

Rapport
annuel 09



Nos
priorités
stratégiques

Sections du rapport

- 3 Message de Rick Waugh, président et chef de la direction
- 6 Équipe de la haute direction
- 8 Message de John Mayberry, président du conseil
- 9 Gouvernance d'entreprise
- 10 Conseil d'administration
- 12 Diversification par secteur d'activité et par secteur géographique

Nos cinq priorités stratégiques

- 15 Croissance durable des revenus
- 16 Gestion du capital
- 17 Leadership
- 18 Gestion prudente du risque et tolérance raisonnable au risque
- 19 Gestion de l'efficacité et des dépenses
- 20 Responsabilité sociale

Rapport de gestion

- 21 Rapport de gestion
- 23 Chiffres clés de l'exercice 2009
- 24 Survol
- 28 Résultats financiers du Groupe
- 37 Situation financière du Groupe
- 51 Aperçu des secteurs d'activité
- 62 Gestion du risque
- 77 Contrôles et conventions comptables
- 83 Données supplémentaires

États financiers consolidés

- 102 Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière
- 104 Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière
- 105 Rapport des vérificateurs
- 106 Bilan consolidé
- 107 État consolidé des résultats
- 108 État consolidé de la variation des capitaux propres
- 108 État consolidé du résultat étendu
- 109 État consolidé des flux de trésorerie
- 110 Notes afférentes aux états financiers consolidés
- 161 Principales filiales

- 162 Information à l'intention des actionnaires
- 163 Glossaire
- 164 Glossaire de l'accord de Bâle II

Les bons résultats enregistrés

en 2009 par la Banque Scotia sont la preuve de notre force.

Bénéfice net global

3 547 millions de dollars

Rendement des capitaux propres

16,7 %

L'objectif de rendement des capitaux propres était de 16 % à 20 %.

Croissance du bénéfice par action

8,5 %

L'objectif de croissance du bénéfice dilué par action était de 7 % à 12 %.

Productivité

53,7 %

Notre objectif consistait à maintenir un ratio de productivité inférieur à 58 %.

Ratio du capital de catégorie 1

10,7 %

Notre objectif était de maintenir de bons ratios de capital.

La Banque Scotia est l'une des principales institutions financières d'Amérique du Nord et la plus internationale des banques canadiennes.

Grâce à une équipe de près de 68 000 employés, le Groupe Banque Scotia et ses sociétés affiliées offrent une gamme diversifiée de produits et de services, notamment des services bancaires aux particuliers, aux entreprises et aux sociétés ainsi que des services de banque d'investissement, à près de 14,6 millions de clients, dans une cinquantaine de pays.

Notre objectif est d'être une grande société canadienne de services financiers internationaux.

Trois secteurs d'activité solides >

1 851 millions de dollars*

> Réseau canadien



Le Réseau canadien offre une gamme diversifiée de produits et de services financiers aux particuliers, aux petites entreprises, aux entreprises ainsi qu'à la clientèle de la division de gestion de patrimoine par l'intermédiaire d'un réseau de distribution multicanaux à l'échelle du pays.

1 315 millions de dollars*

> Opérations internationales



La division Opérations internationales offre un éventail de services financiers aux clients des services bancaires aux particuliers et aux entreprises de la Banque Scotia dans plus de 40 pays dans les Antilles et en Amérique centrale, au Mexique, en Amérique latine et en Asie.

1 451 millions de dollars*

> Scotia Capitaux



Scotia Capitaux est le secteur du Groupe Banque Scotia qui fournit des services bancaires de gros. Il offre une vaste gamme de produits aux grandes sociétés, aux administrations publiques et aux institutions. Il fournit des services de plein exercice dans toute la région visée par l'ALENA et répond aux besoins de marchés à créneaux choisis à l'échelle mondiale, par l'intermédiaire de deux divisions, soit Marchés des capitaux mondiaux et Services bancaires aux sociétés et Services bancaires d'investissement mondiaux.

* Bénéfice net par secteur d'activité pour 2009

La Banque Scotia est la seule banque canadienne qui a été considérée comme l'une des dix banques les plus stables du monde pendant les pires mois de la crise financière.



Rick Waugh

Président et chef
de la direction

Sabi Marwah

Vice-président du conseil et
chef de l'exploitation

Message de Rick Waugh, président et chef de la direction



À nos actionnaires,

L'année dernière, lorsque je me suis adressé à vous dans le rapport annuel de l'exercice, le monde était confronté à l'un des bouleversements les plus spectaculaires de l'économie et des marchés financiers mondiaux des 80 dernières années. La crise s'est poursuivie en 2009 et, bien que la situation se soit améliorée, les réactions des gouvernements, des organismes de réglementation, des concurrents et des clients sont en pleine évolution et le contexte reste imprévisible.

Les banques canadiennes ont connu quelques difficultés, mais globalement, elles sont apparues comme des modèles de solidité et de stabilité après cette période de turbulences. La Banque Scotia est la seule banque canadienne à avoir été nommée l'une des dix banques les plus stables du monde au cours des pires mois de la crise financière dans le classement annuel des institutions financières mondiales en matière de rendement pour les actionnaires publié par le cabinet de services-conseils Oliver Wyman.

Priorités et progrès stratégiques

Nous sommes convaincus que la Banque Scotia continuera de croître et de prospérer malgré les obstacles. En effet, nous disposons d'une équipe extraordinaire dont les membres collaborent pour fournir à nos clients des conseils et des services hors pair. Ensuite, nous nous appuyons sur des atouts majeurs, notamment un capital solide et une excellente gestion des risques et des dépenses, et nous tirons profit de secteurs d'activité, de produits et de secteurs géographiques diversifiés. Enfin, nous restons fidèles à notre stratégie et nous nous concentrons sur les secteurs qui ont besoin d'une attention particulière.

Notre orientation stratégique, qui est le thème du présent rapport annuel, s'articule autour de cinq priorités qui guideront nos choix au cours des prochaines années.

Ces priorités nous serviront de guide dans le nouveau contexte d'exploitation.

Les trois premières priorités, soit la croissance durable des revenus, la gestion du capital et le leadership, sont les fondements de notre stratégie depuis plusieurs années. En 2009, nous avons ajouté deux nouvelles priorités afin de mieux nous adapter à la situation actuelle :

Nous nous appuyons sur des atouts majeurs, notamment un capital solide et une excellente gestion des risques et des dépenses.

la gestion prudente du risque et la tolérance raisonnable au risque ainsi que la gestion de l'efficacité et des dépenses. Ces concepts ne sont pas étrangers à la culture de la Banque Scotia. En fait, nous les considérons traditionnellement comme nos principales forces. Ils ont joué un rôle crucial dans notre réussite et, compte tenu de l'incertitude qui se prolonge sur les marchés, ils méritent la place d'honneur dans notre cadre stratégique.

Croissance durable des revenus – Notre priorité absolue consiste à assurer une croissance durable des revenus grâce à des mesures internes et à des acquisitions. Tant au Canada qu'à l'étranger, nous avons continué de développer les gammes de produits offertes aux clients et nous cherchons à innover et à améliorer les conseils et les services que nous leur offrons.

Toutes nos divisions collaborent de plus en plus étroitement avec Transactions bancaires mondiales pour offrir à nos clients du monde entier une vaste gamme de

services de dépôt, de gestion de trésorerie et de financement des opérations commerciales.

Les acquisitions, les fusions et les alliances restent les atouts principaux de notre stratégie de croissance des revenus dans tous nos secteurs d'activité. Au cours de l'exercice qui vient de s'écouler, nous avons tiré profit de l'acquisition

d'E*TRADE Canada, que nous avons réalisée récemment, et nous avons commencé à consolider toutes nos activités de placement direct au Canada sous la marque Scotia iTRADE afin de renforcer notre présence sur le marché. Nous avons également effectué un placement stratégique dans CI Financial et nous avons augmenté notre participation dans la Thanachart Bank, en Thaïlande.

Gestion du capital – La gestion du capital demeure également une priorité essentielle : nous devons disposer d'un capital solide pour exercer nos activités, financer nos projets de croissance et atténuer les risques. Notre processus de gestion du capital doit tenir compte des enjeux auxquels nous sommes confrontés tout en nous permettant de profiter d'occasions de croissance et de satisfaire aux exigences croissantes de la réglementation et des modifications qui y sont apportées, notamment les nouvelles Normes internationales d'information financière (normes IFRS).

Message de Rick Waugh, président et chef de la direction (suite)



Au cours de l'exercice, nous avons continué d'utiliser prudemment notre capital en développant nos activités après une évaluation rigoureuse des risques et des rendements. Nous investissons de plus en plus dans la technologie qui peut offrir de multiples solutions dans tous les canaux de distribution et nous optimisons ainsi le rendement du capital investi.

Leadership – Pour continuer de prospérer, la Banque Scotia doit pouvoir compter sur des leaders compétents pour mener à bien sa stratégie, tant dans l'immédiat que dans l'avenir. C'est pourquoi le perfectionnement en matière de leadership reste l'une de nos priorités stratégiques.

Tout au long de l'exercice 2009, nous avons porté beaucoup d'attention à nommer et à former des leaders. Nous avons adopté une technologie de gestion mondiale des compétences pour venir appuyer nos procédés de recherche de talents, de planification de la relève et de perfectionnement du personnel. Notre

stratégie de diversification par secteur géographique, dans nos gammes de produits et dans nos trois secteurs de croissance nous met dans une excellente position pour attirer des leaders du monde entier et leur offrir un vaste éventail de possibilités d'avancement.

Gestion prudente du risque et tolérance raisonnable au risque – En réaction aux difficultés que posent l'économie et les marchés, la Banque a pris plusieurs mesures pour solidifier ses systèmes de gestion du risque et leur accorder plus d'importance. Heureusement, nous avons déjà une structure de gestion du risque solide et efficace sur laquelle nous appuyer. Toutefois, dans le contexte commercial actuel, nous avons estimé prudent de la renforcer et de la mettre à jour.

Tout d'abord, nous avons cerné et défini plus précisément le cadre de référence de la tolérance au risque de la Banque. Ce cadre de référence établit le lien entre nos activités comportant un

risque et les stratégies de la Banque et les attentes de nos actionnaires. En fait, à la Banque Scotia, nous sommes tous responsables de la gestion du risque, depuis le représentant du service à la clientèle de la succursale de quartier jusqu'à moi-même. Et, pour bien gérer le risque, nous devons commencer par connaître très bien nos clients.

Ensuite, nous avons beaucoup élargi nos programmes d'essai dans des conditions critiques afin d'y inclure des programmes d'essais exhaustifs à l'échelle de l'entreprise et des tests ciblés pour évaluer des aspects particuliers des portefeuilles et des unités d'exploitation.

Nous avons apporté plusieurs changements importants à notre équipe responsable de la gestion du risque afin d'affirmer notre engagement à traiter ces problèmes et d'adopter une approche mieux intégrée de la gestion du risque à l'échelle de la Banque.

Objectifs pour 2010



Les finances

- Rendement des capitaux propres de 16 à 20 %
- Croissance du bénéfice dilué par action de 7 à 12 %
- Création de valeur à long terme pour les actionnaires grâce à des hausses des dividendes et à la plus-value des actions



Le personnel

- Degré élevé de satisfaction et d'engagement des employés
- Diversité des effectifs
- Collaboration



La clientèle

- Niveau élevé de satisfaction et de fidélité de la clientèle
- Relations plus étroites avec nos clients existants
- Recrutement de nouveaux clients



L'exploitation

- Ratio de productivité inférieur à 58 %
- Pratiques saines en matière de gouvernance d'entreprise et de conformité
- Solides ratios de capital
- Responsabilité sociale et participation dans la collectivité

Gestion de l'efficacité et des dépenses – L'importance accordée à la gestion des dépenses à la Banque Scotia est depuis longtemps notre force et un avantage concurrentiel, mais nous avons compris que nous ne pouvons tenir cette saine gestion pour acquise. Chacun de nos secteurs d'activité a pris des mesures d'amélioration de l'efficacité et nous entamons une analyse exhaustive de l'efficacité de l'exploitation de la Banque, ce qui aura des retombées favorables à long terme et nous permettra de faire connaître les meilleures pratiques à l'échelle de la Banque.

Par exemple, au cours de l'exercice qui vient de s'écouler, nous avons investi dans une nouvelle technologie qui a été installée dans notre réseau de succursales canadiennes et qui nous permettra d'améliorer significativement la qualité du service. Nous avons aussi investi dans notre plateforme de traitement des prêts hypothécaires pour améliorer le service aux emprunteurs. En outre, nous avons mis en place un bureau de gestion des mesures antifraude qui nous aidera à mieux comprendre et gérer cette menace croissante et à protéger ainsi les intérêts de nos clients et de nos actionnaires.

Nos efforts pour économiser le papier, l'énergie et d'autres ressources nous permettent de réduire les coûts, de diminuer notre impact sur l'environnement et d'atteindre nos objectifs en matière de responsabilité sociale. Par exemple, nous avons converti 1,3 million de comptes aux services d'opérations bancaires sans papier, ce qui nous permet d'économiser plus de 4,2 millions de dollars par an.

La Banque Scotia est fière de figurer au palmarès des 50 entreprises canadiennes les plus socialement responsables en 2009, établi par Jantzi Research et la revue *Maclean's*. La conjoncture économique actuelle nous a convaincus que nous devons persévérer dans la voie du développement durable et

que l'intégration des principes de responsabilité sociale à nos activités profitera à nos actionnaires.

Collaboration : une équipe... un même objectif

Au cours des prochaines années, nous devons aborder différemment nos activités et nos méthodes de travail en raison de l'évolution du contexte d'exploitation. Nous poussons plus loin

Nous sommes convaincus que les solides assises de la Banque Scotia, ses stratégies et ses priorités claires ainsi que son équipe hors pair généreront croissance et succès pour la Banque et pour tous ses partenaires.

notre philosophie « une équipe... un même objectif » en accordant une importance toute particulière à la collaboration à l'échelle de la Banque, c'est-à-dire à la mise en commun de notre expérience et de notre savoir-faire acquis de par le monde pour arriver à plus de cohérence, de souplesse et d'efficacité.

Les succès que nous connaissons en ces temps difficiles sont le fruit des efforts soutenus de nos quelque 68 000 employés dans le monde. Nous sommes fiers de constater que dans cette conjoncture éprouvante, le taux de satisfaction globale des employés, mesuré à l'aide de ViewPoint, notre sondage interne annuel, demeure élevé et se chiffre à 86 %, soit le même taux que l'an dernier. La Banque Scotia continue d'être reconnue comme un employeur de choix au Canada et dans le monde entier. Pour la cinquième année consécutive, la Banque a été nommée l'un des 50 meilleurs employeurs du Canada par la revue *Report on Business* du *Globe and Mail*.

Comme toujours, l'engagement de la Banque Scotia pour soutenir les collectivités

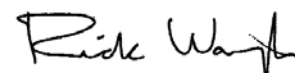
où elle est présente est appuyé par le bénévolat effectué par ses employés, qui sont d'irremplaçables ambassadeurs de la Banque dans leur communauté.

La confiance persiste

Les effets de la crise du crédit continuent de se faire sentir. Il est difficile d'en prévoir toutes les retombées, mais nous croyons que nos cinq priorités stratégiques, notre rentabilité élevée et notre solide capital

sont plus que jamais la clé de notre succès et qu'ils resteront à la base de nos projets. Par rapport à de nombreux concurrents à l'échelle mondiale, nous sommes très bien positionnés et nous investirons avec prudence pour construire un avenir où nous serons un fournisseur important de services financiers internationaux et fiers d'être établis au Canada.

Nous sommes d'un optimisme prudent : les difficultés des deux dernières années ne sont pas entièrement terminées, mais des mesures correctives ont été prises par les gouvernements, les organismes de réglementation, les banques centrales et les institutions financières, et les économies du monde entier renouent peu à peu avec la croissance. Je remercie nos fidèles clients, qui sont toujours notre priorité. Nous sommes convaincus que les solides assises de la Banque Scotia, ses stratégies et ses priorités claires ainsi que son équipe hors pair généreront croissance et succès pour la Banque et pour tous ses partenaires.



Équipe de la haute direction



Rick Waugh
Président et chef
de la direction

Monsieur Waugh dirige la Banque Scotia depuis six ans. Il a su conduire la Banque vers une période d'excellents rendements et de croissance soutenue et a supervisé sa transformation en une institution financière d'envergure mondiale.

Depuis son entrée en service à la Banque Scotia il y a 39 ans à titre d'employé de succursale, M. Waugh a occupé divers postes au sein des divisions Services de banque d'investissement, Clientèle grandes entreprises, Opérations internationales et Services bancaires aux particuliers de la Banque.



**Sarabjit (Sabi)
S. Marwah**
Vice-président du conseil
et chef de l'exploitation

Monsieur Marwah a la responsabilité générale d'un grand nombre de fonctions administratives de la Banque, notamment les fonctions suivantes : la vérification, les affaires financières, les assurances de la Banque, les affaires juridiques, les transactions bancaires mondiales, la division Technologie de l'information et solutions, le service Placements, le service Gestion des immeubles, le service Études économiques Scotia, le service Opérations sur titres et la division Services partagés.

Il compte 30 années de service auprès de la Banque.



Sylvia D. Chrominska
Chef, Groupe
Ressources humaines
et Communications mondiales

Madame Chrominska est responsable de l'ensemble des activités du Groupe Banque Scotia qui sont liées aux ressources humaines, aux communications d'entreprise, aux affaires gouvernementales, à la politique publique, à la responsabilité sociale, de même qu'à la gestion de la stratégie.

Elle compte 30 années de service auprès de la Banque.



Mike Durland
Chef, Groupe Marchés
des capitaux mondiaux,
et co-chef à la direction,
Scotia Capitaux

Monsieur Durland partage la principale responsabilité de la gestion de l'ensemble des activités de Scotia Capitaux à l'échelle mondiale, avec la responsabilité spécifique de Marchés des capitaux mondiaux.

Il compte 16 années de service auprès de la Banque.



Christopher J. Hodgson
Chef, Groupe Réseau canadien

Monsieur Hodgson est responsable du réseau canadien des services bancaires aux particuliers et aux entreprises, y compris le réseau canadien des succursales, le crédit aux particuliers et la gestion de patrimoine.

Il compte 22 années de service auprès de la Banque.



Stephen D. McDonald
Chef, Groupe Services bancaires
aux sociétés et Services bancaires
d'investissement mondiaux,
et co-chef à la direction,
Scotia Capitaux

Monsieur McDonald partage la principale responsabilité de la gestion globale des opérations internationales de Scotia Capitaux. Il est également responsable de l'ensemble des services bancaires aux sociétés et des services bancaires d'investissement mondiaux de Scotia Capitaux.

Il compte 6 années de service auprès de la Banque.



Robert H. Pitfield
Chef, Groupe Opérations
internationales

Monsieur Pitfield est responsable de toutes les activités bancaires à l'extérieur du Canada pour la clientèle des particuliers et des entreprises.

Il compte 26 années de service auprès de la Banque.

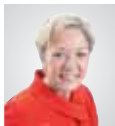


Brian J. Porter
Chef, Groupe Risques
et Trésorerie

Monsieur Porter supervise la gestion globale du risque de crédit, des risques de marchés et des risques opérationnels de la Banque. Il est aussi responsable de la fonction Trésorerie et du Bureau de développement de la société.

Il compte 28 années de service auprès de la Banque.

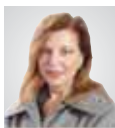
Deborah M. Alexander
Vice-présidente à la direction,
Affaires juridiques et
Secrétariat général



Madame Alexander supervise le service juridique et le secrétariat général de la Banque.

Elle compte 7 années de service auprès de la Banque.

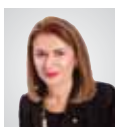
Alberta G. Cefis
Vice-présidente à la direction
et chef, Transactions
bancaires mondiales



Madame Cefis dirige l'évolution des activités de la Banque Scotia quant au financement du commerce international, aux services de banques correspondantes, à la gestion de la trésorerie, aux paiements, au commerce électronique et aux opérations bancaires électroniques, et ce, afin d'offrir des solutions d'affaires intégrées aux segments de clientèle des multinationales, des sociétés, des entreprises et des petites entreprises.

Elle compte 10 années de service auprès de la Banque.

Wendy Hannam
Vice-présidente
à la direction,
Vente, service,
produits et marketing,
Opérations internationales



Madame Hannam supervise l'application de la stratégie des services bancaires aux particuliers, l'optimisation des canaux de distribution, la conception des techniques de vente et la prestation des services, ainsi que la commercialisation et la gestion de produits pour la division Opérations internationales.

Elle compte 26 années de service auprès de la Banque.

Stephen Hart
Vice-président à
la direction
et chef du crédit



Monsieur Hart supervise la gestion à l'échelle mondiale du risque de crédit pour la Banque. Il est président des comités de crédit clés pour le Réseau canadien, la division Opérations internationales et Scotia Capitaux.

Il compte 31 années de service auprès de la Banque.

Timothy P. Hayward
Vice-président à
la direction
et chef de
l'administration,
Opérations internationales



Monsieur Hayward est responsable des finances, des systèmes, des opérations et des fusions et acquisitions des Opérations internationales.

Il compte 30 années de service auprès de la Banque.

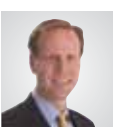
Jeffrey C. Heath
Vice-président à
la direction
et trésorier du Groupe



Monsieur Heath est responsable de la gestion de la trésorerie du Groupe Banque Scotia et des opérations de placements sur une base globale, ce qui inclut les portefeuilles de placements publics et privés de la Banque, la dotation en capital et le financement à moyen terme, et la gestion d'ensemble de l'actif et du passif.

Il compte 24 années de service auprès de la Banque.

Robin S. Hibberd
Vice-président à
la direction,
Crédit aux particuliers
et Assurance, Canada



Monsieur Hibberd est responsable des unités fonctionnelles regroupant les prêts aux particuliers, les prêts hypothécaires aux particuliers, les cartes de crédit et l'assurance, ainsi que de la gestion du risque de crédit et des solutions intégrées pour l'entreprise du Réseau canadien.

Il compte 22 années de service auprès de la Banque.

Dieter W. Jentsch
Vice-président à
la direction,
Amérique latine



Monsieur Jentsch est responsable des activités de la Banque Scotia en Amérique latine. Il supervise les activités de la Banque dans les pays hispanophones des Antilles et d'Amérique centrale.

Il compte 26 années de service auprès de la Banque.

Barb Mason
Vice-présidente
à la direction,
Gestion de
patrimoine, Canada



Madame Mason est responsable de notre unité canadienne d'exploitation Gestion de patrimoine.

Elle compte 27 années de service auprès de la Banque.

Kim B. McKenzie
Vice-présidente à la
direction,
Technologie de
l'information
et solutions



Madame McKenzie est responsable des services liés à la technologie de l'information pour l'ensemble du Groupe Banque Scotia.

Elle compte 23 années de service auprès de la Banque.

Anne Marie O'Donovan
Vice-présidente à la
direction et chef de
l'administration,
Scotia Capitaux



Madame O'Donovan supervise et coordonne les fonctions activités financières mondiales et opérations mondiales de Scotia Capitaux.

Elle compte 5 années de service auprès de la Banque.

S. Jane Rowe
Vice-présidente à
la direction,
Gestion des comptes
spéciaux et risque de
crédit aux particuliers



Madame Rowe est chargée de la gestion globale stratégique des comptes spéciaux et du risque de crédit aux particuliers pour le compte de la Banque. Elle est responsable de la surveillance continue et de la communication à l'égard de ces risques. Elle est aussi responsable de fournir un point de vue indépendant sur les comptes spéciaux et le risque de crédit aux particuliers pour l'ensemble du Groupe Banque Scotia en collaboration avec les secteurs d'activité.

Elle compte 22 années de service auprès de la Banque.

Luc A. Vanneste
Vice-président à
la direction
et chef des affaires
financières



Monsieur Vanneste est responsable des affaires financières, ce qui inclut les relations avec les investisseurs, la fiscalité et la gestion stratégique des approvisionnements.

Il compte 10 années de service auprès de la Banque.

Anatol von Hahn
Vice-président à
la direction,
Réseau canadien des
services bancaires
aux particuliers et aux entreprises



Monsieur von Hahn est chargé de renforcer l'harmonisation des services bancaires aux particuliers, aux petites entreprises et aux entreprises au Canada ainsi que l'orientation client de ces services et la collaboration entre eux.

Il compte 25 années de service auprès de la Banque.

Message de John Mayberry Président du conseil



Au cours de la longue histoire de la Banque, nous avons travaillé ensemble pour préserver les valeurs qui nous sont chères et pour établir un équilibre entre les intérêts de tous nos partenaires.

J'ai le privilège de m'adresser à vous pour la première fois à titre de président du conseil non membre de la direction de la Banque Scotia. Depuis que je suis devenu membre du conseil d'administration de la Banque en 1994, j'ai vu grandir et prospérer la Banque d'année en année avec beaucoup de fierté. Malgré les problèmes qui persistent dans l'économie mondiale, la Banque a une fois de plus enregistré d'excellents résultats en 2009, tant pour ses actionnaires que pour ses clients, son personnel et les collectivités où elle est établie.

Nous croyons que ce succès est largement attribuable à la solide culture de reddition de comptes, d'intégrité et de bonne gouvernance qui règne chez nous, non seulement au cours de l'exercice qui vient de s'écouler, mais depuis la fondation de la Banque en 1832. La culture d'une entreprise est importante, et les employés, les hauts dirigeants et les administrateurs ont le devoir d'en imposer le respect et de la protéger. Au cours de la longue histoire de la Banque, nous avons travaillé ensemble pour préserver les valeurs qui nous sont chères et pour établir un équilibre entre les intérêts de tous nos partenaires.

Des politiques et des procédures de gouvernance inadéquates ont sans aucun doute contribué aux difficultés qu'ont connues certaines entreprises au cours de la récente crise financière. Nous croyons, par contre, que la supervision active et continue du conseil d'administration de la Banque Scotia, qui

travaille en étroite collaboration avec l'équipe de la haute direction de la Banque, a permis de protéger les actionnaires pendant cette récente période de bouleversements de l'économie et des marchés des capitaux partout dans le monde.

La Banque a le privilège d'être dirigée par une solide équipe de la haute direction. Au cours de l'exercice qui vient de s'écouler, le conseil a approuvé plusieurs changements importants qui ont été apportés à l'équipe. Ces changements offriront de bonnes occasions de développement personnel aux intéressés et renforceront d'une manière globale la qualité de la direction de la Banque.

Nous avons raison d'être fiers de la longue réputation d'intégrité et de reddition de comptes de la Banque Scotia, mais nous savons que nous devons la mériter à chaque instant. Nous réévaluons sans cesse nos politiques et nos pratiques de gouvernance et nous les comparons à celles d'autres sociétés. Nous voulons travailler de concert avec la direction pour nous assurer d'avoir un cadre de gouvernance d'entreprise conforme aux normes et aux exigences en vigueur ou encore plus strict que celles-ci partout où la Banque Scotia exerce ses activités.

Au nom du conseil, je remercie les employés du Groupe Banque Scotia pour leur contribution au succès de la Banque en 2009. Nous savons que leur dévouement assurera la prospérité de la Banque pour de nombreuses années.



John T. Mayberry

Président du conseil

Nous avons raison d'être fiers de la longue réputation d'intégrité et de reddition de comptes de la Banque Scotia, mais nous savons que nous devons la mériter à chaque instant.

Gouvernance d'entreprise

La «gouvernance d'entreprise» s'entend de la manière dont une entreprise est dirigée, de ses processus et politiques et de la manière dont elle concilie les intérêts de ses nombreux partenaires, notamment ses actionnaires, ses clients, ses employés et la collectivité en général.

L'importance d'une structure et d'une culture de gouvernance d'entreprise efficaces a été démontrée au cours des deux dernières années, pendant lesquelles les sociétés ont dû faire face aux séquences des turbulences de l'économie mondiale. La Banque Scotia a résisté aux perturbations économiques grâce à une fondation solide axée sur la transparence, l'intégrité et la reddition de comptes qui lui a permis d'établir et de conserver des relations solides et durables avec ses clients et d'autres partenaires. Les procédés de vérification et de conformité internes efficaces de la Banque et son cadre détaillé et bien défini de tolérance au risque lui ont également été très utiles pour surmonter les récentes difficultés.

La «gouvernance d'entreprise» s'entend de la manière dont une entreprise est dirigée, de ses processus et politiques et de la manière dont elle concilie les intérêts de ses nombreux partenaires, notamment ses actionnaires, ses clients, ses employés et la collectivité en général. En tant que société d'envergure mondiale exerçant des activités dans une cinquantaine de pays, la Banque Scotia s'efforce de s'assurer que ses pratiques et ses politiques respectent, voire dépassent, toutes les normes et exigences locales, canadiennes

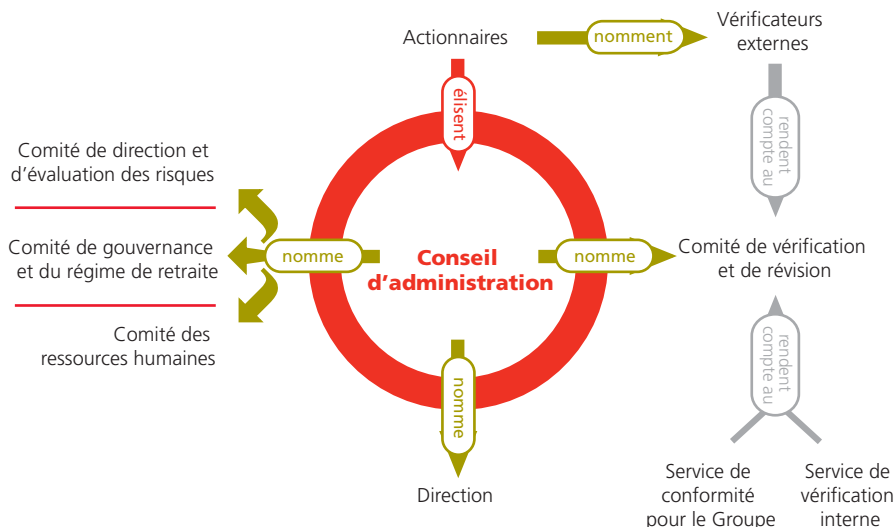
et internationales et elle s'efforce d'équilibrer les intérêts de ses divers partenaires qui sont dispersés dans le monde.

Les pratiques et les politiques de la Banque Scotia en matière de gouvernance ne sont pas très différentes des normes de gouvernance que suivent les sociétés inscrites à la Bourse de New York. Elles ont été conçues dans le but de préserver l'indépendance du conseil d'administration et la capacité de celui-ci à superviser efficacement la gestion de la Banque.

L'obligation de rendre des comptes au sujet des actions et des résultats de la Banque incombe à tous les employés, mais elle est au bout du compte la responsabilité du conseil d'administration, qui représente les intérêts des actionnaires. Tous les administrateurs, dirigeants et employés de la Banque Scotia doivent attester annuellement par écrit qu'ils respectent le Code d'éthique.

La Banque Scotia cherche continuellement à améliorer ses politiques et procédures en matière de gouvernance à tous les niveaux. Le comité de gouvernance et du régime de retraite du conseil d'administration, qui se compose entièrement d'administrateurs indépendants, est responsable de la gouvernance de la Banque Scotia. Ce comité examine les politiques de la Banque en matière de gouvernance au moins une fois par année et toute modification qu'il recommande à l'égard de celles-ci est examinée et approuvée par l'ensemble du conseil.

Les administrateurs de la Banque Scotia sont des leaders dans des entreprises et des collectivités à l'échelle régionale, nationale et internationale et leur vaste expérience, sur le plan tant individuel que collectif, constitue un atout d'une valeur inestimable. Ils ont été soigneusement choisis, notamment pour leurs connaissances en finance, leur intégrité ainsi que le jugement éclairé et objectif en affaires qu'ils ont démontré.



Pour obtenir de plus amples renseignements sur notre conseil d'administration, ses comités et leurs activités, veuillez consulter notre Circulaire de sollicitation de procurations de la direction à www.banquescotia.com.

Conseil d'administration



L'obligation de rendre des comptes au sujet des actions et des résultats de la Banque incombe à tous les employés, mais elle est au bout du compte la responsabilité du conseil d'administration, qui représente les intérêts des actionnaires.

Nos meilleures pratiques

- Le conseil d'administration de la Banque Scotia est dirigé par un président non membre de la direction.
- Des 14 administrateurs actuels de la Banque, 13 sont indépendants.
- Les femmes représentent 29 % des membres du conseil.
- La Banque a adopté une politique officielle en matière de gouvernance d'entreprise en 2002 qu'elle améliore et approuve chaque année. Elle la révisé au moins une fois par année.
- Les actionnaires votent pour les administrateurs individuellement. Si le nombre d'abstentions est supérieur au nombre de voix reçues en sa faveur au cours d'une élection par acclamation, l'administrateur doit remettre sa démission.
- Sur le plan de leur composition, les quatre comités du conseil satisfont aux normes d'indépendance.
- Le conseil procède chaque année à une évaluation de sa performance et de celle de ses comités.
- À chaque réunion du conseil d'administration et des comités du conseil, une période est consacrée à la libre discussion sans la présence des membres de la direction.
- Un programme d'orientation est en place pour tous les nouveaux administrateurs. Ils reçoivent également un exemplaire du guide de gouvernance d'entreprise, et chaque année, la mise à jour de ce guide est remise à tous les administrateurs. Tous les administrateurs participent aux séances de formation que le conseil offre tout au long de l'exercice.
- Tous les administrateurs, dirigeants et employés de la Banque Scotia doivent annuellement attester par écrit qu'ils respectent le Code d'éthique de la Banque Scotia. La Banque a également adopté la Politique sur le signalement d'information financière non conforme.
- Les administrateurs doivent détenir des actions ordinaires de la Banque et (ou) des actions à dividende différé d'une valeur ne pouvant être inférieure à 450 000 \$, niveau qui doit être atteint dans un délai de cinq ans après la nomination au conseil d'administration.
- La Banque Scotia soumettra aux actionnaires une résolution portant sur la rémunération des hauts dirigeants («*say on pays*») pour la première fois à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de 2010.

Pour en savoir plus

Veillez nous visiter à www.banquescotia.com, puis cliquez sur l'onglet Qui nous sommes pour avoir des rapports détaillés sur les éléments suivants :

- politiques en matière de gouvernance;
- Énoncé de la politique et des pratiques de divulgation et mandat du comité d'application de la politique de divulgation;
- normes d'indépendance des administrateurs;
- membres, comités, chartes et mandats du conseil d'administration;
- rémunération des administrateurs;
- biographies de notre équipe de la haute direction;
- avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires et circulaire de la direction sollicitant des procurations, qui contient des renseignements sur chaque administrateur, sur les comités du conseil et sur nos pratiques en matière de gouvernance;
- Déclaration sur la responsabilité sociale;
- webdiffusion de l'assemblée annuelle; archives des procès-verbaux des assemblées annuelles et des rapports annuels;
- résumé des différences importantes entre les pratiques de gouvernance d'entreprise;
- Code d'éthique.

Administrateurs honoraires*

Lloyd I. Barber, C.C., S.O.M., LL.D., Ph.D.

Regina Beach (Saskatchewan)

Bruce R. Birmingham
Oakville (Ontario)

E. Kendall Cork
Hillsburgh (Ontario)

Sir Graham Day
Hantsport (Nouvelle-Écosse)

Peter C. Godsoe, O.C.
Toronto (Ontario)

M. Keith Goodrich
Lake Forest (Illinois) États-Unis

L'honorable Henry N.R. Jackman, O.C.
Toronto (Ontario)

Pierre J. Jeannot, O.C.
Montréal (Québec)

John J. Jodrey, C.M., D.C.L.
Hantsport (Nouvelle-Écosse)

Laurent Lemaire
Warwick (Québec)

Gordon F. MacFarlane, O.B.C., LL.D.
Surrey (Colombie-Britannique)

Gerald J. Maier, O.C.
Calgary (Alberta)

Malcolm H.D. McAlpine
Londres, Angleterre

L'honorable Barbara J. McDougall, P.C., O.C.
Toronto (Ontario)

Ian McDougall
Lynbrook (New York)

William S. McGregor
Edmonton (Alberta)

David E. Mitchell, O.C.
Calgary (Alberta)

David Morton
Westmount (Québec)

Helen A. Parker
Sidney (Colombie-Britannique)

Paul J. Phoenix
Burlington (Ontario)

Robert L. Pierce, LL.B., C.M., c.r.
Calgary (Alberta)

David H. Race
Toronto (Ontario)

Cedric E. Ritchie, O.C.
Toronto (Ontario)

Thomas G. Rust, C.M., LL.D.
Vancouver (Colombie-Britannique)

Arthur Scace, c.r.
Toronto (Ontario)

Isadore Sharp, O.C.
Toronto (Ontario)

Gerald W. Schwartz, O.C.
Toronto (Ontario)

* Les administrateurs honoraires n'assistent pas aux réunions du conseil d'administration.



Groupe 1



Groupe 2



Groupe 3



Groupe 4



Groupe 5



Groupe 6

De gauche à droite

1 Ronald A. Brenneman
M. Brenneman est premier vice-président du Conseil d'administration de Suncor Énergie Inc. Il est administrateur de la Banque Scotia depuis le 28 mars 2000.

C.J. Chen
M. Chen est avocat-conseil chez Rajah & Tann LLP, important cabinet d'avocats de Singapour. Il est administrateur de la Banque Scotia depuis le 30 octobre 1990.

N. Ashleigh Everett
M^{me} Everett est présidente, secrétaire générale et administratrice de Royal Canadian Securities Limited. Elle est administratrice de la Banque Scotia depuis le 28 octobre 1997.

4 Elizabeth Parr-Johnston, C.M., Ph.D., D.Litt.
M^{me} Parr-Johnston est présidente de Parr-Johnston Economic and Policy Consultants. Elle est administratrice de la Banque Scotia depuis le 26 octobre 1993.

Alexis E. Rovzar de la Torre
M. Rovzar de la Torre est associé avocat au sein du groupe en Amérique latine du cabinet White & Case LLP. Il est administrateur de la Banque Scotia depuis le 31 décembre 2005.

2 John C. Kerr, C.M., O.B.C., LL.D.
M. Kerr est président du conseil de Lignum Investments Ltd. Il est administrateur de la Banque Scotia depuis le 30 mars 1999.

L'honorable Michael J.L. Kirby, O.C.
M. Kirby est président de la Commission de la santé mentale du Canada et administrateur de sociétés. Il est administrateur de la Banque Scotia depuis le 28 mars 2000.

5 Indira V. Samarasekera, O.C., Ph.D.
M^{me} Samarasekera est présidente et vice-chancelière de l'Université de l'Alberta. Elle est administratrice de la Banque Scotia depuis le 26 mai 2008.

Allan C. Shaw, C.M., LL.D.
M. Shaw est président du conseil non membre de la direction de l'entreprise The Shaw Group Holding Limited. Il est administrateur de la Banque Scotia depuis le 30 septembre 1986.

3 John T. Mayberry, C.M.
M. Mayberry est président du conseil de la Banque. Il est administrateur de la Banque Scotia depuis le 29 mars 1994.

Thomas C. O'Neill
M. O'Neill est administrateur de sociétés et l'ancien président du conseil de PwC Conseil. Il est administrateur de la Banque Scotia depuis le 26 mai 2008.

6 Paul D. Sobey
M. Sobey est président et chef de la direction d'Empire Company Limited. Il est administrateur de la Banque Scotia depuis le 31 août 1999.

Barbara S. Thomas
M^{me} Thomas est administratrice de sociétés. Elle est administratrice de la Banque Scotia depuis le 28 septembre 2004.

Rick Waugh
M. Waugh est président et chef de la direction de la Banque Scotia. Nommé au conseil d'administration de la Banque Scotia le 25 mars 2003, il est aussi administrateur de certaines filiales internationales de la Banque.

La diversification par secteur d'activité et par secteur géographique

La Banque Scotia s'engage à être une grande société de services financiers internationale établie au Canada. Sa stratégie de diversification par secteur d'activité, par secteur géographique et par produit a assuré sa prospérité à long terme et a contribué grandement à assurer sa stabilité pendant des périodes difficiles.

La Banque Scotia est depuis longtemps reconnue comme la plus internationale des banques canadiennes, avec une présence qui remonte à 120 ans dans les Antilles et à plusieurs décennies en Asie et en Amérique latine. Cette présence internationale, combinée aux trois grands secteurs d'activité de la Banque, soit le Réseau canadien, les Opérations internationales et Scotia Capitaux, fait en sorte que la Banque Scotia est bien diversifiée, tant du point de vue des sources de bénéfice que des risques.

La Banque compte aujourd'hui 2 686 succursales et bureaux partout dans le monde et un pourcentage croissant de son bénéfice provient de ses activités à l'extérieur du Canada. Bien que le nombre de pays où la Banque Scotia est représentée n'ait pas beaucoup changé – elle est présente dans quelque 50 pays situés sur six continents –, la Banque a beaucoup renforcé sa présence internationale au cours des dernières années au moyen d'acquisitions et de la croissance interne.



Canada Fondée en 1832, la Banque Scotia, constituée alors d'un petit bureau de Halifax comptant seulement quatre employés, est devenue une société de services financiers internationale qui exerce ses activités aujourd'hui dans quelque 50 pays du monde. Au Canada, la Banque offre une vaste gamme de services bancaires aux particuliers, aux entreprises, aux petites entreprises, de services de gestion de patrimoine et de services bancaires de gros dans 1 019 succursales et bureaux.



États-Unis La Banque Scotia exerce ses activités aux États-Unis depuis plus de 100 ans. Elle offre maintenant ses services dans ce pays par l'entremise de Scotia Capitaux et de sa division Transactions bancaires mondiales et elle conçoit et fournit des solutions sur mesure pour relever les défis que pose aujourd'hui la concurrence.



Amérique latine La Banque Scotia est présente en Amérique latine depuis une quarantaine d'années. Elle possède aujourd'hui d'importants réseaux de succursales dans de nombreux pays d'Amérique latine, dont le Mexique, le Chili et le Pérou, ainsi que des bureaux de représentation au Brésil et au Venezuela.

2 686 succursales partout dans le monde **67 802** employés

- › La Banque Scotia est présente depuis fort longtemps dans les Antilles; en effet, elle s'est établie en Jamaïque en 1889, à Porto Rico en 1910 et en République dominicaine en 1920.
- › Présente dans 11 pays d'Asie, la Banque Scotia dispose du réseau le plus étendu d'une banque canadienne sur ce continent. Elle possède aussi le réseau le plus développé d'une banque canadienne en Chine continentale.
- › La Banque Scotia est devenue récemment l'unique banque canadienne à posséder des bureaux de représentation à Istanbul, en Turquie, et à Moscou, en Russie.
- › La Banque Scotia a développé sa plateforme relative aux pays de l'ALENA afin d'offrir des services hors du commun dans toute la région visée par l'ALENA.
- › ScotiaMocatta, la division des métaux précieux du Groupe Banque Scotia, est un leader mondial de la négociation de métaux précieux et du financement des transactions sur métaux précieux dont les origines remontent à 1671.



Antilles et Amérique centrale Depuis qu'elle a ouvert une succursale à Kingston, en Jamaïque, en 1889, la Banque Scotia a étendu son réseau pour devenir l'une des principales banques des Antilles et d'Amérique centrale. Elle y offre une gamme complète de services bancaires aux particuliers ainsi que certains services de financement aux entreprises.



Europe et Moyen-Orient Par l'intermédiaire de Scotia Capitaux, de Transactions bancaires mondiales et de plusieurs filiales, la Banque Scotia offre un vaste éventail de services bancaires de gros, de services de financement des opérations commerciales et de services bancaires commerciaux à des sociétés, à des administrations publiques et à des clients institutionnels.



Asie La Banque offre des services bancaires aux sociétés, des services bancaires d'investissement et des services liés aux marchés des capitaux dans toute cette région, y compris des produits et services relatifs aux métaux précieux par l'intermédiaire de ScotiaMocatta. La Banque offre aussi des services aux entreprises, des services de financement des opérations commerciales, des services de gestion de la trésorerie et des services aux particuliers à certains endroits.

- Les zones en rouge indiquent l'emplacement des établissements offrant une large gamme de services bancaires aux sociétés, aux entreprises et aux particuliers ainsi que de services de financement des transactions commerciales.
- Les zones avec un point rouge indiquent l'emplacement des établissements offrant des services bancaires aux sociétés et des services bancaires d'investissement mondiaux ainsi que des services liés aux marchés financiers ou l'emplacement des bureaux de représentation de la Banque Scotia et des réseaux de services bancaires aux particuliers comptant moins de 10 succursales.

Bureaux en Amérique du Nord : Canada, Mexique, États-Unis

Bureaux en Amérique centrale et en Amérique du Sud : Belize, Brésil, Chili, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Guyana, Nicaragua, Panama, Pérou, Venezuela

Bureaux dans les Antilles : Anguilla, Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, îles Vierges britanniques, îles Caimans, Dominique, République dominicaine, Grenade, Haïti, Jamaïque, Antilles néerlandaises et Aruba, Porto Rico, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Martin, Saint-Vincent et Grenadines, Trinité-et-Tobago, îles Turks et Caïcos, îles Vierges américaines

Bureaux en Europe et au Moyen-Orient : Égypte, Irlande, Russie, Turquie, Émirats arabes unis, Royaume-Uni

Bureaux en Asie-Pacifique : Australie, Chine, RAS de Hong Kong, République populaire de Chine, Inde, Japon, Corée (République de), Malaisie, Singapour, Taiwan, Thaïlande, Vietnam



priorités stratégiques

Nos cinq priorités stratégiques nous servent de balises dans un nouvel environnement : **croissance durable des revenus, gestion du capital, leadership, gestion prudente du risque et tolérance raisonnable au risque, et gestion de l'efficacité et des dépenses.** Dans les pages qui suivent, vous trouverez des exemples concrets des mesures prises dans l'ensemble de la Banque en 2009 à l'égard de nos priorités stratégiques.

Photos :

- ¹⁾ Le Leadership : nous sommes tous responsables. Des employés du service Technologie de l'information et solutions (de gauche à droite) Dennis Rutherford, Mark Richardson, Cher Mok et Laura Hugill utilisent un nouveau programme leur permettant de perfectionner leurs connaissances en ce qui a trait à la stratégie de la Banque en matière de leadership.
 - ²⁾ Des clients tels que Rocío del Pilar Arévalo Charles (avec sa fille Rosita sur la photo) ont choisi la Banque Scotia en raison de ses services et conseils exceptionnels. Madame del Pilar Arévalo Charles a obtenu du financement pour sa maison et sa voiture par l'intermédiaire de Scotiabank Peru.
 - ³⁾ Manuel Pino Gilardi (à droite) participe au programme de travail à l'étranger de la Banque Scotia et travaille actuellement pour la Banque Scotia au Pérou. Il apparaît sur la photo aux côtés d'Eduardo Gómez de la Torre, de Scotiabank Peru.
- [†] © 2009 Oliver Wyman. Tous droits réservés. Toute reproduction ou transmission, en tout ou en partie, de ces informations est interdite et Oliver Wyman n'engage sa responsabilité de quelque manière que ce soit quant à des gestes posés par des tiers en fonction de ces informations. Calculé selon l'indice de rendement *Shareholder Performance Index SM* (« SPI ») d'Oliver Wyman visant les 400 plus importantes entreprises de services financiers inscrites en Bourse au monde. Parmi les sociétés de services financiers dont la capitalisation boursière est supérieure à 15 milliards de dollars US ayant livré les meilleurs rendements (août 2007 à décembre 2008).



Ian Lubek (à gauche), directeur relationnel à la Banque Scotia, et Phil White, copropriétaire de Cervélo, montrant la bicyclette qui a permis à Carlos Sastre de remporter la victoire au Tour de France en 2008.

Croissance durable des revenus

Conseils et service

La croissance durable des revenus provient de notre capacité de tisser des liens avec nos clients et d'en attirer de nouveaux. C'est grâce à nos conseils et à nos services exceptionnels que nous y parvenons.

Le guichet unique – La Banque Scotia a récemment élargi le guichet unique à la disposition de ses clients des pays de l'ALENA. Elle a lancé les services bancaires électroniques ScotiaGlobal, une plateforme de gestion de trésorerie en ligne qui permet aux clients de gérer leurs comptes dans les trois pays de l'ALENA.

Nouvelles technologies – Trois de nos centres de contact avec la clientèle dans les Antilles, soit ceux de la Jamaïque, de Trinité et de la République dominicaine, ont mis en



œuvre une nouvelle technologie qui permettra aux employés de 21 pays des Antilles d'offrir un meilleur service à leurs clients dans les succursales, en ligne et au téléphone.

Bâtir la capacité énergétique – Des technologies et du personnel de l'Union de Banques Suisses (UBS) ont été transférés aux équipes Solutions énergétiques mondiales de Scotia Capitaux des États-Unis et du Royaume-Uni afin de développer nos capacités et d'atteindre notre objectif d'être reconnus comme un leader mondial dans le secteur de l'énergie.

Nouvelle carte Visa – Nous avons lancé la nouvelle carte Visa Momentum Scotia, très commode pour les clients, acceptée dans le monde entier et qui offre une remise maximale de 2 % sur tous les achats admissibles.

Amélioration du Programme BonDébut – Nous avons amélioré le programme BonDébut afin d'offrir plus d'outils et de services financiers qui répondront aux besoins des nouveaux arrivants au Canada, une clientèle en pleine croissance.

Acheter des métaux précieux en ligne – ScotiaMocatta, notre division des métaux précieux, a lancé le premier service en ligne de livraison de métaux précieux au Canada. Il est maintenant facile et pratique pour les clients canadiens d'acheter en ligne de l'or et de l'argent qui sera livré chez eux en toute sécurité.



Développer notre secteur des assurances – Nous avons élargi notre gamme de produits et de services d'assurance pour y inclure des programmes d'assurance habitation et auto ainsi que des produits complémentaires d'assurance vie et d'assurance santé. Nous avons aussi ouvert un centre d'assurance Financière ScotiaVie à Mississauga, en Ontario.

Améliorer l'expérience des clients – Nous avons lancé une version mise à jour du projet Sales and Service 2.0 dans 18 pays anglophones des Antilles. Le vaste éventail de changements techniques et opérationnels de ce projet nous permettra de mieux répondre aux besoins en évolution de nos clients.



En partenariat avec nos clients – Cervélo – Au cours des dernières années, les bicyclettes de route et de triathlon conçues et distribuées par la société canadienne Cervélo Cycles Inc. sont devenues des produits très recherchés, tant par les athlètes accomplis que par les passionnés du vélo. Cette entreprise connaît la croissance la plus rapide du monde dans le secteur des bicyclettes et elle considère que la Banque Scotia a été un facteur décisif de son succès.

Aerodom – Le travail d'équipe et les compétences particulières de tout le Groupe Banque Scotia alliés à notre connaissance approfondie du marché latino-américain ont donné des résultats remarquables. Scotia Capitaux a agi comme co-chef de file dans la réalisation d'un financement unique à structures multiples, étalé sur sept ans, pour le compte d'Aerodom, une entreprise mexicaine qui a acquis plusieurs aéroports en République dominicaine.

Gestion du capital

Une base solide



La gestion rigoureuse du capital soutient notre croissance tant au moyen d'acquisitions que de la croissance interne. Citons à cet effet l'expansion de notre réseau mondial de succursales.

La Banque tient à maintenir un solide capital afin de contrer les risques liés à ses diverses activités commerciales tout en offrant d'excellents rendements à ses investisseurs.

Approche de la Banque Scotia – Nous assurons une gestion active de notre capital de manière à soutenir la mise en œuvre de nos stratégies commerciales. Notre objectif consiste à réduire au minimum le coût de notre capital en gérant sa composition et en le solidifiant à l'aide de nos revenus et d'émissions judicieuses de titres.

Rendement des capitaux propres – Le rendement des capitaux propres de 16,7 % de la Banque, lequel compte parmi les meilleurs du secteur, a permis à cette dernière de démontrer sa capacité à dégager des rendements élevés tout en protégeant la solidité de son capital.

Capital autogénéré – En 2009, nous avons généré à l'interne 1,4 milliard de dollars de capital. De plus, au cours des cinq dernières années, la Banque Scotia a généré à l'interne 8,7 milliards de dollars de capital et elle a augmenté ses dividendes de 78 %.

Risque et capital – Nous avons renforcé le lien entre le risque et le capital au moyen de nos processus d'évaluation de la suffisance de capital autogénéré. Les essais dans des conditions critiques constituent une composante essentielle de l'évaluation de la suffisance de notre capital et ils permettent d'assurer la sécurité et la santé financières de la Banque.

Participation des actionnaires – Le Régime de dividendes et d'achat d'actions des actionnaires de la Banque Scotia permet à tous les actionnaires existants de réinvestir les dividendes sur actions ordinaires et privilégiées ainsi que les intérêts versés sur les débiteures subordonnées de la Banque dans des actions ordinaires à un prix inférieur de 2 % au cours moyen de l'action. En participant à ce régime, les actionnaires peuvent accroître leur participation à un coût moindre et sans payer de commission, tout en fournissant à la Banque une source économique de capital.

Utilisation du capital – La gestion rigoureuse de la croissance de l'actif est aussi une composante cruciale de la gestion du capital. Nous sommes à l'affût de possibilités nous permettant de faire croître nos activités d'une façon disciplinée sur le plan de la gestion des risques, soit en nous assurant que les actifs livrent des rendements appropriés en fonction des risques encourus.

Le capital et sa gestion sont au cœur de nos activités. Ils garantissent la sécurité des dépôts de nos clients et sont le moteur de la croissance de notre société.

Pour prospérer, la Banque Scotia doit pouvoir compter sur des leaders compétents pour mener à bien sa stratégie. C'est pourquoi le leadership reste l'une de nos priorités stratégiques. Notre stratégie en matière de leadership nous permet de renforcer notre avantage concurrentiel grâce à des programmes et à des outils de perfectionnement complets.

Reconnaissance du leadership – La Banque Scotia figure parmi les entreprises prometteuses, selon une étude réalisée en 2009 par Hewitt et la revue Fortune visant à désigner les meilleures entreprises du monde pour les leaders, et elle fait partie des cinq entreprises ayant obtenu une mention spéciale. En outre, elle est la seule société canadienne à obtenir une mention dans l'une des catégories du sondage.

Notre envergure internationale nous donne l'avantage d'avoir accès à des gens de talent partout dans le monde. Nous mettons en œuvre des procédés rigoureux d'identification et de perfectionnement des leaders de demain, peu importe où ils sont.

Les profils des compétences – En 2009, nous avons adopté une technologie de gestion mondiale des compétences qui inclut des profils des compétences. Elle nous donne une image plus précise de l'ampleur de notre réservoir de talents et cela nous permet de prendre les devants dans la formation de nos futurs leaders.

Programme de collaborateur au développement international – L'objectif de ce programme est de former les futurs leaders de la Banque, pour qu'ils puissent occuper des postes de direction de plus en plus importants à l'étranger, dans divers environnements.

À l'échelle de la Banque, nous avons mis en place des programmes de développement du leadership spécifiques à nos secteurs d'activité et à d'autres groupes.

Profiter au maximum des compétences – Scotia Capitaux met à la disposition des gestionnaires des outils qui leur permettent d'optimiser l'utilisation des ressources humaines existantes et de renforcer l'engagement des employés grâce à une meilleure communication et à une harmonisation de la stratégie de l'entreprise et du rendement des employés.

«Le Leadership : nous sommes tous responsables» – Les employés de notre service Technologie de l'information et solutions se servent d'un nouveau programme de formation interactif qui présente la stratégie en matière de leadership de la Banque et les programmes de soutien connexes. Le programme explique la manière dont la Banque Scotia conçoit le leadership et les compétences requises en ce domaine.

Fournir des conseils aux leaders – Le Réseau canadien a créé un conseil consultatif du leadership qui offre des conseils stratégiques sur des questions clés à l'équipe de la haute direction de ce secteur.

Accélérer le perfectionnement – Un comité d'orientation en leadership a été mis sur pied pour faire en sorte que la stratégie des Opérations internationales en matière de leadership à l'échelle mondiale soit mise en œuvre et appliquée. Les membres sont des leaders chevronnés issus de différents services, pays et cultures.

Leadership

Avantage
concurrentiel



Profiter au maximum des compétences à Scotia Capitaux, New York. De gauche à droite : Robert Donaldson, Kathryn Kiplinger, Kevin Ray et Diane Emanuel.

Gestion prudente du risque et tolérance raisonnable au risque

Expérience et jugement

La Banque Scotia a la réputation d'avoir une solide culture de gestion du risque caractérisée par une approche prudente et des processus rigoureux. Nous nous faisons un devoir de connaître nos clients, mais notre force repose sur notre expérience et notre jugement éclairé.

Essais dans des conditions critiques –

La Banque Scotia a beaucoup amélioré ses programmes d'essais dans des conditions critiques et les a rendus plus fiables et exhaustifs. Des essais dans des conditions critiques ont été effectués à l'échelle de la société pour savoir dans quelle mesure une situation économique très difficile influencerait sur l'état des résultats et la situation du capital de la Banque.

Cadre de référence de la tolérance au risque –

En prenant comme point de départ une tolérance au risque déjà bien définie, nous avons conçu un cadre de référence de la tolérance au risque fondé sur les principes du risque, des principes stratégiques, les principaux objectifs financiers et des mesures de la tolérance au risque. L'intégration de ces facteurs essentiels dans un cadre de référence qui englobe l'ensemble de l'entreprise a permis de renforcer notre approche globale de la gestion des activités de la Banque comportant un risque.

Outil de pointe de gestion du risque –

Nous avons lancé le système de contrôle adaptatif FICOSM TRIADSM au Pérou et au Mexique. Cet outil de gestion globale des comptes accroît la rentabilité et améliore la

gestion diligente du crédit consenti aux clients dans le cadre des portefeuilles de prêts aux particuliers. Nous avons l'intention de mettre en œuvre TRIAD dans d'autres pays de la région, ce qui améliorera la communication des informations et l'application des meilleures pratiques à plus grande échelle.

Équipes spécialisées affectées aux situations particulières –

Scotia Capitaux a mis sur pied des équipes affectées aux situations particulières aux États-Unis, là où les problèmes de crédit risquent d'être les plus importants, afin d'améliorer les chances de succès des restructurations de prêts.

Nouvel outil de contrôle des fraudes –

Le Réseau canadien continue de raffiner ses meilleures pratiques de gestion du risque, à la fine pointe de son secteur, qui nous ont bien servi pendant la dernière récession. Nous avons adopté un nouvel outil de contrôle des fraudes qui échange des données avec d'autres institutions financières. Il nous permet de réduire plus encore le risque de fraude tout en assurant l'accès au crédit pour les emprunteurs canadiens dignes de confiance.

Une solide équipe responsable de la gestion du risque –

Afin d'affirmer notre engagement à l'égard de la gestion prudente du risque, nous avons apporté plusieurs changements importants à notre équipe responsable de la gestion du risque : notre chef, Risque de la Banque a été promu au poste de chef, Groupe Risques et Trésorerie (Brian Porter); nous avons créé un poste de chef du crédit au sein de l'équipe de la haute direction de la Banque (Stephen Hart); nous avons ajouté le poste de vice-présidente à la direction dont la responsable est chargée de superviser le risque de crédit des particuliers et la gestion des comptes spéciaux (Jane Rowe).



L'équipe responsable de la gestion du risque joue un rôle essentiel dans le succès de la Banque. De gauche à droite : Stephen Hart, Brian Porter et Jane Rowe, accompagnés de Sean McGuckin, premier vice-président et chef, Politiques en matière de risques et marchés des capitaux, au cours d'une vidéoconférence avec Alberto Miranda, notre premier vice-président, Gestion du risque de crédit et du risque de marché pour le Mexique.

Dans l'ensemble de la Banque, nous adoptons de nouvelles technologies et nous formons des équipes spécialisées pour accroître notre efficacité.



La succursale McGill, à Montréal, met l'accent sur la commodité, tant pour les clients qui habitent le quartier que pour les usagers du métro qui empruntent la station la plus achalandée de Montréal.

La gestion des dépenses est depuis longtemps l'une des forces de la Banque Scotia, et aujourd'hui, elle est plus importante que jamais. Si la croissance des revenus dépend avant tout de notre clientèle, c'est à nous que revient le contrôle des dépenses. Dans l'ensemble de la Banque Scotia, nous effectuons un contrôle serré des dépenses et nous cherchons les moyens d'améliorer notre productivité en étant créatifs et économes.

Gestion de l'efficacité et des dépenses

Une culture de l'innovation

Un système primé – Cette année, nous avons inauguré LEAP Retail, un nouveau système primé de services bancaires en ligne, qui dessert les clients de 20 pays des Antilles. Grâce



à une utilisation novatrice de la technologie et à une approche centrée sur le client, la Banque a été nommée «meilleure banque en ligne» en Jamaïque et en République dominicaine par la revue *Global Finance* en 2009 dans le cadre du *World's Best Internet Bank Awards*.

Succursale McGill, à Montréal – Nous avons ouvert une nouvelle succursale à services complets dans la station de métro McGill, au cœur du centre-ville de Montréal. Il s'agit d'un concept nouveau et non traditionnel de succursale installée dans un espace restreint.

Mexico Transforma – Nous avons investi dans un projet de mise à niveau de nos systèmes bancaires au Mexique qui s'étalera sur plusieurs années. Cela nous permettra d'améliorer la souplesse, les capacités et l'exploitabilité de nos systèmes afin de favoriser la croissance et l'efficacité dans nos activités.

Services d'opérations bancaires sans papier –

La Banque Scotia a converti 1 300 000 comptes aux services d'opérations bancaires sans papier.

En plus de réduire notre impact sur l'environnement, cette mesure nous permet d'économiser plus de 4,2 millions de dollars par an.



Un groupe centralisé améliore la productivité –

La création d'un groupe centralisé d'analyse du crédit nous a permis d'améliorer la productivité générale et la qualité ainsi que d'uniformiser nos procédés dans la division canadienne des Services bancaires aux sociétés. Nous évaluons actuellement s'il est possible d'étendre ce modèle d'exploitation amélioré au cours de l'exercice 2010.

Nouveau système de paie au Canada – La Banque a mis en œuvre un nouveau système de paie beaucoup plus efficace au Canada. Le temps de réponse s'en trouvera réduit de même que les opérations manuelles et la quantité de papier générée par le système, ce qui s'inscrit dans l'engagement de la Banque Scotia pour la protection de l'environnement. Ce système est aussi une plateforme mondiale qui peut être étendue à certains de nos bureaux à l'étranger, ce qui confèrera plus d'uniformité à nos procédés et améliorera leur rentabilité.

Responsabilité sociale

Pour la Banque Scotia, la responsabilité sociale désigne notre manière de nous comporter avec nos partenaires – actionnaires, clients, employés et collectivités – afin d’assumer nos responsabilités sociales, économiques, environnementales et morales.



La Banque Scotia appuie les microentrepreneurs comme Teresa Olmedo (à droite) en leur donnant accès au crédit par l’entremise de ses programmes de microfinance au Chili. À ses côtés, Vivian Shinya de Scotiabank Sud Américano.

Voici certaines réalisations de 2009 en matière de responsabilité sociale.

- **Indice DJSI World** : La Banque Scotia a été l’une parmi seulement onze sociétés canadiennes de premier ordre à figurer dans l’indice Dow Jones Sustainability World (indice DJSI World).
- **Politique environnementale de la Banque** : Le conseil d’administration a approuvé notre politique environnementale actualisée, qui établit les politiques et les principes généraux que nous appliquons dans la gestion des questions comportant des enjeux environnementaux. La politique porte sur diverses questions, notamment le respect de l’environnement, le risque environnemental associé aux activités de crédit, les incidences des activités de la Banque sur l’environnement et la conscientisation des employés à l’égard des enjeux environnementaux.
- **Site Web Scotia Écolo** : La Banque a lancé un nouveau site Web interne qui vise à aider ses employés à réduire la consommation quotidienne de papier tout en permettant à la Banque d’atteindre ses objectifs de réduction de la consommation de papier à long terme. Le site contient des trucs, des outils et d’autres informations utiles pour aider les employés à réduire leur consommation de papier.
- **Meilleurs employeurs au Canada pour la diversité** : La Banque Scotia a été au nombre des meilleurs employeurs au Canada pour la diversité en 2009, se classant parmi les 35 meilleurs employeurs à cet égard. Les juges ont attiré l’attention sur les programmes que la Banque a mis en place pour promouvoir l’avancement des femmes et pour recruter une main-d’œuvre diversifiée ainsi que sur les groupes de réseautage conçus pour le personnel, dont le Réseau Femmes Scotia.
- **Réseau autochtone Scotia** : La Banque Scotia a inauguré le Réseau autochtone Scotia au mois d’août. Ce groupe pour les employés, composé d’employés autochtones et de leurs collègues, fournit un forum de participation aux employés afin d’attirer des autochtones et de les garder au sein de la Banque.



- **Les 50 meilleurs employeurs du Canada** : La Banque Scotia figure pour une cinquième année de suite parmi les 50 meilleurs employeurs du Canada dans la liste compilée par la revue *Report on Business* du *Globe and Mail*.
- **Journée internationale de la femme** : La Banque Scotia a célébré cette journée en recevant des groupes de femmes locaux dans ses bureaux à Toronto pour qu’ils renseignent le public sur le travail qu’ils accomplissent. La Banque a aussi souligné la Journée internationale de la femme aux Bahamas, à la Barbade, au Belize, au Chili, au Costa Rica, en République dominicaine, au Salvador, en Jamaïque, au Mexique et à Porto Rico. Elle a donné son appui à des groupes de femmes locaux et reconnu le rôle important que jouent les femmes dans le renforcement de leurs collectivités respectives.
- **Partenariat universitaire** : Les programmes internationaux d’échange d’étudiants étaient au cœur d’un partenariat conclu entre la Guanghua School of Management de l’Université de Pékin et la Schulich School of Business de l’Université York. La Banque Scotia a mis sur pied le programme Scotiabank Scholarship in International Business dans le cadre de ce partenariat. Elle a octroyé des bourses en commerce international à des étudiants chinois et canadiens inscrits à un programme visant l’obtention de deux diplômes en commerce. Ce programme de bourses cadre bien avec les objectifs de la Banque en matière de commerce international et démontre notre engagement à soutenir les collectivités où vivent et travaillent nos employés.



Pour obtenir davantage de renseignements, veuillez consulter la page sur la responsabilité sociale de la Banque Scotia sur son site Web au www.scotiabank.com.

Rapport de gestion

Table des matières

- 22 Énoncés prospectifs
- 23 Chiffres clés de l'exercice 2009

Survol

- 24 Résultats financiers
- 24 Éléments dignes d'intérêt
- 25 Perspectives
- 25 Rendement revenant aux actionnaires
- 26 Incidence de la conversion des devises
- 26 Incidence des acquisitions
- 27 Mesures non conformes aux PCGR

Résultats financiers du Groupe

- 28 Total des revenus
- 28 Revenu d'intérêts net
- 29 Autres revenus
- 32 Frais autres que d'intérêts
- 32 Impôts
- 32 Participation sans contrôle
- 32 Qualité du crédit
- 35 Revue du quatrième trimestre
- 36 Sommaire des résultats trimestriels

Situation financière du Groupe

- 37 Bilan
- 38 Gestion du capital
- 43 Arrangements hors bilan
- 46 Instruments financiers
- 47 Principaux instruments de crédit

Secteurs d'activité

- 51 Aperçu des secteurs d'activité
- 52 Réseau canadien
- 55 Opérations internationales
- 58 Scotia Capitaux
- 61 Autres

Gestion du risque

- 62 Survol
- 65 Risque de crédit
- 68 Risque de marché
- 73 Risque d'illiquidité
- 75 Risque opérationnel
- 75 Risque de réputation
- 76 Risque environnemental

Contrôles et conventions comptables

- 77 Contrôles et procédures
- 77 Principales estimations comptables
- 81 Modifications de conventions comptables
- 81 Adoption des Normes internationales d'information financière («IFRS»)
- 82 Opérations entre apparentés

Données supplémentaires

- 83 Renseignements par secteur géographique
- 85 Risque de crédit
- 90 Capital
- 91 Revenus et charges
- 92 Autres informations
- 94 Statistiques des onze derniers exercices

Énoncés prospectifs

Nos communications publiques comprennent souvent des énoncés prospectifs verbaux et écrits. Le présent document renferme ce genre d'énoncés, qui peuvent également être intégrés à d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières du Canada ou de la Securities and Exchange Commission des États Unis, ou à toute autre communication. De tels énoncés sont formulés aux termes des règles d'exonération de la loi américaine intitulée Private Securities Litigation Reform Act of 1995 et de toute loi pertinente sur les valeurs mobilières en vigueur au Canada. Des énoncés prospectifs peuvent comprendre des observations concernant les objectifs de la Banque, les stratégies qu'elle emploie pour les atteindre, ses résultats financiers prévisionnels (y compris ceux relevant du domaine de la gestion du risque) et les perspectives à l'égard des activités de la Banque et de l'économie du Canada, des États Unis et du monde entier. On reconnaît habituellement les énoncés prospectifs à l'emploi de termes ou d'expressions comme «croire», «prévoir», «s'attendre à», «avoir l'intention de», «estimer», «projeter», «pourrait augmenter» et «pourrait fluctuer» et autres expressions similaires ainsi que par la conjugaison des verbes au futur et au conditionnel.

De par leur nature, les énoncés prospectifs comportent de nombreuses hypothèses, des incertitudes et des risques inhérents, tant généraux que spécifiques, ainsi que le risque que les prédictions et autres énoncés prospectifs se révèlent inexacts. La Banque conseille aux lecteurs de ne pas se fier indûment à ces énoncés étant donné que les résultats réels pourraient différer sensiblement des estimations et intentions exprimées dans ces énoncés prospectifs, en raison d'un certain nombre de facteurs importants dont plusieurs sont indépendants de sa volonté. Ces facteurs sont notamment la conjoncture économique et financière au Canada et dans le monde; les variations des taux d'intérêt et des cours du change; les liquidités; une volatilité importante et les interruptions des marchés; le défaut de tiers de respecter leurs obligations envers la Banque et envers les sociétés membres de son groupe; l'incidence des changements apportés à la politique monétaire; les modifications apportées aux lois et à la réglementation au Canada et

ailleurs, notamment les changements apportés aux lois fiscales; l'incidence qu'aurait tout changement des cotes de crédit attribuées à la Banque; les modifications apportées aux lignes directrices relatives au capital au titre des risques, aux nouvelles directives de présentation de l'information et aux directives réglementaires en matière de liquidités, ou les interprétations qui en sont faites; le risque opérationnel et le risque de réputation; le risque que les modèles de gestion du risque de la Banque ne tiennent pas compte de tous les facteurs pertinents; l'exactitude et l'exhaustivité de l'information que la Banque reçoit sur sa clientèle et ses contreparties; la mise au point et le lancement de nouveaux produits et services en temps opportun sur des marchés réceptifs; la capacité de la Banque à étendre ses canaux de distribution existants, à en mettre sur pied de nouveaux et à en tirer des revenus; la capacité de la Banque à mener à terme ses acquisitions et ses autres stratégies de croissance et à intégrer les établissements acquis; les modifications des conventions et des méthodes comptables dont la Banque se sert pour présenter sa situation financière et ses résultats d'exploitation, y compris les incertitudes entourant les principales hypothèses et estimations comptables; l'incidence de l'application de modifications comptables futures; l'activité sur les marchés financiers mondiaux; la capacité de la Banque à recruter et à conserver des dirigeants clés; la confiance accordée aux tiers qui fournissent les composantes de l'infrastructure commerciale de la Banque; les changements imprévus des habitudes de dépenses et d'épargne du consommateur; les changements technologiques; la fraude perpétrée par des tiers à l'interne ou à l'extérieur de la Banque, notamment par l'utilisation inédite de nouvelles technologies pour commettre des fraudes à l'endroit de la Banque ou de ses clients; le regroupement du secteur canadien des services financiers; la présence de nouveaux concurrents et des concurrents établis; les procédures judiciaires et réglementaires; les cas de force majeure comme les tremblements de terre et les ouragans; l'incidence éventuelle de conflits internationaux et autres événements, y compris les actes terroristes et la guerre contre le terrorisme; les incidences de maladies ou d'épidémies sur les économies locales, nationales ou internationale; les

perturbations des infrastructures publiques, notamment les transports, les communications, l'électricité et l'eau; de même que la capacité de la Banque à prévoir et à gérer les risques que comportent ces facteurs. Une grande partie des activités de la Banque consiste à consentir des prêts ou à affecter autrement ses ressources à certains secteurs, entreprises ou pays. Tout événement imprévu touchant ces emprunteurs, secteurs ou pays risque d'avoir une incidence défavorable importante sur les résultats financiers de la Banque, sur ses activités, sur sa situation financière ou sur ses liquidités. Ces facteurs, et d'autres encore, peuvent faire en sorte que la performance réelle de la Banque soit, dans une mesure importante, différente de celle envisagée par les énoncés prospectifs. Pour plus de renseignements, il y a lieu de se reporter à la page 62 du rapport annuel 2009 de la Banque.

La liste des facteurs importants énoncés ci-dessus n'est pas exhaustive. Lorsqu'ils se fient à des énoncés prospectifs pour prendre des décisions à l'égard de la Banque et de ses titres, les investisseurs et les autres personnes doivent se pencher diligemment sur ces facteurs, ainsi que sur d'autres incertitudes et éventualités. La Banque ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs verbaux ou écrits qui peuvent être faits de temps à autre par elle ou en son nom.

La rubrique «Perspectives» contenue dans le présent document est fondée sur les opinions de la Banque; leur réalisation est incertaine. Le lecteur est prié de tenir compte des facteurs susmentionnés à la lecture de cette rubrique.

Le lecteur trouvera d'autres renseignements sur la Banque, y compris sa notice annuelle, sur le site Web de SEDAR, à www.sedar.com, ainsi que dans la section EDGAR du site Web de la SEC, à www.sec.gov

Le 8 décembre 2009

■ T1 Chiffres clés de l'exercice 2009

Aux 31 octobre et pour les exercices terminés à ces dates	2009	2008	2007	2006	2005
Résultats d'exploitation (en millions de dollars)					
Revenu d'intérêts net	8 328	7 574	7 098	6 408	5 871
Revenu d'intérêts net (BMEF ¹⁾)	8 616	7 990	7 629	6 848	6 197
Total des revenus	14 457	11 876	12 490	11 208	10 400
Total des revenus (BMEF ¹⁾)	14 745	12 292	13 021	11 648	10 726
Dotation à la provision pour pertes sur créances	1 744	630	270	216	230
Frais autres que d'intérêts	7 919	7 296	6 994	6 443	6 043
Charge d'impôts	1 133	691	1 063	872	847
Charge d'impôts (BMEF ¹⁾)	1 421	1 107	1 594	1 312	1 173
Bénéfice net	3 547	3 140	4 045	3 579	3 209
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	3 361	3 033	3 994	3 549	3 184
Rendement de l'exploitation					
Bénéfice de base par action (en dollars)	3,32	3,07	4,04	3,59	3,19
Bénéfice dilué par action (en dollars)	3,31	3,05	4,01	3,55	3,15
Rendement des capitaux propres ¹⁾ (en pourcentage)	16,7	16,7	22,0	22,1	20,9
Ratio de productivité (en pourcentage) (BMEF ¹⁾)	53,7	59,4	53,7	55,3	56,3
Marge nette sur intérêts sur le total des actifs moyens (en pourcentage) (BMEF ¹⁾)	1,68	1,75	1,89	1,95	2,00
Données du bilan (en millions de dollars)					
Liquidités et titres	160 572	125 353	118 030	118 878	93 964
Prêts et acceptations	275 885	300 649	238 685	212 329	178 003
Total de l'actif	496 516	507 625	411 510	379 006	314 025
Dépôts	350 419	346 580	288 458	263 914	217 445
Actions privilégiées	3 710	2 860	1 635	600	600
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	21 062	18 782	17 169	16 947	15 482
Actifs sous administration	215 097	203 147	195 095	191 869	171 392
Actifs sous gestion	41 602	36 745	31 403	27 843	26 630
Mesures du capital²⁾					
Ratio de capital de catégorie 1 (en pourcentage)	10,7	9,3	9,3	10,2	11,1
Ratio du capital total (en pourcentage)	12,9	11,1	10,5	11,7	13,2
Ratio des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires à l'actif pondéré en fonction du risque (en pourcentage)	9,7	8,3	7,8	8,8	9,7
Ratio des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires à l'actif pondéré en fonction du risque ¹⁾³⁾ (en pourcentage)	8,2	6,6	7,4	8,3	9,3
Actif pondéré en fonction du risque (en millions de dollars)	221 656	250 591	218 337	197 010	162 799
Qualité du crédit					
Montant net des prêts douteux ⁴⁾ (en millions de dollars)	2 563	1 191	601	570	681
Provision générale pour pertes sur créances (en millions de dollars)	1 450	1 323	1 298	1 307	1 330
Provision sectorielle (en millions de dollars)	44	–	–	–	–
Montant net des prêts douteux en pourcentage des prêts et des acceptations ²⁾	0,93	0,40	0,25	0,27	0,38
Dotation à la provision spécifique pour pertes sur créances en pourcentage de l'encours moyen des prêts et acceptations	0,54	0,24	0,13	0,14	0,16
Données sur les actions ordinaires					
Cours de l'action (en dollars)					
Haut	49,19	54,00	54,73	49,80	44,22
Bas	23,99	35,25	46,70	41,55	36,41
Clôture	45,25	40,19	53,48	49,30	42,99
Actions en circulation (en millions)					
Moyenne (de base)	1 013	987	989	988	998
Moyenne (diluée)	1 016	993	997	1 001	1 012
Fin de l'exercice	1 025	992	984	990	990
Dividendes par action (en dollars)	1,96	1,92	1,74	1,50	1,32
Rendement de l'action (en pourcentage) ⁵⁾	5,4	4,3	3,4	3,3	3,3
Capitalisation boursière (en millions de dollars)	46 379	39 865	52 612	48 783	42 568
Valeur comptable par action ordinaire (en dollars)	20,55	18,94	17,45	17,13	15,64
Ratio de la valeur de marché à la valeur comptable	2,2	2,1	3,1	2,9	2,7
Ratio cours-bénéfice	13,6	13,1	13,2	13,7	13,5
Autres données					
Salariés	67 802	69 049	58 113	54 199	46 631
Succursales et bureaux	2 686	2 672	2 331	2 191	1 959

1) Mesure non conforme aux PCGR. Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 27.

2) Depuis le 1^{er} novembre 2007, le capital réglementaire, l'actif pondéré en fonction du risque et les ratios de capital sont déterminés selon les règles de Bâle II. Les chiffres correspondants des périodes antérieures sont déterminés selon les règles de Bâle I.

3) Certains chiffres correspondants des exercices antérieurs ont fait l'objet d'un reclassement pour tenir compte de la nouvelle définition des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires. Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 27.

4) Le montant net des prêts douteux correspond au montant des prêts douteux, moins la provision spécifique pour pertes sur créances.

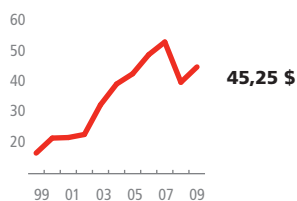
5) D'après la moyenne des cours les plus hauts et les plus bas de l'action ordinaire pour l'exercice.

Survol

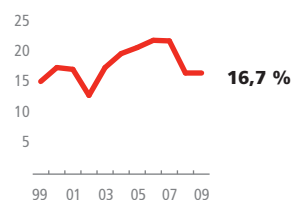
D1 Bénéfice par action (dilué)



D2 Cours de l'action ordinaire



D3 Rendement des capitaux propres



Résultats financiers

Le bénéfice net de la Banque pour 2009 s'est chiffré à 3 547 millions de dollars, en hausse de 407 millions de dollars, ou 13 %, par rapport à celui de l'exercice précédent. Le bénéfice dilué par action s'est établi à 3,31 \$, contre 3,05 \$ pour 2008. Le rendement des capitaux propres a été de 16,7 %, comme l'illustre le diagramme 3.

Le bénéfice réalisé par la Banque a continué de subir l'incidence de la volatilité dans les marchés des capitaux mondiaux et de la faiblesse de la qualité globale du crédit. Malgré les difficultés, les trois principaux secteurs d'activité de la Banque ont réalisé un bénéfice sans précédent en 2009.

Le total des revenus s'est établi à 14 745 millions de dollars (sur une base de mise en équivalence fiscale), soit une forte progression de 2 453 millions de dollars, ou 20 %, par rapport à celui de 2008. En 2009, le revenu d'intérêts net (sur une base de mise en équivalence fiscale) s'est accru de 626 millions de dollars, ou 8 %, en raison surtout de la variation favorable de la juste valeur des instruments financiers servant à la gestion de l'actif et du passif et de l'incidence favorable de la conversion des devises. Cet accroissement s'explique également par une forte croissance des actifs dans tous les secteurs, par les acquisitions et par l'élargissement des écarts dans le portefeuille des prêts aux grandes sociétés. Ces facteurs ont été en partie atténués par la hausse du coût des liquidités et le recul du revenu de dividende exonéré d'impôts.

Les autres revenus pour 2009 se sont élevés au montant record 6 129 millions de dollars, en hausse de 1 827 millions de dollars, ou 42 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent. Cette hausse traduit les charges importantes inscrites en 2008 et l'incidence favorable de la conversion des devises, lesquelles ont été en partie compensées par des ajustements d'évaluation inscrits en 2009. Scotia Capitaux a enregistré des revenus de transaction records et une hausse des commissions de crédit, des commissions de prise ferme, des revenus de titrisation et des revenus tirés des acquisitions. Ces hausses ont été en partie annulées par des revenus de commissions de courtage au détail plus faibles, en raison du ralentissement de l'activité des clients.

Les frais autres que d'intérêts ont augmenté de 9 % par rapport à ceux de l'exercice précédent, ce qui comprend l'incidence négative de la conversion des devises. Cette augmentation est essentiellement attribuable aux acquisitions et aux dépenses effectuées afin de soutenir l'expansion des activités ainsi qu'à la hausse de

la rémunération liée à la performance. Le ratio de productivité s'est établi à 53,7 %, ce qui représente une amélioration par rapport à celui de 59,4 % inscrit à l'exercice précédent.

La dotation à la provision pour pertes sur créances s'est établie à 1 744 millions de dollars, soit un accroissement notable de 1 114 millions de dollars par rapport à celle de l'exercice précédent, ce qui s'explique surtout par la conjoncture économique mondiale. L'accroissement de la dotation a été réparti de façon égale entre chacun des secteurs d'activité. De plus, la provision générale a été augmentée, et une provision sectorielle a été constituée afin de tenir compte de la détérioration du secteur de l'automobile.

En 2009, le taux d'imposition global s'est inscrit en hausse, par rapport à celui de 17,5 % de l'exercice précédent, s'établissant à 23,6 %, en raison surtout de la diminution du revenu de dividende exonéré d'impôts et de l'augmentation des ajustements apportés aux actifs d'impôts futurs.

La situation du capital de la Banque demeure solide grâce à l'augmentation du capital autogénéré et à une approche proactive en matière d'émission de capital. La Banque continue de dégager des capitaux de ses activités et agit de manière préventive pour mobiliser des capitaux, notamment en ce qui a trait aux actions privilégiées et aux débetures subordonnées. Le ratio de capital de catégorie 1, qui se situe à 10,7 %, et le ratio du capital total, qui se situe à 12,9 %, se sont maintenus bien au-dessus des exigences réglementaires minimales et demeurent solides selon les normes internationales.

Éléments dignes d'intérêt

La Banque a engagé des charges de 586 millions de dollars (400 millions de dollars après impôts) en 2009, soit environ 0,39 \$ par action, comme le présente le tableau 2. À titre de comparaison, ces charges se sont chiffrées à 1 221 millions de dollars (822 millions de dollars après impôts) à l'exercice précédent. Les charges de l'exercice à l'étude découlent d'ajustements d'évaluation, alors que les charges de l'exercice 2008 tenaient compte d'ajustements d'évaluation, de pertes sur contreparties de négociation et de pertes découlant de l'évaluation à la valeur de marché se rapportant à des dérivés sur taux d'intérêt utilisés à des fins de couverture de la gestion de l'actif et du passif.

En 2008, bon nombre de placements de crédit structuré nécessitent des ajustements d'évaluation pour ramener leur valeur à la juste valeur, occasionnant du coup une charge à l'état des résultats.

Un ajustement négatif relativement minime de 11 millions de dollars a été apporté en 2009 à la valeur nette des titres adossés à des créances avec flux groupés et des titres adossés à des prêts avec flux groupés («TCFG» et «TPFG»). Les pertes de valeur des titres disponibles à la vente se sont chiffrées à 575 millions de dollars (392 millions de dollars après impôts) en 2009, en raison de la faiblesse persistante de l'économie et du repli des marchés des actions et des obligations.

Perspectives

L'économie mondiale est actuellement en transition entre la récession et la reprise, bien que le retour à la croissance soit loin d'être robuste et se montre très inégal d'un pays, d'une région et d'un secteur à l'autre. La croissance enregistrée par bon nombre des grands pays développés est de modeste à modérée.

Un certain nombre de facteurs positifs devraient continuer de favoriser un renforcement graduel de la croissance mondiale, notamment les stimulants économiques gouvernementaux, les coûts d'emprunt très peu élevés, le redressement des marchés des marchandises et des marchés naissants et la reprise graduelle de la demande des consommateurs.

Étant donné ce contexte économique, la Banque s'attend à une croissance soutenue en 2010, grâce à de solides apports de chacun de ses secteurs d'activité.

Rendement revenant aux actionnaires

En 2009, la Banque a enregistré un excellent rendement revenant aux actionnaires, celui-ci ayant totalisé 18,8 %, comme le présente le tableau 3.

Le rendement annuel composé des actions de la Banque s'est établi en moyenne à 7 % au cours des cinq derniers exercices et à 14 % au cours des dix derniers exercices. Il a été supérieur à celui de l'indice composé S&P/TSX, lequel s'est établi à 6 % au cours des dix derniers exercices, comme le présente le diagramme 4. La Banque privilégie la croissance durable et à long terme du bénéfice et un rendement des capitaux propres élevé.

La Banque a maintenu son dividende trimestriel en 2009. Au cours de l'exercice, le dividende par action a atteint 1,96 \$, soit une progression de 2 % par rapport à celui versé en 2008.

Le rendement des capitaux propres de la Banque s'est chiffré à 16,7 %. En 2009, le rendement des capitaux propres a subi l'incidence négative des modifications de conventions comptables adoptées au cours de

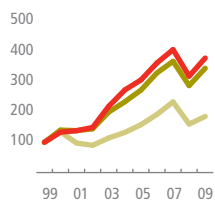
■ T2 Éléments dignes d'intérêt

Pour les exercices terminés les 31 octobre
(en millions de dollars, sauf le bénéfice
par action)

	2009		2008	
	Avant impôts	Après impôts	Avant impôts	Après impôts
Ajustements d'évaluation				
TCFG/TPFG	(11) \$	(8) \$	(516) \$	(342) \$
VPS/PCAA	–	–	(107)	(72)
Autres titres disponibles à la vente	(575)	(392)	(217)	(150)
Pertes liées aux contreparties de négociation				
Lehman Brothers	–	–	(171)	(117)
Autres	–	–	(48)	(32)
Opération de couverture de la GAP	–	–	(162)	(109)
	(586) \$	(400) \$	(1 221) \$	(822) \$
Incidence sur le bénéfice par action		(0,39) \$		(0,82) \$
Par secteur d'activité				
Opérations internationales	(65) \$	(36) \$	(147) \$	(128) \$
Scotia Capitaux	(62)	(46)	(632)	(382)
Autres	(459)	(318)	(442)	(312)
Total	(586) \$	(400) \$	(1 221) \$	(822) \$
Par poste de l'état des résultats				
Gains (pertes) sur titres	(595) \$		(783) \$	
Revenus de transaction	–		(219)	
Revenu d'intérêts net	–		(162)	
Autres revenus/autres	9		(57)	
Total	(586) \$		(1 221) \$	

D4 Rendement revenant aux actionnaires ordinaires

Plus-value du cours de l'action majorée des dividendes réinvestis, 1998 = 100



- Banque Scotia
- Indice de rendement global S&P/TSX pour les banques
- Indice composé de rendement global S&P/TSX

l'exercice. Certains titres de créance ont été reclassés dans les prêts et comptabilisés au coût après amortissement. Par conséquent, la Banque a inscrit une hausse nette de 595 millions de dollars au cumul des autres éléments du résultat étendu. L'incidence nette sur le rendement des capitaux propres par suite de cette modification s'est traduite par une réduction d'environ 50 points de base.

Incidence de la conversion des devises

La fluctuation des taux de change moyens pour l'ensemble de l'exercice a eu un effet positif sur le bénéfice réalisé par la Banque en 2009. En moyenne, le dollar canadien s'est déprécié de 12 % par rapport au dollar américain et de 9 %

par rapport au sol péruvien et il a diminué par rapport à plusieurs autres devises dans lesquelles la Banque exerce ses activités. Par ailleurs, il s'est raffermi par rapport au peso mexicain (11 %) et au dollar jamaïcain. Les fluctuations du taux de change moyen ont eu des répercussions sur le bénéfice net, tel que l'illustre le diagramme 4.

Incidence des acquisitions

La Banque a réalisé un certain nombre d'acquisitions en 2008 et en 2009, lesquelles ont contribué à sa croissance au Canada et dans son secteur Opérations internationales. Leur incidence sur les principaux postes de l'état des résultats est présentée au tableau 5.

T3 Total du rendement revenant aux actionnaires

Pour les exercices terminés les 31 octobre	2009	2008	2007	2006	2005	TCAC sur 5 ans ¹⁾
Cours de clôture de l'action ordinaire (en dollars)	45,25	40,19	53,48	49,30	42,99	2,7 %
Dividendes versés (en dollars par action)	1,96	1,92	1,74	1,50	1,32	12,2 %
Dividendes versés (en pourcentage)	4,9	3,6	3,5	3,5	3,3	
Hausse (baisse) du cours de l'action (en pourcentage)	12,6	(24,9)	8,5	14,7	8,6	
Total du rendement annuel revenant aux actionnaires (en pourcentage) ²⁾	18,8	(21,6)	12,2	18,4	12,1	6,8 %

- 1) Taux de croissance annuel composé («TCAC»)
- 2) Le total du rendement annuel revenant aux actionnaires suppose le réinvestissement des dividendes trimestriels et, par conséquent, pourrait ne pas correspondre à la somme des rendements du dividende et du cours de l'action figurant dans le tableau.

T4 Incidence de la conversion des devises

Taux de change moyen	2009	2008	2007
Dollar américain/dollar canadien	0,855	0,974	0,909
Peso mexicain/dollar canadien	11,585	10,473	9,968

Incidence sur le bénéfice (en millions de dollars, sauf pour le bénéfice par action)	2009 c. 2008	2008 c. 2007	2007 c. 2006
Revenu d'intérêts net	235 \$	(221) \$	(119) \$
Autres revenus	111	(80)	(80)
Frais autres que d'intérêts	(55)	146	77
Autres éléments (après impôts)	(84)	51	40
Bénéfice net	207 \$	(104) \$	(82) \$
Bénéfice par action (dilué)	0,20 \$	(0,10) \$	(0,08) \$

Incidence par secteur d'activité (en millions de dollars)	2009	2008	2007
Opérations internationales	82 \$	(83) \$	(37) \$
Scotia Capitaux	103 \$	(7) \$	(19) \$
Réseau canadien	16 \$	(21) \$	(4) \$
Autres	6 \$	7 \$	(22) \$

T5 Incidence des acquisitions¹⁾

(en millions de dollars)	2009	2008
Revenu d'intérêts net	629 \$	276 \$
Autres revenus	352	99
Frais autres que d'intérêts	(455)	(202)
Autres éléments (après impôts)	(210)	(46)
Bénéfice net	316 \$	127 \$

- 1) Tient compte des acquisitions et des placements dans des sociétés affiliées réalisés en 2008 et en 2009, exclusion faite des frais de financement.

Mesures non conformes aux PCGR

Pour évaluer sa performance, la Banque a recours à diverses mesures financières. Certaines d'entre elles ne sont pas calculées selon les principes comptables généralement reconnus (les «PCGR») ni définies par ceux-ci. Ces mesures n'ont aucune signification normalisée qui assurerait qu'elles soient cohérentes et comparables à celles utilisées par d'autres sociétés. Ces mesures non conformes aux PCGR sont utilisées dans notre rapport de gestion et elles sont définies ci-après :

Base de mise en équivalence fiscale

La Banque analyse le revenu d'intérêts net et le total des revenus sur une base de mise en équivalence fiscale (la «BMEF»). Cette méthode majore le revenu exonéré d'impôts gagné sur certains titres comptabilisés dans le revenu d'intérêts net jusqu'à un montant équivalent avant impôts. Une augmentation correspondante est inscrite à la charge d'impôts, ce qui signifie qu'il n'y a aucune incidence sur le bénéfice net. La direction est d'avis que cette méthode permet d'établir une comparaison uniforme du revenu d'intérêts net découlant de sources imposables et de celui provenant de sources non imposables et qu'elle favorise une méthode cohérente de mesure. Bien que d'autres banques utilisent également la BMEF, la méthode qu'elles emploient pourrait ne pas être comparable à celle de la Banque. Pour 2009, le montant de la majoration au titre de la BMEF à l'égard du revenu d'intérêts net et de la charge d'impôts s'est élevé à 288 millions de dollars, contre 416 millions de dollars pour l'exercice précédent.

Aux fins de la présentation des informations sectorielles, le revenu d'intérêts net et la charge d'impôts des secteurs sont majorés d'un montant équivalent imposable. L'élimination de la majoration au titre de la BMEF est inscrite dans le secteur Autres.

Ratio de productivité (BMEF)

La direction utilise le ratio de productivité comme mesure de l'efficacité de la Banque. Ce ratio indique les frais autres que d'intérêts exprimés en pourcentage du total des revenus, sur une base de mise en équivalence fiscale.

Marge nette sur intérêts sur le total des actifs moyens (BMEF)

Ce ratio indique le revenu d'intérêts net, sur une base de mise en équivalence fiscale, exprimé en pourcentage du total des actifs moyens.

Leverier d'exploitation

La Banque définit le leverier d'exploitation comme le taux de croissance du total des revenus sur une base de mise en équivalence fiscale, moins le taux de croissance des frais.

Rendement des capitaux propres

Le rendement des capitaux propres est une mesure de rentabilité qui présente le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires exprimé en pourcentage des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires. La Banque calcule le rendement de ses capitaux propres à l'aide des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires.

Capital économique et rendement du capital économique

Aux fins de l'information financière interne, la Banque attribue le capital à ses secteurs d'activité en fonction de leur profil de risque et selon une méthode qui tient compte du risque de crédit, du risque de marché, du risque opérationnel et d'autres risques propres à chacun d'eux. Le montant du capital lié au risque attribué est communément appelé capital économique. Le rendement des capitaux propres par secteur d'activité est calculé en fonction du capital économique qui lui est attribué.

Ratio des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires à l'actif pondéré en fonction du risque

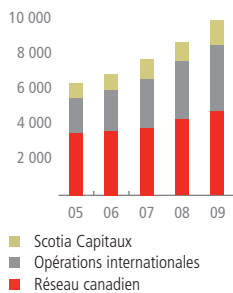
Le ratio des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires à l'actif pondéré en fonction du risque est une mesure financière importante pour les agences de notation et les investisseurs. Les capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires représentent le total des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, ainsi que la participation sans contrôle dans les filiales, moins l'écart d'acquisition et les actifs incorporels non amortis. Les capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires sont présentés en pourcentage de l'actif pondéré en fonction du risque.

Les ratios de capital réglementaire, comme le ratio de capital de catégorie 1 et le ratio du capital total, ont une signification normalisée définie par le Bureau du surintendant des institutions financières du Canada (le «BSIF»).

Résultats financiers du Groupe

D5 Revenu d'intérêts net par secteur d'activité¹⁾

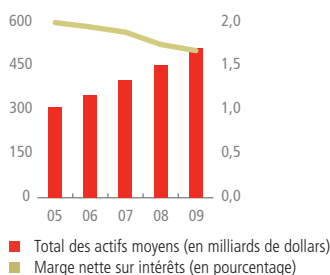
Base de mise en équivalence fiscale, en millions de dollars



1) Compte non tenu du secteur Autres.

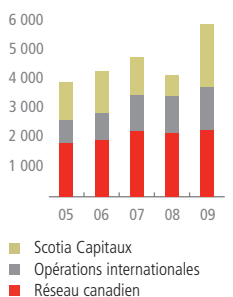
D6 Total des actifs moyens et marge nette sur intérêts

Base de mise en équivalence fiscale, en millions de dollars



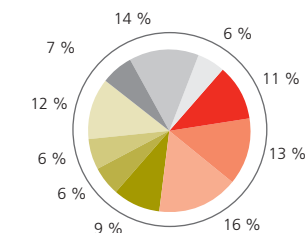
D7 Autres revenus par secteur d'activité¹⁾

Base de mise en équivalence fiscale, en millions de dollars



1) Compte non tenu du secteur Autres.

D8 Provenance des autres revenus



- Revenus sur cartes de crédit
- Services de dépôts et de paiement
- Fonds communs de placement
- Gestion de placements, courtage et fiducie
- Commission de crédit
- Revenus de transaction
- Commissions de placement et autres
- Opérations de change à des fins autres que de transaction
- Revenus tirés des opérations de titrisation
- Autres

Total des revenus

Le total des revenus (sur une base de mise en équivalence fiscale) s'est établi à 14 745 millions de dollars en 2009, soit une forte hausse de 2 453 millions de dollars, ou 20 %, par rapport à celui de l'exercice précédent, dont une tranche de 346 millions de dollars est due à l'incidence positive de la conversion des devises. Cette hausse est principalement attribuable aux revenus qui ont augmenté de manière importante dans bien des catégories des autres revenus, comme les revenus de transaction, les commissions de crédit, les revenus tirés des services bancaires d'investissement et ceux tirés de la titrisation. Le revenu d'intérêts a progressé d'un exercice à l'autre, ce qui s'explique essentiellement par l'incidence favorable des variations de la juste valeur des instruments financiers utilisés aux fins de la gestion de l'actif et du passif, par l'incidence favorable de la conversion des devises et par l'élargissement des écarts sur les prêts aux grandes sociétés.

Les revenus du Réseau canadien se sont accrus de 9 % par rapport à ceux de l'exercice précédent, surtout grâce au revenu d'intérêts net tiré de la croissance du volume et d'une légère hausse des marges. Les autres revenus tiennent compte de la croissance des revenus liés au placement dans CI Financial.

Les revenus des Opérations internationales ont grimpé de 14 %, la moitié de l'augmentation découlant d'acquisitions et de l'incidence favorable de la conversion des devises. En Asie, la hausse des revenus s'explique à la fois par la croissance des actifs, par l'augmentation des écarts et par les charges relatives aux ajustements d'évaluation en 2008. Dans les Antilles, la progression s'explique principalement par la hausse des volumes.

Pour ce qui est de Scotia Capitaux, les revenus ont presque doublé, faisant un bond de 95 % par rapport à ceux de 2008, des revenus sans précédent ayant été enregistrés pour les opérations sur les titres à revenu fixe, les titres institutionnels et les métaux précieux. La Banque a aussi réalisé d'importants revenus sur les opérations de change. Les revenus plus élevés des services bancaires aux sociétés sont attribuables à la croissance de la moyenne des prêts, à l'élargissement des écarts et à la hausse des commissions de crédit.

Les revenus du secteur Autres ont diminué, en raison du recul du revenu d'intérêts net, en partie compensé par la hausse des gains réalisés sur les opérations de titrisation.

Revenu d'intérêts net

Le revenu d'intérêts net (sur une base de mise en équivalence fiscale) a atteint 8 616 millions de dollars en 2009, soit une augmentation de 626 millions de dollars, ou 8 %, par rapport à celui de l'exercice précédent. Cette augmentation tient compte de l'incidence favorable des variations de la juste valeur des instruments financiers utilisés aux fins de la gestion de l'actif et du passif, qui s'est chiffrée à 283 millions de dollars, de la conversion des

devises, qui s'est chiffrée à 235 millions de dollars, et de l'élargissement des écarts sur les prêts aux grandes sociétés, facteurs qui ont été atténués par la baisse du revenu de dividende exonéré d'impôts de 128 millions de dollars. Si l'on exclut les éléments précédents, le revenu d'intérêts sous-jacent a affiché une légère hausse de 69 millions de dollars, ou 1 %, alors que la hausse des écarts dans la plupart des secteurs a été en partie annulée par l'augmentation du coût des liquidités et la hausse des intérêts débiteurs sur les débetures subordonnées.

La croissance de 58 milliards de dollars, ou 13 %, des actifs moyens est surtout attribuable aux actifs improductifs (16 milliards de dollars, ou 37 %), aux prêts aux particuliers (14 milliards de dollars, ou 31 %) et aux prêts aux entreprises et aux administrations publiques (13 milliards de dollars, ou 13 %).

Les actifs moyens du Réseau canadien se sont accrus de 10 %, ou 17 milliards de dollars, en raison principalement des prêts hypothécaires et des lignes de crédit personnelles. Les prêts-auto aux particuliers ont également été en forte croissance. La hausse des actifs moyens reflète également le placement dans CI Financial et l'acquisition d'E*TRADE Canada.

Les actifs moyens des Opérations internationales ont quant à eux augmenté de 10 milliards de dollars, ou 13 %. Cette augmentation est survenue à la fois dans le secteur des prêts aux particuliers et dans celui des prêts aux entreprises au Pérou et aux Antilles ainsi que dans le secteur des prêts aux entreprises en Asie.

Les actifs productifs moyens de Scotia Capitaux ont affiché une hausse de 6 milliards de dollars, ou 5 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent. Cette hausse est essentiellement attribuable au secteur des prêts aux grandes sociétés des États-Unis et à une croissance plus modérée en Europe et au Canada.

La marge nette sur intérêts de la Banque s'est établie à 1,68 % en 2009, en baisse par rapport à celle de 1,75 % enregistrée un an plus tôt. Cette baisse s'explique surtout par la diminution du revenu de dividende exonéré d'impôts, la hausse du volume d'actifs improductifs, l'augmentation du coût des liquidités et les intérêts sur les débetures subordonnées. De plus, la baisse des taux d'intérêt au Canada a incité les clients à préférer les prêts hypothécaires à taux variable, dont le rendement est moins élevé.

Les facteurs susmentionnés ont été en partie contrebalancés par la variation favorable de la juste valeur des instruments financiers utilisés à des fins de gestion de l'actif et du passif, la hausse des écarts de taux sur les prêts aux grandes sociétés aux États-Unis et l'élargissement des marges dans le secteur Réseau canadien. Les marges du secteur Opérations internationales se sont légèrement améliorées d'un exercice à l'autre, plus particulièrement celles des activités de prêts aux entreprises en Asie et au Pérou.

Perspectives

Le revenu d'intérêts net de la Banque devrait augmenter en 2010, profitant d'une croissance modérée des actifs et de l'élargissement des marges, ce qui devrait plus que compenser toute incidence négative découlant de la force du dollar canadien.

La marge nette sur intérêts devrait bénéficier de l'élargissement, sur l'exercice complet, des écarts associés aux actifs canadiens à taux variable et au portefeuille de prêts aux grandes sociétés.

Autres revenus

Les autres revenus ont atteint le montant record de 6 129 millions de dollars en 2009, soit une hausse notable de 1 827 millions de dollars, ou 42 %, par rapport à ceux de 2008, compte tenu de l'incidence positive de 111 millions de dollars découlant de la conversion des devises. Cette hausse reflète surtout l'augmentation considérable des revenus de transaction, des commissions de crédit, des revenus tirés des services bancaires d'investissement et des revenus tirés des opérations de titrisation. En 2009, des ajustements d'évaluation totalisant 586 millions de dollars, contre 1 059 millions de dollars en 2008 (comprenant des ajustements d'évaluation et une charge se rapportant à Lehman Brothers), ont eu pour effet de réduire les autres revenus.

Les revenus tirés des cartes de crédit ont atteint le chiffre record de 424 millions de dollars en 2009, soit une progression de 7 % par rapport à ceux de l'exercice précédent, laquelle progression découle entièrement des cotisations. Les revenus tirés des cartes de crédit des Opérations internationales se sont accrus de 14 % d'un exercice à l'autre en raison de l'incidence sur l'exercice complet de l'acquisition au Pérou ainsi que de la croissance dans l'ensemble des Antilles.

Les revenus tirés des services de dépôt et de paiement offerts aux particuliers, aux entreprises et aux grandes sociétés ont augmenté de 5 % pour se chiffrer à 905 millions de dollars. Les revenus du Réseau canadien ont affiché une hausse de 4 % par rapport à ceux de l'exercice précédent et ceux des Opérations internationales se sont accrus de 10 %, principalement au Pérou et au Chili.

Les commissions liées aux fonds communs de placement ont atteint un sommet, à 371 millions de dollars, soit une augmentation de 17 % par rapport à celles de 2008. Cette augmentation découle exclusivement du placement dans CI Financial. Compte non tenu de ce placement, les commissions ont chuté en raison de la baisse des soldes moyens due à la conjoncture du marché et du retrait des fonds à plus long terme, qui engendrent des honoraires de gestion plus élevés. En outre, les résultats de 2009 de Patrimoine Dundee tiennent compte de pertes de valeur de certains titres de créance. Les commissions des Opérations internationales sont demeurées inchangées d'un exercice à l'autre.

Les revenus tirés des services de gestion des placements, de courtage et de fiducie ont diminué de 32 millions de dollars, ou 4 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent,

T6 Revenu d'intérêts net et marge nette sur intérêts¹⁾

(en millions de dollars, sauf les pourcentages)

	2009	2008	2007	2006	2005
Actifs moyens	513 149	455 539	403 475	350 709	309 374
Revenu d'intérêts net ¹⁾	8 616	7 990	7 629	6 848	6 197
Marge nette sur intérêts	1,68 %	1,75 %	1,89 %	1,95 %	2,00 %

1) Base de mise en équivalence fiscale. Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 27.

T7 Soldes moyens des actifs et passifs¹⁾ et marge sur intérêts

Base de mise en équivalence fiscale ²⁾ Pour les exercices (en milliards de dollars)	2009		2008	
	Solde moyen	Taux moyen	Solde moyen	Taux moyen
Actif				
Dépôts auprès d'autres banques	37,7 \$	1,28 %	29,2 \$	3,71 %
Titres	104,4	4,19	95,9	5,24
Titres pris en pension	18,4	2,13	19,7	4,00
Prêts				
Prêts hypothécaires à l'habitation	107,6	4,39	108,9	5,50
Prêts aux particuliers et sur cartes de crédit	59,4	7,08	45,2	8,68
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	112,7	4,48	100,0	5,92
	279,7	5,00	254,1	6,23
Total des actifs productifs	440,2	4,37	398,9	5,70
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	12,0	–	12,2	–
Autres actifs	60,9	–	44,4	–
Total de l'actif	513,1 \$	3,75 %	455,5 \$	4,99 %
Passif et capitaux propres				
Dépôts				
Particuliers	122,5 \$	2,74 %	108,9 \$	3,32 %
Entreprises et administrations publiques	202,8	2,32	182,4	4,06
Banques	24,1	1,19	30,8	3,63
	349,4	2,39	322,1	3,77
Obligations relatives aux titres mis en pension	40,8	1,66	30,6	4,23
Déventures subordonnées	5,5	5,18	3,1	5,40
Obligations au titre des instruments de capitaux propres	0,5	7,36	0,5	7,36
Autres passifs portant intérêt	28,8	4,41	28,1	3,97
Total des passifs portant intérêt	425,0	2,50	384,4	3,84
Autres passifs comprenant les acceptations	64,4	–	50,7	–
Capitaux propres	23,7	–	20,4	–
Total du passif et des capitaux propres	513,1 \$	2,07 %	455,5 \$	3,24 %
Marge nette sur intérêts		1,68 %		1,75 %

1) Soldes quotidiens moyens.

2) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 27.

T8 Revenu de transaction

Base de mise en équivalence fiscale¹⁾
Pour les exercices (en millions de dollars)

	2009	2008	2007	2006	2005
Présentés dans					
Autres revenus	1 057 \$	188 \$	450 \$	637 \$	594 \$
Revenu d'intérêts net	423	417	519	394	340
Total des revenus de transaction	1 480 \$	605 \$	969 \$	1 031 \$	934 \$
Par produit de transaction					
Titres détenus à des fins de transaction	572 \$	(27)\$	65 \$	145 \$	175 \$
Opérations de change et sur métaux précieux	534	384	323	301	295
Instruments dérivés détenus à des fins de transaction	374	248	581	585	464
Total des revenus de transaction	1 480 \$	605 \$	969 \$	1 031 \$	934 \$
Pourcentage du total des revenus (revenu d'intérêts net, plus les autres revenus)	10 %	5 %	7 %	9 %	9 %

1) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 27.

s'établissant à 728 millions de dollars. Les revenus tirés du courtage de plein exercice de ScotiaMcLeod ont reculé en raison de la baisse des revenus tirés des services tarifés, des commissions de suivi sur les fonds communs de placement et des commissions de courtage. Ce recul a toutefois été partiellement compensé par l'incidence, sur l'ensemble de l'exercice, de l'acquisition d'E*TRADE Canada.

Après quatre exercices de rendement relativement stable, les commissions de crédit ont affiché une hausse substantielle de 49 % d'un exercice à l'autre, s'établissant à 866 millions de dollars. Les commissions sur acceptations de Scotia Capitaux et du Réseau canadien ont augmenté de manière importante étant donné que les taux des acceptations ont atteint des sommets. Les commissions de syndication, les commissions sur les lettres de garantie et les commissions sur le crédit de soutien de Scotia Capitaux ont également été en croissance.

Les revenus de transaction ont enregistré une hausse considérable de 869 millions de dollars par rapport à ceux de l'exercice précédent, pour se fixer à 1 057 millions de dollars. Les revenus tirés des opérations de change ont quant à eux augmenté de 62 millions de dollars, le déclin au sein de Scotia Capitaux (après le record de 2008) ayant été largement compensé par la forte croissance des Opérations internationales (surtout au Mexique et au Chili). Les revenus tirés des opérations sur métaux précieux ont atteint le chiffre inégalé de 249 millions de dollars, soit une progression de 89 millions de dollars, ou 55 %,

qui reflète l'appréciation et la volatilité du prix de l'or. Les gains sur les titres détenus à des fins de transaction se sont accrus de manière substantielle, soit de 476 millions de dollars, principalement dans les secteurs des titres à revenu fixe et des titres institutionnels de Scotia Capitaux ainsi qu'au Chili et au Mexique. Les résultats relatifs aux dérivés détenus à des fins de transaction se sont améliorés de 242 millions de dollars d'un exercice à l'autre étant donné que les résultats de 2008 comprenaient la charge se rapportant à Lehman Brothers.

Les revenus tirés des services bancaires d'investissement ont atteint le chiffre record de 993 millions de dollars, en hausse de 39 % comparativement à ceux de l'exercice précédent. Les revenus tirés des nouvelles émissions ont rebondi depuis le ralentissement des activités sur les marchés en 2008. Les revenus tirés des opérations de change à des fins autres que de transaction ont augmenté de 59 millions de dollars, ou 19 %, d'un exercice à l'autre, et proviennent surtout des Opérations internationales.

La perte nette inscrite à l'égard des titres s'est établie à 412 millions de dollars, alors que pour l'exercice précédent, une perte de 374 millions de dollars avait été enregistrée. En 2009, un montant de 586 millions de dollars a été inscrit au titre des pertes de valeur et des ajustements d'évaluation sur des titres disponibles à la vente découlant de l'incertitude persistante en ce qui a trait à l'économie et de la volatilité des marchés boursiers et des

obligations. En outre, la valeur d'un placement en titres de capitaux propres des Opérations internationales a été réduite. En 2008, les pertes de valeur et les ajustements d'évaluation se chiffraient à 783 millions de dollars.

Les revenus tirés des opérations de titrisation se sont chiffrés à 409 millions de dollars, soit 279 millions de dollars de plus qu'en 2008, ce qui s'explique par la participation accrue au Programme des Obligations hypothécaires du Canada et au Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés du Canada.

Les autres revenus ont augmenté de 61 millions de dollars, ou 8 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, les revenus générés par les acquisitions ayant eu une incidence sur l'ensemble de l'exercice 2009.

Perspectives

La Banque s'attend à des hausses dans plusieurs catégories de revenus en 2010, notamment les commissions liées aux fonds communs de placement et les commissions de courtage au détail, ainsi qu'à une croissance modeste des revenus tirés des services bancaires aux particuliers et des services aux entreprises. De plus, il devrait y avoir moins de pertes de valeur des titres. Les revenus de transaction et les revenus tirés des services bancaires d'investissement devraient quant à eux diminuer quelque peu comparativement aux chiffres records atteints en 2009.

T9 Autres revenus

Pour les exercices (en millions de dollars)	2009	2008	2007	2006	2005	2009 c. 2008
Revenus tirés des cartes de crédit	424 \$	397 \$	366 \$	307 \$	251 \$	7 %
Services de dépôt et de paiement						
Services de dépôt	707	675	652	622	581	5
Autres services de paiement	198	187	165	144	120	6
	905	862	817	766	701	5
Fonds communs de placement	371	317	296	241	193	17
Gestion de placements, courtage et fiducie						
Courtage de détail	507	538	553	481	427	(6)
Gestion et garde de placements	94	96	87	70	62	(2)
Services fiduciaires aux particuliers et aux entreprises	127	126	120	115	111	1
	728	760	760	666	600	(4)
Commissions de crédit						
Commissions sur engagements et autres commissions de crédit	658	436	403	414	436	51
Commissions sur acceptations	208	143	127	116	106	45
	866	579	530	530	542	49
Revenus de transaction	1 057	188	450	637	594	100 +
Commissions de placement et autres	620	402	498	453	493	54
Opérations de change à des fins autres que de transaction	373	314	239	206	187	19
Gain net (perte nette) sur titres détenus à des fins autres que de transaction	(412)	(374)	488	371	414	(10)
Revenus de titrisation	409	130	34	43	79	100 +
Autres	788	727	914	580	475	8
Total des autres revenus	6 129 \$	4 302 \$	5 392 \$	4 800 \$	4 529 \$	42 %
Pourcentage d'augmentation (de diminution) par rapport à l'exercice précédent	42 %	(20) %	12 %	6 %	5 %	

T10 Frais autres que d'intérêts et productivité

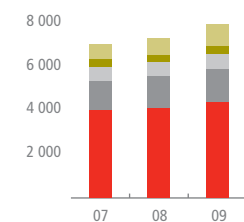
Pour les exercices (en millions de dollars)	2009	2008	2007	2006	2005	2009 c. 2008
Salaires et avantages sociaux						
Salaires	2 676 \$	2 549 \$	2 315 \$	2 100 \$	1 963 \$	5 %
Rémunération liée à la performance	1 035	913	1 017	936	880	13
Rémunération à base d'actions	79	89	133	164	140	(12)
Prestations de retraite et autres avantages sociaux	554	558	518	568	505	(1)
	4 344	4 109	3 983	3 768	3 488	6
Locaux et technologie						
Loyers, montant net	243	217	197	181	176	12
Frais de réparation et d'entretien des locaux	87	83	75	60	50	5
Impôts fonciers	72	65	65	61	61	12
Matériel informatique, logiciels et traitement des données	687	650	603	549	519	6
Amortissement ¹⁾	234	208	203	184	171	12
Autres frais liés aux locaux	220	194	192	171	169	13
	1 543	1 417	1 335	1 206	1 146	9
Communications						
Télécommunications	80	79	73	68	64	1
Papeterie, poste et messagerie	266	247	227	208	191	8
	346	326	300	276	255	6
Publicité et prospection						
Publicité et activités promotionnelles	202	206	193	126	139	(2)
Déplacement et prospection	105	114	118	106	93	(8)
	307	320	311	232	232	(4)
Honoraires						
	216	227	227	174	186	(5)
Taxes d'affaires et taxe sur le capital						
Taxes d'affaires	129	90	107	98	91	44
Taxe sur le capital	48	26	36	35	56	86
	177	116	143	133	147	53
Autres						
Formation du personnel	26	43	53	47	45	(40)
Amortissement de l'écart d'acquisition et des autres actifs incorporels ¹⁾	96	83	64	46	31	16
Frais divers	864	655	578	561	513	32
	986	781	695	654	589	26
Total des frais autres que d'intérêts	7 919 \$	7 296 \$	6 994 \$	6 443 \$	6 043 \$	9 %
Ratio de productivité (BMEF) ²⁾	53,7 %	59,4 %	53,7 %	55,3 %	56,3 %	

1) Les chiffres correspondants ont été reclassés pour qu'ils soient conformes à la nouvelle norme comptable relative aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels. Se reporter à la note 1 afférente aux états financiers consolidés pour obtenir plus de renseignements.

2) Base de mise en équivalence fiscale. Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 27.

D9 Hausse maîtrisée des dépenses

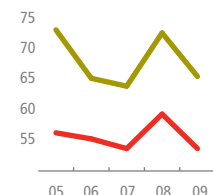
en millions de dollars



■ Autres
■ Honoraires et taxes
■ Communications et publicité
■ Locaux et technologie
■ Salaires et avantages sociaux

D10 Productivité la plus élevée du secteur bancaire

frais autres que d'intérêts en pourcentage des revenus (BMEF)

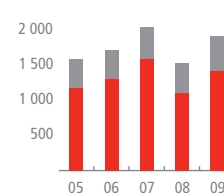


■ Les cinq autres grandes banques canadiennes
■ Banque Scotia

(Source : données financières publiées)

D11 Impôts directs et indirects

en millions de dollars



■ Impôts indirects
■ Impôts directs¹⁾

1) Ajusté sur une base de mise en équivalence fiscale

Frais autres que d'intérêts

Les frais autres que d'intérêts ont augmenté de 623 millions de dollars, ou 9 %, depuis l'exercice précédent et se sont établis à 7 919 millions de dollars en 2009. Une tranche d'environ 253 millions de dollars de cette augmentation s'explique par les acquisitions. Compte non tenu de l'incidence des acquisitions et des répercussions négatives de la conversion des devises de 55 millions de dollars, les frais autres que d'intérêts se sont établis à 315 millions de dollars, soit une hausse de 4 % par rapport à ceux de 2008.

Les salaires et les avantages sociaux se sont élevés à 4 344 millions de dollars en 2009, en hausse de 235 millions de dollars, ou 6 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent. Compte non tenu de l'incidence des acquisitions et de la conversion des devises, les salaires ont augmenté de 1 %, reflétant les mesures de croissance et l'ouverture de nouvelles succursales, notamment 5 succursales au Canada et 29 au Mexique. La rémunération liée à la performance a augmenté de 112 millions de dollars par rapport à celle de l'exercice précédent. Cette hausse s'explique par l'amélioration de la performance financière de la Banque en 2009, ainsi que par les revenus inégaux que Scotia Capitaux a générés dans un certain nombre d'unités d'exploitation.

Les frais associés aux locaux et à la technologie se sont chiffrés à 1 543 millions de dollars en 2009, soit une augmentation de 126 millions de dollars, ou 9 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent. La hausse des frais associés aux locaux découle des acquisitions et de l'ouverture de nouvelles succursales. Compte non tenu de l'incidence des acquisitions et des répercussions négatives de la conversion des devises, les frais associés à la technologie se sont accrus de 21 millions de dollars, ou 3 %, par suite de la montée des frais de traitement qui s'explique par une croissance du volume des activités.

Les frais de communication, qui se sont élevés à 346 millions de dollars, ont progressé de 20 millions de dollars, ou 6 %, depuis l'exercice précédent, ce qui est essentiellement attribuable à l'incidence des acquisitions et des projets commerciaux.

Les frais de publicité et de prospection ont atteint 307 millions de dollars en 2009, en déclin de 13 millions de dollars, ou 4 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, les efforts continus de limitation des coûts déployés au cours de l'exercice écoulé ayant été en partie annulés par les mesures de croissance entreprises pour accroître la clientèle.

Les honoraires professionnels ont diminué de 11 millions de dollars, ou 5 %, pour s'établir à 216 millions de dollars. Cette diminution découle de la baisse des honoraires de consultation et des honoraires professionnels liés à un projet.

La taxe d'affaires et la taxe sur le capital ont augmenté de 61 millions de dollars, ou 53 %, par rapport à celles de l'exercice précédent, pour se chiffrer à 177 millions de dollars, ce qui reflète les émissions de titres en 2009 et la croissance des bénéfices non répartis.

Les autres frais se sont élevés à 986 millions de dollars en 2009, en hausse de 205 millions de dollars, ou 26 %, par rapport à

ceux de l'exercice précédent. Cette hausse est principalement attribuable à l'incidence des acquisitions et à l'augmentation des coûts associés aux primes de fidélisation, de la dotation à la provision pour affaires juridiques et des dépenses liées à la titrisation.

Le ratio de productivité s'est établi à 53,7 % pour 2009, ce qui représente une amélioration importante par rapport à celui de 59,4 % obtenu en 2008. Cette amélioration reflète la forte croissance de 20 % des revenus, laquelle découle en partie des charges prises en compte à l'exercice précédent, et de la hausse moins marquée des charges de 9 %.

Perspectives

Le contrôle des dépenses demeure la force de la Banque. Bien que les dépenses augmenteront en 2010, compte tenu de l'incidence, pour un exercice complet, des acquisitions et de l'investissement dans de nouveaux produits et services, le levier d'exploitation devrait demeurer positif.

Impôts

La charge d'impôts comptabilisée dans les résultats s'est élevée à 1 133 millions de dollars en 2009, soit une augmentation de 64 % par rapport à celle inscrite à l'exercice précédent. Le taux d'imposition effectif global de la Banque pour l'exercice à l'étude s'est établi à 23,6 %, en hausse de 17,5 % par rapport à celui de l'exercice précédent. Cette hausse s'explique essentiellement par une baisse du revenu de dividende exonéré d'impôts et un accroissement des ajustements des actifs d'impôts futurs en vue de refléter les réductions du taux d'imposition au Canada.

Perspectives

Le taux d'imposition effectif consolidé de la Banque pour 2010 devrait se situer dans la fourchette de 22 % à 26 %. Par suite de l'annonce des réductions du taux d'imposition par le gouvernement de l'Ontario le 16 novembre 2009, il est prévu qu'une charge d'environ 60 millions de dollars sera comptabilisée en réduction de l'actif d'impôts futurs au premier trimestre de 2010.

Participation sans contrôle

La déduction au titre de la participation sans contrôle dans les filiales s'est chiffrée à 114 millions de dollars en 2009, en baisse de 5 millions de dollars par rapport à celle de l'exercice 2008. Cette baisse s'explique surtout par l'incidence, sur un exercice complet, de l'augmentation de la participation de la Banque dans Scotiabank Peru.

Qualité du crédit

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances s'est établie à 1 744 millions de dollars en 2009, en hausse par rapport à celle de 630 millions de dollars inscrite à l'exercice précédent.

La dotation à la provision spécifique pour pertes sur créances du Réseau canadien s'est chiffrée à 695 millions de dollars en 2009, ce

qui constitue une augmentation de 296 millions de dollars par rapport à celle de l'exercice précédent, en raison surtout de la dotation aux provisions plus élevée pour les prêts aux particuliers, précisément pour les portefeuilles de prêts automobiles indirects et de prêts non garantis.

La dotation à la provision spécifique pour pertes sur créances des Opérations internationales a été de 577 millions de dollars en 2009, en hausse de 341 millions de dollars par rapport à celle de l'exercice précédent. Le repli économique mondial a eu des répercussions négatives sur les portefeuilles de prêts aux particuliers de toutes les régions. L'incidence des acquisitions, sur un exercice complet, a contribué à l'augmentation de la dotation à la provision pour pertes sur créances. La performance du portefeuille de prêts aux entreprises des Opérations internationales s'est relativement bien maintenue malgré la conjoncture économique difficile.

Scotia Capitaux a inscrit une dotation aux provisions spécifiques de 301 millions de dollars en 2009, principalement au Canada et aux États-Unis, contre des recouvrements nets de 5 millions de dollars en 2008.

La provision générale pour pertes sur créances se chiffrait à 1 450 millions de dollars au 31 octobre 2009, soit une augmentation de 127 millions de dollars par rapport à celle de l'exercice précédent.

De plus, la provision sectorielle pour le secteur de l'automobile, affichait un solde de 44 millions de dollars au 31 octobre 2009. La tranche la plus importante de cette nouvelle provision se rapporte à Scotia Capitaux et le reste, au Réseau canadien.

Prêts douteux

Le montant brut des prêts douteux s'est établi à 3 939 millions de dollars au 31 octobre 2009, comparativement à 2 494 millions de dollars à l'exercice précédent, reflet d'une conjoncture économique plus difficile.

Les prêts douteux du Réseau canadien ont augmenté de 410 millions de dollars, ce qui traduit principalement l'incidence d'une économie canadienne plus faible sur les portefeuilles de prêts aux particuliers.

Les prêts douteux des Opérations internationales se sont accrus de 658 millions de dollars, essentiellement en raison du portefeuille de prêts aux particuliers et du portefeuille de prêts aux entreprises dans les Antilles et au Chili et, dans une moindre mesure, au Mexique.

Les prêts douteux de Scotia Capitaux ont augmenté de 377 millions de dollars en raison surtout de plusieurs comptes aux États-Unis et au Canada.

Le montant net des prêts douteux, déduction faite de la provision spécifique pour pertes sur créances, s'est établi à 2 563 millions de dollars au 31 octobre 2009, ce qui représente une hausse de 1 372 millions de dollars par rapport à celui de l'exercice précédent.

Comme l'indique le diagramme 13, le ratio du montant net des prêts douteux, en pourcentage des prêts et des acceptations, se chiffrait à 0,93 % au 31 octobre 2009, comparativement à 0,40 % affiché à pareille date il y a un an.

T11 Prêts douteux par secteur d'activité

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2009			Montant brut des prêts douteux			
	Montant Net	Provision pour pertes sur créances	Montant brut	2008	2007	2006	2005
Réseau canadien							
Particuliers	508 \$	(361) \$	869 \$	523 \$	391 \$	374 \$	311 \$
Entreprises	138	(164)	302	238	197	263	201
	646	(525)	1 171	761	588	637	512
Opérations internationales							
Mexique	95	(143)	238	216	188	213	190
Antilles et Amérique centrale	744	(187)	931	560	397	375	369
Amérique latine	572	(443)	1 015	801	285	357	101
Asie et Europe	77	(6)	83	32	27	35	72
	1 488	(779)	2 267	1 609	897	980	732
Scotia Capitaux							
Canada	73	(14)	87	–	18	18	25
États-Unis	354	(54)	408	107	11	119	331
Europe	2	(4)	6	17	30	116	220
	429	(72)	501	124	59	253	576
Montant brut des prêts douteux			3 939 \$	2 494 \$	1 544 \$	1 870 \$	1 820 \$
Provision spécifique pour pertes sur créances		(1 376) \$		(1 303) \$	(943) \$	(1 300) \$	(1 139) \$
Montant net des prêts douteux ¹⁾	2 563 \$			1 191 \$	601 \$	570 \$	681 \$
Provision générale pour pertes sur créances	(1 450)			(1 323)	(1 298)	(1 307)	(1 330)
Provision sectorielle	(44)			–	–	–	–
Montant net des prêts douteux, déduction faite de la provision générale et de la provision sectorielle	1 069 \$			(132) \$	(697) \$	(737) \$	(649) \$
Montant brut des prêts douteux en pourcentage de la provision totale pour pertes sur créances et des capitaux propres	14,3 %			10,3 %	7,3 %	9,3 %	9,8 %
Montant net des prêts douteux ¹⁾ en pourcentage des prêts et des acceptations	0,93 %			0,40 %	0,25 %	0,27 %	0,38 %
Provision spécifique pour pertes sur créances en pourcentage du montant brut des prêts douteux	35 %			52 %	61 %	70 %	63 %

1) Représente le montant net des prêts douteux, déduction faite de la provision spécifique pour pertes sur créances.

T12 Dotation à la provision spécifique pour pertes sur créances par secteur d'activité

Pour les exercices (en millions de dollars)	2009	2008	2007	2006	2005
Réseau canadien					
Particuliers	544 \$	316 \$	274 \$	229 \$	225 \$
Entreprises	151	83	21	50	49
	695	399	295	279	274
Opérations internationales					
Mexique	185	141	68	27	34
Antilles et Amérique centrale	150	89	48	15	23
Amérique latine	202	–	(11)	14	15
Asie et Europe	40	6	(4)	4	(2)
	577	236	101	60	70
Scotia Capitaux					
Canada	109	(11)	–	(6)	(12)
États-Unis	192	16	(91)	(41)	(93)
Europe	–	(10)	(10)	(16)	34
	301	(5)	(101)	(63)	(71)
Autres	–	–	–	–	2
Total	1 573 \$	630 \$	295 \$	276 \$	275 \$

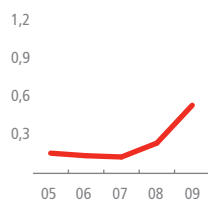
T13 Dotation à la provision pour pertes sur créances en pourcentage de la moyenne des prêts et des acceptations

Pour les exercices (en pourcentage)	2009	2008	2007	2006	2005
Réseau canadien					
Particuliers	0,33 %	0,22 %	0,22 %	0,20 %	0,22 %
Entreprises	0,60	0,31	0,09	0,22	0,23
	0,37	0,23	0,19	0,20	0,22
Opérations internationales	0,90	0,44	0,25	0,18	0,25
Scotia Capitaux¹⁾	0,61	(0,01)	(0,33)	(0,25)	(0,31)
Total partiel pondéré – dotation à la provision spécifique	0,54	0,24	0,13	0,14	0,16
Dotation aux provisions générale et sectorielle	0,06	–	(0,01)	(0,03)	(0,02)
Total pondéré	0,60 %	0,24 %	0,12 %	0,11 %	0,13 %

1) Pour les services bancaires aux sociétés seulement.

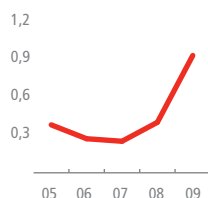
D12 Pertes sur créances

dotation à la provision spécifique en pourcentage de la moyenne des prêts et des acceptations



D13 Ratio du montant net des prêts douteux

en pourcentage des prêts et des acceptations aux 31 octobre



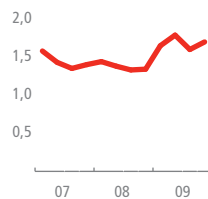
D14 Montant brut des prêts douteux et des acceptations

en pourcentage du total des capitaux propres et de la provision pour pertes sur créances



D15 Faible défaillance dans le portefeuille de prêts aux particuliers au Canada

prêts en défaillance en pourcentage du total des prêts



Examen du portefeuille

Réseau canadien

Au Canada, la qualité globale du crédit du portefeuille de prêts aux particuliers a fléchi d'un exercice à l'autre en raison de l'affaiblissement de l'économie. Le taux de défaillance a progressé de 36 points de base, pour s'établir à 1,71 %. La dotation à la provision pour pertes sur créances dans le portefeuille de prêts aux particuliers du Réseau canadien s'est élevée à 544 millions de dollars, en hausse de 228 millions de dollars, ou 72 %, par rapport à celle de l'exercice précédent. La dotation à la provision pour pertes sur créances en pourcentage de l'encours moyen des prêts s'est chiffrée à 0,33 %, en hausse de 0,22 % par rapport à celle de l'exercice précédent.

Alors que le montant brut des prêts douteux s'est accru de 66 %, soit 346 millions de dollars, par rapport à celui de l'exercice précédent, la qualité du portefeuille a continué de profiter d'un nombre élevé de prêts garantis, 92 % de l'ensemble des prêts consentis aux particuliers étant garantis par un actif sous-jacent comme une maison ou une automobile. Le nombre élevé de prêts garantis reflète la progression du programme Crédit Intégré Scotia, dont tous les produits, notamment les lignes de crédit et les cartes de crédit, sont garantis par des biens immeubles résidentiels. À l'heure actuelle, 65 % des portefeuilles Ligne de crédit Scotia et Ligne de crédit Visa Scotia sont garantis.

La qualité du crédit du portefeuille de prêts aux entreprises canadiennes a fléchi en 2009. Le montant brut des prêts douteux a augmenté de 64 millions de dollars, s'établissant à 302 millions de dollars, alors que les dotations aux provisions spécifiques pour pertes sur créances se sont accrues de 68 millions de dollars par rapport à celles de l'exercice précédent, en raison surtout de plusieurs comptes commerciaux et de comptes de marchands.

Opérations internationales

La qualité du crédit aux particuliers s'est détériorée depuis un an par suite de l'affaiblissement de la conjoncture partout en Amérique latine et dans les Antilles. Le montant brut des prêts douteux s'est accru de 298 millions de dollars, pour s'établir à 1 131 millions de dollars, et la dotation à la provision pour pertes sur créances s'est élevée à 523 millions de dollars, alors qu'elle se chiffrait à 319 millions de dollars à l'exercice précédent. Le taux de défaillance total a augmenté de 224 points de base sur douze mois, pour se fixer à 8,66 %, principalement dans les portefeuilles des prêts hypothécaires et des prêts aux particuliers au Chili et dans la région des Antilles. Les changements dans la composition des portefeuilles d'actifs, en raison des acquisitions, ont également eu une incidence sur les taux de défaillance.

Le montant brut des prêts douteux des Services bancaires aux entreprises s'est établi à 1 136 millions de dollars, un accroissement de 360 millions de dollars par rapport à celui de l'exercice précédent en raison de la conjoncture moins favorable. L'accroissement du montant brut des prêts douteux s'est

concentré dans les régions des Antilles, du Chili et du Pacifique. La dotation à la provision pour pertes sur créances s'est établie à 54 millions de dollars en 2009, comparativement à une reprise nette de 83 millions de dollars en 2008. L'augmentation est attribuable à l'accroissement des dotations dans les régions du Pacifique et des Antilles et au recul des reprises et des recouvrements au Mexique et au Pérou.

Scotia Capitaux

L'augmentation des dotations aux provisions spécifiques pour Scotia Capitaux est attribuable à la hausse des dotations dans les portefeuilles américain et canadien. En outre, à l'exercice précédent, les reprises et les recouvrements sur provision avaient été plus élevés. Le montant brut des prêts douteux du portefeuille américain de Scotia Capitaux a augmenté de 301 millions de dollars sur douze mois, pour s'établir à 408 millions de dollars, en raison principalement de comptes dans les secteurs des services financiers et de l'immobilier. Le montant brut des prêts douteux est passé de néant à 87 millions de dollars au Canada, mais a connu une baisse de 11 millions de dollars en Europe pour se chiffrer à 6 millions de dollars.

Diversification des risques

Les risques auxquels la Banque s'expose, selon les pays et les types d'emprunteurs, sont variés. (Se reporter aux diagrammes 16 et 17, et aux tableaux 38 et 43, aux pages 83 et 85). Le diagramme 16 illustre la répartition géographique des prêts et acceptations. Au Canada, c'est en Ontario que le risque est le plus grand, à 36 % du risque global. À l'étranger, deux régions comptent pour 8 % du risque global chacune, soit les États-Unis et l'Amérique latine.

Le diagramme 17 illustre la répartition des prêts et acceptations par type d'emprunteurs. Exception faite des prêts aux ménages, les concentrations les plus importantes ont été dans les secteurs des services financiers (6,8 %), de l'immobilier (4,2 %) et de la vente en gros et au détail (3,9 %).

La Banque surveille activement les concentrations dans les secteurs. Elle gère de près les concentrations dans le secteur automobile, le secteur forestier et le secteur des médias de l'Amérique du Nord. La Banque continue de surveiller de près les tendances émergentes et de prendre les mesures supplémentaires qui s'imposent pour atténuer les risques, et elle le fait pour toutes les concentrations dans les secteurs.

Atténuation du risque

Afin d'atténuer son exposition au risque dans ses portefeuilles performants de prêts aux grandes entreprises, la Banque a recours à la vente de prêts et aux dérivés de crédit. En 2009, les ventes de prêts se sont montées à 500 millions de dollars, contre 185 millions de dollars en 2008. En 2009, le plus fort volume de prêts vendus a été dans l'industrie chimique.

Au 31 octobre 2009, les dérivés de crédit utilisés pour atténuer les expositions au risque dans les portefeuilles ont totalisé 236 millions de dollars (montant nominal de référence),

contre 942 millions de dollars au 31 octobre 2008. Les secteurs pour lesquels une protection importante a été achetée comprennent ceux de l'électricité et des services financiers.

Compte non tenu des ajustements découlant de l'évaluation à la valeur de marché, le coût annualisé actuel des dérivés de crédit en cours au 31 octobre 2009, dérivés qui sont utilisés pour atténuer l'exposition au risque des portefeuilles de prêts, s'est élevé à 0,6 million de dollars (2,4 millions de dollars en 2008).

Perspectives

Dans l'ensemble, la dotation à la provision pour pertes sur créances devrait demeurer élevée, mais diminuer quelque peu au cours du second semestre de 2010. Les portefeuilles de crédit aux particuliers de la Banque devraient se stabiliser et profiter d'une reprise économique graduelle ainsi que de légères réductions des niveaux de chômage. La dotation aux provisions à l'égard des portefeuilles de crédit aux grandes sociétés et aux entreprises devrait s'améliorer.

Revue du quatrième trimestre

Le bénéfice net s'est établi à 902 millions de dollars au quatrième trimestre, en hausse de 587 millions de dollars par rapport à celui du trimestre correspondant de l'exercice précédent, mais en baisse de 29 millions de dollars en regard de celui du trimestre précédent. Cette hausse reflète surtout des charges après impôts de 642 millions de dollars constatées à l'exercice précédent à l'égard de certaines activités de transaction et à des ajustements d'évaluation, ainsi que l'incidence des nouvelles acquisitions. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par l'incidence négative de la conversion des devises et par l'augmentation de la dotation à la provision pour pertes sur créances.

Le total des revenus (sur une base de mise en équivalence fiscale) s'est élevé à 3 808 millions de dollars au cours du trimestre à l'étude, ce qui représente une hausse de 1 222 millions de dollars par rapport à celui de l'exercice précédent, malgré l'incidence défavorable de la conversion des devises, qui s'est chiffrée à 109 millions de dollars. D'un trimestre à l'autre, le total des revenus a fléchi de 35 millions de dollars, ou 1 %, ce qui s'explique entièrement par l'incidence négative de la conversion des devises, qui s'est chiffrée à 91 millions de dollars.

Le revenu d'intérêts net (sur une base de mise en équivalence fiscale) s'est établi à 2 172 millions de dollars au quatrième trimestre, affichant ainsi une progression de 136 millions de dollars par rapport à celui du trimestre correspondant de l'exercice précédent, mais une diminution de 72 millions de dollars en regard de celui du trimestre précédent. L'incidence négative de la conversion des devises s'est chiffrée à 75 millions de dollars et à 64 millions de dollars, respectivement, par rapport à celle du trimestre correspondant de l'exercice précédent et à celle du troisième trimestre de l'exercice à l'étude. L'augmentation du revenu d'intérêts net en comparaison de celui du

trimestre correspondant de l'exercice précédent s'explique par une croissance de 14 milliards de dollars, ou 3 %, des actifs moyens, en raison principalement d'une solide croissance des prêts aux particuliers dans le Réseau canadien.

La marge nette sur intérêts de la Banque s'est établie à 1,74 % au quatrième trimestre, soit un élargissement de 6 points de base depuis l'exercice précédent, en raison de l'incidence positive de la variation de la juste valeur des instruments financiers servant à la gestion de l'actif et du passif et de l'élargissement des écarts dans le portefeuille de prêts aux grandes sociétés.

La marge nette sur intérêts de la Banque s'est contractée de 2 points de base par rapport à celle du trimestre précédent, étant donné que l'incidence défavorable de la variation de la juste valeur des instruments financiers a largement compensé la baisse des volumes d'actifs improductifs.

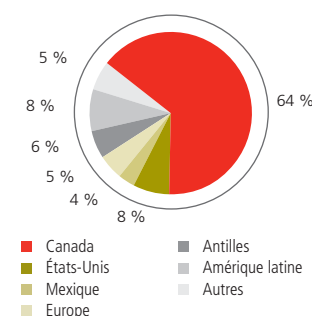
Les autres revenus se sont chiffrés à 1 636 millions de dollars au quatrième trimestre, ce qui traduit une progression de 1 086 millions de dollars par rapport à ceux de l'exercice précédent, malgré l'incidence négative de la conversion des devises de 34 millions de dollars. Cette progression s'explique essentiellement par les charges comptabilisées à l'exercice précédent, qui se sont montées à 796 millions de dollars. En outre, les revenus de transaction, les commissions de crédit, les commissions de placement et les revenus tirés des fonds communs de placement ont enregistré des hausses importantes.

D'un trimestre à l'autre, les autres revenus se sont accrus de 37 millions de dollars, ou 2 %, malgré l'incidence négative de la conversion des devises, qui représente 27 millions de dollars. Cet accroissement est essentiellement attribuable à la hausse des gains nets sur les titres, à la croissance des revenus tirés des fonds communs de placement et à l'augmentation des commissions de crédit et de placement de Scotia Capitaux. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par le recul des revenus tirés des opérations de titrisation et le fléchissement des revenus de transaction par rapport au niveau record atteint au trimestre précédent.

La dotation à la provision pour pertes sur créances s'est établie à 420 millions de dollars pour le trimestre à l'étude, soit une dotation aux provisions spécifiques de 424 millions de dollars et une réduction de 4 millions de dollars de la provision sectorielle relative au secteur de l'automobile qui a été reclassée dans la dotation aux provisions spécifiques. Le total de la dotation à la provision a augmenté de 213 millions de dollars par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, mais a diminué de 134 millions de dollars par rapport à celui du trimestre précédent. D'un exercice à l'autre, les dotations aux provisions se sont accrues dans tous les secteurs d'activité en raison de la conjoncture économique mondiale. D'un trimestre à l'autre, les dotations aux provisions ont reculé, en raison surtout d'une augmentation de 100 millions de dollars de la

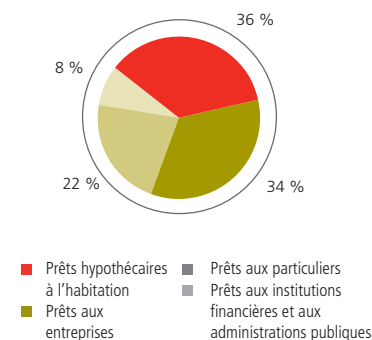
D16 Diversification équilibrée au Canada et à l'échelle internationale...

prêts et acceptations, excluant les prises en pension – septembre 2009



D17 ... ainsi que dans les prêts aux ménages et les prêts aux entreprises

prêts et acceptations, excluant les prises en pension – septembre 2009



provision générale au trimestre précédent, ainsi que d'une baisse des dotations aux provisions pour Scotia Capitaux.

La dotation à la provision pour pertes sur créances du Réseau canadien s'est chiffrée à 190 millions de dollars, soit une dotation aux provisions spécifiques de 192 millions de dollars et une réduction de 2 millions de dollars de la provision sectorielle relative au secteur de l'automobile qui a été reclassée dans la dotation aux provisions spécifiques. Le total de la dotation à la provision a augmenté par rapport à celui de 107 millions de dollars inscrit au trimestre correspondant de l'exercice précédent et à celui de 169 millions de dollars comptabilisé au trimestre précédent. La hausse pour les deux périodes s'explique surtout par la majoration de la dotation à la provision à l'égard des prêts aux particuliers dans les portefeuilles de prêts non garantis se rapportant principalement aux cartes de crédit et, dans une moindre mesure, dans le portefeuille de prêts automobiles indirects.

La dotation à la provision pour pertes sur créances du secteur Opérations internationales a été de 167 millions de dollars pour le quatrième trimestre, contre 90 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent et 179 millions de dollars pour le trimestre précédent. Les dotations à la provision à l'égard des prêts aux entreprises ont augmenté par rapport à celles de la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui s'explique en partie par l'importance du niveau des reprises au Mexique et au Pérou à l'exercice précédent. La hausse des dotations aux provisions par rapport à l'exercice précédent tient compte également de la dotation plus élevée à la provision à l'égard des prêts aux particuliers se rapportant à l'acquisition réalisée au Pérou. La baisse des dotations aux provisions par rapport à celles du trimestre précédent est attribuable aux portefeuilles de prêts aux particuliers, lesquels ont enregistré une légère amélioration en ce qui a trait aux pertes dans la plupart des régions. Toutefois, la dotation à la provision à l'égard des prêts aux entreprises a augmenté par rapport à celle du trimestre précédent, principalement en Asie, au Pérou et dans les Antilles.

Scotia Capitaux a inscrit une dotation à la provision pour pertes sur créances de 63 millions de dollars au quatrième trimestre, soit une dotation aux provisions spécifiques de 65 millions de dollars et une réduction de 2 millions de dollars de la provision sectorielle relative au secteur de l'automobile qui a été reclassée dans la dotation aux provisions spécifiques. Le total de la dotation à la provision a augmenté par rapport à celui de 10 millions de dollars inscrit au quatrième trimestre de l'exercice précédent, mais a diminué par rapport à celui de 106 millions de dollars comptabilisé au trimestre précédent. Les nouvelles dotations du trimestre à l'étude se rapportaient essentiellement à plusieurs comptes aux États-Unis et, dans une moindre mesure, au Canada.

Le montant net des prêts douteux, déduction faite des provisions spécifiques pour pertes sur créances, s'élevait à 2 563 millions de dollars au 31 octobre 2009, soit une hausse de 54 millions de dollars par rapport à celui du trimestre précédent.

La provision générale pour pertes sur créances se chiffrait à 1 450 millions de dollars au 31 octobre 2009, soit le même montant qu'à la fin du trimestre précédent. La provision sectorielle pour le secteur automobile s'est établie à 44 millions de dollars, en baisse de 4 millions de dollars par rapport à celle du trimestre précédent.

Les frais autres que d'intérêts ont été de 2 064 millions de dollars au quatrième trimestre, soit 120 millions de dollars, ou 6 %, de plus qu'au même trimestre de l'exercice précédent. Une tranche de quelque 23 millions de dollars de cette augmentation découle des récentes acquisitions. Exclusion faite de l'incidence de ces acquisitions et de l'incidence positive de la conversion des devises, qui se chiffre à 59 millions de dollars, la hausse d'un exercice à l'autre découle principalement de l'accroissement de la rémunération liée à la performance, de la rémunération à base d'actions, de la taxe sur le capital et des coûts associés aux primes de fidélisation.

D'un trimestre à l'autre, les frais autres que d'intérêts ont augmenté de 105 millions de dollars, ou 5 %. Cette augmentation est surtout attribuable à l'accroissement de la rémunération à base d'actions et de la rémunération liée à la performance, des frais de publicité découlant des initiatives de croissance et des frais de la technologie et des honoraires professionnels découlant d'une hausse des dépenses liés à des projets. Ces éléments ont été partiellement contrebalancés par l'effet favorable de la conversion des devises.

Le taux d'imposition effectif de la Banque s'est établi à 25,7 %, contre 0,6 % à la période correspondante de l'exercice précédent et 24,0 % au trimestre précédent. Le taux d'imposition peu élevé à la période correspondante de l'exercice précédent s'explique principalement par les charges avant impôts constatées au cours de ce trimestre relativement à certaines activités de transaction et par les ajustements d'évaluation qui ont été apportés dans les pays où les taux d'imposition sont plus élevés. La hausse du taux d'imposition effectif par rapport à celui du trimestre précédent est attribuable à une baisse des revenus dans les pays où les taux d'imposition sont moins élevés.

Sommaire des résultats trimestriels

La Banque a enregistré d'excellents résultats pour chacun des quatre trimestres de l'exercice, et ce, pendant une période de grande volatilité et d'affaiblissement de la qualité du crédit. Le déséquilibre notable du marché à la fin de l'exercice 2008 a continué d'influer sur les résultats au début de l'exercice 2009, mais des améliorations se sont fait sentir tout au long de l'exercice. Le dollar canadien

s'est raffermi vers la fin de l'exercice, mais au cours des trois premiers trimestres, il a été beaucoup plus faible qu'en 2008. Dans l'ensemble, ce raffermissement a eu une incidence positive sur les résultats de l'ensemble de l'exercice.

Le revenu d'intérêts net a grimpé au cours des deuxième et troisième trimestres, mais a reculé au cours du dernier trimestre de l'exercice. Les volumes moyens ont augmenté de façon significative au cours du premier trimestre, mais ont fléchi durant le reste de l'exercice.

La marge nette sur intérêts de la Banque s'est sensiblement élargie au cours des neuf premiers mois de l'exercice, mais est demeurée relativement inchangée au cours du dernier trimestre. La marge du Réseau canadien s'est accrue de façon constante au cours de l'exercice. Les marges des Opérations internationales ont subi l'incidence des variations de la juste valeur des instruments financiers au cours de l'exercice, se contractant au cours du premier trimestre, mais s'élargissant au cours des deux trimestres suivants. Les écarts dans les portefeuilles de prêts aux grandes sociétés ont augmenté tout au long de l'exercice étant donné que les taux ont été révisés.

Les autres revenus se sont accrues au cours de chacun des trimestres de 2009, clôturant l'exercice en ayant enregistré des records pendant trois trimestres consécutifs. Les marchés des capitaux ont été volatils au cours de l'exercice, ce qui s'est traduit par des occasions intéressantes sur le plan des titres à revenu fixe et des transactions sur titres de capitaux propres. Les gains sur les titres ont subi l'incidence du moment où sont survenues des réductions de valeur des titres disponibles à la vente et des variations de la juste valeur des instruments financiers. Les revenus tirés des opérations de titrisation ont fluctué selon les occasions de tirer profit de conditions de financement avantageuses qui se sont présentées.

La tendance des pertes sur prêts a reflété les difficultés économiques actuelles, mais elle a semblé s'atténuer au cours du quatrième trimestre de l'exercice. Les frais autres que d'intérêts ont été bien maîtrisés en 2009, mais au dernier trimestre, ils tenaient compte du règlement final de la rémunération liée à la performance, des initiatives de croissance et des dépenses liés à des projets.

Le taux d'imposition effectif a varié entre 18 % et 26 %, ce qui traduit les différents niveaux de revenu dans des territoires où les taux d'imposition sont moins élevés et les modifications apportées relativement à l'évaluation des actifs d'impôts futurs.

La tendance du bénéfice net et d'autres données importantes au cours des huit derniers trimestres est présentée à la page 93.

Situation financière du Groupe

Bilan

Actif

Au 31 octobre 2009, le total de l'actif de la Banque s'élevait à 497 milliards de dollars, en baisse de 11 milliards de dollars par rapport à ce qu'il était un an plus tôt. Exclusion faite de l'incidence défavorable de la conversion des devises, le total de l'actif a augmenté de 6 milliards de dollars. Le recul des prêts et des actifs liés aux instruments dérivés a été atténué par une progression des actifs liquides, notamment les liquidités et les titres.

Titres

Le total des titres a enregistré une hausse de 29 milliards de dollars depuis l'exercice précédent, compte tenu de l'incidence négative de la conversion des devises, qui s'est chiffrée à 3 milliards de dollars.

Les titres disponibles à la vente ont augmenté de 17 milliards de dollars, ce qui traduit surtout la quantité accrue de titres adossés à des créances hypothécaires garantis par le gouvernement canadien et de titres hypothécaires assurés par la SCHL détenus, cet accroissement ayant été compensé en partie par une réduction des autres titres de créance. Au cours de l'exercice, le portefeuille de la Banque en titres adossés à des créances hypothécaires LNH canadiennes a progressé de 15 milliards de dollars en raison surtout de la conversion de prêts hypothécaires assurés en titres adossés à des créances hypothécaires. Les autres titres de créance ont diminué en raison du reclassement dans les prêts de titres de créance se chiffrant à 8,5 milliards de dollars par suite de modifications apportées récemment aux normes comptables (se reporter à la rubrique «Modifications de conventions comptables», à la page 81).

Les titres détenus à des fins de transaction se sont accrues de 10 milliards de dollars, ce qui s'explique par la quantité accrue de titres de créance du gouvernement canadien détenus.

Les placements comptabilisés à la valeur de consolidation ont augmenté de 2 milliards de dollars en raison surtout de l'acquisition d'une participation significative dans CI Financial et d'une participation supplémentaire dans Thanachart Bank.

Au 31 octobre 2009, le gain non réalisé sur les titres disponibles à la vente, compte tenu des montants correspondants des dérivés et des autres instruments de couverture, se chiffrait à 828 millions de dollars, comparativement à une perte non réalisée de 1 320 millions de dollars à la fin de l'exercice précédent. Cette variation découle de l'appréciation des titres de créance et des titres de capitaux propres en raison de l'amélioration des marchés financiers, de réductions de valeur de titres au cours de l'exercice et de l'incidence du reclassement dans les prêts de certains titres de créance. Ce dernier a donné

lieu à la reprise de pertes non réalisées de 595 millions de dollars en raison du reclassement dans les prêts de certains titres de créance, avec effet le 1^{er} novembre 2008.

Prêts

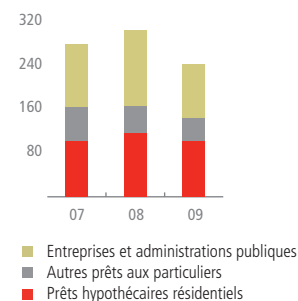
Le portefeuille de prêts de la Banque a diminué de 22 milliards de dollars par rapport à ce qu'il était il y a un an, compte tenu de l'incidence défavorable de la conversion des devises, qui s'est chiffrée à 8 milliards de dollars.

Pour ce qui est des prêts aux particuliers, les prêts hypothécaires à l'habitation ont fléchi de 13 milliards de dollars étant donné que la croissance du portefeuille de prêts hypothécaires a été largement compensée par la conversion de prêts hypothécaires assurés en titres adossés à des créances hypothécaires et la titrisation d'une tranche additionnelle de 10 milliards de dollars de prêts hypothécaires dans le cadre du programme d'obligations hypothécaires et du programme d'achat de prêts hypothécaires assurés du gouvernement du Canada. Les prêts aux particuliers ont augmenté de 10 milliards de dollars, en raison surtout de la croissance de 5 milliards de dollars enregistrée dans le Réseau canadien, ainsi que du reclassement dans les prêts de certains titres de créances.

Les prêts aux entreprises et aux administrations publiques ont reculé de 19 milliards de dollars par rapport à ce qu'ils étaient à la même date l'an dernier, ou de 12 milliards de dollars exclusion faite de l'incidence de la conversion des devises. Les prêts de Scotia Capitaux ont fléchi de 9 milliards de dollars, surtout aux États-Unis, en raison de

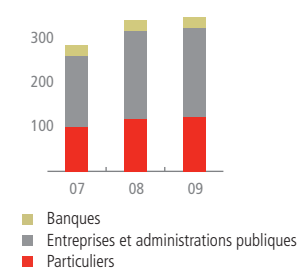
D18 Portefeuille de prêts

prêts et acceptations, en milliards de dollars



D19 Dépôts

en milliards de dollars



T14 Bilan condensé

Aux 31 octobre (en milliards de dollars)	2009	2008	2007	2006	2005
Actif					
Liquidités	43,3 \$	37,3 \$	29,2 \$	23,4 \$	20,5 \$
Titres	117,3	88,0	88,8	95,5	73,5
Titres pris en pension	17,8	19,5	22,5	25,7	20,6
Prêts	266,3	288,7	227,2	202,8	170,4
Autres	51,8	74,1	43,8	31,6	29,0
Total de l'actif	496,5 \$	507,6 \$	411,5 \$	379,0 \$	314,0 \$
Passif et capitaux propres					
Dépôts	350,4 \$	346,6 \$	288,5 \$	263,9 \$	217,4 \$
Obligations relatives aux titres mis en pension	36,6	36,5	28,1	33,5	26,0
Autres passifs	78,3	98,0	73,9	61,0	51,1
Débitures subordonnées	5,9	4,4	1,7	2,3	2,6
Obligations au titre des instruments de capitaux propres	0,5	0,5	0,5	0,8	0,8
Total du passif	471,7	486,0	392,7	361,5	297,9
Capitaux propres	24,8	21,6	18,8	17,5	16,1
Total du passif et des capitaux propres	496,5 \$	507,6 \$	411,5 \$	379,0 \$	314,0 \$

l'incidence négative de la conversion des devises et du remboursement progressif d'importants prêts-relais étant donné que les marchés des titres de créance se sont améliorés. Les prêts du Réseau canadien ont diminué de 5 milliards de dollars étant donné que certains clients ont réduit leur niveau d'emprunt ou ont cherché d'autres formes de financement. Les prêts des Opérations internationales ont reculé de 5 milliards de dollars, surtout en Asie.

Passif

Au 31 octobre 2009, le total du passif se chiffrait à 472 milliards de dollars, en baisse de 14 milliards de dollars par rapport à ce qu'il était il y a un an. Exclusion faite de l'incidence défavorable de la conversion des devises, le total du passif a progressé de 3 milliards de dollars. La diminution des passifs dérivés et des autres passifs, soit principalement les garanties en trésorerie reçues des clients, a été en partie annulée par la croissance des dépôts et des obligations relatives aux titres vendus à découvert.

Dépôts

Le total des dépôts s'est accru de 4 milliards de dollars, compte tenu de l'incidence défavorable de 13 milliards de dollars de la conversion des devises. Les dépôts de particuliers ont progressé de 5 milliards de dollars, essentiellement grâce à la croissance des comptes d'épargne à intérêt élevé au Canada. Les dépôts d'entreprises et d'administrations publiques ont progressé de 3 milliards de dollars, cette progression ayant été annulée par le fléchissement de 4 milliards de dollars des dépôts de banques.

Capitaux propres

Le total des capitaux propres a augmenté de 3 milliards de dollars en 2009. Cette hausse est surtout attribuable au capital autogénéré, qui s'est élevé à 1 371 millions de dollars, et à l'émission pour 1 117 millions de dollars d'actions ordinaires et pour 850 millions de dollars d'actions privilégiées (dont l'émission d'actions ordinaires pour 500 millions de dollars et l'émission d'actions privilégiées à dividende non cumulatif pour 250 millions de dollars relativement au placement dans CI Financial). Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par une hausse de 204 millions de dollars du cumul des autres éléments du résultat étendu. Cette hausse s'explique par l'augmentation de 1,7 milliard de dollars des pertes de change non réalisées attribuables à l'appréciation du dollar canadien, en partie compensée par une amélioration des gains non réalisés sur les titres disponibles à la vente, compte tenu d'une diminution de 595 millions de dollars du cumul des autres éléments du résultat étendu se rapportant au reclassement dans les prêts de certains titres de créance.

Perspectives

Pour 2010, la Banque prévoit une croissance modérée des actifs de tous les secteurs d'activité, en raison de la croissance économique ralentie à l'échelle mondiale. La croissance des actifs libellés en devises devrait subir l'incidence négative de la conversion des devises, étant donné que le dollar canadien devrait continuer de s'apprécier.

Gestion du capital

Surviv

La Banque tient à maintenir un solide capital afin de contrer les risques liés à ses diverses activités commerciales. Un capital solide permet à la Banque d'assurer la sécurité des sommes que lui confient ses clients, de gagner la confiance des investisseurs et de conserver une cote de crédit élevée. Elle lui permet également de saisir les occasions de croissance au fur et à mesure qu'elles se présentent et d'accroître le rendement pour les actionnaires grâce à l'augmentation des dividendes ou au rachat d'actions.

Le cadre de gestion du capital de la Banque comporte un processus interne exhaustif d'évaluation de la suffisance du capital visant à assurer que la Banque dispose d'un capital suffisant pour lui permettre de faire face aux risques actuels et futurs et d'atteindre ses objectifs stratégiques. Les principales composantes du processus interne d'évaluation de la suffisance du capital de la Banque comprennent une saine gouvernance d'entreprise, la constitution d'un cadre de tolérance au risque complet pour la Banque, une gestion et une surveillance du capital sur une base courante, mais aussi prospective, et l'utilisation de paramètres financiers appropriés qui mettent en corrélation le risque et le capital, notamment les mesures du capital économique et réglementaire.

Gouvernance et supervision

La Banque s'est donné un cadre de gestion du capital prudent afin de mesurer, d'utiliser et de surveiller son capital disponible et d'en évaluer la suffisance. Le capital est géré conformément à la politique de gestion du capital, qui est approuvée par le conseil d'administration. En outre, le conseil examine et approuve le plan annuel visant le capital. Le Comité de gestion du passif et la haute direction assurent la gouvernance du processus de gestion du capital. Les groupes Finance, Trésorerie et Gestion du risque global collaborent à la mise en œuvre du plan de la Banque en matière de capital.

Tolérance au risque

Le cadre de tolérance au risque, qui définit la tolérance au risque à l'échelle de la Banque, est plus d'établir les cibles en matière de capital, est présenté sous la rubrique «Cadre de tolérance au risque» de la section traitant de la gestion du risque, à la page 62. Le cadre comporte des cibles à moyen et à long terme relativement aux seuils de capital réglementaire, au bénéfice, au capital économique et aux autres paramètres fondés sur les risques. Grâce à ces cibles, la Banque s'assure d'atteindre les objectifs globaux suivants : dépasser les cibles au titre du capital réglementaire et généré en interne, gérer le capital en fonction de son profil de risque, conserver une cote de crédit élevée et offrir un rendement satisfaisant à ses actionnaires.

Gestion et suivi du capital

La Banque gère et surveille son capital en fonction des changements prévus au chapitre de ses activités ou de sa stratégie, des changements observés dans le contexte au sein duquel elle exerce ses activités et des changements dans son profil de risque.

Dans le cadre du processus interne exhaustif d'évaluation de la suffisance du capital, la provenance et l'affectation du capital sont continuellement mesurées et surveillées au moyen de paramètres financiers, notamment les seuils réglementaires, le capital économique et les capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires. En outre, la Banque évalue la suffisance de son capital à la lumière de sa situation actuelle et par rapport à son profil et à sa situation en matière de risque prévus dans l'avenir. L'évaluation de la suffisance du capital tient compte de l'incidence de divers scénarios d'essais dans des conditions critiques sur la situation du capital actuelle et future de la Banque. Des scénarios précis sont choisis en fonction de la conjoncture économique et des événements auxquels la Banque est soumise. De plus, l'évaluation prospective de la suffisance du capital de la Banque tient compte des résultats des essais dans des conditions critiques réalisés à l'échelle de la Banque. Ces essais servent à déterminer la mesure dans laquelle des événements graves, mais plausibles, pourraient influencer sur le capital de la Banque. Ces résultats sont également utilisés dans le cadre de la planification du capital et de la prise de décisions stratégiques.

La Banque dispose d'un cadre de gestion du risque élaboré pour s'assurer que les risques qu'elle prend dans l'exercice de ses activités commerciales correspondent à son degré de tolérance au risque et qu'il existe un bon équilibre entre le risque et l'avantage. Il y a lieu de se reporter à la rubrique «Gestion du risque», à la page 62, pour obtenir une analyse plus complète du cadre de gestion du risque de la Banque.

La gestion du capital de la Banque exige qu'une attention particulière soit prêter au coût et à la disponibilité des divers types de capital, à l'effet de levier financier souhaité, aux variations des postes du bilan et à l'actif pondéré en fonction du risque, de même qu'aux occasions d'utiliser le capital de manière rentable. Le capital requis pour couvrir les risques commerciaux et pour satisfaire aux exigences réglementaires est constamment équilibré de manière à atteindre l'objectif visé, à savoir générer un rendement approprié pour les actionnaires de la Banque.

Génération de capitaux

Le capital est généré par l'intermédiaire du bénéfice net, déduction faite du versement de dividendes (Se reporter au diagramme 23.) Il l'est également par l'émission d'actions ordinaires (surtout au moyen du régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions de la Banque), d'actions privilégiées, d'instruments innovateurs de catégorie 1 et de débetures subordonnées de catégorie 2, au besoin, conformément aux plans de croissance et à d'autres initiatives stratégiques.

Utilisation du capital

La Banque utilise le capital pour favoriser la réalisation de revenus durables à long terme et la croissance du bénéfice net. Cette croissance des activités peut s'effectuer par l'ajout de nouveaux clients aux activités existantes, l'augmentation des ventes croisées auprès de la clientèle existante, la proposition de nouveaux produits et l'amélioration de la productivité des ventes, ou elle peut être le fruit d'acquisitions. Toutes les principales mesures d'utilisation du capital font l'objet d'une analyse rigoureuse, de la validation des hypothèses commerciales et de l'évaluation des avantages qui devraient en être tirés. Les principaux critères d'évaluation sont l'incidence sur le bénéfice par action, les ratios de capital, le rendement du capital investi, le délai prévu de récupération des coûts et le taux de rendement interne fondé sur les flux de trésorerie actualisés. Les acquisitions et investissements éventuels, de même que les mesures stratégiques possibles sont passés en revue et approuvés par le Comité de l'investissement stratégique de façon à garantir l'utilisation efficace du capital.

Capital réglementaire

Les règles en matière de suffisance du capital des banques canadiennes sont établies par le BSIF et elles sont conformes aux normes internationales fixées par la Banque des règlements internationaux (la «BRI»).

Le capital réglementaire d'une banque se divise essentiellement en deux catégories : le capital de catégorie 1 et le capital de catégorie 2. Ces deux composantes du capital soutiennent les opérations bancaires et procurent une protection aux déposants. Le capital de catégorie 1, qui est davantage permanent, revêt une importance particulière pour les organismes de réglementation, les marchés des capitaux et

les investisseurs. Le capital de catégorie 1 se compose principalement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires (à l'exclusion des gains et des pertes non réalisés sur les titres disponibles à la vente et des couvertures de flux de trésorerie), des actions privilégiées à dividende non cumulatif, des instruments innovateurs de catégorie 1 et des participations sans contrôle, moins diverses déductions du capital. Le capital de catégorie 2 se compose surtout de débetures subordonnées et des provisions pour pertes sur créances admissibles, moins les déductions du capital prescrites.

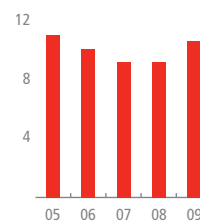
Les ratios de capital servent à surveiller la suffisance du capital et la solidité financière des banques. On obtient les deux principaux ratios de capital réglementaire, soit le ratio du capital de catégorie 1 et le ratio du capital total, en divisant les composantes du capital par l'actif pondéré en fonction du risque.

Le capital réglementaire et l'actif pondéré en fonction du risque sont déterminés conformément au cadre sur la capital fondé sur le rapport intitulé *Convergence internationale de la mesure et des normes de fonds propres*, communément appelé Bâle II. Aux termes de ce dispositif, le calcul de l'actif pondéré en fonction du risque harmonise les paramètres de pondération avec le profil de risque individuel de chaque banque. L'actif pondéré en fonction du risque est calculé pour le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel.

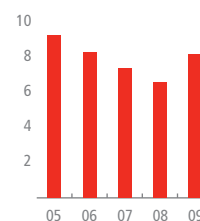
Il existe deux méthodes principales pour le calcul du risque de crédit : l'approche standard, qui fait appel à des pondérations prescrites, et l'approche fondée sur les notations internes, qui permet l'utilisation par une banque de modèles internes pour calculer certaines ou la totalité des données clés qui entrent dans le calcul du capital réglementaire. Les utilisateurs de l'approche avancée fondée sur les notations internes (l'«approche NI avancée») doivent démontrer qu'ils disposent de systèmes de gestion du risque perfectionnés pour calculer le capital réglementaire en fonction du risque de crédit et ils doivent obtenir du BSIF l'autorisation d'appliquer cette approche. La Banque applique l'approche NI avancée à l'égard de ses portefeuilles importants du Canada, des États-Unis et d'Europe et l'approche standard pour les autres portefeuilles. La Banque évalue actuellement l'application future de l'approche NI avancée à ses portefeuilles restants.

La Banque a recours tant à des modèles internes qu'à des approches standard pour calculer le capital lié au risque de marché. Le Comité de Bâle a révisé, en juillet 2009, le cadre régissant le risque de marché, que la Banque pourra mettre en œuvre à l'exercice 2011, afin de répondre aux préoccupations soulevées par les pertes importantes subies par les portefeuilles de transaction des banques étant donné la volatilité récente de la conjoncture des marchés. L'adoption d'une valeur à risque («VAR») ayant subi une simulation de crise, qui mènera à une augmentation du capital lié au risque de

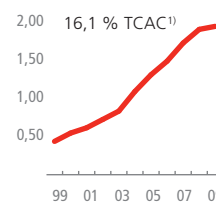
D20 Capital de catégorie 1
en pourcentage au 31 octobre 2009



D21 Capitaux propres corporels
attribuables aux actionnaires
ordinaires de la Banque Scotia
en pourcentage aux 31 octobre

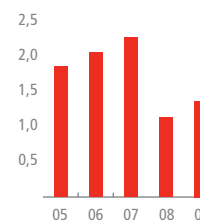


D22 Croissance des dividendes
en dollars par action



1) Taux de croissance annuel composé («TCAC»)

D23 Capitaux autogénérés
pour les exercices terminés les 31 octobre



T15 Capital réglementaire¹⁾

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Bâle II		Bâle I		
	2009	2008	2007	2006	2005
Capital de catégorie 1					
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ²⁾	20 945 \$	20 197 \$	16 477 \$	16 947 \$	15 482 \$
Instruments de capitaux propres innovateurs	3 400	2 750	2 750	3 000	2 250
Actions privilégiées à dividende non cumulatif	3 710	2 860	1 635	600	600
Participation sans contrôle dans les filiales	554	502	497	435	306
Moins : écart d'acquisition	(2 908)	(2 273)	(1 134)	(873)	(498)
Autres déductions du capital ³⁾	(2 051)	(773)	–	–	–
	23 650	23 263	20 225	20 109	18 140
Capital de catégorie 2					
Débitures subordonnées ⁴⁾	5 833	4 227	1 452	2 046	2 420
Billets secondaires de la Fiducie	1 000	1 000	1 000	–	–
Montants admissibles de la provision générale ⁵⁾	570	534	1 298	1 307	1 330
Gains nets non réalisés sur titres de capitaux propres ⁶⁾	6	–	298	–	–
	7 409	5 761	4 048	3 353	3 750
Moins : autres déductions du capital ⁷⁾	(2 471)	(1 177)	(1 292)	(476)	(358)
Total du capital	28 588 \$	27 847 \$	22 981 \$	22 986 \$	21 532 \$
Actif pondéré en fonction du risque ¹⁾ (en milliards de dollars)					
Risque de crédit	187,8	214,5	208,3	192,0	159,5
Risque de marché	11,4	15,5	10,0	5,0	3,3
Risque opérationnel	22,4	20,6	–	–	–
Total de l'actif pondéré en fonction du risque	221,6 \$	250,6 \$	218,3 \$	197,0 \$	162,8 \$
Ratios de capital¹⁾					
Ratio du capital de catégorie 1	10,7 %	9,3 %	9,3 %	10,2 %	11,1 %
Ratio du capital total	12,9 %	11,1 %	10,5 %	11,7 %	13,2 %
Ratio actif/capital	16,6	18,0	18,2	17,1	15,1

- 1) Depuis le 1^{er} novembre 2007, le capital réglementaire, l'actif pondéré en fonction du risque et les ratios de capital sont déterminés selon les règles de Bâle II. Les chiffres correspondants des périodes antérieures sont déterminés selon les règles de Bâle I.
- 2) À partir de l'exercice 2007, le solde ne tient plus compte des gains ni des pertes non réalisés sur les titres disponibles à la vente et sur les couvertures de flux de trésorerie.
- 3) Constitué de gains nets après impôts à la vente d'actifs titrisés, de pertes nettes après impôts sur titres de capitaux propres disponibles à la vente, d'une déduction «50/50» au titre de certaines participations dans des sociétés associées et d'autres éléments.
- 4) Après amortissement.
- 5) Aux termes de Bâle I, la provision générale est comprise dans le capital de catégorie 2, jusqu'à concurrence de 0,875 % de l'actif pondéré en fonction du risque, selon les lignes directrices du BSIF. Aux termes de Bâle II, les montants admissibles de la provision générale en excédent des pertes prévues au titre des expositions établies selon l'approche NI avancée et la tranche affectée se rapportant aux expositions établies selon l'approche standard peuvent être compris dans le capital, sous réserve de certaines conditions.
- 6) Gains nets non réalisés (après impôts) sur les titres de capitaux propres disponibles à la vente.
- 7) Constitué de participations dans des sociétés d'assurances, de la déduction «50/50» de certains placements dans des sociétés associées et d'autres éléments.

T16 Variation du capital réglementaire¹⁾

Pour les exercices (en millions de dollars)	Bâle II		Bâle I		
	2009	2008	2007	2006	2005
Total du capital au début de l'exercice	27 847 \$	22 981 \$	22 986 \$	21 532 \$	20 864 \$
Capital autogéré					
Bénéfice net	3 547	3 140	4 045	3 579	3 209
Dividendes sur actions privilégiées et actions ordinaires	(2 176)	(2 003)	(1 771)	(1 513)	(1 342)
	1 371	1 137	2 274	2 066	1 867
Financement externe					
Débitures subordonnées ²⁾	1 606	2 775	(594)	(374)	(73)
Billets secondaires de la Fiducie	–	–	1 000	–	–
Actions privilégiées	850	1 225	1 035	–	300
Instruments de capitaux propres innovateurs	650	–	(250)	750	–
Actions ordinaires et surplus d'apport	1 117	263	141	108	88
Achat d'actions et primes versées au rachat	–	(37)	(586)	(324)	(973)
	4 223	4 226	746	160	(658)
Autres					
Gains/pertes non réalisés après impôts sur titres de capitaux propres, montant net ³⁾	201	(493)	298	–	–
Gains (pertes) de change non réalisé(e)s, montant net	(1 736)	2 368	(2 228)	(360)	(178)
Participation sans contrôle dans les filiales	52	5	62	129	26
Autres ⁴⁾	(3 370)	(2 377)	(1 157)	(541)	(389)
	(4 853)	(497)	(3 025)	(772)	(541)
Total du capital généré (utilisé)	741	4 866	(5)	1 454	668
Total du capital à la fin de l'exercice	28 588 \$	27 847 \$	22 981 \$	22 986 \$	21 532 \$

- 1) Depuis le 1^{er} novembre 2007, le capital réglementaire est déterminé selon les règles de Bâle II. Les chiffres correspondants des périodes antérieures sont déterminés selon les règles de Bâle I.
- 2) Après amortissement.
- 3) Montant net des gains/pertes non réalisé(e)s (après impôts) sur les titres de capitaux propres disponibles à la vente.
- 4) Représente la variation du montant admissible de la provision générale, des déductions du capital réglementaire au titre de l'écart d'acquisition, des participations dans des sociétés d'assurances, des participations dans des sociétés associées, des montants afférents aux titrisations ainsi que les autres charges imputées (crédits imputés) aux bénéfices non répartis.

marché, constitue un des principaux changements. La BRI a également mis en place un dispositif prudentiel de surveillance des risques, afin de tenir compte du risque de défaut et de transferts dans les portefeuilles de titres de créance sur une période d'un an, selon un seuil de confiance de 99,9 %. En outre, les produits titrisés dans le portefeuille de transaction recevront la même charge au titre du capital que dans le portefeuille bancaire, à moins qu'ils se trouvent dans un portefeuille de transaction en corrélation qui répond à un certain nombre d'exigences. La Banque procède actuellement à l'évaluation de l'incidence de ces changements et se prépare à apporter les modifications nécessaires aux processus, aux systèmes et aux niveaux de capital.

La Banque utilise l'approche standard pour calculer le capital requis pour le risque opérationnel.

Étant donné que l'accord de Bâle II sur le capital n'est en vigueur que depuis le 1^{er} novembre 2007, des niveaux plancher de capital ont été imposés pour ceux qui appliquent l'approche NI avancée. Ces niveaux minimums sont fondés sur un pourcentage du capital requis aux termes de l'accord précédent sur le capital (Bâle I).

Capital de catégorie 1

Le capital de catégorie 1 a atteint 23,7 milliards de dollars, soit une hausse de 0,4 milliard de dollars par rapport à celui de l'exercice précédent en raison surtout des éléments suivants :

- L'augmentation de 1,4 milliard de dollars des bénéfices non répartis.
- L'émission pour 523 millions de dollars d'actions ordinaires relativement aux placements et aux acquisitions et pour 594 millions de dollars aux termes du Régime de dividendes et d'achat d'actions et des régimes d'actionariat et d'options sur actions à l'intention des salariés.
- L'émission pour 650 millions de dollars de titres fiduciaires innovateurs de catégorie 1.
- L'émission pour 850 millions de dollars d'actions privilégiées à dividende non cumulatif (y compris une tranche de 250 millions de dollars se rapportant au placement dans CI Financial).

- Une réduction des pertes nettes non réalisées après impôts de 195 millions de dollars sur les titres de capitaux propres disponibles à la vente et présentées dans les autres éléments du résultat étendu, lesquelles constituaient une déduction appliquée au capital de catégorie 1 à l'exercice précédent.

Ces hausses ont été partiellement contrebalancées par ce qui suit :

- Les déductions de capital de 1,6 milliard de dollars se rapportant essentiellement au placement de 2,3 milliards de dollars de la Banque dans CI Financial.
- Une progression des pertes de change non réalisées cumulatives de 1,7 milliard de dollars, déduction faite des couvertures et des impôts connexes, attribuable au raffermissement du dollar canadien.
- Un élargissement de 0,6 milliard de dollars de l'écart d'acquisition, découlant principalement de l'acquisition d'E*TRADE Canada.

Au cours des cinq derniers exercices, la Banque a généré des capitaux de 8,7 milliards de dollars, même si elle a augmenté les dividendes de 78 % au cours de cette période. Les capitaux autogénérés de la Banque sont demeurés solides.

Capital de catégorie 2

Le capital de catégorie 2 s'est inscrit en hausse de 0,3 milliard de dollars en 2009, ce qui s'explique par l'émission de débentures subordonnées de 2 milliards de dollars, compensée par le remboursement anticipé prévu de débentures subordonnées de 325 millions de dollars et par la hausse de 1,3 milliard de dollars des déductions se rapportant essentiellement au placement de la Banque dans CI Financial.

Actif pondéré en fonction du risque

L'actif pondéré en fonction du risque a diminué de 29 milliards de dollars par rapport à l'exercice précédent pour atteindre 222 milliards de dollars. Cette diminution est surtout attribuable à une réduction du risque de crédit et à l'incidence du raffermissement du dollar canadien sur les actifs libellés en devises, lesquels facteurs ont été

contrebalancés en partie par des projets de croissance jumelés aux acquisitions et à la migration du crédit.

Ratios de capital réglementaire

En 2009, les deux ratios de capital réglementaire de la Banque sont demeurés solides. Le ratio du capital de catégorie 1 et le ratio du capital total s'établissaient respectivement à 10,7 % et à 12,9 % à la fin de l'exercice. Ces ratios ont continué de dépasser les ratios de capital minimums de 7 % et de 10 % établis par le BSIF, grâce à une gestion prudente du capital et à la stabilité des bénéfices.

Outre les ratios de capital réglementaire, les banques sont également assujetties aux exigences d'un test de levier financier maximum, à savoir le ratio actif/capital. Le ratio actif/capital est calculé en divisant l'actif total d'une banque, y compris certains éléments hors bilan tels que les effets remplaçant directement des instruments de crédit et les lettres de bonne exécution, par son capital total. Au 31 octobre 2009, le ratio de la Banque, qui était de 16,6:1, était de beaucoup inférieur au maximum réglementaire.

Ratio des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires

Le ratio des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires constitue généralement une importante mesure de la vigueur du capital d'une banque, et il est souvent utilisé par les agences de notation et les investisseurs afin d'évaluer la situation de capital d'une banque. La Banque a revu sa définition du ratio des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires pour inclure le total des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, majoré de la participation sans contrôle dans les filiales, moins les écarts d'acquisition et les actifs incorporels non amortis. Ce ratio est obtenu en divisant les capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires par l'actif pondéré en fonction du risque. À la fin de l'exercice, le ratio des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires de la Banque demeurait élevé à 8,2 %, soit 160 points de base de plus que celui retraité de 2008.

T17 Points saillants de la gestion du capital

Pour les exercices (en millions de dollars)

	2009	2008	2007
Dividendes			
Actions ordinaires	1 990 \$	1 896 \$	1 720 \$
Actions privilégiées	186	107	51
Actions ordinaires émises ¹⁾²⁾	1 117	266	184
Rachat d'actions ordinaires – offre publique de rachat dans le cours normal des activités ²⁾	–	(40)	(629)
Actions privilégiées émises ²⁾	850	1 225	1 035
Débentures subordonnées émises ³⁾	2 000	3 144	–
Rachat et remboursement de débentures subordonnées ³⁾	(359)	(691)	(500)
Rachat des obligations au titre des instruments de capitaux propres ⁴⁾	–	–	(250)
Émission de billets secondaires de la Fiducie et de titres fiduciaires ⁴⁾	650	–	1 000

1) Représente principalement le montant en espèces reçu pour les options sur actions exercées au cours de l'exercice et les actions ordinaires émises aux termes du Régime de dividendes et d'achat d'actions.

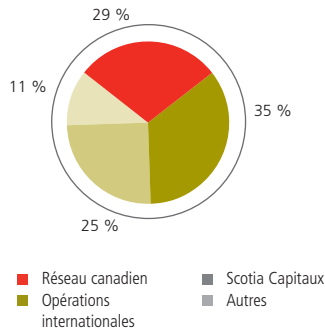
2) De plus amples renseignements sont fournis à la note 14 afférente aux états financiers consolidés.

3) De plus amples renseignements sont fournis à la note 12 afférente aux états financiers consolidés.

4) De plus amples renseignements sont fournis à la note 13 afférente aux états financiers consolidés.

D24 Total du capital économique par secteur d'activité

au 31 octobre 2009



Rapport du Forum sur la stabilité financière

En 2008, le Forum sur la stabilité financière, à la demande des ministres et des gouverneurs des banques centrales des pays membres du G7, a publié son rapport sur la situation du marché. Le rapport énonce plusieurs recommandations clés, notamment l'amélioration de la transparence au moyen de la communication d'informations plus étoffées sur les risques liés aux instruments financiers qui, du point de vue des marchés, présentent des risques plus élevés, tels les véhicules hors bilan et les produits structurés. En réponse à ces recommandations, la Banque a fourni les informations supplémentaires suivantes :

Entités à détenteurs de droits variables	p. 43
Titres adossés à des créances hypothécaires	p. 47
Accord de Montréal sur le papier commercial adossé à des actifs (le «PCAA»)	p. 48
Titres adossés à des créances avec flux groupés et titres adossés à des prêts avec flux groupés	p. 48
Véhicules de placement structuré	p. 49
Risques liés aux rehausseurs de crédit	p. 49
Risques liés aux titres de type Alt-A	p. 49
Prêts adossés	p. 49
Titres à enchères	p. 49
Risques liés au secteur de l'automobile	p. 49
Titres adossés à des prêts automobiles à des particuliers	p. 50

Capital économique

Le capital économique constitue une mesure des pertes imprévues inhérentes aux activités commerciales de la Banque. Le capital économique constitue également une mesure clé du processus interne d'évaluation de la suffisance du capital de la Banque. Le calcul du capital économique repose sur des modèles qui sont assujettis à des examens et à des évaluations objectifs, tel que l'exigent les politiques à l'égard du risque de la Banque. La direction évalue le profil de risque de cette dernière afin de déterminer les risques pour lesquels la Banque devrait attribuer du capital économique. Les principales catégories comprises dans le capital économique sont les suivantes :

- *Le risque de crédit* désigne le risque qu'un emprunteur ou une contrepartie ne respecte pas ses obligations financières ou contractuelles à l'égard de la Banque. La mesure de ce risque se fonde sur les évaluations internes de la Banque quant au risque d'exposition dans le cas des prêts aux sociétés et aux entreprises ainsi que des produits dérivés, et sur les notations dans le cas des prêts aux particuliers. Elle se fonde également sur les résultats réels de la Banque en matière de recouvrement et tient compte des différences en matière d'échéances, de la probabilité de défaut, du montant prévu de la perte en cas de défaut et des avantages tirés de la diversification de certains portefeuilles.
- *Le risque de marché* désigne le risque qu'une perte découle des fluctuations des prix du marché (notamment les taux d'intérêt, les écarts de taux, le cours des actions, les taux de change et le prix des marchandises), des corrélations entre ces éléments et de l'ampleur de leur volatilité. Le risque est évalué en fonction des modèles internes de la VAR utilisés aux fins des activités de transaction, de la VAR liée au risque de taux d'intérêt structurel de la Banque, au risque de change structurel, au risque lié au marché des capitaux propres et au risque lié aux options incorporées.
- *Le risque opérationnel* définit le risque de perte directe ou indirecte auquel est exposée la Banque en raison d'événements externes, d'erreurs humaines ou de l'inexactitude ou de l'échec de processus, de procédures, de systèmes ou de contrôles.
- *Les autres risques* comprennent les risques additionnels pour lesquels du capital économique est attribué, notamment le risque commercial, le risque stratégique, le risque d'assurance et le risque immobilier.

La Banque fait appel à son cadre de capital économique pour attribuer un capital aux secteurs d'activité (se reporter à la rubrique «Mesures non conformes aux PCGR», à la page 27). Le diagramme 24 présente l'attribution du capital économique par secteur d'activité. Cela permet à la Banque de comparer et de mesurer de manière appropriée les rendements des secteurs d'activité, selon le risque qu'ils assument. Pour obtenir plus de renseignements sur la gestion du risque et des détails sur les risques de crédit et de marché et sur le risque opérationnel, notamment en ce qui a trait à l'exposition à ces risques compte tenu des turbulences que connaissent actuellement les marchés, il y a lieu de se reporter à la rubrique «Gestion du risque».

Dividendes

La solidité du bénéfice et de la situation du capital de la Banque lui ont permis de maintenir le dividende trimestriel à 49 cents en 2009. Les dividendes se sont accrus pour atteindre un taux annuel composé de 16 % au cours des 10 derniers exercices.

Programme de rachat d'actions

Au cours du troisième trimestre de 2008, la Banque a lancé une offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant le rachat d'au plus 20 millions d'actions ordinaires de la Banque. L'offre a pris fin le 11 janvier 2009 et n'a pas été renouvelée. Au cours de l'exercice 2009, la Banque n'a rachaté aucune action ordinaire.

Information sur les actions

Les données sur les actions ordinaires et les actions privilégiées de la Banque, ainsi que sur les titres fiduciaires, sont présentées dans le tableau 18. Pour obtenir des détails supplémentaires, notamment sur la convertibilité, le lecteur est prié de se reporter aux notes 13 et 14 afférentes aux états financiers consolidés.

Cotes de crédit

La Banque bénéficie toujours de cotes de crédit élevées. Les cotes de crédit actuelles sont les suivantes : AA par DBRS, Aa1 par Moody's et AA- par Standard & Poor's et par Fitch.

Perspectives

La situation du capital de la Banque est solide et son rendement des capitaux propres affiche l'un des meilleurs taux du secteur. La Banque continuera de gérer prudemment son capital afin d'appuyer les initiatives de croissance interne, de procéder à des acquisitions choisies et de s'adapter aux changements de réglementation en constante évolution.

Arrangements hors bilan

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des arrangements contractuels qu'elle n'est pas tenue de comptabiliser dans ses états financiers, mais qui pourraient avoir une incidence immédiate ou future sur ses résultats d'exploitation ou sa situation financière. Ces arrangements appartiennent à trois catégories : les entités à détenteurs de droits variables (les «EDDV»), les opérations de titrisation, et les garanties et autres engagements.

Entités à détenteurs de droits variables

Les arrangements hors bilan conclus avec des EDDV se composent notamment de ce qui suit :

- La Banque a recours aux EDDV pour offrir une vaste gamme de services à ses clients. Ces services comprennent les EDDV établies en vue de permettre aux clients de titriser leurs actifs financiers tout en favorisant un financement économique et en offrant des occasions de placement. En outre, la Banque constitue, administre et gère des fiducies personnelles et des fiducies corporatives pour ses clients. Elle parraine et gère également activement des fonds communs de placement.
- La Banque a également recours à des EDDV pour diversifier ses sources de financement et gérer son capital. Elle peut utiliser ces EDDV pour titriser ses propres actifs, essentiellement des prêts hypothécaires à l'habitation. La Banque peut également constituer des EDDV en vue d'émettre des instruments de capitaux propres qui font partie du capital réglementaire, notamment les titres fiduciaires de la Banque et les billets secondaires de la Fiducie Banque Scotia.

Toutes les EDDV sont assujetties à des processus d'examen et d'approbation rigoureux afin de s'assurer que la Banque a bien évalué les risques pertinents ainsi que les questions de comptabilisation, d'apparentés, de réputation et de propriété et qu'elle les a traités. Pour bon nombre d'EDDV auxquelles elle a recours en vue de fournir des services à ses clients, la Banque ne donne aucune garantie quant au rendement de leurs actifs sous-jacents et elle n'absorbe aucune perte connexe. D'autres EDDV, comme les instruments de titrisation et de placement, peuvent exposer la Banque aux risques de crédit, de marché et d'illiquidité ou au risque opérationnel. La Banque tire des honoraires d'une EDDV selon la nature de son association avec celle-ci.

Au 31 octobre 2009, le total de l'actif consolidé se rapportant aux EDDV s'établissait à 2,6 milliards de dollars, contre 5,8 milliards de dollars à la fin de l'exercice 2008. Les montants à recevoir des EDDV consolidées ou à payer à celles-ci étaient négligeables. La Banque a touché des honoraires de 64 millions de dollars et de 72 millions de dollars respectivement en 2009 et en 2008 de

T18 Share data

Au 31 octobre	Nombre d'actions (en milliers)
Actions ordinaires	1 024 939 ¹⁾
Actions privilégiées série 12	12 000 ²⁾
Actions privilégiées série 13	12 000 ³⁾
Actions privilégiées série 14	13 800 ⁴⁾
Actions privilégiées série 15	13 800 ⁵⁾
Actions privilégiées série 16	13 800 ⁶⁾
Actions privilégiées série 17	9 200 ⁷⁾
Actions privilégiées série 18	13 800 ⁸⁾⁹⁾
Actions privilégiées série 20	14 000 ⁸⁾¹⁰⁾
Actions privilégiées série 22	12 000 ⁸⁾¹¹⁾
Actions privilégiées série 24	10 000 ⁸⁾¹²⁾
Actions privilégiées série 26	13 000 ⁸⁾¹³⁾
Actions privilégiées série 28	11 000 ⁸⁾¹⁴⁾
Titres fiduciaires – Série 2000-1 émis par Fiducie de Capital Scotia	500 ¹⁵⁾
Titres fiduciaires – Série 2002-1 émis par Fiducie de Capital Banque Scotia	750 ¹⁶⁾
Titres fiduciaires – Série 2003-1 émis par Fiducie de Capital Banque Scotia	750 ¹⁶⁾
Titres fiduciaires – Série 2006-1 émis par Fiducie de Capital Banque Scotia	750 ¹⁶⁾
Titres fiduciaires – Série 2009-1 émis par Fiducie de catégorie 1 (Tier 1) Banque Scotia	650 ¹⁶⁾
Billets secondaires de la Fiducie Banque Scotia – Série A, émis par la Fiducie de billets secondaires Banque Scotia	1 000 ¹⁶⁾
Options en cours attribuées aux termes des régimes d'options sur actions pour l'achat d'actions ordinaires	23 029 ¹⁾¹⁷⁾

- 1) Au 25 novembre 2009, le nombre d'actions ordinaires en circulation et celui des options en cours se chiffraient respectivement à 1 025 050 et à 22 897. Les chiffres relatifs aux autres titres figurant dans le présent tableau sont demeurés inchangés.
- 2) Ces actions donnent droit à un dividende trimestriel en espèces privilégié non cumulatif d'un montant de 0,328125 \$ par action.
- 3) Ces actions donnent droit à un dividende trimestriel en espèces privilégié non cumulatif d'un montant de 0,30 \$ par action.
- 4) Ces actions donnent droit à un dividende trimestriel en espèces privilégié non cumulatif d'un montant de 0,28125 \$ par action.
- 5) Ces actions donnent droit à un dividende trimestriel en espèces privilégié non cumulatif d'un montant de 0,28125 \$ par action.
- 6) Ces actions donnent droit à un dividende trimestriel en espèces privilégié non cumulatif d'un montant de 0,328125 \$ par action.
- 7) Ces actions donnent droit à un dividende trimestriel en espèces privilégié non cumulatif d'un montant de 0,35 \$ par action.
- 8) Ces actions privilégiées sont assorties d'options de conversion.
- 9) Ces actions donnent droit à un dividende trimestriel en espèces privilégié non cumulatif. Les dividendes qui seront déclarés au cours de la période initiale de cinq ans se terminant le 25 avril 2013, lorsque de tels dividendes seront déclarés, le cas échéant, seront de 0,3125 \$ par action. À l'issue de la période à taux fixe initiale de cinq ans, ainsi que tous les cinq ans par la suite, les dividendes seront calculés au moyen du rendement sur cinq ans offert par les effets du gouvernement du Canada, majoré de 2,05 %, cette somme étant multipliée par 25,00 \$.
- 10) Ces actions donnent droit à un dividende trimestriel en espèces privilégié non cumulatif. Le dividende initial a été versé le 29 juillet 2008 et s'est établi à 0,1678 \$ par action. Les dividendes qui seront déclarés au cours de la période initiale de cinq ans se terminant le 25 octobre 2013, lorsque de tels dividendes seront déclarés, le cas échéant, seront de 0,3125 \$ par action. À l'issue de la période à taux fixe initiale de cinq ans, ainsi que tous les cinq ans par la suite, les dividendes seront calculés au moyen du rendement sur cinq ans offert par les effets du gouvernement du Canada, majoré de 1,70 %, cette somme étant multipliée par 25,00 \$.
- 11) Ces actions donnent droit à un dividende trimestriel en espèces privilégié non cumulatif. Le dividende initial, lorsqu'un tel dividende sera déclaré, le cas échéant, sera versé le 28 janvier 2009 et s'établira à 0,4829 \$ par action. Les dividendes qui seront déclarés au cours de la période initiale de cinq ans se terminant le 25 janvier 2014, lorsque de tels dividendes seront déclarés, le cas échéant, seront de 0,3125 \$ par action. À l'issue de la période à taux fixe initiale de cinq ans, ainsi que tous les cinq ans par la suite, les dividendes seront calculés au moyen du rendement sur cinq ans offert par les effets du gouvernement du Canada, majoré de 1,88 %, cette somme étant multipliée par 25,00 \$.
- 12) Ces actions donnent droit à un dividende trimestriel en espèces privilégié non cumulatif. Le dividende initial a été versé le 28 avril 2009 et s'est établi à 0,5865 \$ par action. Les dividendes qui seront déclarés au cours de la période initiale de cinq ans se terminant le 25 janvier 2014, lorsque de tels dividendes seront déclarés, le cas échéant, seront de 0,3906 \$ par action. À l'issue de la période à taux fixe initiale de cinq ans, ainsi que tous les cinq ans par la suite, les dividendes seront calculés au moyen du rendement sur cinq ans offert par les effets du gouvernement du Canada, majoré de 3,84 %, cette somme étant multipliée par 25,00 \$.
- 13) Ces actions donnent droit à un dividende trimestriel en espèces privilégié non cumulatif. Le dividende initial a été versé le 28 avril 2009 et s'est établi à 0,41524 \$ par action. Les dividendes qui seront déclarés au cours de la période initiale de cinq ans se terminant le 25 avril 2014, lorsque de tels dividendes seront déclarés, le cas échéant, seront de 0,390625 \$ par action. À l'issue de la période à taux fixe initiale de cinq ans, ainsi que tous les cinq ans par la suite, les dividendes seront calculés au moyen du rendement sur cinq ans offert par les effets du gouvernement du Canada, majoré de 4,14 %, cette somme étant multipliée par 25,00 \$.
- 14) Ces actions donnent droit à un dividende trimestriel en espèces privilégié non cumulatif. Le dividende initial a été versé le 28 avril 2009 et s'est établi à 0,37671 \$ par action. Les dividendes qui seront déclarés au cours de la période initiale de cinq ans se terminant le 25 avril 2014, lorsque de tels dividendes seront déclarés, le cas échéant, seront de 0,390625 \$ par action. À l'issue de la période à taux fixe initiale de cinq ans, ainsi que tous les cinq ans par la suite, les dividendes seront calculés au moyen du rendement sur cinq ans offert par les effets du gouvernement du Canada, majoré de 4,46 %, cette somme étant multipliée par 25,00 \$.
- 15) Présentés au poste « Obligations au titre des instruments de capitaux propres » au bilan consolidé.
- 16) Présentés au poste « Dépôts » au bilan consolidé.
- 17) Comprend 19 086 options sur actions assorties d'une composante alternative de droits à la plus-value d'actions (« composante alternative DPV »).

certaines EDDV dans lesquelles elle détenait des droits variables importants à la fin de l'exercice, mais qu'elle ne consolide pas. Des renseignements supplémentaires sur le recours de la Banque à des EDDV, notamment des

renseignements détaillés sur les concours de trésorerie et le risque de perte maximale par catégorie d'EDDV, sont présentés ci-après et à la note 6 afférente aux états financiers consolidés, aux pages 121 et 122.

La Banque est essentiellement associée à quatre types d'EDDV :

- Fonds multicédants parrainés par la Banque,
- Concours de trésorerie fournis aux fonds multicédants non parrainés par la Banque,
- Instruments de financement,
- Entités détentrices de titres adossés à des créances avec flux groupés.

Fonds multicédants parrainés par la Banque

La Banque parraine trois fonds multicédants, dont deux sont établis au Canada et un aux États-Unis. Ces fonds multicédants versent à la Banque des droits d'émission de papier commercial, des honoraires de gestion des programmes, des commissions liées à la liquidité ainsi que d'autres honoraires, lesquels droits, honoraires et commissions ont totalisé 63 millions de dollars en 2009, contre 70 millions de dollars pour l'exercice précédent.

Les fonds multicédants achètent des actifs financiers de première qualité, principalement auprès de clients, et financent l'achat de ces actifs au moyen de l'émission de papier commercial bénéficiant d'une cote élevée. Les actifs acquis sont assortis de concours de trésorerie de sûreté généralement équivalents à 102 % des actifs acquis ou pour lesquels il existe un engagement d'achat. L'objet premier

des concours de trésorerie de sûreté consiste à fournir une source de financement de rechange dans l'éventualité où un fonds multicédants se trouverait dans l'incapacité d'émettre du papier commercial sur le marché.

Comme il est décrit plus en détail ci-après, l'exposition de la Banque à ces fonds multicédants hors bilan se compose principalement de concours de trésorerie, de rehaussements de crédit dans l'ensemble du programme et de papier commercial détenu temporairement. La Banque a mis en place des processus de surveillance de ces risques et des événements importants pouvant avoir une incidence sur les fonds multicédants afin de s'assurer que le principal bénéficiaire ne change pas, ce qui pourrait obliger la Banque à consolider les actifs et les passifs des fonds multicédants à leur juste valeur.

Canada

Le principal risque auquel la Banque est exposée relativement aux fonds multicédants au Canada découle des concours de trésorerie consentis, ceux-ci s'établissant, au total, à 1,8 milliard de dollars au 31 octobre 2009 (4,3 milliards de dollars au 31 octobre 2008). Cette baisse d'un exercice à l'autre s'explique par les remboursements et l'amortissement des actifs. Au 31 octobre 2009, le total du papier commercial en circulation relativement aux

fonds multicédants établis au Canada et administrés par la Banque se chiffrait à 1,6 milliard de dollars (3,8 milliards de dollars au 31 octobre 2008), et la Banque détenait environ 4 % du total du papier commercial émis par ces fonds multicédants. Le tableau 19 présente un sommaire des actifs acquis détenus dans les deux fonds multicédants canadiens de la Banque aux 31 octobre 2009 et 2008, selon le risque sous-jacent.

La quasi-totalité des actifs des fonds multicédants ont été structurés de manière à recevoir des rehaussements de crédit de la part des vendeurs, y compris des protections par surnantissement et des comptes de réserve de trésorerie. Environ 8 % des actifs financés ont obtenu une cote AAA de la part d'agences de notation externes au 31 octobre 2009, et le reste a une cote AA- ou supérieure selon le programme de notation interne de la Banque. Au 31 octobre 2009, ces fonds multicédants ne se composaient que d'actifs de première qualité. Bien que la date d'échéance de 58 % de la totalité des actifs financés tombe à l'intérieur d'une période de trois ans, la période de remboursement moyenne pondérée, en fonction des flux de trésorerie, est d'environ un an. Ces deux fonds multicédants ne sont nullement exposés aux prêts hypothécaires à risque élevé aux États-Unis.

T19 Actifs détenus par des fonds multicédants canadiens parrainés par la Banque

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2009			2008		
	Actifs financés ¹⁾	Engagements non provisionnés	Risque total ²⁾	Actifs financés ¹⁾	Engagements non provisionnés	Risque total ²⁾
Prêts-auto/locations	505 \$	138 \$	643 \$	2 204 \$	299 \$	2 503 \$
Prêts pour matériel	723	43	766	969	63	1 032
Créances clients	165	59	224	205	91	296
Prêts hypothécaires à l'habitation du Réseau canadien	67	1	68	89	2	91
Prêts pour régime de retraite	92	2	94	156	3	159
Prêts à des sociétés d'investissement à capital fixe	–	–	–	161	91	252
Total ³⁾	1 552 \$	243 \$	1 795 \$	3 784 \$	549 \$	4 333 \$

- 1) Les actifs financés sont présentés au coût initial, lequel se rapproche de la juste valeur estimative.
- 2) Le risque de la Banque a trait aux concours de trésorerie à l'échelle mondiale et aux lettres de garantie.
- 3) Ces actifs proviennent en substance du Canada.

T20 Actifs détenus par le fonds multicédants américain parrainé par la Banque

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2009			2008		
	Actifs financés ¹⁾	Engagements non provisionnés	Risque total ²⁾	Actifs financés ¹⁾	Engagements non provisionnés	Risque total ²⁾
Créances sur cartes de crédit/sur prêts à la consommation	253 \$	45 \$	298 \$	1 318 \$	641 \$	1 959 \$
Prêts-auto/locations	1 501	620	2 121	2 894	1 160	4 054
Créances clients	1 049	2 712	3 761	2 161	1 855	4 016
Prêts à des sociétés d'investissement à capital fixe	115	73	188	690	652	1 342
Titres diversifiés adossés à des actifs	741	15	756	932	19	951
Prêts aux sociétés ³⁾	348	46	394	417	50	467
Total ⁴⁾	4 007 \$	3 511 \$	7 518 \$	8 412 \$	4 377 \$	12 789 \$

- 1) Les actifs financés sont présentés au coût initial. Au 31 octobre 2009, la juste valeur estimative de ces actifs s'établissait à 3,6 milliards de dollars (8,0 milliards de dollars au 31 octobre 2008).
- 2) Le risque de la Banque a trait aux concours de trésorerie à l'échelle mondiale sous forme de conventions d'achat d'actifs.
- 3) Ces actifs représentent des prêts garantis auxquels des agences de notation externes ont attribué une cote de grande qualité.
- 4) Ces actifs proviennent des États-Unis.

États-Unis

Le principal risque auquel la Banque est exposée relativement au fonds multicédants aux États-Unis découle des concours de trésorerie et des rehaussements de crédit consentis dans l'ensemble du programme, ces concours s'établissant, au total, à 7,5 milliards de dollars au 31 octobre 2009 (12,8 milliards de dollars au 31 octobre 2008). Exclusion faite de l'incidence de la conversion des devises, l'exposition totale a reculé de 4,4 milliards de dollars d'un exercice à l'autre. Ce recul reflète la réduction générale des activités des clients. Au 31 octobre 2009, le papier commercial en circulation détenu dans le fonds multicédants aux États-Unis administré par la Banque totalisait 4,2 milliards de dollars (8,4 milliards de dollars au 31 octobre 2008), et la Banque ne détenait aucun papier commercial émis par ce fonds multicédants.

Une tranche importante des actifs du fonds multicédants ont été structurés de manière à recevoir des rehaussements de crédit de la part des vendeurs, y compris des protections par surnantissement et des comptes de réserve de trésorerie. Chacun des actifs achetés par le fonds multicédants est assorti d'un concours de trésorerie qui lui est propre et fourni par la Banque sous la forme de conventions d'achat d'actifs servant à éponger les pertes relatives aux actifs en souffrance, s'il y a lieu, qui sont en sus des pertes assumées par des rehaussements de crédit propres à des actifs particuliers et des billets secondaires émis par le fonds multicédants. Les conventions de liquidités que la Banque a conclues avec le fonds multicédants exigent généralement de celle-ci qu'elle finance la valeur nominale intégrale de l'ensemble des actifs, y compris les actifs en souffrance, le cas échéant.

Le tableau 20 présente un sommaire des actifs achetés et détenus par le fonds multicédants américain de la Banque aux 31 octobre 2009 et 2008, selon le risque sous-jacent.

Au 31 octobre 2009, environ 76 % des actifs financés du fonds multicédants avaient obtenu une cote «A» ou supérieure, de la part d'agences de notation externes (31 %) ou selon le programme de notation interne de la Banque (45 %). La quasi-totalité des actifs contenus dans ce fonds multicédants étaient de première qualité au 31 octobre 2009. Bien que la date d'échéance de 54 % de la totalité des actifs financés tombait à l'intérieur d'une période de cinq ans, la période de remboursement moyenne pondérée, en fonction des flux de trésorerie prévus, est d'environ 1,5 an.

Le fonds multicédants est composé de placements répartis entre deux groupes de titres diversifiés adossés à des actifs. Les actifs sous-jacents à ces titres se composent principalement de prêts aux particuliers, notamment les prêts sur la valeur nette d'une maison aux États-Unis, les prêts aux étudiants et les titres de créances hypothécaires à l'habitation. Les deux groupes sont garantis par des rehausseurs de crédit et les cotes qui leur ont été attribuées par des agences externes ont été abaissées au cours de l'exercice (se reporter à la rubrique «Risques liés aux rehausseurs de

crédit», à la page 49). Au 31 octobre 2009, ces deux rehausseurs de crédit avaient obtenu d'agences de notation externes une cote de qualité inférieure. Par conséquent, au 31 octobre 2009, un de ces groupes avait obtenu une cote de qualité inférieure selon le programme de notation interne de la Banque.

Au cours de l'exercice 2009, aucun événement n'a exigé la réévaluation du bénéficiaire principal du fonds multicédants.

En 2008, le fonds multicédants a cédé des actifs liés à des TCFG et des TPF à la Banque aux termes de ses conventions d'achat d'actifs liquides. Une charge avant impôts de 298 millions de dollars, compte tenu des recouvrements, a été inscrite à l'état consolidé des résultats au moment des cessions. Cette perte correspond à l'écart entre le montant payé (coût d'origine des actifs) et la juste valeur des actifs à la date de leur cession à la Banque. Par suite des cessions susmentionnées d'actifs à la Banque, le fonds multicédants a augmenté le montant de son billet secondaire détenu par un tiers non apparenté. Ce billet a assumé la majeure partie des pertes prévues des actifs résiduels du fonds multicédants.

Concours de trésorerie fournis aux fonds multicédants non parrainés par la Banque

Les concours de trésorerie consentis aux fonds multicédants qui ne sont pas administrés par la Banque totalisaient 640 millions de dollars au 31 octobre 2009 (1,2 milliard de dollars au 31 octobre 2008), et ces concours visaient tous des fonds multicédants administrés par des tiers des États-Unis. Les actifs contenus dans ces fonds multicédants non parrainés par la Banque et non administrés par celle-ci sont essentiellement composés de titres adossés à des prêts automobiles à des particuliers. Environ 79 % de ces actifs ont obtenu une cote AAA de la part d'agences de notation externes. La majeure partie des concours de trésorerie ont une durée initiale de 364 jours, prorogable au gré de la Banque. Ces fonds multicédants ne comportent aucune créance hypothécaire à risque élevé des États-Unis.

Instruments de financement

La Banque a recours à des structures d'accueil pour assurer le financement économique de ses propres activités. La Banque possède trois structures d'accueil : Fiducie de Capital Banque Scotia, Fiducie de billets secondaires Banque Scotia et Fiducie de catégorie 1 (Tier 1) Banque Scotia, qui sont des EDDV et qui ne sont pas consolidées au bilan, étant donné que la Banque n'en est pas le principal bénéficiaire. Les titres fiduciaires de la Banque Scotia, les titres de catégorie 1 (Tier 1) Banque Scotia et les billets secondaires de la Fiducie Banque Scotia émis par ces fiducies ne sont pas présentés dans le bilan consolidé bien qu'ils soient admissibles à titre de capital réglementaire. Les billets de dépôt émis par la Banque à l'intention de Fiducie de Capital Banque Scotia, de Fiducie de billets secondaires Banque Scotia et de Fiducie de catégorie 1 (Tier 1) Banque Scotia sont

comptabilisés au poste «Dépôts». Le total des dépôts provenant de ces fiducies et comptabilisés par la Banque s'établissait à 4,0 milliards de dollars au 31 octobre 2009 (3,4 milliards de dollars au 31 octobre 2008). La Banque a inscrit des intérêts débiteurs de 216 millions de dollars à l'égard de ces dépôts en 2009 (199 millions de dollars en 2008).

Entités détentrices de titres adossés à des créances avec flux groupés

La Banque détient une participation dans des EDDV qui sont structurées pour répondre à certains besoins particuliers des investisseurs. Les prêts ou les dérivés de crédit sont détenus par les EDDV afin de créer des titres pour les investisseurs qui correspondent aux besoins et aux préférences de ces derniers en matière de placement. Le risque de perte maximal de la Banque découlant des EDDV dans lesquelles la Banque détient un droit variable significatif se chiffrait à 307 millions de dollars au 31 octobre 2009 (847 millions de dollars au 31 octobre 2008), ce qui comprend le montant du risque de crédit relatif aux contrats dérivés conclus avec ces EDDV.

Opérations de titrisation

La Banque titrise une partie de ses prêts hypothécaires à l'habitation et de ses prêts à des particuliers en cédant à des fiducies les actifs dont elle assure le recouvrement. La titrisation des prêts hypothécaires à l'habitation s'effectue principalement par l'entremise de la participation de la Banque au programme gouvernemental d'obligations hypothécaires du Canada. Si certaines conditions sont remplies, les cessions sont traitées comme des ventes et les actifs cédés sont retirés du bilan consolidé (de plus amples renseignements sont présentés à la note 1 afférente aux états financiers consolidés, aux pages 111 à 116). Ces opérations de titrisation permettent à la Banque de se tourner vers d'autres sources de financement ou vers des sources de financement plus efficaces et de gérer le risque d'illiquidité et les autres risques. La Banque ne fournit aucun concours de trésorerie relativement au programme d'obligations hypothécaires du Canada. Par conséquent, elle n'est pas exposée à des risques d'illiquidité importants dans le cadre de ces arrangements hors bilan.

Au 31 octobre 2009, le montant hors bilan des prêts hypothécaires titrisés s'établissait à 17,5 milliards de dollars, contre 12,8 milliards de dollars un an plus tôt. L'augmentation en 2009 découle essentiellement des ventes continues par l'intermédiaire du programme d'obligations hypothécaires du Canada et de la participation de la Banque au Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés du gouvernement du Canada. Cette initiative a été mise en œuvre en 2008 afin d'accroître la liquidité des marchés des capitaux canadiens. En 2009, la Banque a vendu des titres adossés à des prêts hypothécaires de 6,9 milliards de dollars aux termes de ce programme, comparativement à 1,5 milliard de dollars en 2008.

Au 31 octobre 2009, le montant hors bilan des prêts aux particuliers titrisés s'établissait à 199 millions de dollars, contre 235 millions de dollars en 2008.

À la suite de la cession d'actifs, la Banque peut conserver des participations dans les titres émis par les fiduciaires, peut être partie à des arrangements lui permettant d'effectuer des paiements aux fiduciaires dans certaines situations bien précises, maintient ses relations avec la clientèle visée et fournit des services administratifs aux fiduciaires. Des renseignements supplémentaires sur les engagements de la Banque envers les fiduciaires sont présentés à la note 23 afférente aux états financiers consolidés, aux pages 139 à 141.

La Banque a dégagé des revenus de titrisation de 409 millions de dollars en 2009, contre 130 millions de dollars en 2008. Cette progression s'explique par la vente continue de prêts hypothécaires au programme d'obligations hypothécaires du Canada et par la participation de la Banque au programme d'achat de prêts hypothécaires assurés susmentionné.

Des renseignements supplémentaires sur le montant des opérations de titrisation ainsi que sur les flux de trésorerie, les honoraires de gestion et les droits conservés connexes sont fournis à la note 4 c) afférente aux états financiers consolidés, à la page 120.

Garanties et autres engagements

Les garanties et les autres engagements sont des produits à la commission que la Banque fournit à sa clientèle. Ces produits se catégorisent comme suit :

- Lettres de crédit de soutien et lettres de garantie - Au 31 octobre 2009, le montant de ces lettres s'établissait à 21,9 milliards de dollars, contre 27,8 milliards de dollars pour l'exercice précédent. Ces lettres sont émises à la demande d'un client de la Banque afin de garantir ses obligations de paiement ou d'exécution à l'endroit d'un tiers. La diminution d'un exercice à l'autre reflète le recul général des activités des clients, de même que l'affaiblissement du dollar américain.
- Concours de trésorerie : Ils représentent habituellement une source de financement de rechange aux fonds multicédants émettant du papier commercial adossé à des créances mobilières, au cas où une perturbation du marché empêcherait les fonds multicédants d'émettre le papier commercial ou, dans certains cas, lorsque certaines conditions précises ou certaines mesures de rendement ne sont pas respectées. Les concours de trésorerie comprennent les rehaussements de crédit que la Banque fournit, sous forme de lettres de crédit de soutien, aux fonds multicédants émettant du papier commercial parrainés par la Banque. Au

31 octobre 2009, ces rehaussements de crédit totalisaient 760 millions de dollars, contre 1 269 millions de dollars pour l'exercice précédent. Il y a lieu de se reporter à l'analyse portant sur les liquidités à la rubrique «Entités à détenteurs de droits variables», aux pages 43 à 45.

- Contrats d'indemnisation : Dans le cours normal de ses activités, la Banque passe de nombreux contrats, aux termes desquels elle peut indemniser les contreparties aux contrats au titre de certains aspects de sa conduite passée lorsque des tiers manquent à leurs engagements ou que certains événements surviennent. La Banque ne peut estimer, dans tous les cas, le montant maximum des paiements futurs qu'elle peut être appelée à verser ni le montant de la garantie ou des actifs disponibles aux termes des dispositions de recours, qui diminuerait ces paiements. Jusqu'à maintenant, la Banque n'a effectué aucun paiement important aux termes de ces contrats d'indemnisation.
- Engagements de prêt : La Banque a des engagements de crédit qui représentent une promesse de sa part de rendre un crédit disponible à certaines conditions, sous forme de prêts ou d'autres instruments de crédit d'un montant et d'une durée déterminés. Au 31 octobre 2009, ces engagements s'élevaient à 104 milliards de dollars, contre 130 milliards de dollars un an plus tôt. La majorité de ces engagements viennent à échéance à court terme, leur échéance initiale étant de moins de un an. La diminution d'un exercice à l'autre reflète la baisse générale des activités des clients de même que l'affaiblissement du dollar américain.

Ces garanties et engagements de prêt peuvent exposer la Banque à des risques de crédit ou d'illiquidité et sont assujettis aux processus normaux d'examen et d'approbation de la Banque. En ce qui a trait aux produits garantis, les montants ci-dessus correspondent au risque de perte maximale si les parties visées par les garanties manquent à tous leurs engagements. Ces montants sont présentés compte non tenu des sommes recouvrées aux termes des dispositions de recours, des polices d'assurance ou des biens donnés en nantissement.

Les commissions au titre des garanties et engagements de prêt de la Banque, comptabilisées parmi les commissions de crédit au poste «Autres revenus» de l'état consolidé des résultats, se sont établies à 386 millions de dollars en 2009, en regard de 240 millions de dollars pour l'exercice précédent. Des renseignements détaillés sur les garanties et les engagements de prêt sont présentés à la note 23 afférente aux états financiers consolidés, aux pages 139 à 141.

Instruments financiers

En raison de la nature des principales activités commerciales de la Banque, les instruments financiers constituent une part importante de son bilan et ils font partie intégrante de ses activités. En ce qui a trait à l'actif, les instruments financiers englobent les liquidités, les titres, les titres achetés aux termes de conventions de prise en pension, les prêts et les engagements de clients en contrepartie d'acceptations. Pour ce qui est du passif, les instruments financiers comprennent les dépôts, les acceptations, les obligations relatives aux titres mis en pension, les obligations relatives aux titres vendus à découvert, les débentures subordonnées et les obligations au titre des instruments de capitaux propres. De plus, la Banque a recours à des instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction ou à des fins autres que de transaction, notamment de gestion de l'actif et du passif.

Au cours de l'exercice, la Banque a reclassé dans les prêts certains titres de créance auparavant classés dans les titres disponibles à la vente en raison de modifications de normes comptables relatives aux instruments financiers. Au cours de 2008, certains actifs détenus à des fins de transaction ont été reclassés dans les titres disponibles à la vente. Il y a lieu de se reporter à la rubrique «Modifications de conventions comptables» à la page 81.

En règle générale, les instruments financiers sont inscrits à leur juste valeur, à l'exception des éléments suivants, qui sont comptabilisés au coût après amortissement, sauf s'ils sont désignés dès leur création comme étant détenus à des fins de transaction : les prêts et créances, certains titres et la plupart des passifs financiers.

Les gains et pertes non réalisés sur les titres disponibles à la vente, déduction faite des couvertures connexes, ainsi que les gains et pertes sur les produits dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, sont inscrits dans les autres éléments du résultat étendu. Les gains et pertes sur les titres disponibles à la vente sont inscrits à l'état consolidé des résultats au moment où ils sont réalisés et les couvertures de flux de trésorerie le sont lorsque l'élément couvert a une incidence sur les résultats.

Toutes les variations de la juste valeur des instruments dérivés sont inscrites à l'état consolidé des résultats, à l'exception de ceux désignés comme couvertures de flux de trésorerie ou couvertures d'un investissement net, lesquels sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu. Les conventions comptables suivies par la Banque en matière de produits dérivés et d'activités de couverture sont décrites plus en détail à la note 1 afférente aux états financiers consolidés (se reporter aux pages 111 à 116).

Le revenu et les frais d'intérêts sur les instruments financiers portant intérêt sont inscrits à l'état consolidé des résultats de la Banque dans le revenu d'intérêts net. Les pertes sur créances se rapportant à des prêts sont quant à elles comptabilisées dans la dotation à la provision pour pertes sur créances. Les gains et pertes nets sur les titres détenus à des fins de transaction sont inscrits dans les autres revenus, au poste «Revenus de transaction». Les gains et pertes réalisés et les réductions de valeur découlant de moins-values durables des titres disponibles à la vente et des placements comptabilisés à la valeur de consolidation sont inscrits dans les autres revenus, au poste «Gain net (perte nette) sur les titres détenus à des fins autres que de transaction».

Plusieurs risques découlent de la transaction d'instruments financiers, notamment le risque de crédit, le risque d'illiquidité, le risque opérationnel et le risque de marché. Ce dernier découle des variations des prix et des taux du marché (notamment les taux d'intérêt, les écarts de taux, le taux de change, le cours des actions et le prix des marchandises). La Banque gère ces risques au moyen de politiques et de pratiques intégrales de gestion du risque, notamment différents plafonds relatifs à la gestion du risque approuvés par le conseil.

Des renseignements sur les politiques et les pratiques de la Banque en matière de gestion du risque sont présentés à la rubrique «Gestion du risque» (se reporter aux pages 62 à 76). De plus, la note 24 afférente aux états financiers consolidés, aux pages 141 à 149, présente l'exposition de la Banque aux risques de crédit, d'illiquidité et de marché découlant des instruments financiers de même que les politiques et les procédures de gestion du risque correspondantes de la Banque.

Différentes mesures reflètent le niveau de risque associé au portefeuille d'instruments financiers de la Banque. Par exemple, le risque de taux d'intérêt découlant des instruments financiers de la Banque peut être estimé en tenant compte de l'incidence d'une augmentation de 100 ou 200 points de base des taux d'intérêt sur le bénéfice annuel et la valeur économique des capitaux propres, comme il est décrit à la page 148. Pour les activités de transaction, le tableau de la page 149 présente la valeur à risque quotidienne moyenne par facteur de risque. En ce qui a trait aux instruments dérivés et selon leur profil d'échéance établi par la Banque, seulement 12 % (15 % en 2008) de ceux-ci ont une durée à courir jusqu'à l'échéance supérieure à cinq ans.

La note 27 afférente aux états financiers consolidés (se reporter aux pages 152 à 156) contient des renseignements détaillés sur les produits dérivés détenus à des fins de transaction ou autres que de transaction, y

compris les montants nominaux, la durée à courir jusqu'à l'échéance, le risque de crédit et la juste valeur.

La juste valeur des instruments financiers de la Banque figure à la note 25 afférente aux états financiers consolidés (se reporter aux pages 150 et 151) qui décrit également la façon dont ces montants ont été déterminés.

Au 31 octobre 2009, la juste valeur des instruments financiers de la Banque était défavorable de 2 152 millions de dollars comparativement à leur valeur comptable (543 millions de dollars au 31 octobre 2008). La différence découle principalement d'actifs liés à des prêts, de passifs liés à des dépôts, de débiteures subordonnées et d'obligations au titre des instruments de capitaux propres. La variation d'un exercice à l'autre de l'excédent de la juste valeur sur la valeur comptable a découlé principalement des fluctuations des taux d'intérêt et des écarts de taux. Le calcul de la juste valeur estimative est fondé sur la conjoncture du marché au 31 octobre 2009 et il ne reflète pas forcément la juste valeur future. Des renseignements supplémentaires sur la façon dont le calcul de la juste valeur est effectué sont présentés à la section portant sur les principales estimations comptables (se reporter aux pages 77 à 81).

La note 26 afférente aux états financiers consolidés fournit de l'information sur certains instruments financiers désignés comme détenus à des fins de transaction aux termes de l'option de la juste valeur (se reporter à la page 152). Ces désignations ont principalement pour but d'éviter une non-concordance comptable de deux instruments ou de mieux refléter la façon dont le rendement d'un portefeuille particulier est évalué par la Banque.

Principaux instruments de crédit

Titres adossés à des créances hypothécaires

Portefeuille de titres détenus à des fins autres que de transaction

Le total des titres adossés à des créances hypothécaires classés comme étant disponibles à la vente représentait environ 4 % du total des actifs de la Banque au 31 octobre 2009 et ces titres sont présentés dans le tableau 21 ci-dessous. Au cours de l'exercice, les titres adossés à des créances hypothécaires LNH canadiennes détenus par la Banque ont augmenté de 15 milliards de dollars en raison surtout de la conversion des prêts hypothécaires en titres adossés à des créances hypothécaires. L'exposition aux prêts hypothécaires à risque élevé aux États-Unis est négligeable.

Portefeuille de transaction

Le total des titres adossés à des créances hypothécaires classés dans les titres détenus à des fins de transaction représentait moins de 0,1 % du total des actifs de la Banque au 31 octobre 2009 et ces titres sont présentés dans le tableau 21, à la page 47.

■ T21 Titres adossés à des créances hypothécaires

Valeur comptable (en millions de dollars)	Au 31 octobre 2009		Au 31 octobre 2008	
	Portefeuille de titres détenus à des fins autres que de transaction	Portefeuille de transaction	Portefeuille de titres détenus à des fins autres que de transaction	Portefeuille de transaction
Titres adossés à des créances hypothécaires LNH canadiennes ¹⁾	21 287 \$	253 \$	6 252 \$	184 \$
Titres adossés à des créances hypothécaires commerciales	4 ²⁾	44 ³⁾	123 ²⁾	47 ³⁾
Titres adossés à d'autres créances hypothécaires à l'habitation	93	–	55	–
Total	21 384 \$	297 \$	6 430 \$	231 \$

- 1) La Société canadienne d'hypothèques et de logement offre une garantie de paiement en temps opportun aux investisseurs dans des titres adossés à des créances hypothécaires LNH.
- 2) Les actifs sous-jacents aux titres adossés à des créances hypothécaires commerciales dans le portefeuille de titres détenus à des fins autres que de transaction se rapportent à des propriétés non canadiennes.
- 3) Les actifs sous-jacents aux titres adossés à des créances hypothécaires commerciales dans le portefeuille de transaction se rapportent à des propriétés canadiennes.

Accord de Montréal sur le papier commercial adossé à des actifs (le «PCAA»)

Par suite de la restructuration du PCAA visé par l'accord de Montréal, au cours du premier trimestre de 2009, la Banque a reçu des titres assortis d'échéances plus longues qui ont été classés comme étant disponibles à la vente. Environ 44 % de ces nouveaux billets se composent de billets de catégories A-1 assortis de la cote A et 36 %, de catégories A-2 assortis de la cote BBB(bas). La valeur comptable de 144 millions de dollars des billets de la Banque représente environ 62 % de leur valeur nominale. Compte tenu de la conjoncture actuelle des marchés, la Banque n'a pas inscrit de gain net ni de perte nette au cours de l'exercice à l'étude.

Dans le cadre de la restructuration, la Banque a accès à une facilité de financement sur marge qui a été comptabilisée comme un engagement de prêts non provisionné. La tranche de la facilité revenant à la Banque s'élève à 200 millions de dollars. Aucun montant n'a été prélevé sur celle-ci à l'heure actuelle.

Titres adossés à des créances avec flux groupés et titres adossés à des prêts avec flux groupés

Portefeuille de titres détenus à des fins autres que de transaction

La Banque détient des placements dans des TCFG et des TPFG dans son portefeuille de titres détenus à des fins autres que de transaction. Les TCFG et les TPFG se trouvent habituellement exposés au risque lié au crédit structuré soit de façon synthétique par le recours à des dérivés de crédit, soit en raison des placements sous forme de prêts à des sociétés ou d'obligations de sociétés et de la détention de tels prêts ou obligations.

Depuis le 1^{er} novembre 2008, certains des TCFG et des TPFG détenus par la Banque ont été reclassés dans les prêts conformément aux modifications de normes comptables. Ces TCFG et TPFG reclassés ont été comptabilisés au coût après amortissement dans le bilan

consolidé au 31 octobre 2009 (se reporter à l'analyse des modifications de conventions comptables à la note 1 afférente aux états financiers consolidés, à la page 111).

Avant le 1^{er} novembre 2008, ces placements étaient comptabilisés à leur juste valeur dans le bilan consolidé de la Banque en tant que titres disponibles à la vente. Les variations de la juste valeur des TCFG et TPFG fondés sur des actifs liquides étaient inscrites dans les autres éléments du résultat étendu, sauf si la juste valeur avait subi une perte de valeur durable, laquelle était alors inscrite dans les résultats nets. Les variations de la juste valeur des TCFG et TPFG synthétiques étaient et continuent d'être comptabilisées dans le bénéfice net.

La quasi-totalité des actifs de référence des TCFG et des TPFG de la Banque sont des titres de sociétés, mais non des titres adossés à des créances hypothécaires des États-Unis. La Banque est exposée tant au risque lié aux TPFG fondés sur des actifs liquides qu'au risque lié aux TPFG synthétiques.

Au 31 octobre 2009, la valeur comptable des TCFG fondés sur des actifs liquides qui ont été reclassés dans les prêts au bilan consolidé de la Banque se chiffrait à 130 millions de dollars. La juste valeur des TCFG s'établissait à 53 millions de dollars. Au 31 octobre 2008, ces TCFG ont été classés dans les titres disponibles à la vente, et leur juste valeur se chiffrait à 67 millions de dollars, des pertes non réalisées de 83 millions de dollars ayant été inscrites dans le cumul des autres éléments du résultat étendu.

L'exposition résiduelle de la Banque à l'égard des TCFG synthétiques s'établissait à 267 millions de dollars au 31 octobre 2009 (270 millions de dollars au 31 octobre 2008). Au cours de l'exercice, la Banque a inscrit un gain avant impôts de 56 millions de dollars dans le bénéfice net en raison des variations de la juste valeur des TCFG synthétiques (une perte avant impôts de 453 millions de dollars en 2008). La variation de la juste valeur des TCFG synthétiques résulte principalement du rétrécissement des écarts de taux, alors qu'à l'exercice précédent, la perte résultait d'un élargissement, ainsi que des incidents de crédit qui ont touché récemment certains actifs de référence, lesquels étaient autrefois hautement cotés.

Dans l'ensemble, le portefeuille de TPFG fondés sur des actifs liquides et de TPFG synthétiques est bien diversifié, chaque TCFG se chiffrait en moyenne à 21 millions de dollars et la pondération moyenne des titres par secteur ne dépassant jamais 23 % du portefeuille. Compte tenu de leur valeur comptable, ces TCFG sont de première qualité et leur cote moyenne pondérée est A. Plus de 16 % de ces placements se situent dans la tranche prioritaire, avec subordination de 10 % ou supérieure, et 19 % de ces placements se situent dans la tranche de dernier rang.

Au 31 octobre 2009, la valeur comptable des TPFG au bilan consolidé de la Banque se chiffrait à 984 millions de dollars. La juste valeur se chiffrait à 691 millions de dollars. La quasi-totalité des TPFG ont été reclassés dans les prêts au cours de l'exercice et aucune perte de valeur n'a été inscrite à l'égard de ces éléments. Au 31 octobre 2008, les placements de la Banque dans des TPFG ont été comptabilisés en tant que titres disponibles à la vente, et leur juste valeur se chiffrait à 660 millions de dollars, des pertes non réalisées de 436 millions de dollars ayant été comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat étendu. Bien que la juste valeur des placements de la Banque dans des TPFG ait diminué, la Banque a l'intention et la capacité de conserver ces placements jusqu'à ce que leur juste valeur soit recouvrée, soit possiblement à l'échéance.

Ce portefeuille de TPFG est bien diversifié, chaque TPFG se chiffrait en moyenne à 7 millions de dollars et la pondération moyenne des titres par secteur ne dépassant jamais 13 % du portefeuille. D'après leur valeur comptable, ces TPFG ont une cote moyenne pondérée de A. Plus de 85 % de ces placements se situent dans la tranche prioritaire, avec une subordination de 10 % ou plus. Seulement 2 % de ces placements se situent dans la tranche de dernier rang.

Au cours de l'exercice, la Banque a inscrit une perte avant impôts de 23 millions de dollars dans le bénéfice net en raison de la moins-valeur durable des TPFG classés en tant que titres disponibles à la vente qui n'ont pas été reclassés dans les prêts. En 2008, la Banque

T22 Titres adossés à des créances avec flux groupés («TCFG»)

Portefeuille de transaction

	Au 31 octobre 2009		Au 31 octobre 2008	
	Valeur nominale	Juste valeur positive/négative	Valeur nominale	Juste valeur positive/négative
En cours (en millions de dollars)				
TCFG – protection vendue	6 000 \$	(1 620) \$	6 647 \$	(3 368) \$
TCFG – protection achetée	5 625 \$	1 657 \$	6 550 \$	3 187 \$

a inscrit une perte avant impôts de 35 millions de dollars dans le bénéfice net et une perte avant impôts de 432 millions de dollars dans les autres éléments du résultat étendu, en raison des variations de la juste valeur des TCFG.

La variation de la juste valeur des TCFG et des TCFG découle essentiellement des variations des écarts de taux et des taux de subordination résiduels. Selon les positions détenues au 31 octobre 2009, un accroissement de 50 points de base des écarts de taux visés entraînerait une réduction avant impôts d'environ 6 millions de dollars du bénéfice net.

Portefeuille de transaction

La Banque détient également des TCFG synthétiques dans son portefeuille de transaction, en raison des activités de montage et de gestion menées auprès de clients et d'autres institutions financières. Le tableau 22, à la page 48, présente le total des TCFG du portefeuille de transaction qui ont été acquis ou cédés.

Afin de couvrir son risque lié aux activités de transaction, la Banque acquiert des TCFG auprès d'autres institutions financières ou en cède à ces dernières, et elle achète ou vend des tranches indicelles ou des swaps sur défaillance à désignation unique. Les variations des écarts de taux constituent le principal facteur ayant une incidence sur la valeur des TCFG et des swaps sur défaillance. Selon les positions détenues au 31 octobre 2009, un accroissement de 50 points de base des écarts de taux visés dans ce portefeuille entraînerait une diminution avant impôts d'environ 2 millions de dollars du bénéfice net.

Plus de 70 % des risques de crédit auxquels la Banque est exposée en ce qui a trait à des contreparties à des swaps de TCFG se rapportent à des entités dont la cote de crédit interne ou externe est de première qualité. La quasi-totalité des actifs de référence sous-jacents aux TCFG contenus dans le portefeuille de transaction sont des titres de sociétés, et il n'y a pas de titres adossés à des créances hypothécaires.

Véhicules de placement structuré

La valeur comptable des placements de la Banque dans des véhicules de placement structuré (les «VPS») se chiffrait à néant aux 31 octobre 2009 et 2008. La Banque ne parraine ni ne gère aucun VPS, ni ne leur fournit de liquidités.

Risques liés aux rehausseurs de crédit

L'exposition de la Banque aux risques liés aux rehausseurs de crédit est négligeable. Son exposition indirecte se chiffre à 1,3 milliard de dollars (2,8 milliards de dollars au 31 octobre 2008) sous forme de garanties qui offrent un rehaussement de crédit dans le cadre de transactions financières avec les administrations publiques et d'autres transactions, lorsque la Banque fournit des facilités de crédit soit à des émetteurs de titres ou à des entités qui détiennent ces titres. Les transactions financières avec les administrations publiques auxquelles la Banque est exposée, qui s'établissent à 0,4 milliard de dollars (1,5 milliard de dollars au 31 octobre 2008), avaient essentiellement trait à des municipalités et à des États américains. Environ 85 % de ces titres sont cotés de première qualité sans garantie et représentent le risque qu'encourrait la Banque si une garantie n'était pas disponible.

Les autres risques indirects liés aux rehausseurs de crédit s'élevaient à 0,9 milliard de dollars (1,3 milliard de dollars au 31 octobre 2008). Ces risques représentaient surtout des garanties de 0,7 milliard de dollars (0,9 milliard de dollars au 31 octobre 2008) fournies par deux rehausseurs de crédit à l'égard de titres adossés à des actifs diversifiés détenus dans le fonds multicédants américain de la Banque (comme l'indique la rubrique «Fonds multicédants parrainés par la Banque», aux pages 44 et 45). Ces deux rehausseurs de crédit avaient obtenu une cote de qualité inférieure des agences de notation externes au 31 octobre 2009.

Risques liés aux titres de type Alt-A

Aux États-Unis, les prêts sont classés comme étant de type Alt-A lorsque les indicateurs de risque dont ils sont assortis sont plus élevés, par exemple lorsque la cote de crédit est faible ou le ratio prêt-valeur, élevé. Au 31 octobre

2009, l'exposition de la Banque aux risques directs et indirects liés aux prêts et aux titres américains de type Alt-A était négligeable. La Banque n'a pas de programme de prêts hypothécaires au Canada qu'elle estime être un équivalent des titres américains de type Alt-A.

Prêts adossés

La Banque peut offrir un financement adossé à des clients dont la cote de solvabilité n'est pas de première qualité afin de faciliter leurs activités de rachat, d'acquisition et de restructuration. Au 31 octobre 2009, l'exposition de la Banque aux prêts à fort effet de levier financier en attente de syndication était minime.

Titres à enchères

Les titres à enchères sont des billets à long terme et à taux variables émis par les fiducies et dont le cours est établi selon une échéance nominale à long terme, mais dont les taux d'intérêt sont révisés à court terme, à intervalles prédéterminés. Les titres à enchères sont émis par des municipalités, des administrations publiques qui octroient des prêts aux étudiants et d'autres entités au moyen d'enchères gérées par des institutions financières. La Banque ne parraine aucun programme de titres à enchères et ne détient aucun titre à enchères.

Risques liés au secteur de l'automobile

L'exposition directe de la Banque au risque lié aux prêts consentis à des entreprises et à des grandes sociétés dans le secteur de l'automobile en Amérique du Nord et en Europe avait diminué, pour s'établir à 3,7 milliards de dollars au 31 octobre 2009, et se composait de ce qui suit :

Aux 31 octobre (en milliards de dollars)	2009	2008
Prêts consentis à des équipementiers	0,2 \$	0,5 \$
Prêts consentis à des sociétés de financement	0,6	1,2
Prêts consentis à des fabricants de pièces de rechange	0,5	0,7
Prêts consentis à des concessionnaires	2,4	2,8
Total	3,7 \$	5,2 \$

Environ 30 % de ces prêts sont jugés de première qualité, soit par agence externe soit en fonction du système de notation de la Banque, alors que ce taux s'établissait à 63 % au 31 octobre 2008. Les prêts sont généralement de premier rang dans la structure du capital des emprunteurs. La diminution de la proportion des prêts de première qualité depuis l'exercice précédent était prévue, en partie en raison du remboursement d'un compte de première qualité d'un équipementier important et du transfert entre les portefeuilles. En 2009, le ratio de perte sur prêts spécifiques pour ce portefeuille en pourcentage de l'exposition moyenne liée aux prêts, s'est établi à 35 points de base.

La Banque gère activement le risque auquel elle est exposée envers ce secteur. La Banque s'est concentrée sur les relations d'envergure avec les concessionnaires multiples et les fabricants de pièces présentant une saine diversification sur le plan géographique et sur celui de la fabrication de pièces originales, et elle a limité son exposition au risque lié aux équipementiers nord-américains. Des essais dans des conditions critiques à l'égard des risques liés aux participants du secteur de l'automobile autres que des particuliers sont effectués de façon régulière, en tenant compte d'un certain nombre de situations possibles, y compris la possibilité que des équipementiers nord-américains se trouvent en situation de défaut et les conséquences sur les fournisseurs de pièces, les sociétés de financement et les concessionnaires.

Les équipementiers nord-américains ont effectué une restructuration, ce qui a entraîné une réduction de la production future ainsi que la diminution des activités en Amérique du Nord. À cet effet, au cours du deuxième trimestre de 2009, la Banque a constitué une provision sectorielle de 60 millions de dollars à l'égard de ses prêts liés au secteur de l'automobile autres qu'à des particuliers en Amérique du Nord relativement aux pertes

individuelles qui devraient être subies au cours des trimestres à venir. Au cours de l'exercice, une tranche de 16 millions de dollars de la provision sectorielle a été reclassée dans la dotation à la provision spécifique pour pertes sur créances. La direction est d'avis que la provision sectorielle est adéquate pour faire face aux pertes éventuelles propres au risque auquel la Banque est exposée dans ce secteur.

Titres adossés à des prêts automobiles à des particuliers

Au 31 octobre 2009, la Banque détenait des titres adossés à des prêts automobiles à des particuliers d'une valeur de 6,2 milliards de dollars (7,8 milliards de dollars au 31 octobre 2008). La quasi-totalité de ces titres sont adossés à des créances, seuls 4 % de ceux-ci représentant des contrats de location. Les titres adossés à des créances sont liés à des contrats de vente à tempérament (les «prêts»), lesquels sont en majeure partie acquis au moyen d'une facilité de crédit renouvelable de 6 milliards de dollars américains servant à acheter des titres adossés à des prêts automobiles à des particuliers aux États-Unis et au Canada auprès d'une société de financement automobile nord-américaine. La durée résiduelle jusqu'au renouvellement de cette facilité est inférieure à un an et demi et celle-ci a été modifiée au cours de l'exercice précédent de manière à permettre au vendeur, pendant une période limitée, de céder à la Banque des créances canadiennes plutôt que des créances américaines. Cette facilité a été structurée de manière à fournir des rehaussements de crédit sous la forme d'un surantissement accordé au moment de l'achat des prêts, ce qui fait qu'il n'est pas nécessaire de s'en remettre au vendeur pour l'obtention de rehaussements de crédit. Eu égard à chaque achat subséquent qui est effectué aux termes de la facilité de crédit renouvelable, le rehaussement de crédit correspond à un multiple des plus récentes données recueillies sur les pertes pour l'ensemble du portefeuille géré du vendeur.

La Banque soumet ces titres adossés à des créances à des essais dans des conditions critiques. Aux termes de différents scénarios d'essais, la perte sur ce portefeuille de titres adossés à des prêts automobiles à des particuliers est conforme au niveau de tolérance au risque de la Banque. Environ 85 % de ces titres sont cotés AAA par une agence de notation externe et ils ont une durée de vie d'à peu près deux ans.

En 2008, ces titres étaient classés comme des titres disponibles à la vente et comptabilisés à la juste valeur. Depuis le 1^{er} novembre 2008, les titres ont été reclassés dans les prêts et sont comptabilisés au coût après amortissement en raison de modifications de normes comptables (se reporter à la note 1 afférente aux états financiers consolidés pour une analyse des modifications de conventions comptables). La juste valeur de ces titres au 31 octobre 2009 était de 6,2 milliards de dollars (7,5 milliards de dollars au 31 octobre 2008), dont des gains non réalisés de 48 millions de dollars (des pertes non réalisées de 272 millions de dollars au 31 octobre 2008).

Autres

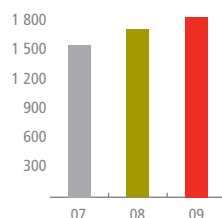
La Banque fournit des concours de trésorerie aux fonds multicédants qu'elle parraine ainsi qu'à des fonds multicédants parrainés par des tiers, de manière à soutenir les prêts automobiles et les actifs de location contenus dans ces fonds multicédants. Pour plus de renseignements à ce sujet, se reporter aux rubriques «Fonds multicédants parrainés par la Banque», aux pages 44 et 45, et «Concours de trésorerie fournis à des fonds multicédants non parrainés par la Banque», à la page 45).

Aperçu des secteurs d'activité

Réseau canadien

D25 Bénéfice net du Réseau canadien

en millions de dollars

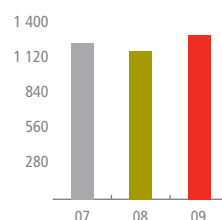


Le Réseau canadien a obtenu des résultats sans précédent au cours de l'exercice 2009, dégagant un bénéfice net de 1 851 millions de dollars, soit une augmentation de 127 millions de dollars, ou 7 %, en regard de celui de l'exercice précédent. La progression marquée des prêts hypothécaires aux particuliers ainsi que des prêts aux particuliers et des dépôts et la hausse des marges sur intérêts attribuable à la baisse des taux de financement de gros ont été atténuées par l'augmentation de la dotation à la provision pour pertes sur créances. Les frais autres que d'intérêts ont été bien contrôlés, en hausse de 3 % en raison surtout des acquisitions et de l'accroissement du personnel de vente.

Opérations internationales

D26 Bénéfice net des Opérations internationales

en millions de dollars

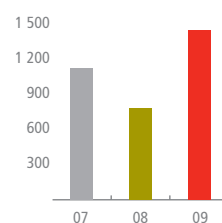


Les Opérations internationales ont également connu un exercice exceptionnel en 2009, affichant un bénéfice net de 1 315 millions de dollars, soit une hausse 129 millions de dollars, ou 11 %, en comparaison de celui de l'exercice précédent. Ce résultat s'explique principalement par les acquisitions, la croissance des actifs en ce qui a trait aux activités existantes, les ajustements de la juste valeur et l'incidence favorable de la conversion des devises. Toutefois, en 2009, des réductions de valeur de titres disponibles à la vente, une baisse des gains réalisés et une hausse importante de la dotation à la provision pour pertes sur créances, surtout en ce qui a trait au crédit aux particuliers, se sont également répercutées sur les résultats.

Scotia Capitaux

D27 Bénéfice net de Scotia Capitaux

en millions de dollars



Scotia Capitaux a enregistré un bénéfice net record de 1 451 millions de dollars en 2009. Il s'agit d'une hausse de 664 millions de dollars, ou 84 %, d'un exercice à l'autre, les résultats de 2008 ayant inclus des charges relatives à certaines activités de transaction et à des ajustements d'évaluation découlant de la volatilité des marchés. De plus, l'amélioration des résultats de 2009 est attribuable à l'augmentation des revenus tirés des activités de transaction et des services bancaires d'investissement de même qu'à l'élargissement des écarts de taux sur les prêts, ce qui a été en partie contrebalancé par l'augmentation de la dotation à la provision pour pertes sur créances et la diminution du revenu de dividende exonéré d'impôts.

T23 Résultats financiers de 2009

(en millions de dollars)	Réseau canadien	Opérations internationales	Scotia Capitaux	Autres ¹⁾	Total
Revenu d'intérêts net ²⁾	4 785 \$	3 773 \$	1 427 \$	(1 657) \$	8 328 \$
Autres revenus	2 279	1 480	2 138	232	6 129
Dotation à la provision pour pertes sur créances	702	577	338	127	1 744
Frais autres que d'intérêts	3 757	2 960	1 072	130	7 919
Impôts sur le bénéfice/participation sans contrôle ²⁾	754	401	704	(612)	1 247
Bénéfice net	1 851 \$	1 315 \$	1 451 \$	(1 070) \$	3 547 \$
Rendement des capitaux propres ³⁾ (en pourcentage)	22,3 %	12,5 %	20,0 %	s.o.	16,7 %
Actifs productifs moyens (en milliards de dollars) ³⁾	192 \$	90 \$	183 \$	48 \$	513 \$

1) La catégorie Autres regroupe des unités d'exploitation de moindre envergure comprenant la division Trésorerie du Groupe et d'autres redressements du siège social qui ne sont pas affectés à une unité d'exploitation. Les redressements du siège social comprennent l'élimination de la majoration du revenu exonéré d'impôts présentée dans le revenu d'intérêts net et la charge d'impôts, les variations de la provision générale, les écarts entre les montants réels des coûts engagés et imputés aux unités d'exploitation et l'incidence des titrisations.

2) Sur une base de mise en équivalence fiscale. Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 27.

3) Mesure non conforme aux PCGR. Le rendement des capitaux propres des secteurs d'activité est calculé selon le capital économique affecté. Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 27. s.o. sans objet

Réseau canadien



Réalizations en 2009

- En 2009, les Fonds Scotia ont une fois de plus obtenus d'excellents résultats. Ils ont été classés au premier rang au chapitre des ventes globales par l'Institut des fonds d'investissement du Canada. Cette croissance est attribuable en partie aux Portefeuilles Scotia INNOVA, nouveau produit consistant en des fonds composés d'une combinaison de fonds, dont le lancement a été l'un des plus réussis en ce qui a trait à des produits de la même catégorie, les actifs sous gestion ayant atteint 500 millions de dollars depuis le lancement en janvier. Les placements dans Patrimoine Dundee et CI Financial ont également eu une incidence considérable sur les ventes.
- Une vaste gamme de produits et de services d'assurance habitation, automobile et vie a été lancée. Ces produits seront distribués sous la nouvelle bannière Financière ScotiaVie, par la voie de différents réseaux, notamment la première vitrine des services aux particuliers de la Banque.
- La carte VISA Momentum Scotia^{MC} a été lancée. Cette carte propose aux clients une remise en espèces pouvant atteindre 2 % de leurs achats.
- La coentreprise SCÈNE, créée avec Cineplex Divertissement, compte maintenant plus de deux millions de membres. Ce programme de fidélisation est une excellente source de nouveaux clients pour la Banque et représente un apport de plus de 160 000 comptes pour l'exercice 2009, et de plus de 300 000 depuis le lancement du programme en mai 2007.
- Le programme *BonDébut*, qui fournit désormais un plus grand nombre d'outils et de ressources financiers aux nouveaux arrivants au Canada, une clientèle en forte croissance, a été bonifié.
- La Banque a récemment gagné cinq prix Meilleurs services bancaires décernés selon les résultats d'un sondage continu sur l'indice de la satisfaction de la clientèle réalisé en 2009 par la société Synovate, soit un de plus qu'en 2008. La Banque a ainsi remporté des prix dans les catégories «Ma clientèle est appréciée», «Planification et conseils financiers», «Taux d'intérêt et frais de service», «Rapport qualité-prix» et «Excellence des produits et services».

Priorités pour 2010

- Conserver une solide position sur le marché et se concentrer sur les segments offrant un potentiel de croissance élevé relativement à tous les produits.
- Accroître les revenus et contrôler les dépenses tout en maintenant un levier d'exploitation positif.
- Renforcer le leadership.
- Investir dans de nouveaux projets visant l'établissement de relations rentables avec de nouveaux clients.
- Gérer le risque de façon prudente.

Indicateurs clés de rendement

La direction utilise un certain nombre de mesures clés pour surveiller le rendement du secteur :

- Bénéfice net
- Levier d'exploitation et ratio de productivité
- Ratio de pertes sur prêts
- Part de marché des principaux produits
- Acquisition de nouveaux clients
- Loyauté des clients
- Satisfaction des employés

Profil sectoriel

Le Réseau canadien offre une vaste gamme de services bancaires et de services de placement à plus de 7,4 millions de clients partout au Canada par l'entremise d'un réseau de 1 019 succursales, de 2 964 GAB et de 101 bureaux offrant des services de gestion de patrimoine et grâce à des services bancaires par téléphone et par Internet.

Le Réseau canadien comprend trois principales unités :

- Les Services bancaires aux particuliers et aux petites entreprises offrent des prêts hypothécaires et d'autres types de prêts, des cartes de crédit, des services de placement et d'assurance ainsi que des produits bancaires courants destinés aux particuliers et aux petites entreprises.
- La Gestion de patrimoine propose un vaste éventail de produits et de services, notamment des services de courtage aux particuliers (discrétionnaires, non discrétionnaires et autogérés), des conseils en gestion de placements, des fonds communs de placement, des produits d'épargne, des services de planification financière, des services de planification liés aux fiducies et aux successions de même que des services de gestion privée aux clients aisés.
- Enfin, les Services aux entreprises fournissent une gamme complète de produits aux moyennes et aux grandes entreprises, notamment des services bancaires ainsi que des services de gestion de trésorerie, de prêt et de crédit-bail.

Stratégie

Le Réseau canadien continue de s'efforcer de resserrer les liens avec ses clients et de s'assurer que ceux-ci ont accès à des services et conseils de premier ordre ainsi qu'à une gamme complète de solutions financières pouvant les aider à atteindre leurs objectifs financiers. Le Réseau canadien continuera de mettre en œuvre des stratégies de croissance axées sur l'établissement de relations rentables dans les principaux segments de clientèle et sur les marchés à potentiel élevé.

Résultats financiers

Le Réseau canadien a affiché un bénéfice net de 1 851 millions de dollars en 2009, soit une progression de 127 millions de dollars, ou 7 %, par rapport à celui de l'exercice précédent. Le rendement du capital économique s'est établi à 22,3 % contre 35,6 % pour l'exercice précédent. Ce repli est attribuable à l'accroissement du capital affecté au secteur résultant de l'acquisition d'E*TRADE Canada (renommée Scotia iTRADE) et de l'acquisition d'une participation importante dans CI Financial.

Bilan

En 2009, les actifs moyens compte non tenu des opérations de titrisation se sont accrus de 17 milliards de dollars, ou 10 %. Cette hausse a découlé de la progression marquée des prêts hypothécaires à l'habitation (compte non tenu des opérations de titrisation), laquelle progression s'est chiffrée à 9 milliards de dollars, ou à 8 %. Par conséquent, la part de marché s'est accrue de 18 points de base par rapport à celle des autres grandes banques. Les prêts aux particuliers, y compris le crédit renouvelable, ont progressé de 6 milliards de dollars, ou 16 %, par rapport à l'exercice précédent. Les dépôts des particuliers ont augmenté de 9 milliards de dollars, ou 10 %, ce qui s'explique par la préférence des clients pour les placements sûrs et liquides au cours d'une période d'incertitude économique. Les dépôts autres que de particuliers ont grimpé de 8 milliards de dollars, ou 18 %, en raison de la croissance des dépôts à terme autres que de particuliers et des comptes courants. En 2009, les actifs sous administration se sont accrus de 7 %, pour s'établir à 137 milliards de dollars, ce qui s'explique surtout par les fonds communs de placement qui ont été touchés favorablement par la reprise des marchés au deuxième semestre de 2009.

Revenus

Le total des revenus s'est établi à 7 064 millions de dollars, soit une amélioration de 566 millions de dollars, ou 9 %, par rapport à celui de l'exercice précédent. Le revenu d'intérêts net a augmenté de 461 millions de dollars pour

atteindre 4 785 millions de dollars en raison de la forte croissance au chapitre de l'actif et des dépôts. La marge a monté de 3 points de base pour s'établir à 2,49 %, ce qui est attribuable en partie à la diminution des frais de financement de gros et à l'élargissement de l'écart entre le taux préférentiel et le taux des acceptations bancaires. Les autres revenus de l'exercice se sont chiffrés à 2 279 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 105 millions de dollars, ou 5 %, principalement dans le secteur des services aux particuliers et de gestion de patrimoine.

Services bancaires aux particuliers et aux petites entreprises

Le total des revenus s'est établi à 4 404 millions de dollars, soit une hausse de 390 millions de dollars, ou 10 %, par rapport à celui de l'exercice précédent. Le revenu d'intérêts net a augmenté de 354 millions de dollars, ou 11 %, en raison de la progression des actifs et des dépôts, ainsi que de l'élargissement de la marge. Les autres revenus ont augmenté de 38 millions de dollars, ou 4 %, principalement sous l'effet des revenus tirés des activités de transaction, qui ont été contrebalancés par une baisse des revenus tirés des frais de GAB découlant d'une diminution du volume d'opérations.

Services aux entreprises

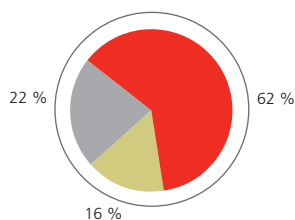
Le total des revenus tirés des services bancaires aux entreprises a grimpé de 177 millions de dollars, ou 13 %, pour s'établir à 1 525 millions de dollars en 2009. Le revenu d'intérêts net a augmenté de 17 % par rapport à celui de

l'exercice précédent, grâce à la forte croissance de l'actif et à l'augmentation notable de la marge principalement attribuable à la diminution des frais de financement de gros et à l'accroissement de l'actif et des dépôts. La moyenne des dépôts s'est accrue de 20 % en raison surtout de la croissance des comptes courants. Les actifs moyens se sont accrus de 2 %, en raison du ralentissement de l'activité en 2009. D'un exercice à l'autre, les autres revenus sont demeurés stables, s'établissant à 328 millions de dollars.

Gestion de patrimoine

Le total des revenus, qui s'est établi à 1 135 millions de dollars, est demeuré inchangé par rapport à celui de l'exercice précédent, les revenus tirés du placement dans CI Financial et l'incidence, pour un exercice complet, de l'exploitation de Scotia iTRADE ayant été contrebalancés par la baisse des revenus provenant des autres secteurs d'activité en raison de la conjoncture économique difficile. Les revenus tirés des fonds communs de placement ont reculé de 13 %, même si la part de marché a progressé. Les revenus liés à la gestion privée et au courtage de plein exercice ont reculé en raison du resserrement de la marge sur intérêts, résultant de la baisse sans précédent des taux d'intérêt et de la conjoncture économique difficile. Ce recul a été atténué par la hausse de 34 % des revenus tirés des activités de courtage en ligne, attribuable principalement à l'acquisition d'E*TRADE Canada et à l'augmentation du volume d'opérations.

D28 Total des revenus du Réseau canadien
au 31 octobre 2009



- Services bancaires aux particuliers et aux petites entreprises
- Gestion de patrimoine
- Services bancaires aux entreprises

T24 Résultats financiers du Réseau canadien

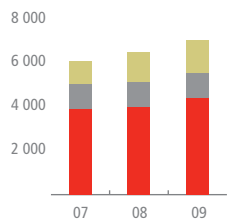
(en millions de dollars)

	2009	2008	2007
Revenu d'intérêts net ¹⁾	4 785 \$	4 324 \$	3 855
Autres revenus	2 279	2 174	2 248
Dotation à la provision pour pertes sur créances	702	399	295
Frais autres que d'intérêts	3 757	3 632	3 559
Impôts sur le bénéfice ¹⁾	754	743	685
Bénéfice net	1 851 \$	1 724 \$	1 564 \$
Ratios clés			
Rendement du capital économique	22,3 %	35,6 %	33,0 %
Productivité ¹⁾	53,2 %	55,9 %	58,3 %
Marge nette sur intérêts ¹⁾	2,49 %	2,46 %	2,51 %
DPPC en pourcentage des prêts et des acceptations	0,37 %	0,23 %	0,19 %
Points saillants du bilan (soldes moyens)			
Actifs productifs	192 262	175 464	153 695
Dépôts	143 891	127 615	116 012
Capital économique	8 049	4 764	4 699

1) Sur une base de mise en équivalence fiscale.

D29 Total des revenus par sous-secteur

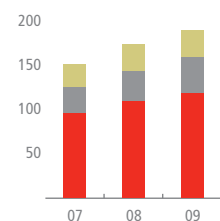
(en millions de dollars)



- Services bancaires aux entreprises
- Gestion de patrimoine
- Services bancaires aux particuliers et aux petites entreprises

D30 Croissance du volume des prêts

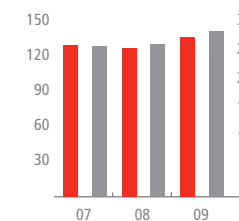
(en milliards de dollars)



- Prêts et acceptations aux entreprises
- Prêts aux particuliers (compte non tenu des prêts hypothécaires)
- Prêts hypothécaires à l'habitation

D31 Croissance de l'actif de Gestion de patrimoine

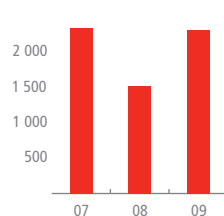
(en milliards de dollars)



- Actifs sous administration (échelle de gauche)
- Actifs sous gestion (échelle de droite)

D32 Ventes de fonds communs de placement de Gestion de patrimoine

(en millions de dollars)



Frais autres que d'intérêts

En 2009, les frais autres que d'intérêts se sont chiffrés à 3 757 millions de dollars, soit une hausse de 125 millions de dollars, ou 3 %, en regard de ceux de l'exercice précédent. Cette augmentation tient surtout à l'incidence, pour l'exercice complet, de l'acquisition d'E*TRADE Canada et de la Corporation de Financement Commercial Irwin du Canada (renommée Roynat Financement), à l'ouverture de nouvelles succursales et à l'accroissement du personnel de vente en 2008, ainsi qu'à l'augmentation de la rémunération liée à la performance et au nombre plus élevé de points de récompense VISA. La diminution des dépenses discrétionnaires attribuable aux mesures prises par la direction pour réagir à l'incertitude des marchés a compensé en partie la hausse des frais autres que d'intérêts.

Qualité du crédit

En 2009, la dotation à la provision pour pertes sur créances pour le Réseau canadien a été de 702 millions de dollars, ce qui comprend une dotation de 695 millions de dollars aux provisions spécifiques et une dotation de 7 millions de dollars à la provision sectorielle constituée à l'égard du secteur de l'automobile. La hausse de 296 millions de dollars de la dotation aux provisions spécifiques comparativement à celle de l'exercice précédent est principalement attribuable à l'augmentation de la dotation relative aux prêts aux particuliers dans les portefeuilles de prêts automobiles indirects et de prêts non garantis.

Perspectives

En 2010, la croissance des actifs devrait être modeste en ce qui a trait à la plupart des produits, en raison de la reprise graduelle de l'économie. La croissance des dépôts ne devrait pas être aussi importante qu'en 2009 et elle sera probablement atténuée par l'exode des fonds vers les marchés boursiers qui sortiront de leur léthargie et le retour de la confiance des clients envers les fournisseurs de services plus spéculatifs.

La marge sur intérêts devrait demeurer relativement stable, la faiblesse sans précédent des taux d'intérêt devant perdurer au cours des premiers mois de l'exercice.

Il est prévu que la croissance des autres revenus sera vigoureuse, reflétant la hausse des revenus tirés des cartes de crédit et des services aux particuliers ainsi que l'augmentation des revenus de la Gestion de patrimoine, y compris l'apport accru des participations de la Banque dans CI Financial et Patrimoine Dundee.

La dotation à la provision pour pertes sur créances à l'égard des prêts aux particuliers et des prêts aux entreprises devrait demeurer plus élevée compte tenu de la reprise relativement lente de l'économie et du taux de chômage qui continue d'être élevé.

Le Réseau canadien entend élargir son réseau de services aux particuliers ainsi que sa gamme de produits tout en maintenant un levier d'exploitation positif au cours de l'exercice.

Opérations internationales



Réalizations en 2009

- Des programmes de croissance des revenus ont été mis sur pied. Ces programmes visent à :
 - mettre l'accent sur les clients de choix pour les services aux particuliers et optimiser la productivité du personnel de vente;
 - offrir de nouveaux réseaux améliorés de vente et de prestation de services en accroissant les capacités des centres d'appel et des services bancaires par Internet;
 - élaborer et promouvoir de nouveaux produits et services en mettant davantage l'accent sur des produits comme les assurances et la gestion de patrimoine.
- Le processus de gestion du risque de crédit a été renforcé par l'établissement de la meilleure plateforme du secteur relativement à la gestion des comptes de particuliers et d'établissement des prix sur un certain nombre de marchés clés.
- L'efficacité au chapitre de l'exploitation a été améliorée :
 - par le regroupement des fonctions et l'harmonisation des plateformes, systèmes et processus d'exploitation;
 - par l'achèvement de l'intégration de Banco del Desarrollo au Chili.
- Le réseau de distribution a été élargi dans des régions et secteurs choisis grâce aux activités suivantes :
 - ajout de plus de 99 succursales, y compris 35 au Mexique et 15 dans les Antilles et en Amérique centrale;
 - mise sur pied de bureaux du Groupe de gestion privée à Miami, aux îles Turks et Caicos et à Trinité-et-Tobago afin d'accroître les activités de gestion de patrimoine.
- L'investissement en Thaïlande, marché de croissance clé, a été accru par une augmentation de la participation dans Thanachart Bank, qui est passée de 24,99 % à 49 %.
- L'engagement envers l'excellence de même que la satisfaction et la loyauté de la clientèle ont une fois de plus été soulignés :
 - le magazine *The Banker* a choisi la Banque comme banque de l'année pour 2009 au Belize, aux îles Turks et Caicos, en Guyane, à la Barbade et en République dominicaine, et le magazine *Euromoney* a choisi la Banque comme banque de l'année pour 2009 en Jamaïque;
 - le magazine *Global Finance* a choisi la Banque comme meilleure banque sur des marchés émergents au Costa Rica et en Jamaïque et comme meilleure banque pour les opérations de change en Jamaïque;
 - le magazine *Trade Finance* a choisi la Banque comme meilleure banque de financement du commerce international en Amérique centrale et dans les Antilles.

Priorités pour 2010

- Stimuler la croissance interne en optimisant la rentabilité et la fidélisation des clients fortunés.
- Renforcer les liens avec les clients en accroissant les occasions de ventes croisées pour une gamme complète de produits dans le but de combler tous leurs besoins en matière de services financiers.
- S'associer à Scotia Capitaux pour lancer des services mondiaux de financement de gros en Amérique latine et en Asie.
- Collaborer avec Transactions bancaires mondiales pour apporter de la valeur ajoutée aux entreprises et aux grandes sociétés clientes en offrant des services complémentaires comme les dépôts d'entreprises, la gestion de trésorerie, le financement des transactions commerciales et les services bancaires correspondants.
- Renforcer la gestion du risque de crédit en étendant la plateforme intégrée de gestion des comptes de particuliers et d'établissement des prix qui est l'une des meilleures de l'industrie.
- Maintenir un levier d'exploitation positif par une gestion judicieuse des investissements stratégiques.
- Être à l'affût des acquisitions et des investissements opportuns.

Profil sectoriel

Le secteur Opérations internationales englobe les services bancaires aux particuliers et aux entreprises offerts par la Banque, à l'extérieur du Canada, dans plus de 40 pays, soit une présence à l'échelle internationale qu'aucun de ses concurrents canadiens ne possède. Plus de 46 000 employés, compte tenu de ceux des filiales et des sociétés affiliées, offrent une gamme complète de services financiers à plus de cinq millions de clients par l'intermédiaire d'un réseau de 1 907 succursales et bureaux et de 3 509 GAB, grâce à des services bancaires par téléphone et par Internet, grâce à des comptoirs de services bancaires en magasin et à un personnel de vente spécialisé. La Banque exerce ses activités dans les régions géographiques suivantes : les Antilles et l'Amérique centrale, le Mexique, l'Amérique latine et l'Asie.

Stratégie

La croissance du secteur Opérations internationales tient à la croissance interne et aux acquisitions. La croissance interne des services aux particuliers repose sur l'amélioration de l'efficacité des équipes de vente en succursale, le perfectionnement des centres de contact avec la clientèle et de la capacité des services bancaires en ligne, l'élargissement du réseau de succursales et l'embauche d'un personnel de vente spécialisé. La croissance de la clientèle des services aux particuliers se fonde sur l'accroissement de la clientèle dans les secteurs des services aux clients aisés et du financement à la consommation. La croissance dans le secteur des services bancaires aux entreprises et aux sociétés découle de la capacité accrue à tirer parti de la gamme complète de services et de l'expertise offertes par le Groupe Banque Scotia. Le secteur Opérations internationales étend également sa portée au-delà des produits et des services bancaires traditionnels afin d'asseoir sa présence dans les domaines de la gestion de caisses de retraite et de l'assurance.

La stratégie d'acquisition est principalement axée sur l'acquisition de sociétés de services financiers sur des marchés où la Banque exerce déjà des activités. La Banque peut cependant avoir recours à des acquisitions pour percer certains nouveaux marchés choisis.

Indicateurs clés du rendement

La direction utilise un certain nombre de mesures clés pour surveiller le rendement du secteur :

- Bénéfice net
- Croissance des revenus
- Rendement du capital économique
- Acquisition de nouveaux clients
- Ratio de productivité
- Ratio de pertes sur prêts
- Engagement des employés

Résultats financiers

En 2009, le bénéfice net des Opérations internationales s'est établi à 1 315 millions de dollars, en hausse de 129 millions de dollars, ou 11 %, par rapport à celui de l'exercice précédent. Des résultats record ont été obtenus malgré le ralentissement économique mondial, ce qui témoigne de la validité de la stratégie consistant à investir sur des marchés à potentiel élevé tout en assurant une bonne diversification en ce qui a trait aux différents produits, secteurs d'activité et régions. Les résultats de 2009 ont bénéficié de la faiblesse du dollar canadien pendant la majeure partie de l'exercice et des ajustements favorables de la juste valeur de certains instruments financiers de même que de l'apport accru des acquisitions, des revenus tirés des services de gestion de trésorerie élevés et du faible taux d'imposition effectif. Ces facteurs ont toutefois été atténués par la réduction de valeur d'un placement en titre de capitaux propres et la diminution des gains liés à la vente de titres. La conjoncture économique a mis un frein à la croissance et elle entraîné une détérioration de la qualité du crédit et une hausse des pertes sur prêts. Le rendement du capital économique s'est établi à 12,5 %, contre 15,5 % l'exercice précédent, ce qui s'explique par la hausse du capital affecté au secteur Opérations internationales

Bilan

Au cours de l'exercice, les actifs moyens ont augmenté de 10 milliards de dollars, ou 13 %, soit 5 milliards de dollars (7 %) après ajustement pour tenir compte de l'incidence positive de la conversion des devises et des

acquisitions. La croissance de 11 % des prêts aux particuliers a découlé en partie de l'élan de croissance de 2008 et du reclassement comme prêts de certains titres. Les prêts aux entreprises ont augmenté en moyenne de 10 %, ou 3 milliards de dollars, par rapport à ceux de l'exercice précédent. La croissance des actifs a ralenti au cours de l'exercice, mais elle a quelque peu repris au cours du trimestre précédent. Le repli a touché la plupart des pays et il découle de la baisse de la demande et du resserrement du crédit. Le volume moyen de titres a reculé, en particulier au Mexique. La progression des dépôts à faible coût a été élevée, s'établissant à 9 %, en raison de la demande des clients pour des instruments de placements plus sûrs.

Revenus

En 2009, le total des revenus, qui s'est chiffré à 5 253 millions de dollars, a été le plus important jamais réalisé et il s'affiche en hausse de 656 millions de dollars, ou 14 %, par rapport à celui de l'exercice précédent. Exclusion faite de l'incidence de la conversion des devises et de l'évaluation à la valeur de marché sur certains titres, les revenus ont augmenté de 9 %.

Le revenu d'intérêts net de 2009 s'est établi à 3 773 millions de dollars, soit 458 millions de dollars, ou 14 %, de plus que celui de l'exercice précédent, ce qui résulte de l'incidence positive de la conversion des devises, d'ajustements de la juste valeur et de l'apport des nouvelles acquisitions au Pérou et des investissements supplémentaires en Asie. La hausse des prêts moyens, l'élargissement des écarts de taux sur les prêts et les revenus tirés des services de

gestion de trésorerie élevés ont également contribué à l'augmentation.

Les autres revenus se sont accrus de 198 millions de dollars, ou 15 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, pour s'établir à 1 480 millions de dollars. Cet accroissement est partiellement attribuable à la conversion des devises, aux ajustements de la juste valeur de certains instruments financiers et à l'apport des acquisitions. La hausse des autres revenus résulte aussi des revenus élevés tirés des opérations de change et de la croissance généralisée des revenus liés aux activités de transaction. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par la hausse des pertes de valeur de titres, par une perte sur la vente de créances sur cartes de crédit au Mexique et par le gain sur le premier appel public à l'épargne effectué sur la Bourse du Mexique en 2008.

Antilles et Amérique centrale

Le total des revenus s'est chiffré à 1 843 millions de dollars en 2009, soit une hausse de 132 millions de dollars, ou 8 %, en comparaison de celui de l'exercice précédent. Exclusion faite de l'incidence positive de la conversion des devises, des acquisitions et des ajustements de la juste valeur et de la dépréciation de certains titres, le total des revenus a augmenté de 64 millions de dollars, ou 4 %.

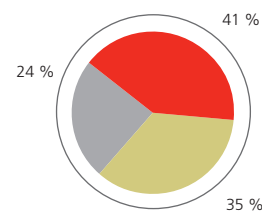
Le revenu d'intérêts net pour 2009 s'est chiffré à 1 475 millions de dollars, soit une augmentation de 81 millions de dollars compte non tenu de l'incidence de la conversion des devises. La hausse résulte de l'accroissement des actifs moyens dans le secteur des particuliers à l'échelle de la région et de l'élargissement des écarts de taux.

T25 Résultats financiers des Opérations internationales

(en millions de dollars)	2009	2008	2007
Revenu d'intérêts net ¹⁾	3 773 \$	3 315 \$	2 762 \$
Autres revenus	1 480	1 282	1 227
Dotation à la provision pour pertes sur créances	577	236	101
Frais autres que d'intérêts	2 960	2 634	2 279
Impôts sur le bénéfice/participation sans contrôle ¹⁾	401	541	359
Bénéfice net	1 315 \$	1 186 \$	1 250 \$
Ratios clés			
Rendement du capital économique	12,5 %	15,5 %	19,5 %
Productivité ¹⁾	56,3 %	57,3 %	57,1 %
Marge nette sur intérêts ¹⁾	4,21 %	4,17 %	4,18 %
DPPC en pourcentage des prêts et des acceptations	0,90 %	0,44 %	0,25 %
Points saillants du bilan (soldes moyens)			
Actifs productifs	89 528	79 403	66 146
Dépôts	49 810	45 438	48 959
Capital économique	9 968	7 353	6 322

1) Sur une base de mise en équivalence fiscale.

D33 Total des revenus



■ Amérique latine, Asie et autres
■ Antilles et Amérique centrale
■ Mexique

Les autres revenus ont fléchi de 54 millions de dollars par rapport à ceux de l'exercice précédent pour atteindre 368 millions de dollars, ce qui est principalement attribuable à l'incidence de la dépréciation de 79 millions de dollars d'un placement en titres de capitaux propres au cours de l'exercice. Exclusion faite de ce facteur, des ajustements de la juste valeur de certains titres ainsi que de l'incidence de la conversion des devises et des acquisitions, les autres revenus ont diminué de 1 % en raison de la faiblesse des économies reposant sur le tourisme.

Mexique

Le total des revenus s'est chiffré à 1 244 millions de dollars en 2009, ce qui constitue une baisse de 137 millions de dollars, ou 10 %, en comparaison de celui de l'exercice précédent. Exclusion faite de la conversion des devises, de la perte sur la vente du portefeuille de créances sur cartes de crédit et des gains sur le premier appel public à l'épargne de l'exercice précédent, les revenus ont augmenté de 83 millions de dollars, ou 6 %.

Le revenu d'intérêts net s'est établi à 820 millions de dollars en 2009, soit une légère diminution de 2 millions de dollars par rapport à celui de 2008, compte non tenu de l'incidence de la conversion des devises. La progression des prêts hypothécaires, l'élargissement des écarts de taux sur les prêts et la hausse au chapitre des dépôts de base ont été partiellement contrebalancés par la diminution de la valeur des dépôts attribuable au recul des taux d'intérêt tout au long de l'exercice.

Les autres revenus se sont établis à 424 millions de dollars au cours de l'exercice, en baisse de 55 millions de dollars par rapport à ceux de 2008. Exclusion faite du gain tiré du premier appel public à l'épargne en 2008, de la perte sur la vente du portefeuille de créances sur cartes de crédit et de l'incidence de la conversion des devises, les autres revenus ont augmenté de 85 millions de dollars, ou 20 %. Cette forte croissance s'explique par la hausse des frais des services aux particuliers et les autres revenus liés aux opérations ainsi qu'aux revenus élevés tirés des opérations de change.

Amérique latine, Asie et autres régions

Le total des revenus s'est chiffré à 2 166 millions de dollars en 2009, ce qui signifie une hausse de 662 millions de dollars comparativement à celui de l'exercice précédent. Cette hausse est principalement attribuable aux acquisitions, à la diminution des réductions de valeur des titres, aux ajustements de la juste valeur de certains instruments financiers en Asie et à la conversion des devises. La vigueur du bénéfice tiré des

services de gestion de trésorerie et l'élargissement des écarts de taux sur les prêts ont contribué à la croissance des revenus. Ces facteurs ont été en partie compensés par une baisse des gains nets sur les ventes de titres en 2009.

Frais autres que d'intérêts

Les frais autres que d'intérêts se sont élevés à 2 960 millions de dollars en 2009, affichant une hausse de 326 millions de dollars, ou 12 %, comparativement à ceux de l'exercice précédent. Les acquisitions et la conversion des devises ont compté pour 8 % de cette hausse. L'augmentation est attribuable à une augmentation des charges de rémunération et des charges liées aux locaux résultant de l'essor des activités et de l'ouverture de nouvelles succursales, le reste de la hausse ayant été inférieure à l'inflation.

Qualité du crédit

La dotation aux provisions spécifiques pour pertes sur créances a été de 577 millions de dollars en 2009, en hausse de 341 millions de dollars par rapport à celle de l'exercice précédent. Les portefeuilles de prêts aux particuliers de toutes les régions ont subi l'incidence négative de la récession mondiale et de l'effet, pour l'exercice complet, des nouvelles acquisitions. La hausse notable de la dotation à la provision relative aux prêts aux entreprises s'explique par les reprises importantes inscrites à l'exercice précédent. Dans l'ensemble, le portefeuille de prêts aux entreprises des Opérations internationales a relativement bien tiré son épingle du jeu en 2009, malgré le contexte économique difficile.

Perspectives

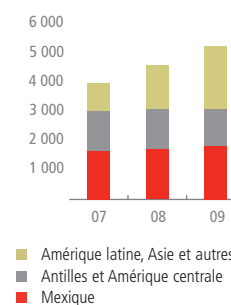
L'amélioration de la situation économique et les occasions d'acquisition choisies devraient se traduire par une croissance soutenue. Les actifs en monnaie locale devraient progresser au deuxième semestre de 2010, ce qui, conjugué au fait que les marges demeureront élevées, devrait favoriser l'accroissement des revenus. Cependant, certains marchés pourraient tirer de l'arrière et l'appréciation du dollar canadien aura une incidence négative sur le bénéfice présenté dans d'autres devises.

La dotation à la provision pour pertes sur créances devrait être plus importante au cours du prochain exercice et ce, uniquement en raison de recouvrements et de reprises de provisions inférieures en ce qui a trait aux pertes sur prêts.

Les charges continueront d'être gérées avec prudence et les mesures visant à améliorer l'efficacité opérationnelle et à accroître les occasions d'investissement se poursuivront.

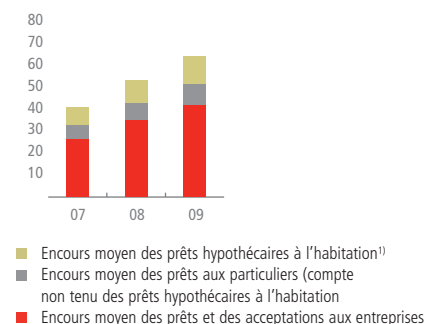
D34 Croissance des revenus

en millions de dollars



D35 Forte croissance du volume des prêts

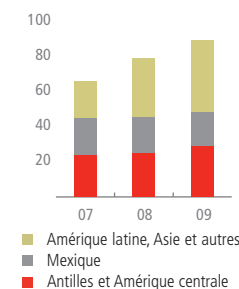
en milliards de dollars



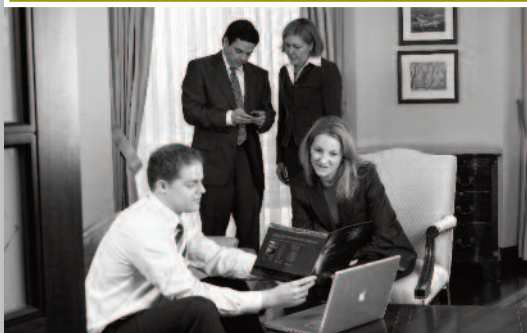
1) Compte tenu des créances hypothécaires titrisées.

D36 Total de l'actif

en milliards de dollars



Scotia Capitaux



Réalizations en 2009

- Le magazine *Bloomberg Markets* a inclus Scotia Capitaux dans sa prestigieuse liste «Bloomberg 20» des 20 premières banques d'affaires.
- ScotiaMocatta a lancé au Canada un Magasin en ligne de métaux précieux comportant un canal de distribution entièrement en ligne. La Banque Scotia est la première banque au Canada à lancer un tel service qui permet aux clients d'effectuer des achats dans le confort de leur foyer.
- Le magazine *Global Finance* a décerné plusieurs mentions à Scotia Capitaux, notamment : meilleure banque d'affaires au Canada en 2008, meilleure infrastructure mondiale en 2008, meilleur fournisseur de services bancaires par Internet aux entreprises et aux institutions au Canada en 2009, et meilleure banque pour les opérations de change au Canada pour la cinquième année d'affilée (2009).
- En 2008, Scotia Capitaux s'est classé au premier rang aux tableaux Bloomberg Underwriter League pour la souscription d'obligations de sociétés canadiennes.
- Selon *Bloomberg*, en 2008, Scotia Waterous s'est classée première au monde pour le nombre d'opérations de regroupements d'entreprises pétrolières et gazières et deuxième pour ce qui est de la valeur des opérations.
- Les opérations d'importance réalisées au cours de l'exercice sont les suivantes :
 - Scotia Capitaux a réalisé un certain nombre des opérations les plus importantes jamais réalisées sur des titres de capitaux propres, notamment le plus important placement d'actions ordinaires (Barrick Gold Corporation), le plus important placement d'actions privilégiées (TransCanada), le plus important placement privé (China Investment Corporation – Teck Resources Limited) et la plus importante opération comprenant à la fois un placement privé et un appel public à l'épargne, à l'exclusion des opérations à titre de chef de file unique, (Financière Manuvie) de même que le plus important PAPE effectué au Canada en 2009 (Genworth MI Canada Inc.).
 - Scotia Capitaux a réalisé le montage financier relatif à l'acquisition d'Aeropuertos Dominicanos Siglo XXI par Advent International Corporation. L'opération est le plus important prêt bancaire syndiqué jamais conclu en République dominicaine et le magazine *Euromoney Latin Finance* lui a décerné le titre d'opération d'acquisition de l'année en Amérique latine pour 2008.

Priorités pour 2010

- Continuer de gérer les risques de façon prudente, particulièrement les risques de crédit et de marché.
- Mettre en œuvre de la stratégie sectorielle en accroissant la clientèle à l'échelle mondiale dans des industries et des secteurs précis comme l'industrie pétrolière et gazière, l'industrie minière et le secteur de l'énergie, de même qu'auprès des investisseurs institutionnels.
- Tirer parti des occasions que représentent les titres à revenu fixe qui découlent de la conjoncture économique actuelle et miser sur l'expansion géographique, au besoin.
- Étendre la portée de l'initiative visant les transactions liées au secteur de l'énergie.
- Accroître la part de marché en s'appuyant sur l'infrastructure élargie et bonifiée.
- Continuer de miser sur l'éventail élargi des activités sur les titres de capitaux propres (ventes, transaction, recherche et souscription).
- Travailler en collaboration avec les Opérations internationales afin d'optimiser l'offre de produits et la prestation des services de gros aux clients hors des principaux marchés géographiques de Scotia Capitaux.
- Continuer à mettre l'accent sur le renforcement du leadership.

Indicateurs clés de rendement

La direction utilise un certain nombre de mesures clés pour surveiller le rendement du secteur :

- Croissance des revenus
- Rentabilité des services fournis aux clients (rendement du capital économique)
- Augmentation des ventes croisées
- Ratio des pertes sur prêts
- Ratio de productivité
- Valeur à risque
- Satisfaction des employés

Profil sectoriel

Scotia Capitaux constitue la branche des services bancaires de gros du Groupe Banque Scotia. Elle offre une vaste gamme de produits à une clientèle composée de grandes sociétés, d'administrations publiques et d'investisseurs institutionnels. Prêteur et courtier en valeurs mobilières fournissant des services complets au Canada et au Mexique, Scotia Capitaux offre un large éventail de produits aux États-Unis. Elle offre également des produits et des services choisis dans des marchés à créneaux d'Europe et d'Asie.

Scotia Capitaux consent des prêts aux grandes sociétés, offre des services-conseils en matière de souscription d'actions et de fusions-acquisitions et fournit des produits et services liés aux marchés des capitaux comme des titres à revenu fixe, des produits dérivés, des services de courtage de premier ordre, des produits de placement pour les particuliers de même que des services de titrisation, des services de change, la vente de titres, la transaction et la recherche financière et, par l'intermédiaire de ScotiaMocatta, des opérations sur métaux précieux.

Stratégie

La stratégie de Scotia Capitaux demeure axée sur une forte croissance des revenus et la réalisation d'un bon rendement des capitaux dans le cadre d'une gestion prudente des risques. Au cours de l'exercice, Scotia Capitaux s'est donné une nouvelle orientation stratégique sous la forme d'un énoncé stratégique qui devrait lui permettre de mieux se concentrer sur la croissance des revenus et d'autres objectifs à long terme :

Réaliser une croissance soutenue en étant un partenaire financier de premier plan pour nos clients et un chef de file mondial réputé dans les secteurs clés. Pour y parvenir, nous misons sur nos employés, notre envergure internationale, notre connaissance des marchés et notre expertise technique.

Résultats financiers

En 2009, Scotia Capitaux a dégagé un bénéfice net de 1 451 millions de dollars, en hausse de 664 millions de dollars, ou 84 %, par rapport à celui de l'exercice précédent. Ce résultat exceptionnel s'explique par des revenus sans précédent des secteurs Marchés des capitaux mondiaux et Services bancaires aux sociétés et services bancaires d'investissement mondiaux. Scotia Capitaux a inscrit des charges de 62 millions de dollars (46 millions de dollars après impôts) relativement à des ajustements d'évaluation, comparativement à des charges de 632 millions de dollars (382 millions de dollars après impôts) inscrites à l'exercice précédent relativement à des activités de transactions et des ajustements d'évaluation. L'augmentation des revenus est essentiellement attribuable au rendement sans précédent en ce qui a trait à plusieurs activités, et souligne la vigueur et la diversité de la plateforme.

La dotation à la provision pour pertes sur créances s'est accrue considérablement par rapport à celle de l'exercice précédent pour s'établir à 338 millions de dollars, ce qui est conforme aux prévisions, étant donné la conjoncture économique qui a prévalu au cours de l'exercice. Les charges ont aussi augmenté

comparativement à celles de l'exercice précédent. À 20 %, le rendement du capital économique a été légèrement inférieur à celui de l'exercice précédent, le bénéfice record réalisé ayant été atténué par une augmentation des capitaux propres attribués au secteur.

Bilan

Le total des actifs moyens a augmenté de 12 % par rapport à celui de l'exercice précédent et s'est ainsi chiffré à 183 milliards de dollars. La moyenne des prêts et acceptations aux entreprises a grimpé de 8 milliards de dollars, ou 21 %, s'établissant à 46 milliards de dollars. Les activités de prêt aux États-Unis ont enregistré une forte hausse, soit 6 milliards de dollars, ou 36 %, et, en Europe, les prêts ont également progressé, affichant une hausse de 2 milliards de dollars, ou 27 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent. En outre, les actifs moyens liés à des instruments dérivés ont augmenté de 13 milliards de dollars en regard d'une augmentation correspondante des passifs liés aux dérivés. Les titres détenus à des fins de transaction, les prêts et les autres actifs soutenant les activités des clients et les occasions de transaction sont demeurés essentiellement inchangés.

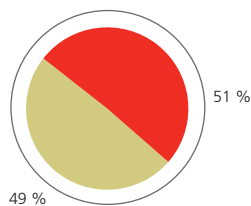
Revenus

Le total des revenus s'est chiffré à 3 565 millions de dollars, en hausse de 95 % par rapport à celui de l'exercice précédent. Les secteurs Marchés des capitaux mondiaux et Services bancaires aux sociétés et services bancaires d'investissement mondiaux ont enregistré des revenus sans précédent.

Le revenu d'intérêts net a été de 1 427 millions de dollars, soit une hausse de 27 % qui s'explique principalement par l'augmentation du volume de prêts, des marges d'intérêt et des commissions de montage liées aux portefeuilles de prêts. Les autres revenus ont augmenté de façon considérable, soit de 202 %, pour atteindre 2 138 millions de dollars, sous l'effet de la hausse des revenus de transaction, des commissions de crédit et des revenus tirés des services bancaires d'investissement de même que de la diminution des pertes sur les titres détenus. Compte tenu de l'incidence des charges relatives à certaines activités de transaction et à des ajustements d'évaluation, les autres revenus ont augmenté de 861 millions de dollars, ou 64 %.

D37 Total des revenus

au 31 octobre 2009



- Services bancaires aux sociétés et Services bancaires d'investissement mondiaux
- Marchés des capitaux mondiaux

T26 Résultats financiers de Scotia Capitaux

(en millions de dollars)

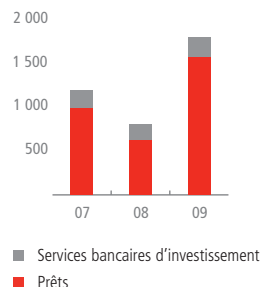
	2009	2008	2007
Revenu d'intérêts net ¹⁾	1 427 \$	1 120 \$	1 160 \$
Autres revenus	2 138	707	1 290
Dotation à (reprise sur) la provision pour pertes sur créances	338	(5)	(101)
Frais autres que d'intérêts	1 072	937	1 013
Impôts sur le bénéfice ¹⁾	704	108	413
Bénéfice net	1 451 \$	787 \$	1 125 \$
Ratios clés			
Rendement du capital économique	20,0 %	21,5 %	29,0 %
Productivité ¹⁾	30,1 %	51,3 %	41,3 %
Marge nette sur intérêts ¹⁾	0,78 %	0,68 %	0,76 %
DPPC en pourcentage des prêts et des acceptations ²⁾	0,61 %	(0,01) %	(0,33) %
Points saillants du bilan (soldes moyens)			
Total de l'actif	183 079	163 664	152 285
Actifs productifs	146 966	140 570	138 793
Prêts et acceptations	67 257	54 147	41 526
Titres pris en pension	14 123	15 844	22 165
Titres	54 973	63 716	69 557
Capital économique	7 013	3 571	3 841

1) Sur une base de mise en équivalence fiscale.

2) Pour les Services bancaires aux sociétés seulement.

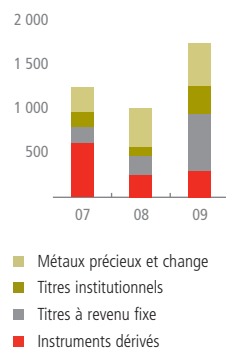
D38 Revenu tiré des Services bancaires aux sociétés et Services bancaires d'investissement mondiaux

en millions de dollars



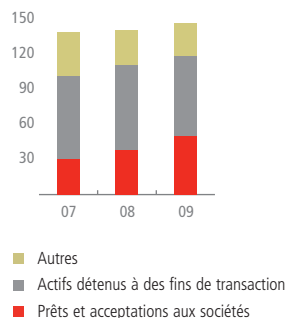
D39 Revenu tiré des marchés des capitaux

en millions de dollars



D40 Bonne croissance de l'actif

en milliards de dollars



Services bancaires aux sociétés et services bancaires d'investissement mondiaux

Le total des revenus a augmenté de 123 % comparativement à celui de l'exercice précédent pour atteindre le chiffre record de 1 801 millions de dollars. Le revenu d'intérêts a progressé de 49 % en raison de la forte hausse des actifs et des écarts de taux des portefeuilles sur tous les marchés de prêts. Les commissions de montage de prêts ont également augmenté. Les autres revenus ont été nettement plus élevés que ceux de l'exercice précédent, ce qui est attribuable à la dépréciation de certains titres et titres adossés à des créances avec flux groupés du portefeuille américain. Les commissions de crédit se sont accrues considérablement, ce qui a découlé en partie de l'essor des commissions sur acceptations au Canada. Les commissions au titre des nouvelles émissions et les honoraires de consultation ont atteint des sommets, malgré le recul des honoraires de consultation de Scotia Waterous. Le deuxième meilleur résultat a été enregistré en ce qui a trait aux revenus des portefeuilles de prêts au Canada et aux États-Unis.

Marchés des capitaux mondiaux

Le total des revenus a progressé de 73 % par rapport à celui de l'exercice précédent pour atteindre un sommet de 1 764 millions de dollars. Le revenu d'intérêts provenant des activités de transaction a légèrement augmenté, la baisse du revenu de dividende exonéré d'impôts ayant compensé en grande partie la hausse du revenu d'intérêts provenant des activités de transaction. Les autres revenus ont augmenté de 144 %, en raison de la forte croissance du revenu provenant des activités de transaction dans la plupart des secteurs. Les divisions des titres à revenu fixe, des métaux précieux et des titres de capitaux propres ont inscrit des revenus sans précédent tandis que la division du change a enregistré son deuxième meilleur résultat au chapitre des revenus.

Frais autres que d'intérêts

Les frais autres que d'intérêts se sont établis à 1 072 millions de dollars en 2009, en hausse de 14 % par rapport à ceux de l'exercice précédent. Cette hausse est attribuable principalement à l'augmentation de la rémunération liée à la performance et des dotations à la provision pour affaires juridiques. Les salaires ainsi que les dépenses liées à la

technologie et au soutien ont aussi augmenté afin de soutenir la croissance des activités. La rémunération liée à la performance a augmenté de 30 millions de dollars (116 millions de dollars compte non tenu de l'incidence du report découlant de modifications apportées aux modalités des régimes), en raison de l'amélioration de la performance.

Qualité du crédit

Scotia Capitaux a enregistré une dotation à la provision pour pertes sur créances de 338 millions de dollars en 2009, ce qui comprend une dotation aux provisions spécifiques de 301 millions de dollars et une dotation de 37 millions de dollars à la provision sectorielle constituée à l'égard du secteur automobile, comparativement à des recouvrements nets de 5 millions de dollars en 2008. Au cours de l'exercice, la dotation a considérablement augmenté aux États-Unis et au Canada.

Perspectives

En 2010, Scotia Capitaux devrait dégager un excellent bénéfice, mais il est peu probable que ce secteur obtienne d'aussi bons résultats que les résultats exceptionnels enregistrés en 2009 au chapitre des activités de transaction.

Dans le secteur Marché des capitaux mondiaux, même si la demande visant certaines activités de transaction demeurera possiblement limitée, les gammes de produits et les activités dans lesquelles le secteur a investi devraient fournir de bonnes occasions de croissance. Dans le secteur Services bancaires aux sociétés et services bancaires d'investissement mondiaux, les activités pourraient s'intensifier au chapitre des regroupements d'entreprises, ce qui pourrait influencer favorablement sur les honoraires de consultation et les prêts.

La dotation à la provision pour pertes sur prêts relative au portefeuille de prêts aux sociétés devrait diminuer.

Scotia Capitaux continuera de surveiller de près ses frais d'exploitation tout en se livrant à des investissements prudents en vue d'assurer la durabilité de sa croissance à long terme.

> Autres

Le secteur Autres regroupe la Trésorerie du Groupe et d'autres éléments se rapportant au siège social qui ne sont pas attribués à un secteur d'activité.

Résultats financiers

La perte du secteur Autres s'est établie à 1 070 millions de dollars en 2009, contre une perte de 557 millions de dollars en 2008.

Le revenu d'intérêts net et la charge d'impôts tiennent compte de l'élimination de la majoration du revenu exonéré d'impôts. Ce montant est inclus dans les résultats des secteurs d'exploitation, lesquels sont présentés sur une base de mise en équivalence fiscale. L'élimination s'est chiffrée à 288 millions de dollars en 2009, contre 416 millions de dollars à l'exercice précédent.

Revenus

Le revenu d'intérêts net du secteur Autres a été d'un montant négatif de 1 657 millions de dollars pour l'exercice, comparativement à un montant négatif de 1 185 millions de dollars en 2008. Ce recul s'explique principalement par l'augmentation des coûts associés à la gestion du risque de taux d'intérêt de la Banque et à l'incidence négative des frais de financement à terme relativement élevés par rapport au repli des taux de gros utilisés pour établir le prix de transfert avec les secteurs d'activité. Ces facteurs ont été atténués par la variation favorable de la juste valeur des instruments financiers utilisés pour la gestion de l'actif et du passif.

Les autres revenus se sont chiffrés à 232 millions de dollars, contre 139 millions de dollars à l'exercice précédent. La hausse est principalement attribuable à la progression des revenus tirés des opérations de titrisation, à l'augmentation des gains nets sur les titres et à l'amélioration de l'évaluation des instruments financiers.

Frais autres que d'intérêts

Les frais autres que d'intérêts ont augmenté de 37 millions de dollars par rapport à ceux de l'exercice précédent, pour s'établir à 130 millions de dollars. Cette hausse s'explique en grande partie par l'augmentation des frais associés aux opérations de titrisation d'actifs.

Qualité du crédit

En 2009, la dotation à la provision pour pertes sur créances de 127 millions de dollars est entièrement attribuable à une augmentation de la provision générale. En 2008, aucune dotation à la provision pour pertes sur créances n'a été inscrite.

Charge d'impôts

La charge d'impôts a tenu compte de l'élimination de la majoration du revenu exonéré d'impôts, qui a reculé de 128 millions de dollars par rapport à celle de l'exercice précédent.

Perspectives

Le bénéfice net devrait s'accroître en 2010. La Banque prévoit une augmentation du revenu d'intérêts net et une baisse des réductions de valeur de titres en raison de la reprise des marchés boursiers. De plus, la dotation à la provision générale pour pertes sur prêts devrait diminuer. Ces tendances favorables seront probablement atténuées en partie par une baisse des revenus tirés des activités de titrisation.

■ T27 Résultats financiers du secteur Autres

(en millions de dollars)	2009	2008	2007
Revenu d'intérêts net ¹⁾	(1 657)\$	(1 185)\$	(679)\$
Autres revenus	232	139	627
Dotation à (reprise sur) la provision pour pertes sur créances	127	–	(25)
Frais autres que d'intérêts	130	93	143
Impôts sur le bénéfice ¹⁾	(612)	(582)	(276)
Bénéfice net	(1 070)\$	(557)\$	106 \$

1) Compte tenu de l'élimination de la majoration du revenu exonéré d'impôts présentée dans le revenu d'intérêts net et la charge d'impôts des secteurs Réseau canadien, Opérations internationales et Scotia Capitaux pour en arriver au montant comptabilisé dans l'état consolidé des résultats (288 \$ en 2009; 416 \$ en 2008; 531 \$ en 2007).

Gestion du risque

La Banque Scotia possède une culture rigoureuse et disciplinée en matière de gestion du risque. La gestion du risque est d'ailleurs une priorité stratégique de la Banque et tous ses employés en partagent la responsabilité. La Banque s'appuie sur une structure bien établie de gouvernance du risque, soutenue par une équipe de haute direction expérimentée et un groupe de gestion centralisée du risque qui est indépendant des secteurs d'activité.

En raison de l'importance accordée à la gestion du risque, la Banque est relativement peu exposée aux catégories d'actifs à risque élevé qui ont précipité le ralentissement économique. Ses portefeuilles de prêts sont diversifiés sur le plan des secteurs d'activité, des pays, des produits et des industries, et ses risques de marché et d'illiquidité sont bien inférieurs aux limites approuvées.

En 2009, la Banque a réalisé une auto-évaluation à l'aide du rapport final du comité sur les meilleures pratiques de marché de l'Institut de finances internationales et elle a fourni un rapport de ses constatations au conseil d'administration. Cette auto-évaluation a permis de confirmer que la Banque a mis en place un solide cadre de gestion du risque à l'échelle de la Banque et que ses pratiques de gestion du risque constituent une de ses forces fondamentales. Conformément aux changements survenus dans son secteur, la Banque a continué à raffiner certaines politiques relatives aux essais dans des conditions critiques, à la gestion du risque à l'aide de modèles ainsi qu'à la gestion du risque d'illiquidité. De plus, le cadre de tolérance aux risques a été amélioré et deux nouveaux comités ont été établis : le Comité de gestion du risque opérationnel et le Comité des essais dans des conditions critiques.

Survol

Le risque est présent, à divers degrés, dans toutes les activités commerciales d'une institution financière. La gestion efficace du risque est donc essentielle au succès de la Banque. La gestion du risque vise essentiellement à faire en sorte que l'issue des activités comportant un risque soit prévisible et qu'elle corresponde aux stratégies ainsi qu'à la tolérance au risque de la Banque. Elle vise également à maintenir un juste équilibre entre le risque et les avantages en vue de maximiser les résultats pour les actionnaires.

Afin de surveiller, d'évaluer et de gérer les principaux risques liés à ses activités, la Banque mise sur des cadres élaborés de gestion du risque et de tolérance au risque. Les risques auxquels la Banque est exposée incluent les suivants :

1. Risque de crédit
2. Risque de marché
3. Risque d'illiquidité
4. Risque opérationnel
5. Risque de réputation
6. Risque environnemental

Ces cadres sont appliqués à l'échelle de la Banque et soutenus par une culture rigoureuse et disciplinée en matière de gestion du risque.

Gouvernance du risque

La structure de gouvernance du risque de la Banque s'appuie d'abord sur la supervision effectuée par le conseil d'administration, de manière directe ou par l'intermédiaire de ses comités, afin de s'assurer que la prise de décisions soit conforme à la tolérance au risque de la Banque. Le conseil d'administration reçoit régulièrement des mises à jour sur les principaux risques auxquels la Banque est exposée et il approuve les principales politiques, limites et stratégies liées au risque ainsi que la tolérance au risque. Le service de vérification interne de la Banque présente au conseil d'administration des rapports indépendants (par l'intermédiaire du comité de vérification et de révision) portant sur l'efficacité de la structure de gouvernance du risque et le cadre de gestion du risque.

La responsabilité de la gestion du risque incombe à la haute direction, plus particulièrement au chef de la direction et au chef de la gestion des risques, sous la supervision directe du conseil d'administration. La prise de décisions est fortement centralisée et confiée à un certain nombre de comités de gestion du risque de la haute direction qui sont dirigés par le chef de la direction, le chef de la gestion des risques ou un autre cadre supérieur. Les structures et les principales responsabilités des comités sont présentées à la page 63. Le chef de la gestion des risques peut communiquer directement avec le conseil d'administration et supervise les activités des groupes Trésorerie du Groupe et Gestion du risque global qui, à leur tour, surveillent les risques de crédit, de marché, d'illiquidité, de change structurel et de taux d'intérêt structurel ainsi que le risque opérationnel.

Le groupe Gestion du risque global de la Banque est chargé de concevoir et de mettre en application les cadres de gestion du risque et de tolérance au risque de cette dernière et il est indépendant des unités d'exploitation de la Banque. Ces cadres sont intégrés aux stratégies et aux processus de planification des activités de la Banque. Leur efficacité est rehaussée par la participation active du conseil d'administration, de la haute direction et des cadres hiérarchiques des secteurs d'activité.

Cadre de tolérance au risque

Le cadre de tolérance au risque de la Banque régit les activités comportant un risque à l'échelle de la Banque. Il comprend quatre composantes, comme l'illustre le diagramme ci-dessus, et combine des paramètres qualitatifs et quantitatifs pour orienter la Banque dans la détermination des montants et des types de risques qu'elle est prête à assumer.



Principes en matière de risque

Les principes en matière de risque sous-tendent le fondement qualitatif du cadre de tolérance au risque et prévoient le soutien d'une culture rigoureuse de gestion du risque, la responsabilisation des secteurs d'activité en ce qui a trait au risque, la supervision indépendante du risque par le groupe Gestion du risque global, l'évitement de concentrations excessives de risques et l'obligation de s'assurer que les risques puissent être compris, évalués et gérés.

Principes stratégiques

Les principes stratégiques sont des valeurs et des priorités qui orientent les décisions commerciales. Les principaux principes stratégiques influant sur la tolérance au risque de la Banque sont les suivants :

- mettre l'accent sur la diversité, la qualité et la stabilité des revenus;
- se concentrer sur les activités principales en capitalisant sur les avantages concurrentiels;
- faire des placements stratégiques choisis de manière méthodique.

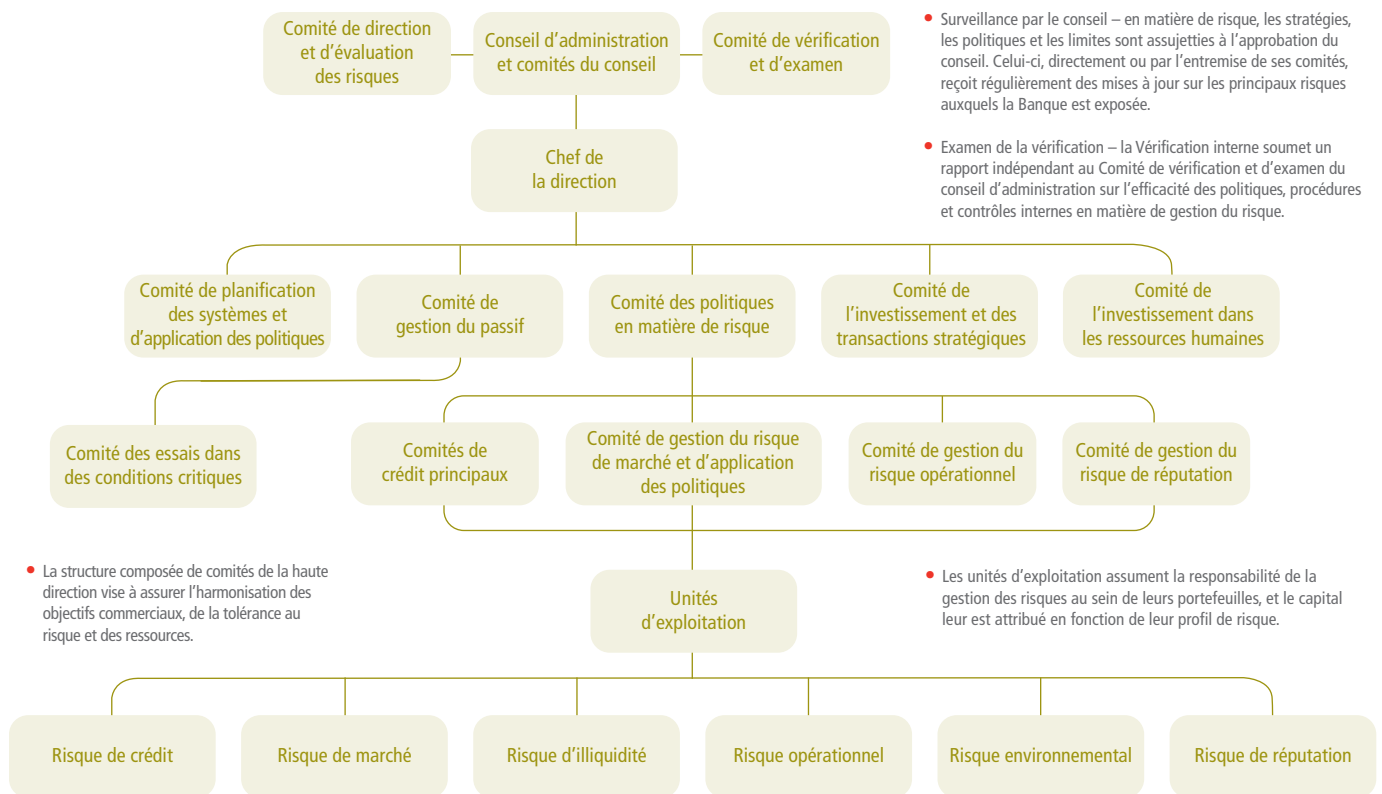
Objectifs financiers de gouvernance

Les objectifs financiers de gouvernance portent sur la création de valeur à long terme pour les actionnaires. Ils incluent la croissance durable des revenus, le maintien d'un capital adéquat par rapport au profil de risque de la Banque et l'accès à des ressources financières permettant de respecter les obligations financières au moment opportun et à un coût raisonnable.

Mesures de la tolérance au risque

Les mesures de la tolérance au risque fournissent des paramètres objectifs pour évaluer le risque et préparer l'énoncé sur la tolérance au risque de la Banque. Elles établissent un lien entre les activités comportant un risque menées et les principes en matière de risque, les principes stratégiques et les objectifs financiers de gouvernance susmentionnés. Ces mesures incluent des ratios de capital et de bénéfice, des limites de risques de marché et d'illiquidité et des objectifs en matière de risque de crédit et de risque opérationnel.

Structure de gouvernance du risque de la Banque



Comités de direction

Le **Comité des politiques en matière de risque** examine les principaux risques ainsi que les politiques adoptées pour les atténuer, puis se prononce sur les problèmes en matière de risque que les Comités de crédit principaux, de gestion du risque de marché, de gestion du risque opérationnel et de gestion du risque de réputation lui soumettent.

Le **Comité de gestion du passif** fournit une orientation stratégique en ce qui a trait à la gestion du risque global de taux d’intérêt, de change, d’illiquidité et de financement, aux décisions liées aux portefeuilles détenus aux fins de transaction et de placement et à la gestion du capital.

Le **Comité de l’investissement et des transactions stratégiques** examine et approuve l’ensemble des acquisitions, des placements et des mesures stratégiques éventuels qui nécessitent une mobilisation importante du capital de la Banque.

Le **Comité de planification des systèmes et d’application des politiques** examine et approuve les mesures commerciales d’importance qui touchent les systèmes et les installations informatiques dépassant les limites approuvées par les dirigeants désignés.

Le **Comité de l’investissement dans les ressources humaines** examine et approuve les nominations à la haute direction et la dotation des postes clés et s’occupe des questions générales relatives à la rémunération.

Comités de la haute direction

Les **Comités de crédit principaux** sont responsables de l’octroi de crédit à l’intérieur des limites prescrites ainsi que de l’élaboration de règles de fonctionnement et de lignes directrices pour la mise en application des politiques de crédit. Des comités distincts couvrent les contreparties qui sont des entreprises commerciales ou internationales ou des grandes sociétés, ainsi que les entreprises de vente au détail et les petites entreprises au Canada et à l’étranger.

Le **Comité de gestion du risque de marché et d’application des politiques** : supervise et fixe les normes régissant les processus de la Banque en matière de gestion des risques de marché et d’illiquidité, notamment en ce qui a trait à l’examen et à l’approbation des nouveautés au chapitre des produits, des limites, des pratiques et des politiques se rattachant aux principales activités de transaction et de trésorerie de la Banque.

Le **Comité de gestion du risque opérationnel** soutient un cadre de gestion du risque opérationnel à l’échelle de la Banque visant à s’assurer que le risque est compris et communiqué et que les mesures appropriées sont prises pour atténuer les pertes connexes.

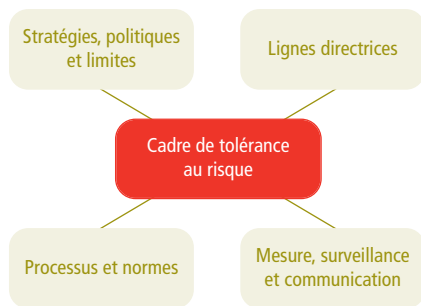
Le **Comité des essais dans des conditions critiques** établit l’orientation générale et prend les décisions clés relativement aux essais dans des conditions critiques à l’échelle de la Banque, de même qu’il dirige la conception, l’exécution et l’évaluation des résultats du programme d’essais dans des conditions critiques de la Banque.

Le **Comité de gestion du risque de réputation** examine les activités commerciales, les mesures, les produits ou les opérations qui lui sont présentés par les secteurs d’activité ou les comités de gestion du risque et il recommande ou non leur mise en application, à la lumière d’une évaluation du risque de réputation, afin de s’assurer que la Banque agisse selon des normes de probité professionnelle élevées et qu’elle soit perçue comme agissant ainsi.

Cadre de gestion du risque

Le cadre de gestion du risque de la Banque est appliqué à l'échelle de celle-ci. Les programmes des filiales pour la gestion du risque sont conformes à tous les égards importants au cadre de gestion du risque de la Banque, même si leur mise en application peut toutefois différer en pratique. Lorsqu'elle procède à de nouvelles acquisitions ou vient d'obtenir le contrôle d'une filiale, la Banque évalue les programmes existants de gestion du risque et, au besoin, élabore un plan d'action pour les améliorer dans les plus brefs délais.

Le cadre comporte quatre principales composantes, comme l'illustre le diagramme ci-dessus. Chaque composante est revue et mise à jour périodiquement afin qu'elle soit adéquate en regard des activités comportant un risque et qu'elle soit appropriée aux activités et aux stratégies financières de la Banque.



Stratégies, politiques et limites

Conformément au cadre de gestion du risque, les stratégies et les politiques définissent la culture de la Banque en matière de gouvernance et de gestion du risque à l'égard des activités comportant un risque.

Les stratégies proposent des lignes directrices quantitatives et qualitatives pour chaque composante du cadre. Ces lignes directrices servent à leur tour à fixer des limites ainsi qu'à établir des directives sur les types d'activités comportant un risque que la Banque est prête à mener pour atteindre ses objectifs stratégiques et financiers.

Les politiques s'appliquent à des types précis de risques ou aux activités qui servent à mesurer et contrôler le risque. Elles sont fondées sur les recommandations des responsables de la gestion des risques, de la vérification, des secteurs d'activité et de la haute direction. Elles reflètent aussi les meilleures pratiques du secteur et les exigences des organismes de réglementation.

Les limites s'appliquent aux activités comportant un risque selon la tolérance établie par le conseil d'administration et la haute direction. Elles établissent aussi la responsabilité en ce qui a trait aux tâches clés liées aux activités comportant un risque ainsi que le niveau ou les conditions d'approbation ou d'exécution des opérations.

Lignes directrices

Les lignes directrices constituent les directives fournies pour la mise en œuvre des politiques susmentionnées. Généralement, elles décrivent les types de facilités, l'ensemble des risques auxquels les facilités exposent la Banque ainsi que les conditions dans lesquelles la Banque est prête à mener ses activités. Elles peuvent être modifiées à l'occasion en raison des conditions du marché ou d'autres circonstances. Les activités comportant un risque qui ne suivent pas les lignes directrices sont habituellement approuvées par les comités de crédit principaux de la Banque, par son Comité de gestion du risque de marché et d'application des politiques ou par son Comité des politiques en matière de risque.

Processus et normes

Les processus constituent les activités liées à la détermination, à l'évaluation, à la documentation, à la communication et au contrôle des risques. Les normes définissent l'étendue et la qualité de l'information requise pour prendre une décision ainsi que les attentes sur le plan de la qualité de l'analyse et de la présentation.

Mesure, surveillance et communication

Les outils de mesure quantifient le risque pour tous les produits et secteurs d'activité et servent, notamment, à déterminer l'exposition au risque. Il incombe au groupe Gestion du risque global de concevoir et de maintenir une gamme appropriée de tels outils afin de soutenir les opérations des divers secteurs d'activité et d'appuyer l'évaluation du capital économique à l'échelle de la Banque.

La Banque réalise également des programmes d'essais dans des conditions critiques selon les divers risques et à l'échelle de la Banque afin d'évaluer l'incidence éventuelle, sur son bénéfice et son capital, de changements importants dans la conjoncture du marché, l'environnement de crédit, les besoins en matière de liquidités ou d'autres facteurs de risque. Chaque programme est élaboré avec l'aide d'un large éventail de parties prenantes et les résultats sont intégrés à la prise des décisions de gestion concernant le capital, le financement, les limites du risque de marché et la stratégie relative au risque de crédit. Les essais dans des conditions critiques à l'échelle de la Banque sont aussi intégrés au processus de planification stratégique.

La Banque surveille régulièrement son exposition au risque afin de s'assurer qu'elle exerce ses activités commerciales dans le respect des limites ou lignes directrices approuvées ainsi que conformément à ses stratégies ainsi qu'à sa tolérance au risque. Le cas échéant, toute dérogation à ces limites ou lignes directrices est signalée à la haute direction, aux comités responsables des politiques ou au conseil d'administration, selon la limite ou ligne directrice en cause.

Des outils de communication sont utilisés pour regrouper les mesures du risque pour tous les produits et secteurs d'activité aux fins du respect des politiques, des limites et des lignes directrices. Ils fournissent aussi une idée précise des montants, types et sensibilités des divers risques liés aux portefeuilles. Le conseil

d'administration et la haute direction utilisent ces renseignements dans le but de comprendre le profil de risque et le rendement des portefeuilles de la Banque. Un sommaire détaillé du profil de risque et du rendement des portefeuilles de la Banque en regard des objectifs fixés est présentée chaque trimestre au Comité de direction et d'évaluation du risque de conseil d'administration.

La Vérification interne exerce une surveillance indépendante de l'efficacité des politiques, des procédures et des contrôles internes en matière de gestion du risque au moyen d'évaluations périodiques de la conception et de l'application des processus de détection, de mesure, de gestion, de surveillance et de communication des risques.

Bâle II

L'accord de Bâle II sur les exigences en matière de capital réglementaire régit ces exigences afin de couvrir trois grandes catégories de risque, soit le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel. Ce cadre s'articule autour de ces trois grandes catégories ou «piliers» :

- Le premier pilier énonce les méthodes et les paramètres devant être appliqués dans le calcul des exigences minimales en matière de capital.
- Le deuxième pilier présente l'exigence d'une évaluation interne en bonne et due forme de la suffisance du capital par rapport aux stratégies, à la tolérance au risque et au profil de risque réel. Les organismes de réglementation doivent examiner ce processus d'évaluation interne de la suffisance du capital (pour une analyse plus détaillée du processus, il y a lieu de se reporter à la rubrique «Gestion du capital» à la page 38).
- Le troisième pilier améliore la communication au public en exigeant que des informations (tant quantitatives que qualitatives) détaillées soient fournies sur les risques et la manière dont le capital et les risques sont gérés aux termes de l'accord de Bâle II.

Les rubriques qui suivent portant sur le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel comprennent des descriptions des méthodes et des paramètres de risque liés au premier pilier de même que certaines exigences au titre de la communication améliorée liées au troisième pilier.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une perte soit subie si un emprunteur ou une contrepartie n'honore pas ses engagements financiers ou contractuels envers la Banque. Ce risque découle des activités de prêt direct de la Banque de même que de ses activités de financement, d'investissement et de transaction lorsque les contreparties ont des obligations de remboursement ou autres envers elle.

Pour que la gestion du risque de crédit soit efficace, il faut établir une culture appropriée du risque de crédit. Les politiques clés en matière de risque de crédit et les stratégies de gestion du risque de crédit sont au cœur de cette culture.

Le conseil d'administration, directement ou par l'entremise du Comité de direction et d'évaluation du risque (le «conseil d'administration»), examine et approuve la stratégie de gestion du risque de crédit et la politique sur le risque de crédit de la Banque tous les ans.

- Les objectifs de la stratégie de gestion du risque de crédit sont de s'assurer que :
 - les marchés cibles et les produits offerts soient bien définis à l'échelle de la Banque et de chacun des secteurs d'activité;
 - les paramètres de risque à l'égard des nouvelles opérations d'octroi de prêts et de l'ensemble des portefeuilles soient bien précisés;
 - les opérations, notamment le montage, la syndication, la vente de prêts et les couvertures, soient gérées d'une manière qui est conforme à la tolérance au risque de la Banque.
- La politique de gestion du risque de crédit précise le cadre de gestion du risque de crédit, notamment :
 - les limites globales, soit la limite au-delà de laquelle les demandes de crédit doivent recevoir l'approbation du conseil d'administration;
 - le risque inhérent à un emprunteur individuel ou à un groupe à partir duquel le conseil d'administration doit être mis au fait de l'existence d'un risque.

Le groupe Gestion du risque global élabore le cadre de gestion du risque de crédit et les politiques qui expliquent en détail, notamment, le système de notation du risque de crédit et les paramètres estimatifs connexes, la délégation du pouvoir d'octroyer du crédit, le calcul de la provision pour pertes sur créances et l'autorisation des radiations.

Le risque de crédit lié aux grandes sociétés et aux entreprises est classé par pays et par grand groupe sectoriel. Les limites totales du risque de crédit de chacun de ces groupes sont également examinées et approuvées annuellement par le conseil d'administration. Les objectifs de la gestion des portefeuilles et la diversification du risque constituent des facteurs clés dont il faut tenir compte pour établir ces limites.

Conformément aux limites approuvées par le conseil d'administration, des limites d'emprunt sont fixées dans le cadre des critères et des lignes directrices établies pour les emprunteurs individuels, des secteurs d'activité particuliers, des pays donnés et certains types de prêts afin que la Banque ne souffre pas d'une concentration excessive auprès d'un

emprunteur, d'un groupe d'emprunteurs, d'un secteur d'activité ou d'une région géographique. Dans le cadre du processus de gestion des portefeuilles, les prêts peuvent faire l'objet d'une syndication dans le but de réduire le risque global lié à un emprunteur individuel. Pour certains segments des portefeuilles, des dérivés de crédit sont utilisés afin d'atténuer le risque de perte lié au défaut d'un emprunteur. Le risque est également atténué par la vente sélective de prêts.

Les unités d'exploitation de la Banque et le groupe Gestion du risque global examinent régulièrement les divers segments des portefeuilles de prêts à l'échelle de la Banque afin d'évaluer l'incidence des tendances économiques ou d'événements précis sur le rendement des portefeuilles et de déterminer si des mesures correctives doivent être prises. Ces examens comportent l'évaluation de facteurs de risque liés à des secteurs d'activité et à des pays donnés. Les résultats de ces examens sont communiqués au Comité des politiques en matière de risque et, s'ils revêtent une importance particulière, au conseil d'administration.

Mesures du risque

Le système de notation du risque de crédit permet d'établir les paramètres estimatifs clés du risque de crédit, lesquels mesurent le risque de crédit et le risque inhérent à une opération. Ces paramètres de risque, soit la probabilité de défaut, la perte en cas de défaut et l'exposition en cas de défaut, sont transparents et doivent pouvoir être reproduits afin d'assurer l'uniformité pour ce qui est de l'approbation de crédit et des normes minimales de crédit par catégorie de notation du risque.

Ces paramètres font partie intégrante des politiques et procédures à l'échelle de la Banque, qui englobent la gouvernance, la gestion du risque et la structure du contrôle, et sont utilisés dans plusieurs calculs internes et réglementaires visant à quantifier le risque de crédit.

Le système de notation du risque de crédit de la Banque est assujéti à un cadre rigoureux en matière de validation, de gouvernance et de supervision. Ce cadre a pour objectifs de veiller à ce que :

- i) les méthodes et les paramètres de notation du risque de crédit soient conçus et élaborés adéquatement, validés indépendamment et examinés régulièrement;
- ii) les processus d'examen et de validation représentent une mise à l'épreuve efficace des processus de conception et d'élaboration.

Les méthodes et les paramètres de notation du risque de crédit sont examinés et validés au moins une fois l'an. Les unités d'exploitation du groupe Gestion du risque global sont responsables de la conception, de l'élaboration, de la validation et de l'examen de ces méthodes et

paramètres et sont fonctionnellement indépendantes des unités d'exploitation responsables des opérations de montage. Elles sont également indépendantes, au sein du groupe Gestion du risque global, des unités qui prennent part à l'approbation des notations de risque et à l'approbation de crédit.

Les notations internes de risque de crédit et les paramètres de risque connexes influent sur l'établissement du taux d'intérêt d'un prêt, le calcul de la provision générale pour pertes sur créances et le rendement du capital économique.

Grandes sociétés et entreprises

Approbation de crédit

Les unités d'exploitation responsables de l'approbation de crédit au sein du groupe Gestion du risque global analysent et évaluent toutes les demandes de crédit importantes provenant de grandes sociétés et d'entreprises et donnant lieu à une exposition au risque de crédit afin de s'assurer que les risques sont évalués adéquatement, approuvés judicieusement, surveillés en permanence et gérés activement. La prise de décisions commence par une évaluation du risque de crédit de l'emprunteur individuel ou de la contrepartie. Les facteurs clés de l'évaluation incluent les suivants :

- l'équipe de direction de l'emprunteur;
- les résultats financiers actuels et prévus ainsi que les antécédents en matière de crédit de l'emprunteur;
- le secteur d'activité de l'emprunteur;
- les tendances économiques;
- le risque géopolitique.

Au terme de cette évaluation, une cote de risque est attribuée à l'emprunteur ou à la contrepartie selon le système de notation du risque de la Banque.

La facilité fait l'objet d'une notation distincte qui tient compte d'autres facteurs qui ont une incidence sur le montant de la perte éventuelle en cas de défaut de paiement, comme la garantie, la priorité de la créance, la structure, l'échéance et toute mesure d'atténuation du risque de crédit. Les garanties prennent généralement la forme de droits grevant les stocks, les débiteurs, les biens immobiliers et les actifs d'exploitation dans les cas où un prêt est consenti à des emprunteurs qui sont de grandes sociétés ou des entreprises. En ce qui a trait aux activités de transaction, comme les prêts de titres, les opérations de rachat et les produits dérivés, les garanties sont sous forme d'espèces ou de valeurs du Trésor. Les types de garanties acceptables et les processus d'évaluation connexes sont documentés dans les politiques et les manuels de gestion du risque. Les autres mesures d'atténuation du risque de crédit comprennent les cautionnements consentis par des tiers et, dans le cas des produits dérivés, les accords généraux de compensation.

Une notation interne du risque est attribuée à l'emprunteur et à la facilité au moment de l'approbation initiale de la facilité et cette notation est ensuite rapidement réévaluée et rajustée, au besoin, à la lumière des changements qui surviennent dans la situation financière du client ou dans ses perspectives d'affaires. La réévaluation est un processus continu et elle est effectuée dans le cadre de changements de la conjoncture économique, de perspectives propres à un secteur d'activité et de risques ponctuels comme la révision de prévisions financières, la publication de résultats financiers intermédiaires ou toute autre annonce exceptionnelle. Le groupe Gestion du risque global est l'arbitre suprême en matière de notations internes du risque.

Les notations internes du risque de crédit sont aussi prises en considération dans l'établissement des limites par emprunteur, puisque les lignes directrices concernant les seuils de détection sont liées aux différentes notations attribuées. Les limites par emprunteur sont beaucoup plus basses pour les emprunteurs à risque élevé.

Le processus d'approbation de crédit s'appuie aussi sur un modèle de rentabilité du rendement des capitaux propres rajusté en fonction du risque pour faire en sorte que le client et la structure de l'opération offrent un rendement approprié pour un niveau de risque donné. En ce qui a trait aux portefeuilles de prêts aux grandes sociétés et aux gros emprunteurs des Opérations internationales, le Groupe de gestion des portefeuilles de prêts

examine les résultats du modèle de rentabilité en les comparant avec des indices de référence externes et émet une opinion sur le rendement relatif et la tarification de chaque opération au-dessus d'un seuil minimal.

Les unités d'exploitation des secteurs d'activité ainsi que le groupe Gestion du risque global suivent de près les risques de crédit liés à chaque client pour relever tout signe de détérioration. De plus, un examen et une analyse du risque de chaque emprunteur sont effectués une fois l'an ou plus souvent dans le cas des emprunteurs à risque élevé. Si, de l'avis de la direction, un compte exige le recours à des spécialistes en arrangement et en restructuration, il sera remis à un groupe responsable des comptes spéciaux aux fins de suivi et de résolution.

Produits négociés

Les produits négociés sont des opérations concernant des instruments dérivés, des opérations de change, des opérations sur marchandises, des opérations de pension sur titres et des opérations de prêts et d'emprunts de titres. Le risque de crédit lié aux produits négociés ne peut être déterminé avec certitude au départ puisque, pendant la réalisation d'une opération, la valeur monétaire de l'obligation de la contrepartie envers la Banque variera en fonction de l'évolution des marchés des capitaux (comme les fluctuations des cours des actions, des taux d'intérêt et des taux de change). La Banque approuve le risque de crédit lié aux produits négociés en tenant compte de leur juste valeur courante, majorée

d'une composante additionnelle servant à refléter l'évolution éventuelle de leur évaluation à la valeur de marché.

Le risque de crédit lié aux produits négociés est géré selon le processus d'approbation du crédit appliqué aux activités de prêt. La Banque tient compte du risque de crédit lié aux activités de prêt ainsi que du risque de crédit éventuel découlant des opérations sur produits négociés avec la contrepartie.

La plupart des opérations sur produits négociés sont soutenues par des techniques d'atténuation du risque de crédit, comme la compensation et le nantissement, qui sont prises en compte dans le calcul du risque de crédit de la contrepartie. Un accord général de compensation prévoit le règlement net unique de l'ensemble des opérations couvertes par l'accord en cas de défaut ou de résiliation anticipée d'une opération. Les accords de nantissement avec une contrepartie prévoient la possibilité de faire un appel de marge de variation si le risque total évalué à la valeur de marché et non garanti dépasse un seuil préétabli.

Les contreparties de première qualité représentent environ 92 % du montant exposé au risque de crédit découlant des opérations sur produits dérivés de la Banque. Une proportion d'environ 74 % de l'exposition au risque de contrepartie lié aux produits dérivés est attribuable à des contreparties bancaires. Compte tenu des accords de compensation et de nantissement, le cas échéant, aucun montant net à risque en raison des opérations sur produits négociés avec une contrepartie en particulier n'était jugé important en regard de la situation financière de la Banque au 31 octobre 2009.

- aucun risque lié à une contrepartie autre que de première qualité n'était supérieur à 170 millions de dollars avant impôts;
- aucun risque lié à une contrepartie qui était une société ne dépassait 174 millions de dollars avant impôts.

Notations de risque

Le système de notation du risque de la Banque se fonde sur des notations internes («NI»), soit une échelle de 18 points utilisée pour distinguer le risque de défaut des emprunteurs et le risque de perte lié aux facilités. Le tableau 28 présente la relation générale entre les NI de la Banque à l'égard des emprunteurs et les notations des agences externes.

Les NI servent en outre à définir le niveau hiérarchique devant intervenir dans le processus d'approbation de crédit selon l'ampleur et le risque de chaque demande. Les demandes de crédit auxquelles une faible notation a été attribuée exigent l'intervention d'un palier de plus en plus élevé de la haute direction selon l'ampleur du risque global. Lorsqu'une décision dépasse leurs compétences, les services de crédit transmettent la demande, accompagnée de leur recommandation, à l'un des comités de crédit principaux aux fins de l'approbation du crédit. Les comités de crédit principaux sont également investis de pouvoirs décisionnels bien définis et, par conséquent, peuvent réacheminer certaines demandes au Comité des politiques en matière de risque. Dans certains cas, ces demandes doivent être transmises au Comité de direction et d'évaluation du risque du conseil d'administration.

T28 Échelle de notation interne¹⁾ et notations équivalentes d'agences de notation externes

Notations internes	Description	Notations équivalentes	
		Moody's	S&P
99 - 98	Première qualité	Aaa à Aa1	AAA à AA+
95 - 90		Aa2 à A3	AA à A-
87 - 83		Baa1 à Baa3	BBB+ à BBB-
80 - 75	Qualité inférieure	Ba1 à Ba3	BB+ à BB-
73 - 70		B1 à B3	B+ à B-
65 - 30	Sous surveillance		
27 - 21	Défaut		

1) S'applique au portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers.

T29 Évaluation du risque de crédit compte tenu des expositions

Portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers soumis à l'approche NI avancée¹⁾

	Exposition en cas de défaut ²⁾ (en millions de dollars)	PD moyenne pondérée en fonction des expositions (en pourcentage) ⁴⁾	PCD moyenne pondérée en fonction des expositions (en pourcentage) ⁵⁾	PR moyenne pondérée en fonction des expositions (en pourcentage) ⁶⁾
Au 31 octobre 2009				
Première qualité ²⁾	188 722	0,10	26	16
Qualité inférieure	42 486	0,86	39	65
Sous surveillance	5 204	25,85	41	211
Défaut ⁷⁾	1 683	100,00	43	297
Total	238 095	1,50	29	31
Total au 31 octobre 2008	254 510	0,65	34	37

- 1) Exclut l'exposition aux risques liés aux actifs titrisés.
- 2) Comprend des prêts hypothécaires d'un montant de 43,5 milliards de dollars assortis de garanties consenties par des administrations publiques (36,3 millions de dollars en 2008).
- 3) Compte tenu des mesures d'atténuation du risque de crédit.
- 4) PD – probabilité de défaut.
- 5) PCD – perte en cas de défaut tenant compte d'une marge de prudence au titre de conditions économiques défavorables conformément à l'accord de Bâle.
- 6) PR – pondération du risque.
- 7) Montant brut des facilités en situation de défaut, compte non tenu de toute provision connexe. Il est possible que les facilités en situation de défaut selon la définition de Bâle II soient plus élevées que selon la définition aux fins de la comptabilité.

Risque de crédit et capital

La Banque utilise l'approche fondée sur les notations internes (l'«approche NI avancée») de Bâle II pour déterminer les exigences minimales en matière de capital réglementaire de ses portefeuilles de prêts canadien, américain et européen. Les autres portefeuilles de prêts sont assujettis à l'approche standard, aux termes de laquelle les cotes de crédit des emprunteurs, si elles sont disponibles, sont utilisées pour calculer le capital réglementaire lié au risque de crédit.

Dans le cas des portefeuilles soumis à l'approche NI avancée, les principales mesures du risque utilisées pour quantifier le capital réglementaire au titre du risque de crédit comprennent la probabilité de défaut («PD»), la perte en cas de défaut («PCD») et l'exposition en cas de défaut («ECD»).

- La PD mesure la probabilité qu'un emprunteur auquel a été attribuée une NI se trouve en situation de défaut dans un horizon temporel de un an. Chaque NI de la Banque à l'égard des emprunteurs est associée à une estimation de la PD.
- La PCD mesure la gravité de la perte sur une facilité advenant le défaut d'un emprunteur. Les NI de la Banque liées à la PCD sont associées à des fourchettes d'estimations de la PCD. Les notations liées à la PCD sont attribuées selon les caractéristiques des facilités, comme la priorité, le type et la portée de la garantie et d'autres éléments structurels.
- L'ECD mesure l'exposition prévue pour une facilité advenant le défaut d'un emprunteur.

Ces trois mesures du risque sont estimées au moyen des données historiques de la Banque ainsi que des étalons externes disponibles et sont régulièrement mises à jour. D'autres ajustements analytiques requis aux termes de Bâle II et des exigences énoncées dans les notes de mise en œuvre au Canada du BSIF sont appliqués aux estimations établies à partir des données historiques. Ces ajustements analytiques tiennent compte des exigences réglementaires ayant trait aux éléments suivants :

- i) l'estimation à long terme de la PD, aux termes de laquelle les estimations de la PD doivent tenir compte de la moyenne des défauts sur un nombre raisonnable d'années marquées par des taux de défaut élevés et bas pendant le cycle économique;
- ii) l'estimation liée au ralentissement économique aux fins du calcul de la PCD et de l'ECD, qui requiert que ces estimations reflètent adéquatement les conditions observées au cours de périodes de tensions économiques;
- iii) l'ajout d'une marge de prudence adéquate en fonction de l'incertitude statistique inhérente aux estimations fondées sur des données historiques.

Ces mesures du risque entrent dans le calcul du capital réglementaire requis effectué selon des formules prescrites par l'accord de Bâle. La répartition, selon la qualité du crédit, du portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers soumis à l'approche NI avancée est présentée dans le tableau 29.

Particuliers

Approbation de crédit

Le processus décisionnel touchant les prêts aux particuliers, qui comprennent les prêts aux petites entreprises, fait en sorte que les risques de crédit sont évalués adéquatement, approuvés judicieusement, surveillés en permanence et gérés activement. En général, les décisions liées aux prêts aux particuliers sont fondées sur des notations de risque qui sont générées à l'aide de modèles prédictifs d'évaluation du crédit. Chaque demande de crédit est traitée par le logiciel d'approbation de crédit de la Banque.

Les méthodes d'approbation de crédit et de gestion des portefeuilles de la Banque visent à assurer l'uniformité de l'octroi de crédit ainsi qu'à déceler rapidement les prêts en difficulté. Les méthodes rigoureuses de la Banque en matière d'octroi de crédit et la modélisation des risques au Canada sont centrées sur le client plutôt que sur le produit. La Banque estime qu'une telle démarche assure une meilleure évaluation des risques que celles centrées sur le produit et devrait contribuer à la baisse des pertes sur prêts avec le temps. Le logiciel d'approbation de crédit de la Banque calcule la dette maximale que le client peut contracter, ce qui permet au client de choisir les produits qui satisfont à tous ses besoins de crédit. Le secteur Opérations internationales s'appuie sur une démarche similaire à l'égard de la modélisation des risques, de l'approbation de crédit et de la gestion de portefeuilles, et il est en voie d'adopter une démarche centrée sur le client.

Toutes les modifications de la notation et des politiques sont faites par les services du risque dans les secteurs d'activité, sous réserve de la gouvernance, de la supervision et des approbations clés du groupe Gestion du risque global. Les modèles et paramètres de risque doivent aussi être validés et continuellement examinés par le groupe Gestion du risque global. Le processus d'examen prévoit le renvoi au Comité de crédit principal concerné pour approbation, au besoin. Les portefeuilles de prêts aux particuliers font l'objet d'examen mensuels qui servent à mieux circonscrire toute nouvelle tendance dans la qualité des prêts et à déterminer si des mesures correctives s'imposent.

Notations de risque

Le système de notation du risque lié aux particuliers de la Banque est centré sur l'emprunteur et sur l'opération. Une notation du risque est attribuée à chaque prêt à un particulier en fonction des antécédents de crédit ou de l'évaluation de crédit interne du client. Le système automatisé de notation du risque de la Banque évalue mensuellement la solvabilité de chaque client. Ce processus permet de différencier valablement les risques, ce qui assure une estimation précise, rapide et uniforme de la probabilité de défaut et de la perte, ainsi que la détection précoce et la gestion des prêts en difficulté.

Le système de notation du risque est examiné dans son ensemble une fois par année, et ses composantes peuvent l'être plus souvent et plus en profondeur si la détérioration importante d'un portefeuille ou du rendement

d'un indicateur de crédit est décelée. Les modèles du risque sont validés indépendamment des secteurs responsables de la conception et de la mise en œuvre du système de notation pour en assurer l'indépendance véritable.

Prêts aux particuliers – Réseau canadien

La Banque utilise l'approche NI avancée de Bâle II pour déterminer les exigences minimales en matière de capital réglementaire relatives à son portefeuille de prêts aux particuliers. Les paramètres de risque selon l'approche NI avancée, soit les estimations de la PD, de l'ECD et de la PCD, sont des outils fondamentaux de l'examen du crédit et de la gestion du risque. Ils sont utilisés dans le cadre de l'examen et de la surveillance continus des politiques et procédures de la Banque. De plus, ces paramètres, ainsi que l'estimation des pertes attendues, servent à déterminer les exigences en matière de capital économique de la Banque. Le calcul des pertes attendues est également comparé avec les provisions du Réseau canadien afin qu'elles reflètent des conditions raisonnables du marché.

La PD est estimée au moyen d'un modèle statistique appliqué mensuellement à toutes les facilités productives (non défaillantes). Le modèle prédit la probabilité que la facilité se trouve en défaut au cours des 12 prochains mois et il est fondé sur toute l'information pertinente, notamment le rendement interne, la notation fournie par les agences et certains facteurs macroéconomiques. Pour tous les portefeuilles de prêts aux particuliers, la PD est calculée selon la définition standard du défaut dans l'accord de Bâle. Les portefeuilles de prêts aux particuliers comprennent les composantes suivantes, qui sont conformes à l'accord de Bâle :

- les prêts hypothécaires à l'habitation, qui comprennent les prêts hypothécaires à l'habitation ordinaires et à ratio élevé, de même que tous les autres produits aux termes du programme Crédit Intégré Scotia, tels que les prêts, les cartes de crédit et les marges de crédit garanties;
- les prêts renouvelables admissibles, qui se composent de toutes les cartes de crédit et marges de crédit non garanties;
- les autres prêts aux particuliers, qui comprennent les prêts à terme (garantis et non garantis) de même que les cartes de crédit et les marges de crédit garanties par des actifs autres que des biens immobiliers.

Quinze fourchettes de PD sont calculées pour chacun des portefeuilles de prêts aux particuliers, lesquelles sont regroupées en un nombre réduit de fourchettes dans le tableau 30.

T30 Échelle de la probabilité de défaut des prêts aux particuliers

Notation liée à la PD	Fourchette de PD
Très faible	0,0000 % - 0,2099 %
Faible	0,2100 % - 0,4599 %
Moyenne	0,4600 % - 3,1999 %
Élevée	3,2000 % - 17,2899 %
Très élevée	17,2900 % - 99,9999 %
Défaut	100 %

T31 Évaluation du risque de crédit compte tenu des expositions
Portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche NI avancée

	Exposition en cas de défaut (ECD) ¹⁾ (en millions de dollars)	PD moyenne pondérée en fonction des expositions (en pourcentage) ²⁾⁵⁾	PCD moyenne pondérée en fonction des expositions (en pourcentage) ³⁾⁵⁾	PR moyenne pondérée en fonction des expositions (en pourcentage) ⁴⁾⁵⁾
Au 31 octobre 2009				
Très faible	75 362	0,09	21	4
Faible	18 601	0,36	37	14
Moyenne	22 748	1,07	47	33
Élevée	2 297	8,24	52	86
Très élevée	867	25,60	83	221
Défaut	564	100,00	55	–
Total	120 439	1,13	30	14
Total au 31 octobre 2008				
	107 548	0,77	30	11

- 1) Compte tenu des mesures d'atténuation du risque de crédit.
- 2) PD – probabilité de défaut.
- 3) PCD – perte en cas de défaut.
- 4) PR – pondération du risque.

- 5) L'exposition en cas de défaut sert de base aux pondérations estimatives.
- 6) Montant brut des facilités en situation de défaut, compte non tenu de toute provision connexe.

Les facilités consenties à des particuliers peuvent généralement être résiliées sans condition en cas de défaut, ce qui signifie qu'aucun montant ne peut être prélevé sur la facilité après le défaut. L'ECD mesure les augmentations du solde des facilités renouvelables à compter du moment où elles sont initialement observées jusqu'au cas de défaut. Ces antécédents historiques servent à l'estimation de la valeur des facilités qui seront en situation de défaut dans les portefeuilles au cours des 12 prochains mois.

La PCD correspond aux pertes (déduction faite de la valeur actualisée nette des recouvrements et des coûts de recouvrement) divisées par l'ECD. La PCD historique sert à obtenir une projection de la PCD qui sera enregistrée dans les portefeuilles au cours des 12 mois suivants.

Ces mesures du risque servent au calcul du capital règlementaire requis selon des formules prescrites par le Comité de Bâle. La répartition, selon la qualité du crédit, du portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche NI avancée est présentée dans le tableau 31.

Prêts aux particuliers – Opérations internationales

Les portefeuilles de prêts aux particuliers des Opérations internationales (la Banque n'a pas de succursales de détail aux États-Unis) se composent des éléments suivants :

- les prêts hypothécaires à l'habitation, qui comprennent les prêts hypothécaires à l'habitation ordinaires et à ratio élevé;
- les prêts renouvelables admissibles, qui se composent de toutes les cartes de crédit, marges de crédit et découverts;
- les autres prêts aux particuliers, qui comprennent les prêts à terme.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque qu'une perte découle des fluctuations des prix et des taux du marché (notamment les taux d'intérêt, les écarts de taux, les cours des actions, les taux de change et les prix des marchandises), des corrélations entre ces éléments et de l'ampleur de leur volatilité. Une description de chacune de ces catégories de risque de marché est donnée ci après :

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque de perte imputable aux variations du degré, de la forme et de l'inclinaison de la courbe de rendement, à la volatilité des taux d'intérêt et aux taux de remboursement anticipé des prêts hypothécaires.

Risque d'écart de taux

Le risque d'écart de taux correspond au risque de perte découlant des variations du prix du crédit sur le marché ou de la solvabilité d'un émetteur donné.

Risque de change

Le risque de change correspond au risque de perte découlant des fluctuations des cours au comptant et des cours à terme ainsi que de la volatilité des taux de change.

Risque sur actions

Le risque sur actions correspond au risque de perte découlant des fluctuations des cours et de la volatilité des instruments de capitaux propres et des indices boursiers.

Risque sur marchandises

Le risque sur marchandises correspond au risque de perte découlant principalement des fluctuations et de la volatilité des prix au comptant et des prix à terme des métaux précieux, des métaux de base et des produits énergétiques.

Financement Risque de taux d'intérêt
Risque de change

Placements Risque de taux d'intérêt
Risque d'écart de taux
Risque de change
Risque sur actions

Transaction Risque de taux d'intérêt
Risque d'écart de taux
Risque de change
Risque sur actions
Risque sur marchandises

Une fois l'an, le conseil d'administration examine et approuve les politiques et limites à l'égard du risque de marché. Le Comité de gestion du passif (le «CGP») et Comité de gestion du risque de marché et d'application des politiques (le «CGRMAP») veillent à l'application du cadre établi par le conseil d'administration et surveillent le risque de marché auquel la Banque est exposée ainsi que les activités qui donnent lieu à ce risque. Le CGRMAP établit des politiques de fonctionnement précises et des limites par produit, par portefeuille, par unité d'exploitation et par secteur d'activité ainsi qu'à l'échelle de la Banque. Les limites sont examinées au moins une fois l'an.

Le groupe Gestion du risque global supervise indépendamment tout risque de marché important, soutenant le CGRMAP et le CGP à l'aide d'analyses, d'évaluations du risque, de la surveillance, de la communication, de la proposition de normes et du soutien à la création de produits. Afin d'assurer le respect des politiques et des limites, le risque de marché est surveillé indépendamment de manière continue par le groupe Gestion du risque global ou par les services administratifs. Ils fournissent à la haute direction, aux unités d'exploitation, au CGP et au CGRMAP des rapports quotidiens, hebdomadaires et mensuels sur le risque de marché par secteur d'activité et par type de risque.

La Banque fait appel à un certain nombre de mesures et de modèles pour mesurer et contrôler le risque de marché. Ces mesures sont choisies en fonction d'une évaluation de la nature des risques que comporte une activité particulière. Les principales techniques de mesure sont la valeur à risque («VAR»), les essais dans des conditions critiques, l'analyse de sensibilité et les modèles de simulation ainsi que l'analyse des écarts de sensibilité aux taux d'intérêt. L'utilisation et les caractéristiques de chacune de ces techniques sont présentées à la rubrique «Sommaire de la mesure du risque». Les modèles sont validés indépendamment avant leur mise en œuvre et ils font l'objet d'un examen périodique en bonne et due forme.

Activités de financement et d'investissement

Le risque de marché découlant des activités de financement et d'investissement de la Banque est déterminé, géré et contrôlé au moyen des processus de gestion de l'actif et du passif de la Banque. Le CGP se réunit toutes les semaines pour examiner les risques et les possibilités et pour évaluer les résultats à ce chapitre, notamment l'efficacité des stratégies de couverture.

Risque de taux d'intérêt

La Banque gère activement son risque de taux d'intérêt en vue d'améliorer le revenu d'intérêts net selon une tolérance au risque établie. Le risque de taux d'intérêt découlant des activités de prêt, de financement et d'investissement de la Banque est géré conformément aux politiques

Sommaire de la mesure du risque

Valeur à risque

La valeur à risque («VAR») est une méthode de mesure du risque de marché fondée sur un niveau de confiance et un horizon temporel communs. Elle consiste en une estimation statistique de la perte éventuelle prévue calculée en convertissant le risque associé à tout instrument financier en une norme commune. La Banque calcule la VAR chaque jour selon un niveau de confiance de 99 % et une période de détention de un jour pour ses portefeuilles de transaction. Par conséquent, il est prévu qu'environ une fois par tranche de 100 jours, les positions des portefeuilles de transaction subiront une perte supérieure à celle prévue par la VAR. La Banque calcule la VAR du risque de marché général et du risque spécifique aux capitaux propres à l'aide de simulations historiques fondées sur 300 jours de données du marché. Pour la VAR du risque spécifique à la dette, la Banque combine la méthode de Monte Carlo et des simulations historiques. La fluctuation de la VAR entre les périodes financières est généralement imputable aux variations des niveaux d'exposition, de la volatilité ou des corrélations entre les catégories d'actifs. La VAR sert également à évaluer les risques découlant de certains portefeuilles de financement et de placements. Les évaluations rétroactives sont aussi une partie importante et nécessaire du processus lié à la VAR puisqu'elles valident la qualité et l'exactitude du modèle de la VAR de la Banque. Le conseil d'administration examine les résultats de la VAR tous les trimestres.

Essais dans des conditions critiques

La VAR mesure les pertes éventuelles que la Banque pourrait subir sur des marchés normalement actifs. L'une des limites inhérentes à la VAR est que celle-ci ne fournit aucune information sur la mesure dans laquelle les pertes pourraient excéder les niveaux prévus. Par conséquent, les essais dans des conditions critiques permettent d'examiner l'incidence, sur les portefeuilles de transaction, de mouvements anormalement amples des facteurs du marché et de périodes d'inactivité prolongée. Le programme d'essais dans des conditions critiques est conçu de manière à déceler les principaux risques et à faire en sorte que le capital de la Banque puisse aisément absorber les pertes éventuelles découlant d'événements anormaux. La Banque soumet ses portefeuilles de transaction à plus de 75 essais dans des conditions critiques chaque jour et à plus de 250 essais chaque mois. Elle évalue aussi mensuellement le risque dans ses portefeuilles de placements en effectuant des essais dans des conditions critiques fondés sur des sensibilités à des facteurs de risque et des événements précis sur le marché. Le programme d'essais dans des conditions critiques constitue une composante essentielle du cadre de gestion du risque global de la Banque, qui s'ajoute à la VAR ainsi qu'à d'autres mesures et contrôles du risque de la Banque. Le conseil d'administration examine les résultats des essais dans des conditions critiques tous les trimestres.

Analyse de sensibilité et modèles de simulation

L'analyse de sensibilité permet d'évaluer l'incidence de l'évolution des taux d'intérêt sur les résultats courants et sur la valeur économique des capitaux propres se rapportant aux portefeuilles de titres détenus à des fins autres que de transaction. Cette analyse s'applique à l'échelle mondiale aux activités d'exploitation que la Banque mène dans chacune des grandes devises. Les modèles de simulation permettent à la Banque d'évaluer le risque de taux d'intérêt en fonction de divers scénarios échelonnés dans le temps. Les modèles tiennent compte d'hypothèses relatives à l'évolution des taux d'intérêt, à la forme de la courbe de rendement, aux options intégrées des produits, aux échéances et à d'autres facteurs. Les modèles de simulation selon différents scénarios sont particulièrement importants pour la gestion du risque inhérent aux produits de dépôt, de prêt et de placement que la Banque offre aux particuliers.

Analyse des écarts de sensibilité aux taux d'intérêt

L'analyse des écarts de sensibilité aux taux d'intérêt sert à évaluer la sensibilité aux taux d'intérêt des opérations nationales et internationales de la Banque. Aux termes de cette analyse, les actifs, les passifs et les instruments hors bilan sensibles aux taux d'intérêt sont attribués à des périodes définies selon les dates prévues de révision des prix.

et limites globales approuvées par le conseil d'administration, qui visent à contrôler le risque auquel sont assujettis le bénéfice et la valeur économique des capitaux propres. La limite relative au bénéfice mesure l'incidence d'une variation donnée des taux d'intérêt sur le revenu d'intérêts net annuel de la Banque, tandis que la limite liée à la valeur économique mesure l'incidence d'une variation donnée des taux d'intérêt sur la valeur actualisée de l'actif net de la Banque. Cette dernière utilise aussi des limites d'écarts de sensibilité pour contrôler le risque de taux d'intérêt afférent à chaque devise. Elle a par ailleurs recours à des analyses des écarts de sensibilité aux taux d'intérêt, à des modèles de simulation, à des analyses de sensibilité et à la VAR pour l'évaluation du risque et la planification.

Les calculs du risque de taux d'intérêt se fondent généralement sur la révision des taux contractuels ou l'échéance des actifs et des passifs inscrits au bilan ou hors bilan, selon la première des deux éventualités, bien que certains actifs et passifs, comme les cartes de crédit et les dépôts ne comportant pas d'échéance fixe, se voient attribuer un profil d'échéance basé sur la durée de l'exposition au risque. Les remboursements par anticipation prévus à l'égard des prêts et des produits d'investissement encaissables sont également intégrés aux calculs du risque. Il est présumé que les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ne sont pas sensibles aux taux d'intérêt.

Le tableau 32 illustre la ventilation des écarts de sensibilité aux taux d'intérêt à l'égard des positions en dollars canadiens et en devises au 31 octobre 2009, et le diagramme 41 indique les tendances des écarts de sensibilité aux taux d'intérêt pour un an. En 2009, l'écart représentant un actif décollant de la préférence soutenue des consommateurs pour les prêts hypothécaires à taux variable s'est quelque peu rétréci. La Banque a conservé un écart représentant un passif pour un an sur les positions en devises pendant tout l'exercice 2009.

Le tableau 33 fait état de l'incidence d'une variation avant impôts de 100 et de 200 points de base sur le bénéfice annuel et la valeur économique des capitaux propres. Compte tenu des positions de la Banque en matière de taux d'intérêt à la fin de l'exercice 2009, une hausse immédiate et soutenue de 100 points de base des taux d'intérêt, pour toutes les devises et toutes les échéances, aurait pour effet d'augmenter le bénéfice net avant impôts d'environ 220 millions de dollars au cours des 12 prochains mois. Au cours de l'exercice 2009, ce chiffre a varié de 142 millions de dollars à 220 millions de dollars. La même hausse des taux d'intérêt réduirait la valeur actualisée avant impôts de l'actif net de la Banque d'environ 275 millions de dollars. Au cours de l'exercice 2009, ce chiffre a varié de 109 millions de dollars à 275 millions de dollars.

Risque de change

Le risque de change inhérent aux activités de financement et d'investissement de la Banque découle essentiellement de ses placements nets dans des établissements étrangers autonomes et du bénéfice en devises qu'elle tire de ses succursales situées au pays et à l'étranger.

Le risque de change de la Banque lié à ses placements nets dans des établissements étrangers autonomes est assujéti à une limite approuvée par le conseil d'administration. Cette limite tient compte de facteurs tels que la volatilité éventuelle des capitaux propres et l'incidence éventuelle des fluctuations des taux de change sur les ratios de capital. Chaque trimestre, le CGP examine la position de la Banque relativement à ces placements nets et détermine les stratégies de couverture appropriées. Les activités de couverture peuvent inclure le financement des placements dans la même devise ou au moyen d'autres instruments financiers, notamment des produits dérivés.

Conformément aux PCGR, les gains et les pertes de change décollant des placements nets dans des établissements étrangers autonomes, déduction faite des activités de couverture et des incidences fiscales connexes, sont portés au cumul des autres éléments du résultat étendu dans les capitaux propres. En revanche, les ratios de capital réglementaire de la Banque ne sont pas touchés de manière importante par ces fluctuations des taux de

change étant donné que les actifs pondérés en fonction du risque des établissements étrangers varient normalement dans la même direction.

La Banque est également exposée au risque de change sur le bénéfice de ses établissements étrangers qui ne sont pas autonomes. La Banque extrapole ses revenus et ses dépenses en devises, qui sont principalement libellés en dollars américains, sur un certain nombre de trimestres futurs. Le CGP évalue aussi les tendances en matière de données économiques et effectue des prévisions afin de déterminer s'il faut couvrir une partie ou la totalité des revenus et des dépenses estimatifs futurs en devises. Les instruments de couverture comprennent généralement les contrats au comptant et à terme sur devises ainsi que les options sur devises et les swaps de devises. Certaines de ces couvertures économiques peuvent ne pas être admissibles à la comptabilité de couverture et il pourrait donc y avoir un décalage entre le moment où sont comptabilisés les gains ou les pertes décollant des couvertures économiques et le moment où sont comptabilisés les gains ou les pertes de change sous-jacents. Conformément aux PCGR, les gains et les pertes de change décollant de positions dans des établissements qui ne sont pas autonomes sont portés directement à l'état des résultats.

Au 31 octobre 2009, en l'absence de couvertures, une hausse (baisse) de 1 % du dollar canadien par rapport à toutes les devises

T32 Écart de sensibilité aux taux d'intérêt

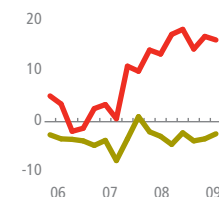
Positions sensibles aux taux d'intérêt ¹⁾ Au 31 octobre 2009 (en milliards de dollars)	Moins de 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Plus de 1 an	Positions non sensibles aux taux d'intérêt	Total
Dollars canadiens					
Actif	176,4 \$	21,1 \$	79,1 \$	7,0 \$	283,6 \$
Passif	144,0	37,3	86,8	15,5	283,6
Écart	32,4	(16,2)	(7,7)	(8,5)	-
Écart cumulatif	32,4	16,2	8,5	-	-
Devises					
Actif	138,9 \$	19,1 \$	25,1 \$	29,8 \$	212,9 \$
Passif	134,3	26,1	11,7	40,8	212,9
Écart	4,6	(7,0)	13,4	(11,0)	-
Écart cumulatif	4,6	(2,4)	11,0	-	-
Total					
Écart	37,0 \$	(23,2) \$	5,7 \$	(19,5) \$	-
Écart cumulatif	37,0	13,8	19,5	-	-
Au 31 octobre 2008					
Écart	22,8 \$	(10,0) \$	11,5 \$	(24,3) \$	-
Écart cumulatif	22,8	12,8	24,3	-	-

1) Compte tenu de l'inclusion des instruments hors bilan et du montant estimatif des remboursements anticipés de prêts aux particuliers, de prêts hypothécaires et de CPG encaissables. L'écart hors bilan est porté au passif.

T33 Sensibilité aux taux d'intérêt structurels

(en millions de dollars)	2009		2008	
	Valeur économique des capitaux propres	Bénéfice annuel	Valeur économique des capitaux propres	Bénéfice annuel
Incidence avant impôts				
Hausse de 100 points de base des taux	(275)	220	(553)	133
Baisse de 100 points de base des taux	253	(261)	513	(148)
Incidence après impôts				
Hausse de 200 points de base des taux	(510)	447	(1 096)	257
Baisse de 200 points de base des taux	812	(585)	1 048	(296)

D41 Écart de sensibilité aux taux d'intérêt
en milliards de dollars, écart de sensibilité aux taux d'intérêt pour un an



dans lesquelles la Banque exerce des activités aurait diminué (augmenté) d'environ 32 millions de dollars son bénéfice de l'exercice avant impôts, principalement en raison de l'exposition au dollar américain. Au 31 octobre 2009, compte tenu des activités de couverture, une variation similaire du dollar canadien aurait donné lieu à une augmentation (diminution) d'environ 187 millions de dollars des pertes de change non réalisées imputées au cumul des autres éléments du résultat étendu dans les capitaux propres.

Risques liés aux portefeuilles de placements

La Banque détient des portefeuilles de placements pour satisfaire aux exigences en matière de liquidités et de réserve statutaire de même qu'à des fins d'investissement. Ces portefeuilles exposent la Banque aux risques de taux d'intérêt, de change, d'écart de taux et sur actions. Les placements sous forme de titres de créance sont principalement constitués d'obligations d'États, d'organismes gouvernementaux et de sociétés. Les placements en titres de capitaux propres comprennent des actions ordinaires ou privilégiées et un portefeuille diversifié de fonds gérés par des tiers. La plupart de ces titres sont évalués à l'aide de prix obtenus de sources externes. Les portefeuilles sont assujettis aux politiques et limites approuvées par le conseil d'administration.

Au 31 octobre 2009, la juste valeur des portefeuilles de placements de la Banque était supérieure de 828 millions de dollars à leur coût (après la prise en compte des montants correspondants des produits dérivés et des autres instruments de couverture), en regard d'une perte non réalisée de 1 320 millions de dollars à la fin de l'exercice 2008.

Activités de transaction

Les politiques, processus et contrôles de la Banque à l'égard de ses activités de transaction sont conçus de manière à établir un équilibre entre l'exploitation rentable des occasions de transaction et la gestion de la volatilité des résultats, dans un cadre de pratiques saines et prudentes. Les activités de transaction sont surtout axées sur le client, mais elles ont trait aussi aux besoins propres de la Banque.

Le risque de marché découlant des activités de transaction de la Banque est géré conformément aux politiques approuvées par le conseil d'administration et aux limites globales établies au moyen de la VAR et des essais dans des conditions critiques. La qualité de la VAR de la Banque est validée par des évaluations rétroactives régulières, au cours desquelles la VAR est comparée avec les bénéfices et pertes hypothétiques et réels.

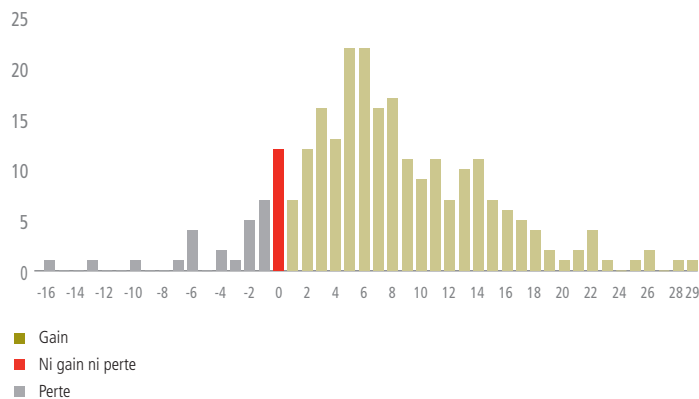
Les portefeuilles de transaction sont évalués à la valeur de marché conformément aux politiques d'évaluation de la Banque. Les positions sont évaluées à la valeur de marché quotidiennement et les évaluations sont examinées de manière régulière et indépendante par les services administratifs ou par les unités du groupe Gestion du risque global. De plus, ces unités établissent des rapports sur les bénéfices et les pertes, sur la VAR et sur le respect des limites établies qu'elles remettent aux dirigeants des unités d'exploitation et à la haute direction, qui les évaluent et y donnent suite au besoin. Dans certaines circonstances, le processus d'évaluation des produits nécessite l'application d'un ajustement de l'évaluation. Pour obtenir plus de renseignements sur l'évaluation, il y a lieu de se reporter à la rubrique portant sur la juste valeur des instruments financiers paraissant à la page 78.

Au cours de l'exercice 2009, la VAR quotidienne de transaction s'est établie en moyenne à 17,0 millions de dollars, contre 16,8 millions de dollars en 2008. L'accroissement du risque de taux d'intérêt, du risque de change et du risque sur marchandises a été partiellement contrebalancé par la diversification accrue des facteurs de risque. Le tableau 34 présente la VAR par facteur de risque.

Le diagramme 42 illustre la répartition des revenus de transaction quotidiens pour l'exercice 2009. Les revenus de transaction ont atteint une moyenne quotidienne de 5,8 millions de dollars, contre 2,3 millions de dollars pour 2008. La hausse est attribuable à la progression des revenus dans tous les secteurs d'activité, plus particulièrement en ce qui a trait aux opérations sur titres. Les revenus ont été positifs pour plus de 89 % des jours de transaction au cours de l'exercice, contre 77 % en 2008. Au cours de l'exercice, la perte la plus importante subie en une seule journée, qui est survenue le 20 novembre 2008, s'est établie à 16 millions de dollars, en regard d'une VAR de 28,9 millions de dollars.

D42 Revenus de transaction¹⁾

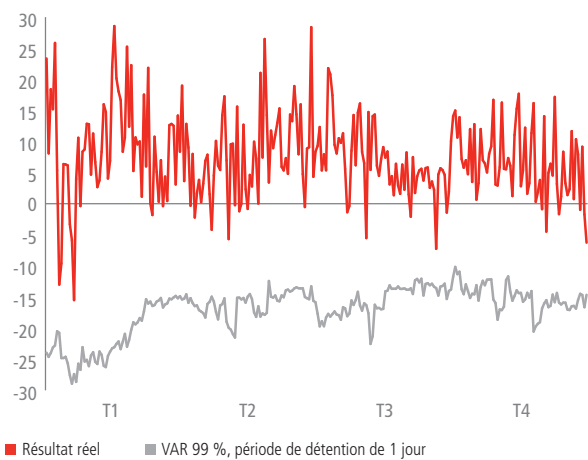
pour la période terminée le 31 octobre 2009



1) Base de mise en équivalence fiscale. Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 27. Les montants ne tiennent pas compte de certains éléments importants qui ne peuvent être adéquatement attribués à une journée donnée et qui auraient pour effet de fausser la comparaison.

D43 Revenus de transaction quotidiens¹⁾ c. valeur à risque²⁾

en millions de dollars, du 1^{er} novembre 2008 au 31 octobre 2009



1) Les montants ne tiennent pas compte de certains éléments importants qui ne peuvent être adéquatement attribués à une journée donnée et qui auraient pour effet de fausser la comparaison.
2) Base de mise en équivalence fiscale. Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 27.

T34 VAR quotidienne par facteur de risque

(en millions de dollars)	2009				2008			
	Fin de l'exercice	Moyenne	Plafond	Plancher	Fin de l'exercice	Moyenne	Plafond	Plancher
Taux d'intérêt	15,6	16,3	26,1	10,9	23,8	14,2	25,0	9,7
Actions	3,0	4,6	9,3	2,0	4,9	4,8	24,9	2,1
Change	3,4	2,2	4,7	0,5	1,7	1,1	4,7	0,4
Marchandises	3,7	3,5	5,6	1,9	3,4	3,1	4,7	1,9
Diversification	(10,5)	(9,6)	s.o.	s.o.	(7,3)	(6,4)	s.o.	s.o.
VAR à l'échelle de la Banque	15,2	17,0	28,9	10,2	26,5	16,8	30,4	10,8

Calcul du capital lié au risque de marché relatif aux activités de transaction

L'évaluation du risque de marché lié aux activités de transaction prend en compte tant le risque de marché général que le risque spécifique. Le risque de marché général s'entend du risque de perte découlant d'une variation défavorable des prix du marché. Le risque spécifique s'entend du risque de perte découlant d'une variation défavorable du prix d'un instrument de capitaux propres ou de créance en raison essentiellement de facteurs liés à l'émetteur. Aux termes des lignes directrices portant sur la suffisance du capital de l'accord de Bâle II, les exigences en matière de capital lié au risque spécifique et au risque de marché général s'appliquent au risque de taux d'intérêt et au risque sur actions. Les exigences en matière de capital lié au risque de marché général s'appliquent également au risque sur marchandises et au risque de change.

La Banque applique son modèle interne de VAR à tous ses portefeuilles de transaction importants pour calculer la charge en matière de capital lié au risque de marché général et au risque spécifique. Les caractéristiques et les paramètres de ce modèle sont décrits à la rubrique «Sommaire de la mesure du risque» à la page 69. Le Bureau du surintendant des institutions financières («BSFI») a approuvé le modèle interne de VAR de la Banque aux fins de la détermination de ses exigences en matière de capital lié au risque de marché général, au risque sur actions et au risque spécifique à la dette.

En ce qui concerne les portefeuilles de transaction moins importants, la Banque applique l'approche standard pour calculer les exigences en matière de capital lié au risque de marché général et au risque spécifique à la dette. La méthode standard fait appel à une approche par «fondements» aux termes de laquelle la charge en matière de capital est calculée séparément pour chacune des catégories de risque.

La Banque a entrepris d'évaluer l'incidence quantitative sur les exigences en matière de capital lié au risque de marché des nouvelles règles sur les portefeuilles de transaction aux termes du cadre de gestion du risque de Bâle II.

Produits dérivés et opérations structurées

Produits dérivés

La Banque a recours aux produits dérivés pour répondre aux besoins des clients, pour générer des revenus tirés des activités de transaction, pour gérer les risques de marché et de crédit liés à ses activités de prêt, de financement et d'investissement et pour réduire le coût de son capital. Elle fait appel à plusieurs types de produits dérivés, notamment des swaps de taux d'intérêt, des contrats à terme standardisés et des options pour couvrir le risque de taux d'intérêt. Elle a aussi recours à des contrats à terme de gré à gré, à des swaps et à des options pour gérer le risque de change. Le risque de crédit lié aux portefeuilles de prêts et de placements est géré au moyen de swaps sur défaillance. En tant que courtier, la Banque offre une gamme de produits dérivés à ses clients, notamment des produits dérivés sur taux d'intérêt, sur taux de change, sur actions, sur marchandises ainsi que de crédit.

Le risque de marché découlant des opérations sur produits dérivés est assujéti aux techniques de contrôle, de communication et d'analyse présentées précédemment à la rubrique «Activités de transaction». La Banque utilise d'autres contrôles et techniques d'analyse pour faire face au risque à certains risques de marché propres aux produits dérivés.

Le total des montants nominaux de référence des produits dérivés s'établissait à 1 540 milliards de dollars au 31 octobre 2009, contre 1 562 milliards de dollars un an plus tôt. La diminution s'explique par le recul de la conversion des devises, le dollar canadien s'étant apprécié par rapport au dollar américain à la fin de l'exercice, de même que par la baisse des volumes en ce qui a trait aux contrats de change, contrebalancée par la hausse des volumes en ce qui concerne les contrats de taux d'intérêt. En ce qui a trait aux dérivés de crédit, les montants nominaux de référence s'établissaient à 91 milliards de dollars au 31 octobre 2009, en baisse de 30 milliards de dollars par rapport à ceux de l'exercice précédent. Cette baisse est attribuable essentiellement à la conversion des devises et à la diminution des activités de transaction de dérivés de crédit. Environ 58 % des montants nominaux de référence au titre des dérivés de crédit représentent des contrats sur produits dérivés aux termes desquels la Banque a acheté une protection de crédit et le solde correspond aux contrats aux termes desquels la Banque a vendu une protection de crédit par suite de ses activités de

transaction. La protection de crédit en position acheteur découlant des dérivés de crédit des portefeuilles de transaction contrebalance généralement les positions acheteurs sur prêts détenues à des fins de transaction.

La Banque a également recours à des dérivés de crédit pour ses portefeuilles de placements et de prêts. Elle vend une protection de crédit à titre de solution de rechange aux actifs constitués d'obligations ou de prêts, tandis qu'elle achète une protection de crédit pour gérer le risque de crédit de ses portefeuilles de prêts détenus à des fins autres que de transaction. Au 31 octobre 2009, le montant nominal de référence des swaps sur défaillance vendus dans les portefeuilles de placements et de prêts s'établissait à 0,1 milliard de dollars, tandis que celui acheté à titre de protection se chiffrait à 1,3 milliard de dollars.

Opérations structurées

Les opérations structurées sont des opérations spécialisées qui peuvent faire appel à des combinaisons de liquidités, d'autres actifs financiers et de produits dérivés afin de répondre aux besoins particuliers de gestion du risque ou de financement de la clientèle. Ces opérations sont soigneusement évaluées par la Banque, qui cherche à circonscrire les risques de crédit, de marché, de fiscalité et de réputation ainsi que le risque juridique et les autres risques, et à y faire face. Elles sont également assujétiées à un examen interfonctionnel et à l'approbation de la direction des activités de transaction, du groupe Gestion du risque global et des services de la fiscalité, des finances et des affaires juridiques. Par ailleurs, les opérations structurées d'importance sont soumises à l'examen des comités de la haute direction chargés de la gestion du risque et évaluées conformément aux pratiques décrites plus loin à la rubrique «Risque de réputation».

Ces opérations comportent habituellement un faible risque de marché et les revenus réalisés par la Banque proviennent du savoir-faire en structuration qu'elle offre et du risque de crédit qu'elle assume. Une fois exécutées, les opérations structurées sont assujétiées aux mêmes examens de crédit continus et à la même analyse du risque de marché que les autres types d'opérations sur produits dérivés. Les examens et l'analyse comportent une surveillance prudente de la qualité des actifs sous-jacents ainsi que l'évaluation continue des produits dérivés et des actifs sous-jacents.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité désigne le risque que la Banque ne puisse remplir ses obligations financières dans les délais prévus, à un prix raisonnable. Les obligations financières comprennent les engagements envers les déposants, les paiements exigibles dans le cadre de contrats sur produits dérivés, le règlement d'opérations d'emprunt et de rachat de titres ainsi que les engagements en matière de prêt et d'investissement.

Une gestion efficace du risque d'illiquidité est essentielle pour maintenir la confiance des déposants et des contreparties et permettre aux principales unités commerciales de la Banque de continuer à générer des revenus, même dans les circonstances les plus difficiles.

Le risque d'illiquidité est géré dans le cadre des politiques et des limites approuvés par le conseil d'administration. Ce dernier reçoit des rapports sur le risque et sur les résultats obtenus par rapport aux limites approuvés. Le CGP supervise le risque d'illiquidité pour la haute direction et se réunit chaque semaine pour passer en revue le profil de liquidité de la Banque.

Les éléments clés du cadre de gestion du risque d'illiquidité sont les suivants :

- Mesure du risque et établissement d'un modèle – Le modèle de liquidité de la Banque permet de mesurer et de prévoir les rentrées et les sorties de fonds, y compris les flux de trésorerie hors bilan, sur une base quotidienne. Le risque est géré par l'établissement d'un ensemble de limites clés à l'égard des sorties de fonds nettes maximales, par devise, pouvant être effectuées au cours d'une période à court terme précise et par la mise en place d'un niveau minimal de liquidités de base.
- Communication – Le groupe Gestion du risque global supervise indépendamment tout risque d'illiquidité important, soutenant le CGP à l'aide d'analyses, d'évaluations du risque, de la surveillance des essais dans des conditions critiques et de la communication. Il fournit à la haute direction et au CGP des rapports quotidiens, hebdomadaires, mensuels et trimestriels sur le risque d'illiquidité.
- Essais dans des conditions critiques – La Banque effectue régulièrement des essais dans des conditions critiques concernant la liquidité pour évaluer l'incidence de perturbations propres au secteur d'activité ou spécifiques à la Banque sur la liquidité de celle-ci. Les essais dans des conditions critiques concernant la liquidité ont de nombreux buts, notamment :
 - aider la Banque à comprendre l'évolution éventuelle, dans des conditions critiques, des diverses positions inscrites à son bilan;
 - à partir de cette compréhension, faciliter l'élaboration de plans d'atténuation des risques et d'urgence;
 - fournir une fourchette approximative du risque.

Les essais dans des conditions critiques concernant la liquidité de la Banque tiennent compte de l'incidence des changements d'hypothèses relatives au financement, du comportement des déposants, de la valeur marchande des liquidités de base et de facteurs du marché, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les cours des actions et les prix des marchandises. La Banque réalise aussi les essais dans des conditions critiques qui sont exigés par les organismes de réglementation et les agences de notation. Les résultats des essais dans des conditions critiques sont examinés par la haute direction de la Banque et pris en considération lorsque le moment est venu de prendre des décisions en matière de liquidité.

- Planification d'urgence – La Banque a un plan d'urgence en matière de liquidité qui précise une approche devant permettre d'analyser une crise de liquidité et d'y répondre. Le plan énonce le mandat de l'équipe de gestion des crises, les intervenants internes et externes qui doivent être avisés pour assurer une communication efficace de l'information ainsi que les mesures devant être envisagées aux différentes étapes de la crise. Un plan d'urgence est maintenu à l'échelle de la Banque et des principales filiales.

- Diversification des sources de financement – La Banque gère activement la diversification des passifs dépôts par source, par type de déposant, par instrument, par durée et par région géographique.
- Liquidités de base – La Banque maintient un bloc d'actifs très liquides non grevés qui peuvent aisément être vendus ou donnés en nantissement pour garantir des emprunts si la conjoncture du marché est critique ou encore pour réagir en cas de circonstances particulières à la Banque. Cette dernière maintient également des actifs liquides pour remplir ses obligations de règlement quotidiennes relatives aux systèmes de paiement, de dépôt et de compensation.

En raison des perturbations sur les marchés financiers pendant les deux derniers exercices, les organismes de réglementation à l'échelle mondiale ont manifesté de l'intérêt au sujet de la gestion du risque d'illiquidité. Il est possible que cela se traduise par des exigences réglementaires nouvelles ou révisées pour toutes les institutions financières. La Banque suit attentivement l'évolution de la situation.

T35 Liquidités

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2009	2008	2007	2006	2005
Actifs liquides en dollars canadiens					
Trésorerie et dépôts à la Banque du Canada	1 223 \$	498 \$	502 \$	469 \$	481 \$
Dépôts auprès d'autres banques	1 371	1 654	4 152	2 445	1 770
Titres	81 613	46 558	53 429	53 762	39 361
	84 207	48 710	58 083	56 676	41 612
Actifs liquides en devises					
Trésorerie et dépôts à la Banque du Canada	6 170	3 064	4 503	3 839	3 142
Dépôts auprès d'autres banques	34 513	32 102	20 039	16 623	15 112
Titres	19 649	21 298	19 809	20 824	22 180
Prêts à vue et à moins de un an	1 538	1 087	874	5	–
	61 870	57 551	45 225	41 291	40 434
Total des actifs liquides					
Trésorerie et dépôts à la Banque du Canada	7 393	3 562	5 005	4 308	3 623
Dépôts auprès d'autres banques	35 884	33 756	24 191	19 068	16 882
Titres	101 262	67 856	73 238	74 586	61 541
Prêts à vue et à moins de un an	1 538	1 087	874	5	–
	146 077 \$	106 261 \$	103 308 \$	97 967 \$	82 046 \$
Actifs liquides en pourcentage du total de l'actif	29,4 %	20,9 %	25,1 %	25,8 %	26,1 %

Profil de liquidité

La Banque maintient un avoir considérable en actifs liquides pour soutenir ses activités, comme le montre le tableau 35. De manière générale, elle peut vendre ou donner en nantissement ces actifs en vue d'honorer ses engagements. Au cours de l'exercice, la Banque a considérablement amélioré sa situation en matière de liquidité, comme en témoignent les actifs liquides qui s'élevaient à 146 milliards de dollars au 31 octobre 2009 (106 milliards de dollars en 2008), soit 29 % du total de l'actif (21 % en 2008). Ces actifs se composaient de titres à hauteur de 69 % (64 % en 2008), ainsi que d'actifs liquides comprenant des espèces et des dépôts auprès d'autres banques à hauteur de 31 % (36 % en 2008).

Dans le cours de ses activités quotidiennes, la Banque donne en nantissement des titres et d'autres actifs afin de garantir une obligation, de participer à des systèmes de compensation ou de règlement ou encore d'exercer des activités à l'étranger. Des titres peuvent également être mis en pension. Au 31 octobre 2009, le total des actifs donnés en nantissement ou mis en pension s'établissait à 84 milliards de dollars (82 milliards de dollars en 2008).

Financement

La Banque s'assure que ses sources de financement sont bien diversifiées. Les concentrations dans les sources de financement sont surveillées et analysées par type et par secteur de manière régulière. Les principales sources de financement de la Banque sont le capital, les dépôts de base provenant des particuliers et des entreprises par l'entremise de son réseau national et international de succursales, et le financement de gros. De plus, aux termes du Programme des Obligations hypothécaires du Canada, la Banque titrise des créances hypothécaires comme source de financement de rechange ainsi qu'à des fins de gestion de la liquidité et de l'actif et du passif. Afin de s'assurer qu'elle ne se fie pas indûment à une seule entité comme source de financement, la Banque fixe une limite sur la valeur des dépôts qu'elle accepte d'une même entité.

Au 31 octobre 2009, le financement de base, constitué du capital et des dépôts de base des particuliers et des entreprises de la Banque, s'établissait à 243 milliards de dollars, contre 222 milliards de dollars au 31 octobre 2008 (se reporter au diagramme 44). Cette augmentation découle essentiellement de la hausse des soldes

des dépôts à vue et à préavis et des dépôts à terme des particuliers. Au 31 octobre 2009, le financement de base de la Banque correspondait à 49 % du financement total, contre 44 % pour l'exercice précédent.

Malgré les perturbations sur les marchés des capitaux à l'échelle mondiale pendant l'exercice à l'étude, les programmes de financement de la Banque ont bien fonctionné et, au 31 octobre 2009, les marchés du financement s'étaient rétablis en grande partie.

Obligations contractuelles

Le tableau 36 présente une image globale, au 31 octobre 2009, des obligations contractuelles de la Banque qui ont une incidence sur ses besoins de liquidités et de capital.

Les obligations contractuelles de la Banque sont composées de contrats et d'obligations d'achat, notamment des ententes visant à acheter des biens et des services, auxquels elle ne peut se soustraire en droit. Le tableau exclut les passifs dépôts (hormis le financement à terme), les autres mécanismes de financement à court terme, les engagements de prêt ainsi que les obligations au titre des régimes de retraite et régimes complémentaires, les engagements de prêts ainsi que les autres mécanismes de financement à court terme dont il est question dans les notes 10, 19, 23 et 24, respectivement, afférents aux états financiers consolidés de 2009.

La Banque fait preuve de prudence en diversifiant ses activités de financement de gros au moyen de divers programmes de financement afin d'accéder aux marchés des capitaux internationaux et de prolonger son profil d'échéance au besoin. En 2009, la Banque a émis des titres de financement de premier rang à terme totalisant environ 11 milliards de dollars sur les marchés canadien, américain et autres. L'encours des débentures subordonnées de la Banque a augmenté en 2009, puisque deux nouvelles émissions ont été effectuées. Cette augmentation a été partiellement contrebalancée par le remboursement de titres déjà émis et le rachat partiel d'une autre émission.

Les autres passifs à long terme comprennent les opérations où la Banque est l'agent payeur sur les opérations de crédit-bail conclues au nom de ses clients, ainsi que les obligations de financement à terme au sein de ses filiales étrangères.

La Banque loue un grand nombre de ses succursales, bureaux et autres locaux. La plupart des baux ont une durée de cinq ans et

sont assortis d'une option de reconduction. Le coût total des baux, déduction faite des revenus de location provenant des locaux sous-loués, s'est élevé à 243 millions de dollars en 2009 (217 millions de dollars en 2008). Il y a lieu de se reporter à la note 23 afférente aux états financiers consolidés de 2009.

La Banque a signé deux contrats d'impartition majeurs, le plus important étant un contrat d'une durée de sept ans conclu avec IBM Canada en 2001 et visant la gestion des activités informatiques de la Banque au pays, notamment les centres de données, les succursales, les guichets automatiques bancaires et les ordinateurs de bureau. La portée de ce contrat a été élargie en 2005 afin d'englober les activités informatiques aux Antilles, en Amérique centrale et au Mexique. Le contrat visant les activités canadiennes a été renouvelé en 2007 et prolongé jusqu'en 2013, de sorte qu'il arrivera à échéance au même moment que celui visant les activités aux Antilles, en Amérique centrale et au Mexique.

Le deuxième contrat, passé avec Symcor Inc. en 2003, est d'une durée de trois ans et comprend deux options de reconduction de cinq ans. Cette société gère le traitement des chèques et du règlement des factures de la Banque, y compris l'impression des relevés et des rapports partout au Canada. La première des options de reconduction de cinq ans a été exercée. Ces deux contrats d'impartition sont résiliables moyennant un préavis.

Dépenses en immobilisations

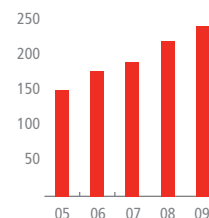
Le programme de dépenses en immobilisations de la Banque lui procure de manière continue les ressources technologiques et immobilières qui lui sont indispensables pour servir ses clients et répondre aux exigences des nouveaux produits. Toutes les dépenses en immobilisations d'importance font l'objet d'un processus d'examen et d'approbation rigoureux.

Le total des dépenses en immobilisations devrait s'établir à 224 millions de dollars pour 2009, soit une diminution de 30 % par rapport à celui de 2008. La baisse a trait surtout aux dépenses immobilières, qui ont diminué de 72 millions de dollars, ou de 35 %, en raison de la réduction des dépenses affectées aux nouveaux emplacements. Les dépenses en technologie ont reculé de 23 millions de dollars, ou de 20 %, en raison surtout de l'achèvement d'un important projet de mise à niveau du matériel des succursales au Canada.

T36 Obligations contractuelles

(en millions de dollars)	Moins de un an	1 an à 3 ans	4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Financement à terme					
Billets de dépôt de gros	14 750	6 028	4 681	120	25 579
Billets à moyen terme en euros	7 872	4 153	755	52	12 832
Débentures subordonnées	–	–	250	5 637	5 887
Autres passifs à long terme	592	736	437	1 186	2 951
Total partiel	23 214	10 917	6 123	6 995	47 249
Contrats de location-exploitation	197	302	176	183	858
Obligations liées à l'impartition	198	411	301	121	1 031
Total	23 609	11 630	6 600	7 299	49 138

D44 Financement de base en milliards de dollars, aux 31 octobre



Risque opérationnel

Le risque opérationnel s'entend du risque de perte directe ou indirecte auquel est exposée la Banque en raison d'événements externes, d'erreurs humaines ou de l'insuffisance ou l'échec de processus, procédures, systèmes ou contrôles. D'une certaine manière, le risque opérationnel est présent dans chacune des activités commerciales et de soutien de la Banque. Il peut donner lieu à des pertes financières, à des sanctions réglementaires ainsi qu'à des atteintes à la réputation de la Banque.

La Banque a mis au point des politiques, des procédures et des méthodes d'évaluation pour faire en sorte que le risque opérationnel soit bien circonscrit et géré au moyen de contrôles efficaces. Les principes directeurs du programme de gestion du risque opérationnel de la Banque sont les suivants :

- dans les divers secteurs d'activité, l'obligation de rendre des comptes en matière de gestion et de contrôle des risques opérationnels importants auxquels ces secteurs sont exposés;
- la gestion du risque opérationnel par le biais d'une structure organisationnelle efficace, notamment :
 - un conseil d'administration responsable d'une saine gouvernance d'entreprise et qui approuve la politique de gestion du risque opérationnel de la Banque;
 - un comité de gestion du risque opérationnel de la haute direction, dirigé par le chef du groupe Risques et Trésorerie, qui supervise la gestion du risque;
 - des cadres de direction dont les domaines de responsabilité sont clairement définis;
 - une unité centrale, dans le groupe Gestion du risque global, responsable de l'élaboration et de l'application de méthodes de détection, d'évaluation et de surveillance du risque opérationnel ainsi que de la communication du risque et des pertes réelles;
 - des unités regroupant des spécialistes indépendants responsables de l'élaboration de méthodes d'atténuation de composantes particulières du risque opérationnel, y compris la codification des politiques et des processus nécessaires au contrôle de ces composantes particulières;
 - une séparation des tâches entre les fonctions principales;

- un service de vérification interne indépendant responsable de vérifier que les principaux risques sont décelés et évalués ainsi que de déterminer si des contrôles adéquats sont en place afin de faire en sorte que le risque global se situe à un niveau acceptable.

Les éléments suivants occupent une place importante dans le cadre de gestion du risque opérationnel de la Banque :

- Le programme d'auto-évaluation du contrôle des risques de la Banque, géré par l'unité centrale de gestion du risque opérationnel qui fait partie du groupe Gestion du risque global de la Banque, inclut des examens en bonne et due forme des opérations et processus importants afin de déceler et d'évaluer le risque opérationnel. L'analyse de scénarios a été intégrée avec succès aux évaluations du risque comme outil permettant d'avoir une meilleure perspective à long terme des risques clés. Dans l'ensemble, ce programme permet à la direction de s'assurer que les contrôles sont efficaces. Si les contrôles ne sont pas efficaces, la direction du secteur d'activité élabore des plans d'action pour atténuer les risques. Les résultats de ces examens sont résumés et communiqués à la haute direction et au conseil d'administration.
- La base de données centralisée sur les pertes d'exploitation de la Banque, gérée et maintenue par l'unité centrale de gestion du risque opérationnel, enregistre les principaux renseignements sur les pertes d'exploitation. L'étendue des données sur les pertes d'exploitation contenues dans la base de données centralisée continue d'être améliorée. Ces données sont analysées, comparées avec des données externes et communiquées à la haute direction et au

conseil d'administration pour leur donner une idée des tendances et des mesures importantes du risque opérationnel.

- Le groupe Conformité dirige un programme sur le risque de conformité au moyen d'un réseau établi et d'un processus qui prévoit la surveillance des changements dans la réglementation, l'évaluation du risque de conformité, la mise en place de politiques et de procédures, la formation ainsi que la surveillance et la résolution des problèmes.
- Les politiques de gestion de la poursuite des activités de la Banque stipulent que toutes les unités d'exploitation doivent élaborer des mesures de poursuite des activités pour leurs fonctions respectives. Le service de gestion de la poursuite des activités de la Banque est responsable de la gouvernance et de la supervision de la poursuite des activités de la Banque et surveille la conformité des unités à cet égard.
- Des programmes d'atténuation du risque, lorsqu'il est jugé approprié et possible de le faire, contractent des polices d'assurance pour transférer le risque de pertes graves.

La Banque applique l'approche standard pour calculer le capital requis lié au risque opérationnel aux termes de l'accord de Bâle II sur les exigences en matière de capital. Le total du capital correspond à la somme du capital de chacune des huit unités d'exploitation définies dans l'accord de Bâle. Le capital de chacune des unités d'exploitation correspond au résultat de la multiplication par le facteur de risque pertinent, selon les définitions de l'accord de Bâle, du bénéfice brut de chaque unité d'exploitation. Les travaux progressent en vue d'adopter l'approche NI avancée.

Risque de réputation

Le risque de réputation est le risque qu'une publicité négative sur les pratiques commerciales ou les relations de la Banque, qu'elle soit fondée ou non, ait une incidence défavorable sur ses revenus, ses activités ou sa clientèle ou entraîne des litiges ou d'autres procédures juridiques onéreuses.

La publicité négative sur les pratiques commerciales d'une institution peut toucher tous les aspects de son exploitation, mais elle met habituellement en jeu des questions liées à la déontologie et à l'intégrité ou à la qualité des produits et des services offerts. La publicité négative et le risque de réputation qui s'y rattache découlent souvent d'un autre genre de manquement au niveau du contrôle de la gestion du risque.

Le risque de réputation est géré et contrôlé à l'échelle de la Banque au moyen de codes de conduite, de pratiques de gouvernance ainsi que de programmes, politiques, procédures et activités de formation en matière de gestion du risque. De nombreux freins et contrepoids pertinents sont décrits plus en détail dans d'autres rubriques traitant de la gestion du risque, plus particulièrement « Risque opérationnel », où l'on fait allusion au programme de conformité bien établi de la

Banque. Il incombe à l'ensemble des administrateurs, dirigeants et employés d'exercer leurs activités conformément au Code d'éthique de la Banque et de manière à réduire au minimum le risque de réputation. Les activités des services Affaires juridiques, Secrétariat général, Affaires publiques, internes et gouvernementales et Conformité ainsi que du Comité de gestion du risque de réputation sont particulièrement axées sur la gestion du risque de réputation.

Avant d'accorder du crédit, de donner des conseils, d'offrir des produits à ses clients ou d'établir des relations, la Banque examine si l'opération ou la relation en cause comporte un risque de réputation. Elle a élaboré une politique bien établie et approuvée par le conseil d'administration à l'égard du risque de réputation, ainsi qu'une politique et des procédures pour gérer le risque de réputation et le risque juridique liés aux opérations de financement structurées. Le groupe Gestion du risque global joue un rôle primordial dans la détection et la gestion du risque de réputation dans le cadre de l'octroi de crédit. De plus, le Comité de gestion du risque de réputation peut aider le groupe Gestion du risque global ainsi que les autres comités de gestion du risque et

les unités d'exploitation à évaluer le risque de réputation inhérent aux opérations, aux projets, aux produits et aux services.

Le Comité de gestion du risque de réputation tient compte d'un large éventail de facteurs lorsqu'il évalue les opérations pour s'assurer que la Banque réponde aux exigences éthiques les plus strictes et qu'elle soit perçue comme ayant respecté ces exigences. Ces facteurs comprennent la portée et les résultats du contrôle préalable juridique et réglementaire propre à l'opération, le but économique de l'opération, l'incidence de l'opération sur la transparence de l'information financière d'un client, la nécessité de présenter de l'information au client ou au public, les conflits d'intérêts, les questions d'équité et la perception du public.

Le Comité peut imposer des conditions aux opérations des clients, notamment en exigeant des clients qu'ils communiquent de l'information afin de favoriser la transparence de l'information financière, de sorte que les opérations répondent aux normes de la Banque. Si le Comité recommande de ne pas donner suite à une opération et si le proposant de celle-ci souhaite quand même aller de l'avant, il revient au Comité des politiques en matière de risque de prendre l'affaire en main.

Risque environnemental

Le risque environnemental s'entend de la possibilité que des questions d'ordre environnemental mettant en cause le Groupe Banque Scotia ou ses clients puissent nuire aux résultats financiers de la Banque.

Soucieuse de se protéger et de protéger les intérêts de ses parties prenantes, la Banque se conforme à une politique environnementale mise à jour et approuvée par le conseil d'administration en octobre 2009. Cette politique, qui oriente ses activités quotidiennes, ses pratiques de prêt, ses ententes avec les fournisseurs, la gestion de son parc immobilier et ses pratiques de communication de l'information financière, est complétée par des politiques et pratiques propres à chacun des secteurs d'activité. Des ressources additionnelles ont été ajoutées en 2009 pour soutenir l'application de cette politique.

Les risques environnementaux liés aux activités commerciales de chaque emprunteur et les biens immobiliers donnés en garantie sont pris en compte lors de l'évaluation de crédit. Cela inclut une évaluation environnementale, le cas échéant, et la prise en considération des changements climatiques qui pourraient avoir des incidences importantes (notamment en ce qui concerne la réglementation, l'état physique et la réputation) sur l'emprunteur. Le groupe Gestion du risque global est le principal responsable de l'établissement des politiques, processus et normes d'atténuation du risque environnemental dans le cadre des activités d'octroi de prêts de la Banque. Les décisions sont prises conformément au cadre de gestion du risque présenté à la page 64.

Pour le financement de projets, les Principes d'Équateur révisés sont intégrés aux processus et procédures internes de la Banque depuis 2006. Ces lignes directrices environnementales et sociales, qui s'appliquent au financement de projets dont le coût en capital est d'au moins 10 millions de dollars américains, sont fondées sur les politiques de la Société financière internationale, la branche «secteur privé» de la Banque mondiale. Ces principes définissent des mesures de protection à l'égard de projets critiques afin de protéger les habitats naturels et les droits des populations autochtones ainsi que des mesures de protection s'opposant au travail des enfants et au travail forcé.

Les préoccupations environnementales jouent également un rôle de premier plan dans l'orientation des pratiques immobilières de la Banque. Le Service des immeubles adhère à une politique de respect de l'environnement et assure la gestion responsable du parc immobilier de la Banque. De plus, d'importants programmes de recyclage et de gestion des ressources ont été institués dans les succursales et bureaux de direction de la Banque. Des systèmes de repérage internes ont été mis en place afin de surveiller l'utilisation d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre («GES») et la consommation de papier. Afin de réduire encore plus l'empreinte écologique de la Banque, une politique environnementale interne sur le papier a été instaurée et la Banque est en train d'élaborer et de mettre en place des processus de gestion plus définitifs à l'égard de l'utilisation d'énergie.

Afin qu'elle puisse continuer à exercer ses activités dans le respect de l'environnement, la Banque surveille l'évolution des exigences politiques et législatives en établissant des relations soutenues avec les gouvernements, le secteur et les parties prenantes dans les pays où elle exerce ses activités. La Banque Scotia a rencontré les organismes environnementaux, les associations sectorielles et les organismes d'investissement éthique relativement au rôle que les banques jouent pour aider à répondre aux enjeux portant sur les changements climatiques, la protection de la biodiversité et la promotion de pratiques forestières durables ainsi que les autres enjeux environnementaux d'importance pour les clients et les collectivités dans les régions où la Banque est établie. La Banque revoit continuellement ses politiques dans ces domaines.

La Banque Scotia est également signataire, participante et commanditaire du Carbon Disclosure Project au Canada, qui fournit de l'information aux investisseurs sur les mesures prises par les grandes sociétés à l'égard de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la gestion des changements climatiques. En 2009, la Banque Scotia a été incluse dans le

Dow Jones Sustainability Index (DJSI) (World), qui est un examen annuel reconnaissant les chefs de file sur les plans financier, social et environnemental à l'échelle mondiale. La Banque a aussi été incluse dans le DJSI North America Index.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les politiques et pratiques environnementales de la Banque Scotia, veuillez consulter :

- son Bilan annuel des contributions communautaires, disponible en ligne à www.scotiabank.com;
- la section sur l'environnement du site Web de la Banque Scotia, au www.scotiabank.com/environnement;
- la réponse de la Banque Scotia au Carbon Disclosure Project, disponible en ligne à www.cdproject.net.

Contrôles et conventions comptables

Contrôles et procédures

La responsabilité qu'assume la direction à l'égard de l'information financière publiée dans le présent rapport annuel est décrite à la page 104.

Contrôles et procédures de communication de l'information

Les contrôles et procédures de communication de l'information de la Banque ont été conçus de manière à fournir l'assurance raisonnable que cette information est recueillie puis communiquée aux membres de la direction de la Banque, y compris le chef de la direction et le chef des affaires financières, s'il y a lieu, afin que ceux-ci soient en mesure de prendre rapidement des décisions concernant l'information devant être fournie.

En date du 31 octobre 2009, la direction de la Banque, avec le concours du chef de la direction et du chef des affaires financières, a procédé à une évaluation de l'efficacité de ses contrôles et de ses procédures de communication de l'information, au sens des règles adoptées par la Securities and Exchange Commission des États-Unis (la «SEC») ainsi que par les organismes de réglementation des valeurs mobilières du Canada, et elle a conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information de la Banque sont efficaces.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

La mise en place et le maintien d'un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière incombent à la direction de la Banque. Ce contrôle s'entend des politiques et des procédures qui :

- i) ont trait à la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la Banque;
- ii) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux PCGR et que les encaissements et les décaissements ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la Banque;
- iii) fournissent une assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la Banque qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers de la Banque est soit interdite, soit détectée à temps.

Tous les systèmes de contrôle, sans égard à la qualité de leur conception, comportent des limites. Par conséquent, la direction de la Banque reconnaît que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne prévient pas et ne détecte pas toutes les inexactitudes résultant d'erreurs ou de fraudes. En outre, l'évaluation par la direction des contrôles fournit seulement une assurance raisonnable,

mais non absolue, que tous les problèmes liés au contrôle qui pourraient donner lieu à des inexactitudes importantes ont été détectés.

En outre, la direction a évalué l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière en se fondant sur le cadre établi par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (le «COSO»). Par suite de cette évaluation, la direction est d'avis qu'au 31 octobre 2009, le contrôle interne à l'égard de l'information financière est efficace.

Modifications apportées au contrôle interne à l'égard de l'information financière

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2009, aucune modification apportée au contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque n'a eu ou n'est raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante sur ce contrôle interne.

Principales estimations comptables

Les conventions comptables de la Banque sont essentielles à la compréhension et à l'interprétation des résultats financiers présentés dans ce rapport annuel. Les principales conventions comptables suivies pour dresser les états financiers consolidés de la Banque sont résumées à la note 1 qui figure aux pages 111 à 116. Certaines de ces conventions exigent de la direction qu'elle fasse des estimations et prenne des décisions subjectives faisant appel à son jugement qui sont à la fois difficiles et complexes et qui portent souvent sur des enjeux essentiellement incertains. Les conventions comptables dont il est question plus loin revêtent une importance particulière quant à la présentation de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Banque du fait que toute modification apportée aux décisions faisant appel au jugement et aux estimations pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Banque. Ces estimations sont ajustées dans le cours normal des activités de la Banque pour tenir compte de l'évolution de la conjoncture sous-jacente.

Provision pour pertes sur créances

La provision pour pertes sur créances traduit la meilleure estimation de la direction des pertes sur créances probables à l'égard du portefeuille de dépôts auprès d'autres institutions, de prêts consentis aux emprunteurs, d'acceptations et d'autres engagements de crédit indirects, comme les lettres de crédit et les garanties. La direction passe régulièrement en revue la qualité du crédit afin de déterminer si la provision pour pertes sur créances est suffisamment élevée. Ce processus requiert de la direction qu'elle fasse des estimations et prenne des décisions subjectives faisant appel à son jugement, et ce, à bien des égards. Ces décisions subjectives faisant appel au jugement comprennent notamment la détection des prêts

douteux, la prise en compte des facteurs propres à chaque prêt de même que les caractéristiques et les risques du portefeuille. Le fait de modifier ces estimations ou encore de prendre d'autres décisions éclairées ou d'avoir recours à d'autres estimations raisonnables pourrait avoir une incidence directe sur la dotation à la provision pour pertes sur créances.

La provision pour pertes sur créances comprend des provisions spécifiques, une provision sectorielle et une provision générale.

Les provisions spécifiques correspondent à une estimation des pertes probables subies à l'égard des prêts douteux existants. Pour déterminer les provisions spécifiques à l'égard de chaque prêt, la direction doit en premier lieu juger si le prêt est douteux. Un prêt est considéré comme douteux lorsque la direction est d'avis qu'il n'y a désormais aucune assurance raisonnable quant au recouvrement des intérêts et des paiements sur le capital dans les délais prescrits. Lorsqu'il est établi qu'un prêt est douteux, la direction estime sa valeur de réalisation nette en prenant des décisions fondées sur son jugement quant au calendrier des flux de trésorerie futurs, à la juste valeur de la sûreté sous-jacente donnée en garantie, aux coûts de réalisation, aux valeurs de marché observables et aux perspectives futures de l'emprunteur et de ses garants.

La direction calcule pour chacun des groupes les provisions spécifiques à l'égard de certains portefeuilles homogènes, y compris les prêts hypothécaires à l'habitation, les prêts sur cartes de crédit et la plupart des prêts aux particuliers. Le procédé comprend une estimation des pertes probables inhérentes au portefeuille au moyen d'une formule tenant compte de l'ensemble des pertes subies récemment.

La dotation aux provisions spécifiques a été plus élevée en 2009 qu'en 2008, en raison principalement de la conjoncture économique mondiale. Des dotations aux provisions plus importantes ont été réparties entre tous les secteurs d'activité.

La provision générale traduit une estimation des pertes probables inhérentes au portefeuille de prêts et aux engagements de prêt, mais dont chacune n'a pas encore été précisément établie sur une base individuelle. La direction détermine la provision générale au moyen de l'évaluation de facteurs quantitatifs et qualitatifs. À l'aide d'un modèle conçu par la Banque, la direction élabore une première estimation quantitative de la provision générale en se fondant sur de nombreux facteurs, notamment les probabilités de défaut s'appuyant sur des données moyennes historiques, les taux de perte en cas de défaut et les facteurs jouant sur l'exposition en cas de défaut. Des modifications importantes apportées à l'un ou l'autre des paramètres ou hypothèses susmentionnés pourraient influencer

sur l'ampleur des pertes sur créances prévues et, par conséquent, sur la provision générale. Si, par exemple, la probabilité de défaut ou les taux de perte en cas de défaut pour le portefeuille des prêts autres qu'aux particuliers augmentaient ou diminuaient indépendamment de 10 %, le modèle indiquerait une augmentation ou une diminution d'environ 103 millions de dollars de l'estimation quantitative (70 millions de dollars en 2008). La haute direction détermine s'il est nécessaire de corriger l'estimation quantitative à l'égard de la provision générale pour tenir compte de situations propres au portefeuille qui ne sont pas reflétées dans les paramètres de crédit connus jusqu'à présent utilisés dans le modèle. Une évaluation qualitative de la provision générale est effectuée à l'aide de données observables, comme les tendances et la conjoncture économiques, la concentration du portefeuille, l'évolution du risque et les tendances récemment observées concernant le volume et la gravité des retards, ainsi qu'une composante pour le caractère imprécis du modèle et des paramètres utilisés dans celui-ci. La direction procède à un examen trimestriel de la provision générale afin de s'assurer qu'elle est établie en fonction de la taille du portefeuille, des risques de crédit inhérents et des tendances en matière de qualité du portefeuille.

La provision générale pour pertes sur créances s'établissait à 1 450 millions de dollars au 31 octobre 2009, en hausse de 127 millions de dollars par rapport à celle inscrite à pareille date l'an dernier. Cette progression s'explique par le contexte économique dans son ensemble.

Au deuxième trimestre de 2009, la Banque a enregistré une provision sectorielle de 60 millions de dollars par suite de la détérioration au sein du secteur de l'automobile. Cette provision sectorielle a été constituée en raison de la situation défavorable et des perturbations de la conjoncture économique relatives au secteur de l'automobile, même si les prêts individuels composant ce groupe sont toujours classés dans les prêts productifs. Ces provisions sont constituées à l'égard de pertes qui ne sont pas expressément détectées, lorsque ces pertes ne sont pas suffisamment couvertes par la provision générale. Le montant de la provision sectorielle est calculé en tenant compte de la probabilité de défaut, de la perte en cas de défaut et de l'exposition prévue en cas de défaut. Au cours du reste de l'exercice, 16 millions de dollars ont été reclassés comme dotations aux provisions spécifiques pour pertes sur créances.

En 2009, la Banque a adopté de nouvelles normes comptables sur le classement et la perte de valeur des actifs financiers (se reporter à la page 111). L'adoption de ces normes s'est traduite par une augmentation nette de 9 447 millions de dollars des prêts, le total de la provision pour pertes sur créances demeurant inchangé.

Juste valeur des instruments financiers

Au cours de l'exercice, la Banque a adopté les modifications apportées à la norme relative aux informations à fournir sur les instruments financiers. Ces modifications prévoient l'ajout de

nouvelles informations à fournir sur les instruments financiers, plus particulièrement en ce qui a trait à la présentation de tous les instruments financiers inscrits à la juste valeur selon une hiérarchie basée sur le moyen de déterminer la juste valeur. Les niveaux hiérarchiques pour l'évaluation sont les suivants :

- Niveau 1 – La juste valeur est déterminée au moyen des cours non ajustés en vigueur sur des marchés actifs pour des instruments identiques.
- Niveau 2 – La juste valeur est déterminée au moyen de modèles s'appuyant sur des données autres que les cours qui sont des données de marché observables pour ces instruments.
- Niveau 3 – La juste valeur est déterminée au moyen de modèles s'appuyant sur des données autres que les données de marché observables.

Le classement des actifs et des passifs de la Banque comptabilisés à la juste valeur selon le niveau hiérarchique est présenté à la note 25, aux pages 150 et 151.

Tous les instruments financiers sont mesurés à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, à l'exception de certaines opérations entre apparentés. Les évaluations subséquentes des instruments financiers dépendent de leur classement. Les prêts et créances, certains titres et la plupart des passifs financiers sont comptabilisés au coût après amortissement, sauf s'ils sont classés ou désignés dès leur création comme étant détenus à des fins de transaction ou disponibles à la vente. Tous les autres instruments financiers sont inscrits à leur juste valeur, y compris ceux qui sont désignés dès leur création comme étant détenus à des fins de transaction.

Les instruments financiers des portefeuilles de transaction de la Banque comprennent principalement des titres et des dérivés. Ces instruments détenus à des fins de transaction sont inscrits à leur juste valeur au bilan consolidé, les variations de la juste valeur des instruments détenus à des fins de transaction étant constatées dans l'état consolidé des résultats.

Les titres désignés comme disponibles à la vente doivent être comptabilisés au bilan consolidé à leur juste valeur, et les titres de capitaux propres qui ne sont pas cotés sur un marché actif sont inscrits au coût. Les gains et les pertes non réalisés qui sont attribuables aux variations de la juste valeur des titres disponibles à la vente sont inscrites à l'état consolidé du résultat étendu.

Tous les dérivés utilisés aux fins de la gestion de l'actif et du passif doivent être comptabilisés au bilan consolidé à leur juste valeur. Toutes les variations de la juste valeur de ces instruments dérivés, à l'exception de ceux désignés comme couvertures de flux de trésorerie et de ceux désignés comme couvertures d'un investissement net, sont inscrites à l'état consolidé des résultats, tandis que les variations de la juste valeur des dérivés désignés comme de telles couvertures sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat étendu.

La juste valeur s'entend de la contrepartie dont conviendraient les parties à une opération sans lien de dépendance, autrement que dans

un contexte de vente forcée ou de liquidation, parties qui seraient avisées et consentantes et agiraient en toute liberté. Les cours vendeur et acheteur, selon le cas, sur un marché actif constituent les éléments probants les plus fiables pour établir la juste valeur. Lorsque le cours acheteur ou vendeur ne peut être obtenu, par exemple lorsque le marché n'est pas liquide ou n'est pas actif, la Banque a recours au prix convenu lors de la dernière opération conclue à l'égard de cet instrument, sous réserve des ajustements nécessaires, et elle a également recours à des modèles d'évaluation internes, au besoin. Lorsque le cours du marché ne peut être obtenu, la Banque utilise le cours d'un instrument financier similaire (c'est-à-dire comportant des caractéristiques et risques similaires) ou des modèles internes fondés sur des données de marché observables pour estimer la juste valeur.

La direction doit faire appel à son jugement dans une moindre mesure lorsque la juste valeur est calculée à l'aide des cours du marché ou de modèles fondés sur des données de marché observables. En revanche, elle doit prendre des décisions reposant davantage sur son jugement lorsque des ajustements sont apportés à l'évaluation d'instruments financiers négociés sur des marchés inactifs ou lorsque des modèles sont appliqués en l'absence de paramètres observables.

Les titres détenus à des fins de transaction, les titres disponibles à la vente et les obligations relatives aux titres vendus à découvert sont normalement évalués aux prix du marché, y compris les prix obtenus des gestionnaires de fonds et des courtiers externes.

Lorsqu'il est nécessaire de déterminer la juste valeur d'instruments financiers négociés sur un marché peu actif ou inactif et dont les cours ne sont pas facilement observables en raison du faible volume des opérations ou de l'absence d'opérations récentes, des ajustements appropriés sont apportés aux prix indicatifs disponibles, de manière à tenir compte du manque de liquidité sur le marché pour ces instruments. Lorsque les cours ou les données de marché observables ne peuvent être facilement obtenus, notamment en raison du manque de liquidité sur les marchés, la direction doit faire appel à son jugement à l'égard des données d'évaluation pour établir la juste valeur.

La plupart des dérivés ne sont pas négociés en Bourse et, par conséquent, sont généralement évalués selon des modèles d'évaluation qui tiennent compte de paramètres du marché observables et importants. Parmi les titres dont la juste valeur est établie à l'aide de modèles, notons certains titres adossés à des actifs. Les données de marché utilisées pour déterminer la juste valeur comprennent les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de taux, le cours des titres de capitaux propres, le prix des marchandises et la volatilité des options, qui sont tous des facteurs observables.

Certains dérivés et autres instruments financiers sont évalués à l'aide de données importantes de marché non observables, notamment les corrélations de défauts. Ces données sont soumises à des analyses

quantitatives beaucoup plus poussées et elles nécessitent que la direction prenne des décisions reposant davantage sur son jugement. Lorsque des données de marché non observables importantes sont utilisées comme données d'entrée clés pour évaluer certains dérivés, le gain à la mise en place de ces dérivés est reporté sur la durée du contrat connexe ou jusqu'à ce que les données aux fins d'évaluation deviennent observables. Pour les exercices 2009 et 2008, ce montant a été négligeable.

La direction prend également des décisions reposant sur son jugement quant au choix des modèles d'évaluation internes pour les actifs et les passifs financiers comptabilisés à la juste valeur dans les portefeuilles de titres détenus à des fins de transaction et les portefeuilles de titres détenus à des fins autres que de transaction. Elle tient compte du risque de crédit, des liquidités ainsi que des coûts directs permanents pour déterminer la juste valeur des dérivés. La direction prend des décisions qui reposent sur son jugement lorsqu'elle effectue des ajustements d'évaluation à la valeur de marché requis pour obtenir la juste valeur. Les ajustements d'évaluation enregistrés à l'encontre de la juste valeur des actifs et des passifs financiers s'établissait à 496 millions de dollars au 31 octobre 2009 (273 millions de dollars en 2008), déduction faite de toute radiation. Ces ajustements d'évaluation sont principalement attribuables aux considérations liées au risque de crédit de contrepartie relatif aux opérations sur dérivés.

L'incertitude relative aux estimations utilisées dans les modèles pourrait modifier la juste valeur et les résultats financiers comptabilisés. Par le passé, il n'était pas prévu que l'incidence de tout changement dans ces estimations puisse être importante. Toutefois, la volatilité qui a récemment marqué les marchés, entraînant des changements considérables et rapides en ce qui a trait aux données observables utilisées dans les modèles, peut accentuer la volatilité de la juste valeur établie selon ces modèles.

Moins-value durable

Les titres disponibles à la vente, à l'exclusion des titres de capitaux propres non cotés sur un marché actif, sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur. Tous les gains et pertes non réalisés sur les titres disponibles à la vente sont classés dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à leur réalisation, date à laquelle ils sont inscrits à l'état consolidé des résultats.

Chaque trimestre, la direction examine la juste valeur des titres disponibles à la vente afin de déterminer si cette juste valeur a diminué par rapport au coût ou au coût après amortissement et si la baisse est durable. Pour évaluer s'il y a moins-value durable, la direction doit avoir recours à son jugement et à des estimations en plus de tenir compte de certains facteurs comme la durée et l'étendue de la baisse de la juste valeur d'un titre donné par rapport à son coût ou à son coût après amortissement, les perspectives d'une remontée de la juste valeur, la situation financière et les perspectives de l'émetteur ainsi que la capacité et l'intention de la Banque de détenir le placement suffisamment longtemps pour permettre tout recouvrement prévu. Lorsque la direction détermine qu'un

titre a subi une moins-value durable, la valeur comptable du titre est ramenée à la juste valeur estimative. Pour établir la juste valeur estimative, la direction examine toutes les données réunies au cours du processus d'évaluation de la moins-value de même que la liquidité du marché et les plans de la Banque concernant le titre en cause. Les moins-values durables sont portées au poste «Gain net sur les titres détenus à des fins autres que de transaction» à l'état consolidé des résultats.

Avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2008 et par suite des modifications apportées en août 2009 au chapitre «Instruments financiers – comptabilisation et évaluation», les pertes de valeur des titres de créance disponibles à la vente peuvent, sous certaines conditions, faire l'objet d'une reprise jusqu'à concurrence de la valeur comptable initiale. Il n'y a eu aucune reprise au cours de l'exercice 2009.

Au 31 octobre 2009, les gains bruts non réalisés sur les titres disponibles à la vente et portés au cumul des autres éléments du résultat étendu se chiffraient à 1 641 millions de dollars (818 millions de dollars en 2008) et les pertes brutes non réalisées, à 628 millions de dollars (2 046 millions de dollars en 2008), ce qui a occasionné des gains nets (pertes nettes) non réalisé(e)s de 1 013 millions de dollars [(1 228 millions de dollars) en 2008] avant la prise en compte des montants correspondants des dérivés et des autres instruments de couverture, et de 828 millions de dollars après leur prise en compte [(1 320 millions de dollars en 2008)].

Toujours au 31 octobre 2009, des titres disponibles à la vente de 3 307 millions de dollars (2 131 millions de dollars en 2008) étaient en position de pertes non réalisées de manière continue depuis plus de 12 mois. Au 31 octobre 2009, la perte non réalisée portée au cumul des autres éléments du résultat étendu relativement à ces titres s'établissait à 376 millions de dollars (352 millions de dollars en 2008), dont une tranche de 205 millions de dollars (290 millions de dollars en 2008) avait trait à des titres de créance, une tranche de 137 millions de dollars (10 millions de dollars en 2008), à des actions privilégiées, et une tranche de 34 millions de dollars (52 millions de dollars en 2008), à des titres de capitaux propres. Les pertes non réalisées sur les titres de créance découlent essentiellement des fluctuations des taux d'intérêt et des écarts de taux. Sur la base de certains facteurs, y compris la qualité du crédit sous-jacente des émetteurs et le surantissement accordé quant à certains titres de créance, la Banque prévoit qu'elle continuera de recevoir les paiements d'intérêts et les paiements sur le capital futurs en temps voulu, conformément aux modalités relatives aux titres. Une tranche moins importante de ces pertes non réalisées au 31 octobre 2009 se rapporte aux titres de capitaux propres. La Banque détient un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres disponibles à la vente. Étant donné que la Banque a la capacité et l'intention de détenir ces titres jusqu'à ce que leur juste valeur soit recouvrée, soit vraisemblablement jusqu'à l'échéance dans le cas des titres de créance, ces pertes non réalisées sont considérées comme temporaires.

Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs

La Banque parraine différents régimes de retraite et autres régimes d'avantages sociaux futurs à l'intention de ses salariés admissibles au Canada, aux États-Unis, au Mexique et dans d'autres pays où elle exerce ses activités. Les prestations de retraite sont, règle générale, établies en fonction du nombre d'années de service du salarié et de son salaire moyen à la date de son départ à la retraite. La Banque offre également des avantages sociaux futurs qui comprennent habituellement des soins de santé, des soins dentaires et de l'assurance-vie postérieurs au départ à la retraite de même que des avantages postérieurs à l'emploi, notamment des prestations d'invalidité de longue durée.

La charge au titre des avantages sociaux futurs et les obligations connexes au titre des prestations constituées sont calculées selon des méthodes actuarielles et certaines hypothèses actuarielles. La plupart de ces hypothèses sont fondées sur les meilleures estimations de la direction et sont passées en revue et approuvées une fois l'an. Les hypothèses clés ont trait au rendement à long terme des actifs des régimes, à la rémunération future, aux coûts des soins de santé, à la rotation du personnel, à l'âge du départ à la retraite et à la mortalité. Pour procéder à ces estimations, la direction tient compte des attentes relatives aux tendances et à la conjoncture économiques futures, y compris les taux d'inflation, ainsi que d'autres facteurs. La direction examine également les rendements passés, les hausses salariales et le coût des soins de santé. Le taux d'actualisation utilisé dans le calcul de l'obligation au titre des prestations constituées constitue une autre hypothèse importante. Le choix de ce taux repose cependant bien peu sur le jugement, étant donné que le taux d'actualisation prescrit correspond en règle générale au rendement actuel des obligations à long terme de premier ordre émises par des sociétés et ayant une durée jusqu'à l'échéance semblable à celle des obligations au titre des prestations constituées. L'hypothèse de la direction ayant la plus forte incidence éventuelle est celle qui touche le rendement à long terme des actifs. Si ce rendement à long terme hypothétique avait été inférieur (ou supérieur) de 1 %, la charge de l'exercice 2009 au titre des prestations constituées aurait été supérieure (ou inférieure) de 53 millions de dollars.

La date de mesure de la Banque est le 31 juillet ou le 31 août, selon le régime d'avantages sociaux futurs. En fonction de ces dates de mesure, la Banque a enregistré un excédent de 463 millions de dollars dans ses principaux régimes de retraite, comme il est présenté à la note 19 afférente aux états financiers consolidés, aux pages 134 à 136. Comme prévu, la situation de capitalisation des régimes a décliné depuis 2008 en raison des perturbations importantes sur les marchés financiers depuis les dates de mesure du dernier exercice. La baisse de la valeur des actifs des régimes d'un exercice à l'autre a été atténuée par une réduction des obligations au titre des prestations constituées occasionnée par la hausse des taux d'actualisation.

Le recul de la situation capitalisation des régimes aura une incidence sur la charge au titre des prestations constituées pour 2010 et, éventuellement, sur celle des exercices suivants.

L'écart entre les résultats réels et les hypothèses formulées par la direction donnera lieu à un gain ou à une perte actuariel net et entraînera une augmentation ou une diminution de la charge au titre des prestations constituées des exercices futurs.

Conformément aux PCGR, l'écart n'est pas immédiatement constaté comme produit ou charge, mais est plutôt amorti par imputation aux résultats des périodes futures.

La direction détermine si le gain ou la perte actuariel net non constaté correspond à plus de 10 % du plus élevé des actifs du régime ou des obligations au titre des prestations constituées au début de chaque exercice. Tout gain ou perte actuariel net non constaté en excédent du seuil de 10 % est généralement amorti par imputation aux résultats sur la durée moyenne résiduelle estimative d'activité des salariés actifs, qui va de 10 à 22 ans pour les régimes de retraite les plus importants de la Banque et de 9 à 27 ans pour ses autres principaux régimes d'avantages sociaux.

Les détails concernant les régimes d'avantages sociaux futurs de la Banque, notamment les montants relatifs aux régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs, les hypothèses clés de la direction ainsi qu'une analyse de la sensibilité des obligations et de la charge au titre des prestations constituées à des changements à ces hypothèses sont présentés à la note 19 afférente aux états financiers consolidés de 2009, qui figure aux pages 134 à 136.

Impôts sur le bénéfice

La direction doit recourir à son jugement pour calculer le montant de la charge d'impôts ainsi que celui des actifs et des passifs d'impôts futurs. La charge d'impôts est établie en fonction des prévisions de la direction quant aux incidences fiscales d'opérations et d'événements survenus au cours de l'exercice. La direction interprète les lois fiscales de chaque territoire où elle exerce ses activités et pose des hypothèses relativement à la date prévue de la résorption des actifs et des passifs d'impôts futurs. Si l'interprétation de la loi que fait la direction devait différer de celle de l'administration fiscale ou si la date réelle à laquelle a lieu la résorption des actifs ou des passifs d'impôts futurs devait différer de celle qui a été prévue, la charge d'impôts des exercices futurs pourrait augmenter ou diminuer. La Banque inscrit une provision pour moins-value si la direction estime qu'il est probable que l'actif d'impôts futurs ne sera pas réalisé avant son expiration.

Le montant brut total de l'actif d'impôts futurs lié aux pertes fiscales inutilisées de filiales découlant d'exercices antérieurs se chiffrait à 376 millions de dollars au 31 octobre 2009 (196 millions de dollars en 2008), à l'égard desquelles la Banque a constitué une provision pour moins-value de 3 millions de dollars (10 millions de dollars en 2008) étant donné l'incertitude quant à l'utilisation de ces pertes. De plus, l'une des filiales étrangères de

la Banque a constitué une provision pour moins-value de 313 millions de dollars (241 millions de dollars en 2008) à l'égard de certaines provisions pour les pertes sur prêts pouvant servir à réduire le bénéfice imposable d'exercices à venir. La Banque ajustera ces provisions pour moins-value s'il devient plus probable qu'elle réalisera ces actifs d'impôts futurs. Au 31 octobre 2009, le montant total net de l'actif d'impôts futurs de la Banque s'établissait à 2 240 millions de dollars (2 536 millions de dollars en 2008). La note 1 et la note 18, qui figurent respectivement aux pages 111 à 116 et à la page 133 des états financiers consolidés de 2009, fournissent d'autres renseignements sur les charges d'impôts sur le bénéfice de la Banque.

Entités à détenteurs de droits variables

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des ententes avec des entités à détenteurs de droits variables (les «EDDV») au nom de ses clients et pour son propre compte. Ces EDDV sont généralement considérées comme des fonds multicédants émettant du papier commercial, des instruments de financement, des entités de financement structuré et des entités détentrices de TCFG. De plus amples détails sont fournis à la rubrique «Arrangements hors bilan», aux pages 43 à 46.

La direction doit recourir à son jugement pour déterminer si une EDDV doit être consolidée. Pour procéder à cette détermination, elle doit comprendre les ententes, déterminer si une entité est considérée comme une EDDV à la lumière des règles comptables et déterminer les droits variables de la Banque dans l'EDDV. Ces droits sont ensuite comparés à ceux de tierces parties non apparentées afin d'identifier le détenteur qui s'expose à la majeure partie de la variation des pertes prévues de l'EDDV ou qui reçoit la majorité des rendements résiduels prévus de l'EDDV, ou les deux, et de déterminer s'il revient à la Banque de consolider l'EDDV. La comparaison s'effectue au moyen de techniques d'analyse qualitative et quantitative et à l'aide de modèles qui exigent le recours à un certain nombre d'hypothèses sur l'environnement dans lequel l'EDDV exerce ses activités et sur le montant et la date de réalisation des flux de trésorerie futurs.

La direction doit recourir à son jugement pour déterminer s'il s'est produit un événement ayant entraîné une révision du statut de principal bénéficiaire. Aux fins de l'application des directives aux termes des PCGR du Canada, la Banque considère que les événements suivants entraînent une révision du statut des EDDV dans lesquelles la Banque détient des droits variables : les documents qui gouvernent l'EDDV ou les accords contractuels sont modifiés; le principal bénéficiaire cède une partie ou la totalité de ses droits variables à des tiers non apparentés; ou de nouveaux instruments conférant des droits variables sont émis en faveur d'autres parties que le principal bénéficiaire.

En 2009, il ne s'est produit aucun événement qui a obligé la Banque à revoir le statut du bénéficiaire principal des fonds multicédants qui sont des EDDV. Au cours de

l'exercice 2008, le fonds multicédant américain de la Banque a cédé certains actifs à la Banque aux termes de la convention d'achat d'actifs liquides. À la date de cette cession, la Banque a procédé à une réévaluation des pertes prévues du fonds. Après la prise en compte du billet secondaire majoré et émis à un tiers non apparenté, la Banque a déterminé que le porteur du billet secondaire continuait d'être le bénéficiaire principal du fonds multicédant. Ainsi, la Banque n'était pas tenue de consolider le fonds multicédant américain de la Banque au bilan de la Banque.

Comme l'indique la note 6 afférente aux états financiers consolidés (aux pages 121 à 122) ainsi que l'analyse des arrangements hors bilan (aux pages 43 à 46), la Banque n'est pas le principal bénéficiaire des trois fonds multicédants émettant du papier commercial adossé à des actifs («PCAA») qu'elle parraine et n'est donc pas tenue de les consolider au bilan de la Banque.

Dans l'avenir, si la Banque devenait le principal bénéficiaire des trois fonds multicédants émettant du PCAA qu'elle parraine et qu'elle devait les consolider au bilan, en fonction des valeurs au 31 octobre 2009, il pourrait en découler une augmentation d'environ 5,5 milliards de dollars des actifs et des passifs comptabilisés et un recul des ratios de capital d'environ 20 à 25 points de base.

Écart d'acquisition

Conformément aux PCGR, l'écart d'acquisition n'est pas amorti, mais est soumis à un test de dépréciation au niveau des unités d'exploitation, une fois l'an ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent que l'actif pourrait avoir subi une dépréciation. Le test de dépréciation de l'écart d'acquisition consiste à comparer la juste valeur de l'unité d'exploitation à sa valeur comptable. Si la juste valeur de l'unité d'exploitation dépasse sa valeur comptable, il n'est pas nécessaire de procéder à d'autres tests. Si la juste valeur est inférieure à la valeur comptable de l'unité d'exploitation, la dépréciation est quantifiée en faisant une comparaison de la valeur comptable de l'écart d'acquisition et de sa juste valeur, cette dernière étant la juste valeur de l'unité d'exploitation diminuée de la juste valeur des actifs et des passifs de l'unité d'exploitation.

La Banque détermine la juste valeur de ses unités d'exploitation à l'aide de modèles d'évaluation qu'elle conçoit et qui tiennent compte de facteurs comme le bénéfice normalisé, le bénéfice prévu et le ratio cours/bénéfice. La direction doit faire preuve de jugement au moment d'évaluer la juste valeur des unités d'exploitation et l'imprécision d'une hypothèse ou d'une estimation servant au calcul de la juste valeur pourrait influencer sur la détermination de la dépréciation de l'écart d'acquisition. La direction est d'avis que les hypothèses et les estimations utilisées sont raisonnables et justifiables dans la conjoncture actuelle.

Selon la méthode d'évaluation susmentionnée, la Banque n'a inscrit aucune perte de valeur de l'écart d'acquisition en 2009 ni en 2008.

Passif éventuel

Dans le cours normal de leurs activités, la Banque et ses filiales font ou peuvent faire l'objet de poursuites et de procédures judiciaires ou sont ou peuvent être parties à des poursuites et procédures, y compris des actions intentées au nom de demandeurs. Conformément aux PCGR, la Banque doit comptabiliser une perte si, de l'avis de la direction, il est probable qu'un événement futur confirmera qu'un passif a été engagé à la date du bilan et si le montant de la perte peut faire l'objet d'une estimation raisonnable.

Dans certains cas, il peut ne pas être possible de déterminer si un passif a été engagé ou de faire une estimation raisonnable du montant de la perte tant que le règlement n'est pas imminent. Un montant à l'égard du passif éventuel ne peut alors être comptabilisé jusqu'à ce que ce ne soit le cas. S'il est possible de déterminer si un passif a été engagé à la date du bilan, mais qu'une estimation raisonnable comporte une fourchette à l'intérieur de laquelle un montant quelconque semble constituer une meilleure estimation que les autres, c'est ce montant qui est utilisé. Si aucun montant à l'intérieur de cette fourchette ne constitue une estimation meilleure que tout autre montant, la Banque est tenue de comptabiliser le montant minimal. La direction ainsi que des experts internes et externes vérifient régulièrement que le passif constaté au titre de la perte éventuelle de la Banque est suffisant. Des modifications de ces évaluations peuvent entraîner des modifications du passif constaté au titre des litiges.

Étant donné que l'issue de ces litiges est difficile à prédire, d'après les renseignements dont elle dispose actuellement, la direction n'estime pas que les obligations, le cas échéant, qui découleraient de ces litiges auront une incidence défavorable importante sur la situation financière consolidée de la Banque ou sur ses résultats d'exploitation.

Modifications de conventions comptables

Classement et pertes de valeur des actifs financiers

En août 2009, l'ICCA a modifié le chapitre 3855, «Instruments financiers – comptabilisation et évaluation», afin d'uniformiser les exigences des PCGR du Canada et des IFRS relatives au classement et aux pertes de valeur. Les modifications autorisent le classement de certains titres de créance non négociés sur un marché actif comme prêts et leur évaluation au coût après amortissement. La Banque peut continuer de classer ces instruments comme étant disponibles à la vente, auquel cas ils seront mesurés à la juste valeur, les gains et les pertes non réalisés étant imputés aux autres éléments du résultat étendu. Ces modifications permettent aussi la reprise de pertes de valeur sur les titres de créances classés comme étant disponibles à la vente dans des situations précises. Les pertes de valeur sur les titres de créance classés comme prêts sont inscrites à titre de dotations aux provisions pour pertes sur créances. Au 1^{er} novembre 2008, la Banque

a reclassé comme prêts des instruments ayant une valeur comptable de 9 447 millions de dollars (juste valeur de 8 529 millions de dollars) qui étaient auparavant considérés comme étant disponibles à la vente.

Par suite du reclassement, la Banque a inscrit une augmentation nette de 595 millions de dollars (déduction faite d'une charge d'impôts de 323 millions de dollars) du cumul des autres éléments du résultat étendu. Conformément aux modifications, les chiffres des exercices antérieurs n'ont pas été retraités par suite de l'adoption des nouvelles normes comptables. L'incidence nette sur le RCP de la hausse du cumul des autres éléments du résultat étendu est une baisse d'environ 50 points de base en 2009. Des renseignements supplémentaires au sujet de cette modification de convention comptable sont présentés à la note 1 afférente aux états financiers consolidés.

Écarts d'acquisition et actifs incorporels

Le 1^{er} novembre 2008, la Banque a adopté une nouvelle norme comptable, «Écarts d'acquisition et actifs incorporels». Par suite de l'adoption de cette nouvelle norme, certains coûts liés aux logiciels qui étaient auparavant comptabilisés dans les terrains, bâtiments et matériel sont désormais inscrits dans les autres actifs incorporels au bilan consolidé. La charge d'amortissement connexe qui était auparavant inscrite au poste «Locaux et technologie» de la section «Frais autres que d'intérêts» de l'état consolidé des résultats est désormais comptabilisée au poste «Autres» de cette même section. Des renseignements supplémentaires au sujet du reclassement sont présentés à la note 1 afférente aux états financiers consolidés.

Informations à fournir sur les instruments financiers

En juin 2009, l'ICCA a publié des modifications à la norme relative aux informations à fournir sur les instruments financiers pour y ajouter de nouvelles informations à fournir sur les instruments financiers de manière à ce qu'elles répondent aux nouvelles exigences en matière d'informations à fournir aux termes des Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards, ou «IFRS»). Ces modifications ont pris effet le 1^{er} novembre 2008 pour la Banque et elles proposent une hiérarchisation à trois niveaux selon la qualité et la fiabilité de l'information utilisée dans l'estimation de la juste valeur des instruments. La juste valeur des trois niveaux se fonde sur :

- Niveau 1 – les cours non ajustés sur des marchés actifs pour des instruments identiques
- Niveau 2 – des modèles s'appuyant sur des données autres que les cours qui sont observables pour les instruments
- Niveau 3 – des modèles s'appuyant sur des données autres que les données de marché observables

Des renseignements supplémentaires au sujet de la hiérarchie de la juste valeur des instruments financiers de la Banque comptabilisés à la juste valeur sont présentés à la note 25, aux pages 150 et 151.

Reclassement d'actifs financiers (2008)

En octobre 2008, l'ICCA a publié des modifications à la norme comptable présentée dans le chapitre intitulé «Instruments financiers – comptabilisation et évaluation», de manière à permettre le reclassement de certains actifs financiers hors de la catégorie des instruments détenus à des fins de transaction dans certaines situations exceptionnelles. À la lumière de ces modifications, la Banque a passé en revue son portefeuille d'actifs détenus à des fins de transaction et elle a déterminé qu'à l'exception de deux portefeuilles de transaction dont il est question ci-dessous, il n'était pas opportun d'opérer des reclassements importants en raison de la nature des actifs contenus dans les portefeuilles de transaction de la Banque, lesquels actifs ne sont généralement pas considérés comme non liquides. En outre, la Banque ne détient pas de position non couverte notable dans ses portefeuilles de transaction.

Au cours du quatrième trimestre de 2008, conformément à ces modifications, la Banque a retiré certains actifs déterminés de la catégorie des titres détenus à des fins de transaction pour les reclasser dans les titres disponibles à la vente, de façon rétroactive au 1^{er} août 2008. Ces actifs se composaient d'actifs liés à des obligations d'une valeur de 303 millions de dollars et d'actions privilégiées d'une valeur de 91 millions de dollars qui n'étaient plus négociés sur un marché actif et que la direction a l'intention de conserver dans un avenir prévisible. Si ces actifs liés à des obligations et ces actions privilégiées n'avaient pas été reclassés, la Banque aurait inscrit une perte avant impôts de 26 millions de dollars et de 10 millions de dollars respectivement au cours du quatrième trimestre de 2008 relativement aux variations de la juste valeur de ces actifs. À la suite du reclassement, ces montants ont été inscrits dans les autres éléments du résultat étendu pour l'exercice terminé le 31 octobre 2008. À la date du reclassement, le taux d'intérêt effectif moyen pondéré du portefeuille d'actifs liés à des obligations reclassés se chiffrait à 4,0 %, et les flux de trésorerie recouvrables prévus s'élevaient à 366 millions de dollars.

Adoption des Normes internationales d'information financière («IFRS»)

Les entreprises canadiennes ayant une obligation publique de rendre des comptes seront tenues d'adopter les IFRS pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. En ce qui a trait à la Banque, les IFRS s'appliqueront aux états financiers des périodes intermédiaires et exercices ouverts à compter du 1^{er} novembre 2011 et comprendront l'établissement et la présentation de chiffres comparatifs pour l'exercice précédent.

Afin de se préparer en vue du passage aux IFRS, la Banque a mis au point un plan d'exécution comportant de trois étapes reliées : i) planification et gouvernance; ii) examen et évaluation détaillée; iii) conception et mise en œuvre.

Planification et gouvernance

Des pratiques de gouvernance et de gestion de projet officielles sont considérées comme étant essentielles à la réussite de la transition.

L'étape de planification et de gouvernance comprend le lancement d'un projet à l'échelle de la Banque et l'établissement d'une structure de gouvernance officielle incluant les membres de la haute direction de tous les services concernés qui pourraient être touchés par le passage aux IFRS. La Banque a conçu un plan de transition et fait des comptes rendus de la progression par rapport au plan sur une base régulière à la haute direction et aux membres du comité de vérification et de révision du conseil d'administration.

D'après l'évaluation initiale de l'incidence des principales différences comptables décelées entre les IFRS et les PCGR du Canada, la Banque a repéré les principales normes pouvant avoir une incidence importante sur ses états financiers ou son exploitation et elle a établi un ordre de priorité à cet égard. Ces normes portent notamment sur la consolidation, les instruments financiers (y compris la décomptabilisation et la perte de valeur), les regroupements d'entreprises et la première adoption des Normes internationales d'information financière.

Un programme de formation a été mis sur pied pour les principales parties intéressées. Une formation de sensibilisation aux IFRS a été donnée au personnel des principaux secteurs d'activité et une formation poussée, au personnel de la finance, du soutien principal et des équipes de projet. Ces formations se poursuivront tout au long de la période de transition.

Examen et évaluation détaillée

Cette étape comporte l'évaluation détaillée de l'incidence des principales différences en matière de comptabilité entre les IFRS et les PCGR du Canada, y compris les conséquences sur les processus, les systèmes, les états financiers et le contrôle interne à l'égard de l'information financière. Cette étape inclut aussi la détermination, l'évaluation et la prise de décisions relatives à la première adoption et aux conventions comptables futures que la Banque devra mettre en œuvre pour effectuer le passage aux IFRS. À l'heure actuelle, les équipes de la Banque affectées au projet des IFRS en sont à cette étape.

Conception et mise en œuvre

La troisième étape du projet de conversion aux IFRS porte sur la conception et la mise en œuvre des changements requis aux processus d'affaires et d'information financière, aux systèmes, au contrôle interne et aux conventions et aux pratiques comptables sur lesquels s'appuiera la présentation de l'information financière de la Banque selon les IFRS pour les exercices 2011, 2012 et par la suite. L'examen de la documentation et la mise à jour du matériel clé, comme les manuels portant sur les conventions comptables et les documents sur le contrôle interne, se feront pendant cette étape. Celle-ci prévoit également une communication au personnel et aux parties intéressées qui seront touchés ainsi que de la formation, au besoin. Un processus de

surveillance et de contrôle approprié sera mis en place pour que l'adoption des IFRS et la transition se fassent en douceur.

Changements éventuels apportés aux IFRS

Comme les normes comptables et les interprétations sont appelées à changer avant la transition, la Banque continuera à ajuster son plan d'exécution en conséquence. La Banque surveille attentivement l'évolution des normes publiées par l'International Accounting Standards Board (l'«IASB») et le CNC du Canada ainsi que les règlements publiés par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et le BSIF.

L'incidence des IFRS sur les résultats financiers consolidés de la Banque au moment de la transition et de l'adoption est en cours d'évaluation.

Opérations entre apparentés

Dans le cours normal de ses activités, la Banque offre à ses sociétés associées ou liées les services bancaires habituels. Ces services sont fournis à des conditions analogues à celles qui sont offertes à des personnes non liées.

Les prêts consentis aux administrateurs et aux dirigeants de la Banque au Canada le sont aux conditions du marché. Avant le 1^{er} mars 2001, la Banque consentait des prêts à taux réduit à ses dirigeants et salariés au Canada. Les bénéficiaires des prêts consentis avant cette date ont des droits acquis jusqu'à l'échéance. La Banque peut consentir des prêts à des dirigeants de certaines filiales et succursales étrangères à des taux réduits ou selon des modalités avantageuses, conformément aux lois et aux pratiques locales. Au 31 octobre 2009, les prêts consentis aux dirigeants de la Banque s'élevaient à 6,8 millions de dollars (4,6 millions de dollars en 2008). À cette même date, la Banque avait consenti 0,1 million de dollars en prêts aux administrateurs (aucun en 2008).

Les administrateurs peuvent affecter une partie ou la totalité de leurs jetons de présence à l'acquisition d'actions ordinaires au prix du marché aux termes du régime d'achat d'actions des administrateurs. Les administrateurs ne faisant pas partie de la direction peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie de leurs jetons de présence sous forme d'unités d'actions à dividende différé dont les droits sont acquis immédiatement. Depuis 2004, la Banque n'attribue plus d'options sur actions aux administrateurs qui ne sont pas des dirigeants (se reporter à la note 21 afférente aux états financiers consolidés, à la page 136).

La Banque peut fournir des services bancaires à des sociétés apparentées à ses administrateurs. Ces arrangements interviennent aux mêmes conditions du marché que celles qui sont offertes à l'ensemble des clients et sont assujettis aux processus habituels de révision du crédit qu'applique la Banque. Au 31 octobre 2009, les prêts engagés par la Banque à l'égard d'entreprises contrôlées par des administrateurs s'élevaient à 3,6 millions de dollars (5,7 millions de dollars en 2008), tandis que leur encours réel se chiffrait à 1,1 million de dollars (2,0 millions de dollars en 2008).

Les responsabilités en matière de surveillance du Comité de vérification et de révision (le «CVR») en ce qui a trait aux opérations entre apparentés comprennent la revue des politiques et des pratiques afin de cerner les opérations entre apparentés qui risquent d'avoir une incidence notable sur la Banque et l'examen des procédures censées garantir la conformité aux dispositions de la *Loi sur les banques* en ce qui concerne les opérations entre apparentés. Les exigences de la *Loi sur les banques* portent sur une gamme plus vaste d'opérations entre apparentés que celles prévues dans les PCGR. En outre, le CVR approuve les modalités de toutes les opérations entre la Banque et les structures d'accueil de titrisation de créances qu'elle parraine afin de s'assurer que ces opérations se font selon les conditions du marché. La Banque a mis en place divers processus pour s'assurer que l'information sur les apparentés est identifiée et signalée au CVR semestriellement. Elle fournit au CVR des rapports détaillés qui attestent sa conformité quant aux procédures qu'elle a établies.

Le Service de vérification interne de la Banque procède aux contrôles voulus pour fournir au CVR l'assurance raisonnable que les politiques et procédures de la Banque en matière de d'identification, d'autorisations et de présentation des opérations entre apparentés sont bien conçues et appliquées efficacement.

Données supplémentaires*

RENSEIGNEMENT PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

T37 Bénéfice net par secteur géographique

Pour les exercices (en millions de dollars)	2009					2008					2007				
	Canada	États-Unis	Mexique	Autres pays	Total	Canada	États-Unis	Mexique	Autres pays	Total	Canada	États-Unis	Mexique	Autres pays	Total
Revenu d'intérêts net	4 552 \$	641 \$	821 \$	3 331 \$	9 345 \$	4 471 \$	236 \$	903 \$	2 627 \$	8 237 \$	4 294 \$	152 \$	887 \$	2 012 \$	7 345 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances	744	296	185	392	1 617	388	16	141	85	630	295	(91)	68	23	295
Autres revenus	3 211	452	424	1 525	5 612	2 614	(202)	478	1 137	4 027	3 084	698	478	930	5 190
Frais autres que d'intérêts	4 529	255	791	2 317	7 892	4 315	200	793	1 982	7 290	4 285	224	723	1 712	6 944
Charge d'impôts	513	222	69	380	1 184	344	(98)	122	369	737	474	215	51	225	965
Participation sans contrôle	-	-	6	108	114	-	-	9	110	119	-	-	12	106	118
Bénéfice net	1 977 \$	320 \$	194 \$	1 659 \$	4 150 \$	2 038 \$	(84)\$	316 \$	1 218 \$	3 488 \$	2 324 \$	502 \$	511 \$	876 \$	4 213 \$
Dividendes versés sur les actions privilégiées				174					97					46	
Redressements du siège social ¹⁾				(615)					(358)					(173)	
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires				3 361 \$					3 033 \$					3 994 \$	

1) Les revenus et les charges qui n'ont pas été affectés à des secteurs d'exploitation précis sont pris en compte dans le poste «Redressements du siège social».

T38 Prêts et acceptations par secteur géographique

A l'exclusion des prises en pension

Aux 30 septembre (en milliards de dollars)	2009	2008	2007	2006	2005	Pourcentage du total	
						2009	2005
Canada							
Provinces de l'Atlantique	15,7 \$	16,2 \$	14,2 \$	12,7 \$	12,1 \$	5,8 %	7,0 %
Québec	16,0	16,7	14,2	13,1	9,8	6,0	5,6
Ontario	96,0	103,5	91,1	81,5	72,4	35,8	41,7
Manitoba et Saskatchewan	6,2	6,4	6,0	5,4	5,3	2,3	3,0
Alberta	20,3	22,4	19,9	17,1	14,7	7,6	8,5
Colombie-Britannique	18,8	21,2	18,8	16,4	14,2	7,0	8,2
	173,0	186,4	164,2	146,2	128,5	64,5	74,0
États-Unis	22,0	20,6	14,9	14,3	8,8	8,2	5,1
Mexique	9,7	10,9	8,9	9,3	8,5	3,6	4,9
Autres pays							
Amérique latine	21,5	22,6	11,6	9,2	5,2	8,0	3,0
Europe	12,9	18,4	10,2	8,1	7,3	4,8	4,2
Antilles	15,6	14,8	12,2	11,6	10,1	5,8	5,8
Autres	15,1	16,1	9,9	7,4	6,5	5,6	3,8
	65,1	71,9	43,9	36,3	29,1	24,2	16,8
Provision générale ¹⁾	(1,4)	(1,3)	(1,3)	(1,3)	(1,3)	(0,5)	(0,8)
Total des prêts et acceptations	268,4 \$	288,5 \$	230,6 \$	204,8 \$	173,6 \$	100,0 %	100,0 %

1) Aux 31 octobre.

T39 Montant brut des prêts douteux par secteur géographique

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2009	2008	2007	2006	2005
Canada	1 258 \$	761 \$	606 \$	655 \$	537 \$
États-Unis	408	107	11	119	331
Mexique	238	216	188	213	190
Autres pays	2 035	1 410	739	883	762
Total	3 939 \$	2 494 \$	1 544 \$	1 870 \$	1 820 \$

* Certains chiffres correspondants figurant dans la rubrique «Données supplémentaires» ont été reclassés pour qu'ils soient conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

■ **T40** Dotation à la provision spécifique pour pertes sur créances par secteur géographique

Pour les exercices (en millions de dollars)	2009	2008	2007	2006	2005
Canada	804 \$	388 \$	295 \$	273 \$	264 \$
États-Unis	192	16	(91)	(41)	(93)
Mexique	185	141	68	27	34
Autres pays	392	85	23	17	70
Total	1 573 \$	630 \$	295 \$	276 \$	275 \$

■ **T41** Répartition géographique des actifs productifs

Aux 30 septembre (en milliards de dollars)	2009		2008	2007	2006	2005
	Solde	Pourcentage des actifs productifs				
Amérique du Nord						
Canada	277,9 \$	61,9 %	263,0 \$	247,5 \$	218,4 \$	187,2 \$
États-Unis	58,2	13,0	38,2	36,3	41,9	32,5
	336,1	74,9	301,2	283,8	260,3	219,7
Mexique						
	17,8	4,0	22,8	19,8	21,1	20,4
Europe						
Royaume-Uni	8,6	1,9	11,0	6,4	6,4	6,8
Allemagne	3,7	0,8	4,1	3,8	3,5	2,0
Irlande	4,7	1,0	11,1	6,2	4,8	4,0
France	2,2	0,5	2,2	2,3	2,5	1,9
Pays-Bas	1,6	0,4	2,5	1,4	1,5	1,7
Autres pays d'Europe	6,6	1,5	7,5	5,5	3,4	4,2
	27,4	6,1	38,4	25,6	22,1	20,6
Antilles						
Jamaïque	3,5	0,8	3,6	3,2	3,1	2,8
Porto Rico	2,4	0,5	2,4	2,1	2,0	1,7
Bahamas	2,7	0,6	3,0	2,4	2,4	1,8
Trinité-et-Tobago	2,6	0,6	2,1	1,7	1,5	1,7
Autres pays des Antilles	9,1	2,0	8,8	7,3	9,0	6,1
	20,3	4,5	19,9	16,7	18,0	14,1
Amérique latine						
Chili	11,1	2,5	11,0	4,2	4,2	3,2
Pérou	7,5	1,6	7,4	4,5	4,1	0,1
Autres pays d'Amérique latine	8,0	1,8	9,1	7,0	4,3	3,7
	26,6	5,9	27,5	15,7	12,6	7,0
Asie						
Inde	3,7	0,8	3,7	2,5	1,8	1,5
Malaisie	1,8	0,4	1,8	1,4	1,3	1,8
Corée du Sud	2,6	0,6	2,0	1,8	1,6	1,7
Japon	1,2	0,3	1,9	1,8	1,1	1,0
Hong Kong	2,9	0,6	2,6	1,6	1,7	1,4
Autres pays d'Asie	6,2	1,4	6,0	3,6	2,9	2,7
	18,4	4,1	18,0	12,7	10,4	10,1
Moyen-Orient et Afrique						
	3,4	0,8	3,1	1,8	1,8	1,1
Provision générale ¹⁾	(1,4)	(0,3)	(1,3)	(1,3)	(1,3)	(1,3)
Total	448,6 \$	100,0 %	429,6 \$	374,8 \$	345,0 \$	291,7 \$

1) Aux 31 octobre.

RISQUE DE CRÉDIT

■ T42 Exposition au risque outre-frontière – pays choisis¹⁾

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Prêts	Dépôts interbancaires	Opérations	Titres d'administrations publiques et autres titres	Participations dans des filiales et sociétés affiliées	Autres	2009 Total	2008 Total
Mexique	1 580 \$	– \$	71 \$	456 \$	2 157 \$	181 \$	4 445 \$	4 934 \$
Asie								
Inde	1 800 \$	– \$	726 \$	273 \$	– \$	41 \$	2 840 \$	3 016 \$
Corée du Sud	1 588	–	470	505	–	186	2 749	3 264
Chine	987	57	992	24	–	5	2 065	2 288
Malaisie	685	–	28	248	191	5	1 157	1 341
Japon	902	37	4	69	–	37	1 049	1 487
Hong Kong	350	–	102	405	–	16	873	1 203
Thaïlande	207	–	5	85	520	–	817	475
Autres pays d'Asie ²⁾	527	68	212	210	–	8	1 025	1 593
	7 046 \$	162 \$	2 539 \$	1 819 \$	711 \$	298 \$	12 575 \$	14 667 \$
Amérique latine								
Chili	1 099 \$	– \$	53 \$	17 \$	1 838 \$	3 \$	3 010 \$	2 619 \$
Brésil	509	–	1 117	254	–	3	1 883	1 888
Pérou	182	–	58	–	1 550	4	1 794	1 755
Costa Rica	882	–	64	–	438	–	1 384	1 736
El Salvador	236	–	3	–	402	–	641	916
Venezuela	6	–	–	–	118	–	124	118
Autres pays d'Amérique latine ³⁾	1 157	15	45	21	–	19	1 257	1 346
	4 071 \$	15 \$	1 340 \$	292 \$	4 346 \$	29 \$	10 093 \$	10 378 \$

1) Une exposition au risque outre-frontière représente une réclamation contre un emprunteur situé dans un pays étranger, libellée dans une monnaie autre que la monnaie locale et établie en fonction du risque ultime.

2) Comprend l'Indonésie, les Philippines, Singapour et Taïwan.

3) Comprend la Colombie, le Panama et l'Uruguay.

■ T43 Prêts et acceptations par catégorie d'emprunteurs

Aux 31 octobre (en milliards de dollars)	2009		2008
	Solde	Pourcentage du total	
Prêts aux ménages			
Prêts hypothécaires à l'habitation	101,3 \$	36,5 %	114,9 \$
Prêts sur cartes de crédit	11,1	4,0	11,2
Prêts aux particuliers	49,3	17,8	38,9
	161,7	58,3	165,0
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques			
Services financiers	18,8	6,8	18,7
Commerce de gros et de détail	10,9	3,9	14,9
Secteur immobilier	11,7	4,2	13,5
Pétrole et gaz	9,8	3,5	12,0
Transport	7,8	2,8	8,5
Secteur de l'automobile	5,1	1,8	7,1
Agriculture	4,3	1,6	5,3
Administrations publiques	3,3	1,2	3,4
Hôtels et loisirs	4,8	1,7	5,2
Exploitation minière et métaux de première fusion	5,7	2,1	8,1
Services publics	6,1	2,2	6,3
Soins de santé	4,0	1,4	5,0
Télécommunications et câble	4,6	1,6	6,5
Médias	2,7	1,0	4,7
Produits chimiques	1,3	0,5	1,7
Aliments et boissons	3,8	1,4	3,1
Produits forestiers	1,5	0,6	2,1
Autres	9,5	3,4	10,9
	115,7	41,7	137,0
	277,4	100,0 %	302,0
Provisions générale et sectorielle	(1,5)		(1,4)
Total des prêts et acceptations	275,9 \$		300,6 \$

■ T44 Instruments de crédit hors bilan

Aux 31 octobre (en milliards de dollars)	2009	2008	2007	2006	2005
Engagements de crédit	104,5 \$	130,2 \$	114,3 \$	105,9 \$	99,9 \$
Lettres de crédit de soutien et lettres de garantie	21,9	27,8	18,4	18,5	15,8
Prêts de titres, engagements d'achat de titres et autres	12,7	12,8	13,8	13,0	9,3
Total	139,1 \$	170,8 \$	146,5 \$	137,4 \$	125,0 \$

■ T45 Variations du montant net des prêts douteux

Pour les exercices (en millions de dollars)	2009	2008	2007	2006	2005
Montant brut des prêts douteux					
Solde au début de l'exercice	2 494 \$	1 544 \$	1 870 \$	1 820 \$	2 200 \$
Ajouts nets					
Ajouts	4 461	2 158	1 338	1 262	1 263
Déclassements, remboursements et ventes de prêts	(1 149)	(846)	(891)	(956)	(1 034)
	3 312	1 312	447	306	229
Acquisition de filiales	–	341	33	340	64
Radiations					
Prêts hypothécaires à l'habitation	(64)	(59)	(5)	(5)	(6)
Prêts aux particuliers	(669)	(424)	(301)	(214)	(237)
Prêts sur cartes de crédit	(470)	(268)	(183)	(150)	(130)
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	(457)	(129)	(209)	(174)	(277)
	(1 660)	(880)	(698)	(543)	(650)
Change et autres	(207)	177	(108)	(53)	(23)
Solde à la fin de l'exercice	3 939	2 494	1 544	1 870	1 820
Provision spécifique pour pertes sur créances					
Solde au début de l'exercice	1 303	943	1 300	1 139	1 321
Acquisition de filiales	9	232	38	323	59
Dotation à la provision spécifique pour pertes sur créances	1 573	630	295	276	275
Radiations	(1 660)	(880)	(698)	(543)	(650)
Recouvrements par portefeuille					
Prêts hypothécaires à l'habitation	27	34	4	3	1
Prêts aux particuliers	94	73	73	71	75
Prêts sur cartes de crédit	47	45	35	37	32
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	55	79	74	70	97
	223	231	186	181	205
Change et autres ¹⁾	(72)	147	(178)	(76)	(71)
Solde à la fin de l'exercice	1 376	1 303	943	1 300	1 139
Montant net des prêts douteux					
Solde au début de l'exercice	1 191	601	570	681	879
Variation nette du montant brut des prêts douteux	1 445	950	(326)	50	(380)
Variation nette de la provision spécifique pour pertes sur créances	(73)	(360)	357	(161)	182
Solde à la fin de l'exercice	2 563	1 191	601	570	681
Provision générale pour pertes sur créances	1 450	1 323	1 298	1 307	1 330
Provision sectorielle	44	–	–	–	–
Solde après déduction des provisions générale et sectorielle	1 069 \$	(132) \$	(697) \$	(737) \$	(649) \$

1) Comprend un virement de 3 \$ provenant des autres passifs en 2009, un virement de 3 \$ provenant des autres passifs en 2008, un virement de 5 \$ aux autres passifs en 2006 et un virement de 2 \$ provenant des autres passifs en 2005.

■ **T46** Dotation à la provision pour pertes sur créances

Pour les exercices (en millions de dollars)	2009	2008	2007	2006	2005
Dotation à la provision spécifique pour pertes sur créances					
Montant brut de la dotation à la provision spécifique	1 969 \$	1 084 \$	720 \$	746 \$	875 \$
Reprises	(173)	(223)	(239)	(289)	(395)
Recouvrements	(223)	(231)	(186)	(181)	(205)
Montant net de la dotation aux provisions spécifiques pour pertes sur créances	1 573	630	295	276	275
Dotation à la provision générale	127	–	(25)	(60)	(45)
Dotation à la provision sectorielle	44	–	–	–	–
Montant total net de la dotation à la provision pour pertes sur créances	1 744 \$	630 \$	270 \$	216 \$	230 \$

■ **T47** Dotation à la provision spécifique pour pertes sur créances par catégorie d'emprunteurs

Pour les exercices (en millions de dollars)	2009	2008	2007	2006	2005
Prêts aux particuliers					
Prêts hypothécaires à l'habitation	25 \$	– \$	(9) \$	10 \$	11 \$
Autres prêts aux particuliers	1 042	636	449	283	275
	1 067	636	440	293	286
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques					
Services financiers	199	7	(10)	–	10
Commerce de gros et de détail	101	–	(39)	5	11
Secteur immobilier	59	(69)	(11)	(7)	27
Pétrole et gaz	34	43	(1)	–	(3)
Transport	(9)	(15)	(9)	4	(6)
Secteur de l'automobile	19	5	1	11	6
Agriculture	19	5	(4)	2	11
Administrations publiques	(35)	(18)	2	(6)	5
Hôtels et loisirs	10	(4)	(5)	(21)	20
Exploitation minière et métaux de première fusion	3	(16)	(4)	(10)	(47)
Services publics	–	(2)	(18)	(21)	(71)
Soins de santé	4	2	(1)	2	3
Télécommunications et câble	6	(3)	(5)	(14)	17
Médias	52	11	(13)	(4)	(3)
Produits chimiques	1	7	(22)	13	4
Aliments et boissons	8	(17)	(6)	7	(17)
Produits forestiers	5	3	–	(1)	10
Autres	30	55	–	23	12
	506	(6)	(145)	(17)	(11)
Total de la dotation aux provisions spécifiques	1 573 \$	630 \$	295 \$	276 \$	275 \$

T48 Prêts non productifs par catégorie d'emprunteurs

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2009			2008		
	Montant brut	Provisions spécifiques pour pertes sur créances	Montant net	Montant brut	Provisions spécifiques pour pertes sur créances	Montant Net
Prêts aux particuliers						
Prêts hypothécaires à l'habitation	1 119 \$	(241)\$	878 \$	664 \$	(232) \$	432 \$
Autres prêts aux particuliers	881	(688)	193	692	(608)	84
	2 000	(929)	1 071	1,356	(840)	516
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques						
Services financiers	225	(42)	183	41	(28)	13
Commerce de gros et de détail	213	(73)	140	125	(65)	60
Secteur immobilier	487	(76)	411	288	(72)	216
Pétrole et gaz	71	(6)	65	110	(11)	99
Transport	76	(15)	61	42	(25)	17
Secteur de l'automobile	77	(22)	55	31	(3)	28
Agriculture	106	(40)	66	84	(58)	26
Administrations publiques	63	(23)	40	3	(30)	(27)
Hôtels et loisirs	260	(13)	247	132	(8)	124
Exploitation minière et métaux de première fusion	21	(9)	12	33	(18)	15
Services publics	1	(1)	–	–	–	–
Soins de santé	21	(9)	12	11	(5)	6
Télécommunications et câble	36	(14)	22	16	(9)	7
Médias	49	(9)	40	9	(8)	1
Produits chimiques	3	(1)	2	10	(2)	8
Aliments et boissons	41	(15)	26	16	(5)	11
Produits forestiers	19	(12)	7	20	(8)	12
Autres	170	(67)	103	167	(108)	59
	1 939	(447)	1 492	1 138	(463)	675
Total	3 939 \$	(1 376)\$	2 563 \$	2,494 \$	(1 303) \$	1 191 \$

T49 Total de l'exposition au risque de crédit par secteur géographique^(1,2)

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2009				2008
	Montants prélevés	Engagements non prélevés	Autres expositions ⁽³⁾	Total	Total
Canada	210 866 \$	43 719 \$	25 283 \$	279 868 \$	278 770 \$
États-Unis	39 790	15 172	25 378	80 340	89 451
Mexique	11 312	218	849	12 379	15 137
Autres pays					
Europe	20 111	1 798	5 782	27 691	39 486
Antilles	24 304	1 356	2 083	27 743	30 788
Amérique latine	21 790	1 158	1 161	24 109	22 653
Autres	20 025	1 130	1 815	22 970	29 956
Total	348 198 \$	64 551 \$	62 351 \$	475 100 \$	506 241 \$

- 1) La répartition géographique se fonde sur le lieu d'origine du risque de crédit ultime. Comprend la totalité des portefeuilles exposés au risque de crédit et exclut les titres de capitaux propres disponibles à la vente et les autres actifs.
- 2) Exposition en cas de défaut.
- 3) Comprend les instruments de crédit hors bilan tels que les lettres de crédit de soutien, les lettres de garantie, les instruments dérivés, les titrisations, les opérations de pension sur titres, déduction faite des garanties.

T50 Exposition au risque de crédit par échéance selon l'approche NI avancée^(1,2)

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2009				2008
	Montants prélevés	Engagements non prélevés	Autres expositions ⁽³⁾	Total	Total
Prêts autres qu'aux particuliers					
Moins de 1 an	49 398 \$	18 550 \$	25 009 \$	92 957 \$	102 477 \$
De 1 an à 5 ans	48 962	29 016	30 853	108 831	125 618
Plus de 5 ans	6 719	747	3 872	11 338	18 650
Total des prêts autres qu'aux particuliers	105 079 \$	48 313 \$	59 734 \$	213 126 \$	246 745 \$
Prêts aux particuliers					
Moins de 1 an	15 644 \$	6 767 \$	– \$	22 411 \$	17 025
De 1 an à 5 ans	100 888	–	–	100 888	90 120
Plus de 5 ans	2 536	–	–	2 536	1 782
Crédits renouvelables ⁽⁵⁾	32 507	5 594	–	38 101	34 925
Total des prêts aux particuliers	151 575 \$	12 361 \$	– \$	163 936	143 852
Total	256 654 \$	60 674 \$	59 734 \$	377 062 \$	390 597 \$

- 1) Durée à courir jusqu'à l'échéance des expositions au risque de crédit. Comprend la totalité des portefeuilles exposés au risque de crédit et exclut les titres de capitaux propres disponibles à la vente et les autres actifs.
- 2) Exposition en cas de défaut, compte non tenu des mesures d'atténuation du risque de crédit.
- 3) Comprend les instruments de crédit hors bilan tels que les lettres de crédit de soutien, les lettres de garantie, les titrisations, les instruments dérivés et les opérations de pension sur titres, déduction faite des garanties.
- 4) Cartes de crédit et lignes de crédit sans échéance déterminée.
- 5) Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice écoulé.

■ T51 Total de l'exposition au risque de crédit et actif pondéré en fonction du risque

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2009			2008		
	Approche NI avancée	Approche standard ²⁾	Total	Total de l'actif pondéré en fonction du risque	Total de l'exposition en cas de défaut ¹⁾	Total de l'actif pondéré en fonction du risque
Prêts autres qu'aux particuliers						
Exposition sur les entreprises						
Montants prélevés	53 693 \$	45 282 \$	98 975 \$	81 771 \$	117 649 \$	95 688 \$
Engagements non prélevés	33 328	3 366	36 694	19 429	43 943	24 886
Autres ³⁾	11 075	2 106	13 181	6 397	16 856	8 615
	98 096	50 754	148 850	107 597	178 448	129 189
Exposition sur les banques						
Montants prélevés	12 297	9 301	21 598	5 527	32 986	7 284
Engagements non prélevés	14 170	70	14 240	2 391	16 586	3 056
Autres ³⁾	11 907	503	12 410	2 032	16 587	2 860
	38 374	9 874	48 248	9 950	66 159	13 200
Exposition sur les emprunteurs souverains						
Montants prélevés	39 089	12 252	51 341	2 340	24 626	2 533
Engagements non prélevés	815	51	866	83	1 270	210
Autres ³⁾	634	8	642	18	1 280	67
	40 538	12 311	52 849	2 441	27 176	2 810
Total des prêts autres qu'aux particuliers						
Montants prélevés	105 079	66 835	171 914	89 638	175 261	105 505
Engagements non prélevés	48 313	3 487	51 800	21 903	61 799	28 152
Autres ³⁾	23 616	2 617	26 233	8 447	34 723	11 542
	177 008 \$	72 939 \$	249 947 \$	119 988 \$	271 783 \$	145 199 \$
Prêts aux particuliers						
Prêts hypothécaires à l'habitation aux particuliers						
Montants prélevés	108 835 \$	13 183 \$	122 018 \$	9 868 \$	120 709 \$	9 409 \$
Engagements non prélevés	6 702	–	6 702	131	3 292	33
	115 537	13 183	128 720	9 999	124 001	9 442
Lignes de crédit garanties						
Montants prélevés	18 112	–	18 112	747	14 644	544
Engagements non prélevés	–	–	–	–	–	–
	18 112	–	18 112	747	14 644	544
Expositions renouvelables sur les particuliers admissibles						
Montants prélevés	13 142	–	13 142	5 406	12 051	4 005
Engagements non prélevés	5 594	–	5 594	797	7 076	756
	18 736	–	18 736	6 203	19 127	4 761
Autres prêts aux particuliers						
Montants prélevés	11 486	11 527	23 013	14 074	23 453	14 087
Engagements non prélevés	65	389	454	346	243	187
	11 551	11 916	23 467	14 420	23 696	14 274
Total des prêts aux particuliers						
Montants prélevés	151 575	24 710	176 285	30 095	170 857	28 045
Engagements non prélevés	12 361	389	12 750	1 274	10 611	976
	163 936 \$	25 099 \$	189 035 \$	31 369 \$	181 468 \$	29 021 \$
Exposition sur les actifs titrisés						
	18 528	–	18 528	6 474	28 539	4 354
Instruments dérivés détenus à des fins de transaction						
	17 590	–	17 590	5 850	24 451	8 595
Total partiel						
	377 062 \$	98 038 \$	475 100 \$	163 681 \$	506 241 \$	187 169 \$
Capitaux propres						
	2 897	–	2 897	5 607	3 375	6 142
Autres actifs						
	–	26 275	26 275	12 418	21 929	14 215
Total du risque de crédit, avant le facteur scalaire						
	379 959 \$	124 313 \$	504 272 \$	181 706 \$	531 545 \$	207 526 \$
Ajust lié au facteur scalaire de 6 %⁴⁾						
	–	–	–	6 134	–	6 946
Total du risque de crédit						
	379 959 \$	124 313 \$	504 272 \$	187 840 \$	531 545 \$	214 472 \$

1) Montant en cours au titre de l'exposition liée à des éléments en cours figurant au bilan et montant équivalent de prêt au titre de l'exposition liée à des éléments hors bilan.

2) Déduction faite de la provision spécifique pour pertes sur créances.

3) Les autres expositions comprennent les instruments de crédit hors bilan tels que les lettres de crédit de soutien, les lettres de garantie, les dérivés détenus à des fins autres que de transaction et les opérations de pension sur titres, déduction faite des garanties.

4) Le Comité de Bâle a imposé un facteur scalaire (6 %) s'appliquant à l'actif pondéré en fonction du risque pour les portefeuilles exposés au risque de crédit soumis aux notations internes.

CAPITAL

■ T52 Activités de dotation en capital pour l'exercice 2009

Émissions

Capital de catégorie 1

Actions privilégiées

Le 12 décembre 2008	Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif série 24, d'un montant de 250 000 000 \$
Le 21 janvier 2009	Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif série 26, d'un montant de 325 000 000 \$
Le 30 janvier 2009	Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif série 28, d'un montant de 275 000 000 \$

Titres fiduciaires

Le 7 mai 2009	Titres de catégorie 1 (Tier 1) Scotia 7,802 % série 2009-1 échéant le 30 juin 2108, d'un montant de 650 000 000 \$
---------------	--

Capital de catégorie 2

Créance de second rang

Le 22 janvier 2009	Débetures à 6,65 %, échéant le 22 janvier 2021, d'un montant de 1 000 000 000 \$
Le 15 avril 2009	Débetures à 4,94 %, échéant le 15 avril 2019 d'un montant de 1 000 000 000 \$

Échéances/rachats/remboursements

Capital de catégorie 1

Le 12 mai 2009	Remboursement de débetures à 5,75 %, échéant le 12 mai 2014, d'un montant de 325 000 000 \$
Le 22 juin 2009	Rachat de débetures subordonnées à taux variable échéant en août 2085, d'un montant de 14 000 000 \$ US
Le 4 septembre 2009	Rachat de débetures subordonnées à taux variable échéant en août 2085, d'un montant de 17 350 000 \$ US

Capital de catégorie 2

Créance de second rang

REVENUS ET CHARGES

T53 Analyse de la variation du revenu d'intérêts net selon le volume

Base de mise en équivalence fiscale ¹⁾ Pour les exercices (en millions de dollars)	2009 c. 2008 Augmentation (diminution) attribuable à la variation			2008 c. 2007 Augmentation (diminution) attribuable à la variation		
	du volume moyen	du taux moyen	variation nette	du volume moyen	du volume moyen	variation nette
Revenu d'intérêts net						
Total de l'actif productif	1 804 \$	(5 313)\$	(3 509)\$	2 118 \$	(952) \$	1 166 \$
Total des actifs productifs	(1 013)	5 148	4 135	(1 396)	591	(805)
Variation du revenu d'intérêts net	791 \$	(165)\$	626 \$	722 \$	(361) \$	361 \$

1) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 27.

T54 Impôts

Pour les exercices (en millions de dollars)	2009	2008	2007	2006	2005	2009 versus 2008
Impôts sur le bénéfice						
Provision for income taxes	1 133 \$	691 \$	1 063 \$	872 \$	847 \$	64 %
Taxable equivalent adjustment ⁽¹⁾	288	416	531	440	326	(31)
Charge d'impôts (BMEF) ⁽¹⁾	1 421	1 107	1 594	1 312	1 173	28
Autres impôts						
Charges sociales	184	177	164	152	137	4
Taxe d'affaires et taxe sur le capital	177	116	143	133	147	53
Taxe sur les produits et services et autres taxes	136	129	143	128	132	5
Total des autres impôts	497	422	450	413	416	18
Total de l'impôt sur le bénéfice et des autres impôts ⁽²⁾	1 918 \$	1 529 \$	2 044 \$	1 725 \$	1 589 \$	25 %
Bénéfice net avant les impôts sur le bénéfice	4 794 \$	3 950 \$	5 226 \$	4 549 \$	4 127 \$	21 %
Taux d'imposition effectif (en pourcentage)	23,6	17,5	20,3	19,2	20,5	6,1
Taux d'imposition effectif (BMEF) (en pourcentage) ⁽³⁾	28,0	25,4	27,7	26,3	26,3	2,6
Total du taux d'imposition (en pourcentage) ⁽⁴⁾	30,8	25,5	26,7	25,9	27,8	5,3

1) Base de mise en équivalence fiscale. Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 27.

2) Ce montant se compose d'une tranche de 675 \$ en impôts canadiens (569 \$ en 2008, 1 175 \$ en 2007, 1 035 \$ en 2006 et 988 \$ en 2005) et de 1 243 \$ en impôts étrangers (960 \$ en 2008, 869 \$ en 2007, 690 \$ en 2006 et 601 \$ en 2005).

3) Charge d'impôts, sur une base de mise en équivalence fiscale, en pourcentage du bénéfice net avant l'impôt sur le bénéfice.

4) Total de l'impôt sur le bénéfice et des autres impôts en pourcentage du bénéfice net avant l'impôt sur le bénéfice et les autres impôts.

AUTRES INFORMATIONS

■ T55 Composantes du bénéfice net en pourcentage du total des actifs moyens¹⁾

Base de mise en équivalence fiscale Pour les exercices (en pourcentage)	2009	2008	2007	2006	2005
Revenu d'intérêts net	1,68 %	1,75 %	1,89 %	1,95 %	2,00 %
Dotation à la provision pour pertes sur créances	(0,34)	(0,14)	(0,07)	(0,06)	(0,07)
Autres revenus	1,19	0,95	1,34	1,37	1,46
Revenu d'intérêts net et autres revenus	2,53	2,56	3,16	3,26	3,39
Frais autres que d'intérêts	(1,54)	(1,60)	(1,73)	(1,84)	(1,95)
Bénéfice net avant les éléments ci-dessous :	0,99	0,96	1,43	1,42	1,44
Charge d'impôts et participation sans contrôle	(0,30)	(0,27)	(0,43)	(0,40)	(0,40)
Bénéfice net	0,69 %	0,69 %	1,00 %	1,02 %	1,04 %
Total des actifs moyens (en milliards de dollars)	513,1 \$	455,5 \$	403,5 \$	350,7 \$	309,4 \$

1) Le revenu provenant de titres exonérés d'impôt est indiqué sur une base de mise en équivalence fiscale, avant impôts. La charge d'impôts a été ajustée en conséquence : 288 millions de dollars en 2009; 416 millions de dollars en 2008; 531 millions de dollars en 2007; 440 millions de dollars en 2006; 326 millions de dollars en 2005.

■ T56 Actifs sous administration et actifs sous gestion¹⁾

(en milliards de dollars)	2009	2008	2007	2006	2005
Actifs sous administration					
Particuliers					
Courtage au détail	76,4 \$	74,3 \$	77,4 \$	69,7 \$	64,2 \$
Gestion de placements et services fiduciaires	60,1	55,8	53,1	59,5	57,0
	136,5	130,1	130,5	129,2	121,2
Fonds communs de placement	31,6	27,9	24,8	19,8	18,4
Institutions	47,0	45,1	39,8	42,9	31,8
Total	215,1 \$	203,1 \$	195,1 \$	191,9 \$	171,4 \$
Actifs sous gestion					
Particuliers	13,6 \$	12,5 \$	11,2 \$	10,0 \$	9,4 \$
Fonds communs de placement	22,8	19,6	15,9	13,2	13,4
Institutions	5,2	4,6	4,3	4,6	3,8
Total	41,6 \$	36,7 \$	31,4 \$	27,8 \$	26,6 \$

1) Au 31 octobre pour les données de 2009; au 30 septembre pour les données de 2005 à 2008.

■ T57 Honoraires versés aux vérificateurs nommés par les actionnaires

Pour les exercices (en millions de dollars)	2009	2008
Services de vérification	16,6 \$	13,9 \$
Services liés à la vérification	0,6	0,8
Services-conseils en fiscalité autres que de vérification	0,1	0,1
Divers services autres que de vérification	0,7	0,4
	18,0 \$	15,2 \$

T58 Informations trimestrielles choisies

Pour les trimestres	2009				2008			
	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
Résultats d'exploitation (en millions de dollars)								
Revenu d'intérêts net	2 099	2 176	2 087	1 966	1 941	1 946	1 873	1 814
Revenu d'intérêts net (BMEF ¹⁾)	2 172	2 244	2 164	2 036	2 036	2 049	1 973	1 932
Total des revenus	3 735	3 775	3 596	3 351	2 491	3 374	3 172	2 839
Total des revenus (BMEF ¹⁾)	3 808	3 843	3 673	3 421	2 586	3 477	3 272	2 957
Dotation à la provision pour pertes sur créances	420	554	489	281	207	159	153	111
Frais autres que d'intérêts	2 064	1 959	1 886	2 010	1 944	1 889	1 794	1 669
Charge d'impôts	321	303	319	190	2	287	209	193
Charge d'impôts (BMEF ¹⁾)	394	371	396	260	97	390	309	311
Bénéfice net	902	931	872	842	315	1 010	980	835
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	853	882	821	805	283	978	958	814
Rendement de l'exploitation								
Bénéfice de base par action (en dollars)	0,84	0,87	0,81	0,80	0,28	0,99	0,97	0,83
Bénéfice dilué par action (en dollars)	0,83	0,87	0,81	0,80	0,28	0,98	0,97	0,82
Rendement des capitaux propres (en pourcentage) ¹⁾²⁾	16,4	17,3	16,8	16,2	6,0	21,0	21,4	18,3
Ratio de productivité (en pourcentage)(BMEF ¹⁾) ²⁾	54,2	51,0	51,4	58,7	75,2	54,3	54,8	56,5
Marge nette sur intérêts sur le total des actifs moyens (en pourcentage)(BMEF ¹⁾) ²⁾	1,74	1,76	1,71	1,52	1,68	1,79	1,76	1,79
Données du bilan (en milliards de dollars)								
Liquidités et titres ²⁾	160,6	148,3	137,5	123,7	125,4	124,1	129,7	130,9
Prêts et acceptations ²⁾	275,9	276,8	306,6	313,2	300,6	283,7	267,9	260,5
Total de l'actif ²⁾	496,5	486,5	514,5	510,6	507,6	462,4	452,6	449,4
Dépôts	350,4	333,7	346,9	346,6	346,6	332,5	322,4	316,8
Actions privilégiées	3,7	3,7	3,7	3,7	2,9	2,6	2,2	1,9
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ²⁾	21,1	20,3	20,1	19,9	18,8	18,8	18,2	18,1
Actifs sous administration	215,1	207,9	196,8	191,8	203,1	207,4	202,3	195,2
Actifs sous gestion	41,6	39,8	35,4	34,3	36,7	37,8	32,9	31,7
Mesures du capital (en pourcentage)								
Ratio de capital de catégorie 1	10,7	10,4	9,6	9,5	9,3	9,8	9,6	9,0
Ratio du capital total	12,9	12,7	11,8	11,4	11,1	11,5	11,7	10,2
Ratio des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires à l'actif pondéré en fonction du risque	9,7	9,4	9,0	9,0	8,3	8,6	8,6	7,8
Ratio des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires à l'actif pondéré en fonction du risque ¹⁾³⁾	8,2	7,9	7,2	7,2	6,6	7,4	7,4	7,2
Actif pondéré en fonction du risque (en milliards de dollars)	221,6	221,5	241,8	239,7	250,6	225,8	218,9	234,9
Qualité du crédit								
Montant net des prêts douteux ⁴⁾ (en millions de dollars)	2 563	2 509	2 179	1 602	1 191	1 009	845	689
Provision générale pour pertes sur créances (en millions de dollars)	1 450	1 450	1 350	1 323	1 323	1 323	1 323	1 298
Provision sectorielle (en millions de dollars)	44	48	60	-	-	-	-	-
Montant net des prêts douteux en pourcentage des prêts et des acceptations ²⁾⁴⁾	0,93	0,91	0,71	0,51	0,40	0,36	0,32	0,26
Dotation aux provisions spécifiques pour pertes sur créances en pourcentage de l'encours moyen des prêts et acceptations (annualisé) ²⁾	0,63	0,64	0,54	0,36	0,29	0,23	0,24	0,18
Données sur les actions ordinaires								
Cours des actions (en dollars)								
Haut	49,19	46,51	35,85	40,68	51,55	52,51	50,00	54,00
Bas	42,95	33,75	23,99	27,35	35,25	41,95	42,00	43,10
Clôture	45,25	45,92	33,94	29,67	40,19	49,98	47,82	48,19
Actions ordinaires en circulation (en millions)								
Moyenne (de base)	1 021	1 017	1 014	1 001	990	989	986	985
Moyenne (diluée)	1 024	1 020	1 016	1 003	994	994	992	992
Fin du trimestre	1 025	1 020	1 017	1 012	992	990	987	985
Dividendes par action (en dollars)	0,49	0,49	0,49	0,49	0,49	0,49	0,47	0,47
Rendement de l'action (en pourcentage) ⁵⁾	4,3	4,9	6,6	5,8	4,5	4,1	4,1	3,9
Capitalisation boursière (en milliards de dollars)	46,4	46,9	34,5	30,0	39,9	49,5	47,2	47,5
Valeur comptable par action ordinaire (en dollars) ²⁾	20,55	19,89	19,80	19,67	18,94	18,99	18,45	18,40
Ratio de la valeur de marché à la valeur comptable ²⁾	2,2	2,3	1,7	1,5	2,1	2,6	2,6	2,6
Ratio cours-bénéfice (quatre derniers trimestres)	13,6	16,6	11,8	9,8	13,1	13,4	12,7	12,5

1) Mesure non conforme aux PCGR. Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 27.

2) Les chiffres de l'exercice 2009 ont été ajustés afin de tenir compte de la nouvelle convention comptable portant sur le classement et la perte de valeur des actifs financiers. Se reporter à la note 1 afférente aux états financiers pour obtenir de plus amples renseignements.

3) Les chiffres correspondants ont fait l'objet d'un retraitement pour de tenir compte de la nouvelle définition des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires. Se reporter à la rubrique «Mesures non conformes aux PCGR», à la page 27.

4) Le montant net des prêts douteux correspond au montant des prêts douteux, moins les provisions spécifiques pour pertes sur créances.

5) D'après la moyenne des cours les plus hauts et les plus bas de l'action ordinaire pour l'exercice.

STATISTIQUES DES ONZE DERNIERS EXERCICES

■ T59 Bilan consolidé

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2009	2008	2007	2006
Actif				
Liquidités	43 278 \$	37 318 \$	29 195 \$	23 376 \$
Titres				
Détenus à des fins de transaction	58 067	48 292	59 685	62 490
Disponibles à la vente	55 699	38 823	28 426	–
Placement	–	–	–	32 870
Placements comptabilisés à la valeur de consolidation	3 528	920	724	142
	117 294	88 035	88 835	95 502
Titres pris en pension	17 773	19 451	22 542	25 705
Prêts				
Prêts hypothécaires à l'habitation	101 604	115 084	102 154	89 590
Prêts aux particuliers et sur cartes de crédit	61 048	50 719	41 734	39 058
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	106 520	125 503	85 500	76 733
	269 172	291 306	229 388	205 381
Provision pour pertes sur créances	2 870	2 626	2 241	2 607
	266 302	288 680	227 147	202 774
Autres				
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	9 583	11 969	11 538	9 555
Instruments dérivés ¹⁾	25 992	44 810	21 960	12 098
Terrains, bâtiments et matériel ²⁾	2 372	2 449	2 061	2 103
Autres actifs ¹⁾²⁾	13 922	14 913	8 232	7 893
	51 869	74 141	43 791	31 649
	496 516 \$	507 625 \$	411 510 \$	379 006 \$
Passif et capitaux propres				
Dépôts				
Particuliers	123 762 \$	118 919 \$	100 823 \$	93 450 \$
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	203 594	200 566	161 229	141 072
Banques	23 063	27 095	26 406	29 392
	350 419	346 580	288 458	263 914
Autres				
Acceptations	9 583	11 969	11 538	9 555
Obligations relatives aux titres mis en pension	36 568	36 506	28 137	33 470
Obligations relatives aux titres vendus à découvert	14 688	11 700	16 039	13 396
Instruments dérivés ¹⁾	28 806	42 811	24 689	12 869
Autres passifs ¹⁾	24 682	31 063	21 138	24 799
Participation sans contrôle dans les filiales	554	502	497	435
	114 881	134 551	102 038	94 524
Déventures subordonnées	5 944	4 352	1 710	2 271
Obligations au titre des instruments de capitaux propres	500	500	500	750
Capitaux propres				
Capital-actions				
Actions privilégiées	3 710	2 860	1 635	600
Actions ordinaires et surplus d'apport	4 946	3 829	3 566	3 425
Bénéfices non répartis	19 916	18 549	17 460	15 843
Cumul des autres éléments du résultat étendu	(3 800)	(3 596)	(3 857)	(2 321)
	24 772	21 642	18 804	17 547
	496 516 \$	507 625 \$	411 510 \$	379 006 \$

1) Les chiffres correspondants des exercices antérieurs à 2004 n'ont pas été reclassés pour que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice à l'étude en ce qui a trait aux dérivés, étant donné que l'information ne peut être facilement obtenue.

2) Les chiffres correspondants ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la nouvelle norme comptable portant sur l'écart d'acquisition et les actifs incorporels. De plus amples renseignements sont fournis à la note 1 afférente aux états financiers consolidés.

2005	2004	2003	2002	2001	2000	1999
20 505 \$	17 155 \$	20 581 \$	20 273 \$	20 160 \$	18 744 \$	17 115 \$
50 007	43 056	42 899	34 592	27 834	21 821	13 939
-	-	-	-	-	-	-
23 285	15 576	20 141	21 439	25 256	19 162	19 480
167	141	152	163	194	403	550
73 459	58 773	63 192	56 194	53 284	41 386	33 969
20 578	17 880	22 648	32 262	27 500	23 559	13 921
75 520	69 018	61 646	56 295	52 592	50 037	47 916
34 695	30 182	26 277	23 363	20 116	17 988	16 748
62 681	57 384	64 313	77 181	79 460	78 172	69 873
172 896	156 584	152 236	156 839	152 168	146 197	134 537
2 469	2 696	3 217	3 430	4 236	2 853	2 599
170 427	153 888	149 019	153 409	147 932	143 344	131 938
7 576	7 086	6 811	8 399	9 301	8 807	9 163
12 867	15 488	15 308	15 821	15 886	8 244	8 039
1 836	1 823	1 944	2 101	2 325	1 631	1 681
6 777	7 119	6 389	7 921	8 037	7 456	6 865
29 056	31 516	30 452	34 242	35 549	26 138	25 748
314 025 \$	279 212 \$	285 892 \$	296 380 \$	284 425 \$	253 171 \$	222 691 \$
83 953 \$	79 020 \$	76 431 \$	75 558 \$	75 573 \$	68 972 \$	65 715 \$
109 389	94 125	93 541	93 830	80 810	76 980	64 070
24 103	22 051	22 700	26 230	29 812	27 948	26 833
217 445	195 196	192 672	195 618	186 195	173 900	156 618
7 576	7 086	6 811	8 399	9 301	8 807	9 163
26 032	19 428	28 686	31 881	30 627	23 792	16 781
11 250	7 585	9 219	8 737	6 442	4 297	2 833
13 004	16 002	14 758	15 500	15 453	8 715	8 651
18 983	13 785	14 145	15 678	15 369	14 586	11 667
306	280	326	662	586	229	198
77 151	64 166	73 945	80 857	77 778	60 426	49 293
2 597	2 615	2 661	3 878	5 344	5 370	5 374
750	2 250	2 500	2 225	1 975	1 975	1 475
600	300	300	300	300	300	300
3 317	3 229	3 141	3 002	2 920	2 765	2 678
14 126	13 239	11 747	10 398	9 674	8 275	6 956
(1 961)	(1 783)	(1 074)	102	239	160	(3)
16 082	14 985	14 114	13 802	13 133	11 500	9 931
314 025 \$	279 212 \$	285 892 \$	296 380 \$	284 425 \$	253 171 \$	222 691 \$

■ T60 État consolidé des résultats

Pour les exercices terminés les 31 octobre (en millions de dollars)	2009	2008	2007	2006
Revenu d'intérêts				
Prêts	13 973 \$	15 832 \$	13 985 \$	11 575 \$
Titres	4 090	4 615	4 680	4 124
Titres pris en pension	390	786	1 258	1 102
Dépôts auprès d'autres banques	482	1 083	1 112	881
	18 935	22 316	21 035	17 682
Frais d'intérêts				
Dépôts	8 339	12 131	10 850	8 589
Débitures subordonnées	285	166	116	130
Obligations au titre des instruments de capitaux propres	37	37	53	53
Autres	1 946	2 408	2 918	2 502
	10 607	14 742	13 937	11 274
Revenu d'intérêts net	8 328	7 574	7 098	6 408
Dotations à la provision pour pertes sur créances	1 744	630	270	216
Revenu d'intérêts net après la dotation à la provision pour pertes sur créances	6 584	6 944	6 828	6 192
Autres revenus	6 129	4 302	5 392	4 800
Revenu d'intérêts net et autres revenus	12 713	11 246	12 220	10 992
Frais autres que d'intérêts				
Salaires et avantages sociaux	4 344	4 109	3 983	3 768
Autres ²⁾	3 575	3 187	3 011	2 675
Dotations à la provision pour frais de restructuration à la suite des acquisitions	–	–	–	–
	7 919	7 296	6 994	6 443
Bénéfice avant les éléments ci-dessous	4 794	3 950	5 226	4 549
Charge d'impôts	1 133	691	1 063	872
Participation sans contrôle dans le bénéfice net des filiales	114	119	118	98
Bénéfice net	3 547 \$	3 140 \$	4 045 \$	3 579 \$
Dividendes versés sur les actions privilégiées et autres	186	107	51	30
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	3 361 \$	3 033 \$	3 994 \$	3 549 \$
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en millions)				
De base	1 013	987	989	988
Dilué	1 016	993	997	1 001
Bénéfice par action ordinaire (en dollars)				
De base	3,32 \$	3,07 \$	4,04 \$	3,59 \$
Dilué	3,31 \$	3,05 \$	4,01 \$	3,55 \$
Dividendes par action ordinaire (en dollars)	1,96 \$	1,92 \$	1,74 \$	1,50 \$

1) Ces résultats financiers ont été établis conformément aux PCGR du Canada, y compris les exigences comptables du Surintendant des institutions financières, sauf pour la comptabilisation de l'augmentation de la dotation à la provision générale pour pertes sur créances comme une charge directe aux bénéfices non répartis du quatrième trimestre de 1999, ce qui était conforme aux exigences comptables prescrites par le Surintendant en vertu de la Loi sur les banques. Si l'augmentation ponctuelle de la dotation à la provision générale de 550 \$ avant impôts (314 \$ après impôts) avait été constatée comme une charge dans l'état consolidé des résultats, ces résultats financiers auraient été les suivants : 1 185 \$ pour la dotation à la provision pour pertes sur créances, 1 145 \$ pour le bénéfice net, 1,14 \$ pour le bénéfice de base par action et 1,13 \$ pour le bénéfice dilué par action.

2) Les frais autres que d'intérêts comprennent une perte sur la cession des activités d'une filiale de 31 \$ et de 237 \$, respectivement, en 2003 et en 2002.

2005	2004	2003	2002	2001	2000	1999 ¹⁾
9 236 \$	8 480 \$	9 073 \$	9 635 \$	11 530 \$	11 044 \$	9 972 \$
3 104	2 662	2 859	3 087	3 062	2 286	1 874
817	594	872	1 073	1 519	1 085	682
646	441	442	573	872	916	943
13 803	12 177	13 246	14 368	16 983	15 331	13 471
5 755	4 790	5 222	5 519	8 233	8 192	7 284
134	112	139	203	303	324	314
53	164	182	158	136	120	99
1 990	1 410	1 735	1 971	2 247	1 616	1 201
7 932	6 476	7 278	7 851	10 919	10 252	8 898
5 871	5 701	5 968	6 517	6 064	5 079	4 573
230	390	893	2 029	1 425	765	635
5 641	5 311	5 075	4 488	4 639	4 314	3 938
4 529	4 320	4 015	3 942	4 071	3 665	3 183
10 170	9 631	9 090	8 430	8 710	7 979	7 121
3 488	3 452	3 361	3 344	3 220	2 944	2 627
2 555	2 410	2 370	2 630	2 442	2 209	2 149
-	-	-	-	-	(34)	(20)
6 043	5 862	5 731	5 974	5 662	5 119	4 756
4 127	3 769	3 359	2 456	3 048	2 860	2 365
847	786	777	594	869	983	860
71	75	160	154	102	43	46
3 209 \$	2 908 \$	2 422 \$	1 708 \$	2 077 \$	1 834 \$	1 459 \$
25	16	16	16	16	16	16
3 184 \$	2 892 \$	2 406 \$	1 692 \$	2 061 \$	1 818 \$	1 443 \$
998	1 010	1 010	1 009	1 001	991	986
1 012	1 026	1 026	1 026	1 018	1 003	996
3,19 \$	2,87 \$	2,38 \$	1,68 \$	2,06 \$	1,83 \$	1,46 \$
3,15 \$	2,82 \$	2,34 \$	1,65 \$	2,02 \$	1,81 \$	1,45 \$
1,32 \$	1,10 \$	0,84 \$	0,73 \$	0,62 \$	0,50 \$	0,44 \$

T61 État consolidé de la variation des capitaux propres

Pour les exercices terminés les 31 octobre (en millions de dollars)	2009	2008	2007	2006
Actions privilégiées				
Solde au début de l'exercice	2 860 \$	1 635 \$	600 \$	600 \$
Émission d'actions	850	1 225	1 035	–
Solde à la fin de l'exercice	3 710	2 860	1 635	600
Actions ordinaires et surplus d'apport				
Solde des actions ordinaires au début de l'exercice	3 829	3 566	3 425	3 316
Émission d'actions	1 117	266	184	135
Rachat aux fins d'annulation	–	(3)	(43)	(26)
Solde des actions ordinaires à la fin de l'exercice	4 946	3 829	3 566	3 425
Surplus d'apport : juste valeur des options sur actions	–	–	–	–
Total	4 946	3 829	3 566	3 425
Bénéfices non répartis				
Solde au début de l'exercice	18 549	17 460	15 843	14 126
Ajustements	–	–	(61) ¹⁾	(25) ²⁾
Bénéfice net	3 547	3 140	4 045	3 579
Dividendes :				
Actions privilégiées	(186)	(107)	(51)	(30)
Actions ordinaires	(1 990)	(1 896)	(1 720)	(1 483)
Achat d'actions et prime au rachat d'actions	–	(37)	(586)	(324)
Autres	(4)	(11)	(10)	–
Solde à la fin de l'exercice	19 916	18 549	17 460	15 843
Cumul des autres éléments du résultat étendu³⁾				
Solde au début de l'exercice	(3 596)	(3 857)	(2 321)	(1 961)
Effet cumulatif de l'adoption des nouvelles conventions comptables	595 ⁶⁾	–	683	–
Autres éléments du résultat étendu	(799)	261	(2 219)	(360)
Solde à la fin de l'exercice	(3 800)	(3 596)	(3 857)	(2 321)
Total des capitaux propres à la fin de l'exercice	24 772 \$	21 642 \$	18 804 \$	17 547 \$

État consolidé du résultat étendu

Pour les exercices terminés les 31 octobre (en millions de dollars)	2009	2008	2007	2006
Résultat étendu				
Bénéfice net	3 547 \$	3 140 \$	4 045 \$	3 579 \$
Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts sur le bénéfice				
Variation nette des pertes de change non réalisées	(1 736)	2 368	(2 228)	(360)
Variation nette des gains (pertes) non réalisé(e)s sur les titres disponibles à la vente	894	(1 588)	(67)	–
Variation nette des gains (pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	43	(519)	76	–
Autres éléments du résultat étendu	(799)	261	(2 219)	(360)
Résultat étendu	2 748 \$	3 401 \$	1 826 \$	3 219 \$

1) Incidence de l'adoption de nouvelles normes comptables portant sur les instruments financiers.

2) Effet cumulatif de l'adoption d'une nouvelle norme comptable portant sur la rémunération à base d'actions.

3) Effet cumulatif de l'adoption d'une nouvelle norme comptable portant sur les écarts d'acquisition.

4) Effet cumulatif de l'adoption d'une nouvelle norme comptable traitant des impôts sur le bénéfice des sociétés.

5) Se rapporte à l'augmentation de la provision générale pour pertes sur créances à titre de variation directe des bénéfices non répartis au cours du quatrième trimestre de 1999 (se reporter à la note 1 à la page 96).

6) Se rapporte à l'adoption de la nouvelle norme comptable visant la perte de valeur et le classement des instruments financiers. De plus amples renseignements sont fournis à la note 1 afférente aux états financiers consolidés.

2005	2004	2003	2002	2001	2000	1999
300 \$	300 \$	300 \$	300 \$	300 \$	300 \$	300 \$
300	-	-	-	-	-	-
600	300	300	300	300	300	300
3 228	3 140	3 002	2 920	2 765	2 678	2 625
172	117	163	101	155	87	53
(84)	(29)	(25)	(19)	-	-	-
3 316	3 228	3 140	3 002	2 920	2 765	2 678
1	1	1	-	-	-	-
3 317	3 229	3 141	3 002	2 920	2 765	2 678
13 239	11 747	10 398	9 674	8 275	6 956	6 257
-	-	-	(76) ³⁾	(39) ⁴⁾	-	(314) ⁵⁾
3 209	2 908	2 422	1 708	2 077	1 834	1 459
(25)	(16)	(16)	(16)	(16)	(16)	(16)
(1 317)	(1 110)	(849)	(732)	(621)	(496)	(429)
(973)	(290)	(201)	(154)	-	-	-
(7)	-	(7)	(6)	(2)	(3)	(1)
14 126	13 239	11 747	10 398	9 674	8 275	6 956
(1 783)	(1 074)	102	239	160	(3)	157
-	-	-	-	-	-	-
(178)	(709)	(1 176)	(137)	79	163	(160)
(1 961)	(1 783)	(1 074)	102	239	160	(3)
16 082 \$	14 985 \$	14 114 \$	13 802 \$	13 133 \$	11 500 \$	9 931 \$

2005	2004	2003	2002	2001	2000	1999
3 209 \$	2 908 \$	2 422 \$	1 708 \$	2 077 \$	1 834 \$	1 459 \$
(178)	(709)	(1 176)	(137)	79	163	(160)
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
(178)	(709)	(1 176)	(137)	79	163	(160)
3 031 \$	2 199 \$	1 246 \$	1 571 \$	2 156 \$	1 997 \$	1 299 \$

T62 Autres statistiques

Pour les exercices terminés les 31 octobre	2009	2008	2007	2006
Rendement de l'exploitation				
Bénéfice de base par action (en dollars)	3,32	3,07	4,04	3,59
Bénéfice dilué par action (en dollars)	3,31	3,05	4,01	3,55
Rendement des capitaux propres ²⁾ (en pourcentage)	16,7	16,7	22,0	22,1
Ratio de productivité (en pourcentage) (BMEF ²⁾)	53,7	59,4	53,7	55,3
Rendement de l'actif (en pourcentage)	0,69	0,69	1,00	1,02
Marge nette sur intérêts sur le total des actifs moyens (en pourcentage) (BMEF ²⁾)	1,68	1,75	1,89	1,95
Mesures du capital³⁾				
Ratio du capital de catégorie 1 (en pourcentage)	10,7	9,3	9,3	10,2
Ratio de capital total (en pourcentage)	12,9	11,1	10,5	11,7
Ratio actif/capital ⁴⁾	16,6	18,0	18,2	17,1
Ratio des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires à l'actif pondéré en fonction du risque (en pourcentage)	9,7	8,3	7,8	8,8
Ratio des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires à l'actif pondéré en fonction du risque ²⁾⁵⁾ (en pourcentage)	8,2	6,6	7,4	8,3
Données sur les actions ordinaires				
Cours de l'action (en dollars)				
Haut	49,19	54,00	54,73	49,80
Bas	23,99	35,25	46,70	41,55
Clôture	45,25	40,19	53,48	49,30
Nombre d'actions en circulation (en millions)	1 025	992	984	990
Dividendes par action (en dollars)	1,96	1,92	1,74	1,50
Rendement de l'action (en pourcentage) ⁶⁾	5,4	4,3	3,4	3,3
Ratio cours-bénéfice ⁷⁾	13,6	13,1	13,2	13,7
Valeur comptable par action ordinaire (en dollars)	20,55	18,94	17,45	17,13
Autres données				
Total des actifs moyens (en millions de dollars)	513 149	455 539	403 475	350 709
Nombre de succursales et de bureaux	2 686	2 672	2 331	2 191
Nombre de salariés ⁸⁾	67 802	69 049	58 113	54 199
Nombre de guichets automatiques bancaires	5 778	5 609	5 283	4 937

1) Si l'augmentation de la dotation à la provision générale avait été portée aux résultats (se reporter à la note 1 à la page 96), les ratios financiers de 1999 auraient été les suivants : 12,0 % pour le rendement des capitaux-propres, 0,50 % pour le rendement de l'actif, 1,14 \$ pour le bénéfice de base par action, 1,13 \$ pour le bénéfice dilué par action, 38,0 % pour le ratio de distribution et 14,3 pour le ratio cours bénéfice.

2) Mesure non conforme aux PCGR. Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 27.

3) Depuis le 1er novembre 2007, le capital réglementaire, l'actif pondéré en fonction du risque et les ratios de capital sont déterminés selon les règles de Bâle II. Les chiffres correspondants des périodes antérieures sont déterminés selon les règles de Bâle I.

4) Conformément aux directives du Surintendant, le ratio actif/capital de la Banque est calculé en divisant le total de l'actif ajusté par le capital réglementaire total.

5) Certains chiffres correspondants ont été retraités afin de tenir compte de la nouvelle définition des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires. Il y a lieu de se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 27.

6) D'après la moyenne des cours les plus hauts et les plus bas de l'action ordinaire pour l'exercice.

7) D'après le cours de clôture de l'action ordinaire.

8) Comprend l'ensemble du personnel de la Banque et de toutes ses filiales (les données relatives au personnel à temps partiel étant exprimées en équivalent de travail à temps plein).

2005	2004	2003	2002	2001	2000	1999
3,19	2,87	2,38	1,68	2,06	1,83	1,46 ¹⁾
3,15	2,82	2,34	1,65	2,02	1,81	1,45 ¹⁾
20,9	19,9	17,6	13,0	17,3	17,6	15,3 ¹⁾
56,3	56,9	55,9	55,7	54,6	57,3	60,1
1,04	1,02	0,84	0,58	0,76	0,77	0,64 ¹⁾
2,00	2,10	2,16	2,29	2,32	2,21	2,07
11,1	11,5	10,8	9,9	9,3	8,6	8,1
13,2	13,9	13,2	12,7	13,0	12,2	11,9
15,1	13,8	14,4	14,5	13,5	13,7	13,5
9,7	9,9	9,2	8,6	8,1	7,3	6,9
9,3	9,7	8,9	8,3	7,8	7,0	6,7
44,22	40,00	33,70	28,10	25,25	22,83	18,45
36,41	31,08	22,28	21,01	18,65	13,03	14,30
42,99	39,60	32,74	22,94	21,93	21,75	16,80
990	1 009	1 011	1 008	1 008	996	989
1,32	1,10	0,84	0,73	0,62	0,50	0,44
3,3	3,1	3,0	3,0	2,8	2,8	2,7
13,5	13,8	13,8	13,7	10,6	11,9	11,5 ¹⁾
15,64	14,56	13,67	13,39	12,74	11,25	9,74
309 374	283 986	288 513	296 852	271 843	238 664	229 037
1 959	1 871	1 850	1 847	2 005	1 695	1 654
46 631	43 928	43 986	44 633	46 804	40 946	40 894
4 449	4 219	3 918	3 693	3 761	2 669	2 322

Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

La responsabilité de l'établissement et du maintien d'un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière incombe à la direction de La Banque de Nouvelle-Écosse (la «Banque»), et celle-ci a conçu un tel contrôle interne à l'égard de l'information financière de manière à fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus (les «PCGR») du Canada, y compris un rapprochement avec les PCGR des États-Unis.

La direction a effectué son appréciation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière au moyen du rapport Internal Control – Integrated Framework, lequel constitue un cadre reconnu et adéquat élaboré par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (le «COSO»).

Le président et chef de la direction,
Rick Waugh

Toronto, Canada

Le 8 décembre 2009

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines inexactitudes. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou d'une détérioration du niveau de respect des politiques ou des procédures.

La direction a évalué la conception et le fonctionnement du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2009, et elle a conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière est efficace. La direction n'a relevé aucune faiblesse importante à cet égard.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., les vérificateurs indépendants nommés par les actionnaires de la Banque, qui ont vérifié les états financiers consolidés, ont également vérifié l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière et ils ont délivré le rapport ci-dessous.

Le vice-président à la direction et chef des affaires financières,
Luc Vanneste

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit et indépendant

Aux actionnaires de La Banque de Nouvelle-Écosse

Nous avons vérifié l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de La Banque de Nouvelle-Écosse (la «Banque») au 31 octobre 2009 selon les critères établis dans le rapport Internal Control – Integrated Framework publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (le «COSO»). La direction de la Banque est responsable du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de l'appréciation qu'elle fait de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière, qui figure dans le rapport ci-joint de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière a été maintenu, à tous les égards importants. Notre vérification a compris l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, l'évaluation du risque qu'il existe une faiblesse importante du contrôle interne, la mise en œuvre de tests et l'évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne selon notre appréciation du risque, ainsi que la mise en œuvre des autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances. Notre vérification a compris l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, l'évaluation du risque qu'il existe une faiblesse importante du contrôle interne, la mise en œuvre de tests et l'évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne selon notre appréciation du risque, ainsi que la mise en œuvre des autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre vérification constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est le processus visant à fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le contrôle interne à l'égard de

l'information financière d'une société s'entend des politiques et procédures qui : 1) concernent la tenue de comptes suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la société; et 3) fournissent une assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la société pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers est soit prévenue, soit détectée à temps.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines inexactitudes. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou d'une détérioration du niveau de respect des politiques ou des procédures.

À notre avis, la Banque maintenait, à tous les égards importants, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2009 selon les critères établis dans le rapport Internal Control – Integrated Framework publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (le «COSO»).

Nous avons également vérifié les bilans consolidés de la Banque aux 31 octobre 2009 et 2008 et les états consolidés des résultats, de la variation des capitaux propres, du résultat étendu et des flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 octobre 2009 conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis. Notre rapport daté du 8 décembre 2009 exprime une opinion sans réserve sur ces états financiers consolidés.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Toronto, Canada,
Le 8 décembre 2009

États financiers consolidés



Table des matières



104	Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière
105	Rapport des vérificateurs
106	Bilan consolidé
107	État consolidé des résultats
108	État consolidé de la variation des capitaux propres
108	État consolidé du résultat étendu
109	État consolidé des flux de trésorerie
110	Notes afférentes aux états financiers consolidés

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La responsabilité de l'intégrité et de la présentation d'une image fidèle de l'information financière contenue dans le présent rapport annuel incombe à la direction de La Banque de Nouvelle-Écosse (la «Banque»). Les présents états financiers consolidés ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les états financiers consolidés sont également conformes aux exigences comptables de la *Loi sur les banques*.

Les états financiers consolidés comprennent, au besoin, des montants qui sont établis selon les meilleures estimations et au meilleur jugement de la direction. L'information financière présentée ailleurs dans le présent rapport annuel est conforme à celle des états financiers consolidés.

La direction reconnaît depuis toujours qu'il est important que la Banque maintienne et renforce les normes de conduite les plus élevées dans toutes ses activités, y compris l'établissement et la diffusion d'états qui donnent une image fidèle de la situation financière de la Banque. À cet égard, la direction a mis au point et maintient un système de comptabilité et de présentation de l'information qui prévoit les contrôles internes nécessaires, de sorte que les opérations sont correctement autorisées et comptabilisées, les biens, protégés contre un usage ou une cession non autorisés et les passifs, dûment comptabilisés. Le système prévoit aussi des politiques et des procédures écrites, le recrutement judicieux et la formation appropriée de salariés qualifiés, la mise en place de structures organisationnelles assurant une répartition précise et appropriée des tâches ainsi que la communication de politiques et de directives sur la conduite des affaires à l'échelle de la Banque.

La direction, sous la supervision du chef de la direction et du chef des affaires financières et en collaboration avec ces derniers, a mis en place un processus d'évaluation des contrôles et procédures de communication de l'information et du contrôle interne à l'égard de l'information financière conformément aux règlements sur les valeurs mobilières du Canada et des États-Unis.

Le système de contrôle interne est en outre renforcé par une équipe professionnelle de vérificateurs internes qui examinent périodiquement tous les aspects des activités de la Banque. De plus, le chef de la

vérification de la Banque communique librement avec les membres du comité de vérification et de révision du conseil d'administration et les rencontre périodiquement. De plus, la fonction de conformité de la Banque maintient des politiques, des procédures et des programmes visant à assurer la conformité aux exigences réglementaires, notamment des règles établies en matière de conflit d'intérêts.

Le Bureau du surintendant des institutions financières du Canada, dont le mandat consiste à protéger les droits et les intérêts des déposants et des créanciers de la Banque, procède à un examen des activités et des affaires de la Banque ainsi qu'à toute enquête à leur sujet qu'il peut juger nécessaire, pour déterminer si les dispositions de la *Loi sur les banques* sont observées et si la situation financière de la Banque est saine.

Les membres du comité de vérification et de révision, qui sont tous des administrateurs externes, examinent les états financiers consolidés, de concert avec la direction et les vérificateurs indépendants, avant qu'ils soient approuvés par le conseil d'administration et présentés aux actionnaires de la Banque.

Les membres du comité de vérification et de révision examinent toutes les opérations entre apparentés ayant une incidence importante sur la Banque et fait état de leurs conclusions au conseil d'administration.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., les vérificateurs indépendants nommés par les actionnaires de la Banque, ont vérifié les états financiers consolidés de la Banque pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 octobre 2009 conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis, et ils ont exprimé leurs opinions à l'issue de leurs vérifications dans le rapport ci-après adressé aux actionnaires. Les vérificateurs nommés par les actionnaires communiquent librement avec les membres du comité de vérification et de révision, qu'ils rencontrent périodiquement afin de discuter de leur vérification, notamment de leurs conclusions en ce qui a trait à l'intégrité de l'information financière et comptable de la Banque et aux questions connexes.

Le président
et chef de la direction,
Rick Waugh
Toronto, Canada
Le 8 décembre 2009

Le vice-président à la direction et
chef des affaires financières,
Luc Vanneste

Rapport des vérificateurs

Aux actionnaires de la Banque de Nouvelle-Écosse

Nous avons vérifié les bilans consolidés de La Banque de Nouvelle-Écosse (la «Banque») aux 31 octobre 2009 et 2008 et les états consolidés des résultats, de la variation des capitaux propres, du résultat étendu et des flux de trésorerie de chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 octobre 2009. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts

d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Banque aux 31 octobre 2009 et 2008 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 octobre 2009 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 8 décembre 2009

Bilan consolidé

Aux 31 octobre (en millions de dollars)

	2009	2008
Actif		
Liquidités		
Trésorerie et dépôts sans intérêt auprès d'autres banques	3 355 \$	2 574 \$
Dépôts portant intérêt auprès d'autres banques	34 343	32 318
Métaux précieux	5 580	2 426
	43 278	37 318
Titres (note 3)		
Détenus à des fins de transaction	58 067	48 292
Disponibles à la vente	55 699	38 823
Placements comptabilisés à la valeur de consolidation	3 528	920
	117 294	88 035
	17 773	19 451
Titres pris en pension		
Prêts (note 4)		
Prêts hypothécaires à l'habitation	101 604	115 084
Prêts aux particuliers et sur cartes de crédit	61 048	50 719
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	106 520	125 503
	269 172	291 306
Provision pour pertes sur créances (note 5 b))	2 870	2 626
	266 302	288 680
Autres		
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	9 583	11 969
Instruments dérivés (note 27 d))	25 992	44 810
Terrains, bâtiments et matériel (note 7)	2 372	2 449
Écart d'acquisition (note 8)	2 908	2 273
Autres actifs incorporels (note 8)	561	521
Autres actifs (note 9)	10 453	12 119
	51 869	74 141
	496 516 \$	507 625 \$
Passif et capitaux propres		
Dépôts (note 10)		
Particuliers	123 762 \$	118 919 \$
Entreprises et administrations publiques	203 594	200 566
Banques	23 063	27 095
	350 419	346 580
Autres		
Acceptations	9 583	11 969
Obligations relatives aux titres mis en pension	36 568	36 506
Obligations relatives aux titres vendus à découvert	14 688	11 700
Instruments dérivés (note 27 d))	28 806	42 811
Autres passifs (note 11)	24 682	31 063
Participation sans contrôle dans les filiales	554	502
	114 881	134 551
	5 944	4 352
	500	500
Débitures subordonnées (note 12)		
Obligations au titre des instruments de capitaux propres (note 13)		
Capitaux propres		
Capital-actions (note 14)		
Actions privilégiées	3 710	2 860
Actions ordinaires	4 946	3 829
Bénéfices non répartis	19 916	18 549
Cumul des autres éléments du résultat étendu (note 16)	(3 800)	(3 596)
	24 772	21 642
	496 516 \$	507 625 \$

John T. Mayberry

Président du conseil

Rick Waugh

Président et chef de la direction

Il y a lieu de se reporter à la note 1 pour connaître l'incidence de l'adoption de nouvelles normes comptables.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé des résultats

Exercices terminés les 31 octobre (en millions de dollars)

	2009	2008	2007
Revenu d'intérêts			
Prêts	13 973 \$	15 832 \$	13 985 \$
Titres	4 090	4 615	4 680
Titres pris en pension	390	786	1 258
Dépôts auprès d'autres banques	482	1 083	1 112
	18 935	22 316	21 035
Frais d'intérêts			
Dépôts	8 339	12 131	10 850
Débitures subordonnées	285	166	116
Obligations au titre des instruments de capitaux propres	37	37	53
Autres	1 946	2 408	2 918
	10 607	14 742	13 937
Revenu d'intérêts net	8 328	7 574	7 098
Dotations à la provision pour pertes sur créances (note 5 b))	1 744	630	270
Revenu d'intérêts net après la dotation à la provision pour pertes sur créances	6 584	6 944	6 828
Autres revenus			
Revenus sur cartes	424	397	366
Services de dépôt et de paiement	905	862	817
Fonds communs de placement	371	317	296
Services de gestion des placements, de courtage et de fiducie	728	760	760
Commissions de crédit	866	579	530
Revenus de transaction	1 057	188	450
Commissions de placement et autres	620	402	498
Opérations de change à des fins autres que de transaction	373	314	239
Gain net (perte nette) sur les titres détenus à des fins autres que de transaction (note 3 (d))	(412)	(374)	488
Revenus tirés des opérations de titrisation	409	130	34
Autres	788	727	914
	6 129	4 302	5 392
Revenu d'intérêts net et autres revenus	12 713	11 246	12 220
Frais autres que d'intérêts			
Salaires et avantages sociaux	4 344	4 109	3 983
Locaux et technologie ¹⁾	1 543	1 417	1 335
Communications	346	326	300
Publicité et prospection	307	320	311
Honoraires	216	227	227
Taxe d'affaires et taxe sur le capital	177	116	143
Autres ¹⁾	986	781	695
	7 919	7 296	6 994
Bénéfice avant les éléments ci-dessous	4 794	3 950	5 226
Charge d'impôts (note 18)	1 133	691	1 063
Participation sans contrôle dans le bénéfice net des filiales	114	119	118
Bénéfice net	3 547 \$	3 140 \$	4 045 \$
Dividendes versés sur les actions privilégiées	186	107	51
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	3 361 \$	3 033 \$	3 994 \$
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en millions) (note 20)			
De base	1 013	987	989
Dilué	1 016	993	997
Bénéfice par action ordinaire (en dollars) ²⁾ (note 20)			
De base	3,32 \$	3,07 \$	4,04 \$
Dilué	3,31 \$	3,05 \$	4,01 \$
Dividendes par action ordinaire (en dollars)	1,96 \$	1,92 \$	1,74 \$

Certains chiffres correspondants ont été reclassés pour que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice à l'étude.

- Il y a lieu de se reporter à la note 1 pour connaître l'incidence de l'adoption de la nouvelle norme comptable visant l'écart d'acquisition et les actifs incorporels.
- Le bénéfice par action est exprimé en dollars et il est fondé sur le nombre d'actions.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé de la variation des capitaux propres

Exercices terminés les 31 octobre (en millions de dollars)

	2009	2008	2007
Actions privilégiées (note 14)			
Solde au début de l'exercice	2 860 \$	1 635 \$	600 \$
Émissions	850	1 225	1 035
Solde à la fin de l'exercice	3 710	2 860	1 635
Actions ordinaires (note 14)			
Solde au début de l'exercice	3 829	3 566	3 425
Émissions	1 117	266	184
Rachat aux fins d'annulation	-	(3)	(43)
Solde à la fin de l'exercice	4 946	3 829	3 566
Bénéfices non répartis			
Solde au début de l'exercice, tel que présenté précédemment	18 549	17 460	15 843
Effet cumulatif de l'adoption des nouvelles conventions comptables	-	-	(61) ¹⁾
Solde au début de l'exercice après retraitement	18 549	17 460	15 782
Bénéfice net	3 547	3 140	4 045
Dividendes: actions privilégiées	(186)	(107)	(51)
actions ordinaires	(1 990)	(1 896)	(1 720)
Rachat d'actions	-	(37)	(586)
Autres	(4)	(11)	(10)
Solde à la fin de l'exercice	19 916	18 549	17 460
Cumul des autres éléments du résultat étendu			
Solde au début de l'exercice, tel que présenté précédemment	(3 596)	(3 857)	(2 321)
Effet cumulatif de l'adoption des nouvelles conventions comptables	595 ²⁾	-	683 ¹⁾
Solde au début de l'exercice après retraitement	(3 001)	(3 857)	(1 638)
Autres éléments du résultat étendu (note 16)	(799)	261	(2 219)
Solde à la fin de l'exercice	(3 800)	(3 596)	(3 857)
Total des capitaux propres à la fin de l'exercice	24 772 \$	21 642 \$	18 804 \$

État consolidé du résultat étendu

Exercices terminés les 31 octobre (en millions de dollars)

	2009	2008	2007
Résultat étendu			
Bénéfice net	3 547 \$	3 140 \$	4 045 \$
Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts sur le bénéfice (note 16)			
Variation nette des pertes de change non réalisées	(1 736)	2 368	(2 228)
Variation nette des gains (pertes) non réalisé(e)s sur les titres disponibles à la vente	894	(1 588)	(67)
Variation nette des gains (pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	43	(519)	76
Autres éléments du résultat étendu	(799)	261	(2 219)
Résultat étendu	2 748 \$	3 401 \$	1 826 \$

- 1) Il y a lieu de se reporter à la note 1 pour connaître l'incidence de l'adoption de nouvelles conventions comptables en 2007 découlant de nouvelles normes comptables relatives aux instruments financiers.
- 2) Il y a lieu de se reporter à la note 1 pour connaître l'incidence de l'adoption de nouvelles conventions comptables en 2009 découlant des modifications apportées à la norme comptable visant le classement et la perte de valeur des instruments financiers.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé des flux de trésorerie

Provenance (affectation) des flux de trésorerie
Exercices terminés les 31 octobre (en millions de dollars)

	2009	2008	2007
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Bénéfice net	3 547 \$	3 140 \$	4 045 \$
Ajustements visant à déterminer les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Amortissement	330	291	267
Dotation à la provision pour pertes sur créances	1 744	630	270
Impôts futurs	162	(367)	(106)
Gain net (perte nette) sur les titres détenus à des fins autres que de transaction	412	374	(488)
Variations des actifs et passifs d'exploitation			
Intérêts courus nets à recevoir et à payer	(229)	60	18
Titres détenus à des fins de transaction	(10 898)	13 721	334
Actifs dérivés	17 320	(15 292)	(13 616)
Passifs dérivés	(12 009)	11 202	14 548
Autres, montant net	(11 426)	6 290	(3 336)
	(11 047)	20 049	1 936
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dépôts	17 031	28 106	41 746
Obligations relatives aux titres mis en pension	1 109	6 913	(3 858)
Obligations relatives aux titres vendus à découvert	3 165	(5 020)	3 848
Débetures subordonnées émises	2 000	3 144	–
Remboursement de débetures subordonnées	(359)	(691)	(500)
Remboursement d'obligations au titre des instruments de capitaux propres	–	–	(250)
Actions privilégiées émises	600	1 225	1 035
Actions ordinaires émises	585	234	112
Actions ordinaires remboursées/rachetées aux fins d'annulation	–	(40)	(629)
Dividendes versés en espèces	(2 176)	(2 003)	(1 771)
Autres, montant net ¹⁾	(1 789)	(101)	3 391
	20 166	31 767	43 124
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Dépôts portant intérêt auprès d'autres banques	(5 781)	(5 052)	(7 087)
Titres pris en pension	980	3 793	1 897
Prêts, à l'exclusion des titrisations	(12 583)	(47 483)	(42 028)
Titrisation de prêts	11 879	5 121	3 756
Titres détenus à des fins autres que de transaction			
Rachats	(40 197)	(41 444)	(32 133)
Échéances	7 422	16 842	14 015
Ventes	31 985	19 346	17 267
Terrains, bâtiments et matériel, déduction faite des cessions	(199)	(401)	(242)
Autres, montant net ¹⁾	(1 635)	(2 399)	(390)
	(8 129)	(51 677)	(44 945)
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(209)	297	(257)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	781	436	(142)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	2 574	2 138	2 280
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice²⁾	3 355 \$	2 574 \$	2 138 \$
Décaissements effectués au titre des éléments suivants			
Intérêts	11 138 \$	14 544 \$	13 625 \$
Impôts sur le bénéfice	1 234 \$	1 212 \$	905 \$

- 1) Comprend les placements dans des filiales, des sociétés associées et des unités d'exploitation et l'achat d'actifs se rapportant à ces placements, déduction faite de 523 \$ au titre de la contrepartie autre qu'en espèces constituée d'actions ordinaires nouvellement émises (néant en 2008; 36 \$ en 2007), de 4 \$ au titre de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à la date d'acquisition (37 \$ en 2008; 6 \$ en 2007) et de 250 \$ au titre des actions privilégiées à dividende non cumulatif émises (néant en 2008; néant en 2007).
- 2) Représente la trésorerie et les dépôts sans intérêt auprès d'autres banques.

Certains chiffres correspondants ont été reclassés pour que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice à l'étude.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés 2009



Table des matières



Page	Note
111	1. Principales conventions comptables
117	2. Modifications futures de conventions comptables
117	3. Titres
119	4. Prêts
121	5. Prêts douteux et provision pour pertes sur créances
121	6. Entités à détenteurs de droits variables
122	7. Terrains, bâtiments et matériel
123	8. Écart d'acquisition et autres actifs incorporels
123	9. Autres actifs
123	10. Dépôts
123	11. Autres passifs
124	12. Débentures subordonnées
124	13. Obligations au titre des instruments de capitaux propres, titres fiduciaires et billets secondaires de la Fiducie
126	14. Capital-actions
128	15. Gestion du capital
130	16. Cumul des autres éléments du résultat étendu
131	17. Rémunération à base d'actions
133	18. Impôts sur le bénéfice
134	19. Avantages sociaux futurs
136	20. Bénéfice par action ordinaire
136	21. Opérations entre apparentés
136	22. Résultats d'exploitation sectoriels
139	23. Garanties, engagements et passifs éventuels
141	24. Instruments financiers – gestion du risque
150	25. Instruments dérivés – juste valeur
152	26. Éléments désignés comme étant détenus à des fins de transaction
152	27. Instruments dérivés
156	28. Acquisitions
157	29. Rapprochement des PCGR du Canada et de ceux des États-Unis

1 Principales conventions comptables

Les états financiers consolidés de La Banque de Nouvelle-Écosse (la «Banque») ont été dressés conformément au chapitre 308 de la Loi sur les banques qui stipule, à moins d'indication contraire par le Surintendant des institutions financières du Canada (le «Surintendant»), que les états financiers doivent être dressés selon les PCGR du Canada. Les principales conventions comptables ayant servi à l'établissement des présents états financiers consolidés, y compris les exigences comptables du Surintendant, sont résumées dans les pages qui suivent. Ces conventions comptables se conforment, à tous les égards importants, aux PCGR du Canada. En outre, la note 29 décrit les principales différences entre les PCGR du Canada et des États-Unis ayant servi à l'établissement des présents états financiers consolidés et en fait le rapprochement.

L'établissement d'états financiers conformément aux PCGR exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs à la date des états financiers ainsi que sur la valeur comptable des revenus et des charges de l'exercice. Parmi les principaux domaines où la direction a porté des jugements difficiles, complexes ou subjectifs, souvent sur des enjeux foncièrement incertains, mentionnons la provision pour pertes sur créances, la juste valeur des instruments financiers, les impôts sur le bénéfice, les prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs, la moins-value durable des titres disponibles à la vente, la détermination du principal bénéficiaire d'une entité à détenteurs de droits variables (une «EDDV»), l'écart d'acquisition et les passifs éventuels. Les résultats réels pourraient différer des estimations présentées ici et ailleurs.

Certains chiffres correspondants ont été reclassés pour qu'ils soient conformes à la présentation de l'exercice écoulé.

Modifications de normes et de conventions comptables

Classement et pertes de valeur des actifs financiers

En août 2009, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'«ICCA») a modifié le chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*, «Instruments financiers – comptabilisation et évaluation», de manière à ce qu'il soit en grande partie conforme aux Normes internationales d'information financière («IFRS»). Ces modifications sont entrées en vigueur le 1^{er} novembre 2008 en ce qui a trait à la Banque et elles comprennent l'adoption de la définition des prêts et créances donnée dans les IFRS. Aux termes de la nouvelle définition des prêts et créances, il est permis de classer les titres de créance qui ne sont pas négociés sur un marché actif dans les prêts et de les comptabiliser au coût après amortissement. Il est également ainsi que de désigner ces instruments comme étant disponibles à la vente, et donc de les comptabiliser à la juste valeur avec inscription des gains et des pertes non réalisés dans les autres éléments du résultat étendu. Ces modifications exigent également que les pertes de valeur liées au crédit en ce qui a trait aux titres de créance inscrits

au coût après amortissement et les reprises sur réductions de valeur en ce qui a trait aux titres de créance classés dans les titres disponibles à la vente soient constatées à l'état consolidé des résultats. Les pertes de valeur des titres de créance classés dans les prêts sont comptabilisées au moyen de l'inscription d'une dotation à la provision pour pertes sur créances.

La Banque a reclassé certains titres n'étant pas négociés sur un marché actif ni gérés en fonction de la juste valeur dans les prêts et créances, qui sont évalués au coût après amortissement. Les pertes de valeur des titres de créance classés dans les prêts sont calculées et comptabilisées selon les conventions comptables appliquées par la Banque à l'égard des prêts et de la provision pour pertes sur créances.

Par suite de ces modifications, des changements ont été apportés avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2008. Les chiffres des périodes antérieures au 1^{er} novembre 2008 n'ont pas été retraités par suite de l'adoption des nouvelles normes comptables.

Le tableau qui suit présente un sommaire de l'effet du reclassement et des pertes de valeur des actifs financiers, s'il y a lieu, au 1^{er} novembre 2008 :

En millions de dollars Poste au bilan	Augmentation/ diminution	Explication
Titres	(8 529) \$	La diminution correspond à la juste valeur des titres de créance reclassés dans les prêts.
Prêts	9 447	L'augmentation correspond à la somme de la juste valeur des titres de créance reclassés dans les prêts et des pertes non réalisées sur ces titres.
Actifs d'impôts futurs (autres actifs)	(323)	La diminution correspond à la variation des actifs d'impôts futurs attribuable aux variations du cumul des autres éléments du résultat étendu.
Cumul des autres éléments du résultat étendu (après impôts)	595	L'augmentation correspond aux pertes non réalisées après impôts relativement aux titres de créance reclassés dans les prêts auparavant comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat étendu.

Informations à fournir sur les instruments financiers

En juin 2009, l'ICCA a publié des modifications à la norme visant les informations à fournir sur les instruments financiers pour y ajouter de nouvelles informations à fournir sur ceux-ci, de manière à ce qu'elles répondent aux nouvelles exigences des IFRS à cet effet. Ces modifications sont entrées en vigueur le 1^{er} novembre 2008 pour la Banque et elles proposent une hiérarchisation à trois niveaux selon la qualité et la fiabilité de l'information utilisée dans l'estimation de la juste valeur des instruments. La juste valeur des trois niveaux se fonde sur :

- Niveau 1 – les cours sur des marchés actifs
- Niveau 2 – des modèles s'appuyant sur des données observables autres que les cours du marché
- Niveau 3 – des modèles s'appuyant sur des données autres que les données du marché observables

Écarts d'acquisition et actifs incorporels

En février 2008, l'ICCA a publié une nouvelle norme comptable portant sur les écarts d'acquisition et les actifs incorporels, que la Banque a adoptée le 1^{er} novembre 2008. Par suite de l'adoption de cette nouvelle norme, certains coûts liés aux logiciels qui étaient auparavant comptabilisés au poste «Terrains, bâtiments et matériel» sont désormais inscrits au poste «Autres

actifs incorporels» au bilan consolidé. Par conséquent, un montant de 239 millions de dollars a été reclassé du poste «Terrains, bâtiments et matériel» au poste «Autres actifs incorporels» au 31 octobre 2008. La charge d'amortissement connexe qui était auparavant inscrite au poste «Locaux et technologie» de la section «Frais autres que d'intérêts» de l'état consolidé des résultats est désormais comptabilisée au poste «Autres» de cette même section. Par conséquent, un montant de 34 millions de dollars pour la période terminée le 31 octobre 2008 a été retiré du poste «Locaux et technologie» de la section «Frais autres que d'intérêts» et reclassé dans le poste «Autres» de cette même section.

Modifications de normes comptables entrées en vigueur au cours de l'exercice précédent

Reclassement d'actifs financiers

En octobre 2008, l'ICCA a publié des modifications à la norme comptable présentée dans le chapitre intitulé «Instruments financiers – comptabilisation et évaluation». Aux termes des modifications, il est permis de reclasser les actifs financiers non dérivés hors de la catégorie des instruments détenus à des fins de transaction dans certaines situations exceptionnelles. En ce qui a trait à l'exercice terminé le 31 octobre 2008, la Banque a pu reclasser des

éléments de manière rétrospective à partir du 1^{er} août 2008. Tout reclassement futur devra être effectué de façon prospective. Conformément aux modifications, la Banque a retiré certains actifs déterminés de la catégorie des instruments détenus à des fins de transaction pour les reclasser dans les titres disponibles à la vente en date du 1^{er} août 2008. Ces actifs se composaient d'actifs liés à des obligations d'une valeur de 303 millions de dollars et d'actions privilégiées d'une valeur de 91 millions de dollars qui n'étaient plus négociés sur un marché actif et que la direction a l'intention de conserver dans un avenir prévisible. À la date du reclassement, le taux d'intérêt effectif moyen pondéré s'appliquant au portefeuille d'actifs liés à des obligations reclassés était de 4,0 %, et les flux de trésorerie recouvrables prévus s'établissaient à 366 millions de dollars. Au 31 octobre 2009, la juste valeur des actifs liés à des obligations et des actions privilégiées se chiffrait respectivement à 257 millions de dollars (277 millions de dollars en 2008) et à 67 millions de dollars (81 millions de dollars en 2008). Le reclassement des actifs liés à des obligations et des actions privilégiées a eu pour conséquence que la Banque a inscrit des gains avant impôts de 33 millions de dollars (pertes de 26 millions de dollars en 2008) et de 9 millions de dollars (pertes de 10 millions de dollars en 2008) respectivement dans les autres éléments du résultat étendu relativement aux variations de la juste valeur de ces actifs au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2009. Si ces reclassements n'avaient pas été effectués, ces gains et pertes auraient été inscrits à l'état consolidé des résultats.

Informations à fournir concernant le capital

En décembre 2006, l'ICCA a publié une nouvelle norme comptable qui établit les exigences sur les informations à fournir concernant le capital. Cette norme, qui est entrée en vigueur à compter du 1^{er} novembre 2007 pour la Banque, exige que l'entité fournisse des informations sur les objectifs, les politiques et les procédures de gestion de son capital et des données quantitatives sur ce qu'elle considère être son capital et qu'elle indique si elle s'est conformée aux exigences en matière de capital et, dans la négative, les conséquences de cette inapplication.

Instruments financiers – informations à fournir

En décembre 2006, l'ICCA a publié deux normes comptables portant sur les instruments financiers qui modifient et améliorent les obligations d'information actuelles, mais qui ne modifient pas les exigences existantes en matière de présentation pour les instruments financiers. Ces normes sont en vigueur pour la Banque depuis le 1^{er} novembre 2007. Les nouvelles informations comprennent des informations supplémentaires sur la nature et l'ampleur des risques auxquels la Banque est exposée à l'égard des instruments financiers et sur la façon dont elle gère ces risques.

Modifications de normes comptables antérieures au 1^{er} novembre 2007

Au cours de l'exercice 2007, la Banque a adopté trois nouvelles normes comptables : i) Instruments financiers – comptabilisation et évaluation, ii) Couvertures et iii) Résultat étendu. Les nouvelles normes exigent que tous les actifs et passifs financiers soient comptabilisés à leur juste valeur dans le bilan consolidé, à l'exception des éléments suivants qui sont comptabilisés au coût après amortissement, sauf s'ils sont désignés dès leur comptabilisation initiale comme étant détenus à des fins de transaction : les prêts et créances, les titres détenus jusqu'à leur échéance et les passifs financiers détenus à des fins autres que de transaction. Malgré l'adoption de ces nouvelles normes comptables, les méthodes utilisées par la Banque pour évaluer la juste valeur des instruments financiers sont demeurées les mêmes.

Les principales exigences de ces normes et les conventions comptables connexes ayant été subséquemment adoptées par la Banque sont décrites dans les paragraphes suivants.

Les chiffres des exercices antérieurs n'ont pas été retraités par suite de l'adoption des nouvelles normes comptables, sauf les gains et pertes de change non réalisés sur les investissements nets dans des établissements étrangers autonomes, qui ont été reclassés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu.

Par suite de ces modifications, la Banque a comptabilisé une diminution nette de 61 millions de dollars (déduction faite d'une économie d'impôts de 31 millions de dollars) dans le solde d'ouverture des bénéfices non répartis pour 2007. Cette incidence transitoire a découlé essentiellement de la constatation dans les bénéfices non répartis des gains et des pertes reportés à l'égard de certaines couvertures précédemment abandonnées.

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés reflètent l'actif, le passif, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie de la Banque ainsi que ceux de toutes ses filiales après l'élimination des opérations et des soldes intersociétés. Les

filiales sont définies comme des sociétés contrôlées par la Banque, qui sont normalement des sociétés dont la Banque détient plus de 50 % des actions avec droit de vote.

Les placements dans les sociétés sur lesquelles la Banque exerce une influence notable, représentée par une participation directe ou indirecte de 20 % à 50 % dans les actions avec droit de vote, sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation et sont portés au poste «Placements comptabilisés à la valeur de consolidation» au bilan consolidé. La part de la Banque dans les bénéfices de ces sociétés est portée au poste «Titres» sous la rubrique «Revenu d'intérêts» ou sous la rubrique «Autres revenus», selon le cas, de l'état consolidé des résultats.

La Banque consolide les EDDV lorsqu'elle en est le principal bénéficiaire. Une entité est une EDDV lorsque l'une des deux conditions énoncées ci-après ou les deux sont volontairement remplies : a) le montant total des investissements en instruments de capitaux propres à risque n'est pas suffisant pour permettre à l'entité de financer ses activités sans un soutien financier subordonné additionnel fourni par des tiers; et b) collectivement, les détenteurs des investissements en instruments de capitaux propres à risque ne réunissent pas certaines des caractéristiques d'une participation financière conférant le contrôle. Le principal bénéficiaire s'entend de l'entreprise qui assume la majorité des pertes prévues ou reçoit la majorité des rendements résiduels prévus de l'EDDV, ou les deux.

Les placements dans les EDDV sur lesquelles la Banque exerce une influence notable mais dont elle n'est pas le principal bénéficiaire sont comptabilisés à la valeur de consolidation.

Conversion des devises

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises des établissements étrangers intégrés de la Banque, de même que les actifs et les passifs libellés en devises de ses établissements étrangers autonomes, sont convertis en dollars canadiens aux taux en vigueur à la fin de l'exercice. Les actifs et les passifs non monétaires libellés en devises des établissements étrangers intégrés de la Banque sont convertis en dollars canadiens aux taux historiques.

Les gains et les pertes non réalisés qui résultent de la conversion des positions nettes des investissements en devises dans les établissements étrangers autonomes sont portés au crédit ou au débit du poste «Variation nette des gains (pertes) de change non réalisé(e)s» à l'état consolidé du résultat étendu; il en va de même pour les gains ou les pertes découlant des couvertures de ces positions nettes des investissements dans la mesure où elles sont efficaces. À la vente, à la réduction ou à la liquidation d'une partie importante d'une position d'un investissement, les gains ou les pertes nets non réalisés inscrits précédemment à cet égard au poste «Cumul des autres éléments du résultat étendu» sont reclassés à l'état consolidé des résultats.

Les gains et les pertes de change découlant des activités des établissements étrangers intégrés de la Banque, de même que ceux découlant des activités de ses établissements étrangers autonomes œuvrant dans un contexte hautement inflationniste, le cas échéant, sont constatés au poste «Revenus de transaction» sous la rubrique «Autres revenus», de l'état consolidé des résultats.

Les revenus et les charges libellés en devises sont convertis aux taux de change moyens, sauf pour l'amortissement des bâtiments, du matériel et des améliorations locatives libellés en devises des établissements étrangers intégrés de la Banque, qui sont convertis aux taux historiques.

Les gains et les pertes de change non réalisés découlant des actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu à titre de gains (pertes) non réalisé(e)s sur les titres disponibles à la vente jusqu'à leur réalisation, après quoi ils sont reclassés du «Cumul des autres éléments du résultat étendu» à l'état consolidé des résultats.

Métaux précieux

Les stocks de métaux précieux sont comptabilisés à la juste valeur et portés sous la rubrique «Liquidités» au bilan consolidé. L'obligation découlant de certificats en circulation est également inscrite à la juste valeur et portée au poste «Autres passifs» au bilan consolidé.

Titres

Les titres sont classés dans l'une ou l'autre des catégories suivantes : disponibles à la vente, détenus à des fins de transaction, détenus jusqu'à l'échéance et placements comptabilisés à la valeur de consolidation. Les titres désignés comme étant disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur, les gains et les pertes non réalisés étant inscrits dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à leur réalisation, après quoi ils sont comptabilisés à l'état consolidé des résultats. Les titres de capitaux

propres disponibles à la vente qui ne sont pas négociés sur un marché actif sont comptabilisés au coût, lorsque la juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable.

Les primes, les escomptes et les coûts d'opération connexes liés aux titres de créance disponibles à la vente sont amortis sur la durée de vie prévue de l'instrument au poste «Titres» sous la rubrique «Revenu d'intérêts» de l'état consolidé des résultats selon la méthode des intérêts effectifs. Lorsqu'il est déterminé que les titres de créance disponibles à la vente ou les instruments de capitaux propres ont subi une moins-value durable, la valeur comptable de ces titres est ramenée à leur juste valeur. Ces moins-values, le cas échéant, ainsi que les gains et les pertes réalisés sur la cession, déterminés selon la méthode du coût moyen, qui étaient classés dans les autres éléments du résultat étendu, sont reclassés sous la rubrique «Autres revenus» au poste «Gain net (perte) sur les actifs disponibles à la vente» de l'état consolidé des résultats.

Depuis le 1^{er} novembre 2008, les reprises de réductions de juste valeur, lorsqu'une perte de valeur durable a été comptabilisée, inscrites à la suite d'événements s'étant produits après la date d'inscription de la perte de valeur sont comptabilisées dans le résultat net, jusqu'à concurrence de la perte de valeur initiale. Avant l'exercice 2009, ces reprises de réductions de juste valeur étaient inscrites dans les autres éléments du résultat étendu.

Les titres détenus à des fins de transaction sont achetés en vue de leur revente à court terme et sont comptabilisés à la juste valeur. Les gains et les pertes réalisés sur la cession de ces titres de même que les gains et les pertes réalisés découlant des fluctuations de la valeur de marché sont inscrits au poste «Revenus de transaction» sous la rubrique «Autres revenus» de l'état consolidé des résultats. En ce qui a trait aux titres détenus à des fins de transaction utilisés comme couverture de la volatilité de la rémunération à base d'actions, les gains et les pertes réalisés sur la cession de ces titres et les ajustements de la juste valeur sont inscrits au poste «Salaires et avantages sociaux» sous la rubrique «Frais autres que d'intérêts» de l'état consolidé des résultats.

Depuis le 1^{er} novembre 2008, certains titres de créance sont classés dans les prêts et comptabilisés au coût après amortissement. Les titres de créance qui ne sont pas détenus à des fins de transaction, qui n'ont pas été désignés comme étant disponibles à la vente et qui ne sont pas négociés sur un marché actif sont classés dans les prêts. Les titres de créance qui ne sont pas classés dans les prêts sont classés soit comme étant détenus à des fins de transaction, soit comme étant disponibles à la vente.

La Banque comptabilise l'achat et la vente de titres selon le principe de la comptabilisation à la date de règlement tant pour le bilan consolidé que pour l'état consolidé des résultats.

Titres pris en pension et obligations relatives aux titres mis en pension

L'achat et la vente de titres aux termes d'ententes de prise en pension et de mise en pension sont comptabilisés comme des opérations de prêt et d'emprunt assorties de garanties et sont inscrits au prix coûtant. Les intérêts créditeurs et débiteurs connexes sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Obligations relatives aux titres vendus à découvert

L'obligation pour la Banque de livrer des titres qu'elle ne possédait pas au moment de la vente est inscrite à sa juste valeur. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sur ces titres sont constatés au poste «Revenus de transaction» sous la rubrique «Autres revenus» de l'état consolidé des résultats. Les intérêts débiteurs sur les titres de créance vendus à découvert sont inscrits sous la rubrique «Frais d'intérêts» de l'état consolidé des résultats.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction et aux passifs financiers détenus à des fins autres que de transaction sont capitalisés et, s'il y a lieu, ces montants sont constatés dans le revenu d'intérêts net sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode des intérêts effectifs.

Prêts

Depuis le 1^{er} novembre 2008, la définition des prêts couvre les titres de créance qui ne sont pas négociés sur un marché actif et qui génèrent des flux de trésorerie fixes ou déterminables. Par conséquent, certains titres de créance qui ne sont pas classés comme étant détenus à des fins de transaction, qui n'ont pas été désignés comme des titres disponibles à la vente et qui ne sont pas négociés sur un marché actif sont classés dans les prêts au bilan consolidé. Avant l'exercice 2009, il n'était pas permis de classer les titres de créance dans les prêts, et ceux-ci étaient considérés soit comme des titres détenus à des fins de transaction, soit comme des titres disponibles à la vente.

En outre, certains prêts qui sont gérés en fonction de la juste valeur ou qui ont été acquis afin de fournir une couverture économique à des dérivés de crédit transigés pour le compte de clients sont classés dans les prêts détenus à des fins de transaction aux termes de l'option de la juste valeur [se reporter à la note 26].

Les prêts sont comptabilisés déduction faite de tout revenu non gagné et d'une provision pour pertes sur créances. Le revenu d'intérêts provenant des prêts autres que les prêts douteux est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les intérêts courus sont portés au poste «Autres actifs» du bilan consolidé. Les prêts sont comptabilisés au coût après amortissement, à l'exception de ceux désignés comme étant détenus à des fins de transaction, lesquels sont comptabilisés à la juste valeur. Les coûts d'octroi de prêts sont reportés et amortis en résultat au moyen de la méthode des intérêts effectifs sur la durée prévue du prêt. Les commissions d'octroi de prêts sont comptabilisées dans le revenu d'intérêts de la période correspondant à la durée du prêt ou de l'engagement. Les frais liés au remboursement anticipé des prêts hypothécaires sont constatés dans le revenu d'intérêts sur réception, à moins qu'ils ne soient associés à de légères modifications apportées aux modalités du prêt hypothécaire, auquel cas les frais sont reportés et amortis sur la durée résiduelle du prêt hypothécaire initial selon la méthode des intérêts effectifs. Les commissions de syndication sont comprises dans les commissions de crédit dans les autres revenus.

Un prêt est classé comme étant douteux lorsque, de l'avis de la direction, la qualité du crédit s'est détériorée dans une mesure telle que la Banque n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer la totalité du capital et des intérêts à la date prévue. S'il ne l'est pas déjà, le prêt sera classé comme douteux si un paiement exigible aux termes du contrat de prêt est en retard de 90 jours, sauf si le prêt est entièrement garanti, si la créance est en voie de recouvrement et si les efforts en vue de recouvrer les sommes dues permettent, selon toute probabilité, d'obtenir le remboursement du prêt ou font en sorte que le prêt cesse d'être considéré comme douteux dans les 180 jours suivant le premier jour de retard du paiement, selon les dispositions du contrat. Aussi, un prêt est classé comme douteux dans toutes les circonstances où un paiement exigible aux termes du contrat accuse un retard de 180 jours, sauf si le prêt est garanti ou assuré par le gouvernement du Canada (ou par l'un des gouvernements provinciaux du Canada) ou un organisme du gouvernement du Canada, auquel cas il est classé comme douteux après un retard de 365 jours, selon les dispositions du contrat. Un prêt sur carte de crédit est radié lorsqu'un paiement y afférent est en retard de 180 jours, selon les dispositions du contrat.

Lorsqu'un prêt est classé comme douteux, la comptabilisation des intérêts créditeurs cesse. Les intérêts reçus sur des prêts douteux sont portés au crédit de la valeur comptable du prêt.

Les prêts cessent généralement d'être classés comme douteux lorsque le recouvrement du capital et des intérêts est raisonnablement assuré à la date prévue et que tous les paiements de capital et d'intérêts en souffrance ont été effectués.

Les biens saisis qui répondent à des critères définis sont considérés comme étant destinés à la vente et sont comptabilisés à leur juste valeur diminuée des frais de vente. Si les critères en question ne sont pas respectés, les biens sont considérés comme destinés à l'utilisation, évalués initialement à leur juste valeur et comptabilisés comme s'il s'agissait de biens semblables acquis dans le cours normal des activités.

Provision pour pertes sur créances

De l'avis de la direction, la provision pour pertes sur créances constituée par la Banque est suffisante pour couvrir toutes les pertes sur créances touchant à la fois les postes du bilan et les éléments hors bilan, y compris les dépôts auprès d'autres banques, les titres pris en pension, les prêts, les acceptations et les autres engagements de crédit indirects, comme les lettres de crédit et les garanties. La provision pour pertes sur créances comprend des provisions spécifiques, une provision générale et une provision sectorielle, chaque type de provision faisant l'objet d'un examen régulier. Les radiations intégrales ou partielles des prêts sont généralement comptabilisées lorsque la direction croit que leur recouvrement intégral est peu probable. Les radiations effectuées, déduction faite des recouvrements, sont portées en réduction de la provision pour pertes sur créances.

Provisions spécifiques

Les provisions spécifiques, à l'exception de celles qui touchent les prêts sur cartes de crédit, les prêts hypothécaires à l'habitation et la plupart des prêts aux particuliers, sont constituées à la suite d'un examen des prêts individuels, compte tenu de la perte sur créance estimative connexe. Dans le cas des prêts, la provision spécifique correspond au montant requis pour ramener la valeur comptable d'un prêt douteux à sa valeur de réalisation estimative.

Généralement, la valeur de réalisation estimative est obtenue par l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus au taux d'intérêt effectif inhérent au prêt, à la date où celui-ci devient douteux. Lorsque les montants et le calendrier des flux de trésorerie futurs ne peuvent faire l'objet d'une évaluation raisonnablement fiable, la valeur de réalisation estimative est réputée être soit la juste valeur de tout bien donné en garantie du prêt, déduction faite des coûts de réalisation prévus et de tous les montants légalement dus à l'emprunteur, soit la valeur de marché observable pour ce prêt. Les variations qui surviennent dans la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus en raison de l'écoulement du temps sont reflétées dans l'état consolidé des résultats en déduction de la dotation à la provision pour pertes sur créances. Les provisions spécifiques constituées pour les prêts sur cartes de crédit, les prêts hypothécaires à l'habitation et la plupart des prêts aux particuliers sont calculées selon une méthode fondée sur les statistiques récentes des prêts. Les provisions pour pertes sur créances touchant les postes du bilan sont portées en déduction de l'élément d'actif correspondant et les provisions touchant des éléments hors bilan sont portées au poste «Autres passifs» du bilan consolidé.

Provision générale

La Banque constitue une provision générale à l'égard du portefeuille de prêts de ses principaux secteurs d'activité lorsqu'elle juge, à la suite d'un examen prudent fondé sur l'expérience et sur la conjoncture économique actuelle et l'état du portefeuille, qu'il est probable que des pertes soient survenues mais que celles-ci ne peuvent être liées à un prêt en particulier.

La provision générale constituée à l'égard des prêts aux entreprises et aux administrations publiques est fondée sur un processus d'évaluation des risques aux termes duquel des notations internes du risque sont attribuées au moment de l'octroi d'un prêt, sont soumises à un contrôle continu et sont ajustées pour qu'il soit tenu compte des changements dans le risque de crédit sous-jacent. Étant fondée sur un processus interne d'évaluation des risques, la provision est initialement calculée à l'aide de statistiques sur l'évolution des pertes et les défauts de paiement en fonction de l'évaluation des risques, de l'importance de la perte en cas de défaut de paiement et de l'exposition aux tendances de non-paiement de chacun des portefeuilles des secteurs d'activité de la Banque. Après analyse de données observables récentes, la haute direction juge s'il est nécessaire d'ajuster la provision (quantitative) calculée initialement ainsi que le montant d'un tel ajustement. Dans son jugement, la direction tient compte de facteurs observables tels que les tendances économiques et la conjoncture, la composition des portefeuilles et les tendances liées aux volumes et à l'importance des défaillances.

En ce qui concerne les portefeuilles de prêts hypothécaires, les pertes prévues sont estimées selon une analyse des tendances passées au chapitre des pertes et des radiations.

Le niveau de la provision générale est réévalué chaque trimestre et peut varier par suite de changements dans le volume, la composition et le profil de risques des portefeuilles; d'une analyse des nouvelles tendances au chapitre de la probabilité et de l'importance des pertes ainsi que des risques liés à des facteurs de défaut; et d'une évaluation de la direction quant aux facteurs ayant pu avoir une incidence sur l'état actuel du portefeuille.

Bien que la provision générale totale soit déterminée en fonction d'un processus échelonné qui tient compte des risques découlant de secteurs particuliers du portefeuille, elle couvre toutes les pertes subies dans le portefeuille de prêts à l'égard desquelles aucune provision spécifique n'a été constituée.

La provision générale pour pertes sur créances est portée en réduction des prêts au bilan consolidé.

Provisions sectorielles

Une provision sectorielle est constituée lorsqu'un secteur ou une région géographique en particulier est aux prises avec une situation défavorable ou avec des perturbations de sa conjoncture économique, et qu'il est estimé nécessaire de constituer une provision pour pertes sur créances supplémentaire à l'égard d'un groupe de prêts même si les prêts individuels composant ce groupe sont toujours classés dans les prêts productifs. Ces provisions sont considérées comme sectorielles et elles sont constituées à l'égard de pertes qui ne sont pas déterminées de façon spécifique, lorsque ces pertes ne sont pas suffisamment couvertes par la provision générale.

La provision sectorielle pour pertes sur créances est portée en réduction des prêts au bilan consolidé.

Cession de prêts

Les cessions de prêts à un tiers sont traitées comme des ventes, dans la mesure où il y a transfert du contrôle sur ces prêts et qu'une contrepartie, autre que le droit de bénéficiaire y afférent, a été reçue. Si ces conditions ne sont pas remplies, les cessions sont traitées comme des opérations de financement. Lorsque les opérations sont traitées comme des ventes, les prêts sont retirés du bilan consolidé, et un gain ou une perte est immédiatement constaté dans les résultats d'après la valeur comptable des prêts cédés, répartie entre les actifs vendus et les droits conservés en fonction de leur juste valeur à la date de la cession. La juste valeur des prêts vendus, des droits conservés et des garanties est déterminée en fonction du cours du marché ou d'un modèle d'évaluation de prix fondé sur les meilleures estimations de la direction quant aux hypothèses clés, notamment les pertes prévues, les remboursements anticipés et les taux d'actualisation, compte tenu des risques encourus ou des ventes d'actifs similaires. Tant que la Banque continue de gérer les prêts cédés, un passif ou un actif de gestion est constaté et amorti sur la période où les services de gestion sont rendus, à titre d'honoraires de gestion.

Les droits conservés dans les titrisations qui peuvent être payées par anticipation aux termes d'un contrat ou réglées autrement de manière à ce que la Banque ne recouvre pas la quasi-totalité de son placement comptabilisé sont classés au bilan consolidé, au poste «Titres – Disponibles à la vente». Ces droits conservés font l'objet d'un contrôle régulier afin de déterminer s'ils ont subi une moins-value durable et, le cas échéant, leur valeur comptable est ramenée à la juste valeur au moyen d'une charge portée au poste «Gain net sur les titres détenus à des fins autres que de transaction», sous la rubrique «Autres revenus», de l'état consolidé des résultats. Les autres droits conservés sont classés et comptabilisés comme des prêts.

Pour toutes les titrisations de prêts, le gain ou la perte découlant de la vente et les honoraires de gestion sont portés au poste «Autres», sous la rubrique «Autres revenus», de l'état consolidé des résultats. Le passif ou l'actif de gestion, le cas échéant, est inscrit au poste «Autres passifs» ou au poste «Autres actifs» du bilan consolidé.

En ce qui concerne la vente de prêts productifs (autre que par voie de titrisation), qui fait partie des stratégies de gestion du risque de crédit de la Banque, les gains et les pertes sur la vente de ces prêts sont comptabilisés au poste «Autres» sous la rubrique «Autres revenus». Par contre, les gains et les pertes sur la vente de prêts douteux sont comptabilisés dans la dotation à la provision pour pertes sur créances dans l'état consolidé des résultats.

Acceptations

Les engagements éventuels de la Banque aux termes des acceptations figurent à titre de passif au bilan consolidé. La Banque a une créance égale sur ses clients dans le cas d'un appel de fonds relatif à ces engagements, laquelle est comptabilisée comme un actif. Les commissions qui lui sont versées figurent au poste «Commissions de crédit» sous la rubrique «Autres revenus», de l'état consolidé des résultats.

Terrains, bâtiments et matériel

Les terrains sont comptabilisés au coût. Les bâtiments, le matériel et les logiciels ainsi que les améliorations locatives sont comptabilisés au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé d'après la méthode de l'amortissement linéaire, sur la durée de vie utile prévue de l'actif correspondant, comme suit : bâtiments – 40 ans; matériel et logiciels – de 3 à 10 ans; améliorations locatives – durée du bail.

La Banque soumet à un test de dépréciation ses actifs à long terme lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable de l'actif pourrait ne pas être recouvrable. L'actif est ramené à sa juste valeur lorsque sa valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés qui en résulteront vraisemblablement.

Les gains nets et les pertes découlant de la cession d'immobilisations sont comptabilisés au poste «Autres» sous la rubrique «Autres revenus» de l'état consolidé des résultats de l'exercice au cours duquel la cession survient.

Écart d'acquisition et autres actifs incorporels

L'écart d'acquisition correspond à l'excédent du prix d'achat payé pour l'acquisition d'une filiale ou d'une EDDV, qui est une entreprise dont la Banque est le principal bénéficiaire, sur la juste valeur des actifs nets acquis.

L'écart d'acquisition et les autres actifs incorporels dont la durée de vie utile est indéfinie ne sont pas amortis, mais plutôt soumis au moins une fois l'an à un test de dépréciation. L'écart d'acquisition est rattaché à des unités d'exploitation et le calcul de la dépréciation éventuelle de l'écart d'acquisition

se fait en comparant la valeur comptable de l'unité d'exploitation à sa juste valeur. Si le test révèle une dépréciation possible, celle-ci est quantifiée en faisant une comparaison de la valeur comptable de l'écart d'acquisition et de sa juste valeur, cette dernière étant la juste valeur de l'unité d'exploitation diminuée de la juste valeur des actifs et des passifs de l'unité d'exploitation.

Les actifs incorporels, autres que l'écart d'acquisition, dont la durée de vie utile n'est pas indéfinie, sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile, n'excédant pas 20 ans. Ces actifs incorporels sont soumis à un test de dépréciation lorsque des faits ou des circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. L'amortissement des actifs incorporels est inscrit sous la rubrique «Frais autres que d'intérêts» de l'état consolidé des résultats.

Obligations au titre des instruments de capitaux propres

Les instruments de capitaux propres devant ou pouvant être réglés au moyen d'un nombre variable d'instruments de capitaux propres de l'émetteur doivent être présentés à titre de passifs plutôt qu'à titre de capitaux propres. Ces instruments sont classés au passif sous le poste «Dépôts» ou sous le poste «Obligations au titre des instruments de capitaux propres» du bilan consolidé, les décaissements étant comptabilisés dans les frais d'intérêts.

Impôts sur le bénéfice

La Banque applique la méthode du report variable pour la comptabilisation des impôts sur le bénéfice. Selon cette méthode, les actifs d'impôts futurs et les passifs d'impôts futurs représentent le montant cumulatif de l'impôt sur le bénéfice applicable aux écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur valeur fiscale. Les actifs d'impôts futurs et les passifs d'impôts futurs sont mesurés au moyen des taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur devant s'appliquer au bénéfice imposable des exercices au cours desquels ces écarts temporaires devraient être recouverts ou réglés. Les variations des impôts futurs découlant de modifications des taux d'imposition sont imputées aux résultats de la période au cours de laquelle la modification est en vigueur ou pratiquement en vigueur.

Les actifs d'impôts futurs et les passifs d'impôts futurs sont inscrits au bilan consolidé, au poste «Autres actifs» ou «Autres passifs».

Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est dérivée des taux d'intérêt, des taux de change ou d'autres indices financiers ou de marchandises. La plupart des instruments dérivés peuvent être regroupés sous les appellations suivantes : contrats de taux d'intérêt, contrats de change et sur l'or, contrats de marchandises, contrats sur actions ou dérivés de crédit. Les instruments dérivés sont soit des contrats négociés en Bourse, soit des contrats négociés hors Bourse. Les contrats dérivés négociés hors Bourse incluent les swaps, les contrats à terme de gré à gré et les options.

La Banque a recours à ces contrats dérivés aux fins de transaction de même qu'aux fins de gestion de ses risques. Les activités de transaction sont conclues afin de répondre aux besoins des clients de la Banque et de dégager également un revenu de transaction pour le compte de la Banque. Les instruments dérivés désignés aux fins de la gestion de l'actif et du passif (à des fins autres que de transaction) sont utilisés pour gérer l'exposition de la Banque aux risques de taux d'intérêt et de change et autres risques. Ils regroupent les instruments qui répondent à certains critères bien précis pour être désignés comme couvertures aux fins comptables.

Tous les instruments dérivés, y compris les instruments dérivés incorporés qui doivent être comptabilisés séparément, sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé. L'établissement de la juste valeur des instruments dérivés tient compte du risque de crédit et des coûts directs sur la durée de vie des instruments. Les gains ou les pertes réalisés sur les instruments dérivés au moment de la conclusion du contrat ne sont constatés que lorsque l'évaluation repose sur des données de marché observables, autrement, ils sont reportés sur la durée de vie du contrat en cause ou jusqu'à ce que les données d'évaluation deviennent observables.

Les gains et les pertes résultant des variations des justes valeurs des instruments dérivés utilisés à des fins de transaction sont inscrits au poste «Revenus de transaction» sous la rubrique «Autres revenus» de l'état consolidé des résultats.

La Banque consigne en bonne et due forme toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, de même que son objectif de gestion du risque et sa stratégie pour la mise en œuvre des diverses opérations de couverture. Ce processus fait intervenir l'établissement de liens entre ces instruments dérivés et les actifs et passifs connexes au bilan consolidé, ou encore entre les instruments dérivés et les engagements financiers

connexes ou les opérations prévues. La Banque détermine aussi en bonne et due forme, à la fois à la date d'entrée en vigueur de l'opération de couverture et sur une base permanente, si les instruments dérivés utilisés dans le cadre des opérations de couverture contribuent de manière très efficace à compenser les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des éléments couverts.

Il existe trois types de couvertures : i) les couvertures de juste valeur, ii) les couvertures de flux de trésorerie et iii) les couvertures d'un investissement net. Dans une couverture de juste valeur, la variation de la juste valeur du dérivé de couverture est contrebalancée dans l'état consolidé des résultats par la variation de la juste valeur de l'élément couvert ayant trait au risque couvert. La Banque utilise les couvertures de juste valeur essentiellement pour convertir le taux fixe des actifs financiers et des passifs financiers en taux variable. Les principaux instruments financiers désignés dans une relation de couverture de juste valeur comprennent les titres de créance, les prêts, les passifs dépôts et les débentures subordonnées.

Dans une couverture de flux de trésorerie, la variation de la juste valeur du dérivé de couverture est inscrite dans les autres éléments du résultat étendu, dans la mesure où il est efficace, jusqu'à ce que l'élément couvert ait une incidence sur l'état consolidé des résultats. La Banque utilise des couvertures de flux de trésorerie essentiellement pour convertir le taux variable des passifs dépôts en taux fixe.

Dans une couverture d'un investissement net, la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture, dans la mesure où il est efficace, est inscrite directement dans les autres éléments du résultat étendu. Ces montants sont constatés dans les résultats lorsque les écarts de conversion correspondants attribuables à des établissements étrangers autonomes sont portés aux résultats.

Toute inefficacité d'une couverture est évaluée et comptabilisée dans les résultats de la période en cours, dans l'état consolidé des résultats. Lorsque la juste valeur ou les flux de trésorerie cessent d'être couverts, tout ajustement cumulatif de l'élément couvert ou des autres éléments du résultat étendu est constaté dans les résultats sur la durée résiduelle de la couverture initiale ou lorsque l'élément couvert est décomptabilisé. Si une couverture désignée n'est plus efficace, l'instrument dérivé connexe est par la suite comptabilisé à sa juste valeur, sans que ne soit compensé l'élément couvert.

Les variations de la juste valeur des instruments dérivés désignés aux fins de gestion de l'actif et du passif qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisées à la juste valeur au bilan consolidé et toute variation subséquente de la juste valeur est comptabilisée dans l'état consolidé des résultats de la façon suivante : les contrats liés à des taux d'intérêt sont comptabilisés dans le «Revenu d'intérêts net», les options ayant servi à la gestion des titres détenus à des fins autres que de transaction, dans le «Gain net (perte) sur les titres détenus à des fins autres que de transaction», et les autres contrats dérivés, au poste «Autres» sous la rubrique «Autres revenus». Lorsque des instruments dérivés sont utilisés pour gérer la volatilité des rémunérations à base d'actions, ces instruments dérivés sont inscrits à leur juste valeur et toute variation de la juste valeur est portée au poste «Salaires et avantages sociaux» de l'état consolidé des résultats.

Avantages sociaux futurs

La Banque offre des régimes de retraite et d'autres avantages sociaux futurs aux salariés admissibles au Canada, aux États-Unis et dans d'autres pays où elle exerce ses activités. Les prestations de retraite sont, en règle générale, établies en fonction du nombre d'années de service du salarié et du salaire moyen des cinq dernières années de service. La Banque offre également d'autres avantages sociaux futurs qui comprennent des soins de santé, des soins dentaires et l'assurance-vie postérieures à la retraite, de même que des avantages postérieurs à l'emploi et des absences et des congés rémunérés.

Le coût de ces avantages sociaux futurs est établi annuellement par des calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services. Les calculs sont effectués à partir des meilleures estimations de la direction quant aux hypothèses les plus probables, notamment en ce qui a trait aux taux à long terme liés au rendement prévu des actifs des régimes, à la rémunération future, aux coûts des soins de santé, à la mortalité ainsi qu'à l'âge de départ à la retraite des salariés. Le taux d'actualisation est établi en fonction de la conjoncture du marché à la date des calculs. Le rendement prévu des actifs des régimes est généralement fondé sur la valeur de marché des actifs des régimes, les gains et les pertes sur les placements en actions étant constatés sur une période de trois ans. Les placements à taux fixe sont pour leur part constatés à la valeur de marché. Le principal régime de retraite de la Banque utilise le 31 août comme date de mesure, tandis que les autres principaux régimes d'avantages sociaux futurs utilisent le 31 juillet.

Le coût des services passés découlant des modifications des régimes ayant eu une incidence sur les avantages sociaux déjà obtenus est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité estimée jusqu'à l'admissibilité intégrale aux prestations des salariés actifs. Pour les principaux régimes de retraite de la Banque, ces périodes s'échelonnent de 10 ans à 22 ans. Pour les autres principaux régimes d'avantages sociaux, ces périodes s'échelonnent entre 9 ans et 27 ans. Si le gain ou la perte actuariel net non réalisé excède de 10 % les actifs des régimes ou l'obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice si cette dernière est supérieure, la tranche excédentaire est alors généralement amortie sur la durée résiduelle moyenne d'activité estimée des salariés actifs. Pour les principaux régimes de retraite et les principaux régimes d'avantages sociaux de la Banque, ces périodes s'échelonnent respectivement de 10 ans à 22 ans et de 9 ans à 27 ans. Une provision pour moins-value est constituée si la charge au titre des prestations payée d'avance (l'écart cumulatif entre les montants constatés à titre de revenus ou de charges de retraite et les cotisations versées) est supérieure à l'avantage futur escompté par la Banque.

L'écart cumulatif entre les montants constatés à titre de revenus ou de charges de retraite et les cotisations versées est inclus aux postes «Autres actifs» et «Autres passifs», suivant le cas, du bilan consolidé. L'écart entre les charges au titre des prestations futures et les montants versés aux participants reconnus du régime sont inclus aux postes «Autres actifs» et «Autres passifs» du bilan consolidé.

Certains salariés à l'extérieur du Canada participent à des régimes de retraite à cotisations déterminées. Les coûts inhérents à ces régimes correspondent aux cotisations versées par la Banque au nom des salariés au cours de l'exercice.

Rémunération à base d'actions

La Banque offre des régimes d'options sur actions ainsi que d'autres régimes de rémunération à base d'actions à certains salariés admissibles et aux administrateurs qui ne sont pas des dirigeants. Ces régimes sont décrits en détail à la note 17.

Les options sur actions attribuées aux salariés après le 1^{er} novembre 2002 sont assorties d'une composante alternative de droits à la plus-value d'actions («composante alternative DPV»), qui permettent aux salariés soit d'exercer leur option sur actions pour recevoir des actions, soit d'exercer la composante alternative DPV pour ainsi recevoir la valeur intrinsèque de l'option sur actions en espèces. Les options assorties de la composante alternative DPV sont des attributions pouvant prévoir un règlement en espèces et qui, par conséquent, sont comptabilisées au poste «Autres passifs» du bilan consolidé. Les variations de ce passif, qui découlent des fluctuations du cours des actions ordinaires de la Banque, sont constatées au poste «Salaires et avantages sociaux» de l'état consolidé des résultats en fonction de l'acquisition progressive des droits. Lorsqu'un salarié choisit d'exercer son option, annulant de ce fait la composante alternative DPV, tant le prix d'exercice que la charge à payer sont portés au crédit des actions ordinaires au bilan consolidé.

Les autres régimes de rémunération à base d'actions de la Banque sont comptabilisés de la même façon que les options sur actions assorties de la composante alternative DPV, sauf en ce qui a trait à la charge liée à ces régimes, laquelle est constatée graduellement sur le délai d'acquisition des droits applicable.

Depuis l'exercice 2006, en ce qui concerne les DPV, y compris la composante alternative DPV et les autres rémunérations à base d'actions, la Banque constate, i) à la date d'attribution, les coûts de rémunération associés à l'attribution d'une rémunération à base d'actions à des salariés admissibles à la retraite avant la date d'attribution et ii) les coûts de rémunération associés à l'attribution d'une rémunération à base d'actions à des salariés qui auront droit de prendre leur retraite au cours du délai d'acquisition des droits au cours de la période se situant entre la date d'attribution et la date d'admissibilité à la retraite.

Les options sur actions attribuées après le 1^{er} novembre 2002 aux administrateurs ne faisant pas partie de la direction ne sont pas assorties de la composante alternative DPV. Elles sont passées en charges selon une méthode axée sur la juste valeur (modèle d'évaluation des options de Black et Scholes) et comptabilisées au poste «Frais autres que d'intérêts» de l'état consolidé des résultats, un crédit correspondant étant porté au surplus d'apport du bilan consolidé.

Les options sur actions attribuées avant le 1^{er} novembre 2002 sont comptabilisées par la Banque au moyen de la méthode de la valeur intrinsèque. Selon cette méthode, la Banque ne constate aucune charge de rémunération, car le prix d'exercice était fixé à un montant équivalant au cours de clôture le jour précédant l'attribution des options sur actions. Lorsque les options sont exercées, le produit que la Banque reçoit est porté au crédit des actions ordinaires au bilan consolidé.

Bénéfice par action

Le bénéfice de base par action est obtenu en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période visée. Le bénéfice dilué par action est obtenu en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires, après dilution, en circulation au cours de la période visée. Le bénéfice dilué par action rend compte de la dilution qui pourrait découler de l'émission d'actions ordinaires supplémentaires aux termes de titres et de contrats qui donnent à leur porteur le droit d'éventuellement recevoir des actions ordinaires. Le nombre d'actions supplémentaires prises en compte dans le calcul du bénéfice dilué par action est déterminé à l'aide de la méthode du rachat d'actions. Cette méthode établit le nombre d'actions ordinaires supplémentaires selon l'hypothèse que les options sur actions en cours et dont le prix d'exercice est inférieur au cours moyen des actions ordinaires de la Banque pendant la période sont exercées et que le produit est affecté au rachat d'actions ordinaires au cours moyen. Le nombre d'actions ordinaires supplémentaires est pris en compte pour arriver au nombre d'actions après dilution.

Garanties

Un passif est comptabilisé pour tenir compte de la juste valeur de l'obligation prise en charge à la constitution de certaines garanties. Les garanties ainsi visées comprennent les lettres de crédit de soutien, les lettres de garantie, les rehaussements de crédit et d'autres contrats similaires. La juste valeur de l'obligation au moment de la constitution de la garantie est généralement fondée sur les flux de trésorerie actualisés de la prime devant être reçue au titre de la garantie, ce qui engendre un actif correspondant.

2 Modifications futures de conventions comptables

La section qui suit résume les futures modifications de conventions comptables qui auront une incidence sur les états financiers consolidés de la Banque pour les périodes postérieures au 31 octobre 2009.

Regroupements d'entreprises, états financiers consolidés et participations ne donnant pas le contrôle

En janvier 2009, l'ICCA a publié des nouvelles normes comptables visant les regroupements d'entreprises, les états financiers consolidés et les participations ne donnant pas le contrôle. La norme visant les regroupements d'entreprises fournit des éclaircissements sur ce qu'un acquéreur doit mesurer lorsqu'il obtient le contrôle d'une entreprise, sur la méthode d'évaluation et sur la date à laquelle l'évaluation doit être effectuée. La plupart des frais connexes à l'acquisition doivent être passés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés. Cette nouvelle norme s'appliquera aux acquisitions qui seront achevées à compter du 1^{er} novembre 2011, quoique l'adoption en 2010 soit permise afin de faciliter le passage aux Normes internationales d'information financière en 2011. La norme sur les états financiers consolidés établit des lignes directrices pour

l'établissement d'états financiers consolidés après la date d'acquisition. La norme visant les participations ne donnant pas le contrôle établit des lignes directrices pour la comptabilisation et la présentation de participations ne donnant pas le contrôle. Ces nouvelles normes doivent être adoptées parallèlement.

Normes internationales d'information financière («IFRS»)

Le Conseil des normes comptables (le «CNC») du Canada a déterminé que les entreprises à but lucratif ayant une obligation publique de rendre des comptes seront tenues d'adopter les Normes internationales d'information financière. Les entreprises devront appliquer les IFRS plutôt que les PCGR du Canada. En ce qui a trait à la Banque, les IFRS s'appliqueront aux états financiers intermédiaires et annuels de ses exercices ouverts à compter du 1^{er} novembre 2011, y compris l'établissement et la présentation de chiffres comparatifs pour l'exercice précédent. La Banque procède actuellement à l'évaluation des conséquences du passage aux IFRS. L'incidence des IFRS sur les résultats financiers consolidés de la Banque au moment du passage et de leur mise en œuvre fait actuellement l'objet d'une évaluation.

3 Titres

a) Le tableau qui suit présente une analyse de la valeur comptable des titres :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Période à courir jusqu'à l'échéance					2009	2008
	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Aucune échéance déterminée	Valeur comptable	Valeur comptable
Titres détenus à des fins de transaction							
Titres de créance du gouvernement du Canada	577 \$	2 277 \$	7 140 \$	8 408 \$	– \$	18 402 \$	10 942 \$
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	591	816	1 010	2 323	–	4 740	5 224
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	57	1 187	388	1 067	–	2 699	3 433
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	181	141	1 103	139	–	1 564	2 130
Actions ordinaires	–	–	–	–	19 698	19 698	19 103
Autres	2 156	1 979	4 990	1 714	125	10 964	7 460
Total	3 562	6 400	14 631	13 651	19 823	58 067¹⁾	48 292
Titres disponibles à la vente							
Titres de créance du gouvernement du Canada	6	209	10 573	814	–	11 602	3 638
Titres adossés à des créances hypothécaires ²⁾	23	252	21 013	96	–	21 384	6 430
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	–	–	1 168	16	–	1 184	14
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	132	5	170	394	–	701	2 176
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	1 238	944	3 667	2 140	–	7 989	7 085
Obligations de pays désignés à marché naissant	–	–	63	382	–	445	469
Autres titres de créance	881	1 276	5 156	2 286	–	9 599	15 800
Actions privilégiées	–	–	–	–	421	421	539
Actions ordinaires ³⁾	–	–	–	–	2 374	2 374	2 672
Total	2 280	2 686	41 810	6 128	2 795	55 699	38 823⁴⁾
Placements comptabilisés à la valeur de consolidation	–	–	–	–	3 528⁵⁾	3 528	920
Total des titres	5 842 \$	9 086 \$	56 441 \$	19 779 \$	26 146 \$	117 294 \$	88 035 \$
Total par devise (en monnaie canadienne)							
Dollar canadien	2 787 \$	6 332 \$	43 817 \$	13 382 \$	19 928 \$	86 246 \$	51 191 \$
Dollar américain	642	864	6 567	3 950	4 186	16 209	23 678
Peso mexicain	712	255	865	209	135	2 176	4 112
Autres devises	1 701	1 635	5 192	2 238	1 897	12 663	9 054
Total des titres	5 842 \$	9 086 \$	56 441 \$	19 779 \$	26 146 \$	117 294 \$	88 035 \$

1) Comprend des titres adossés à des créances hypothécaires de 278 \$.

2) Comprend les titres conservés par la Banque relativement à ses titrisations hypothécaires. Le solde relatif aux titres adossés à des créances hypothécaires se chiffrait à 20 864 \$ (6 054 \$ en 2008). La Société canadienne d'hypothèques et de logement offre une garantie de paiement en temps opportun aux investisseurs dans des titres adossés à des créances hypothécaires LNH.

3) La valeur comptable des titres de capitaux propres disponibles à la vente qui ne sont pas négociés sur un marché actif est de 958 \$ (1 098 \$ en 2008).

4) Comprend des titres de créance de 8 529 \$ qui ont été reclassés dans les prêts le 1^{er} novembre 2008. Il y a lieu de se reporter à la note 1 pour obtenir plus de détails.

5) Les placements comptabilisés à la valeur de consolidation ne comportent pas d'échéance déterminée et, par conséquent, sont classés sous la colonne «Aucune échéance déterminée».

b) Le tableau qui suit présente une analyse des gains et des pertes non réalisés sur les titres disponibles à la vente :

Au 31 octobre (en millions de dollars)	2009				2008			
	Coût ¹⁾	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes	Juste valeur	Coût ¹⁾	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Juste valeur
Titres de créance du gouvernement du Canada	11 507 \$	163 \$	68 \$	11 602 \$	3 596 \$	43 \$	1 \$	3 638 \$
Titres adossés à des créances hypothécaires	20 972	488	76	21 384	6 257	192	19	6 430
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	1 164	20	–	1 184	14	–	–	14
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	706	9	14	701	2 178	12	14	2 176
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	7 703	321	35	7 989	6 983	226	124	7 085
Obligations de pays désignés à marché naissant	270	175	–	445	334	140	5	469
Autres titres de créance	9 609	224	234	9 599	17 207	66	1 473	15 800
Actions privilégiées	544	17	140	421	598	5	64	539
Actions ordinaires	2 211	224	61	2 374	2 884	134	346	2 672
Total des titres disponibles à la vente	54 686 \$	1 641 \$	628 \$	55 699 \$	40 051 \$	818 \$	2 046 \$	38 823 \$

1) Le coût lié aux titres de créance correspond au coût après amortissement.

Le gain net (la perte nette) non réalisé(e) sur les titres disponibles à la vente de 1 013 millions de dollars [(1 228) millions de dollars en 2008] passe à un gain net (perte nette) non réalisé(e) de 828 millions de dollars [(1 320) millions de dollars en 2008] lorsqu'on tient compte de la juste valeur nette des instruments dérivés et des autres montants découlant des opérations de couverture qui sont associés à ces titres. Le gain net (la perte nette) non réalisé(e) sur les titres disponibles à la vente est comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat étendu.

c) Le tableau qui suit présente les titres disponibles à la vente pour lesquels des pertes non réalisées existent de manière continue :

Au 31 octobre (en millions de dollars)	2009								
	Moins de douze mois			Douze mois ou plus			Total		
	Coût	Juste valeur	Pertes non réalisées	Coût	Juste valeur	Pertes non réalisées	Coût	Juste valeur	Pertes non réalisées
Titres de créance du gouvernement du Canada	3 331 \$	3 263 \$	68 \$	– \$	– \$	– \$	3 331 \$	3 263 \$	68 \$
Titres adossés à des créances hypothécaires	3 975	3 905	70	13	7	6	3 988	3 912	76
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	67	65	2	54	42	12	121	107	14
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	1 252	1 245	7	210	182	28	1 462	1 427	35
Obligations de pays désignés à marché naissant	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres titres de créance	2 163	2 088	75	2 729	2 570	159	4 892	4 658	234
Actions privilégiées	10	7	3	435	298	137	445	305	140
Actions ordinaires	276	249	27	242	208	34	518	457	61
Total	11 074 \$	10 822 \$	252 \$	3 683 \$	3 307 \$	376 \$	14 757 \$	14 129 \$	628 \$

Au 31 octobre (en millions de dollars)	2008								
	Moins de douze mois			Douze mois ou plus			Total		
	Coût	Juste valeur	Pertes non réalisées	Coût	Juste valeur	Pertes non réalisées	Coût	Juste valeur	Pertes non réalisées
Titres de créance du gouvernement du Canada	297 \$	296 \$	1 \$	– \$	– \$	– \$	297 \$	296 \$	1 \$
Titres adossés à des créances hypothécaires	55	54	1	91	73	18	146	127	19
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	12	12	–	–	–	–	12	12	–
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	848	835	13	8	7	1	856	842	14
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	2 402	2 325	77	558	511	47	2 960	2 836	124
Obligations de pays désignés à marché naissant	85	80	5	–	–	–	85	80	5
Autres titres de créance	13 807	12 558	1 249	1 446	1 222	224	15 253	13 780	1 473
Actions privilégiées	470	416	54	60	50	10	530	466	64
Actions ordinaires	1 007	713	294	320	268	52	1 327	981	346
Total	18 983 \$	17 289 \$	1 694 \$	2 483 \$	2 131 \$	352 \$	21 466 \$	19 420 \$	2 046 \$

Au 31 octobre 2009, le coût de 667 titres disponibles à la vente (1 208 en 2008) excédait de 628 millions de dollars leur juste valeur (2 046 millions de dollars en 2008). Cette perte non réalisée est comptabilisée dans le cumul des autres éléments du résultat étendu, dans les gains (pertes) non réalisé(e)s sur les titres disponibles à la vente. Sur les 667 titres (1 208 en 2008), 340 (227 en 2008) affichaient une perte non réalisée de manière continue depuis plus de un an. Ces titres représentaient une perte non réalisée de 376 millions de dollars (352 millions de dollars en 2008). Les pertes non réalisées sur les titres de créance ont reculé en regard de celles de l'exercice précédent grâce à l'amélioration des écarts de taux et au reclassement de certains titres de créance dans les prêts. Il y a lieu de se reporter à la note 1 pour obtenir plus de détails. La Banque détient un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres disponibles à la vente. La reprise des marchés boursiers a réduit les pertes non réalisées sur ces placements survenues durant les derniers mois de l'exercice 2008. Étant donné que la

Banque a la capacité et l'intention de détenir ces titres jusqu'à ce que leur juste valeur soit recouvrée, soit vraisemblablement jusqu'à l'échéance dans le cas des titres de créance, ces pertes non réalisées sont considérées comme temporaires.

La Banque procède à un examen trimestriel afin de déterminer et d'évaluer les placements qui pourraient avoir subi une perte de valeur. Un placement est considéré comme ayant subi une perte de valeur lorsque sa juste valeur devient inférieure à son coût, et une dépréciation est inscrite lorsque la baisse est considérée comme étant durable. Les facteurs pris en compte afin de déterminer si la perte est temporaire comprennent la durée de l'écart entre la juste valeur et le coût et l'importance de cet écart, la situation financière et les perspectives à court terme de l'émetteur et la capacité et l'intention de détenir le placement pendant une période suffisante afin de permettre tout recouvrement possible.

d) Le tableau qui suit présente une analyse du gain net (de la perte nette) sur les titres détenus à des fins autres que de transaction¹⁾ :

Pour les exercices terminés les 31 octobre (en millions de dollars)	2009	2008	2007
Gains réalisés	593 \$	666 \$	708 \$
Pertes réalisées	316	401	85
Réductions de valeur pour dépréciation	689	639	135
Gain net (perte nette) sur les titres détenus à des fins autres que de transaction	(412) \$	(374) \$	488 \$

1) Ces titres se rapportent aux titres disponibles à la vente et aux placements comptabilisés à la valeur de consolidation.

Les gains nets réalisés sur les titres de participation disponibles à la vente qui n'ont pas de cours de marché se sont établis à 28 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009 (69 millions de dollars pour l'exercice 2008; 293 millions de dollars pour l'exercice 2007).

4 Prêts

a) Prêts en cours par secteur géographique

Les prêts de la Banque, déduction faite des revenus non gagnés et de la provision pour pertes sur créances à l'égard des prêts, s'établissaient comme suit¹⁾ :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2009	2008
Canada		
Prêts hypothécaires à l'habitation	88 766 \$	102 326 \$
Prêts aux particuliers et sur cartes de crédit	49 266	41 386
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	33 540	34 749
	171 572	178 461
États-Unis		
Prêts aux particuliers	2 879	–
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	17 669	25 842
	20 548	25 842
Mexique		
Prêts hypothécaires à l'habitation	3 357	3 092
Prêts aux particuliers et sur cartes de crédit	2 214	2 132
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	4 742	6 262
	10 313	11 486
Autres pays		
Prêts hypothécaires à l'habitation	9 481	9 666
Prêts aux particuliers et sur cartes de crédit	6 689	7 201
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	50 569	58 650
	66 739	75 517
	269 172	291 306
Moins : provision pour pertes sur créances	2 870	2 626
Total ²⁾	266 302 \$	288 680³⁾ \$

1) La répartition par secteur géographique des actifs se fonde sur le lieu d'origine du risque ultime des actifs sous-jacents.

2) Les prêts libellés en dollars américains totalisaient 56 283 \$ (71 532 \$ en 2008), les prêts libellés en pesos mexicains se chiffraient à 8 247 \$ (8 821 \$ en 2008) et les prêts libellés en d'autres devises étrangères s'élevaient à 33 238 \$ (35 669 \$ en 2008).

3) Le 1^{er} novembre 2008, des titres de créance dont le coût après amortissement s'établissait à 9 447 \$ ont été reclassés dans les prêts. En conséquence, les prêts aux particuliers ont augmenté de 7 715 \$ et les prêts aux entreprises et aux administrations publiques ont augmenté de 1 732 \$. Il y a lieu de se reporter à la note 1 pour obtenir plus de détails.

b) Prêts et acceptations par catégorie d'emprunteurs

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2009		2008	
	Solde	Pourcentage du total	Solde	Pourcentage du total
Prêts aux particuliers				
Prêts hypothécaires à l'habitation	101 363 \$	36,5 %	114 852 \$	38,0 %
Prêts sur cartes de crédit	11 104	4,0	11 169	3,7
Autres prêts aux particuliers	49 256	17,8	38 942	12,9
	161 723	58,3	164 963	54,6
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques				
Services financiers	18 760	6,8	18 665	6,2
Commerce de gros et de détail	10 853	3,9	14 905	4,9
Secteur immobilier	11 677	4,2	13 500	4,5
Pétrole et gaz	9 777	3,5	11 997	4,0
Transport	7 763	2,8	8 520	2,8
Secteur de l'automobile	5 074	1,8	7 124	2,4
Agriculture	4 344	1,6	5 259	1,7
Administrations publiques	3 326	1,2	3 372	1,1
Hôtels et loisirs	4 766	1,7	5 215	1,7
Exploitation minière et métaux de première fusion	5 745	2,1	8 137	2,7
Services publics	6 138	2,2	6 307	2,1
Soins de santé	3 986	1,4	4 997	1,7
Télécommunications et câble	4 567	1,6	6 528	2,2
Médias	2 729	1,0	4 659	1,5
Produits chimiques	1 338	0,5	1 746	0,6
Aliments et boissons	3 788	1,4	3 078	1,0
Produits forestiers	1 528	0,6	2 081	0,7
Autres	9 497	3,4	10 919	3,6
	115 656 \$	41,7 %	137 009 \$	45,4 %
	277 379	100,0 %	301 972	100,0 %
Provision générale	(1 450)		(1 323)	
Provision sectorielle	(44)		–	
Total des prêts et acceptations	275 885 \$		300 649 \$	

c) Cession de prêts par titrisation

La Banque titrise des prêts hypothécaires à l'habitation par la création de titres adossés à des créances hypothécaires. Le gain sur la cession de prêts hypothécaires résultant de ces titrisations, compte non tenu des frais d'émission, est constaté sous la rubrique «Autres revenus» dans l'état consolidé des résultats. La moyenne pondérée des hypothèses clés utilisées aux fins de l'évaluation de la juste valeur aux dates des opérations de titrisation

correspond à un taux de remboursement par anticipation de 22,5 % (20,0 % en 2008; 20,0 % en 2007), à une marge excédentaire de 1,8 % (1,4 % en 2008; 0,8 % en 2007) et à un taux d'actualisation de 2,4 % (3,9 % en 2008; 4,5 % en 2007). Aucune perte sur créance n'est prévue, les prêts hypothécaires étant assurés. Le tableau qui suit présente les cessions réalisées par la Banque :

Pour les exercices terminés les 31 octobre (en millions de dollars)

	2009	2008	2007
Produit net en espèces ¹⁾	11 879 \$	5 121 \$	3 756 \$
Droits conservés	480	165	98
Passif de gestion	(69)	(30)	(27)
	12 290	5 256	3 827
Prêts hypothécaires à l'habitation titrisés ²⁾	11 953	5 174	3 827
Gain net sur cessions ³⁾	337 \$	82 \$	– \$

- 1) Compte non tenu des prêts hypothécaires assurés de 20 923 \$ (3 885 \$ en 2008; 2 983 \$ en 2007) qui ont été titrisés et conservés par la Banque au cours de l'exercice. Ces actifs sont classés dans les titres disponibles à la vente et leur solde s'élevait à 20 864 \$ (6 054 \$ en 2008; 4 375 \$ en 2007) [se reporter à la note 3a].
- 2) Comprend des cessions de titres adossés à des créances hypothécaires au cours de la période à l'étude se rapportant à des prêts hypothécaires à l'habitation titrisés par la Banque au cours de périodes antérieures mais alors conservés par celle-ci de 2 126 \$ (1 299 \$ en 2008; néant en 2007).
- 3) Déduction faite des frais d'émission.

Les hypothèses clés utilisées aux fins de l'évaluation de la juste valeur des droits conservés dans les prêts hypothécaires titrisés et la sensibilité de la juste valeur actuelle des droits conservés à des variations défavorables de 10 % et 20 % des hypothèses se présentent comme suit :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)

	2009	2008
Juste valeur des droits conservés (en dollars)	519	302
Durée moyenne pondérée (en années)	3	4
Taux de remboursement par anticipation (en pourcentage)	22,8	17,3
Incidence sur la juste valeur d'une variation défavorable de 10 % (en dollars)	(17)	(7)
Incidence sur la juste valeur d'une variation défavorable de 20 % (en dollars)	(33)	(14)
Taux d'actualisation annuel des flux de trésorerie résiduels (en pourcentage)	0,35-2,8	2,2-4,0
Incidence sur la juste valeur d'une variation défavorable de 10 % (en dollars)	(1)	(2)
Incidence sur la juste valeur d'une variation défavorable de 20 % (en dollars)	(3)	(3)
Marge excédentaire (en pourcentage)	1,8	1,2
Incidence sur la juste valeur d'une variation défavorable de 10 % (en dollars)	(55)	(30)
Incidence sur la juste valeur d'une variation défavorable de 20 % (en dollars)	(109)	(60)

Les mesures de sensibilité présentées ci-dessus sont hypothétiques et doivent être utilisées avec prudence. Les autres sensibilités estimatives ne peuvent pas être extrapolées à partir de celles qui sont présentées ci-dessus puisque la relation entre la variation de l'hypothèse et la variation de la juste valeur n'est pas linéaire. En outre, toute variation d'une hypothèse particulière et

l'incidence sur la juste valeur des droits conservés sont calculées sans modifier les autres hypothèses. Toutefois, ces facteurs ne sont pas indépendants, ce qui peut amplifier ou réduire l'incidence réelle des sensibilités. L'information sur le total des actifs composés de prêts titrisés¹⁾ se résume comme suit :

(en millions de dollars)	2009			2008			2007		
	Encours de prêts titrisés au 31 octobre	Prêts douteux et autres prêts en souffrance au 31 octobre	Pertes nettes sur créances pour l'exercice terminé le 31 octobre	Encours de prêts titrisés au 31 octobre	Prêts douteux et autres prêts en souffrance au 31 octobre	Pertes nettes sur créances pour l'exercice terminé le 31 octobre	Encours de prêts titrisés au 31 octobre	Prêts douteux et autres prêts en souffrance au 31 octobre	Pertes nettes sur créances pour l'exercice terminé le 31 octobre
Prêts hypothécaires à l'habitation ¹⁾²⁾	17 494 \$	35 \$	– \$	12 787 \$	14 \$	– \$	11 631 \$	15 \$	– \$
Prêts aux particuliers	199	3	3	235	6	4	414	14	57
Total	17 693 \$	38 \$	3 \$	13 022 \$	20 \$	4 \$	12 045 \$	29 \$	57 \$

- 1) Compte non tenu des prêts hypothécaires assurés qui sont titrisés et conservés par la Banque [se reporter à la note 3].
- 2) Compte non tenu de paiements sur des prêts hypothécaires à l'habitation en souffrance garantis par la SCHL de 19 \$ (9 \$ en 2008; 8 \$ en 2007).

d) Prêts en souffrance autres que les prêts douteux¹⁾

Un prêt est considéré comme en souffrance lorsque la contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle. Le tableau qui suit présente la valeur comptable des prêts en souffrance qui ne sont pas classés dans les prêts douteux parce qu'ils sont entièrement garantis ou que les mesures de recouvrement devraient raisonnablement permettre d'obtenir leur remboursement ou faire en sorte que le prêt cesse d'être considéré comme douteux dans les 180 jours suivant le premier jour de retard du paiement, selon les dispositions du contrat.

Au 31 octobre 2009 (en millions de dollars)

	De 31 à 60 Jours	De 61 à 90 Jours	91 jours et plus	Total
Prêts hypothécaires à l'habitation	1 173 \$	463 \$	302 \$	1 938 \$
Prêts aux particuliers et sur cartes de crédit	429	220	61	710
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	342	201	168	711
Total	1 944 \$	884 \$	531 \$	3 359 \$

- 1) Les prêts en souffrance depuis 30 jours ou moins ne sont pas présentés dans cette analyse, étant donné qu'ils ne sont pas considérés comme en souffrance sur le plan administratif.

5 Prêts douteux et provision pour pertes sur créances

a) Prêts douteux

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Montant brut ¹⁾	Provision spécifique ²⁾	2009	2008
			Montant net	Montant Net
Par type de prêt				
Prêts hypothécaires à l'habitation	1 119 \$	(241) \$	878 \$	432 \$
Prêts aux particuliers et sur cartes de crédit	881	(688)	193	84
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	1 939	(447)	1 492	675
Total	3 939³⁾⁴⁾	(1 376) \$	2 563 \$	1 191 \$
Par pays				
Canada			719 \$	354 \$
États-Unis			354	80
Autres pays			1 490	757
Total			2 563 \$	1 191 \$

- Le montant brut des prêts douteux libellés en dollars américains s'élevait à 1 057 \$ (658 \$ en 2008) et le montant brut des prêts douteux libellés en d'autres devises s'établissait à 1 680 \$ (1 084 \$ en 2008).
- La provision spécifique pour les prêts douteux évaluée sur une base individuelle totalisait 446 \$ (462 \$ en 2008).
- Les prêts douteux aux particuliers qui ne sont pas couverts par une provision pour pertes sur créances s'établissaient à 616 \$ (365 \$ en 2008).
- Le solde moyen du montant brut des prêts douteux totalisait 3 402 \$ (2 011 \$ en 2008).

b) Provision pour pertes sur créances

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2009					2008	2007
	Solde au début de l'exercice	Radiations ¹⁾	Recouvrements	Dotation à la provision pour pertes sur créances	Autres, y compris le redressement de change ²⁾	Solde à la fin de l'exercice ³⁾	Solde à la fin de l'exercice
Provision spécifique							
Prêts hypothécaires à l'habitation	232 \$	(64) \$	27 \$	25 \$	21 \$	241 \$	232 \$
Prêts aux particuliers et sur cartes de crédit	608	(1 139)	141	1 042	36	688	608
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	471	(457)	55	506	(123)	452	471
	1 311	(1 660)	223	1 573	(66)	1 381³⁾	1 311 ³⁾
Provision sectorielle ⁴⁾	-	-	-	44	-	44	-
Provision générale	1 323	-	-	127	-	1 450⁵⁾	1 323
	2 634 \$	(1 660) \$	223 \$	1 744 \$	(66) \$	2 875 \$	2 634 \$

- Les radiations des prêts restructurés au cours de l'exercice ont été de néant (néant en 2008 et en 2007).
- Comprend des provisions spécifiques de 9 \$ relatives aux acquisitions de 2009, des provisions spécifiques de 232 \$ et une provision générale de 25 \$ pour les acquisitions de 2008, ainsi que des provisions spécifiques de 38 \$ et une provision générale de 16 \$ pour les acquisitions de 2007.
- Au 31 octobre 2009, 5 \$ (8 \$ en 2008; 11 \$ en 2007) étaient inscrits au poste «Autres passifs».
- La provision sectorielle est constituée afin de rendre compte de la détérioration au sein du secteur de l'automobile, dans la catégorie des prêts aux entreprises et aux administrations publiques.
- La provision générale est principalement attribuée aux prêts aux entreprises et aux administrations publiques.

6 Entités à détenteurs de droits variables

a) EDDV consolidées

Le tableau qui suit présente l'information concernant les entités à détenteurs de droits variables («EDDV») que la Banque a consolidées :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2009	2008
	Total de l'actif	Total de l'actif
Instruments de financement	2 585 \$	5 207 \$
Autres	51	631

La Banque a recours à des instruments de financement pour faciliter le financement économique de ses propres activités. Les activités des structures d'accueil se limitent généralement à la détention d'un groupe d'actifs ou de créances générées par la Banque et au financement des distributions à leurs investisseurs.

Après la clôture de l'exercice, une EDDV consolidée qui fournissait du financement externe à la Banque a été liquidée. Cette liquidation n'a pas eu de conséquences importantes sur les états financiers consolidés de la Banque.

Au 31 octobre 2009, les actifs couvrant les obligations de ces EDDV consolidées s'établissaient comme suit : trésorerie et dépôts sans intérêt auprès d'autres banques d'un montant de 10 millions de dollars (11 millions de dollars en 2008); prêts hypothécaires à l'habitation canadiens d'un

montant de 2 523 millions de dollars (5 140 millions de dollars en 2008); titres détenus à des fins de transaction d'un montant de 53 millions de dollars (617 millions de dollars en 2008); et autres actifs d'un montant de 50 millions de dollars (70 millions de dollars en 2008). En général, les investisseurs dans les obligations des EDDV consolidées n'ont de recours qu'à l'égard des actifs de ces EDDV et n'ont pas de recours à l'égard de la Banque, sauf lorsque la Banque a fourni une garantie aux investisseurs ou qu'elle est la contrepartie à une opération sur instruments dérivés faisant intervenir l'EDDV.

b) Autres EDDV

Le tableau qui suit présente l'information concernant les autres EDDV dans lesquelles la Banque détient un droit variable significatif mais dont elle n'est pas le principal bénéficiaire. Un droit variable significatif est généralement considéré comme existant lorsque la Banque assume ou reçoit entre 10 % et 50 % des pertes prévues ou des rendements résiduels prévus de l'EDDV, ou les deux.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2009		2008	
	Total de l'actif	Risque de perte maximal	Total de l'actif	Risque de perte maximal
Fonds multicédants gérés par la Banque	5 913 \$	5 913 \$	12 283 \$	12 283 \$
Entités à financement structuré	7 088	4 975	6 705	4 269
Entités détentrices de titres adossés à des créances avec flux groupés	556	307	399	847
Autres	691	188	941	140

Le risque de perte maximal de la Banque au 31 octobre représente le montant nominal de référence des garanties, des concours de trésorerie et des autres mécanismes de soutien au crédit offerts à l'EDDV, le montant exposé au risque de crédit de certains contrats dérivés conclus avec les entités et le montant investi lorsque la Banque détient une participation dans l'EDDV. La Banque a inscrit un montant de 5,5 milliards de dollars (5,3 milliards de dollars en 2008) à son bilan consolidé au 31 octobre 2009 au titre du risque de perte maximal total, montant qui correspond essentiellement à sa participation dans des EDDV.

Fonds multicédants gérés par la Banque

À l'heure actuelle, la Banque parraine trois fonds multicédants, dont deux mènent des activités au Canada et l'un, aux États-Unis. Les fonds multicédants achètent des actifs auprès de tiers (les «vendeurs») au moyen de fonds obtenus par l'émission de papier commercial adossé à des actifs. Les vendeurs continuent de gérer les actifs et de fournir des rehaussements de crédit au titre de leur tranche des programmes au moyen de protections par surnantissement et de réserves de trésorerie. La Banque ne détient aucun droit sur ces actifs, étant donné qu'ils sont disponibles pour couvrir les obligations des programmes respectifs, mais elle gère, contre rémunération, les programmes de vente de papier commercial. Afin que le remboursement du papier commercial en temps opportun soit garanti, chaque groupe d'actifs financé au moyen des fonds multicédants est assorti d'une convention d'achat d'actifs liquides (la «CAAL») conclue avec la Banque qui lui est propre. Aux termes de la CAAL, la Banque, en sa qualité de fournisseur de liquidités, est tenue d'acheter les actifs, y compris les actifs en souffrance, cédés par le fonds multicédants au coût initial du fonds multicédants, tel qu'il est indiqué dans le tableau ci-dessus. De même, dans certains cas, la Banque agit à titre de contrepartie aux contrats sur instruments dérivés de ces fonds multicédants et leur fournit une partie importante des concours de trésorerie de sûreté et des facilités de rehaussement partiel du crédit (se reporter à la note 23). La Banque fournit des concours de trésorerie supplémentaires à ces fonds multicédants d'un montant maximal de 3,8 milliards de dollars (5,0 milliards de dollars en 2008) en fonction des acquisitions futures d'actifs par ces fonds multicédants.

Au cours de l'exercice 2009, aucun changement n'est intervenu quant aux obligations du porteur du billet subordonné et aucun autre événement entraînant une révision ne s'est produit.

En 2008, le fonds multicédants émettant du papier commercial aux États-Unis de la Banque a cédé à la Banque certains TCFG et TPF, conformément aux modalités de ses conventions d'achat d'actifs liquides. Des charges avant impôts de 298 millions de dollars ont été inscrites à l'état consolidé des résultats au cours de l'exercice. Ce montant correspond à l'écart entre le montant payé (coût historique des actifs) et la juste valeur des actifs à la date de leur cession à la Banque. L'acquisition de ces actifs par la Banque s'est faite conformément aux CAAL existantes et n'a pas été réalisée afin de protéger le porteur du billet secondaire contre les pertes éventuelles liées aux actifs du fonds multicédants émettant du papier commercial aux États-Unis, y compris les actifs acquis.

En 2008, le fonds multicédants émettant du papier commercial aux États-Unis a accru le montant du billet secondaire qu'il avait émis à l'intention d'un tiers non apparenté à la suite de ces cessions d'actifs à l'intention de la Banque. Ce billet secondaire a assumé la majeure partie des pertes prévues des actifs restants du fonds multicédants. Par conséquent, la Banque n'était pas le principal bénéficiaire du fonds multicédants et elle n'était donc pas tenue de consolider celui-ci au 31 octobre 2008.

Entités à financement structuré

Ces entités comprennent les structures d'accueil qui sont utilisées afin d'aider les sociétés clientes à obtenir du financement économique au moyen de leurs structures de titrisation.

Entités détentrices de titres adossés à des créances avec flux groupés

La Banque détient une participation dans des EDDV qui sont structurées pour répondre à certains besoins particuliers des investisseurs. Les prêts ou les dérivés de crédit sont détenus par les EDDV afin de créer des placements de titres pour les investisseurs, qui correspondent aux besoins et aux préférences de ces derniers en matière de placement. Le risque de perte maximal de la Banque inclut le montant du risque de crédit relatif aux contrats dérivés conclus avec ces EDDV.

Autres

Le poste «Autres» comprend des fonds sous gestion privée et autres EDDV. Le risque de perte maximal de la Banque inclut son investissement net dans ces fonds.

7 Terrains, bâtiments et matériel

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Coût	Amortissement cumulé	2009	2008
			Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrains	350 \$	– \$	350 \$	390 \$
Bâtiments	1 783	706	1 077	1 104
Matériel	2 965	2 419	546	552
Améliorations locatives	1 037	638	399	403
Total	6 135 \$	3 763 \$	2 372 \$	2 449 \$

L'amortissement à l'égard des bâtiments, du matériel et des améliorations locatives ci-dessus s'est établi à 234 millions de dollars pour l'exercice à l'étude (209 millions de dollars en 2008; 203 millions de dollars en 2007).

8 Écart d'acquisition et autres actifs incorporels

Écart d'acquisition

Les variations de la valeur comptable de l'écart d'acquisition par unité d'exploitation principale ont été les suivantes :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Réseau canadien	Opérations internationales	Scotia Capitaux	2009	2008	2007
Solde au début de l'exercice	380 \$	1 749 \$	144 \$	2 273 \$	1 134 \$	873 \$
Acquisitions	430	173	–	603	925	350
Incidence du change et autres	(4)	52	(16)	32	214	(89)
Solde à la fin de l'exercice	806 \$	1 974 \$	128 \$	2 908 \$	2 273 \$	1 134 \$

Actifs incorporels

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Valeur comptable brute	Amortissement cumulé	2009 Montant net	2008 Montant net	2007 Montant net
Logiciels	341 \$	40 \$	301 \$	239 \$	210 \$
Actifs incorporels	630	370	260	282	273
Total	971 \$	410 \$	561 \$	521 \$	483 \$

Les autres actifs incorporels se composent principalement des dépôts de base. Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009, la charge d'amortissement totale des actifs incorporels s'est établie à 96 millions de dollars (83 millions de dollars en 2008; 64 millions de dollars en 2007).

9 Autres actifs

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2009	2008
Intérêts courus	1 817 \$	2 192 \$
Débiteurs	1 422	640
Actifs d'impôts futurs (note 18)	2 577	2 800
Montants à recevoir de courtiers et de clients	265	1 936
Autres	4 372	4 551
Total	10 453 \$	12 119 \$

10 Dépôts

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Payables à vue		Payables à préavis	Payables à terme fixe	2009	2008
	Porteurs d'intérêts	Non-porteurs d'intérêts				
Particuliers	3 817 \$	3 032 \$	43 873 \$	73 040 \$	123 762 \$	118 919 \$
Entreprises et administrations publiques ¹⁾	28 923	10 571	21 805	142 295	203 594	200 566
Banques	336	357	1 120	21 250	23 063	27 095
Total	33 076 \$	13 960 \$	66 798 \$	236 585 \$	350 419 \$	346 580 \$
Composition						
Canada					223 961	229 284
États-Unis					58 082	40 368
Mexique					8 776	10 268
Autres pays					59 600	66 660
Total ²⁾					350 419 \$	346 580 \$

- 1) Comprend des billets de dépôt émis par la Banque à l'intention de la Fiducie de Capital Banque Scotia de 2 250 \$ (2 250 \$ en 2008), de la Fiducie de billets secondaires Banque Scotia de 1 000 \$ (1 000 \$ en 2008) et de la Fiducie de catégorie 1 (Tier 1) Banque Scotia de 650 \$ (néant en 2008) [se reporter à la note 13].
- 2) Les dépôts libellés en dollars américains totalisaient 116 453 \$ (100 283 \$ en 2008), les dépôts libellés en pesos mexicains s'élevaient à 7 897 \$ (9 632 \$ en 2008) et les dépôts libellés dans d'autres devises se chiffraient à 37 178 \$ (50 850 \$ en 2008).

11 Autres passifs

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2009	2008
Intérêts courus	2 190 \$	2 741 \$
Créditeurs et charges à payer	5 428	3 963
Revenus reportés	627	581
Passifs d'impôts futurs (note 18)	337	264
Certificats et lingots d'or et d'argent	3 856	5 619
Comptes sur marge et en garantie	4 126	8 434
Montants à payer à de courtiers et à des clients	179	751
Autres passifs des filiales et des EDDV ¹⁾	4 634	4 931
Autres	3 305	3 779
Total	24 682 \$	31 063 \$

- 1) Exclut les dépôts et les obligations au titre des instruments de capitaux propres.

12 Débentures subordonnées

Ces débentures, qui représentent des obligations directes non garanties de la Banque, sont subordonnées aux créances des déposants et autres créanciers de la Banque. Celle-ci conclut, au besoin, des swaps de taux d'intérêt et de devises pour couvrir les risques connexes.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)			2009		2008
Date d'échéance	Taux d'intérêt (en %)	Modalités ¹⁾	Valeur nominale	Valeur comptable ²⁾	Valeur comptable ²⁾
Septembre 2013	8,30	Remboursables en tout temps.	250 \$	251 \$	252 \$
Mai 2014	5,75	Remboursées le 12 mai 2009.	–	–	329
Janvier 2018	5,30	Remboursables en tout temps. Après le 31 janvier 2013, l'intérêt sera payable annuellement à un taux égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours majoré de 1,90 %.	300	300	300
Mars 2018	4,99	Remboursables en tout temps. Après le 27 mars 2013, l'intérêt sera payable annuellement à un taux égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours majoré de 2 %.	1 700	1 719	1 726
Octobre 2018	6,00	Remboursables en tout temps. Après le 3 octobre 2013, l'intérêt sera payable annuellement à un taux égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours majoré de 3,25 %.	950	950	950
Avril 2019	4,94	Remboursables en tout temps. Après le 15 avril 2014, l'intérêt sera payable annuellement à un taux égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours majoré de 4,24 %.	1 000	1 000	–
Janvier 2021	6,65	Remboursables en tout temps. Après le 22 janvier 2016, l'intérêt sera payable annuellement à un taux égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours majoré de 5,85 %.	1 000	1 000	–
Juin 2025	8,90	Remboursables en tout temps.	250	271	272
Novembre 2037	3,015	10 milliards de JPY. Remboursables le 20 novembre 2017.	120	128	133
Avril 2038	3,37	10 milliards de JPY. Remboursables le 9 avril 2018.	120	128	133
Août 2085	Variable	182 millions de dollars américains portant intérêt à un taux variable égal au taux offert sur les dépôts de six mois en eurodollars majoré de 0,125 %. Remboursables à toute date de paiement d'intérêts. Les rachats en 2009 se sont montés à environ 32 millions de dollars américains.	197	197	257
			5 887 \$	5 944 \$	4 352 \$

Les échéances contractuelles des débentures sont résumées à la note 24b).

- Conformément aux dispositions de la ligne directrice du Surintendant sur la suffisance des capitaux propres, tous les remboursements sont assujettis à l'approbation des autorités de réglementation.
- Il est possible que la valeur comptable des débentures subordonnées soit différente de leur valeur nominale en raison des ajustements relatifs à la comptabilité de couverture.
- Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009, la Banque a inscrit un gain net réalisé de 14 \$ relativement au rachat de débentures subordonnées.

13 Obligations au titre des instruments de capitaux propres, titres fiduciaires et billets secondaires de la Fiducie

Les obligations au titre des instruments de capitaux propres sont des instruments financiers qui peuvent être réglés au gré de la Banque au moyen de l'émission d'un nombre variable de ses propres instruments de capitaux propres. Ces instruments demeurent admissibles à titre de capital de catégorie 1 aux fins de la réglementation.

La Fiducie de Capital Banque Scotia, la Fiducie de billets secondaires Banque Scotia et la Fiducie de catégorie 1 (Tier 1) Banque Scotia sont des EDDV et leurs comptes ne sont pas consolidés au bilan de la Banque puisque cette dernière n'en est pas le principal bénéficiaire. Par conséquent, les titres fiduciaires de la Banque Scotia, les billets secondaires de la Fiducie Banque Scotia et les billets de la Fiducie de catégorie 1 (Tier 1) Banque Scotia émis par ces fiducies ne sont pas comptabilisés au bilan consolidé. Les billets de dépôt émis par la Banque à l'intention de la Fiducie de Capital Banque Scotia, de la Fiducie de billets secondaires Banque Scotia et de la Fiducie de catégorie 1 (Tier 1) Banque Scotia sont comptabilisés au poste «Dépôts» [se reporter à la note 10]. Ces titres fiduciaires et billets secondaires demeurent admissibles à titre de capital réglementaire de la Banque, respectivement en tant que capital de catégorie 1 et de capital de catégorie 2.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2009	2008
<u>Obligations au titre des instruments de capitaux propres</u>		
Titres fiduciaires de la Banque Scotia – série 2000-1 émis par la Fiducie de Capital Scotia ^{a)(f)(g)}	500 \$	500 \$
<u>Titres fiduciaires de la Banque Scotia non consolidés par la Banque</u>		
Titres fiduciaires de la Banque Scotia – série 2002-1 émis par la Fiducie de Capital Banque Scotia ^{b)(f)(g)}	750 \$	750 \$
Titres fiduciaires de la Banque Scotia – série 2003-1 émis par la Fiducie de Capital Banque Scotia ^{c)(f)(g)}	750	750
Titres fiduciaires de la Banque Scotia – série 2006-1 émis par la Fiducie de Capital Banque Scotia ^{d)(f)(g)}	750	750
Titres fiduciaires de la Banque Scotia – série 2009-1 émis par la Fiducie de catégorie 1 (Tier 1) Banque Scotia ^{e)(f)(g)}	650	–
<u>Billets secondaires de la Fiducie Banque Scotia non consolidés par la Banque</u>		
Billets secondaires de la Fiducie Banque Scotia – série A émis par la Fiducie de billets secondaires Banque Scotia ^{h)}	1 000 \$	1 000 \$

- a) Le 4 avril 2000, la Fiducie de Capital Scotia, fiducie d'investissement à capital fixe en propriété exclusive de la Banque, a émis 500 000 titres fiduciaires de la Banque Scotia – 2000-1 («TFB Scotia»). Chaque TFB Scotia donne droit à une distribution semestrielle en espèces fixe et non cumulative de 36,55 \$ par TFB Scotia. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, ces titres pourront être rachetés en totalité moyennant un paiement en espèces, au gré de la Fiducie de Capital Scotia. À compter du 30 juin 2011, les TFB Scotia pourront être échangés, au gré du porteur et sous réserve de certains droits prioritaires de la Banque, contre des actions privilégiées de série Y à dividende non

cumulatif de la Banque. Le taux de dividende de ces actions privilégiées de série Y à dividende non cumulatif serait équivalent au taux des distributions en espèces des TFB Scotia [se reporter à la note 14 – «Restrictions sur le paiement de dividendes»]. Dans certaines circonstances décrites au paragraphe f) ci-dessous, les TFB Scotia seraient échangés d'office sans le consentement de leurs porteurs contre des actions privilégiées de série Y à dividende non cumulatif de la Banque. Dans certaines circonstances, les actions privilégiées de série Y à dividende non cumulatif peuvent être échangées le 30 juin 2011 ou après cette date, au gré du porteur, contre un nombre variable d'actions ordi-

naires de la Banque, calculé selon une moyenne du cours des actions ordinaires de la Banque, sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certains droits prioritaires de la Banque.

- b) Le 30 avril 2002, la Fiducie de Capital Banque Scotia, fiducie d'investissement à capital variable en propriété exclusive de la Banque, a émis 750 000 titres fiduciaires de la Banque Scotia – série 2002-1 («TFB Scotia»). Les TFB Scotia donnent droit à une distribution semestrielle en espèces fixe et non cumulative de 33,13 \$ par titre. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, ces titres pourront être rachetés en totalité moyennant un paiement en espèces, au gré de la Fiducie de Capital Banque Scotia. Les titres pourront être échangés en tout temps, au gré du porteur, contre des actions privilégiées de série W à dividende non cumulatif de la Banque. Les actions de série W donneront droit à un dividende semestriel en espèces de 0,53125 \$ par tranche d'action de 25,00 \$. Dans les circonstances décrites au paragraphe f) ci-dessous, les TFB Scotia seront échangés d'office sans le consentement de leurs porteurs contre des actions privilégiées de série X à dividende non cumulatif de la Banque. Les actions de série X donneront droit à un dividende semestriel en espèces non cumulatif de 0,70 \$ par tranche d'action de 25,00 \$ [se reporter à la note 14 – «Restrictions sur le paiement de dividendes»]. Dans certaines circonstances, à compter du 31 décembre 2012, les actions privilégiées de série W à dividende non cumulatif ainsi que les actions privilégiées de série X à dividende non cumulatif peuvent être échangées, au gré du porteur, contre un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque, calculé selon une moyenne du cours des actions ordinaires de la Banque, sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certains droits prioritaires de la Banque. Le produit tiré de l'émission a servi à l'acquisition d'un billet de dépôt émis par la Banque. Si les TFB Scotia sont échangés d'office contre des actions privilégiées de série X de la Banque, cette dernière deviendra le seul bénéficiaire de la Fiducie.
- c) Le 13 février 2003, la Fiducie de Capital Banque Scotia a émis 750 000 titres fiduciaires de la Banque Scotia – série 2003-1 («TFB Scotia»). Les TFB Scotia donnent droit à une distribution semestrielle en espèces fixe et non cumulative de 31,41 \$ par titre. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les TFB Scotia pourront être rachetés en totalité moyennant un paiement en espèces avant le 30 juin 2008 si certains changements sont apportés à l'impôt ou au capital réglementaire ou à compter du 30 juin 2008, au gré de la Fiducie de Capital Banque Scotia. Les titres pourront être échangés en tout temps, au gré du porteur, contre des actions privilégiées de série U à dividende non cumulatif de la Banque. Les actions de série U donneront droit à un dividende semestriel en espèces de 0,50 \$ par tranche d'action de 25,00 \$. Dans certaines circonstances décrites au paragraphe f) ci-dessous, les TFB Scotia seraient échangés d'office sans le consentement de leurs porteurs contre des actions privilégiées de série V à dividende non cumulatif de la Banque. Les actions de série V donneront droit à un dividende semestriel en espèces non cumulatif de 0,61250 \$ par tranche d'action de 25,00 \$ [se reporter à la note 14 – «Restrictions sur le paiement de dividendes»]. Dans certaines circonstances, à compter du 31 décembre 2013, les actions privilégiées de série U à dividende non cumulatif ainsi que les actions privilégiées de série V à dividende non cumulatif peuvent être échangées, au gré du porteur, contre un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque, calculé selon une moyenne du cours des actions ordinaires de la Banque, sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certains droits prioritaires de la Banque. Le produit tiré de l'émission a servi à l'acquisition d'un billet de dépôt émis par la Banque. Si les TFB Scotia sont échangés d'office contre des actions privilégiées de série V de la Banque, cette dernière deviendra le seul bénéficiaire de la Fiducie.
- d) Le 28 septembre 2006, la Fiducie de Capital Banque Scotia a émis 750 000 titres fiduciaires de la Banque Scotia – série 2006-1 («TFB Scotia»). Les TFB Scotia donnent droit à une distribution semestrielle en espèces fixe et non cumulative de 28,25 \$ par titre. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, ces titres peuvent être rachetés en totalité moyennant un paiement en espèces avant le 30 décembre 2011 si certains changements sont apportés à l'impôt ou au capital réglementaire ou à compter du 30 décembre 2011, au gré de la Fiducie de Capital Banque Scotia. Les titres pourront être échangés en tout temps, au gré du porteur, contre des actions privilégiées de série S à dividende non cumulatif de la Banque. Les actions de série S donneront droit à un dividende semestriel en espèces de 0,4875 \$ par tranche d'action de 25,00 \$ [se reporter à la note 14 – «Restrictions sur le paiement de dividendes»]. Dans certaines circonstances décrites au paragraphe f)
- ci-dessous, les TFB Scotia seraient échangés d'office sans le consentement de leurs porteurs contre des actions privilégiées de série T à dividende non cumulatif de la Banque. Les actions de série T donneront droit à un dividende semestriel en espèces non cumulatif de 0,625 \$ par tranche d'action de 25,00 \$. Le produit tiré de l'émission a servi à l'acquisition d'un billet de dépôt émis par la Banque. Si les TFB Scotia sont échangés d'office contre des actions privilégiées de série T de la Banque, cette dernière deviendra le seul bénéficiaire de la Fiducie.
- e) Le 7 mai 2009, la Fiducie de catégorie 1 (Tier 1) Banque Scotia a émis 650 000 titres de catégorie 1 (Tier 1) Banque Scotia – série 2009-1 (les «TFB Scotia III»). Ces titres font partie du capital de catégorie 1. Les intérêts sont payables semestriellement le dernier jour de juin et de décembre jusqu'au 30 juin 2019 et s'élèvent à 39,01 \$ par TFB Scotia III – série 2009-1. À compter du 30 juin 2019 et à chaque cinquième anniversaire de cette date par la suite jusqu'au 30 juin 2104, le taux d'intérêt sur les TFB Scotia III – série 2009-1 sera rajusté à un taux d'intérêt annuel correspondant au rendement des obligations du Canada sur cinq ans à ce moment, majoré de 7,05 %. Le premier paiement d'intérêt a été effectué le 30 juin 2009 et s'est élevé à un montant de 11,54 \$ par TFB Scotia III – série 2009-1. À compter du 30 juin 2014, la Fiducie pourra, à son gré et sous réserve de l'approbation préalable des autorités de réglementation, racheter les TFB Scotia III – série 2009-1, en totalité ou en partie. Dans les circonstances décrites au paragraphe f) ci-dessous, les TFB Scotia III – série 2009-1, y compris l'intérêt couru et impayé sur ceux-ci, seront échangés d'office sans le consentement de leurs porteurs contre des actions privilégiées de série R à dividende non cumulatif nouvellement émises de la Banque. En outre, dans certaines circonstances, les porteurs de TFB Scotia III – série 2009-1 pourraient être tenus d'investir l'intérêt en espèces payé sur ceux-ci dans une nouvelle série d'actions privilégiées à dividende non cumulatif émises par la Banque (chacune de ces séries est désignée par la Banque sous le nom «actions privilégiées dans un cas de report»). Le produit de l'émission a été affecté à l'acquisition du billet de dépôt de la Banque de série 2009-1. Si les TFB Scotia sont échangés d'office contre des actions privilégiées, la Banque deviendra le seul bénéficiaire de la Fiducie. La Fiducie de catégorie 1 (Tier 1) Banque Scotia est une structure d'accueil et elle n'est pas consolidée par la Banque, étant donné que la Banque n'en est pas le principal bénéficiaire. Ces titres sont présentés dans le bilan consolidé à titre de billets de dépôt émis par la Banque à l'intention de la Fiducie de catégorie 1 (Tier 1) Banque Scotia.
- f) Les TFB Scotia et les TFB Scotia III peuvent être échangés d'office, sans le consentement de leurs porteurs, contre des actions privilégiées à dividende non cumulatif de la Banque lorsque : i) des procédures sont entamées en vue de la liquidation de la Banque; ii) le Surintendant prend le contrôle de la Banque ou de ses actifs; iii) le ratio du capital de catégorie 1 de la Banque est inférieur à 5 % ou le ratio du capital total est inférieur à 8 %; ou iv) le Surintendant ordonne à la Banque d'augmenter son capital ou de fournir des liquidités supplémentaires, et la Banque choisit de procéder à cet échange automatique ou la Banque ne se conforme pas à cette ordonnance.
- g) Aucune distribution en espèces ne sera versée sur les TFB Scotia et les TFB Scotia III si la Banque ne déclare pas les dividendes réguliers sur ses actions privilégiées ou sur ses actions ordinaires, si aucune action privilégiée n'est en circulation. Dans un tel cas, le montant net des fonds distribuables de la Fiducie sera payable à la Banque à titre de porteur de la participation résiduelle dans la Fiducie. Si la Fiducie ne verse pas en totalité les distributions semestrielles sur les TFB Scotia, la Banque ne déclarera aucun dividende sur ses actions privilégiées ou ses actions ordinaires pour une période donnée [se reporter à la note 14 – «Restrictions sur le paiement de dividendes»].
- h) Le 31 octobre 2007, la Banque a émis 1 000 000 de billets secondaires de la Fiducie Banque Scotia («BSF Scotia – série A»), par l'entremise d'une nouvelle structure d'accueil, soit la Fiducie de billets secondaires Banque Scotia, fiducie d'investissement à capital fixe créée sous le régime des lois de la province d'Ontario. Le produit a servi à l'acquisition par la Banque d'un billet de dépôt, lequel est inscrit à titre de dépôt d'entreprises et d'administrations publiques dans le bilan consolidé. Les BSF Scotia – série A confèrent à leurs porteurs le droit de recevoir des intérêts calculés au taux de 5,25 % par année, payables semestriellement jusqu'au 31 octobre 2012. Le premier paiement, d'un montant de 26,393 \$ par tranche de 1 000 \$ de capital, a été effectué le 1^{er} mai 2008. Du 1^{er} novembre 2012 au 1^{er} novembre 2017, les intérêts payables trimestriellement à l'égard des BSF Scotia – série A seront calculés en fonction du taux des acceptations bancaires de 90 jours

majoré de 1 % par année et le premier paiement sera effectué le 1^{er} février 2013. Ces titres peuvent être rachetés en totalité moyennant un paiement en espèces, sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation.

La Banque a fourni une garantie à l'égard des paiements de capital et d'intérêts de même que du versement du prix de rachat, le cas échéant, et de tous les autres montants se rapportant aux BSF Scotia – série A lorsqu'ils deviennent exigibles. Cette garantie constitue une obligation directe non garantie et elle est subordonnée aux obligations au titre des dépôts et à toute autre obligation de la Banque, à l'exception des autres garanties et obligations qui sont désignées comme étant soit de rang égal, soit de rang inférieur à la dette secondaire. En outre, les BSF Scotia – série A seront échangés d'office, sans le consentement de leurs porteurs, contre des billets secondaires à 5,25 % de la Banque d'un

montant en capital équivalent si l'un ou l'autre des événements suivants survient : i) des procédures sont entamées en vue de la liquidation de la Banque; ii) le Surintendant prend le contrôle de la Banque ou de ses actifs; iii) le ratio du capital de catégorie 1 de la Banque est inférieur à 5 % ou le ratio du capital total est inférieur à 8 %; iv) le Surintendant ordonne à la Banque d'augmenter son capital ou de fournir des liquidités supplémentaires, et la Banque choisit de procéder à cet échange automatique ou la Banque ne se conforme pas à cette ordonnance; v) la Banque détermine que, en raison de l'entrée en vigueur ou de l'entrée en vigueur prévue d'une loi fiscale fédérale canadienne, les intérêts payables à l'égard des BSF Scotia – série A ne seront pas déductibles à des fins fiscales par la Fiducie de billets secondaires Banque Scotia.

14 Capital-actions

Autorisé :

Un nombre illimité d'actions privilégiées et d'actions ordinaires sans valeur nominale.

Émis et entièrement libéré

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2009		2008		2007	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Actions privilégiées						
Série 12 ^{a)}	12 000 000	300 \$	12 000 000	300 \$	12 000 000	300 \$
Série 13 ^{b)}	12 000 000	300	12 000 000	300	12 000 000	300
Série 14 ^{c)}	13 800 000	345	13 800 000	345	13 800 000	345
Série 15 ^{d)}	13 800 000	345	13 800 000	345	13 800 000	345
Série 16 ^{e)}	13 800 000	345	13 800 000	345	13 800 000	345
Série 17 ^{f)}	9 200 000	230	9 200 000	230	–	–
Série 18 ^{g)}	13 800 000	345	13 800 000	345	–	–
Série 20 ^{h)}	14 000 000	350	14 000 000	350	–	–
Série 22 ⁱ⁾	12 000 000	300	12 000 000	300	–	–
Série 24 ^{j)}	10 000 000	250	–	–	–	–
Série 26 ^{k)}	13 000 000	325	–	–	–	–
Série 28 ^{l)}	11 000 000	275	–	–	–	–
Total des actions privilégiées	148 400 000	3 710 \$	114 400 000	2 860 \$	65 400 000	1 635 \$
Actions ordinaires						
En circulation au début de l'exercice	991 923 631	3 829 \$	983 767 155	3 566 \$	989 512 188	3 425 \$
Émises aux termes du Régime de dividendes et d'achat d'actions des actionnaires ^{m)}	14 304 029	516	2 576 133	108	115 228	6
Émises aux termes des régimes d'options sur actions (note 17)	3 650 978	78	6 404 516	155	5 485 060	142
Émises en vue de l'acquisition d'une filiale	15 060 746	523	50 827	3	691 679	36
Rachetées aux fins d'annulation ⁿ⁾	–	–	(875 000)	(3)	(12 037 000)	(43)
En circulation à la fin de l'exercice	1 024 939 384	4 946 \$	991 923 631	3 829 \$	983 767 155	3 566 \$
Total du capital-actions		8 656 \$		6 689 \$		5 201 \$

- a) Les actions privilégiées de série 12 à dividende non cumulatif donnent droit à un dividende trimestriel en espèces privilégié non cumulatif de 0,328125 \$ par action. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions pourront être rachetées en totalité ou en partie par la Banque à compter du 29 octobre 2013 à leur valeur nominale moyennant un paiement en espèces de 25,00 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés à la date alors fixée pour le rachat.
- b) Les actions privilégiées de série 13 à dividende non cumulatif donnent droit à un dividende trimestriel en espèces privilégié non cumulatif de 0,30 \$ par action. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions pourront être rachetées par la Banque à compter du 28 avril 2010 moyennant un paiement de 26,00 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés à la date alors fixée pour le rachat et, par la suite, d'une prime annuelle dégressive jusqu'au 28 avril 2014; après cette date, aucune prime ne sera versée au rachat.
- c) Les actions privilégiées de série 14 à dividende non cumulatif émisées le 24 janvier 2007 donnent droit à un dividende trimestriel en espèces privilégié non cumulatif de 0,28125 \$ par action. Le dividende initial versé le 26 avril 2007 s'est chiffré à 0,28356 \$ par action. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions pourront être rachetées par la Banque à compter du 26 avril 2012 moyennant un paiement de 26,00 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés à la date alors fixée pour le rachat et, par la suite, d'une prime annuelle dégressive jusqu'au 27 avril 2016; après cette date, aucune prime ne sera versée au rachat.
- d) Les actions privilégiées de série 15 à dividende non cumulatif, émises les 5 et 17 avril 2007, donnent droit à un dividende trimestriel en espèces privilégié non cumulatif de 0,28125 \$ par action. Le dividende initial, versé le 27 juillet 2007, s'est chiffré à 0,34829 \$ par action. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions pourront être rachetées par la Banque à compter du 27 juillet 2012 moyennant un paiement de 26,00 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés à la date alors fixée pour le rachat et, par la suite, d'une prime annuelle dégressive jusqu'au 27 juillet 2016; après cette date, aucune prime ne sera versée au rachat.
- e) Les actions privilégiées de série 16 à dividende non cumulatif, émises le 12 octobre 2007, donnent droit à un dividende trimestriel en espèces privilégié non cumulatif de 0,328125 \$ par action. Le dividende initial versé le 29 janvier 2008 s'est chiffré à 0,39195 \$ par action. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions pourront être rachetées par la Banque à compter du 29 janvier 2013 moyennant

un paiement de 26,00 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés à la date alors fixée pour le rachat et, par la suite, d'une prime annuelle dégressive jusqu'au 27 janvier 2017; après cette date, aucune prime ne sera versée au rachat.

- f) Les actions privilégiées de série 17 à dividende non cumulatif émises le 31 janvier 2008 donnent droit à un dividende trimestriel en espèces privilégié non cumulatif de 0,35 \$ par action. Le dividende initial versé le 28 avril 2008 s'est chiffré à 0,33753 \$ par action. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions pourront être rachetées par la Banque à compter du 26 avril 2013 moyennant un paiement de 26,00 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés à la date alors fixée pour le rachat et, par la suite, d'une prime annuelle dégressive jusqu'au 26 avril 2017; après cette date, aucune prime ne sera versée au rachat.
- g) Les actions privilégiées de série 18 à dividende non cumulatif et à taux révisé tous les cinq ans émises le 25 mars 2008 et le 27 mars 2008 donnent droit à un dividende trimestriel en espèces privilégié non cumulatif de 0,3125 \$ par action au cours de la première période de taux fixe de cinq ans se terminant le 25 avril 2013. Le dividende initial, versé le 29 juillet 2008, s'est chiffré à 0,4315 \$ par action. Après la première période de taux fixe de cinq ans, et après ajustement apporté tous les cinq ans par la suite, les dividendes seront déterminés par la somme des taux du gouvernement du Canada sur cinq ans et de 2,05 %, multipliée par 25,00 \$. Les détenteurs d'actions privilégiées de série 18 auront le droit de convertir leurs actions en un nombre égal d'actions privilégiées de série 19 à dividende non cumulatif et à taux variable le 26 avril 2013 et chaque 26 avril à tous les cinq ans par la suite. Les actions privilégiées de série 19 donnent droit à un dividende en espèces privilégié non cumulatif à taux variable, lorsqu'un tel dividende est déclaré, le cas échéant, d'un montant par action égal à la somme du taux des bons du Trésor et de 2,05 %, multiplié par 25,00 \$. Si la Banque détermine que les choix reçus de se prévaloir de cette option de conversion auront pour résultat que le nombre d'actions privilégiées de série 18 émises et en circulation deviendra inférieur à 1 000 000 d'actions à la date prévue de conversion des actions privilégiées de série 18, la totalité des actions privilégiées de série 18 émises et en circulation seront automatiquement converties à cette date en un nombre équivalent d'actions privilégiées de série 19. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions privilégiées de série 18 et les actions privilégiées de série 19, le cas échéant, pourront être rachetées par la Banque le 26 avril 2013 et le 26 avril 2018, respectivement, et chaque 26 avril à tous les cinq ans par la suite, respectivement, moyennant un paiement de 25,00 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés. À toute autre date à compter du 26 avril 2013, les actions privilégiées de série 19 pourront être rachetées au prix de 25,00 \$ l'action majoré d'une prime versée au rachat de 0,50 \$ par action.
- h) Les actions privilégiées de série 20 à dividende non cumulatif et à taux révisé tous les cinq ans émises le 10 juin 2008 donnent droit à un dividende trimestriel en espèces privilégié non cumulatif de 0,3125 \$ par action au cours de la première période de taux fixe de cinq ans se terminant le 25 octobre 2013. Le dividende initial, versé le 29 juillet 2008, s'est chiffré à 0,1678 \$ par action. Après la première période de taux fixe de cinq ans, et après ajustement apporté tous les cinq ans par la suite, les dividendes seront déterminés par la somme des taux du gouvernement du Canada sur cinq ans et de 1,70 %, multipliée par 25,00 \$. Les détenteurs d'actions privilégiées de série 20 auront le droit de convertir leurs actions en un nombre égal d'actions privilégiées de série 21 à dividende non cumulatif et à taux variable le 26 octobre 2013 et chaque 26 octobre à tous les cinq ans par la suite. Les actions privilégiées de série 21 donnent droit à un dividende en espèces privilégié non cumulatif à taux variable, lorsqu'un tel dividende est déclaré, le cas échéant, d'un montant par action égal à la somme du taux des bons du Trésor et de 1,70 %, multiplié par 25,00 \$. Si la Banque détermine que les choix reçus de se prévaloir de cette option de conversion auront pour résultat que le nombre d'actions privilégiées de série 20 émises et en circulation deviendra inférieur à 1 000 000 d'actions à la date prévue de conversion des actions privilégiées de série 20, la totalité des actions privilégiées de série 20 émises et en circulation seront automatiquement converties à cette date en un nombre équivalent d'actions privilégiées de série 21. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions privilégiées de série 20 et les actions privilégiées de série 21, le cas échéant, pourront être rachetées par la Banque le 26 octobre 2013 et le 26 octobre 2018, respectivement, et chaque 26 octobre à tous les cinq ans par la suite, moyennant un paiement de 25,00 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés. À toute autre date à compter du 26 octobre 2013, les actions privilégiées de série 21 pourront être rachetées au prix de 25,00 \$ l'action majoré d'une prime versée au rachat de 0,50 \$ par action.
- i) Les actions privilégiées de série 22 à dividende non cumulatif et à taux révisé tous les cinq ans émises le 9 septembre 2008 donnent droit à un dividende trimestriel en espèces privilégié non cumulatif de 0,3125 \$ par action au cours de la première période de taux fixe de cinq ans se terminant le 25 janvier 2014. Le dividende initial a été versé le 28 janvier 2009 et s'est établi à 0,4829 \$ par action. Après la première période de taux fixe de cinq ans, et après ajustement apporté tous les cinq ans par la suite, les dividendes seront déterminés par la somme des taux du gouvernement du Canada sur cinq ans et de 1,88 %, multipliée par 25,00 \$. Les détenteurs d'actions privilégiées de série 22 auront le droit de convertir leurs actions en un nombre égal d'actions privilégiées de série 23 à dividende non cumulatif et à taux variable le 26 janvier 2014 et chaque 26 janvier à tous les cinq ans par la suite. Les actions privilégiées de série 23 donnent droit à un dividende en espèces privilégié non cumulatif à taux variable, lorsqu'un tel dividende est déclaré, le cas échéant, d'un montant par action égal à la somme du taux des bons du Trésor et de 1,88 %, multiplié par 25,00 \$. Si la Banque détermine que les choix reçus de se prévaloir de cette option de conversion auront pour résultat que le nombre d'actions privilégiées de série 22 émises et en circulation deviendra inférieur à 1 000 000 d'actions à la date prévue de conversion des actions privilégiées de série 22, la totalité des actions privilégiées de série 22 émises et en circulation seront automatiquement converties à cette date en un nombre équivalent d'actions privilégiées de série 23. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions privilégiées de série 22 et les actions privilégiées de série 23, le cas échéant, pourront être rachetées par la Banque le 26 janvier 2014 et le 26 janvier 2019, respectivement, et chaque 26 janvier à tous les cinq ans par la suite, moyennant un paiement de 25,00 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés. À toute autre date à compter du 26 janvier 2014, les actions privilégiées de série 23 pourront être rachetées au prix de 25,00 \$ l'action majoré d'une prime versée au rachat de 0,50 \$ par action.
- j) Les actions privilégiées de série 24 à dividende non cumulatif et à taux révisé tous les cinq ans ont été émises le 12 décembre 2008 dans le cadre de l'acquisition d'une participation dans CI Financial. Ces actions donnent droit à un dividende trimestriel en espèces privilégié non cumulatif de 0,3906 \$ par action au cours de la première période de taux fixe de cinq ans se terminant le 25 janvier 2014. Le dividende initial a été versé le 28 avril 2009 et s'est établi à 0,5865 \$ par action. Après la première période de taux fixe de cinq ans, et après ajustement apporté tous les cinq ans par la suite, les dividendes seront déterminés par la somme des taux du gouvernement du Canada sur cinq ans et de 3,84 %, multipliée par 25,00 \$. Les détenteurs d'actions privilégiées de série 24 auront le droit de convertir leurs actions en un nombre égal d'actions privilégiées de série 25 à dividende non cumulatif et à taux variable le 26 janvier 2014 et chaque 26 janvier à tous les cinq ans par la suite. Les actions privilégiées de série 25 donnent droit à un dividende en espèces privilégié non cumulatif à taux variable, lorsqu'un tel dividende est déclaré, le cas échéant, d'un montant par action égal à la somme du taux des bons du Trésor et de 3,84 %, multiplié par 25,00 \$. Si la Banque détermine que les choix reçus de se prévaloir de cette option de conversion auront pour résultat que le nombre d'actions privilégiées de série 24 émises et en circulation deviendra inférieur à 1 000 000 d'actions à la date prévue de conversion des actions privilégiées de série 24, la totalité des actions privilégiées de série 24 émises et en circulation seront automatiquement converties à cette date en un nombre équivalent d'actions privilégiées de série 25. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions privilégiées de série 24 et, le cas échéant, les actions privilégiées de série 25, pourront être rachetées par la Banque le 26 janvier 2014 et le 26 janvier 2019, respectivement, et chaque 26 janvier à tous les cinq ans par la suite, moyennant un paiement de 25,00 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés. À toute autre date à compter du 26 janvier 2014, les actions privilégiées de série 25 pourront être rachetées au prix de 25,00 \$ l'action majoré d'une prime versée au rachat de 0,50 \$ par action.
- k) Les actions privilégiées de série 26 à dividende non cumulatif et à taux révisé tous les cinq ans émises le 21 janvier 2009 donnent droit à un dividende trimestriel en espèces privilégié non cumulatif de 0,390625 \$ par action au cours de la première période de taux fixe de cinq ans se terminant le 25 avril 2014. Le dividende initial a été versé le 28 avril 2009 et

s'est établi à 0,41524 \$ par action. Après la première période de taux fixe de cinq ans, et après ajustement apporté tous les cinq ans par la suite, les dividendes seront déterminés par la somme des taux du gouvernement du Canada sur cinq ans et de 4,14 %, multipliée par 25,00 \$. Les détenteurs d'actions privilégiées de série 26 auront le droit de convertir leurs actions en un nombre égal d'actions privilégiées de série 27 à dividende non cumulatif et à taux variable le 26 avril 2014 et chaque 26 avril à tous les cinq ans par la suite. Les actions privilégiées de série 27 donnent droit à un dividende en espèces privilégié non cumulatif à taux variable, lorsqu'un tel dividende est déclaré, le cas échéant, d'un montant par action égal à la somme du taux des bons du Trésor et de 4,14 %, multiplié par 25,00 \$. Si la Banque détermine que les choix reçus de se prévaloir de cette option de conversion auront pour résultat que le nombre d'actions privilégiées de série 26 émises et en circulation deviendra inférieur à 1 000 000 d'actions à la date prévue de conversion des actions privilégiées de série 26, la totalité des actions privilégiées de série 26 émises et en circulation seront automatiquement converties à cette date en un nombre équivalent d'actions privilégiées de série 27. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions privilégiées de série 26 et, le cas échéant, les actions privilégiées de série 27, pourront être rachetées par la Banque le 26 avril 2014 et le 26 avril 2019, respectivement, et chaque 26 avril à tous les cinq ans par la suite, moyennant un paiement de 25,00 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés. À toute autre date à compter du 26 avril 2014, les actions privilégiées de série 27 pourront être rachetées au prix de 25,00 \$ l'action majoré d'une prime versée au rachat de 0,50 \$ par action.

- l) Les actions privilégiées de série 28 à dividende non cumulatif et à taux révisé tous les cinq ans émises le 30 janvier 2009 donnent droit à un dividende trimestriel en espèces privilégié non cumulatif de 0,390625 \$ par action au cours de la première période de taux fixe de cinq ans se terminant le 25 avril 2014. Le dividende initial a été versé le 28 avril 2009 et s'est établi à 0,37671 \$ par action. Après la première période de taux fixe de cinq ans, et après ajustement apporté tous les cinq ans par la suite, les dividendes seront déterminés par la somme des taux du gouvernement du Canada sur cinq ans et de 4,46 %, multipliée par 25,00 \$. Les détenteurs d'actions privilégiées de série 28 auront le droit de convertir leurs actions en un nombre égal d'actions privilégiées de série 29 à dividende non cumulatif et à taux variable le 26 avril 2014 et chaque 26 avril à tous les cinq ans par la suite. Les actions privilégiées de série 29 donnent droit à un dividende en espèces privilégié non cumulatif à taux variable, lorsqu'un tel dividende est déclaré, le cas échéant, d'un montant par action égal à la somme du taux des bons du Trésor et de 4,46 %, multiplié par 25,00 \$. Si la Banque détermine que les choix reçus de se prévaloir de cette option de conversion auront pour résultat que le nombre d'actions privilégiées de série 28 émises et en circulation

deviendra inférieur à 1 000 000 d'actions à la date prévue de conversion des actions privilégiées de série 28, la totalité des actions privilégiées de série 28 émises et en circulation seront automatiquement converties à cette date en un nombre équivalent d'actions privilégiées de série 29. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions privilégiées de série 28 et, le cas échéant, les actions privilégiées de série 29, pourront être rachetées par la Banque le 26 avril 2014 et le 26 avril 2019, respectivement, et chaque 26 avril à tous les cinq ans par la suite, moyennant un paiement de 25,00 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés. À toute autre date à compter du 26 avril 2014, les actions privilégiées de série 29 pourront être rachetées au prix de 25,00 \$ l'action majoré d'une prime versée au rachat de 0,50 \$ par action.

- m) Au 31 octobre 2009, un total de 16 996 830 actions ordinaires étaient réservées en vue de leur émission ultérieure aux termes du Régime de dividendes et d'achat d'actions des actionnaires.
- n) En mai 2008, la Banque a lancé une offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant le rachat d'au plus 20 millions d'actions ordinaires de la Banque, ce qui représentait environ 2 % de ses actions ordinaires en circulation. Cette offre a pris fin le 11 janvier 2009. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2009, la Banque n'a pas racheté d'actions (875 000 actions en 2008 et 12 millions d'actions en 2007, à 45,61 \$ l'action en 2008 et 52,21 \$ l'action en 2007).

Restrictions sur le paiement de dividendes

Aux termes de la Loi sur les banques, il est interdit à la Banque de déclarer des dividendes sur ses actions ordinaires ou ses actions privilégiées si une telle déclaration devait la placer en contravention des dispositions concernant la suffisance du capital, les liquidités ou toute autre directive de réglementation émanant de la Loi sur les banques. De plus, les dividendes ne pourront être versés sur les actions ordinaires que si tous les dividendes auxquels les actionnaires privilégiés ont droit sont payés ou s'il y a suffisamment de fonds réservés à cette fin.

Dans le cas où les distributions en espèces applicables sur les titres fiduciaires de la Banque Scotia [se reporter à la note 13 «Obligations au titre des instruments de capitaux propres»] ne sont pas versées à une date régulière, la Banque s'est engagée à ne pas déclarer de dividendes d'aucune sorte sur ses actions privilégiées ou ses actions ordinaires. Dans le même ordre d'idées, si la Banque ne déclare aucun dividende régulier sur ses actions privilégiées ou ses actions ordinaires directement émises et en circulation, aucune distribution en espèces ne sera versée sur les titres fiduciaires de la Banque Scotia.

À l'heure actuelle, ces restrictions n'ont pas d'incidence sur le paiement des dividendes sur les actions privilégiées ou les actions ordinaires.

Pour chacun des exercices considérés, la Banque a versé la totalité des dividendes non cumulatifs sur les actions privilégiées.

15 Gestion du capital

La Banque s'est donné un cadre de gestion du capital afin de mesurer, d'utiliser et de surveiller son capital disponible et d'en évaluer la suffisance. Ce cadre de gestion du capital vise à atteindre les quatre principaux objectifs suivants : dépasser les seuils réglementaires et atteindre les cibles internes de capital à plus long terme, conserver une notation de crédit élevée, gérer le capital en fonction du profil de risque de la Banque et offrir un rendement acceptable aux actionnaires de la Banque.

Le capital est géré conformément à la politique de gestion du capital, qui est approuvée par le conseil d'administration. La haute direction élabore la stratégie en matière de capital et supervise les processus de gestion du capital de la Banque. Les groupes Finance, Trésorerie du Groupe et Gestion du risque global de la Banque jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre de la stratégie de la Banque en matière de capital et dans la gestion du capital. Le capital est géré en fonction de mesures du capital réglementaire et de mesures internes.

Même si la Banque est assujettie à plusieurs exigences en matière de capital dans les différents secteurs d'activité et pays dans lesquels elle exerce ses activités, la suffisance du capital est gérée sur une base consolidée. La Banque prend également des mesures pour s'assurer que ses filiales

respectent ou dépassent les exigences réglementaires en matière de capital au niveau local. La principale autorité de réglementation à laquelle la Banque doit se conformer à l'égard de la suffisance de son capital consolidé est le Bureau du surintendant des institutions financières (le «BSIF») du Canada. Les règles en matière de suffisance du capital au Canada sont conformes dans une large mesure aux normes internationales fixées par la Banque des règlements internationaux.

Depuis le 1^{er} novembre 2007, les ratios de capital réglementaire sont déterminés conformément au cadre révisé sur le capital fondé sur le rapport intitulé «Convergence internationale de la mesure et des normes de fonds propres - Dispositif révisé», communément appelé Bâle II.

Aux termes de ce cadre, il existe deux méthodes principales pour le calcul du risque de crédit : l'approche standard, qui fait appel à des pondérations prescrites, et l'approche fondée sur les notations internes, qui permet l'utilisation par une banque de modèles internes pour calculer certaines ou la totalité des données clés qui entrent dans le calcul du capital réglementaire. Les utilisateurs de l'approche avancée fondée sur les notations internes (l'« approche NI avancée ») doivent avoir des systèmes de gestion du risque perfectionnés pour calculer le capital réglementaire au titre du risque de crédit. Lorsqu'une banque parvient à prouver sa pleine conformité aux exigences de l'approche NI avancée et que le BSIF approuve l'utilisation de cette approche, la banque peut alors l'utiliser pour calculer le capital requis.

La Banque applique l'approche NI avancée à l'égard de ses portefeuilles importants du Canada, des États-Unis et d'Europe depuis le 1^{er} novembre 2007. La Banque projette d'appliquer l'approche NI avancée à ses autres portefeuilles de prêts importants au cours des exercices 2011 à 2013, et elle utilise actuellement l'approche standard pour ces portefeuilles. La Banque utilise à la fois des modèles internes et l'approche standard pour calculer le capital lié au risque de marché, et elle utilise l'approche standard pour calculer le capital requis pour le risque opérationnel.

Le capital réglementaire total de la Banque se compose du capital de catégorie 1 et du capital de catégorie 2 et se présente comme suit :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2009	2008
Capitaux propres présentés dans le bilan consolidé	24 772 \$	21 642 \$
Composantes du cumul des autres éléments du résultat étendu exclues du capital de catégorie 1	(117)	1 220
Obligations au titre des instruments de capitaux propres – titres fiduciaires	3 400	2 750
Participation sans contrôle dans les filiales	554	502
Déduction au titre de l'écart d'acquisition	(2 908)	(2 273)
Autres déductions du capital ¹⁾	(2 051)	(578)
Capital de catégorie 1	23 650 \$	23 263 \$
Débitures subordonnées admissibles, déduction faite de l'amortissement	5 833	4 227
Billets de fiducie secondaires	1 000	1 000
Autres éléments de capital, montant net ²⁾	(1 895)	(643)
Capital de catégorie 2	4 938	4 584
Capital réglementaire total	28 588 \$	27 847 \$
Total de l'actif pondéré en fonction du risque	221 656 \$	250 591 \$
Ratios de capital		
Ratio du capital de catégorie 1	10,7 %	9,3 %
Ratio du capital total	12,9 %	11,1 %
Ratio actif/capital	16,6 x	18,0 x

1) Comprend 50 % de tous les placements dans certaines sociétés définies ainsi que d'autres éléments.

2) Comprend 50 % de tous les placements dans certaines sociétés définies ainsi que d'autres éléments et 100 % des placements dans des sociétés d'assurance, moins la provision admissible pour pertes sur créances et le gain net non réalisé après impôts sur les titres de capitaux propres disponibles à la vente.

Les deux principaux ratios de capital réglementaire servant à évaluer la suffisance du capital, soit le ratio du capital de catégorie 1 et le ratio du capital total, sont obtenus en divisant ces composantes du capital par l'actif pondéré en fonction du risque. L'actif pondéré en fonction du risque correspond à l'exposition de la Banque au risque de crédit, au risque de marché et au risque opérationnel. Il est obtenu au moyen de l'application d'une combinaison de mesures internes du risque de crédit de la Banque et des pondérations en fonction du risque prescrites par le BSIF à l'exposition au risque d'éléments inscrits au bilan ou hors bilan.

Les ratios minimum de capital réglementaire prescrits par le BSIF sont de 7 %, dans le cas du capital de catégorie 1, et de 10 %, dans le cas du capital total. La Banque dépassait amplement ces seuils minimum en date du 31 octobre 2009. Le BSIF a aussi prescrit un ratio actif/capital et la Banque respectait ce seuil au 31 octobre 2009.

16 Cumul des autres éléments du résultat étendu

Les composantes du cumul des autres éléments du résultat étendu aux 31 octobre 2009 et 2008 et des autres éléments du résultat étendu pour l'exercice terminé à cette date se présentaient comme suit :

Cumul des autres éléments du résultat étendu

Aux 31 octobre et pour les exercices terminés à ces dates (en millions de dollars)	2009			2008			
	Solde d'ouverture	Montant transitoire ¹⁾	Variation nette	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Variation nette	Solde de clôture
Gains (pertes) de change non réalisé(e)s, après prise en compte des activités de couverture	(2 181) \$	– \$	(1 736) \$	(3 917) ²⁾ \$	(4 549) \$	2 368 \$	(2 181) ²⁾ \$
Gains (perte) non réalisé(e)s sur les titres disponibles à la vente, après prise en compte des activités de couverture	(949)	595	894	540 ³⁾	639	(1 588)	(949) ³⁾
Gains (pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(466)	–	43	(423) ⁴⁾	53	(519)	(466) ⁴⁾
Cumul des autres éléments du résultat étendu	(3 596) \$	595 \$	(799) \$	(3 800) \$	(3 857) \$	261 \$	(3 596) \$

- Il y a lieu de se reporter à la note 1 pour connaître l'incidence des nouvelles conventions comptables adoptées en 2009 relativement au classement et à la perte de valeur des instruments financiers.
- Déduction faite d'une charge d'impôts cumulative de 646 \$ (charge de 318 \$ en 2008). Au 31 octobre 2009, les instruments financiers non dérivés désignés comme couvertures d'un investissement net s'élevaient à 7 384 \$ (7 630 \$ en 2008).
- Déduction faite d'une charge d'impôts cumulative de 288 \$ (économie de 371 \$ en 2008).
- Déduction faite d'une économie d'impôts cumulative de 174 \$ (économie de 218 \$ en 2008). Le reclassement du cumul des autres éléments du résultat étendu à l'état des résultats au cours des 12 prochains mois en raison des couvertures de flux de trésorerie en cours devrait donner lieu à une perte nette après impôts d'environ 211 \$ (perte nette après impôts de 204 \$ en 2008). Au 31 octobre 2009, la durée maximale des couvertures de flux de trésorerie en cours était inférieure à 10 ans (10 ans en 2008).

Autres éléments du résultat étendu

Le tableau qui suit présente un sommaire des variations des composantes des autres éléments du résultat étendu.

Pour les exercices terminés les 31 octobre (en millions de dollars)	2009	2008	2007
Variation nette des pertes de change non réalisées			
Gains (pertes) de change non réalisé(e)s, montant net ¹⁾	(2 410) \$	4 206 \$	(2 916) \$
Gains (pertes) sur les couvertures d'investissements nets dans des établissements étrangers autonomes, montant net ²⁾	674	(1 838)	688
	(1 736)	2 368	(2 228)
Variation nette des gains (pertes) non réalisé(e)s sur les titres disponibles à la vente			
Gains (pertes) non réalisé(e)s sur les titres disponibles à la vente, montant net ³⁾	872	(1 447)	46
Reclassement des (gains nets) pertes nettes au bénéfice net ⁴⁾	22	(141)	(113)
	894	(1 588)	(67)
Variation nette des gains (pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie			
Gains (pertes) sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, montant net ⁵⁾	(112)	179	(770)
Reclassement du montant net des (gains) pertes au bénéfice net ⁶⁾	155	(698)	846
	43	(519)	76
Autres éléments du résultat étendu	(799) \$	261 \$	(2 219) \$

- Déduction faite d'une charge d'impôts de néant.
- Déduction faite d'une charge d'impôts de 328 \$ (économie de 109 \$ en 2008; charge de 427 \$ en 2007).
- Déduction faite d'une charge d'impôts de 277 \$ (économie de 657 \$ en 2008; charge de 20 \$ en 2007).
- Déduction faite d'une économie d'impôts de 59 \$ (charge de 52 \$ en 2008; charge de 64 \$ en 2007).
- Déduction faite d'une économie d'impôts de 23 \$ (charge de 79 \$ en 2008; économie de 387 \$ en 2007).
- Déduction faite d'une économie d'impôts de 67 \$ (charge de 322 \$ en 2008; économie de 425 \$ en 2007).

17 Rémunération à base d'actions

a) Régimes d'options sur actions

Aux termes du Régime d'options sur actions à l'intention des salariés, des options visant l'achat d'actions ordinaires peuvent être attribuées à certains salariés. Le prix d'exercice ne doit pas être inférieur au cours de clôture des actions ordinaires de la Banque à la Bourse de Toronto le jour de bourse précédant la date de l'attribution. De plus, pour les options attribuées à compter de décembre 2005, le prix d'exercice ne doit pas être inférieur au cours moyen pondéré du volume négocié à la Bourse de Toronto pour les cinq jours de bourse précédant immédiatement la date de l'attribution. Les options sur actions attribuées aux salariés après le 1^{er} novembre 2002 sont assorties d'une composante alternative de droits à la plus-value d'actions («composante alternative DPV»), qui permettent aux salariés soit d'exercer leur option sur actions pour recevoir des actions, soit d'exercer la composante alternative DPV pour ainsi recevoir la valeur intrinsèque de l'option sur actions en espèces. De plus, au cours de l'exercice 2003, la composante alternative DPV a été attribuée rétroactivement aux options sur actions attribuées aux salariés au cours de l'exercice 2002. Toutes les autres modalités afférentes à ces options sur actions de l'exercice 2002 sont restées inchangées. Comme les options sur actions de 2002 étaient hors du cours au moment de l'attribution, elles n'ont eu aucune incidence sur la charge de rémunération à base d'actions de la Banque à la date de l'attribution rétroactive de la composante alternative DPV.

Les droits à ces options s'acquiescent de façon linéaire sur une période de quatre ans, et celles-ci deviennent exerçables au plus tard 10 ans après la

date d'attribution. Si la date d'échéance tombe à l'intérieur d'une période de blocage aux fins d'opérations d'initiés, cette date sera reportée de 10 jours ouvrables après la fin de la période de blocage. Les options en cours arrivent à échéance entre le 3 mars 2010 et le 5 décembre 2018. Comme l'ont approuvé les actionnaires, un nombre d'actions ordinaires totalisant 114 millions ont été réservées en vue de leur émission aux termes de ce régime. De ce nombre, 76,3 millions d'actions ordinaires ont été émises à l'exercice d'options sur actions et 22,9 millions d'actions ordinaires ont été réservées aux fins des options en cours, ce qui laisse 14,8 millions d'actions ordinaires pouvant être émises à l'exercice d'options.

En 2001, les actionnaires ont approuvé un régime d'options sur actions à l'intention des administrateurs. Au total, 800 000 actions ordinaires ont été réservées en vue de leur émission aux termes de ce régime à des administrateurs qui ne font pas partie de la direction de la Banque. Depuis le 1^{er} novembre 2002, les options sur actions à l'intention des administrateurs sont passées en charges selon la méthode de la juste valeur. À l'heure actuelle, 140 000 options sont en cours (144 000 en 2008; 164 000 en 2007) à un prix d'exercice moyen pondéré de 23,00 \$ (23,04 \$ en 2008; 23,09 \$ en 2007). Au cours de l'exercice 2009, 4 000 de ces options ont été exercées (20 000 en 2008; 10 000 en 2007) à un prix d'exercice moyen pondéré de 24,40 \$ (23,48 \$ en 2008; 24,51 \$ en 2007). Ces options viennent à échéance entre le 9 mars 2011 et le 6 décembre 2012. À l'exercice 2004, la Banque a cessé d'attribuer des options sur actions à ces administrateurs.

Les tableaux qui suivent présentent un sommaire des activités intervenues dans le Régime d'options sur actions à l'intention des salariés de la Banque :

	2009		2008		2007	
	Nombre d'options sur actions (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options sur actions (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options sur actions (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré
Aux 31 octobre						
En cours au début de l'exercice	22 979	31,32 \$	27 721	26,81 \$	31 839	23,87 \$
Attribuées	4 427	33,89	2 217	52,56	2 094	52,01
Exercées	(3 647)	18,56	(6 384)	19,12	(5 475)	19,29
Déchues/annulées	(524)	32,16	(231)	37,24	(207)	28,54
Exercice de la composante alternative DPV	(346)	26,80	(344)	27,45	(530)	26,80
En cours à la fin de l'exercice ¹⁾	22 889	33,90 \$	22 979	31,32 \$	27 721	26,81 \$
Exerçables à la fin de l'exercice	15 404	30,40 \$	17 855	25,98 \$	22 629	22,62 \$
Réservées aux fins d'attribution	14 808		18 366		20 008	

Au 31 octobre 2009	Options en cours			Options exerçables	
	Nombre d'options sur actions (en milliers)	Durée contractuelle moyenne pondérée restante (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options sur actions (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré
Fourchette des prix d'exercice					
De 14,18 \$ à 21,03 \$	3 802	1,06	19,76 \$	3 802	19,76 \$
De 24,40 \$ à 27,44 \$	5 328	2,48	24,60 \$	5 328	24,60 \$
De 31,45 \$ à 39,00 \$	7 751	7,12	34,49 \$	3 348	35,27 \$
De 45,93 \$ à 54,00 \$	6 008	7,16	50,32 \$	2 926	49,22 \$
	22 889	5,04	33,90 \$	15 404	30,40 \$

1) Comprend 19 086 780 (16 293 077 en 2008; 16 024 561 en 2007) options assorties de la composante alternative DPV.

b) Régimes d'actionnariat des salariés

Les salariés admissibles peuvent y cotiser jusqu'à concurrence d'un pourcentage déterminé de leur salaire ou d'un montant maximal, selon le moins élevé des deux, en vue de l'achat d'actions ordinaires de la Banque ou de dépôts auprès de la Banque. En général, la Banque verse de son côté un montant correspondant à 50 % des cotisations admissibles et le montant du versement de la Banque est passé en charges au poste «Salaires et avantages sociaux». En 2009, les cotisations de la Banque ont totalisé 30 millions de dollars (28 millions de dollars en 2008; 27 millions de dollars en 2007). Le fiduciaire des régimes utilise les cotisations pour acheter des actions ordinaires sur le marché libre et, par conséquent, l'appréciation ultérieure du cours des actions ne se traduit pas par une charge pour la Banque.

c) Autres régimes de rémunération à base d'actions

Tous les autres régimes de rémunération à base d'actions se fondent sur des unités dont la valeur correspond au cours des actions ordinaires de la Banque à la Bourse de Toronto. Ces unités, à l'exception des droits à la plus-value d'actions («DPV»), cumulent des équivalents de dividendes sous la forme d'unités supplémentaires fondées sur les dividendes versés sur les actions ordinaires de la Banque. Les variations de la valeur des unités découlant des fluctuations du cours des actions de la Banque ont une incidence sur la charge de rémunération à base d'actions de la Banque. Comme il est décrit ci-dessous, la valeur d'une partie des unités d'actions liées à la performance varie également en fonction de la performance de la Banque. Au moment de l'exercice ou du rachat, des paiements sont versés aux salariés, la charge à payer étant réduite d'autant. En 2009, une charge totale de 79 millions de dollars (charge de 89 millions de dollars en 2008; charge de 133 millions de dollars en 2007) a été enregistrée au poste «Salaires et avantages sociaux» dans l'état consolidé des résultats pour rendre compte des variations du passif de la Banque se rapportant à ces unités. Cette charge a été inscrite déduction faite des gains découlant des titres et des instruments dérivés utilisés pour couvrir la volatilité de la rémunération à base d'actions de 154 millions de dollars (pertes de 328 millions de dollars en 2008; gains de 99 millions de dollars en 2007). Ces régimes sont décrits ci-dessous :

Droits à la plus-value d'actions («DPV»), y compris la composante alternative DPV

Les DPV englobent la composante alternative DPV, décrite ci-dessus, de même que les DPV autonomes qui sont attribués en lieu et place d'options sur actions à certains salariés résidant dans des pays dont les lois peuvent empêcher la Banque d'émettre des actions. Les DPV sont assortis de modalités d'acquisition et d'exercice semblables à celles des options sur actions à l'intention des salariés. Le coût des DPV est constaté en fonction de l'acquisition progressive des droits, sauf si le salarié est admissible à la retraite avant la date d'acquisition, auquel cas le coût est constaté entre la date d'attribution et la date à laquelle le salarié est admissible à la retraite. Lorsqu'un DPV est exercé, la Banque verse en espèces le montant qui correspond à l'appréciation du cours de ses actions ordinaires depuis la date d'attribution. Au cours de l'exercice 2009, 4 938 692 DPV ont été attribués (2 445 768 en 2008; 2 336 394 en 2007) et, au 31 octobre 2009, 23 467 755 DPV étaient en cours (21 122 574 en 2008; 21 810 096 en 2007), dont une tranche de 21 537 430 DPV étaient acquis (19 804 585 en 2008; 20 558 130 en 2007).

Régime d'unités d'actions à dividende différé («UADD»)

Aux termes du Régime UADD, des hauts dirigeants peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie des primes en espèces devant leur être versées en vertu du Programme d'intéressement des cadres (que la Banque passe en charges au poste «Salaires et avantages sociaux» dans l'état consolidé des résultats) sous forme d'unités d'actions à dividende différé dont les droits sont acquis immédiatement. Les unités peuvent être rachetées, contre espèces, uniquement lorsque le dirigeant cesse de travailler pour la Banque; elles doivent être rachetées au plus tard le 31 décembre de l'exercice suivant un tel événement. Au 31 octobre 2009, 1 591 426 unités étaient en cours (1 595 619 en 2008; 1 571 110 en 2007).

Régime d'unités d'actions à dividende différé à l'intention des administrateurs («UADDA»)

Aux termes du Régime UADDA, les administrateurs ne faisant pas partie de la direction de la Banque peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie de leurs honoraires pour l'exercice visé (que la Banque passe en charges au poste «Autres frais» dans l'état consolidé des résultats) sous forme d'unités d'actions à dividende différé dont les droits sont acquis immédiatement. Les unités peuvent être rachetées, contre espèces, uniquement lorsque l'administrateur quitte volontairement son poste ou part à la retraite, et elles doivent être rachetées au plus tard le 31 décembre de l'exercice suivant. Au 31 octobre 2009, 324 066 unités étaient en cours (258 115 en 2008; 216 335 en 2007).

Régime de souscription d'unités d'actions restreintes («SUAR»)

Aux termes du Régime SUAR, certains salariés reçoivent une prime sous forme d'unités d'actions restreintes dont les droits sont acquis après trois ans, et le paiement des unités aux salariés est effectué en espèces au bout de ce délai. La charge de rémunération à base d'actions est constatée de façon linéaire sur le délai d'acquisition des droits, sauf si le salarié est admissible à la retraite avant la date d'acquisition, auquel cas la charge est constatée entre la date d'attribution et la date à laquelle le salarié est admissible à la retraite. Au 31 octobre 2009, 1 983 701 unités avaient été attribuées et étaient en cours (1 794 695 en 2008; 1 770 405 en 2007), et les droits visant 1 465 999 unités étaient acquis.

Régime d'unités d'actions liées à la performance («UAP»)

Les dirigeants admissibles se voient attribuer des unités d'actions liées à la performance dont les droits deviennent acquis après une période de trois ans. Une partie des primes au titre du régime UAP sont soumises à un critère de performance mesuré sur une période de trois ans. Ces mesures de la performance sur trois ans tiennent compte du rendement sur les capitaux propres par rapport au chiffre cible et au chiffre total de la performance pour les actionnaires en comparaison d'un groupe de sociétés comparables avant l'attribution. La charge de rémunération à base d'actions est constatée de façon linéaire sur le délai d'acquisition des droits, sauf si le salarié est admissible à la retraite avant la date d'acquisition, auquel cas la charge est constatée entre la date d'attribution et la date à laquelle le salarié est admissible à la retraite. Cette charge varie en fonction de la performance obtenue par rapport aux mesures de la performance établies. Le paiement des unités aux salariés est effectué en espèces au moment de l'acquisition des droits. Au 31 octobre 2009, 4 062 895 unités (3 348 796 en 2008; 3 477 266 en 2007) avaient été attribuées et étaient en cours [y compris 2 345 134 unités (1 305 913 en 2008; 1 155 145 en 2007) soumises à des critères de performance], et les droits à 3 024 518 unités étaient acquis.

Régime de paiement différé de Scotia Capitaux

Aux termes du Programme d'intéressement de Scotia Capitaux, une partie des primes attribuées à certains salariés (montants comptabilisés et passés en charges au cours de l'exercice auquel ils se rapportent) est versée sous forme d'unités du RPD et la tranche restante est versée en espèces. Par la suite, ces unités sont payées en espèces aux salariés admissibles au cours de chacun des trois exercices suivants. Il est possible que des UAP ou des options sur actions/DPV (passés en charge de la façon susmentionnée) soient attribués aux autres salariés admissibles à la place d'unités du RPD.

Les variations de la valeur des unités découlant des fluctuations du cours des actions ordinaires de la Banque sont passées en charges de la même manière que les autres régimes de rémunération à base d'actions de la Banque au poste «Salaires et avantages sociaux» dans l'état consolidé des résultats.

18 Impôts sur le bénéfice

La Banque a constaté les impôts sur le bénéfice suivants dans ses états financiers consolidés pour les exercices terminés les 31 octobre :

a) Éléments constitutifs de la charge d'impôts

Pour les exercices terminés les 31 octobre (en millions de dollars)

	2009	2008	2007
Charge d'impôts inscrite à l'état consolidé des résultats			
Impôts exigibles			
Canada			
Impôts fédéraux	(155) \$	160 \$	283 \$
Impôts provinciaux	91	210	236
Étranger	1 035	688	650
	971	1 058	1 169
Impôts futurs			
Canada			
Impôts fédéraux	85	(311)	(134)
Impôts provinciaux	37	(203)	(55)
Étranger	40	147	83
	162	(367)	(106)
Total de la charge d'impôts inscrite à l'état consolidé des résultats	1 133 \$	691 \$	1 063 \$
Charge d'impôts inscrite à l'état consolidé de la variation des capitaux propres			
Présentée dans les autres éléments du résultat étendu	708	(1 062)	421
Effet cumulatif de l'adoption d'une nouvelle convention comptable	323	-	338
Frais d'émission d'actions	(6)	(10)	(9)
Total de la charge d'impôts inscrite à l'état consolidé de la variation des capitaux propres	1 025	(1 072)	750
Total de la charge (économie) d'impôts	2 158 \$	(381) \$	1 813 \$

b) Rapprochement avec le taux d'imposition prévu par la loi

Les impôts sur le bénéfice figurant à l'état consolidé des résultats diffèrent pour les raisons suivantes du montant que la Banque aurait obtenu si elle avait appliqué le taux d'imposition combiné fédéral et provincial prévu par la loi :

Pour les exercices terminés les 31 octobre (en millions de dollars)	2009		2008		2007	
	Montant	Pourcentage de bénéfice avant impôts	Montant	Pourcentage de bénéfice avant impôts	Montant	Pourcentage de bénéfice avant impôts
Impôts sur le bénéfice au taux prévu par la loi	1 516 \$	31,6 %	1 289 \$	32,6 %	1 815 \$	34,7 %
Augmentation (diminution) des impôts sur le bénéfice imputable aux éléments suivants :						
Bénéfice des filiales et des succursales étrangères assujetti à un taux d'imposition moyen inférieur	(325)	(6,8)	(370)	(9,4)	(467)	(8,9)
Revenu exonéré d'impôt provenant de titres	(168)	(3,5)	(278)	(7,0)	(313)	(6,0)
Incidence sur les impôts futurs des modifications du taux d'imposition pratiquement en vigueur	120	2,5	61	1,5	41	0,8
Autres, montant net	(10)	(0,2)	(11)	(0,2)	(13)	(0,3)
Total des impôts sur le bénéfice et taux d'imposition effectif	1 133 \$	23,6 %	691 \$	17,5 %	1 063 \$	20,3 %

c) Impôts futurs

Les actifs (passifs) d'impôts futurs qui résultent de l'incidence fiscale des écarts temporaires s'établissent comme suit aux dates indiquées :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)

	2009	2008
Report de pertes en avant ¹⁾	1 323 \$	1 053 \$
Provision pour pertes sur créances ²⁾	973	912
Rémunération reportée	266	220
Revenu reporté	218	171
Perte sur la cession des activités d'une filiale	77	79
Locaux et matériel	(115)	(114)
Caisse de retraite	(313)	(277)
Titres	(493)	241
Autres	304	251
Impôts futurs nets³⁾	2 240 \$	2 536 \$

- 1) Comprend un actif d'impôts futurs brut de 376 \$ au 31 octobre 2009 (196 \$ en 2008) relativement à des pertes fiscales inutilisées de filiales. Cet actif d'impôts futurs a été diminué d'une provision pour moins-value de 3 \$ (10 \$ en 2008), ce qui a donné lieu à un actif d'impôts futurs net de 373 \$ (186 \$ en 2008).
- 2) L'actif d'impôts futurs relatif à la provision pour pertes sur créances au 31 octobre 2009 a été réduit par une provision pour moins-value de 313 \$ (241 \$ en 2008), en raison de déductions fiscales inutilisées d'une filiale qui ont découlé de la provision pour pertes sur créances d'exercices antérieurs.
- 3) Les impôts futurs nets de 2 240 \$ (2 536 \$ en 2008) correspondent à des actifs d'impôts futurs de 2 577 \$ (2 800 \$ en 2008), déduction faite de passifs d'impôts futurs de 337 \$ (264 \$ en 2008).

Le bénéfice de certaines filiales étrangères est assujéti à l'impôt uniquement lorsqu'il est rapatrié au Canada. Étant donné qu'aucun rapatriement n'est prévu dans un avenir prévisible, la Banque n'a constaté aucun passif d'impôts

futurs. Si les bénéfices à distribuer de toutes ces filiales étrangères étaient rapatriés, les impôts à payer au 31 octobre 2009 s'établiraient environ à 820 millions de dollars (788 millions de dollars au 31 octobre 2008).

19 Avantages sociaux futurs

La Banque parraine un certain nombre de régimes d'avantages sociaux futurs qui prévoient notamment des prestations de retraite et des avantages postérieurs au départ à la retraite, des avantages postérieurs à l'emploi et des avantages sous forme d'absences et de congés rémunérés couvrant la

majorité de ses salariés dans le monde. Les tableaux qui suivent présentent l'information financière liée aux principaux régimes de la Banque, qui comprennent les régimes de retraite et les autres régimes d'avantages sociaux au Canada, aux États-Unis, au Mexique, en Jamaïque et au Royaume-Uni¹⁾.

Pour les exercices terminés les 31 octobre (en millions de dollars)	Régimes de retraite			Autres régimes d'avantages sociaux		
	2009	2008	2007	2009	2008	2007
Variation des obligations au titre des prestations constituées						
Obligations au titre des prestations constituées au début de l'exercice	4 414 \$	4 618 \$	4 588 \$	1 040 \$	1 047 \$	1 075 \$
Coût des prestations gagnées au cours de l'exercice	124	133	128	39	40	36
Intérêts débiteurs afférents aux obligations au titre des prestations constituées	298	274	264	71	66	62
Cotisations des salariés	13	11	11	–	–	–
Prestations versées	(278)	(271)	(235)	(53)	(50)	(49)
Perte actuarielle (gain actuariel)	(47)	(441)	5	(21)	(92)	(1)
Faits non courants ²⁾	(61)	24	(50)	–	(4)	(29)
Change	(96)	66	(93)	(38)	33	(47)
Obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice ⁴⁾	4 367 \$	4 414 \$	4 618 \$	1 038 \$	1 040 \$	1 047 \$
Variation de la juste valeur des actifs						
Juste valeur des actifs au début de l'exercice	5 537 \$	5 733 \$	5 390 \$	256 \$	237 \$	221 \$
Rendement réel des actifs	(348)	(105)	601	4	3	30
Cotisations de l'employeur	141	62	186	60	56	62
Cotisations des salariés	13	11	11	–	–	–
Prestations versées	(278)	(271)	(235)	(53)	(50)	(49)
Faits non courants ²⁾	(90)	–	(73)	–	–	(5)
Change	(145)	107	(147)	(22)	10	(22)
Juste valeur des actifs à la fin de l'exercice ^{3,4)}	4 830 \$	5 537 \$	5 733 \$	245 \$	256 \$	237 \$
Situation de capitalisation						
Excédent (insuffisance) de la juste valeur des actifs par rapport aux obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice ⁴⁾	463 \$	1 123 \$	1 115 \$	(793) \$	(784) \$	(810) \$
Perte actuarielle nette non constatée	1 003	318	274	168	186	271
Coûts des services passés non constatés	96	112	96	(4)	(6)	(4)
Obligation transitoire non constatée (actif)	(216)	(276)	(308)	141	161	178
Provision pour moins-value	(129)	(179)	(169)	–	–	–
Cotisations de l'employeur après la date de mesure	20	7	36	11	11	10
Charge nette au titre des prestations constituées payée d'avance (à payer) à la fin de l'exercice	1 237 \$	1 105 \$	1 044 \$	(477) \$	(432) \$	(355) \$
Inscrite sous :						
Autres actifs au bilan consolidé de la Banque	1 463 \$	1 320 \$	1 243 \$	23 \$	17 \$	13 \$
Autres passifs au bilan consolidé de la Banque	(226)	(215)	(199)	(500)	(449)	(368)
Charge nette au titre des prestations payée d'avance (à payer) à la fin de l'exercice	1 237 \$	1 105 \$	1 044 \$	(477) \$	(432) \$	(355) \$
Charge de l'exercice au titre des prestations constituées						
Coût des prestations gagnées au cours de l'exercice	124 \$	133 \$	128 \$	39 \$	40 \$	36 \$
Intérêts débiteurs afférents aux obligations au titre des prestations constituées	298	274	264	71	66	62
Rendement réel des actifs	348	105	(601)	(4)	(3)	(30)
Perte actuarielle (gain actuariel) sur les obligations au titre des prestations constituées	(47)	(441)	5	(21)	(92)	(1)
Montant (du gain constaté) de la perte constatée sur compression	–	(1)	3	–	–	(8)
Montant (du gain constaté) de la perte constatée sur règlement	12	–	32	–	–	(1)
Prestations spéciales de cessation d'emploi ²⁾	31	–	–	–	–	–
Faits non courants ²⁾	–	24	24	–	(4)	(11)
Éléments des coûts (des revenus) liés aux avantages sociaux futurs avant les ajustements pour tenir compte de la nature à long terme des coûts des avantages sociaux futurs	766	94	(145)	85	7	47
Écart entre le rendement prévu et le rendement réel des actifs des régimes	(753)	(501)	227	(17)	(15)	15
Écart entre la perte actuarielle nette constatée (le gain actuariel net constaté) et la perte actuarielle réelle (le gain actuariel réel) sur les obligations au titre des prestations constituées	49	444	13	28	104	15
Écart entre l'amortissement des faits non courants et les faits non courants réels	10	(13)	(15)	–	4	11
Amortissement afin de constater l'obligation transitoire (actif)	(39)	(39)	(42)	18	18	21
	(733)	(109)	183	29	111	62
Variation de la provision pour moins-value constituée à l'égard de la charge au titre des prestations constituées payée d'avance	(50)	10	(26)	–	–	–
Charge (revenu) constaté(e) au titre des prestations constituées, exclusion faite de la charge au titre des prestations constituées se rapportant aux cotisations déterminées	(17)	(5)	12	114	118	109
Charge constatée au titre des prestations constituées se rapportant aux cotisations déterminées	5	6	5	–	–	–
Total de la charge constatée au titre des prestations constituées	(12) \$	1 \$	17 \$	114 \$	118 \$	109 \$

1) D'autres régimes administrés par certaines filiales de la Banque ne sont pas considérés comme importants et ne sont pas pris en compte dans les présentes données.

2) Les faits non courants comprennent les modifications aux régimes, les acquisitions, les cessions, les transferts, etc. Les prestations spéciales de cessation d'emploi sont aussi considérées comme des faits non courants liés aux prestations supplémentaires versées à la résiliation d'un régime de retraite.

3) La juste valeur des actifs des régimes de retraite investis en titres de la Banque s'élevait à 426 \$ (511 \$ en 2008; 565 \$ en 2007).

4) La date de mesure de la Banque est le 31 juillet ou le 31 août, selon le régime d'avantages sociaux futurs.

Les obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs comprennent les montants suivants se rapportant aux régimes qui ne sont pas entièrement capitalisés :

Pour les exercices terminés les 31 octobre (en millions de dollars)

Obligations au titre des prestations constituées¹⁾

Juste valeur des actifs

Insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport aux obligations au titre des prestations constituées

Régimes de retraite			Autres régimes d'avantages sociaux		
2009	2008	2007	2009	2008	2007
774 \$	659 \$	613 \$	890 \$	1 040 \$	1 047 \$
446	354	326	96	256	237
(328) \$	(305) \$	(287) \$	(794) \$	(784) \$	(810) \$

1) Comprend des obligations au titre des prestations constituées de 258 \$ à la fin de 2009 (264 \$ en 2008; 281 \$ en 2007) liées aux ententes de retraite supplémentaires non capitalisées.

Hypothèses clés moyennes pondérées (en pourcentage)¹⁾

Les hypothèses clés moyennes pondérées utilisées par la Banque pour mesurer les obligations et les charges au titre des prestations constituées sont résumées dans le tableau qui suit :

Pour les exercices terminés les 31 octobre

Pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice

Taux d'actualisation

Taux de croissance de la rémunération future²⁾

Pour déterminer la charge (les revenus) au titre des prestations constituées au cours de l'exercice

Taux d'actualisation

Taux de rendement à long terme prévu des actifs

Taux de croissance de la rémunération future²⁾

Taux tendanciels du coût des soins de santé à la fin de l'exercice

Taux de départ

Taux final

Exercice au cours duquel le taux final sera atteint

Régimes de retraite			Autres régimes d'avantages sociaux		
2009	2008	2007	2009	2008	2007
7,05 %	6,70 %	5,85 %	6,90 %	6,90 %	6,10 %
3,90 %	3,90 %	3,75 %	1,30 %	1,50 %	1,40 %
6,70 %	5,85 %	5,75 %	6,90 %	6,10 %	6,00 %
7,25 %	7,25 %	7,25 %	8,70 %	7,40 %	7,10 %
3,90 %	3,75 %	3,50 %	1,50 %	1,40 %	1,35 %
S.O.	S.O.	S.O.	7,00 %	7,20 %	7,40 %
S.O.	S.O.	S.O.	4,70 %	5,00 %	4,70 %
S.O.	S.O.	S.O.	2029	2018	2014

- Tient compte des régimes étrangers qui, normalement, présentent des taux plus élevés que ceux des régimes canadiens. Le taux d'actualisation utilisé afin de déterminer la charge au titre des prestations constituées de 2009 pour tous les régimes de retraite et les autres régimes d'avantages sociaux canadiens s'est établi à 6,4 % (5,6 % en 2008; 5,5 % en 2007). Le taux d'actualisation utilisé pour le calcul des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice 2009 s'est établi à 6,8 % pour tous les régimes de retraite et les autres régimes d'avantages sociaux canadiens (6,4 % en 2008; 5,6 % en 2007). Le taux de rendement à long terme prévu des actifs s'est chiffré à 7,0 % (7,25 % en 2008; 7,25 % en 2007) pour tous les régimes de retraite canadiens.
- Les taux moyens pondérés de croissance de la rémunération future présentés pour les autres régimes d'avantages sociaux ne tiennent pas compte des régimes flexibles canadiens d'avantages postérieurs au départ à la retraite mis en place au cours de l'exercice 2005, étant donné que ces régimes ne subissent pas l'incidence de la croissance de la rémunération future.

Analyse de sensibilité

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009 (en millions de dollars)

Incidence d'une baisse de 1 % du taux d'actualisation

Incidence d'une baisse de 1 % du taux de rendement à long terme prévu des actifs

Incidence d'une hausse de 0,25 % du taux de croissance de la rémunération future

Incidence d'une hausse de 1 % du taux tendanciel du coût des soins de santé

Incidence d'une baisse de 1 % du taux tendanciel du coût des soins de santé

	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages sociaux	
	Obligation au titre des prestations constituées	Charge au titre des prestations constituées	Obligation au titre des prestations constituées	Charge au titre des prestations constituées
	636 \$	50 \$	153 \$	13 \$
	S.O.	51	S.O.	2
	41	7	1	-
	S.O.	S.O.	121	20
	S.O.	S.O.	(99)	(16)

Actifs

De façon générale, les investissements dans les actifs des principaux régimes de retraite de la Banque visent l'optimisation à long terme du rendement global prévu, selon un niveau de risque acceptable. Le portefeuille d'actifs constitue un facteur clé de la gestion du risque lié aux investissements à long terme. La diversification des investissements dans les actifs des régimes par catégorie d'actifs et par secteur géographique favorise la répartition du risque et réduit au minimum l'incidence des baisses relatives à une catégorie d'actifs, à une région ou à un type d'investissement donnés. Pour chaque catégorie d'actifs, les services de sociétés de gestion de portefeuilles sont retenus et des mandats précis leur sont confiés. Afin d'améliorer la diversification, plus d'un gestionnaire de portefeuilles, y compris des gestionnaires apparentés, sont généralement choisis pour chaque catégorie d'actifs.

Les directives liées à la composition des portefeuilles d'actifs des régimes de retraite sont établies à long terme et elles sont consignées dans la politique en matière d'investissements de chacun des régimes. Les lois imposent certaines restrictions quant à la composition des portefeuilles d'actifs. Par exemple, des limites sont généralement fixées en ce qui a trait à la concentration d'un investissement en particulier. D'autres limites relatives à la concentration et à la

qualité des investissements sont prévues dans les politiques en matière d'investissements. L'utilisation d'instruments dérivés est normalement interdite, à moins qu'elle ne soit autorisée de façon précise. À l'heure actuelle, les instruments dérivés servent essentiellement de couvertures des fluctuations des devises se rapportant aux placements dans des titres de capitaux propres américains détenus dans les régimes de retraite canadiens. Les directives relatives à la composition des portefeuilles d'actifs sont évaluées au moins une fois l'an et, au besoin, elles sont modifiées en fonction des conditions et des occasions sur le marché. Cependant, d'importants transferts de catégories d'actifs sont rares et ils reflètent normalement un changement dans la situation d'un régime de retraite (p. ex. la réiliation d'un régime). La composition réelle des portefeuilles d'actifs fait l'objet d'un examen périodique, et deux fois l'an, on détermine s'il est nécessaire qu'elle soit rééquilibrée en fonction de la composition d'actifs cible.

De façon générale, les autres régimes d'avantages sociaux de la Banque ne sont pas capitalisés, les actifs relativement moins importants de ces autres régimes d'avantages sociaux étant essentiellement liés à des programmes au Mexique.

Les répartitions moyennes pondérées réelles et ciblées des actifs des principaux régimes de la Banque, à la date de mesure et par type d'actif, se présentaient comme suit :

Type d'actif (en pourcentage)	Régimes de retraite				Autres régimes d'avantages sociaux			
	Répartition ciblée	Répartition réelle	Répartition réelle	Répartition réelle	Répartition ciblée	Répartition réelle	Répartition réelle	Répartition réelle
	2009	2009	2008	2007	2009	2009	2008	2007
Placements en titres de capitaux propres	64 %	63 %	64 %	65 %	37 %	36 %	35 %	24 %
Placements en instruments à taux fixe	35 %	34 %	35 %	34 %	63 %	64 %	65 %	76 %
Autres	1 %	3 %	1 %	1 %	-	-	-	-
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Évaluations actuarielles

Les régimes de retraite les plus importants de la Banque font généralement l'objet d'une évaluation actuarielle tous les trois ans. La plus récente évaluation actuarielle du principal régime de retraite de la Banque a été réalisée le 1^{er} novembre 2008, et la prochaine évaluation actuarielle doit avoir lieu le 1^{er} novembre 2011 (ce régime représente 71 % des obligations au titre des prestations constituées et 74 % de la juste valeur des actifs des plus importants régimes de retraite de la Banque). Les évaluations actuarielles des autres régimes d'avantages sociaux importants de la Banque sont habituellement réalisées à intervalle biennal ou triennal, la plus récente ayant eu lieu le 31 juillet 2008 pour les autres régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite et le 31 juillet 2009 pour les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. À l'heure actuelle, les prochaines évaluations actuarielles sont prévues pour l'exercice 2011 en ce qui a trait aux régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite et pour l'exercice 2012 en ce qui a trait aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

20 Bénéfice par action ordinaire

Pour les exercices terminés les 31 octobre (en millions de dollars)

Bénéfice de base par action ordinaire

Bénéfice net

Dividendes versés sur les actions privilégiées

Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires

Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en millions)

Bénéfice de base par action ordinaire¹⁾

Bénéfice dilué par action ordinaire

Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires

Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en millions)

Options sur actions exerçables (en millions)²⁾

Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation aux fins du calcul du bénéfice dilué (en millions)³⁾

Bénéfice dilué par action ordinaire¹⁾

	2009	2008	2007
Bénéfice net	3 547 \$	3 140 \$	4 045 \$
Dividendes versés sur les actions privilégiées	186	107	51
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	3 361 \$	3 033 \$	3 994 \$
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en millions)	1 013	987	989
Bénéfice de base par action ordinaire ¹⁾	3,32 \$	3,07 \$	4,04 \$
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	3 361 \$	3 033 \$	3 994 \$
Options sur actions exerçables (en millions) ²⁾	3	6	8
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation aux fins du calcul du bénéfice dilué (en millions) ³⁾	1 016	993	997
Bénéfice dilué par action ordinaire ¹⁾	3,31 \$	3,05 \$	4,01 \$

- Le bénéfice par action est exprimé en dollars et il est fondé sur le nombre d'actions en circulation.
- Reflète l'effet potentiellement dilutif des options sur actions attribuées aux termes des régimes d'options sur actions de la Banque, tel qu'il a été établi selon la méthode du rachat d'actions. Ne tient pas compte des options assorties de la composante alternative DPV, car ces options sont passées en charges et constatées à titre de passif. Toutes les autres options sur actions sont comprises dans le calcul.
- Certains instruments convertibles n'ont pas été pris en compte dans le calcul, puisque la Banque a le droit de les racheter avant la date de conversion moyennant un paiement en espèces.

21 Opérations entre apparentés

Dans le cours normal de ses activités, la Banque offre des services bancaires normaux à ses sociétés associées et aux autres apparentés et effectue des opérations avec ceux-ci à des conditions similaires à celles qui s'appliquent à des tiers non apparentés.

Au Canada, des prêts sont actuellement accordés aux administrateurs, aux dirigeants et aux salariés selon les modalités du marché. Dans certaines des filiales et succursales de la Banque à l'étranger, conformément aux lois et aux pratiques en vigueur sur place, des prêts peuvent être offerts aux dirigeants et aux salariés de ces établissements étrangers à des taux réduits ou selon des modalités avantageuses. Avec prise d'effet le 1^{er} mars 2001, la Banque a abandonné sa pratique qui consistait à accorder des prêts à taux réduits aux dirigeants et aux salariés du Canada. Les prêts accordés avant le

1^{er} mars 2001 bénéficient d'une clause de droits acquis jusqu'à l'échéance.

Les administrateurs peuvent utiliser une partie ou la totalité de leurs jetons de présence reçus pour acheter des actions ordinaires de la Banque aux taux du marché aux termes du régime d'achat d'actions à l'intention des administrateurs.

Les administrateurs ne faisant pas partie de la direction peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie de leurs jetons de présence sous forme d'unités d'actions à dividende différé dont les droits sont acquis immédiatement. Depuis le début de l'exercice 2004, la Banque n'attribue plus d'options sur actions aux administrateurs ne faisant pas partie de la direction. Se reporter à la note 17 intitulée «Rémunération à base d'actions» pour le détail de ces régimes.

22 Résultats d'exploitation sectoriels

La Banque Scotia est une institution de services financiers diversifiée qui offre une vaste gamme de produits et de services financiers à ses clientèles privée et commerciale ainsi qu'aux grandes entreprises dans le monde entier. La Banque se divise en trois grands secteurs d'exploitation, à savoir : Réseau canadien, Opérations internationales et Scotia Capitaux.

Le secteur Réseau canadien fournit un large éventail de services bancaires de détail et de services commerciaux par l'intermédiaire de ses succursales et de ses réseaux de distribution électronique, tant aux particuliers qu'aux petites et moyennes entreprises canadiennes. Les services de détail se composent de prêts aux particuliers et de prêts hypothécaires, de services de cartes de débit et de crédit, d'opérations sur comptes de dépôt dans des comptes d'épargne, de chèques et de prestations à la retraite, de services de fiducie personnelle, de produits de courtage au détail, d'opérations dans des fonds communs de placement et de services d'opérations. Outre des services de crédit, la clientèle commerciale bénéficie de services de dépôt et de gestion de trésorerie.

Le secteur Opérations internationales fournit des services bancaires de détail et des services commerciaux par l'intermédiaire de ses succursales, de ses filiales et de ses sociétés étrangères affiliées. Les produits, les services et les réseaux

offerts sont généralement les mêmes que ceux de la division Réseau canadien.

Scotia Capitaux est une banque d'investissement intégrée qui veille à répondre aux besoins de sa clientèle en matière de services de crédit et de services aux marchés financiers de même qu'en ce qui a trait à la gestion des risques dans le cadre des relations que la Banque entretient dans le monde entier avec des grandes sociétés, des institutions financières d'envergure et des administrations publiques de pays importants. Parmi les services offerts figurent des services de crédit et des services connexes, le placement de titres, les opérations de change, les produits dérivés, les produits de métaux précieux et les services consultatifs financiers. Ce secteur mène aussi des activités de transaction pour son propre compte et fournit du financement à court terme en dollars canadiens pour la Banque.

La catégorie Autres regroupe des secteurs d'exploitation de moindre envergure comprenant la division Trésorerie de groupe et d'autres postes se rapportant au siège social qui ne sont pas ventilés à une unité d'exploitation.

Les résultats de ces secteurs se fondent sur les systèmes internes d'information financière de la Banque. Les conventions comptables qu'appliquent ces secteurs sont généralement les mêmes que celles qui sont

suivies dans l'établissement des états financiers consolidés, tel qu'il en est fait mention à la note 1. La seule différence importante en matière de mesure comptable a trait au revenu d'intérêts net exonéré d'impôt dont la valeur est majorée en fonction d'une base de mise en équivalence fiscale avant impôts dans le cas des secteurs en cause. Cette différence de mesure permet de comparer le revenu d'intérêts net imposable à celui qui est exonéré d'impôt.

En raison de la complexité des rouages de la Banque, il a fallu recourir à diverses estimations et à diverses méthodes de ventilation dans l'établissement de l'information financière afférente aux secteurs. Les actifs et les passifs sont établis aux fins des prix de cession interne aux prix du marché de gros, et les charges du siège social sont réparties entre chacun des secteurs en fonction de l'utilisation. De même, le capital est réparti entre les secteurs selon une méthode établie en

fonction du risque. Les opérations conclues entre les secteurs sont inscrites dans les résultats de chacune d'eux comme si elles avaient été conclues avec un tiers et sont éliminées au moment de la consolidation.

Par le passé, les actifs et les passifs étaient établis aux fins des prix de cession interne aux prix du marché de gros à court terme. À compter du 1^{er} novembre 2008, la Banque a amélioré sa méthode d'établissement des prix de cession interne de manière à ce que des primes de liquidité soient comprises dans les coûts de financement attribués aux secteurs d'exploitation. Ce changement, sur une base nette, s'est soldé par une réduction du revenu d'intérêts net dans les trois principaux secteurs d'activité, laquelle a été contrebalancée par une diminution de la charge d'intérêts nette pour le secteur Autres.

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009 (en millions de dollars)

Base de mise en équivalence	Réseau canadien	Opérations internationales	Scotia Capitaux	Autres ¹⁾	Total
Revenu d'intérêts net ²⁾	4 785 \$	3 773 \$	1 427 \$	(1 657) \$	8 328 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances	702	577	338	127	1 744
Autres revenus	2 279	1 480	2 138	232	6 129
Revenu d'intérêts net et autres revenus	6 362	4 676	3 227	(1 552)	12 713
Amortissement	168	127	32	3	330
Autres frais autres que d'intérêts	3 589	2 833	1 040	127	7 589
Bénéfice avant les éléments ci-dessous :	2 605	1 716	2 155	(1 682)	4 794
Charge d'impôts	754	287	704	(612)	1 133
Participation sans contrôle dans le bénéfice net des filiales	-	114	-	-	114
Bénéfice net	1 851 \$	1 315 \$	1 451 \$	(1 070) \$	3 547 \$
Dividendes versés sur les actions privilégiées					186
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires³⁾					3 361 \$
Total de l'actif moyen (en milliards de dollars)	192 \$	90 \$	183 \$	48 \$	513 \$

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2008 (en millions de dollars)

Base de mise en équivalence	Réseau canadien	Opérations internationales	Scotia Capitaux	Autres ¹⁾	Total
Revenu d'intérêts net	4 324 \$	3 315 \$	1 120 \$	(1 185) \$	7 574 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances	399	236	(5)	-	630
Autres revenus	2 174	1 282	707	139	4 302
Revenu d'intérêts net et autres revenus	6 099	4 361	1 832	(1 046)	11 246
Amortissement	159	104	25	3	291
Autres frais autres que d'intérêts	3 473	2 530	912	90	7 005
Bénéfice avant les éléments ci-dessous :	2 467	1 727	895	(1 139)	3 950
Charge d'impôts	743	422	108	(582)	691
Participation sans contrôle dans le bénéfice net des filiales	-	119	-	-	119
Bénéfice net	1 724 \$	1 186 \$	787 \$	(557) \$	3 140 \$
Dividendes versés sur les actions privilégiées					107
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires³⁾					3 033 \$
Total de l'actif moyen (en milliards de dollars)	175 \$	79 \$	164 \$	37 \$	455 \$

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2007 (en millions de dollars)

Base de mise en équivalence	Réseau canadien	Opérations internationales	Scotia Capitaux	Autres ¹⁾	Total
Revenu d'intérêts net	3 855 \$	2 762 \$	1 160 \$	(679) \$	7 098 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances	295	101	(101)	(25)	270
Autres revenus	2 248	1 227	1 290	627	5 392
Revenu d'intérêts net et autres revenus	5 808	3 888	2 551	(27)	12 220
Amortissement	158	84	23	2	267
Autres frais autres que d'intérêts	3 401	2 195	990	141	6 727
Bénéfice avant les éléments ci-dessous :	2 249	1 609	1 538	(170)	5 226
Charge d'impôts	685	241	413	(276)	1 063
Participation sans contrôle dans le bénéfice net des filiales	-	118	-	-	118
Bénéfice net	1 564 \$	1 250 \$	1 125 \$	106 \$	4 045 \$
Dividendes versés sur les actions privilégiées					51
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires³⁾					3 994 \$
Total de l'actif moyen (en milliards de dollars)	154 \$	66 \$	152 \$	31 \$	403 \$

- 1) Comprend les revenus provenant de toutes les autres unités d'exploitation de moindre importance, qui ont été de (638) \$ en 2009 [(224) \$ en 2008; 594 \$ en 2007], et le bénéfice net (la perte) de (467) \$ en 2009 [(200) \$ en 2008; 316 \$ en 2007]. Comprend également les redressements du siège social tels que l'élimination de la majoration du revenu exonéré d'impôt déclarée dans le revenu d'intérêts net et la charge d'impôts de 288 \$ en 2009 (416 \$ en 2008; 531 \$ en 2007), les variations de la provision générale, les écarts entre les montants réels des coûts engagés et ceux imputés aux unités d'exploitation et l'incidence des titrisations.
- 2) Depuis le 1^{er} novembre 2008, l'inclusion d'une charge au titre des primes de liquidité dans le coût des fonds affectés aux secteurs d'activité s'est traduite par une réduction de 331 \$ du revenu d'intérêts net des trois principaux secteurs d'activité. Ce montant a été porté en diminution de la charge d'intérêts nette du secteur Autres. Les chiffres des périodes antérieures n'ont pas été retraités.
- 3) Avec prise d'effet en 2008, la présentation de la rentabilité des secteurs a été modifiée et le bénéfice net est désormais présenté plutôt que le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires. Les chiffres des périodes antérieures ont été retraités.

États financiers consolidés

Secteurs géographiques¹⁾

Le tableau qui suit présente un résumé des résultats financiers de la Banque par secteur géographique. Les revenus et les charges qui n'ont pas été réaffectés à des secteurs d'exploitation bien précis sont pris en compte dans le poste «Redressements du siège social».

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009 (en millions de dollars)	Canada	États-Unis	Mexique	Autres pays	Total
Revenu d'intérêts net	4 552 \$	641 \$	821 \$	3 331 \$	9 345 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances	744	296	185	392	1 617
Autres revenus	3 211	452	424	1 525	5 612
Frais autres que d'intérêts	4 529	255	791	2 317	7 892
Charge d'impôts	513	222	69	380	1 184
Participation sans contrôle dans le bénéfice net des filiales	–	–	6	108	114
	1 977 \$	320 \$	194 \$	1 659 \$	4 150 \$
Dividendes versés sur les actions privilégiées					174
Redressements du siège social					(615)
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires					3 361 \$
Total de l'actif moyen (en milliards de dollars)	335 \$	44 \$	19 \$	109 \$	507 \$
Redressements du siège social					6
Total de l'actif moyen, y compris les redressements du siège social					513 \$

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2008 (en millions de dollars)	Canada	États-Unis	Mexique	Autres pays	Total
Revenu d'intérêts net	4 471 \$	236 \$	903 \$	2 627 \$	8 237 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances	388	16	141	85	630
Autres revenus	2 614	(202)	478	1 137	4 027
Frais autres que d'intérêts	4 315	200	793	1 982	7 290
Charge d'impôts	344	(98)	122	369	737
Participation sans contrôle dans le bénéfice net des filiales	–	–	9	110	119
	2 038 \$	(84) \$	316 \$	1 218 \$	3 488 \$
Dividendes versés sur les actions privilégiées					97
Redressements du siège social					(358)
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires					3 033
Total de l'actif moyen (en milliards de dollars)	293 \$	30 \$	20 \$	102 \$	445 \$
Redressements du siège social					10
Total de l'actif moyen, y compris les redressements du siège social					455 \$

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2007 (en millions de dollars)	Canada	États-Unis	Mexique	Autres pays	Total
Revenu d'intérêts net	4 294 \$	152 \$	887 \$	2 012 \$	7 345 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances	295	(91)	68	23	295
Autres revenus	3 084	698	478	930	5 190
Frais autres que d'intérêts	4 285	224	723	1 712	6 944
Charge d'impôts	474	215	51	225	965
Participation sans contrôle dans le bénéfice net des filiales	–	–	12	106	118
	2 324 \$	502 \$	511 \$	876 \$	4 213 \$
Dividendes versés sur les actions privilégiées					46
Redressements du siège social					(173)
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires					3 994 \$
Total de l'actif moyen (en milliards de dollars)	265 \$	29 \$	21 \$	81 \$	396 \$
Redressements du siège social					7
Total de l'actif moyen, y compris les redressements du siège social					403 \$

1) Les revenus sont attribués aux pays en fonction de l'endroit où les services sont rendus ou de l'endroit où les actifs sont inscrits.

23 Garanties, engagements et passif éventuel

a) Garanties

Une garantie s'entend d'un contrat qui peut éventuellement obliger le garant à faire des paiements à une autre partie en raison des facteurs suivants : i) des changements dans un sous-jacent représentant un taux d'intérêt, un taux de change, un indice ou une autre variable (y compris la survenance ou l'absence d'un événement) lié à un actif, à un passif ou à un titre de capitaux propres du bénéficiaire de la garantie, ii) l'engagement d'indemnisation fourni à l'autre partie est assorti des caractéristiques susmentionnées, iii) l'inexécution d'une obligation contractuelle de la part d'une autre partie, ou iv) le défaut, par une autre partie, de s'acquitter des obligations découlant de sa dette. Les diverses garanties et engagements d'indemnisation que la Banque propose à sa clientèle et à d'autres parties sont présentés ci-dessous.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2009	2008
	Plafond éventuel de paiements futurs ¹⁾	Plafond éventuel de paiements futurs ¹⁾
Lettres de crédit de soutien et lettres de garantie	21 904 \$	27 808 \$
Concours de trésorerie	9 797	18 311
Instruments dérivés	1 465	1 738
Titrisations	170	170
Engagements d'indemnisation	552	565

1) Le plafond éventuel des paiements futurs représente les garanties qui peuvent être quantifiées, mais il exclut les autres garanties qui ne peuvent l'être. Étant donné que bon nombre de ces garanties ne seront pas mises en jeu et que le plafond éventuel des paiements futurs indiqué ci-dessus ne tient pas compte d'un recouvrement possible par voie de recours ou de dispositions constitutives d'une sûreté prévus dans la garantie, les montants susmentionnés ne sont pas représentatifs des besoins futurs de trésorerie, du risque de crédit ni des pertes prévues de la Banque découlant de ces arrangements.

i) Lettres de crédit de soutien et lettres de garantie

Les lettres de crédit de soutien et les lettres de garantie sont produites à la demande d'un client de la Banque afin de garantir ses obligations de paiement ou d'exécution à l'endroit d'un tiers. Ces garanties représentent l'obligation irrévocable de la Banque de payer le tiers bénéficiaire sur présentation de la garantie, une fois satisfaites les exigences documentaires qui y sont stipulées, sans qu'il faille enquêter sur la validité de la créance du bénéficiaire sur le client. En règle générale, l'échéance de ces garanties n'excède pas quatre ans. Les types et les montants de garantie additionnelle détenue par la Banque pour ces garanties sont habituellement identiques à ceux qui sont exigés pour les prêts. Au 31 octobre 2009, un montant de 5 millions de dollars (8 millions de dollars en 2008) était inscrit au poste «Autres passifs» du bilan consolidé au titre de ces garanties.

ii) Concours de trésorerie

La Banque fournit des concours de trésorerie de sûreté à des fonds multicédants émettant du papier commercial adossé à des actifs, lesquels sont administrés par la Banque et par des tiers. Ces concours représentent une source de financement de rechange, advenant qu'une perturbation du marché empêcherait un fonds multicédants d'émettre du papier commercial ou que certaines conditions convenues ou mesures de performance ne seraient pas respectées. En règle générale, ces concours ont une échéance maximale de un an. Des concours de trésorerie de sûreté fournis à des fonds multicédants émettant du papier commercial adossé à des actifs de 9 797 millions de dollars (18 311 millions de dollars en 2008), une tranche de 95 % (93 % en 2008) correspond à la trésorerie affectée aux fonds multicédants parrainés par la Banque.

La Banque fournit des rehaussements de crédit partiels, sous forme de lettres de crédit de soutien, aux fonds multicédants émettant du papier commercial, lesquels sont administrés par la Banque. Au 31 octobre 2009, ces rehaussements de crédit totalisaient 760 millions de dollars (1 269 millions de dollars en 2008) et ils étaient considérés comme des concours de trésorerie dans le tableau ci-dessus. Les rehaussements de crédit sont fournis afin de garantir une note d'évaluation de crédit de première qualité pour les billets émis par les fonds multicédants. En règle générale, ces concours ont une échéance maximale de un an. Aucune somme n'a été inscrite au bilan consolidé à l'égard de ces concours.

iii) Instruments dérivés

La Banque conclut des contrats de vente de produits dérivés de crédit aux termes desquels la contrepartie est compensée pour des pertes sur un actif désigné (habituellement un prêt ou une obligation), advenant un défaut ou un autre événement déclencheur défini. La Banque conclut également des options de vente aux termes desquelles la contrepartie reçoit le droit, mais non l'obligation, de vendre une quantité donnée d'un instrument financier à un prix prédéterminé à une date fixée d'avance ou avant cette date. Ces options de vente sont habituellement liées à des taux d'intérêt, des taux de change ou

des cours d'actions. En règle générale, une entreprise, ou une administration publique est la contrepartie aux contrats de vente de produits dérivés de crédit et aux options de vente qui réunissent les caractéristiques des garanties décrites ci-dessus. Le plafond éventuel des paiements futurs présenté dans le tableau ci-dessus se rapporte aux contrats de vente de produits dérivés de crédit, aux options de vente et aux plachers. Par contre, il exclut certains contrats sur produits dérivés tels que les plafonds, la nature de ces contrats empêchant la quantification du plafond éventuel des paiements futurs. Au 31 octobre 2009, un montant de 103 millions de dollars (405 millions de dollars en 2008) était inscrit au poste «Instruments dérivés» dans le passif au bilan consolidé relativement à ces instruments dérivés.

iv) Titrisations

Les conventions de titrisation renouvelables de la Banque peuvent prévoir des versements à des fiduciaires dans certaines circonstances précises. Ces garanties restent en vigueur pour la durée à courir jusqu'à l'échéance des billets de titrisation des fiducies, qui correspond à quatre mois en moyenne. Ces paiements sont versés advenant le défaut de maintenir un groupement de créances minimum du fait que certains événements prédéfinis sont survenus.

v) Engagements d'indemnisation

Dans le cours normal de ses activités, la Banque passe de nombreux contrats prévoyant des dispositions en matière d'indemnisation : contrats d'achat, conventions de service, contrats de licence de marque, contrats d'entiercement, ventes d'actifs ou d'entreprises, ententes d'impartition, contrats de location, conventions de systèmes de compensation, mécanismes de prêt de titres, opérations structurées, etc. Conformément à ces contrats, la Banque peut indemniser les contreparties aux contrats à l'égard de certains aspects de sa conduite passée lorsque des tiers manquent à leurs engagements ou que certains événements surviennent : modifications des lois et règlements (y compris la législation fiscale), changements dans la situation financière de tiers, violation d'engagements et de garanties, obligations non divulguées, pertes provoquées par les actions de tiers ou résultant d'un litige amorcé par un tiers. Les dispositions en matière d'indemnisation varient selon la nature du contrat. En ce qui concerne certains types d'entente, la Banque peut, à son tour, obtenir un engagement d'indemnisation d'une autre partie à l'entente ou elle peut avoir accès à une garantie aux termes des recours prévus au contrat. Dans bien des cas, les dispositions en matière d'indemnisation ne renferment aucun montant ou limite prédéterminé, et il est difficile de prédire quand auront lieu les événements susceptibles d'entraîner un paiement. Par conséquent, la Banque ne peut pas estimer, dans tous les cas, le plafond des paiements futurs qu'elle peut être appelée à verser ni le montant de la garantie ou des actifs disponibles aux termes des recours prévus au contrat qui atténuerait ces paiements. À ce jour, la Banque n'a jamais versé de paiements appréciables aux termes de ces engagements d'indemnisation. Au 31 octobre 2009, une somme de 6 millions de dollars (7 millions de dollars en 2008) au titre des engagements d'indemnisation était inscrite au poste «Autres passifs» du bilan consolidé.

b) Autres engagements de crédit indirects

Dans le cours normal des activités, divers autres engagements de crédit indirects sont en cours et ne sont pas reflétés dans le bilan consolidé. Ces engagements peuvent prendre diverses formes, notamment :

- des lettres de crédit commerciales, aux termes desquelles la Banque s'engage à honorer les traites présentées par un tiers après l'exécution de certaines activités;
- des engagements de crédit, qui représentent une promesse de la Banque de rendre disponible, à certaines conditions, un crédit soit sous forme de prêt ou d'autres instruments de crédit d'un montant et d'une durée déterminés;

- le prêt de titres lorsque la Banque, à titre de mandant ou de mandataire, consent à prêter des titres à un emprunteur. L'emprunteur doit garantir le prêt de titres en tout temps par l'affectation de biens suffisants. La valeur de marché des biens affectés en garantie est surveillée et comparée aux sommes dues aux termes du prêt et, s'il y a lieu, la Banque obtient une garantie additionnelle;
- des engagements d'achat de titres aux termes desquels la Banque s'engage à financer des placements futurs.

Ces instruments financiers sont assujettis aux normes habituelles en matière de crédit, de contrôle financier et de contrôle du risque.

Le tableau ci-dessous donne une répartition détaillée des autres engagements de crédit indirects de la Banque, représentés par les montants contractuels des engagements ou contrats s'y rattachant qui ne sont pas reflétés dans le bilan consolidé.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2009 ¹⁾	2008 ¹⁾
Lettres de crédit commerciales	1 182 \$	1 868 \$
Engagements de crédit ²⁾		
Échéance initiale de un an ou moins	48 196	68 736
Échéance initiale de plus de un an	56 262	61 497
Prêts de titres	10 036	8 975
Engagements d'achat de titres et autres engagements	1 499	1 986
Total	117 175 \$	143 062 \$

- 1) Les montants liés aux entités à détenteurs de droits variables sont présentés à la note 6.
2) Comprend les concours de trésorerie, déduction faite des rehaussements de crédit.

c) Engagements aux termes de contrats de location et autres contrats à exécuter

Au 31 octobre 2009, les engagements futurs minimum au titre de la location de bâtiments et de matériel aux termes de contrats à long terme non résiliables étaient les suivants :

Pour les exercices (en millions de dollars)	
2010	197 \$
2011	167
2012	135
2013	104
2014	72
2015 et par la suite	183
Total	858 \$

Les frais de location de bâtiments, déduction faite des revenus de sous-location, qui ont été portés à l'état consolidé des résultats, se sont élevés à 243 millions de dollars (217 millions de dollars en 2008; 197 millions de dollars en 2007). En outre, la Banque et ses filiales ont conclu certains contrats à exécuter à long terme relativement à des services impartis. Les ententes d'impartition importantes sont assorties de taux variables fondés sur l'utilisation et sont résiliables moyennant préavis.

d) Actifs donnés en nantissement et mise en pension de titres

Dans le cours normal de ses activités, la Banque donne des titres et d'autres actifs en nantissement de passifs. Par ailleurs, des titres sont mis en pension. Le détail de ces activités est présenté ci-dessous :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2009	2008
Actifs donnés en nantissement aux entités suivantes :		
Banque du Canada ¹⁾	100 \$	20 \$
Administrations publiques et banques centrales étrangères ¹⁾	10 295	12 123
Systèmes de compensation et de paiement et dépositaires ¹⁾	1 813	1 498
Actifs donnés en nantissement au titre d'opérations sur instruments dérivés cotés	443	284
Actifs donnés en nantissement à titre de garantie pour les titres empruntés et prêtés	28 153	22 237
Actifs donnés en nantissement au titre d'opérations sur instruments dérivés négociés hors Bourse	4 686	7 382
Autres	1 744	1 764
Total des actifs donnés en nantissement	47 234 \$	45 308 \$
Obligations relatives aux titres mis en pension	36 568	36 506
Total	83 802 \$	81 814 \$

- 1) Comprend les actifs donnés en nantissement aux fins d'une participation dans des systèmes de compensation et de paiement ou en vue d'avoir accès à des dépositaires ou aux installations de banques centrales dans des territoires étrangers.

e) Litiges

Dans le cours normal de ses activités, la Banque et ses filiales peuvent faire l'objet de poursuites et de procédures judiciaires existantes ou éventuelles ou sont parties à des poursuites et procédures, y compris des actions intentées au nom de divers groupes de demandeurs.

Étant donné que l'issue de ces litiges est difficile à prédire, la Banque ne peut se prononcer à ce sujet. Toutefois, d'après les renseignements dont elle dispose actuellement, la direction n'estime pas que les obligations, le cas échéant, qui découleraient de ces litiges auront une incidence défavorable importante sur la situation financière consolidée de la Banque ou sur ses résultats d'exploitation.

24 Instruments financiers – gestion du risque

Les principales activités commerciales de la Banque donnent lieu à un bilan composé essentiellement d'instruments financiers. En outre, la Banque utilise les instruments financiers dérivés tant à des fins de transaction qu'à des fins de gestion de l'actif et du passif. Les principaux risques financiers découlant de la transaction d'instruments financiers comprennent le risque de crédit, le risque d'illiquidité et le risque de marché. La Banque mise sur un cadre de gestion du risque élaboré pour contrôler, évaluer et gérer ces risques. Ce cadre de gestion du risque comporte quatre principales composantes :

- Des pratiques exhaustives de gestion du risque qui déterminent la tolérance de la Banque au risque, qui établissent les plafonds et contrôles selon lesquels la Banque et ses filiales peuvent exercer leurs activités et qui tiennent compte des exigences des autorités de réglementation. Ces politiques sont approuvées par le conseil d'administration de la Banque, directement ou par l'entremise du Comité de direction et de gestion du risque.
- Des lignes directrices sont élaborées afin de clarifier les plafonds inhérents au risque et les conditions aux termes desquelles les politiques de gestion du risque de la Banque doivent être mises en œuvre.
- Des processus sont mis en place afin de permettre la définition, l'évaluation, la documentation, la communication d'information et le contrôle des risques. Des normes établissent l'étendue et les attentes en matière de qualité de l'information requise nécessaire à la prise de décision.
- L'observation des politiques, des plafonds et des lignes directrices en matière de gestion du risque est évaluée et contrôlée et des rapports à cet effet sont produits afin de veiller à ce que les objectifs établis soient atteints.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une perte soit subie si un emprunteur ou une contrepartie n'honore pas ses engagements financiers ou contractuels envers la Banque. Le groupe Gestion du risque global élabore la stratégie de gestion du risque et la politique sur le risque de crédit de la Banque, et celles-ci sont examinées et approuvées tous les ans par le conseil d'administration. La stratégie de gestion du risque de crédit définit les marchés cibles et le seuil de tolérance à l'égard du risque qui sont établis à l'échelle de la Banque, lesquels sont ensuite redéfinis en fonction de chaque unité d'exploitation. Cette stratégie a pour objectifs de veiller à ce que pour la Banque, y compris chacune des unités d'exploitation :

- les marchés cibles et les produits offerts soient bien définis;
- les paramètres de risque à l'égard de l'octroi de nouveaux prêts et de l'ensemble des portefeuilles soient bien précisés;
- les opérations, notamment le montage, la syndication, la vente de prêts et les couvertures, soient gérées de manière à assurer l'atteinte des objectifs fixés pour l'ensemble des portefeuilles.

La politique de gestion du risque de crédit présente le détail, entre autres choses, des systèmes d'évaluation du risque de crédit et des paramètres estimatifs connexes, ainsi que de la délégation de pouvoir sur la question de l'octroi de crédit, du calcul de la provision pour pertes sur créances et de l'autorisation des radiations. Elle fait partie intégrante des politiques et procédures à l'échelle de la Banque qui englobent la gouvernance, la gestion du risque et la structure du contrôle.

De plus amples détails sur la juste valeur des instruments financiers et sur la façon dont ces montants sont établis sont fournis ci-dessous à la note 25. La note 27 fournit des détails sur les modalités des instruments financiers dérivés de la Banque, notamment les montants nominaux de référence, la durée à courir jusqu'à l'échéance, le risque de crédit et la juste valeur des instruments dérivés utilisés dans le cadre des activités de transaction et de gestion de l'actif et du passif, y compris les opérations de couverture.

Les systèmes de notation du risque de crédit de la Banque permettent d'établir les paramètres estimatifs clés du risque de crédit, lesquels mesurent le risque de crédit et le risque inhérent à une opération. Pour les expositions autres qu'envers les portefeuilles de prêts aux particuliers, les paramètres sont associés à chaque facilité de crédit au moyen d'une notation pour l'emprunteur et d'une notation pour l'opération. Le risque inhérent à l'emprunteur est évalué à l'aide de méthodes propres à des segments de l'industrie ou à des secteurs d'activité. Le risque inhérent aux facilités accordées à un emprunteur donné est évalué à la lumière de la structure des facilités et des garanties. En ce qui concerne les portefeuilles de prêts aux particuliers, chaque cas est attribué à une catégorie particulière (prêts hypothécaires garantis, autres opérations de détail – crédit à terme, crédit renouvelable non garanti) et, au sein de chaque catégorie, à une notation du risque. Cette méthode permet de bien différencier les risques et d'estimer, d'une manière appropriée et uniforme, les caractéristiques de la perte éventuelle au niveau de la catégorie et des notations du risque. Il y a lieu de se reporter à la note 27 c) pour obtenir plus de détails sur le risque de crédit se rapportant aux dérivés.

i) Expositions au risque de crédit

Les expositions au risque de crédit présentées ci-dessous sont fondées sur l'approche conforme à l'accord de Bâle II appliquée par la Banque. Tous les portefeuilles canadiens, américains et européens d'une importance significative sont soumis à l'approche avancée fondée sur les notations internes (l'«approche NI avancée»), tandis que l'approche standard est appliquée aux autres portefeuilles, y compris à d'autres portefeuilles à l'étranger. Aux termes de l'approche NI avancée, la Banque utilise des paramètres estimatifs internes du risque fondés sur des données historiques en ce qui a trait à la probabilité de défaut («PD»), à la perte en cas de défaut («PCD») et à l'exposition en cas de défaut («ECD»), lesquelles expressions sont définies comme suit :

– ECD : correspond normalement à l'exposition brute prévue, soit le montant en cours au titre de l'exposition liée à des éléments figurant au bilan et le montant équivalent de prêt au titre de l'exposition liée à des éléments hors bilan.

- PD : correspond à la mesure, exprimée en pourcentage, de la probabilité que l'emprunteur se trouve en situation de défaut dans un horizon de un an.
- PCD : correspond à la mesure de la gravité de la perte sur une facilité dans l'éventualité où l'emprunteur se trouve en situation de défaut, exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut.

Aux termes de l'approche standard, le risque de crédit est estimé selon les pondérations de risque définies par l'accord de Bâle II, soit en fonction des évaluations du crédit effectuées par des agences de notation externes, soit en fonction du type de contrepartie en ce qui a trait aux expositions autres qu'envers les prêts aux particuliers et du type de produit pour les expositions envers les prêts aux particuliers. Les pondérations de risque aux fins de l'approche standard tiennent également compte d'autres facteurs, tels que les provisions spécifiques pour les expositions en défaut, les garanties admissibles et le ratio prêt/valeur pour les expositions liées aux prêts immobiliers aux particuliers garantis.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2009			2008	
	Montants prélevés ²⁾	Engagements non prélevés	Autres expositions ³⁾	Total	Total
Exposition en cas de défaut¹⁾					
Par type de contrepartie					
Prêts autres qu'aux particuliers					
Portefeuille soumis à l'approche NI avancée					
Prêts aux sociétés	53 649 \$	33 320 \$	34 985 \$	121 954 \$	160 279 \$
Prêts aux banques	12 329	14 171	21 499	47 999	69 472
Prêts aux emprunteurs souverains ⁴⁾	76 511	6 909	3 250	86 670	53 298
	142 489	54 400	59 734	256 623	283 049
Portefeuille soumis à l'approche standard					
Prêts aux entreprises	45 282	3 366	2 106	50 754	56 214
Prêts aux banques	9 301	70	503	9 874	9 746
Prêts aux emprunteurs souverains	12 252	51	8	12 311	12 068
	66 835	3 487	2 617	72 939	78 028
Total – prêts autres qu'aux particuliers	209 324 \$	57 887 \$	62 351 \$	329 562 \$	361 077 \$
Prêts aux particuliers					
Portefeuille soumis à l'approche NI avancée					
Prêts immobiliers garantis	89 536 \$	616 \$	– \$	90 152 \$	78 644 \$
Prêts renouvelables admissibles	13 142	5 594	–	18 736	19 127
Autres prêts aux particuliers	11 486	65	–	11 551	9 777
	114 164	6 275	–	120 439	107 548
Portefeuille soumis à l'approche standard					
Prêts immobiliers garantis	13 183	–	–	13 183	23 697
Autres prêts aux particuliers	11 527	389	–	11 916	13 919
	24 710	389	–	25 099	37 616
Total – prêts aux particuliers	138 874 \$	6 664 \$	– \$	145 538 \$	145 164 \$
Total	348 198 \$	64 551 \$	62 351 \$	475 100 \$	506 241 \$
Par secteur géographique⁵⁾					
Canada	210 866 \$	43 719 \$	25 283 \$	279 868 \$	278 770 \$
États-Unis	39 790	15 172	25 378	80 340	89 451
Mexique	11 312	218	849	12 379	15 137
Autres pays					
Europe	20 111	1 798	5 782	27 691	39 486
Antilles	24 304	1 356	2 083	27 743	30 788
Amérique latine (sauf le Mexique)	21 790	1 158	1 161	24 109	22 653
Tous les autres pays	20 025	1 130	1 815	22 970	29 956
Total	348 198 \$	64 551 \$	62 351 \$	475 100 \$	506 241 \$

- 1) Après les mesures d'atténuation du risque de crédit, l'exposition déterminée selon l'accord de Bâle II ne tient pas compte des titres de capitaux propres disponibles à la vente et des autres actifs.
- 2) Comprend les prêts, les acceptations, les dépôts auprès d'autres banques et les titres de créance disponibles à la vente.
- 3) Ne s'applique pas aux expositions relatives à des prêts aux particuliers. Comprend les instruments de crédit hors bilan tels que les lettres de crédit de soutien, les lettres de garantie, les titrisations, les instruments dérivés et les opérations de pension sur titres (prises en pension, mises en pension et prêts et emprunts de titres), déduction faite des garanties connexes.
- 4) Les expositions au titre des montants prélevés et des engagements non prélevés selon l'approche NI avancée comprennent des prêts hypothécaires garantis par l'État.
- 5) La répartition géographique se fonde sur le lieu d'origine du risque de crédit ultime.

Catégories d'actifs inscrits au bilan ventilées selon leur exposition au risque de crédit

Le tableau ci-dessous présente les catégories d'actifs inscrits au bilan qui sont inclus dans les différentes catégories d'exposition aux risques aux termes de Bâle II, telles que celles-ci sont présentées dans le sommaire des expositions au risque de crédit figurant à la page 142 des présents états financiers. Les montants aux termes des règles de Bâle II ne comprennent pas certains actifs tels que la trésorerie, les métaux précieux, les titres de capitaux propres disponibles à la vente ainsi que les autres actifs. Les expositions au risque de crédit aux termes de Bâle II excluent également tous les actifs du portefeuille de transaction et les actifs des filiales d'assurance de la Banque.

Au 31 octobre 2009 (en millions de dollars)	Expositions relatives aux actifs inscrits au bilan				
	Montants prélevés ¹⁾		Autres expositions		
	Prêts autres qu'aux particuliers	Prêts aux particuliers	Titrisations	Opérations de pension sur titres	Instruments dérivés
Dépôts auprès d'autres banques	32 895 \$	– \$	–	3 490 \$	– \$
Titres de créance disponibles à la vente	33 997 ²⁾	20 864	221	–	–
Prêts hypothécaires à l'habitation	38 060 ³⁾	63 232	–	–	–
Prêts aux particuliers et sur cartes de crédit	–	54 651	6 257	–	–
Titres pris en pension	–	–	–	17 774	–
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	94 789	–	1 816	6 318	–
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	9 583	–	–	–	–
Instruments dérivés	–	–	–	–	25 992
Autres actifs	–	127	–	–	–
Total	209 324 \$	138 874 \$	8 294 \$	27 582 \$	25 992 \$
Au 31 octobre 2008	208 494 \$	137 624 \$	9 918 \$	27 805 \$	44 810 \$

- 1) Avant les provisions pour pertes sur créances pour les expositions liées à des prêts soumis à l'approche NI avancée et déduction faite des provisions spécifiques pour les expositions liées à des prêts soumis à l'approche standard.
- 2) Comprend des titres détenus à des fins de transaction aux termes de l'option de la juste valeur.
- 3) Comprend des prêts hypothécaires garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement d'une valeur de 37 milliards de dollars.

ii) Qualité du crédit relative aux prêts autres qu'aux particuliers

Les décisions en matière de crédit sont fondées sur l'évaluation du risque de crédit de l'emprunteur ou de la contrepartie. Parmi les principaux facteurs dont l'évaluation tient compte, mentionnons l'équipe de direction de l'emprunteur, les résultats financiers actuels et prévus ainsi que les antécédents en matière de crédit de l'emprunteur, le secteur au sein duquel l'emprunteur exerce ses activités, les tendances économiques et le risque géopolitique. Les unités d'exploitation de la Banque et le groupe Gestion du risque global passent régulièrement en revue la qualité du crédit du portefeuille de prêts à l'échelle de la Banque afin d'évaluer si les tendances économiques ou des événements particuliers peuvent avoir une incidence sur le rendement du portefeuille.

Le portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers de la Banque est bien diversifié par secteur. Aux 31 octobre 2009 et 2008, une proportion considérable du portefeuille de prêts aux entreprises et de prêts commerciaux autorisés était constituée de prêts évalués à l'interne selon une notation qui correspondrait, en règle générale, à une notation de première qualité de la part des agences de notation externes. Des notations internes sont utilisées afin de définir le risque de défaut d'un emprunteur.

Le tableau qui suit présente les notations internes attribuées aux emprunteurs par la banque et les notations équivalentes de la part des agences de notation externes.

Notations internes	Notations externes équivalentes	
	Moody's	S&P
Première qualité		
99 – 98	Aaa à Aa1	AAA à AA+
95 – 90	Aa2 à A3	AA à A-
87 – 83	Baa1 à Baa3	BBB+ à BBB-
Qualité inférieure		
80 – 75	Ba1 à Ba3	BB+ à BB-
73 – 70	B1 à B3	B+ à B-
Sous surveillance		
65 – 30		
Défaut		
27 – 21		

Portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers soumis à l'approche NI avancée

Le tableau qui suit présente la qualité du crédit du portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers soumis à l'approche NI avancée, selon les catégories de risque des notations internes attribuées aux emprunteurs :

Aux 31 octobre (en millions de dollars) Catégorie des notations internes	2009			2008	
	Exposition en cas de défaut ¹⁾				
	Montants prélevés	Engagements non prélevés	Autres expositions ²⁾	Total	Total
Première qualité	72 005 \$	36 933 \$	53 861 \$	162 799 \$	188 904 \$
Qualité inférieure	27 467	10 647	5 037	43 151	54 591
Sous surveillance	4 210	565	429	5 204	2 736
Défaut	1 397	168	118	1 683	297
Total, exclusion faite des prêts hypothécaires à l'habitation	105 079 \$	48 313 \$	59 445 \$	212 837 \$	246 528 \$
Prêts hypothécaires à l'habitation garantis par l'État ³⁾	37 410	6 087	–	43 497	36 303
Total	142 489 \$	54 400 \$	59 445 \$	256 334 \$	282 831 \$

- Après les mesures d'atténuation du risque de crédit.
- Comprend des instruments de crédit hors bilan tels que les lettres de crédit de soutien, les lettres de garantie, les instruments dérivés, les titrisations exclusion faite de la protection de premier niveau de 289 \$ (218 \$ au 31 octobre 2008) et les opérations de pension sur titres (prises en pension, mises en pension et prêts et emprunts de titres), déduction faite des garanties connexes.
- Aux termes de l'accord de Bâle II, ces expositions sont classées à titre d'expositions sur les emprunteurs souverains et elles font partie de la catégorie des prêts autres qu'aux particuliers.

Portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers soumis à l'approche standard

Au 31 octobre 2009, le portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers soumis à l'approche standard se composait de montants prélevés, d'engagements non prélevés et d'autres expositions liées à des prêts à des grandes sociétés, à des banques et à des emprunteurs souverains totalisant 73 milliards de dollars (78 milliards de dollars au 31 octobre 2008). Les expositions liées à la plupart

des prêts à des grandes sociétés et à des entreprises, principalement dans les Antilles et en Amérique latine, se rapportent à des contreparties dont la cote de solvabilité n'est pas de première qualité selon les systèmes de notation internes de la Banque.

iii) Qualité du crédit relative aux expositions liées aux prêts aux particuliers

Les méthodes de la Banque en matière d'octroi de crédit et de modélisation des risques au Canada sont centrées sur le client plutôt que sur le produit. En général, les décisions liées aux prêts aux particuliers sont fondées sur des notations de risque qui sont générées à l'aide de modèles prédictifs d'évaluation. Les demandes de crédit individuelles sont traitées par le logiciel d'approbation de crédit de la Banque qui permet de calculer la dette maximale que le client peut contracter.

Les portefeuilles de prêts aux particuliers de la Banque se composent de prêts d'un montant relativement peu élevé à un grand nombre d'emprunteurs. Ces portefeuilles sont répartis dans tout le Canada ainsi que dans un grand nombre de pays. De par leur nature, ces portefeuilles sont donc très diversifiés.

Portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche NI avancée

Les données dans le tableau qui suit présentent la répartition de l'exposition liée au portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche NI avancée pour chaque notation de PD, par catégorie d'exposition.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Fourchette de PD	2009				2008	
		Exposition en cas de défaut ¹⁾					
Notation de PD		Prêts immobiliers garantis		Prêts renouvelables admissibles	Autres prêts aux particuliers	Total	Total
		Prêts hypothécaires	Marges de crédit				
Très faible	0,0000 - 0,2099 %	50 140 \$	15 584 \$	5 444 \$	4 194 \$	75 362 \$	74 214 \$
Faible	0,2100 - 0,4599 %	11 009	994	4 202	2 396	18 601	15 174
Moyenne	0,4600 - 3,1999 %	9 977	1 257	7 264	4 250	22 748	15 862
Élevée	3,2000 - 17,2899 %	738	252	963	344	2 297	1 468
Très élevée	17,2900 - 99,9999 %	–	–	690	177	867	518
Défaut	100 %	177	24	173	190	564	312
Total		72 041 \$	18 111 \$	18 736 \$	11 551 \$	120 439 \$	107 548 \$

- Après les mesures d'atténuation du risque de crédit.

Portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche standard

Au 31 octobre 2009, le portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche standard se chiffrait à 25 milliards de dollars (38 milliards de dollars au 31 octobre 2008) et se composait de prêts hypothécaires à l'habitation, de prêts aux particuliers, de prêts sur cartes de crédit et de marges de crédit consenties à des particuliers, principalement aux Antilles et en Amérique latine. Une tranche de 13 milliards de dollars (24 milliards de dollars au

31 octobre 2008) du portefeuille total de prêts aux particuliers soumis à l'approche standard correspondait à des prêts hypothécaires et à des prêts garantis par des biens immeubles résidentiels, la plupart de ceux-ci ayant un ratio prêt/valeur inférieur à 80 %.

iv) Garanties

Garanties détenues

Dans le cours normal de ses activités, la Banque réduit son exposition au risque de contrepartie en obtenant des garanties relativement à des dérivés, à des emprunts et des prêts de titres ainsi qu'à d'autres opérations relatives aux marchés financiers. La liste qui suit présente des exemples de modalités habituelles en matière de garanties pour les opérations de cette nature :

- Les risques et les avantages liés aux actifs donnés en nantissement incombent à l'emprunteur sur garantie.
- Des garanties supplémentaires sont exigées lorsque la valeur marchande de l'opération dépasse le seuil convenu avec l'emprunteur sur garantie.
- La Banque est habituellement autorisée à vendre ou à redonner en nantissement les garanties qu'elle reçoit; ce droit dépend cependant de l'entente aux termes de laquelle chacune des garanties est donnée.
- Une fois l'obligation acquittée, la Banque doit rendre les actifs donnés en nantissement, sauf lorsque la Banque est autorisée à vendre ou à redonner en nantissement les garanties reçues. La Banque peut alors rendre un actif comparable à l'emprunteur sur garantie.

b) Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité désigne le risque que la Banque ne puisse remplir ses obligations financières dans les délais prévus, à un prix raisonnable. Le risque d'illiquidité de la Banque fait l'objet de contrôles de gestion du risque exhaustifs et il est géré dans le cadre des politiques et des plafonds approuvés par le conseil d'administration. Le conseil reçoit des rapports sur l'exposition au risque et sur les résultats obtenus par rapport aux plafonds approuvés. Le Comité de gestion du passif («CGP») supervise le risque d'illiquidité pour la haute direction et se réunit chaque semaine à cette fin.

Les éléments clés du cadre de gestion du risque d'illiquidité de la Banque sont les suivants :

- établissement de plafonds pour la mesure et la gestion du risque d'illiquidité, y compris des plafonds à l'égard des sorties de fonds nettes maximales par devise pouvant être effectuées au cours d'une période à court terme donnée;

Au 31 octobre 2009, la valeur marchande des garanties acceptées pouvant être vendues ou redonnées en nantissement par la Banque se chiffrait à environ 33,3 milliards de dollars (38,3 milliards de dollars en 2008). Ces garanties sont détenues principalement dans le cadre de prises en pension, d'emprunts et de prêts de titres ainsi que d'opérations sur dérivés.

Garanties données

Dans le cours normal de ses activités, la Banque donne en nantissement des titres et d'autres actifs afin de garantir des obligations, de participer à des systèmes de compensation ou de règlement ou encore d'exercer des activités à l'étranger. La nature et l'envergure des opérations de nantissement d'actifs de la Banque sont présentées en détail à la note 23 d). Les opérations de nantissement d'actifs sont exécutées selon les modalités habituelles et usuelles applicables aux activités normales visant des dérivés, aux activités d'emprunt et de prêt de titres et aux autres activités de prêt. La Banque met en œuvre des contrôles de gestion du risque standards en ce qui a trait au nantissement d'actifs.

- diversification prudente des activités de financement de gros au moyen de divers programmes de financement afin d'accéder aux marchés des capitaux internationaux et de gérer son profil d'échéance, lorsque cela est nécessaire;
- maintien d'un bloc considérable d'actifs liquides aux fins du soutien des activités. De façon générale, la Banque peut vendre ces actifs ou les donner en nantissement en vue d'honorer ses engagements;
- essais dans des conditions critiques visant la liquidité, y compris des scénarios à l'échelle de la Banque, à l'échelle canadienne et à l'échelle mondiale;
- élaboration d'un plan d'urgence en matière de liquidité.

Les activités de la Banque à l'étranger ont des cadres de gestion de la liquidité qui sont semblables à celui de la Banque. En ce qui a trait au risque d'illiquidité, les dépôts locaux sont gérés en fonction des cadres de gestion locaux et des exigences réglementaires locales.

i) Échéances contractuelles

Le tableau qui suit présente les échéances contractuelles de certains des passifs financiers de la Banque.

Au 31 octobre 2009 (en millions de dollars)	Payables à vue	Payables sur préavis	Payables à moins de 1 an	Payables de 1 à 5 ans	Payables à plus de 5 ans	Total
Dépôts	47 036 \$	66 798 \$	172 815 \$	58 851 \$	4 919 \$	350 419 \$
Débitures subordonnées	–	–	–	251	5 693	5 944
Obligations au titre des instruments de capitaux propres	–	–	–	–	500	500
Total	47 036 \$	66 798 \$	172 815 \$	59 102 \$	11 112 \$	356 863 \$
Au 31 octobre 2008	37 157 \$	52 312 \$	186 818 \$	63 911 \$	11 234 \$	351 432 \$

ii) Engagements de crédit

Dans le cours normal des activités, la Banque contracte des engagements de crédit qui représentent une promesse de rendre un crédit disponible à certaines conditions, sous forme de prêts ou d'autres instruments de crédit d'un montant et d'une durée déterminés. Ces engagements, qui ne sont pas reflétés dans le bilan consolidé, sont assujettis aux normes habituelles en matière de crédit, de contrôle financier et de contrôle du risque. Aux 31 octobre 2009 et 2008, la plupart des engagements de crédit avaient une durée à courir jusqu'à l'échéance de moins de un an.

c) Risque de marché

Le risque de marché découle des fluctuations des prix et des taux du marché (notamment les taux d'intérêt, les écarts de taux, le cours des actions, les taux de change et le prix des marchandises), des corrélations entre ces éléments et de l'ampleur de leur volatilité. Le risque de marché fait l'objet de contrôles de gestion du risque exhaustifs et il est géré au moyen du cadre de politiques et plafonds à l'égard du risque de marché, lequel est approuvé par le conseil d'administration. Le CGP et le Comité de gestion du risque de marché et d'application des politiques veillent à l'application du cadre établi par le conseil et ils surveillent les risques de marché auxquels la Banque est exposée ainsi que les activités qui donnent lieu à ces risques.

La Banque fait appel à un certain nombre de mesures et de modèles pour mesurer et contrôler le risque de marché. Les mesures utilisées sont choisies en fonction d'une évaluation de la nature des risques que comporte une activité particulière. Les principales techniques de mesure sont la valeur à risque («VAR»), les essais dans des conditions critiques, l'analyse de sensibilité ainsi que les modèles de simulation et l'analyse de l'écart de sensibilité aux taux d'intérêt. Le conseil d'administration passe en revue les résultats de ces mesures sur une base trimestrielle. Les modèles sont validés séparément par la Banque avant leur mise en œuvre et ils font l'objet d'un examen périodique officiel.

La VAR est une mesure statistique qui sert à estimer la perte de valeur potentielle des positions de transaction de la Banque attribuable aux fluctuations défavorables des cours du marché sur un horizon temporel déterminé et selon un seuil de confiance donné. La qualité de la VAR de la Banque est validée par des évaluations rétroactives régulières, au cours desquelles la VAR est comparée au bénéfice et à la perte hypothétiques et réels. À titre de complément à la VAR, la Banque a aussi recours à des essais dans des conditions critiques afin d'évaluer l'incidence, sur les portefeuilles de transaction, de mouvements anormalement amples dans les facteurs du marché et de périodes d'inactivité prolongée. Le programme d'essais dans des conditions critiques est conçu de manière à circonscrire les principaux risques et à faire en sorte que le capital de la Banque puisse absorber les pertes potentielles résultant d'événements anormaux. La Banque soumet ses portefeuilles de transaction à plus de 75 essais dans des conditions critiques chaque jour et à plus de 250 essais dans des conditions critiques chaque mois.

iii) Instruments dérivés

La Banque est exposée au risque d'illiquidité lorsqu'elle a recours à des instruments dérivés pour répondre aux besoins des clients, pour générer des revenus des activités de transaction, pour gérer les risques de marché et de crédit liés à ses activités d'octroi de prêts, de financement et de placement ainsi que pour réduire le coût de son capital. Un sommaire du profil d'échéance des montants nominaux de référence des instruments dérivés de la Banque est présenté à la note 27 b).

L'analyse de sensibilité permet d'évaluer l'effet de l'évolution des taux d'intérêt sur les résultats courants et sur la valeur économique de l'actif et du passif. Les modèles de simulation selon différents scénarios sont particulièrement importants pour la gestion du risque inhérent aux produits de dépôt, de prêt et de placement que la Banque offre aux particuliers. L'analyse de l'écart de sensibilité aux taux d'intérêt sert à évaluer la sensibilité aux taux d'intérêt afférente aux services aux particuliers, aux services bancaires de gros et au secteur Opérations internationales de la Banque. Dans le cadre d'une telle analyse, les actifs et les passifs ainsi que les instruments dérivés sensibles aux taux d'intérêt sont classés selon des périodes données, selon les dates contractuelles d'échéance ou de révision des taux d'intérêt, en prenant la date la plus proche, en fonction des dates prévues de modification des taux.

i) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt, y compris le risque d'écart de taux, correspond au risque de perte imputable aux variations du degré, de la forme et de l'inclinaison de la courbe de rendement, à la volatilité des taux d'intérêt, aux taux de remboursement anticipé des prêts hypothécaires, aux variations du prix du crédit sur le marché et à la solvabilité d'un émetteur donné. La Banque gère activement son exposition au risque de taux d'intérêt en vue d'améliorer le revenu d'intérêts net dans le cadre de tolérances établies à l'égard du risque. Le risque de taux d'intérêt découlant des activités de financement et de placement de la Banque est géré conformément aux politiques et aux plafonds globaux approuvés par le conseil, qui visent à contrôler le risque auquel sont assujettis le bénéfice et la valeur économique des capitaux propres. Le plafond relatif au bénéfice mesure l'incidence d'une variation donnée des taux d'intérêt sur le bénéfice net de l'exercice de la Banque, tandis que celui qui est lié à la valeur économique mesure l'incidence d'une variation donnée des taux d'intérêt sur la valeur actuelle de l'actif net de la Banque. Celle-ci utilise aussi des plafonds d'écart pour contrôler le risque de taux d'intérêt afférent à chaque devise.

Écart de sensibilité aux variations de taux d'intérêt

Le tableau ci-après présente un sommaire de la valeur comptable des actifs, des passifs et des capitaux propres figurant au bilan, ainsi que les montants nominaux de référence des instruments dérivés afin d'établir l'écart de sensibilité aux variations de taux d'intérêt de la Banque à la date contractuelle d'échéance ou de révision des taux d'intérêt selon celle qui est la plus

rapprochée. À cette fin, des ajustements sont apportés pour tenir compte des remboursements de prêts hypothécaires et d'autres prêts d'après les tendances historiques et reclasser les instruments détenus à des fins de transaction de la Banque dans les catégories «Sensibilité immédiate aux variations de taux d'intérêt» et «Moins de 3 mois».

Au 31 octobre 2009 (en millions de dollars)	Sensibilité immédiate aux variations de taux d'intérêt ¹⁾	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Insensibilité aux variations de taux d'intérêt	Total
Liquidités	1 539 \$	31 432 \$	1 582 \$	– \$	– \$	8 725 \$	43 278 \$
Titres détenus à des fins de transaction	–	3 662	6 452	14 324	13 806	19 823	58 067
Titres détenus à des fins autres que de transaction	4 379	4 137	2 700	37 493	4 195	6 323 ²⁾	59 227
Titres pris en pension	–	17 755	18	–	–	–	17 773
Prêts	32 004	138 340	27 705	58 600	8 584	1 069 ³⁾	266 302
Autres actifs	–	–	–	–	–	51 869 ⁴⁾	51 869
Total de l'actif	37 922 \$	195 326 \$	38 457 \$	110 417 \$	26 585 \$	87 809 \$	496 516 \$
Dépôts	50 042 \$	178 266 \$	52 258 \$	53 778 \$	2 287 \$	13 788 \$	350 419 \$
Obligations relatives aux titres mis en pension	–	31 378	5 190	–	–	–	36 568
Obligations relatives aux titres vendus à découvert	–	26	1 103	6 603	5 655	1 301	14 688
Débitures subordonnées	–	–	197	4 221	1 526	–	5 944
Obligations au titre des instruments de capitaux propres	–	–	–	500	–	–	500
Autres passifs	–	–	–	–	–	63 625 ⁴⁾	63 625
Capitaux propres	–	–	–	–	–	24 772 ⁴⁾	24 772
Total du passif et des capitaux propres	50 042 \$	209 670 \$	58 748 \$	65 102 \$	9 468 \$	103 486 \$	496 516 \$
Écart de sensibilité aux taux d'intérêt des montants au bilan	(12 120)	(14 344)	(20 291)	45 315	17 117	(15 677)	–
Instruments dérivés	–	27 179	(1 300)	(23 897)	(1 982)	–	–
Écart de sensibilité aux taux d'intérêt en raison des révisions contractuelles	(12 120)	12 835	(21 591)	21 418	15 135	(15 677)	–
Ajustement en fonction des révisions contractuelles prévues	2 120	34 174	(1 573)	(21 348)	(9 585)	(3 788)	–
Écart de sensibilité aux taux d'intérêt, montant global	(10 000) \$	47 009 \$	(23 164) \$	70 \$	5 550 \$	(19 465) \$	– \$
Écart de sensibilité aux taux d'intérêt, montant global cumulatif	(10 000) \$	37 009 \$	13 845 \$	13 915 \$	19 465 \$	– \$	– \$
Au 31 octobre 2008 (en millions de dollars)							
Écart de sensibilité aux taux d'intérêt, montant global	13 127 \$	9 661 \$	(9 932) \$	3 138 \$	8 305 \$	(24 299) \$	– \$
Écart de sensibilité aux taux d'intérêt, montant global cumulatif	13 127 \$	22 788 \$	12 856 \$	15 994 \$	24 299 \$	– \$	– \$

- 1) Correspond aux instruments financiers dont le taux d'intérêt varie en même temps que le taux d'intérêt sous-jacent, par exemple les prêts portant intérêt au taux préférentiel.
- 2) Comprend les actions ordinaires, les actions privilégiées et les participations comptabilisées à la valeur de consolidation.
- 3) Comprend le montant net des prêts douteux, déduction faite de la provision sectorielle et de la provision générale.
- 4) Comprend les instruments non financiers.

Taux effectifs moyens à la date contractuelle de révision ou d'échéance, selon la date la plus proche

Les tableaux ci-après donnent un aperçu des taux effectifs moyens des instruments financiers sensibles aux variations des taux d'intérêt à la date contractuelle de révision ou d'échéance, selon la date la plus proche.

Au 31 octobre 2009 (en pourcentage)	Sensibilité immédiate aux variations de taux d'intérêt	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Liquidités	0,7 %	0,5 %	4,3 %	– %	– %	0,7 %
Titres détenus à des fins de transaction	–	1,0	0,9	2,9	4,1	2,8
Titres détenus à des fins autres que de transaction ¹⁾	1,6	5,8	5,7	4,2	5,1	4,3
Titres pris en pension	–	1,0	2,9	–	–	1,0
Prêts ²⁾	4,6	3,4	4,7	5,7	6,9	4,3
Dépôts ³⁾	0,3	0,9	2,2	3,9	5,0	1,5
Obligations relatives aux titres mis en pension ³⁾	–	1,0	1,6	–	–	1,1
Obligations relatives aux titres vendus à découvert	–	0,2	0,4	1,6	3,7	2,4
Débetures subordonnées ³⁾	–	–	3,3	5,4	6,3	5,6⁴⁾
Obligations au titre des instruments de capitaux propres ³⁾	–	–	–	7,3	–	7,3

Au 31 octobre 2008 (en pourcentage)	Sensibilité immédiate aux variations de taux d'intérêt	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Liquidités	3,1 %	2,2 %	5,1 %	3,2 %	2,7 %	2,6 %
Titres détenus à des fins de transaction	–	4,4	2,9	4,6	5,2	4,5
Titres détenus à des fins autres que de transaction ¹⁾	4,0	4,9	4,6	4,7	6,6	5,1
Titres pris en pension	–	3,6	3,2	–	–	3,6
Prêts ²⁾	5,6	5,2	5,7	6,0	7,9	5,6
Dépôts ³⁾	2,9	3,3	3,8	4,6	3,1	3,5
Obligations relatives aux titres mis en pension ³⁾	–	3,3	5,6	–	–	3,3
Obligations relatives aux titres vendus à découvert	–	1,7	2,0	2,9	4,3	3,6
Débetures subordonnées ³⁾	–	–	4,8	5,5	5,6	5,4 ⁴⁾
Obligations au titre des instruments de capitaux propres ³⁾	–	–	–	7,3	–	7,3

- 1) Le taux effectif est fonction du coût ou du coût après amortissement et des taux d'intérêt contractuels ou de dividende déclarés, ajustés pour tenir compte de l'amortissement des primes et des escomptes. Le taux effectif des titres exonérés d'impôt n'a pas été calculé sur une base de mise en équivalence fiscale.
- 2) Le taux effectif est fonction de la valeur comptable, déduction faite de la provision pour pertes sur créances, et des taux d'intérêt contractuels, ajustés pour tenir compte de l'amortissement des revenus reportés.
- 3) Le taux effectif est fonction de la valeur comptable et des taux contractuels.
- 4) Après ajustement pour tenir compte de l'incidence des instruments dérivés connexes, le taux effectif s'est établi à 5,4 % (5,4 % en 2008).

Sensibilité aux taux d'intérêt

Compte tenu des positions de la Banque en matière de taux d'intérêt, le tableau qui suit indique l'incidence pro forma après impôts sur le bénéfice net au cours des douze prochains mois et sur la valeur économique des capitaux propres de la Banque d'une hausse ou d'une baisse immédiate et durable de 100 ou de 200 points de base des taux d'intérêt, pour les principales devises, tel qu'elles ont été déterminées par la Banque.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2009						2008	
	Bénéfice net			Valeur économique des capitaux propres			Bénéfice net	Valeur économique des capitaux propres
	Dollars canadiens	Autres devises	Total	Dollars canadiens	Autres devises	Total		
Augmentation de 100 points de base	98,0 \$	52,2 \$	150,2 \$	(29,0) \$	(158,9) \$	(187,9) \$	89,3 \$	(372,5) \$
Diminution de 100 points de base	(87,1) \$	(91,1) \$	(178,2) \$	(4,4) \$	177,0 \$	172,6 \$	(99,5) \$	345,8 \$
Augmentation de 200 points de base	206,2 \$	99,5 \$	305,7 \$	(44,3) \$	(304,5) \$	(348,8) \$	173,8 \$	(738,4) \$
Diminution de 200 points de base	(184,9) \$	(215,0) \$	(399,9) \$	123,4 \$	432,0 \$	555,4 \$	(200,2) \$	705,6 \$

ii) Risque de change lié aux instruments détenus à des fins autres que de transaction

Le risque de change correspond au risque de perte découlant de la fluctuation des cours au comptant et des cours à terme et de la volatilité des taux de change. Le risque de change lié aux instruments détenus à des fins autres que de transaction, qui est également appelé le risque de change structurel, découle principalement des investissements nets de la Banque dans des établissements étrangers autonomes et il est assujéti au plafond approuvé par le conseil d'administration. Ce plafond tient compte de la volatilité éventuelle des capitaux propres et de l'incidence éventuelle des fluctuations du change sur les ratios de capital. Chaque trimestre, le CGP examine la position de la Banque quant à ces investissements nets. La Banque peut se protéger contre ce risque en totalité ou en partie en finançant ces placements dans la même monnaie ou au moyen d'autres instruments financiers, notamment des dérivés.

La Banque est exposée au risque de change à l'égard du bénéfice issu de ses établissements étrangers. Pour gérer ce risque, elle extrapole ses revenus et ses dépenses en devises, qui sont principalement libellés en dollars américains, sur un certain nombre de trimestres futurs. Le CGP évalue les

données économiques et effectue des prévisions afin de décider quelle est la tranche des revenus et des dépenses estimatifs futurs en devises à couvrir. Les instruments de couverture comprennent généralement les contrats au comptant et à terme sur devises ainsi que les options sur devises et les swaps de devises.

En l'absence de couverture, au 31 octobre 2009, une hausse (baisse) de un pour cent du dollar canadien par rapport à toutes les devises dans lesquelles la Banque exerce ses activités entraînerait une diminution (augmentation) de son bénéfice annuel avant impôts d'environ 32 millions de dollars (38 millions de dollars au 31 octobre 2008), principalement en raison de sa position en dollars américains. Au 31 octobre 2009, compte tenu des activités de couverture, une variation similaire du dollar canadien donnerait lieu à une augmentation (diminution) d'environ 187 millions de dollars (174 millions de dollars au 31 octobre 2008) des pertes de change non réalisées dans le cumul des autres éléments du résultat étendu figurant dans les capitaux propres.

iii) Risque sur actions

Le risque sur actions correspond au risque de perte découlant de fluctuations défavorables du cours des instruments de capitaux propres. Le risque lié aux cours des actions est souvent subdivisé en deux catégories : le risque sur actions général, qui renvoie à la sensibilité d'un instrument ou de la valeur d'un portefeuille aux fluctuations du cours de l'ensemble des titres de capitaux propres, et le risque lié à des titres particuliers, qui renvoie à la partie de la volatilité du cours d'un instrument de capitaux propres donné qui est déterminée selon les caractéristiques propres à l'entité.

La Banque est exposée au risque sur actions par l'intermédiaire de ses portefeuilles de placement de titres de capitaux propres, lesquels portefeuilles font l'objet de contrôles approuvés par le conseil d'administration en matière de plafonds s'appliquant aux portefeuilles, à la valeur à risque et aux essais

dans des conditions critiques. Les placements en titres de capitaux propres comprennent les actions ordinaires et privilégiées ainsi qu'un portefeuille diversifié de fonds gérés par des tiers.

La plupart des portefeuilles de placement en titres de capitaux propres de la Banque sont gérés par le Groupe Trésorerie sous l'orientation stratégique du CGP. Le Groupe Trésorerie délègue la gestion d'une partie des portefeuilles de titres de capitaux propres et de titres de nature semblable à d'autres gestionnaires de fonds externes afin de bénéficier de leur expertise dans des créneaux et des produits déterminés.

La juste valeur des titres de capitaux propres disponibles à la vente est présentée à la note 3.

iv) Gestion du risque lié au portefeuille de transaction

Les politiques, processus et contrôles de la Banque à l'égard de ses activités de transaction sont conçus de manière à établir un équilibre entre l'exploitation rentable des occasions de transaction et la gestion de la volatilité des résultats, dans un cadre de pratiques saines et prudentes. Les activités de transaction sont surtout axées sur le client, mais ont trait aussi aux besoins propres de la Banque.

Le risque de marché découlant des activités de transaction de la Banque est géré conformément aux politiques et aux plafonds approuvés par le conseil, y compris les plafonds globaux établis par la VAR et les essais dans des conditions critiques.

Les portefeuilles de transaction sont évalués à la valeur de marché conformément aux politiques d'évaluation de la Banque. Les positions sont évaluées à la valeur de marché quotidiennement et les évaluations sont examinées de façon régulière et indépendante par les services administratifs

ou par les unités du groupe Gestion du risque global. En outre, ces unités établissent des rapports sur les gains et les pertes, sur la VAR et sur le respect des plafonds établis, qu'elles remettent aux dirigeants des unités d'exploitation et à la haute direction, qui les évaluent et y donnent suite au besoin. La Banque calcule la VAR chaque jour selon un niveau de confiance de 99 % et une période de détention de un jour. Par conséquent, il est prévu qu'environ une fois par tranche de 100 jours, les positions des portefeuilles de transaction subiront une perte supérieure à celle prévue par la VAR. La Banque calcule la VAR du risque de marché général et du risque spécifique aux capitaux propres à l'aide de simulations historiques fondées sur 300 jours de données du marché. Pour la VAR du risque spécifique à la dette, la Banque combine la méthode de Monte Carlo et des simulations historiques. Le tableau ci-dessous présente la VAR de la Banque par facteur de risque :

VAR quotidienne par facteur de risque

(en millions de dollars)	Au 31 octobre 2009	Exercice terminé le 31 octobre 2009			Au 31 octobre 2008
		Moyenne	Plafond	Plancher	
Taux d'intérêt	15,6 \$	16,3 \$	26,1 \$	10,9 \$	23,8 \$
Capitaux propres	3,0	4,6	9,3	2,0	4,9
Change	3,4	2,2	4,7	0,5	1,7
Marchandises	3,7	3,5	5,6	1,9	3,4
Diversification	(10,5)	(9,6)	s.o.	s.o.	(7,3)
VAR à l'échelle de la Banque	15,2 \$	17,0 \$	28,9 \$	10,2 \$	26,5 \$

25 Instruments dérivés – juste valeur

La juste valeur s'entend normalement de la contrepartie dont conviendraient les parties à une opération sans lien de dépendance, parties qui seraient avisées et consentantes et agirait en toute liberté. Les cours vendeur et acheteur sur un marché actif constituent les éléments probants les plus fiables pour établir la juste valeur. Il n'est pas toujours possible d'obtenir un cours pour une opération hors Bourse, tout comme lorsque l'opération est effectuée sur un marché qui n'est pas liquide ou actif. Dans de telles circonstances, des modèles internes, habituellement fondés sur des données observables du marché, sont utilisés pour estimer la juste valeur. Les instruments financiers négociés sur un marché peu actif ont été évalués à l'aide des cours indicatifs, de la valeur actualisée ou d'autres méthodes d'évaluation. Habituellement, les estimations de la juste valeur ne tiennent pas compte des liquidations ou des ventes forcées. Lorsque les instruments financiers sont négociés sur un marché inactif ou lorsque des modèles sont utilisés dans une situation où il n'existe pas de paramètres observables, la direction doit faire appel à davantage de jugement dans son évaluation. En outre, le calcul de la juste valeur estimative se fonde sur la conjoncture du marché à un moment précis et peut donc ne pas refléter la juste valeur future.

Juste valeur des instruments financiers

Le tableau qui suit indique la juste valeur des instruments financiers de la Banque, établie à l'aide des méthodes d'évaluation et des hypothèses décrites ci-dessous. La juste valeur des actifs et des passifs qui ne sont pas considérés comme des instruments financiers, tels que les terrains, les bâtiments et le matériel, n'est pas incluse dans ces montants.

	2009			2008		
	Juste valeur totale	Valeur comptable totale	Favorable/ (défavorable)	Juste valeur totale	Valeur comptable totale	Favorable/ (défavorable)
Aux 31 octobre (en millions de dollars)						
Actif						
Liquidités	43 278 \$	43 278 \$	– \$	37 318 \$	37 318 \$	– \$
Titres	117 294	117 294	–	88 035	88 035	–
Titres pris en pension	17 773	17 773	–	19 451	19 451	–
Prêts	266 894	266 302	592	288 624	288 680	(56)
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	9 583	9 583	–	11 969	11 969	–
Instruments dérivés (note 27)	25 992	25 992	–	44 810	44 810	–
Autres	5 801	5 801	–	7 396	7 396	–
Passif						
Dépôts	352 691	350 419	(2 272)	347 242	346 580	(662)
Acceptations	9 583	9 583	–	11 969	11 969	–
Obligations relatives aux titres mis en pension	36 568	36 568	–	36 506	36 506	–
Obligations relatives aux titres vendus à découvert	14 688	14 688	–	11 700	11 700	–
Autres	23 754	23 754	–	29 805	29 805	–
Déventures subordonnées	6 385	5 944	(441)	4 155	4 352	197
Obligations au titre des instruments de capitaux propres	531	500	(31)	522	500	(22)
Instruments dérivés (note 27)	28 806	28 806	–	42 811	42 811	–

Détermination de la juste valeur

La juste valeur des instruments financiers a été estimée d'après les méthodes et les hypothèses suivantes [se reporter à la note 27 d) pour obtenir la juste valeur des instruments dérivés].

La Banque présume que la juste valeur des liquidités, des titres pris en pension, des engagements de clients en contrepartie d'acceptations, des autres actifs, des obligations relatives aux titres mis en pension, des acceptations et des autres engagements se rapproche de leur valeur comptable puisqu'il s'agit d'éléments à court terme.

La juste valeur des titres est présentée à la note 3 en ce qui a trait aux titres qui ont un cours de marché. En ce qui a trait aux titres de capitaux propres disponibles à la vente qui n'ont pas de cours de marché, les montants présentés dans le tableau ci-dessus tiennent compte de ces titres comptabilisés au coût. Il est présumé que la juste valeur des obligations relatives aux titres vendus à découvert est égale à la valeur comptable de ces titres, du fait qu'ils sont inscrits à la juste valeur. La juste valeur est établie en fonction des cours du marché, lorsqu'ils sont disponibles. S'il n'est pas facile d'obtenir le cours du marché d'un titre, la juste valeur est estimée à l'aide des cours de marché de titres similaires ou d'autres méthodes d'évaluation.

La juste valeur estimative des prêts tient compte des variations du niveau général des taux d'intérêt depuis le montage des prêts. Les méthodes d'évaluation particulières qui ont été utilisées sont les suivantes :

La fluctuation des taux d'intérêt et des écarts de taux constitue la principale cause des variations de la juste valeur des instruments financiers de la Banque, ce qui se traduit par un écart favorable ou défavorable par rapport à la valeur comptable. En ce qui a trait aux instruments financiers de la Banque qui sont inscrits au coût ou au coût après amortissement, la valeur comptable n'est pas ajustée en fonction des augmentations ou des diminutions de la juste valeur découlant des fluctuations du marché, y compris des fluctuations des taux d'intérêt et des écarts de taux. La valeur comptable des titres disponibles à la vente, des instruments dérivés et des instruments financiers détenus à des fins de transaction est continuellement ajustée en fonction de la juste valeur.

La valeur comptable de certains actifs et passifs financiers comptabilisés au coût ou au coût après amortissement peut excéder leur juste valeur, principalement en raison de la fluctuation des taux d'intérêt. Dans ces cas, la Banque ne ramène pas la valeur comptable des actifs et passifs financiers à leur juste valeur, étant donné qu'elle entend conserver ces éléments jusqu'au recouvrement de leur juste valeur, ce qui pourrait aller à leur échéance.

- pour les prêts à taux variable, les ajustements éventuels au titre des changements aux écarts de taux ne sont pas pris en compte dans l'estimation de la juste valeur. Par conséquent, la juste valeur est présumée être égale à la valeur comptable;
- pour tous les autres prêts, la juste valeur est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus pour ces prêts au moyen des taux d'intérêt pratiqués sur le marché pour des prêts comportant des conditions et des risques similaires.

La juste valeur des dépôts payables à vue ou à préavis ou des dépôts à taux variable payables à une date déterminée n'est pas ajustée au titre des changements aux écarts de taux. Par conséquent, il est présumé que la juste valeur de ces types de dépôts est égale à leur valeur comptable. La juste valeur estimative des dépôts à taux fixe payables à une date déterminée est obtenue en actualisant les flux de trésorerie contractuels en fonction des taux d'intérêt pratiqués sur le marché pour des dépôts comportant des conditions et des risques similaires.

La juste valeur des déventures subordonnées et des obligations au titre des instruments de capitaux propres est établie d'après le cours du marché. Lorsque le cours du marché n'est pas disponible, la juste valeur est estimée d'après le cours actuel du marché de titres de créance comportant des conditions et des risques comparables.

Hiérarchie de la juste valeur

La Banque évalue les instruments comptabilisés à la juste valeur à l'aide des cours du marché, lorsque de tels cours sont disponibles. L'utilisation de cours du marché donne lieu à une évaluation de niveau 1. Lorsque de tels cours ne sont pas disponibles, la Banque utilise autant que possible des données observables dans ses modèles d'évaluation. Lorsque toutes les données importantes sont observables, il s'agit alors d'une évaluation de niveau 2. Les évaluations qui nécessitent l'utilisation de nombreuses données non observables sont dites être de niveau 3. Le tableau qui suit présente la hiérarchie de la juste valeur des instruments comptabilisés à la juste valeur.

Au 31 octobre 2009 (en millions de dollars)	Hiérarchie de la juste valeur ³⁾			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actifs				
Titres détenus à des fins de transaction ¹⁾	40 408 \$	15 683 \$	1 976 \$	58 067 \$
Titres disponibles à la vente ²⁾	16 485	36 861	1 395	54 741
Instruments dérivés	81	24 683	1 228	25 992
	56 974 \$	77 227 \$	4 599 \$	138 800 \$
Passifs				
Obligations relatives à des titres vendus à découvert	11 707 \$	2 981 \$	– \$	14 688 \$
Instruments dérivés	105	26 188	2 513	28 806
	11 812 \$	29 169 \$	2 513 \$	43 494 \$

- 1) Comprend des titres désignés comme étant détenus à des fins de transaction. Les titres détenus à des fins de transaction de niveau 2 comprennent des obligations émises principalement par des administrations publiques étrangères de 4 861 \$ et des obligations de sociétés et autres titres de créance qui sont pour la plupart négociés en Bourse de 10 822 \$.
- 2) Exclusion faite de titres de capitaux propres disponibles à la vente qui ne sont pas négociés sur un marché actif d'une valeur de 958 \$. Les titres disponibles à la vente de niveau 2 comprennent des obligations émises principalement par des administrations publiques étrangères de 7 204 \$ et des obligations de sociétés et autres titres de créance qui sont pour la plupart négociés en Bourse de 8 204 \$. Le reste des titres disponibles à la vente de niveau 2 est composé essentiellement de titres adossés à des créances hypothécaires garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement.
- 3) Les prêts et les billets de dépôt détenus à des fins de transaction sont classés dans le niveau 2.

Variations de la juste valeur des instruments de niveau 3

Le tableau qui suit présente un sommaire des variations de la valeur des instruments de niveau 3 survenues au cours de l'exercice:

Au 31 octobre 2009 (en millions de dollars)	Titres détenus à des fins de transaction	Titres disponibles à la vente	Instruments dérivés
Solde au début de l'exercice	3 303 \$	1 249 \$	(1 177) ¹⁾ \$
Gains (pertes) comptabilisé(s) dans le bénéfice net	(426)	(48)	(63)
Gains (pertes) comptabilisé(s) dans les autres éléments du résultat étendu	–	10	–
Achats, ventes, émissions et règlements, montant net	(901)	228	(45)
Autres, montant net	–	(44)	–
Solde à la fin de l'exercice	1 976 \$	1 395 \$	(1 285)¹⁾\$

- 1) Représente un passif net.
- 2) Les gains et les pertes se rapportant à des éléments de niveau 3 peuvent être compensés par des gains ou des pertes se rapportant à des instruments de couverture connexes de niveaux 1 ou 2.

Analyse de sensibilité de niveau 3

La Banque prend des décisions reposant sur son jugement lorsqu'elle détermine quelles données non observables sont utilisées pour calculer la juste valeur des instruments de niveau 3. Les titres disponibles à la vente de niveau 3 de la Banque contiennent certains droits conservés dans les opérations de titrisation, des titres de créance non liquides et des placements de crédit structuré. Les données non observables utilisées dans l'évaluation de ces titres sont principalement les taux de remboursement anticipé des prêts hypothécaires, les corrélations de défauts, le rendement de certaines obligations ainsi que le moment et le montant des flux de trésorerie. Une analyse de sensibilité a été effectuée dans le but de déterminer le gain ou la perte éventuel, et les montants de différentes hypothèses ont été modifiés à cette fin (par exemple en faisant passer le rendement des obligations de - 0,1 % à + 1,0 %). En ce qui a trait aux titres disponibles à la vente de la Banque, l'application de ces autres hypothèses raisonnablement possibles s'est traduite par un gain et une perte éventuels, respectivement, de 62 millions de dollars et de 83 millions de dollars.

La quasi-totalité des titres détenus à des fins de transaction de niveau 3 de la Banque sont couverts au moyen d'instruments dérivés de niveau 3. Les dérivés et les titres détenus à des fins de transaction de niveau 3 de la Banque contiennent des titres adossés à des créances avec flux groupés synthétiques non provisionnés, certains swaps de taux d'intérêt, des options sur titres de capitaux propres et des titres de capitaux propres qui ne sont pas négociés sur un marché actif. Les données non observables utilisées dans l'évaluation de ces instruments sont principalement les corrélations de défauts, les taux de remboursement anticipé des prêts hypothécaires et la volatilité des options sur titres de capitaux propres. Une analyse de sensibilité a été effectuée quant à ces évaluations, et les montants de différentes hypothèses ont été modifiés à cette fin (par exemple en faisant varier les taux de remboursement anticipé des prêts hypothécaires de +/- 5 %). En ce qui a trait aux titres détenus à des fins de transaction et aux dérivés de la Banque, l'application de ces autres hypothèses raisonnablement possibles s'est traduite par un gain net et une perte nette éventuels, respectivement, de 144 millions de dollars et de 128 millions de dollars.

26 Éléments désignés comme étant détenus à des fins de transaction

La Banque a choisi de désigner certains portefeuilles d'actifs et de passifs comme étant détenus à des fins de transaction, lesquels sont inscrits à la juste valeur avec comptabilisation des variations de cette juste valeur dans les résultats.

Dans le cadre de ses activités de transaction, la Banque transige des dérivés de crédit pour le compte de clients. La Banque peut acheter les prêts sous-jacents auprès d'un tiers pour couvrir économiquement son exposition aux dérivés. Par conséquent, la Banque réduit considérablement, voire élimine, la disparité de traitement en matière de comptabilisation entre les deux instruments. La juste valeur de ces prêts au 31 octobre 2009 s'établissait à 3,5 milliards de dollars (7,5 milliards de dollars en 2008). Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009, les variations de la juste valeur qui ont été comptabilisées dans le revenu de transaction correspondent à un gain de 740 millions de dollars (perte de 1 765 millions de dollars en 2008; gain de 234 millions de dollars en 2007). Ces variations de la juste valeur ont été essentiellement annulées par les variations de la juste valeur des dérivés de crédit connexes.

Dans le cadre de ses activités de transaction, la Banque achète des éléments d'actif de prêts dans des portefeuilles spécialement autorisés dont le rendement est évalué en fonction de la juste valeur. La juste valeur de ces prêts au 31 octobre 2009 s'établissait à 47 millions de dollars (56 millions de dollars en 2008). Les variations de la juste valeur qui ont été comptabilisées dans le revenu de transaction pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009 correspondent à un gain de 15 millions de dollars (perte de 3 millions de dollars en 2008; gain de 11 millions de dollars en 2007).

La Banque a désigné certains titres de créance et de capitaux propres comme étant détenus à des fins de transaction afin de réduire la disparité de traitement en matière de comptabilisation entre ces actifs et les variations de la juste valeur des dérivés connexes. La juste valeur de ces titres détenus à des fins de transaction s'élevait à 4 283 millions de dollars au 31 octobre 2009 (565 millions de dollars en 2008). Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009, les variations de la juste valeur qui ont été comptabilisées dans le revenu de transaction et le revenu d'intérêts net correspondent à un gain de 190 millions de dollars (perte de 41 millions de dollars en 2008; perte de moins de un million de dollars en 2007).

La Banque a désigné certains passifs au titre de billets de dépôt comportant des modalités de renouvellement comme étant détenus à des fins de transaction, afin de réduire considérablement la disparité de traitement en matière de comptabilisation entre ces passifs et les variations de la juste valeur des dérivés connexes. La juste valeur de ces passifs au 31 octobre 2009 s'établissait à 22 millions de dollars (297 millions de dollars en 2008). Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009, les variations de la juste valeur qui ont été comptabilisées dans le revenu d'intérêts net correspondent à une perte de 2 millions de dollars (perte de 15 millions de dollars en 2008; gain de 4 millions de dollars en 2007). Ces variations de la juste valeur, qui ont découlé principalement des fluctuations des taux d'intérêt, ont été en grande partie contrebalancées par les variations de la juste valeur des dérivés connexes. Au 31 octobre 2009, la Banque était tenue aux termes de contrats de verser 22 millions de dollars aux porteurs des billets à l'échéance (295 millions de dollars en 2008).

27 Instruments dérivés

a) Montants nominaux de référence

Le tableau qui suit indique le total des montants nominaux de référence des instruments dérivés non réglés par type et ventilés selon que la Banque les utilise à des fins de transaction ou de gestion de l'actif et du passif («GAP»), ce qui comprend les instruments dérivés désignés dans des relations de couverture. Les montants nominaux de référence de ces contrats représentent le volume d'instruments dérivés non réglés et non pas le gain ou la perte éventuel afférent au risque de marché ou au risque de crédit de ces instruments. Le montant nominal de référence représente le montant auquel un taux ou un prix est appliqué en vue de l'établissement des flux de trésorerie à échanger. Les dérivés de crédit classés dans la catégorie des autres contrats dérivés se composent principalement de swaps sur défaillance achetés ou vendus. Dans une moindre mesure, cette catégorie comprend également des swaps sur rendement total liés à des prêts et à des titres de créance. Les instruments dérivés liés aux métaux précieux autres que l'or et aux autres produits de base tels que l'énergie et les métaux communs sont classés au poste «Autres» sous la rubrique «Autres contrats dérivés».

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2009			2008		
	Transaction	GAP	Total	Transaction	GAP	Total
Contrats de taux d'intérêt						
Cotés en Bourse						
Contrats à terme standardisés	62 713 \$	11 281 \$	73 994 \$	65 209 \$	6 750 \$	71 959 \$
Options achetées	22 536	–	22 536	20 045	–	20 045
Options vendues	28 485	–	28 485	24 604	–	24 604
	113 734	11 281	125 015	109 858	6 750	116 608
Hors Bourse						
Contrats de garantie de taux	49 914	3 051	52 965	30 509	1 404	31 913
Swaps	774 859	90 181	865 040	649 302	92 430	741 732
Options achetées	11 875	1 165	13 040	49 984	2 383	52 367
Options vendues	14 137	–	14 137	37 700	1 375	39 075
	850 785	94 397	945 182	767 495	97 592	865 087
Total	964 519 \$	105 678 \$	1 070 197 \$	877 353 \$	104 342 \$	981 695 \$
Contrats de change et sur l'or						
Cotés en Bourse						
Contrats à terme standardisés	8 416 \$	– \$	8 416 \$	4 239 \$	– \$	4 239 \$
Options achetées	952	–	952	293	–	293
Options vendues	1 054	–	1 054	262	–	262
	10 422	–	10 422	4 794	–	4 794
Hors Bourse						
Au comptant et à terme	178 886	24 139	203 025	261 911	24 279	286 190
Swaps	95 203	23 647	118 850	84 695	42 310	127 005
Options achetées	2 754	–	2 754	4 358	–	4 358
Options vendues	3 450	–	3 450	4 646	–	4 646
	280 293	47 786	328 079	355 610	66 589	422 199
Total	290 715 \$	47 786 \$	338 501 \$	360 404 \$	66 589 \$	426 993 \$
Autres contrats dérivés						
Capitaux propres hors Bourse	27 649 \$	2 675 \$	30 324 \$	22 921 \$	2 931 \$	25 852 \$
Crédit hors Bourse	88 935	1 602	90 537	119 583	816	120 399
Autres	10 081	12	10 093	6 959	43	7 002
Total	126 665 \$	4 289 \$	130 954 \$	149 463 \$	3 790 \$	153 253 \$
Total des montants nominaux de référence des contrats en cours	1 381 899 \$	157 753 \$	1 539 652 \$	1 387 220 \$	174 721 \$	1 561 941 \$

b) Durée à courir jusqu'à l'échéance

Le tableau qui suit présente un sommaire de la durée à courir jusqu'à l'échéance des montants nominaux de référence des instruments dérivés de la Banque par type :

Au 31 octobre 2009 (en millions de dollars)	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Contrats de taux d'intérêt				
Contrats à terme standardisés	43 653 \$	30 341 \$	– \$	73 994 \$
Contrats de garantie de taux	50 835	2 130	–	52 965
Swaps	341 214	402 965	120 861	865 040
Options achetées	28 939	6 371	266	35 576
Options vendues	33 985	2 975	5 662	42 622
	498 626	444 782	126 789	1 070 197
Contrats de change et sur l'or				
Contrats à terme standardisés	6 072	2 344	–	8 416
Au comptant et à terme	193 923	8 874	228	203 025
Swaps	21 404	53 382	44 064	118 850
Options achetées	3 457	249	–	3 706
Options vendues	4 306	198	–	4 504
	229 162	65 047	44 292	338 501
Autres contrats dérivés				
Capitaux propres	19 526	5 002	5 796	30 324
Crédit	9 999	67 801	12 737	90 537
Autres	6 053	4 040	–	10 093
	35 578	76 843	18 533	130 954
Total	763 366 \$	586 672 \$	189 614 \$	1 539 652 \$

Au 31 octobre 2008 (en millions de dollars)	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Contrats de taux d'intérêt				
Contrats à terme standardisés	58 968 \$	12 991 \$	– \$	71 959 \$
Contrats de garantie de taux	31 913	–	–	31 913
Swaps	257 450	353 842	130 440	741 732
Options achetées	58 651	13 169	592	72 412
Options vendues	47 497	11 987	4 195	63 679
	454 479	391 989	135 227	981 695
Contrats de change et sur l'or				
Contrats à terme standardisés	2 602	1 637	–	4 239
Au comptant et à terme	275 526	9 875	789	286 190
Swaps	38 984	52 889	35 132	127 005
Options achetées	4 302	349	–	4 651
Options vendues	4 524	384	–	4 908
	325 938	65 134	35 921	426 993
Autres contrats dérivés				
Capitaux propres	19 485	6 035	332	25 852
Crédit	12 337	48 354	59 708	120 399
Autres	4 862	2 140	–	7 002
	36 684	56 529	60 040	153 253
Total	817 101 \$	513 652 \$	231 188 \$	1 561 941 \$

c) Risque de crédit

Tout comme les autres actifs financiers, les instruments dérivés sont exposés au risque de crédit, qui découle de la possibilité que les contreparties manquent à leurs obligations envers la Banque. Toutefois, bien que le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers corresponde au montant du capital, déduction faite de toute provision pour pertes sur créances applicable, le risque de crédit associé aux instruments dérivés ne correspond normalement qu'à une faible fraction du montant nominal de référence de l'instrument dérivé. De façon générale, les contrats dérivés exposent la Banque au risque de pertes sur créances si les variations des taux du marché influent négativement sur la position d'une contrepartie et si celle-ci manque à son engagement de paiement. En conséquence, le risque de crédit associé aux instruments dérivés correspond à la juste valeur positive de l'instrument.

Les instruments dérivés transigés hors Bourse présentent souvent un risque de crédit plus élevé que les instruments standardisés, qui sont transigés sur un marché organisé. La variation nette de la valeur des contrats standardisés est normalement réglée quotidiennement en espèces. Les détenteurs de ces contrats se tournent vers un marché organisé pour l'exécution de ces derniers.

La Banque s'efforce de limiter le risque de crédit en négociant avec des contreparties qu'elle considère solvables, et elle gère le risque de crédit associé aux instruments dérivés en appliquant le même processus de gestion du risque de crédit que pour les autres actifs financiers.

La Banque recherche activement des moyens de réduire son exposition aux pertes sur créances associée aux instruments dérivés. À cette fin, elle

conclut notamment des accords généraux de compensation avec les contreparties. Le risque de crédit associé aux contrats favorables faisant l'objet d'un accord général de compensation n'est éliminé que dans la mesure où les contrats défavorables conclus avec la même contrepartie sont réglés après la réalisation des contrats favorables.

Pour contrôler le risque de crédit lié aux produits dérivés, la Banque met en œuvre les mêmes opérations et processus de gestion du risque de crédit que ceux qui sont utilisés dans les activités de prêt aux fins de l'évaluation et de l'approbation du risque de crédit éventuel.

La Banque établit des plafonds pour chaque contrepartie, mesure le risque à sa juste valeur positive actuelle, majorée pour tenir compte du risque futur, et fait appel à des techniques d'atténuation du risque de crédit comme la compensation et le nantissement. Les contreparties de grande qualité représentaient une proportion considérable de l'exposition au risque de crédit découlant des opérations sur produits dérivés de la Banque au 31 octobre 2009.

Les instruments dérivés utilisés par la Banque comprennent les dérivés de crédit dans ses portefeuilles de placement et de prêts. La Banque accorde de la protection de crédit comme solution de rechange à la prise en charge d'un risque découlant d'une participation dans des actifs constitués d'obligations ou de prêts, tandis qu'elle obtient de la protection de crédit pour gérer ou atténuer les risques de crédit.

Le tableau qui suit résume le risque de crédit de la Banque lié aux instruments dérivés hors Bourse. Le montant exposé au risque de crédit («MERC») représente le coût de remplacement estimatif ou la juste valeur positive pour tous les contrats, compte non tenu de l'incidence de tout accord général de compensation ou de garantie conclu. Le MERC ne reflète pas les pertes réelles ou prévues.

Le risque de crédit équivalent («RCÉ») est le MERC auquel on ajoute un montant au titre du risque de crédit éventuel. Ce montant est obtenu à partir d'une formule prescrite par le Surintendant dans sa ligne directrice sur la suffisance du capital. Le solde pondéré en fonction du risque est obtenu en multipliant le RCÉ par les exigences en matière de capital («K»), celles-ci étant multipliées par 12,5 et établies en fonction de la probabilité de défaut («PD»), de la perte en cas de défaut («PCD»), de l'échéance et des facteurs de corrélation déterminés. Le poste «Autres» sous «Autres contrats dérivés» comprend les instruments dérivés liés aux métaux précieux autres que l'or et aux autres marchandises, notamment les dérivés sur l'énergie et les métaux communs.

	2009			2008	
	Montant nominal de référence	Montant exposé au risque de crédit (MERC)	Risque de crédit équivalent (RCÉ)	Montant exposé au risque de crédit (MERC)	Risque de crédit équivalent (RCÉ)
Aux 31 octobre (en millions de dollars)					
Contrats de taux d'intérêt					
Contrats à terme standardisés	73 994 \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Contrats de garantie de taux	52 965	5	16	20	20
Swaps	865 040	10 956	14 376	10 197	13 635
Options achetées	35 576	227	263	351	426
Options vendues	42 622	–	–	–	–
	1 070 197	11 188	14 655	10 568	14 081
Contrats de change et sur l'or					
Contrats à terme standardisés	8 416	–	–	–	–
Au comptant et à terme	203 025	3 336	5 504	13 053	15 963
Swaps	118 850	6 049	12 238	6 662	12 332
Options achetées	3 706	89	142	375	435
Options vendues	4 504	–	–	–	–
	338 501	9 474	17 884	20 090	28 730
Autres contrats dérivés					
Capitaux propres	30 324	1 267	2 807	1 936	3 463
Crédit	90 537	3 578	8 491	11 067	17 834
Autres	10 093	485	1 299	1 149	1 709
	130 954	5 330	12 597	14 152	23 006
Total des instruments dérivés	1 539 652 \$	25 992 \$	45 136 \$	44 810 \$	65 817 \$
Moins : incidence des accords généraux de compensation et des garanties		18 293	26 649	24 076	37 296
Total		7 699 \$	18 487 \$	20 734 \$	28 521 \$
Total de l'actif pondéré en fonction du risque			6 092 \$		9 653 \$

d) Juste valeur

La juste valeur des instruments dérivés cotés en Bourse se fonde sur les cours du marché, tandis que la juste valeur des instruments dérivés hors Bourse est obtenue au moyen de modèles d'évaluation qui tiennent compte des prix actuellement en vigueur sur le marché, des prix contractuels des instruments sous-jacents, ainsi que de la valeur temps et de la courbe des taux ou de la volatilité des positions sous-jacentes.

L'établissement de la juste valeur des instruments dérivés tient compte du risque de crédit et des coûts directs permanents sur la durée de vie des instruments.

Le tableau qui suit indique la juste valeur des instruments dérivés par type, ventilés selon que la Banque les détient à des fins de transaction ou les utilise aux fins de la gestion de l'actif et du passif («GAP»).

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2009		2009		2008	
	Juste valeur moyenne ¹⁾		Juste valeur à la fin de l'exercice		Juste valeur à la fin de l'exercice	
	Favorable	Défavorable	Favorable	Défavorable	Favorable	Défavorable
Détenus à des fins de transaction						
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats de garantie de taux	12 \$	9 \$	5 \$	4 \$	20 \$	24 \$
Swaps	14 302	14 481	9 808	9 875	9 345	9 508
Options	347	376	227	258	350	342
	14 661	14 866	10 040	10 137	9 715	9 874
Contrats de change et sur l'or						
Contrats à terme de gré à gré	5 922	5 704	3 046	3 228	12 424	11 445
Swaps	4 694	5 137	5 143	4 846	4 668	5 061
Options	262	282	89	109	375	396
	10 878	11 123	8 278	8 183	17 467	16 902
Autres contrats dérivés						
Capitaux propres	1 234	1 881	1 223	1 401	1 886	1 356
Crédit	8 268	6 712	3 544	4 153	10 842	8 614
Autres	639	511	485	468	1 118	661
	10 141	9 104	5 252	6 022	13 846	10 631
Évaluation à la valeur de marché des instruments dérivés détenus à des fins de transaction	35 680 \$	35 093 \$	23 570 \$	24 342 \$	41 028 \$	37 407 \$
Détenus aux fins de la GAP						
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats de garantie de taux			- \$	- \$	- \$	2 \$
Swaps			1 148	2 169	852	1 671
Options			-	-	1	-
			1 148	2 169	853	1 673
Autres contrats dérivés						
Contrats à terme de gré à gré			290	527	629	1 404
Swaps			906	1 233	1 994	1 881
Options			-	-	-	-
			1 196	1 760	2 623	3 285
Autres contrats dérivés						
Capitaux propres			44	49	50	218
Crédit			34	486	225	228
Autres			-	-	31	-
			78	535	306	446
Évaluation à la valeur de marché des instruments dérivés détenus aux fins de la GAP			2 422 \$	4 464 \$	3 782 \$	5 404 \$
Juste valeur totale des instruments dérivés avant l'incidence des accords généraux de compensation			25 992 \$	28 806 \$	44 810 \$	42 811 \$
Moins : incidence des accords généraux de compensation et des garanties			18 293	18 293	24 076	24 076
Juste valeur totale des instruments dérivés			7 699 \$	10 513 \$	20 734 \$	18 735 \$

1) La juste valeur moyenne de l'évaluation à la valeur de marché des instruments dérivés détenus à des fins de transaction s'est établie comme suit pour l'exercice terminé le 31 octobre 2008 : favorable dans une mesure de 23 077 \$ et défavorable dans une mesure de 21 575 \$. Les montants de la juste valeur moyenne se fondent sur les soldes de fin de mois.

Les montants de l'évaluation à la valeur de marché des dérivés détenus aux fins de la GAP présentés ci-dessus comprennent les instruments dérivés désignés dans des relations de couverture suivants :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2009		2008	
	Favorable	Défavorable	Favorable	Défavorable
Instruments dérivés désignés dans des relations de couverture de juste valeur	565 \$	694 \$	1 391 \$	578 \$
Instruments dérivés désignés dans des relations de couverture de flux de trésorerie	250	1 351	689	1 561
Instruments dérivés désignés dans des relations de couverture d'un investissement net	–	31	15	19
Total des instruments dérivés désignés dans des relations de couverture	815 \$	2 076 \$	2 095 \$	2 158 \$

La Banque a inscrit un gain de 127 millions de dollars (néant en 2008; perte de 11 millions de dollars en 2007) au cours de l'exercice, dont un gain de 51 millions de dollars (gain de 12 millions de dollars en 2008; perte de 20 millions de dollars en 2007) relativement aux couvertures de flux de trésorerie, en raison de la partie inefficace des couvertures désignées. Les couvertures d'un investissement net n'ont pas donné lieu à la constatation d'aucun montant au titre de l'inefficacité. Au cours de l'exercice 2008, la Banque a inscrit une perte cumulative de 162 millions de dollars découlant de l'évaluation à la valeur de marché de dérivés sur taux d'intérêt utilisés aux fins de la gestion de l'actif et du passif et qui n'étaient pas admissibles à la comptabilité de couverture.

28 Acquisitions

a) Acquisitions au Canada

Le 22 septembre 2008, la Banque a mené à bien l'acquisition d'E*Trade Canada au moyen de l'acquisition de la totalité des actions en circulation de celle-ci, en contrepartie d'une somme en espèces de 470 millions de dollars américains.

Au cours du premier trimestre de 2009, la Banque a établi de façon définitive la répartition du coût d'acquisition d'E*Trade Canada (renommée Scotia iTrade) et elle a inscrit un écart d'acquisition de 430 millions de dollars et des actifs incorporels de 32 millions de dollars au bilan consolidé.

Le 12 décembre 2008, la Banque a mené à bien l'acquisition de la participation de 37,6 % de la Financière Sun Life Inc. dans CI Financial Income Fund. La contrepartie s'est composée d'un montant en espèces de 1,55 milliard de dollars, d'actions ordinaires d'une valeur de 500 millions de dollars et d'actions privilégiées à dividende non cumulatif d'une valeur de 250 millions de dollars. Ce placement est comptabilisé selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation.

b) Acquisitions à l'étranger

Exercice à l'étude

Le 3 février 2009, la Banque a acquis une participation supplémentaire de 24 % dans la Thanachart Bank, en Thaïlande, en contrepartie d'environ 270 millions de dollars, ce qui a fait passer la participation de la Banque dans cette dernière de 24,99 % à 49 %. Cette participation demeurera comptabilisée selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation.

Exercice précédent

Au cours du deuxième semestre de 2008, la Banque a fait l'acquisition d'une participation supplémentaire de 20 % dans Scotiabank Peru en contrepartie d'environ 230 millions de dollars, ce qui a fait passer la participation de la Banque dans cette dernière de 78 % à 98 %. Cette opération s'est traduite par une augmentation d'environ 62 millions de dollars de l'écart d'acquisition et une réduction de 164 millions de dollars de la participation sans contrôle dans les filiales.

Le 26 novembre 2007, la Banque a mené à bien l'acquisition de Banco del Desarrollo, au Chili, en acquérant 99,55 % des actions en circulation de celle-ci. Le prix d'achat s'est établi à environ l'équivalent de 1,0 milliard de dollars canadiens, ce qui a représenté un paiement en espèces de 537 milliards de pesos chiliens. Selon les justes valeurs à la date d'acquisition, le prix d'achat total a été réparti de la façon suivante : un montant équivalant à environ 6,5 milliards de dollars canadiens a été attribué aux actifs corporels, soit principalement des prêts acquis, un montant équivalant à 6,3 milliards de dollars canadiens a été attribué aux passifs pris en charge, soit principalement des dépôts, et un montant équivalant à 907 millions de dollars canadiens a été attribué à la valeur estimative des actifs incorporels et de l'écart d'acquisition acquis. Après l'acquisition, la Banque a regroupé les activités de Banco del Desarrollo avec les activités bancaires existantes de Scotiabank Sud Americano, dans le secteur des Opérations internationales.

29 Rapprochement des PCGR du Canada et de ceux des États-Unis

Les états financiers consolidés de la Banque ont été dressés conformément aux PCGR du Canada. Les différences notables à l'égard de la mesure qui existent

entre les PCGR du Canada et les PCGR des États-Unis et ayant une incidence sur les états financiers consolidés sont les suivantes :

Rapprochement du bénéfice net

Pour les exercices terminés les 31 octobre (en millions de dollars)

	Bénéfice net		
	2009	2008	2007
Bénéfice net selon les PCGR du Canada	3 547 \$	3 140 \$	4 045 \$
Avantages sociaux futurs a)	(91)	(24)	(31)
Coûts de restructuration b)	–	(8)	–
Cessions de prêts par titrisation c)	–	–	4
Instruments dérivés et activités de couverture d)	(427)	201	(30)
Gains (pertes) non réalisé(e)s sur les titres reclassés f)	(17)	(63)	(12)
Conversion de prêts en titres de créance f)	39	(16)	29
Tires disponibles à la vente f)	–	(7)	7
Logiciels g)	(3)	(7)	(11)
Rémunération à base d'actions h)	5	(41)	(17)
Incidence fiscale des écarts ci-dessus	119	(20)	32
Bénéfice net selon les PCGR des États-Unis	3 172 \$	3 155 \$	4 016 \$
Dividendes versés sur les actions privilégiées	(186)	(107)	(51) \$
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires selon les PCGR des États-Unis	2 986 \$	3 048 \$	3 965 \$
Bénéfice par action ordinaire selon les PCGR des États-Unis (en dollars) ¹⁾			
De base	2,95 \$	3,09 \$	4,01 \$
Dilué	2,94 \$	3,07 \$	3,98 \$

1) Le bénéfice par action est exprimé en dollars et il est fondé sur le nombre d'actions en circulation.

a) Avantages sociaux futurs

À partir de l'exercice 2007, la Banque a adopté de façon prospective une nouvelle norme des PCGR des États-Unis qui exige : i) la constatation dans l'actif ou le passif, respectivement, de la situation de surcapitalisation ou de sous-capitalisation des régimes de retraite et des autres régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite; et ii) la constatation dans les autres éléments du résultat étendu des gains et des pertes actuariels nets non constatés existants, des coûts et des crédits des services passés et des actifs ou des obligations transitoires nets. La nouvelle norme exige également, à compter de l'exercice 2009, que les actifs des régimes et les obligations au titre des prestations constituées des régimes de retraite à prestations déterminées soient évalués à la fin de l'exercice. Avant l'exercice 2007, aux termes des PCGR des États-Unis, l'excédent de toute obligation au titre des prestations constituées non capitalisées (ainsi que certains autres ajustements) devait être reflété à titre de passif minimum supplémentaire au titre des régimes de retraite au bilan consolidé dressé selon les PCGR des États-Unis avec un ajustement de compensation aux actifs incorporels jusqu'à concurrence des coûts des services passés non constatés, le reste étant inscrit aux autres éléments du résultat étendu. À l'adoption de la nouvelle norme, le passif minimum au titre des régimes de retraite comptabilisé précédemment aux termes des PCGR des États-Unis a été éliminé en tant qu'ajustement transitoire. Bien que la nouvelle norme américaine modifie la façon dont sont présentés au bilan les régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite, la constatation et la mesure de la charge de retraite aux termes des PCGR des États-Unis demeurent inchangées.

Les PCGR du Canada exigent que seul l'écart cumulatif entre les revenus la charge de retraite et les cotisations versées soit constaté au bilan consolidé de la Banque. Les normes canadiennes et américaines sont, pour l'essentiel, uniformes en ce qui a trait à la constatation et à la mesure de la charge de retraite. Il reste cependant un écart entre les PCGR du Canada et les PCGR des États-Unis au chapitre de l'imputation d'une charge aux résultats, attribuable surtout aux différences dans l'amortissement des montants transitoires résultant de l'écart entre les dates d'adoption des anciennes normes et dans le traitement de la provision pour moins-value au titre des prestations de retraite. Les PCGR du Canada exigent la constatation d'une provision pour moins-value au titre des prestations de retraite pour tout excédent de la charge au titre des prestations constituées payée d'avance sur l'avantage futur escompté. Toute variation de la provision pour moins-value au titre des prestations de retraite doit être constatée dans l'état consolidé des résultats. Les PCGR des États-Unis ne permettent pas la constatation d'une telle provision.

L'adoption de cette norme des PCGR des États-Unis en date du 31 octobre 2007 a entraîné une augmentation de 136 millions de dollars des autres actifs, une hausse de 538 millions de dollars des autres passifs et un diminiution de 402 millions de dollars (262 millions de dollars déduction faite des impôts sur le bénéfice) du cumul des autres éléments du résultat étendu. L'adoption de cette nouvelle norme des PCGR des États-Unis n'a eu aucune incidence sur l'état consolidé des résultats de la Banque dressé selon les PCGR des États-Unis pour n'importe quel exercice présenté.

L'adoption en 2009 de la norme exigeant que les actifs et les obligations au titre des prestations constituées des régimes de retraite à prestations déterminées soient évalués à la fin de l'exercice s'est traduite par une augmentation des autres actifs de 2 millions de dollars, une hausse des autres passifs de 22 millions de dollars, une diminution des bénéfices non répartis de 32 millions de dollars (24 millions de dollars déduction faite des impôts sur le bénéfice) et une hausse du cumul des autres éléments du résultat étendu de 6 millions de dollars (4 millions de dollars déduction faite des impôts sur le bénéfice).

b) Coûts de restructuration

Selon les PCGR du Canada, les coûts de restructuration engagés au titre des activités entreprises avant le 1^{er} avril 2003 ont été inscrits à titre de passifs à condition qu'un plan de restructuration détaillant toutes les principales mesures devant être prises ait été approuvé par un membre de la direction d'un niveau adéquat, et qu'il soit peu probable que des changements importants y soient apportés. Selon les PCGR des États-Unis, pour les activités entreprises avant le 1^{er} janvier 2003, des critères supplémentaires ont dû être respectés avant la comptabilisation, y compris le fait que certains coûts de restructuration devaient être engagés moins de un an après la date d'approbation du plan de restructuration. Les charges constatées selon les PCGR du Canada pour certains coûts de restructuration prévus qui n'ont pas été engagés à l'intérieur de cette période de un an ont été contrepassées selon les PCGR des États-Unis et les coûts sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les PCGR du Canada et des États-Unis sont uniformes en ce qui concerne les coûts de restructuration engagés au titre des activités entreprises après le 31 mars 2003.

c) Cessions de prêts par titrisation

En date du 1^{er} juillet 2001, la Banque a adopté prospectivement une nouvelle note d'orientation canadienne concernant la comptabilité relative aux cessions de prêts. Cette note d'orientation est conforme à la norme américaine relative aux cessions de prêts adoptée le 1^{er} avril 2001.

Avant l'adoption de la nouvelle note d'orientation canadienne, les cessions de prêts étaient traitées comme des ventes aux termes des PCGR du Canada, lorsque les risques et les avantages importants liés à la propriété étaient cédés. Les gains sur les cessions de prêts étaient constatés immédiatement, à moins d'un recours à l'égard de la Banque en excédent des pertes prévues, auquel cas les gains étaient considérés comme étant non réalisés et reportés jusqu'à ce qu'ils soient recouverts en espèces et qu'il n'y ait aucun recours à l'égard de ce recouvrement. Selon les PCGR des États-Unis, les gains sur les cessions de prêts qui constituent des ventes sont imputés aux résultats au moment de la vente. Il continuera d'exister des écarts entre le bénéfice calculé selon les PCGR du Canada et celui qui est calculé selon les PCGR des États-Unis jusqu'à ce que les gains reportés ayant trait aux actifs titrisés avant le 1^{er} juillet 2001 aient tous été portés aux résultats selon les PCGR du Canada.

Avant l'harmonisation des PCGR du Canada et des États-Unis, certaines cessions d'actifs n'étaient pas admissibles à la comptabilisation comme une vente aux termes des PCGR des États-Unis. Ces cessions ont été comptabilisées à titre d'arrangements de prêts garantis aux termes des PCGR des États-Unis. Cela a eu pour conséquence de laisser l'actif au bilan consolidé dressé selon les PCGR des États-Unis et d'inscrire un écart net aux résultats calculés selon les PCGR des États-Unis sur la durée des prêts plutôt que d'inscrire immédiatement un gain.

d) Instruments dérivés et activités de couverture

Comme il est décrit à la note 1, les PCGR du Canada et des États-Unis sont uniformes dans l'ensemble en ce qui a trait aux activités de couverture, à la plupart des dérivés incorporés, à la comptabilisation des gains à la conclusion de dérivés évalués au moyen de données non observables du marché et à la présentation de la juste valeur. Les éléments de rapprochement de l'exercice à l'étude entre les PCGR du Canada et les PCGR des États-Unis ont trait principalement à la division des dérivés de crédit incorporés à des structures de titres adossés à des créances avec flux groupés («TCFG») synthétiques et au classement de certaines garanties financières.

e) Classement et perte de valeur des instruments financiers

Le 1^{er} novembre 2008, aux termes des PCGR du Canada, certains titres de créance qui ne sont pas négociés sur un marché actif ont été reclassés dans les prêts et créances, lesquels sont comptabilisés au coût après amortissement. Il est interdit de classer les titres dans les prêts et créances aux termes des PCGR des États-Unis. Par conséquent, certains titres de créance qui sont classés dans les prêts et créances aux termes des PCGR du Canada sont classés dans les titres disponibles à la vente selon les PCGR des États-Unis.

Depuis le 1^{er} mai 2009, selon les PCGR des États-Unis, certains titres de créance disponibles à la vente dépréciés font l'objet d'une réduction de valeur à hauteur des pertes sur créances subies. Aux termes des PCGR du Canada, les titres de créance disponibles à la vente dépréciés sont ramenés à leur juste valeur. Ce changement n'a eu aucune conséquence sur la Banque.

f) Titres

À l'exception de ce qui est décrit au point e), les PCGR du Canada et des États-Unis sont uniformes dans l'ensemble en ce qui a trait aux activités de la Banque relatives à la comptabilisation des titres. Les différences importantes entre les PCGR du Canada et les PCGR des États-Unis pour l'exercice 2008 et les exercices antérieurs sont présentées ci-dessous.

Selon les PCGR du Canada, les titres sont comptabilisés à la date de règlement. Aux termes des PCGR des États-Unis, les titres doivent être comptabilisés à la date de transaction.

Selon les PCGR du Canada, les titres de créance acquis dans le cadre de la restructuration d'un prêt avant le 1^{er} mai 2003 étaient inscrits à leur valeur comptable nette. Selon les PCGR des États-Unis, les titres de créance sont inscrits à leur juste valeur et l'écart entre la valeur comptable des prêts et la juste valeur des titres de créance acquis est inscrit aux résultats. Dans le cas de titres de créance acquis dans le cadre de la restructuration d'un prêt après le 30 avril 2003, les PCGR du Canada sont conformes aux PCGR des États-Unis.

Avant l'exercice 2007, certains titres comportant des dérivés incorporés, qui étaient comptabilisés comme titres disponibles à la vente, ont été reclassés dans les titres détenus à des fins de transaction. Aux termes des PCGR du Canada, ces titres étaient classés comme des titres de placement.

Tel qu'il est décrit à la note 1, les PCGR du Canada ont été modifiés en octobre 2008 de manière à permettre le reclassement des actifs financiers non dérivés hors de la catégorie des instruments détenus à des fins de transaction dans certaines situations exceptionnelles. En ce qui a trait à l'exercice 2008, la Banque a retiré certains actifs déterminés de la catégorie des instruments détenus à des fins de transaction pour les reclasser dans les titres disponibles à la vente, avec prise d'effet le 1^{er} août 2008, tel que le permettent les PCGR du Canada. Aux termes des PCGR des États-Unis, ce reclassement a pris effet le 31 octobre 2008.

g) Logiciels

Les PCGR des États-Unis exigent que les coûts liés aux logiciels admissibles soient capitalisés et amortis sur la durée de vie utile du logiciel. Avant le 1^{er} novembre 2003, ces coûts étaient passés en charges au moment où ils étaient engagés, conformément aux PCGR du Canada. Pour les coûts liés aux logiciels passés en charges postérieurement au 1^{er} novembre 2003, les PCGR du Canada et des États-Unis sont uniformes.

h) Rémunération à base d'actions

La Banque a adopté, en date du 1^{er} novembre 2005, avec application prospective modifiée, une nouvelle norme américaine qui modifie la façon de comptabiliser la rémunération à base d'actions en ce qui a trait aux nouvelles attributions ou à toute attribution modifiée, rachetée ou annulée après la date d'entrée en vigueur. L'adoption prospective de la norme exige l'utilisation de la méthode de la juste valeur, plutôt que la méthode fondée sur la valeur intrinsèque pour évaluer et comptabiliser le coût des services fournis par les salariés en échange d'une attribution liée aux actions ordinaires de la Banque. Le régime d'options sur actions à l'intention des salariés de la Banque a subi l'incidence la plus importante.

La charge de rémunération à base d'actions aux termes des PCGR des États-Unis a été calculée au moyen du modèle d'évaluation d'options de Black et Scholes et à l'aide des hypothèses moyennes pondérées suivantes :

Aux	31 octobre 2009	31 octobre 2008
Taux d'intérêt sans risque	1,71 %	2,46 %
Rendement prévu de l'action	4,27 %	3,76 %
Volatilité prévue	33,4 %	38,2 %
Durée prévue des options	6,5 ans	6,0 ans

Aux termes des PCGR du Canada, la Banque utilise la méthode fondée sur la valeur intrinsèque pour comptabiliser la charge de rémunération à base d'actions se rapportant à toutes les attributions classées à titre de passifs. Le 1^{er} novembre 2005, la Banque a adopté la nouvelle prise de position qui modifie la façon de comptabiliser la rémunération à base d'actions des salariés admissibles à la retraite avant la date d'acquisition des droits et elle l'a appliquée de façon rétrospective. Une modification correspondante a également été apportée aux PCGR des États-Unis; cependant, aux termes des PCGR des États-Unis, cette modification doit être appliquée de façon prospective pour les attributions consenties au cours de l'exercice 2006 et par la suite.

i) Passif et capitaux propres

Conformément aux PCGR du Canada, les titres fiduciaires de la Banque Scotia émis par la Fiducie de Capital Scotia sont comptabilisés en tant qu'obligations au titre des instruments de capitaux propres. Selon les PCGR des États-Unis, ces titres qui comportent des modalités de conversion ou de rachat conditionnel sont comptabilisés à titre de participation sans contrôle dans les filiales.

j) Garanties hors trésorerie

Selon les PCGR du Canada, une garantie hors trésorerie reçue dans le cadre d'une opération de prêt de titres n'est pas comptabilisée dans le bilan consolidé. Selon les PCGR des États-Unis, une garantie reçue dans le cadre d'une opération où la Banque prête des titres en tant que capital est comptabilisée comme un emprunt garanti au bilan consolidé.

L'ajustement au titre des garanties hors trésorerie reçues dans le cadre d'opérations de prêt de titres a donné lieu à une augmentation de 5 750 millions de dollars (6 905 millions de dollars en 2008) des autres actifs et à une augmentation de 5 750 millions de dollars (6 905 millions de dollars en 2008) des autres passifs.

k) Résultat étendu

Les PCGR du Canada et des États-Unis exigent la présentation d'un état du résultat étendu distinct. Cette exigence n'est entrée en vigueur que le 1^{er} novembre 2006 en ce qui a trait aux PCGR du Canada. Les principaux éléments de rapprochement des PCGR du Canada et des PCGR des États-Unis relatifs au résultat étendu pour l'exercice 2007 proviennent essentiellement de la contrepassation de certains ajustements au titre des couvertures comptabilisés selon les PCGR des États-Unis avant le 1^{er} novembre 2006 et des remboursements et de l'échéance de titres de créance acquis dans le cadre d'une restructuration de prêts avant le 1^{er} mai 2003. Les éléments de rapprochement pour l'exercice 2008 comprennent également le reclassement des pertes sur les structures de titres adossés à des créances avec flux groupés synthétiques et les variations des actifs et des passifs se rapportant aux avantages sociaux futurs. Les éléments de rapprochement pour l'exercice 2009 comprennent aussi le reclassement de certains titres de créance dans les prêts et créances aux termes des PCGR du Canada.

l) Participation sans contrôle dans les filiales

Conformément aux PCGR des États-Unis, la participation sans contrôle dans les filiales est présentée séparément.

m) Impôts sur le bénéfice

Le 1^{er} novembre 2007, la Banque a adopté, aux fins des PCGR des États-Unis, la norme *Accounting for Uncertainty in Income Taxes* énoncée dans le ASC Topic 740, « Income Taxes », du FASB. Cette norme prescrit un seuil de constatation et une caractéristique d'évaluation pour la constatation et l'évaluation dans les états financiers d'une position fiscale incertaine prise ou qui devrait être prise dans une déclaration fiscale.

La norme prévoit une approche en deux étapes pour l'évaluation des positions fiscales : 1) pour qu'une position fiscale soit constatée, il doit être plus probable qu'improbable qu'elle sera maintenue sur la seule base de ses caractéristiques techniques et; 2) l'économie correspond au montant le plus élevé de cette position qui, de façon plus probable qu'improbable, sera maintenue au moment du règlement. L'écart entre l'économie constatée au titre d'une position conformément au modèle des PCGR des États-Unis et l'avantage fiscal réclamé dans une déclaration fiscale est désigné par le terme économie d'impôts non constatée.

L'adoption de la norme *Accounting for Uncertainty in Income Taxes* énoncée dans le ASC Topic 740, « Income Taxes », du FASB n'a pas eu de conséquences notables sur les bénéfices non répartis d'ouverture aux termes des PCGR des États-Unis en 2008. Les économies d'impôts non constatées se chiffraient à 490 millions de dollars au 1^{er} novembre 2008. Une augmentation nette de 50 millions de dollars a été enregistrée en 2009 en raison de positions fiscales prises au cours de l'exercice à l'étude et d'exercices antérieurs. La constatation du solde de 540 millions de dollars de ces économies d'impôts non constatées pour 2009 viendrait modifier le taux d'imposition effectif. Il est difficile de prévoir dans quelle mesure les économies d'impôts non constatées varieront au cours des 12 prochains mois. La Banque exerce ses activités au Canada, aux États-Unis et dans d'autres territoires, où elle peut faire l'objet d'un examen des autorités fiscales.

État consolidé du résultat étendu

Pour les exercices terminés les 31 octobre (en millions de dollars)

	2009			2008	2007
	PCGR du Canada	Ajustements	PCGR des États-Unis		
Bénéfice net	3 547 \$	(375) \$	3 172 \$	3 155 \$	4 016 \$
Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts sur le bénéfice					
Variation des gains (pertes) de change non réalisé(e)s, après prise en compte des activités de couverture ¹⁾	(1 736)	(3)	(1 739)	2 442	(2 230)
Variation des gains (pertes) non réalisé(e)s sur les titres disponibles à la vente, après prise en compte des activités de couverture ²⁾	894	409	1 303	(1 683)	(141)
Variation des gains (pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie ³⁾	43	–	43	(525)	115
Variation de l'actif et du passif au titre des régimes de retraite ⁴⁾	–	(548)	(548)	35	–
Total des autres éléments du résultat étendu	(799) \$	(142) \$	(941) \$	269 \$	(2 256) \$
Total du résultat étendu	2 748 \$	(517) \$	2 231 \$	3 424 \$	1 760 \$

Cumul des autres éléments du résultat étendu⁵⁾

Pour les exercices terminés les 31 octobre (en millions de dollars)

	2009			2008	2007
	PCGR du Canada	Ajustements	PCGR des États-Unis		
Gains (pertes) de change non réalisé(e)s, après prise en compte des activités de couverture	(3 917) \$	(45) \$	(3 962) \$	(2 223) \$	(4 665) \$
Gains (pertes) non réalisé(e)s sur les titres disponibles à la vente, après prise en compte des activités de couverture	540	(219)	321	(982)	701
Instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(423)	1	(422)	(465)	60
Avantages sociaux futurs ⁶⁾	–	(795)	(795)	(251)	(286)
Total du cumul des autres éléments du résultat étendu	(3 800) \$	(1 058) \$	(4 858) \$	(3 921) \$	(4 190) \$

- 1) Les montants établis selon les PCGR des États-Unis sont présentés déduction faite d'une charge d'impôts de 328 \$ (économie de 159 \$ en 2008; charge de 427 \$ en 2007).
- 2) Les montants établis selon les PCGR des États-Unis sont présentés déduction faite d'une charge d'impôts de 570 \$ (économie de 717 \$ en 2008; économie de 65 \$ en 2007).
- 3) Les montants établis selon les PCGR des États-Unis sont présentés déduction faite d'une charge d'impôts de 44 \$ (économie de 246 \$ en 2008; charge de 48 \$ en 2007).
- 4) Les montants établis selon les PCGR des États-Unis sont présentés déduction faite d'une économie d'impôts de 290 \$ (charge de 12 \$ en 2008; sans objet pour 2007).
- 5) Tous les montants sont présentés déduction faite des impôts sur le bénéfice.
- 6) Les ajustements de 2009 et de 2007 tiennent compte de l'adoption d'une nouvelle norme relative aux avantages sociaux futurs, tel qu'il est indiqué au point a) ci-dessus.

Bilan consolidé condensé

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2009			2008		
	PCGR du Canada	Ajustements	PCGR des États-Unis	PCGR du Canada	Ajustements	PCGR des États-Unis
Actif						
Liquidités	43 278 \$	– \$	43 278 \$	37 318 \$	– \$	37 318 \$
Titres						
Détenus à des fins de transaction	58 067	(314) ^f	57 753	48 292	721 ^f	49 013
Disponibles à la vente	55 699	7 244 ^{ef}	62 943	38 823	(55) ^f	38 768
Placements comptabilisés à la valeur de consolidation	3 528	–	3 528	920	–	920
Titres pris en pension	17 773	–	17 773	19 451	–	19 451
Prêts	266 302	(6 197) ^{cd,e}	260 105	288 680	1 668 ^{cd}	290 348
Instruments dérivés	25 992	163 ^d	26 155	44 810	–	44 810
Autres	25 877	11 242 ^b	37 119	29 331	9 258 ^{si}	38 589
	496 516 \$	12 138 \$	508 654 \$	507 625 \$	11 592 \$	519 217 \$
Passif et capitaux propres						
Passif						
Dépôts	350 419 \$	1 596 ^{cd} \$	352 015 \$	346 580 \$	1 668 ^{cd} \$	348 248 \$
Instruments dérivés	28 806	(5) ^d	28 801	42 811	(9) ^d	42 802
Autres	85 521	11 944 ^b	97 465	91 238	10 198 ^{bi}	101 436
Participation sans contrôle dans les filiales	554	(554) ^j	–	502	(502) ^j	–
Débiteures subordonnées	5 944	–	5 944	4 352	–	4 352
Obligations au titre des instruments de capitaux propres	500	(500) ^j	–	500	(500) ^j	–
	471 744 \$	12 481 \$	484 225 \$	485 983 \$	10 855 \$	496 838 \$
Participation sans contrôle dans les filiales	– \$	1 054^{kl} \$	1 054 \$	– \$	1 002^{kl} \$	1 002 \$
Capitaux propres						
Capital-actions						
Actions privilégiées	3 710 \$	– \$	3 710 \$	2 860 \$	– \$	2 860 \$
Actions ordinaires et surplus d'apport	4 946	–	4 946	3 829	–	3 829
Bénéfices non répartis	19 916	(339) ^{pi}	19 577	18 549	60 ^{pi}	18 609
Cumul des autres éléments du résultat étendu	(3 800)	(1 058) ^{pi}	(4 858)	(3 596)	(325) ^{pi}	(3 921)
	24 772 \$	(1 397) \$	23 375 \$	21 642 \$	(265) \$	21 377 \$
	496 516 \$	12 138 \$	508 654 \$	507 625 \$	11 592 \$	519 217 \$

Le renvoi aux notes se rapporte aux écarts entre les PCGR décrits ci-dessus.

1) Voir a, b, c, d, e, f, g, j.

3) Voir a, b, c, d, f, g, h.

5) Voir a, b, c, d, f, g, j.

7) Voir a, b, c, d, f, g, h.

2) Voir a, c, f, h, j.

4) Voir a, d, e, f, k.

6) Voir a, c, f, h, j.

8) Voir a, d, f, k.

Modifications futures de conventions comptables

Regroupements d'entreprises et participations sans contrôle

Les normes ASC Topic 805, « Business Combinations », et ASC Topic 810, « Consolidations », du FASB s'appliqueront à tous les regroupements d'entreprises ayant lieu à compter du 1^{er} novembre 2009 aux fins des PCGR des États-Unis. Aux termes de ces normes, la plupart des actifs identifiables, des passifs, des participations sans contrôle et des écarts d'acquisition comptabilisés dans le cadre d'un regroupement d'entreprises devront être inscrits à leur juste valeur intégrale, les frais d'acquisition et de restructuration connexes devront être passés en charges plutôt que capitalisés dans la contrepartie de l'acquisition et les participations sans contrôle devront être présentées à titre de composante distincte des capitaux propres.

Instruments dérivés et activités de couverture

Les obligations d'informations énoncées dans la norme ASC Topic 815, « Derivatives and Hedging », du FASB prescrivent que des informations plus détaillées soient fournies sur les dérivés et les éléments couverts ainsi que sur leur incidence sur la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie d'une entreprise. Ces exigences s'appliqueront à compter du 1^{er} novembre 2009 en ce qui a trait aux PCGR des États-Unis.

Comptabilisation des cessions d'actifs financiers et consolidation des entités à détenteurs de droits variables

Des modifications ont été apportées aux exigences relatives à la comptabilisation des cessions d'actifs financiers dans le ASC Topic 860-10, « Transfers and Servicing », du FASB. La notion de structure d'accueil admissible (« SAA ») a été supprimée dans cette nouvelle norme, qui fournit des lignes directrices supplémentaires à l'égard de la comptabilisation des cessions d'actifs financiers. Des modifications ont été apportées parallèlement au ASC Topic 810-10, « Consolidation of Variable Interest Entities », du FASB. Cette nouvelle norme s'appliquera aux anciennes SAA. En outre, cette nouvelle norme modifie la méthode d'établissement du principal bénéficiaire d'une entité à détenteurs de droits variables, qui n'est plus déterminé selon un modèle axé sur les risques et avantages quantitatifs, mais plutôt sur un modèle qualitatif fondé sur le contrôle et des données économiques. La nouvelle norme exige également que l'analyse permettant de déterminer le principal bénéficiaire soit refaite lorsque des changements de situation se produisent. Ces deux normes s'appliqueront à compter du 1^{er} novembre 2010 en ce qui a trait aux PCGR des États-Unis.

Principales filiales¹⁾

Au 31 octobre 2009 (en millions de dollars)

Emplacement du siège social

Valeur comptable des actions

Au Canada

Fiducie de Capital Scotia	Toronto (Ontario)	121 \$
BNS Investments Inc.	Toronto (Ontario)	10 701 \$
Compagnie Montréal Trust du Canada	Montréal (Québec)	
Scotia Merchant Capital Corporation	Toronto (Ontario)	
BNS Investments Inc.	Toronto (Ontario)	
Banque Dundee du Canada	Toronto (Ontario)	799 \$
Maple Trust Company	Toronto (Ontario)	210 \$
National Trustco Inc.	Toronto (Ontario)	558 \$
La Société de fiducie Banque de Nouvelle-Écosse	Toronto (Ontario)	
Compagnie Trust National	Stratford (Ontario)	
RoyNat Inc.	Toronto (Ontario)	14 \$
Scotia Capital Inc.	Toronto (Ontario)	300 \$
1548489 Ontario Limited	Toronto (Ontario)	516 \$
Scotia iTrade Corp.	Toronto (Ontario)	
Gestion de placements Scotia Cassels Limitée	Toronto (Ontario)	40 \$
Avantage Concessionnaire Scotia inc.	Burnaby (Colombie-Britannique)	54 \$
Agence d'assurances Scotia Inc.	Toronto (Ontario)	– \$
ScotiaVie, Compagnie d'assurance	Toronto (Ontario)	71 \$
Société hypothécaire Scotia	Toronto (Ontario)	304 \$
Placements Scotia Inc.	Toronto (Ontario)	538 \$
Fiducie de Capital Banque Scotia ²⁾	Toronto (Ontario)	22 \$
Fiducie de billets secondaires Banque Scotia ²⁾	Toronto (Ontario)	3 \$
Fiducie de catégorie 1 (Tier 1) Banque Scotia ²⁾	Toronto (Ontario)	6 \$

À l'étranger

The Bank of Nova Scotia Berhad	Kuala Lumpur, Malaisie	191 \$
The Bank of Nova Scotia International Limited	Nassau, Bahamas	9 354 \$
Scotiabank Caribbean Treasury Limited	Nassau, Bahamas	
BNS International (Barbados) Limited	Warrens, Barbade	
Grupo BNS de Costa Rica, S.A.	San Jose, Costa Rica	
The Bank of Nova Scotia Asia Limited	Singapour	
The Bank of Nova Scotia Trust Company (Bahamas) Ltd.	Nassau, Bahamas	
Scotiabank & Trust (Cayman) Ltd.	Grand Caïman, Îles Caïmans	
Scotia Insurance (Barbados) Limited	Warrens, Barbade	
Scotiabank (Bahamas) Limited	Nassau, Bahamas	
Scotiabank (British Virgin Islands) Limited	Road Town, Tortola, I.V.B.	
Scotiabank (Hong Kong) Limited	Hong Kong, Chine	
Scotiabank (Ireland) Limited	Dublin, Irlande	
Scotia Group Jamaica Limited (71,8 %)	Kingston, Jamaïque	410 \$
The Bank of Nova Scotia Jamaica Limited	Kingston, Jamaïque	
Scotia DBG Investments Limited (77,0 %)	Kingston, Jamaïque	
Grupo Financiero Scotiabank Inverlat, S.A. de C.V. (97,3 %)	Mexico, D.F., Mexique	2 157 \$
Nova Scotia Inversiones Limitada	Santiago, Chili	1 838 \$
Scotiabank Sud Americano, S.A. (99,7 %)	Santiago, Chili	
Banco del Desarrollo (99,55 %)	Santiago, Chili	
Scotia Capital (USA) Inc.	New York, New York	³⁾
Scotia Holdings (US) Inc.	Houston, Texas	⁴⁾
The Bank of Nova Scotia Trust Company of New York	New York, New York	
Scotiabanc Inc.	Houston, Texas	
Scotia International Limited	Nassau, Bahamas	703 \$
Scotiabank Anguilla Limited	The Valley, Anguilla	
Scotiabank de Puerto Rico	Hato Rey, Puerto Rico	231 \$
Scotiabank El Salvador, S.A. (99,5 %)	San Salvador, El Salvador	402 \$
Scotiabank Europe plc	Londres, Angleterre	2 059 \$
Scotiabank Peru S.A.A. (97,7 %)	Lima, Pérou	1 550 \$
Scotiabank Trinidad and Tobago Limited (50,9 %)	Port of Spain, Trinité-et-Tobago	201 \$

1) Sauf indication contraire, la Banque détient 100 % des actions avec droit de vote en circulation de chacune des filiales. La liste ne comprend que les filiales importantes.

2) Conformément aux normes comptables en vigueur, cette entité n'est pas consolidée, du fait que la Banque n'en est pas le principal bénéficiaire.

3) La valeur comptable de cette filiale est prise en compte avec celle de Scotia Capitaux Inc., sa société mère.

4) La valeur comptable de cette filiale est prise en compte avec celle de BNS Investments Inc., sa société mère.

Information à l'intention des actionnaires

Assemblée annuelle

Les actionnaires sont invités à assister à la 178^e Assemblée annuelle des actionnaires ordinaires de la Banque Scotia, qui se tiendra le 8 avril 2010, au Sheraton Hotel Newfoundland, 115 Cavendish Square, St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador), Canada, à 10 h (heure avancée de Terre-Neuve).

Renseignements sur le portefeuille d'actions et les dividendes

Les actionnaires peuvent obtenir des renseignements sur leur portefeuille d'actions et les dividendes en communiquant avec l'agent des transferts.

Service de dépôt direct

Les actionnaires qui le désirent peuvent faire déposer les dividendes qui leur sont distribués directement dans leurs comptes tenus par des institutions financières membres de l'Association canadienne des paiements. Pour ce faire, il suffit d'écrire à l'Agent des transferts.

Régime de dividendes et d'achat d'actions

Le régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions de la Banque Scotia permet aux actionnaires ordinaires et privilégiés d'acquiescer d'autres actions ordinaires en réinvestissant leurs dividendes en espèces sans avoir à acquiescer de frais de courtage ou d'administration.

Les actionnaires admissibles ont également la possibilité d'affecter, au cours de chaque exercice, une somme ne dépassant pas 20 000 \$ à l'achat d'actions ordinaires supplémentaires de la Banque. Les actionnaires titulaires de débentures subordonnées entièrement nominatives de la Banque peuvent également affecter aux mêmes fins le montant des intérêts perçus sur ces dernières. Tous les frais liés à la gestion du régime sont à la charge de la Banque.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur le régime, il suffit de communiquer avec l'Agent des transferts.

Inscription boursière

Les actions ordinaires de la Banque sont inscrites à la cote des Bourses de Toronto et de New York.

Les actions privilégiées de la Banque des séries 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 20, 22, 24, 26 et 28 sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto.

Symboles boursiers

ACTION	SYMBOLE AU TÉLÉSCRIPTEUR	CODE CUSIP
Actions ordinaires	BNS	064149 10 7
Actions privilégiées, série 12	BNS.PR.J	064149 81 8
Actions privilégiées, série 13	BNS.PR.K	064149 79 2
Actions privilégiées, série 14	BNS.PR.L	064149 78 4
Actions privilégiées, série 15	BNS.PR.M	064149 77 6
Actions privilégiées, série 16	BNS.PR.N	064149 76 8
Actions privilégiées, série 17	BNS.PR.O	064149 75 0
Actions privilégiées, série 18	BNS.PR.P	064149 74 3
Actions privilégiées, série 20	BNS.PR.Q	064149 72 7
Actions privilégiées, série 22	BNS.PR.R	064149 69 3
Actions privilégiées, série 24	BNS.PR.S	064149 13 1
Actions privilégiées, série 26	BNS.PR.T	064149 67 7
Actions privilégiées, série 28	BNS.PR.X	064149 65 1

Dates de paiement des dividendes pour 2010

Dates de clôture des registres et de paiement des dividendes déclarés sur les actions ordinaires et privilégiées, sous réserve de l'approbation du conseil d'administration.

DATES DE CLÔTURE DES REGISTRES	DATES DE PAIEMENT
5 janvier	27 janvier
6 avril	28 avril
6 juillet	28 juillet
5 octobre	27 octobre

Prochaine assemblée annuelle

Pour l'exercice 2010, l'Assemblée annuelle se tiendra le 5 avril 2011, à Halifax (Nouvelle-Écosse).

Cours au jour de l'évaluation

Aux fins de l'impôt sur le bénéfice au Canada, le cours des actions ordinaires de La Banque de Nouvelle-Écosse a été établi à 31,13 \$ par action le 22 décembre 1971, jour de l'évaluation, ce qui correspond au cours de 2,594 \$ déterminé à la suite du fractionnement d'actions à raison de deux pour une survenu en 1976, du fractionnement d'actions à raison de trois pour une survenu en 1984 et du fractionnement d'actions à raison de deux pour une survenu en 1998. Le dividende en actions de 2004 n'a pas eu d'incidence sur la valeur au jour de l'évaluation, les actions reçues dans le cadre de ce dividende en actions n'étant pas incluses dans le groupe des actions émises avant 1971.

Envoi de documents en plusieurs exemplaires

Il se pourrait que certains actionnaires de La Banque de Nouvelle-Écosse reçoivent plus d'un exemplaire des documents qui leur sont destinés, par exemple le présent Rapport annuel. Bien que nous nous efforcions d'éviter une telle duplication de l'information, si des actionnaires figurent plusieurs fois sur la liste d'envoi parce qu'ils y sont inscrits sous des adresses ou des noms différents, cela peut donner lieu à des envois multiples.

Les actionnaires concernés qui désirent mettre fin à ces envois multiples sont priés de communiquer avec l'Agent des transferts afin que soient prises les dispositions nécessaires.

Cotes de crédit

CRÉANCE/DÉPÔTS DE PREMIER RANG À LONG TERME

DBRS	AA
Fitch	AA-
Moody's	Aa1
Standard & Poor's	AA-

DÉPÔTS À COURT TERME/EFFETS DE COMMERCE

DBRS	R-1(élevé)
Fitch	F1+
Moody's	P-1
Standard & Poor's	A-1+

CRÉANCE DE SECOND RANG

DBRS	AA(bas)
Fitch	A+
Moody's	Aa2
Standard & Poor's	A+

ACTIONS PRIVILÉGIÉES

DBRS	Pfd-1(bas)
Moody's	Aa3
Standard & Poor's	A

Glossaire

Acceptation bancaire («AB») : Titre de créance à court terme négociable, garanti contre commission par la banque de l'émetteur.

Actif pondéré en fonction du risque : Actif pondéré en fonction du risque de crédit calculé à l'aide de formules stipulées par l'accord de Bâle et fondées sur le degré de risque de crédit pour chaque catégorie de contreparties. Les instruments hors bilan sont convertis en équivalents au bilan, selon des facteurs de conversion précis, avant l'application des mesures de pondération du risque pertinentes. La Banque a recours tant à des modèles internes qu'à des approches standard pour calculer le capital lié au risque de marché et elle a recours à une approche standard pour calculer le capital lié au risque opérationnel. La conversion de ces exigences en matière de capital en actif pondéré en fonction du risque équivalent est effectuée au moyen de la multiplication par un facteur de 12,5.

Actifs sous administration et actifs sous gestion : Actifs qui appartiennent à des clients auxquels la Banque procure des services de gestion et de garde. Ces actifs ne sont pas inscrits au bilan consolidé de la Banque.

Base de mise en équivalence fiscale («BMEF») : Majoration du revenu exonéré d'impôt gagné sur certains titres jusqu'à un montant équivalent avant impôts. Cette exonération permet d'évaluer et de comparer uniformément le revenu d'intérêts net provenant de sources imposables et celui provenant de sources non imposables.

BSIF : Bureau du surintendant des institutions financières du Canada, qui constitue l'autorité de réglementation des banques canadiennes.

Capital : Le capital se compose des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, des actions privilégiées à dividende non cumulatif, des obligations au titre des instruments de capitaux propres et des débetures subordonnées. Le capital contribue à la croissance de l'actif, constitue un coussin contre les pertes sur prêts et protège les déposants.

Contrat à terme standardisé : Engagement d'acheter ou de vendre un montant fixé de marchandises, de titres ou de devises à une date et à un prix stipulés d'avance. Les contrats à terme standardisés sont négociés sur des bourses reconnues. Les gains ou pertes sur ces contrats sont réglés chaque jour en fonction des cours de clôture.

Contrat de change : Engagement d'acheter ou de vendre un montant donné d'une monnaie à une date fixe et à un taux de change stipulé d'avance.

Contrat de garantie de taux : Contrat négocié entre deux parties en vertu duquel un taux d'intérêt fixé s'applique à un montant nominal de référence pour une période prédéterminée. L'écart entre le taux établi par contrat et le taux en vigueur sur le marché est versé en espèces à la date de règlement. Ce genre de contrat offre une protection contre les fluctuations futures des taux d'intérêt ou permet d'en tirer parti.

Courbe de rendement : Représentation graphique de la structure par échéance des taux d'intérêt où sont tracées des courbes de taux de rendement de titres obligataires de même ordre selon leur terme jusqu'à échéance.

Couverture : Opération réalisée dans le but de réduire ou de compenser l'exposition aux risques de prix, de taux d'intérêt ou de change en prenant des positions qui devraient permettre de compenser les variations des conditions du marché.

Entité à détenteurs de droits variables : Entité dont les capitaux propres à risque sont insuffisants pour lui permettre de financer elle-même ses activités ou lorsque ses détenteurs d'instruments de capitaux propres ne réunissent pas, collectivement, certaines des caractéristiques d'une participation financière conférant le contrôle.

Évaluation à la valeur de marché : Évaluation à la juste valeur de certains instruments financiers à la date de clôture.

Instruments de crédit structuré : Vaste gamme de produits financiers qui comprend les titres adossés à des créances avec flux groupés, les titres adossés à des prêts avec flux groupés, les véhicules de placement structuré et les titres adossés à des actifs. Ces instruments représentent des placements dans des groupes d'actifs adossés à des créances, dont la valeur est avant tout tributaire du rendement des groupes sous-jacents.

Instruments hors bilan : Engagements de crédit indirects, y compris les engagements de crédit en vertu desquels aucune somme n'a été prélevée et les instruments dérivés.

Juste valeur : Montant de la contrepartie dont il serait convenu dans le cadre d'une opération conclue dans des conditions normales de concurrence entre des parties consentantes et agissant en toute connaissance de cause.

Lettres de crédit de soutien et lettres de garantie : Engagements de la Banque d'effectuer des paiements pour le compte de clients ne pouvant pas respecter leurs obligations envers des tiers. La Banque possède un droit de recours contre les clients auxquels elle avance ainsi des fonds.

Marge nette sur intérêts : Revenu d'intérêts net, sur une base de mise en équivalence fiscale, en pourcentage du total des actifs moyens.

Mises en pension : Ou encore «Obligations relatives aux titres mis en pension», soit une opération à court terme dans le cadre de laquelle la Banque vend des actifs, généralement des obligations d'administrations publiques, à un client et convient au même moment de les lui racheter à une date et à un prix déterminés. Il s'agit d'une forme de financement à court terme.

Montant nominal de référence : Montant prévu au contrat ou montant en capital devant servir à payer certains instruments hors bilan tels que des contrats de garantie de taux, des

swaps de taux d'intérêt et de devises. Ce montant est dit «nominal» parce qu'il ne fait pas lui-même l'objet d'un échange, mais constitue uniquement une référence pour le calcul des montants qui changent effectivement de main.

Obligation au titre des instruments de capitaux propres : Instrument financier généralement admissible à titre de capital réglementaire, qui peut être réglé pour un nombre variable d'instruments de capitaux propres de la Banque.

Option : Contrat entre un acheteur et un vendeur conférant à l'acheteur de l'option le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre une marchandise, un instrument financier ou une devise en particulier à un prix ou à un taux préétabli, au plus tard à une date future convenue d'avance.

Point de base : Unité de mesure équivalant à un centième de un pour cent.

Prêt douteux : Prêt dans le cas duquel la Banque n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer les intérêts et le capital à la date prévue, ou à l'égard duquel un paiement prévu par contrat est en souffrance à la fin d'une période prescrite. Les intérêts ne sont pas comptabilisés dans le cas d'un prêt douteux.

Prises en pension : Ou encore «titres pris en pension», soit une opération à court terme dans le cadre de laquelle la Banque achète des actifs, généralement des obligations d'administrations publiques, à un client et convient au même moment de les lui revendre à une date et à un prix déterminés. Il s'agit d'une forme de prêt garanti à court terme.

Produit dérivé : Contrat financier dont la valeur est fonction d'un cours ou d'un prix, d'un taux d'intérêt, d'un taux de change ou d'un indice boursier sous-jacent. Les contrats à terme, les options et les swaps sont tous des instruments dérivés.

Provision générale : Provision constituée par la Banque pour tenir compte des pertes sur créances qui sont survenues à la date de clôture, mais qui n'ont pas encore été expressément déterminées au cas par cas.

Provision pour pertes sur créances : Montant mis en réserve qui, de l'avis de la direction, suffit à absorber toutes les pertes sur créances découlant des éléments inscrits au bilan et hors bilan. Cette provision inclut des provisions spécifiques, des provisions sectorielles et une provision générale.

Ratio de productivité : Mesure de l'efficacité avec laquelle la Banque engage des frais pour produire des revenus. Ce ratio indique, en pourcentage, le rapport entre les frais autres que d'intérêts et la somme du revenu d'intérêts net (sur une base de mise en équivalence fiscale) et des autres revenus. Une diminution de ce ratio indique une hausse de la productivité.

Ratio des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires : Rapport entre les capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires et l'actif pondéré en fonction du risque. Les capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires constituent généralement l'une des mesures les plus importantes de la vigueur du capital d'une banque, et il est souvent utilisé par les agences de notation et les investisseurs afin d'évaluer la situation de capital d'une banque. Le ratio des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires représente le total des capitaux propres, plus la participation sans contrôle dans les filiales, moins les actions privilégiées, les écarts d'acquisition et les actifs incorporels non amortis.

Ratios du capital de catégorie 1 et du capital total : Rapport entre le capital et l'actif pondéré en fonction du risque, tels qu'ils sont stipulés par le BSIF, conformément aux lignes directrices de la Banque des règlements internationaux. Le capital de catégorie 1, qui est considéré comme le plus permanent, se compose surtout des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, de la participation sans contrôle dans les filiales et des obligations au titre des instruments de capitaux propres, plus les actions privilégiées à dividende non cumulatif, moins les écarts d'acquisition et les actifs incorporels non admissibles et non amortis. Le capital de catégorie 2 se compose surtout de débetures subordonnées et de la tranche admissible de la provision générale. Ensemble, le capital de catégorie 1 et le capital de catégorie 2, moins certaines déductions, constituent le capital total réglementaire.

Rendement des capitaux propres : Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires exprimé en pourcentage des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires.

SWAP : Un swap de taux d'intérêt est un contrat visant l'échange de flux de paiements d'intérêts, habituellement un à taux variable contre un à taux fixe, pour une période donnée et portant sur un montant nominal de référence. Un swap de devises est un contrat visant l'échange de paiements dans différentes devises, sur des périodes déterminées à l'avance.

Titrisation : Processus dans le cadre duquel des actifs financiers (généralement des prêts) sont cédés à une fiducie qui émet habituellement différentes catégories de titres adossés à des créances à des investisseurs afin de financer l'achat de prêts. La Banque comptabilise normalement ces opérations comme des ventes, sous réserve de certaines conditions; les prêts en cause sont donc retirés du bilan consolidé de la Banque.

Valeur à risque («VAR») : Estimation de la perte de valeur qui, à l'intérieur d'un intervalle de confiance déterminé, pourrait éventuellement découler du fait que la Banque maintienne une position pendant une période déterminée.

Glossaire de l'accord de Bâle II



Paramètres du risque de crédit

Exposition en cas de défaut («ecd») : correspond normalement à l'exposition brute prévue, soit le montant en cours au titre de l'exposition liée à des éléments figurant au bilan et le montant équivalent de prêt au titre de l'exposition liée à des éléments hors bilan.

Probabilité de défaut («pd») : correspond à la mesure, exprimée en pourcentage, de la probabilité que l'emprunteur se trouve en situation de défaut dans un horizon de un an.

Perte en cas de défaut («pcd») : correspond à la mesure de la gravité de la perte sur une facilité dans l'éventualité où l'emprunteur se trouve en situation de défaut, exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut.

Types d'expositions au risque

Expositions non liées aux particuliers

Exposition sur les entreprises : correspond à un titre de créance d'une société, d'une société de personnes ou d'une entreprise individuelle.

Exposition sur les banques : correspond à un titre de créance d'une banque ou de l'équivalent [y compris certains organismes publics («op»), auxquels le même traitement que pour les banques est appliqué].

Exposition sur les emprunteurs souverains : correspond à un titre de créance d'un état, d'une banque centrale, de certaines banques multilatérales de développement («bmd») ainsi que de certains op auxquels le même traitement que pour les emprunteurs souverains est appliqué.

Titrisation : placements inscrits au bilan dans des titres adossés à des actifs, dans des titres adossés à des prêts avec flux groupés ou dans des titres adossés à des créances avec flux groupés; concours de trésorerie hors bilan visant des fonds multicédants parrainés par la banque ou par des tiers; et rehaussements de crédit.

Expositions liées aux particuliers

Prêts immobiliers garantis

Prêts hypothécaires à l'habitation : prêts à des particuliers sur des propriétés immobilières résidentielles (quatre unités ou moins).

Lignes de crédit garanties : lignes de crédit personnelles renouvelables adossées à des propriétés immobilières résidentielles.

Expositions renouvelables sur la clientèle de détail admissibles : cartes de crédit et lignes de crédit non garanties consenties à des particuliers.

Autres prêts aux particuliers : tous les autres prêts aux particuliers.

Sous-catégories d'expositions au risque

Montants prélevés : les montants en cours au titre des prêts, des contrats de location, des acceptations, des dépôts auprès d'autres banques et des titres de créance disponibles à la vente.

Engagements non prélevés : tranche non utilisée d'une ligne de crédit consentie.

Autres expositions au risque

Opérations de pension sur titres : prises en pension, mises en pension et prêts et emprunts de titres.

Dérivés hors bourse : contrats dérivés négociés hors bourse.

Autres éléments hors bilan : effets remplaçant directement des instruments de crédit tels que les lettres de crédit de soutien, les lettres de crédit commercial et les lettres et garanties de bonne exécution.

Renseignements supplémentaires



Direction générale

Banque Scotia
Scotia Plaza
44, rue King Ouest
Toronto (Ontario)
Canada M5H 1H1
Téléphone : (416) 866-6161
Télécopieur : (416) 866-3750
Courriel : email@scotiabank.com

Pour de plus amples renseignements

Relations publiques, affaires de la société et Affaires gouvernementales

Banque Scotia
44, rue King Ouest
Toronto (Ontario)
Canada M5H 1H1
Téléphone : (416) 866-3925
Télécopieur : (416) 866-4988
Courriel : corpaff@scotiabank.com

Centre service clientèle

1 800 4-SCOTIA

Services aux actionnaires

Agent de transferts et agent comptable des registres agent principal

Société de fiducie Computershare du Canada
100, avenue University, 9e étage
Toronto (Ontario)
Canada M5J 2Y1
Téléphone : 1 877 982-8767
Télécopieur : 1 888 453-0330
Courriel : service@computershare.com

Coagent de transferts (États-Unis)

Computershare Trust Company, Inc.
250 Royall Street
Canton, MA 02021
U.S.A.
Téléphone : 1 800 962-4284

Affaires financières

Banque Scotia
44, rue King Ouest
Toronto (Ontario)
Canada M5H 1H1
Téléphone : (416) 866-4790
Télécopieur : (416) 866-4048
Courriel : corporate.secretary@scotiabank.com

Analystes financiers, gestionnaires de portefeuilles et autres investisseurs institutionnels

Téléphone : (416) 866-5982
Télécopieur : (416) 866-7867
Courriel : investor.relations@scotiabank.com

En ligne

Pour obtenir des renseignements sur les produits et sur la société, de l'information financière et de l'information à l'intention des actionnaires : www.banquescotia.com et www.scotiacapitaux.com





Le Canada offre un pays aux nouveaux arrivants, mais la Banque Scotia leur offre un chez-soi.

En tant que banque canadienne la plus présente à l'échelle internationale, la Banque Scotia comprend les défis auxquels sont confrontés les nouveaux arrivants au Canada, particulièrement ceux qui n'ont pas de dossier de crédit. C'est pourquoi elle a créé le programme **BonDébut**, qui offre des solutions financières complètes pouvant les aider à se constituer un dossier de crédit et à s'installer plus rapidement.

MD Marque déposée de La Banque de Nouvelle-Écosse.

 **Banque Scotia**^{MD}



Le Canada offre un pays aux nouveaux arrivants, mais la Banque Scotia leur offre un chez-soi.

En tant que banque canadienne la plus présente à l'échelle internationale, la Banque Scotia comprend les défis auxquels sont confrontés les nouveaux arrivants au Canada, particulièrement ceux qui n'ont pas de dossier de crédit. C'est pourquoi elle a créé le programme **BonDébut**, qui offre des solutions financières complètes pouvant les aider à se constituer un dossier de crédit et à s'installer plus rapidement.

MD Marque déposée de La Banque de Nouvelle-Écosse.

 **Banque Scotia**^{MD}